



HAL
open science

Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial, les Ruines de Loropéni

Oumarou Nao, Barthélémy Kaboré, Assita Traoré, François de Paul Sedogo,
K. Antoine Millogo, Thierry Joffroy

► To cite this version:

Oumarou Nao, Barthélémy Kaboré, Assita Traoré, François de Paul Sedogo, K. Antoine Millogo, et al.. Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial, les Ruines de Loropéni : Version révisée suite à la Décision 30 COM 8B.31. [Rapport Technique] Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Direction Générale du Patrimoine Culturel, Burkina Faso; UNESCO; CRAterre. 2009, 89 p. + anx. hal-03125170

HAL Id: hal-03125170

<https://hal.science/hal-03125170>

Submitted on 10 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



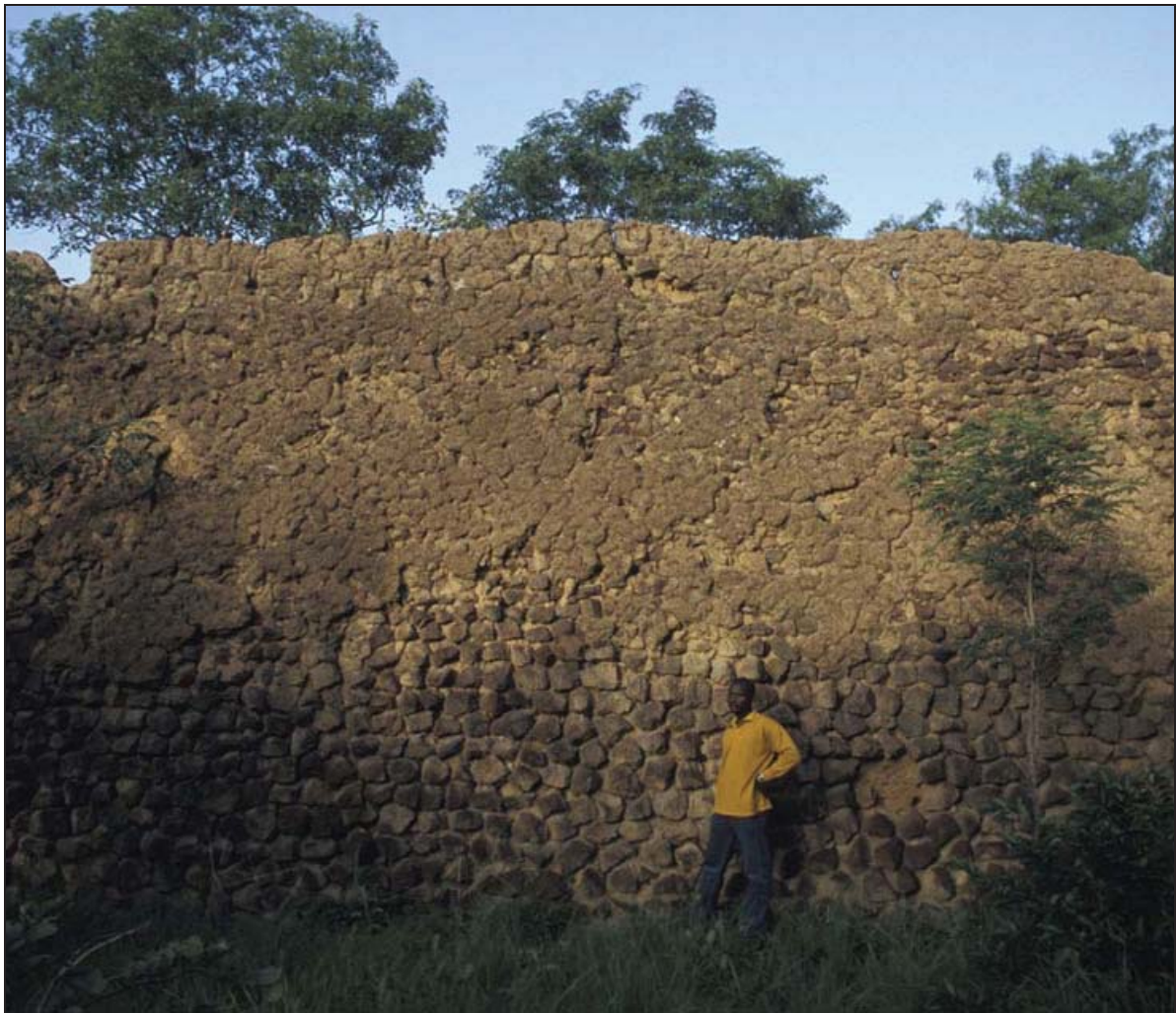
Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication
Direction Générale du Patrimoine Culturel

Burkina Faso

PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



Les Ruines de Loropéni

Version révisée suite à la Décision 30 COM 8B.31
Janvier 2009

Dossier préparé par

La Direction du Patrimoine Culturel du Burkina Faso

Oumarou Nao, Directeur du Patrimoine Culturel

Barthélemy Kaboré,

Assita Traoré,

François de Paul Sedogo

L'Université de Ouagadougou, Laboratoire d'archéologie

K. Antoine Millogo, Maître assistant

CRATerre-EAG

Thierry Joffroy, Responsable du thème Patrimoine

SOMMAIRE

1. Identification du bien	p.5
2. Description	p.9
3. Justification de l'inscription	p.23
4. Etat de conservation et facteurs affectant le bien	P.33
5. Protection et gestion du bien	p.37
6. Suivi	p.51
7. Documentation	p.53
8. Coordonnées des autorités responsables	p.67
9. Signature au nom de l'Etat partie.....	p.69
Autorisation d'utilisation des photographies	p.71

Annexes

(documents séparés)

- Annexe 1. Plan de conservation et de Gestion 2005- 2010 (voir dossier de 2005)*
- Annexe 2. Jeu de 30 diapositives légendées (voir dossier de 2005), avec complément de 14 images électroniques (sur CD Rom)*
- Annexe 3. Cartes et plans (voir dossier de 2005)*
- Annexe 4. Textes juridiques, version complétée – janvier 2009*
- Annexe 5. Rapport sur les recherches complémentaires sur les Ruines de Loropéni, Travaux coordonnés par le Professeur J.B. Kiethega, Université de Ouagadougou, Octobre 2008*
- Annexe 6. Document de projet pour le premier programme de conservation préventive et engagements des partenaires financiers*

1. Identification du bien

1.a. Pays : Burkina Faso

1.b. Région: Sud Ouest,
Province du Poni, Département de Loropéni, Commune de Loropéni

1.c. Nom du bien: Les Ruines de Loropéni

1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près :

Le site des ruines de Loropéni, est situé à environ 3 km de la ville de Loropéni, à 700 mètres au nord de la route nationale 11 qui relie Gaoua à Banfora. Plus précisément, ses coordonnées sont :

Ouest : 3° 33' 45''

Nord. : 10° 18' 37''

1.e. Cartes et/ou plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

- i. Situation du Burkina Faso en Afrique
- ii. Situation de la ville de Loropéni au Burkina Faso
- iii. Situation du site et de la zone tampon en relation avec la ville de Loropéni (p.6)
- iv. Plan des Ruines de Loropéni (p.7)

i. Le Burkina Faso en Afrique

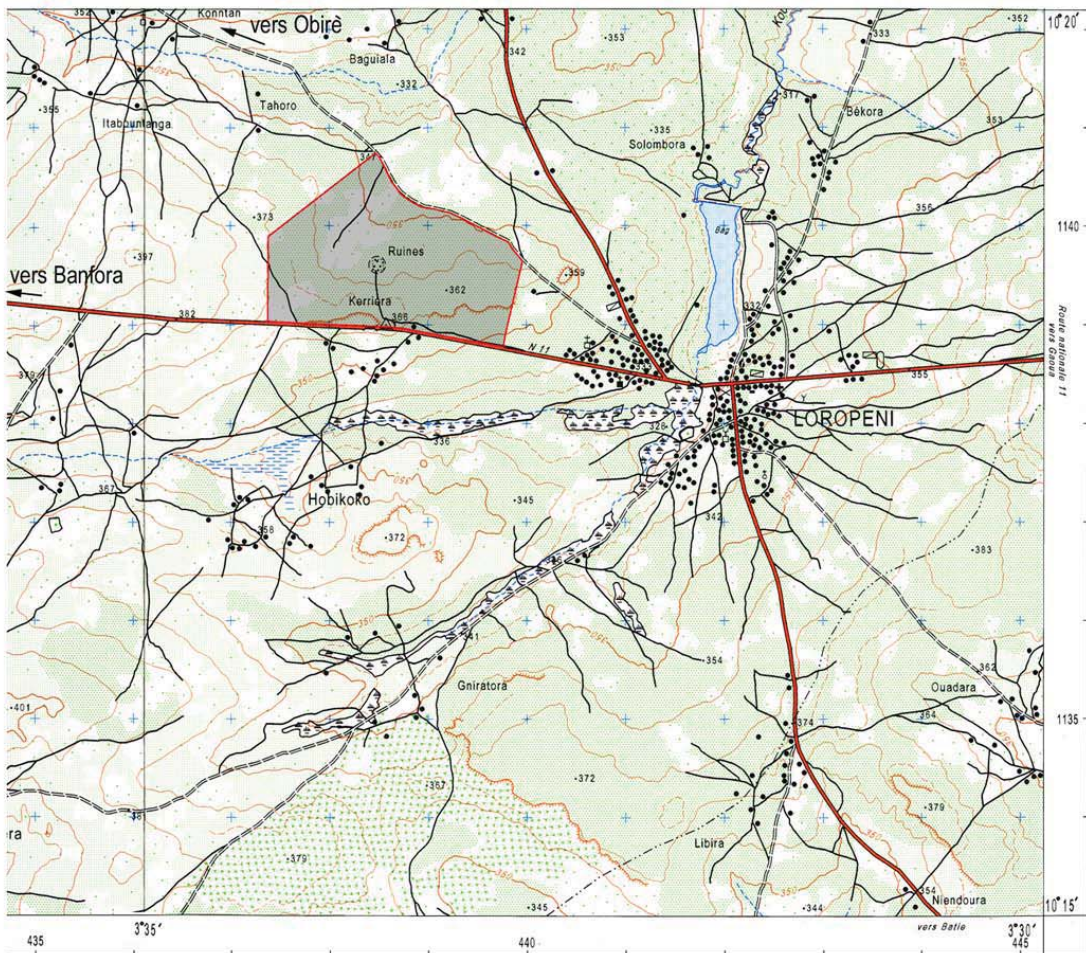
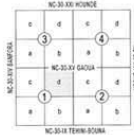


ii. Situation de la ville de Loropéni au Burkina Faso

iii. Situation du site et de la zone tampon en relation avec la ville de Loropéni

CARTE AU 1:50 000
GAOUA 1d

NC-30-XV



Délimitation de la zone tampon

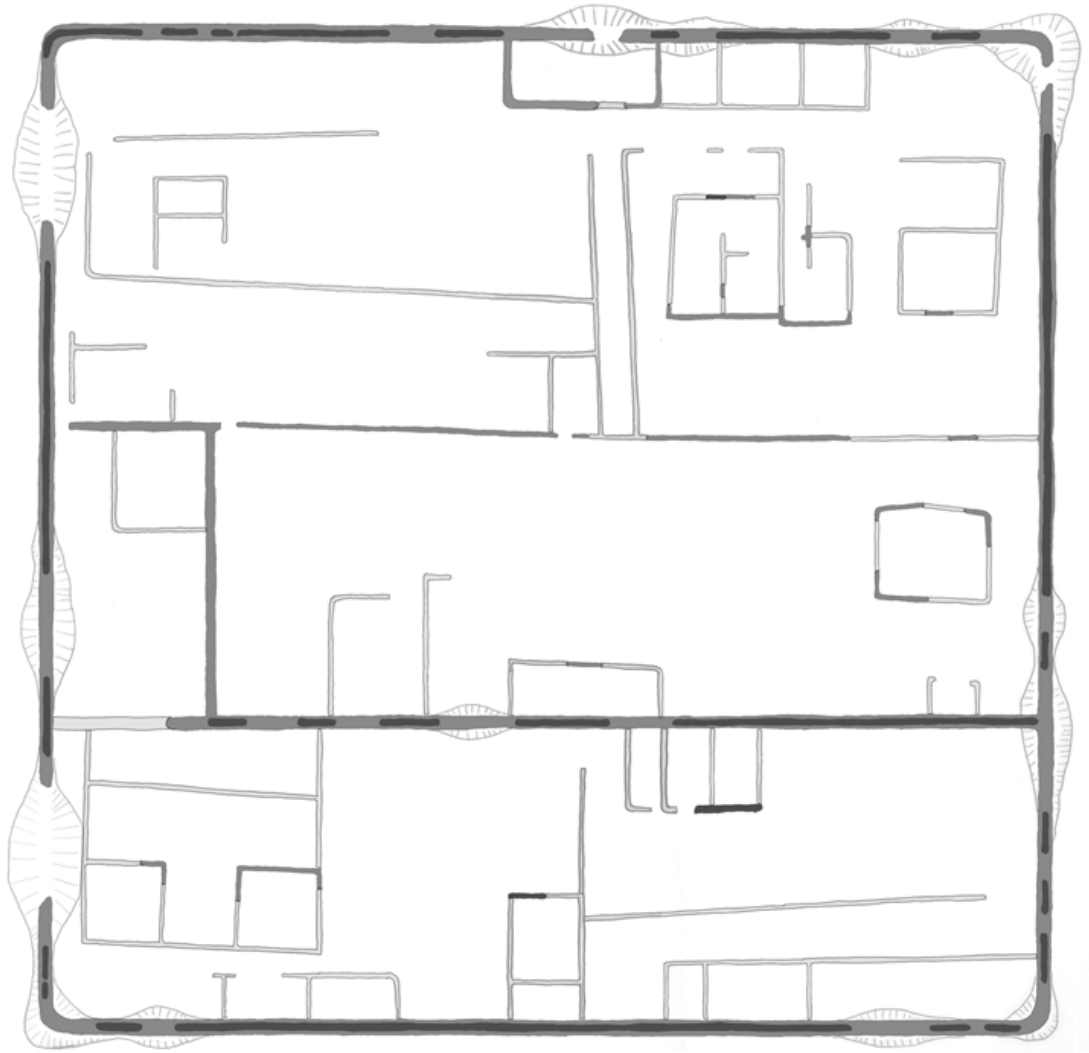
Localisation des Ruines Loropéni





Echelle 1 : 50 000
m1000 500 0 1km



Extrait de la carte NC-30-XV Gaoua 1d
IGB
1999

iv. Plan des Ruines de Loropéni



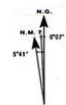
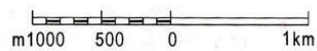
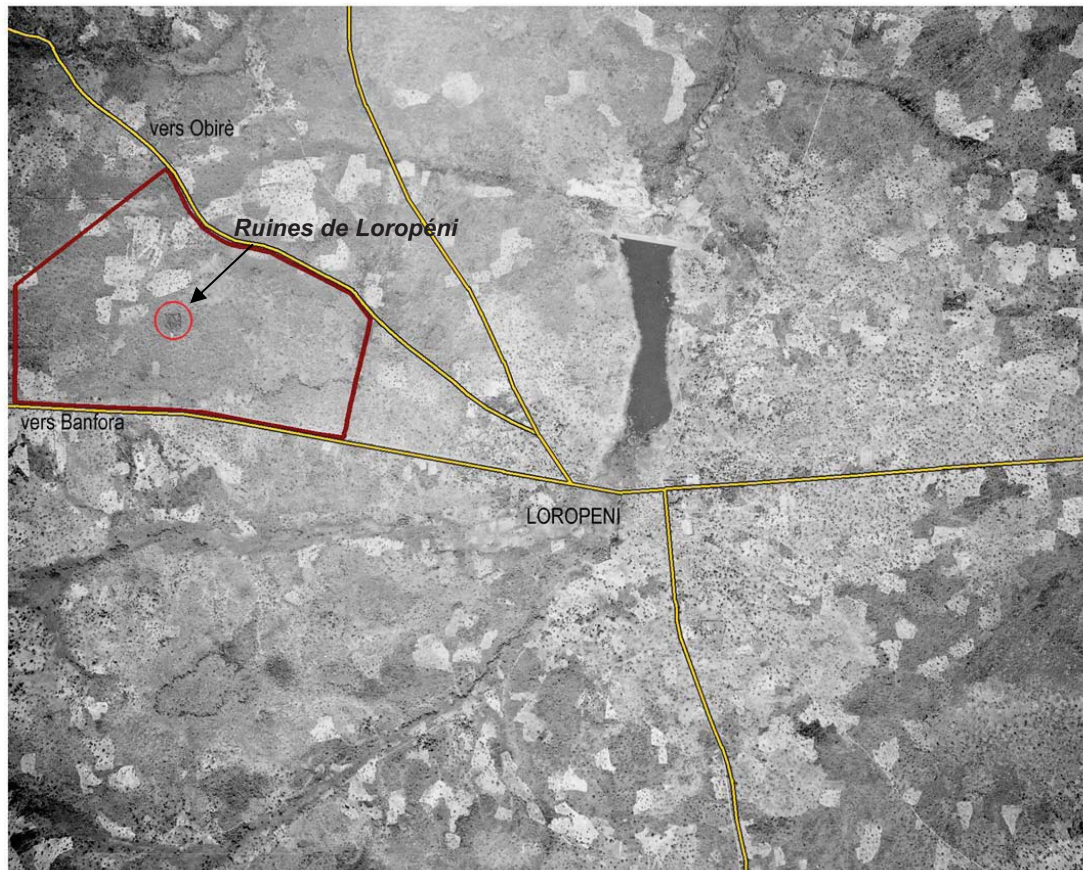
-  Hauteur de mur complète
-  Hauteur de mur partielle
-  Traces de murs au niveau du sol
-  Eboulis importants



1.f. Surface du bien proposé pour l'inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares) :

Les ruines ont une forme très proche du carré, avec des longueurs des murs périphériques variant entre 105 et 106 m, pour une surface totale d'environ 11 130 m².

Les ruines sont situées dans une zone de savane arborée, en partie cultivée, dont une aire de 278,40 ha est déclarée zone tampon et qui s'étend de part et d'autre des ruines entre la route nationale 11 qui mène de Gaoua à Banfora et la route secondaire qui mène de Loropéni à Obiré.



Délimitation de la zone tampon de protection prioritaire autour du site,
superposée à la photographie aérienne (IGB/JICA 98173-B Sud-Ouest. Décembre 1998 L9-19)

2. Description

2.a. Description du bien

Les Ruines de Loropéni sont constituées d'un rempart principal, de forme proche du carré, qui est partagé en deux compartiments principaux à l'intérieur desquels se trouvent des structures de formes variées déterminant des sous compartiments de formes principalement rectangulaires, et qui sont dans une majorité orientée Nord-Sud ou Est-Ouest.

Le sol présente des hauteurs variées ce qui permet d'identifier les endroits correspondant à la présence de structures bâties et de les différencier avec des murs qui n'ont probablement servi que pour compartimenter l'espace. L'ensemble du terrain intérieur est plus élevé que les niveaux observés à l'extérieur.

2.a.1. Les remparts

L'enceinte principale :

Elle a une forme quasiment carrée, d'environ 105 m de côté (variation entre 105 et 106 m), et dont les côtés sont orientés Nord-Sud et Est-Ouest. La muraille fait environ 6 m de hauteur et a une épaisseur de 1,40 m environ à sa base, qui se réduit progressivement vers le sommet avec une épaisseur qui n'y est plus que de 25 à 30 cm.

Les pans de la muraille sont presque rectilignes, avec toutefois des irrégularités, certaines probablement dues à des mouvements induits par les arbres qui ont poussés près ou dans les murs mêmes, ou encore du fait de mouvements de terrain. Les angles ont été bâtis avec une forme arrondie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La muraille est encore présente à 80 %, certaines zones présentant des parties écroulées, plus ou moins importantes, dont certaines servent actuellement de points d'accès.

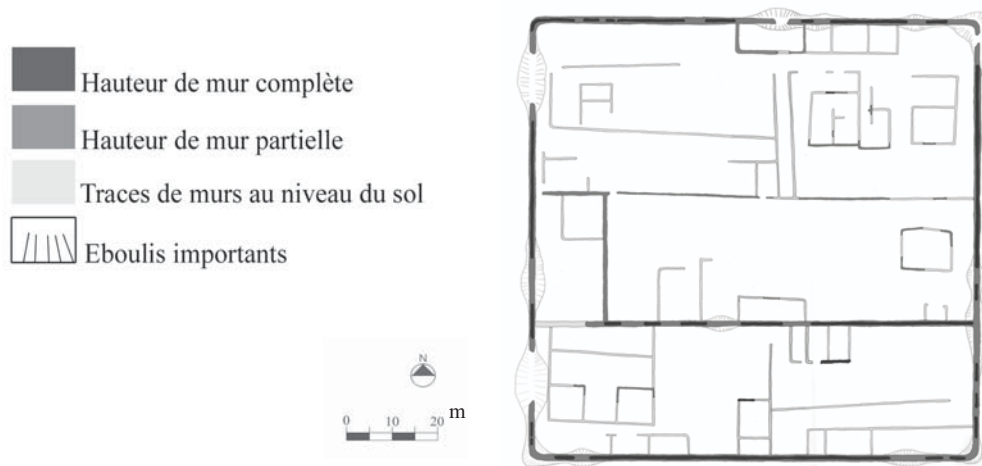
Il n'existe aucune trace probante de porte d'accès. Si des témoignages oraux signalent l'existence de portes, les fouilles réalisées (voir annexe 5) n'ont pas permis de certifier leur existence aux endroits indiqués.

Le mur de partition sud :

Ce mur se situe à environ 30 m du mur Sud (30,40 m côté Ouest et 29,80 m côté Est). Il est de la même facture que le rempart d'enceinte bien que présentant une épaisseur légèrement plus réduite.

Vers le milieu de ce mur se trouve une ouverture qui correspond à un écroulement de la maçonnerie. Elle est actuellement au niveau du sol, qui se situe en partie supérieure des matériaux qui constituent l'éboulis. Ses faces latérales laissent penser qu'il pourrait s'agir d'un point de passage entre le compartiment Sud, et celui plus important situé au Nord.

Plan du site des Ruines de Loropéni



Vue d'ensemble du site des ruines de Loropéni, en rouge les remparts et en jaune le mur de partition



Les impressionnants remparts des Ruines de Loropéni

2.a.2. Les vestiges intérieurs

A l'intérieur des compartiments se trouvent des structures de murs très variées, bien qu'ayant toutes en commun l'utilisation de la pierre latéritique maçonnée avec un mortier de terre gravillonneuse. Les différences se trouvent dans l'épaisseur, la hauteur, mais aussi dans les dimensions des moellons de latérite et la façon dont ils sont appareillés. Le sommet des murs est couronné de terre façonnée (bauge) visible sur les structures ayant conservé une certaine hauteur.

L'ensemble de ces structures suit principalement une orientation Nord-Sud ou Est-Ouest. L'épaisseur des murs varie considérablement. Le minimum observé à la base est de 20 à 25 cm, le maximum étant de 60 à 70 cm. Les murs qui ont des angles en état montrent que la technique d'angle arrondi a été utilisée, très similaire à celle des remparts. Les dimensions des pierres varient beaucoup en fonction de la dimension de la structure. Elles se réduisent aussi progressivement en partie haute des murs.

Les ruines observées ont des hauteurs très variables, de près de 3 mètres de haut à des affleurements parfois à peine visibles. Certains des murs observés sont associés à des terre-pleins ce qui laisse penser qu'il devait s'agir de lieux d'habitation, les autres apparaissant plutôt être des murs de clôture, délimitant des compartiments fermés et des espaces de circulation. (voir plan iv p.7).

Parmi ces murs et structures on note plus particulièrement :

Un mur de partition qui divise le compartiment Nord en deux sous compartiments. Celui-ci n'a qu'une hauteur limitée et ne peut être comparé à un rempart, comme l'est la partition sud entre les deux compartiments principaux.

A l'Ouest, un mur plus épais, de hauteur actuellement réduite à 80 cm environ (hauteur visible) où se trouve une maçonnerie particulière, composée en grande partie de moellons de latérite qui pourraient avoir été taillés, car d'une forme ovoïde.

Au centre du mur Nord de la muraille principale, se trouve une structure aux murs très épais (70 cm à la base) et dont une grande partie est encore debout.

Au Nord- est de l'enceinte, une structure assez complexe dont la hauteur de remblai assez forte pourrait indiquer une importance toute particulière.

Au centre et à l'Est, se trouve une autre structure complexe qui possède plusieurs murs de refends. Celle-ci présente aussi un remblai assez important et des hauteurs de murs assez élevées (plus de deux mètres).

Au Nord de la porte supposée entre les deux compartiments principaux se trouve une structure de dimension assez importante, bien qu'ayant des murs d'épaisseurs réduites.

Dans le compartiment sud, à l'Est de cette porte, se trouve aussi une structure aux murs très élevés (3 m) et faite de murs épais (environ 60 cm à la base).

Tout à fait au Sud, en position centrale, se trouve une structure composée de deux compartiments. Son mur Nord est aussi assez haut (plus de 2 m).

Enfin, au Sud-ouest, on observe une structure qui aurait pu aussi être assez imposante, composée de deux compartiments fermés, séparés par un compartiment ouvert. Cette dernière disposition, compartiments fermés et compartiments semi-ouverts (fermés sur trois côtés seulement) apparaît en plusieurs endroits sur le site.



Mur de partition Sud, avec vue sur l'ouverture laissant supposer un passage entre les deux compartiments principaux



Mur de partition Nord de dimension plus réduite que celui au Sud



Mur réalisé avec des moellons de forme ovoïde (Centre-Ouest)



Vestiges de murs au sol



Scories, tuyères et céramiques



Vue de l'intérieur de l'enceinte, compartiment Nord

2.a.3. Résultats des fouilles ciblées 2008

Conformément au plan d'action du Plan de gestion 2005-2010, et en réponse à la décision 30 COM 8B31 du Comité du patrimoine mondial, le Ministère de la culture et sa Direction Générale du Patrimoine Culturel ont organisé une première campagne de fouilles qui ont été mises en œuvre par le Laboratoire d'Archéologie et Histoire de l'Art de l'Université de Ouagadougou au début de l'année 2008.

De nombreux objets domestiques ont été mis à jour. Ces fouilles ont donc permis de mettre en évidence le rôle d'habitation des constructions qui pour la plupart sont en forme d'appentis, adossées aux murailles principales. Certaines pièces peuvent être identifiées comme étant des chambres, des magasins ou encore des cuisines.

Pour ce qui est de la recherche d'accès, il n'a pas été possible d'identifier formellement les lieux pressentis comme étant des portes. D'autres hypothèses dont la possibilité d'accès par un tunnel ou en hauteur, éventuellement par des échelles appuyées aux murailles comme cela existe encore dans certains habitats traditionnels devront être vérifiées.



Fouilles du secteur nord



Une des nombreuses céramiques mise au jour

Un aspect important est celui de la superposition de certaines structures qui prouve plusieurs périodes d'utilisation. Les artefacts et restes de charbon recueillis ont permis d'établir des premières références pour la datation du site. Des résultats de datation radiocarbone remontant au XI^{ème} siècle confirment sa plus grande ancienneté que ce qui avait été imaginé auparavant.



Superposition de structures de plans différents, compartiment sud, secteur 11b

Un autre aspect intéressant est que le compartiment Sud ne comportait aucun objet métallique. Si des fouilles plus complètes confirmaient cette différence, il serait possible

de penser que ce compartiment Sud, de taille plus réduite, et séparé du compartiment nord par une muraille aussi haute que celle de l'extérieur ait pu, au moins pendant une période d'occupation être le lieu d'habitation de populations esclaves.

2.a.4. Autres vestiges à l'extérieur de l'enceinte

Des vestiges d'occupations anciennes dont certains pourraient être antérieurs aux ruines principales ont été découverts. Plusieurs d'entre eux se présentent sous forme de buttes anthropiques associées à des restes de fondations. Les autres sont de simples petites structures, de formes quadrangulaires ou circulaires. On a observé au Sud-ouest des ruines, des alignements de moellons sur une distance de près d'un kilomètre reliant une carrière à un ancien lieu d'habitation qui comprend deux enceintes circulaires d'une vingtaine de mètres de diamètre. On trouve toujours associés à ces vestiges d'occupations anciennes des fragments de meules, de molettes, de la céramique et des scories témoins de la réduction du minerai de fer.

Plusieurs carrières d'extraction des moellons qui ont servi à la construction des murs ont été identifiées aux alentours des ruines. Hormis la zone située au Nord-ouest des ruines qui est recouverte de sol limoneux et exondé en période sèche (probablement lieu où l'eau nécessaire à la construction fut prélevée), l'environnement général où la cuirasse affleure a été exploité. Ce sont généralement des gros blocs de cuirasse mis à nu par l'érosion différentielle qui ont été taillés et débités en moellons. Les rebords de la cuirasse ont été surtout intensément exploités.

La poursuite des travaux de prospections et surtout de fouilles permettra de mieux comprendre le contexte géophysique et historique de la construction de ces vestiges situés à l'extérieur de l'enceinte et de leur occupation et de recueillir des éléments de datations isotopiques (carbone 14, Thermoluminescence, dendrochronologie) afin d'établir ou non une liaison possible avec les ruines principales.

L'ensemble de ces vestiges est bien protégé par la zone tampon.



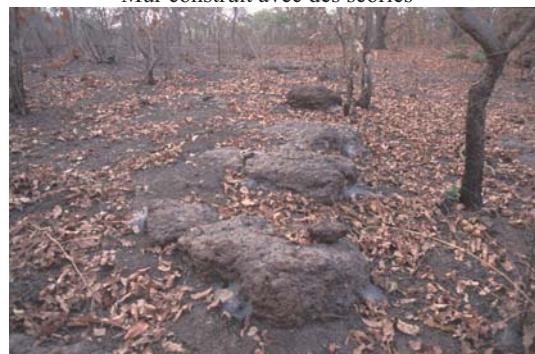
Butte anthropique



Mur construit avec des scories



Vestige d'une hutte circulaire



Carrière d'exploitation

2.a.5. Une végétation particulièrement riche

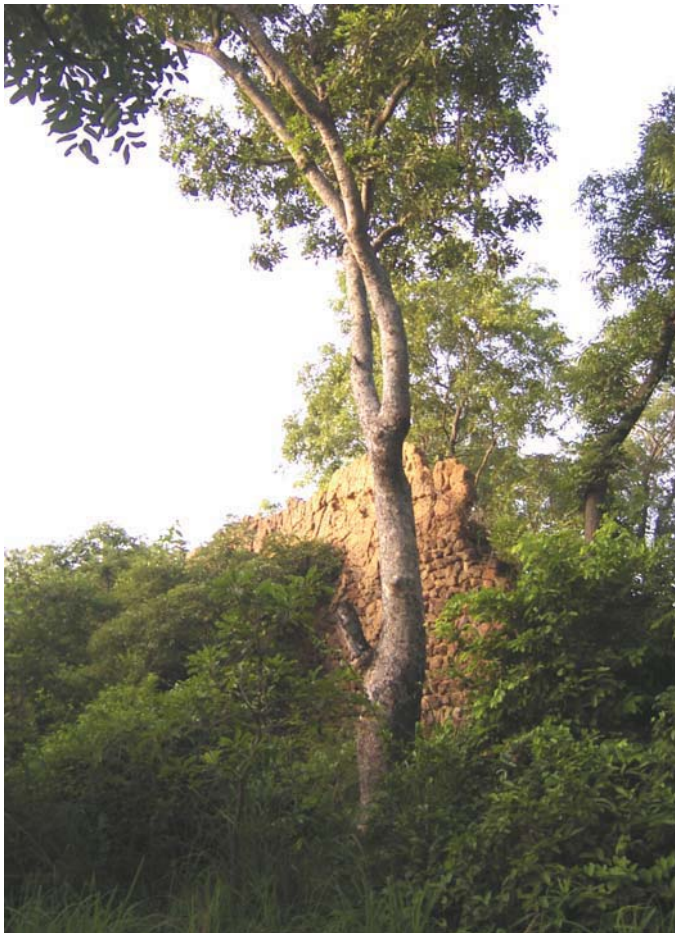
Les études récentes réalisées sur toute la zone tampon du site ont permis de constater une forte diversité floristique avec un inventaire de 218 espèces réparties dans 53 familles. Ce nombre serait probablement plus important dès lors que d'autres inventaires pourraient être réalisés en d'autres saisons.

Le site est recouvert par une savane arborée. Par endroit elle n'est que arbustive. Il s'agit d'une formation ouverte, caractérisée par un tapis herbacé dense, régulièrement parcouru par les feux de brousse.

Les populations riveraines des ruines ont probablement de tous temps exploité l'environnement végétal en préservant les espèces propices à la consommation, celles nécessaires à la pharmacopée et en utilisant certaines espèces dans la confection des objets utilitaires et des objets de culte.

Le site et la zone tampon constituent un réservoir important de maintien de la diversité floristique. Il comprend nombre de plantes médicinales et certaines autres ayant des graines ou fruits comestibles.

La galerie forestière qui se trouve le long de la route d'Obiré contient une espèce rare dont le nom est *Anthostema senegalense* A. Juss (UTM 1141713). Cette espèce guinéo-congolaise de forêt marécageuse et de galerie forestière, se trouve dans les galeries forestières des niayes aux environs de Dakar, et est présente de la Côte d'Ivoire au Gabon.



Végétation autour des Ruines de Loropéni



Herbier d'*Anthostema senegalense* A. Juss



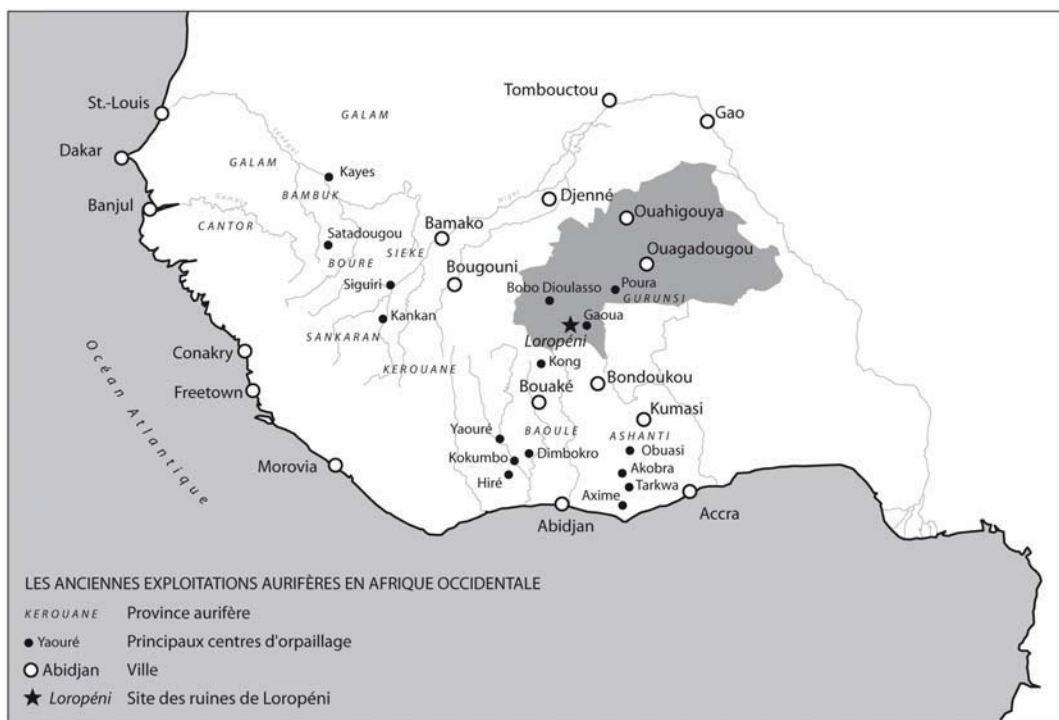
Anthostema senegalense A. Juss

2.b. Historique et développement :

2.b.1. Contexte général

Les Ruines de Loropéni et les vestiges de sites similaires se situent en zone pré forestière aux ressources naturelles favorables à l'agriculture, à la cueillette, à la chasse et à la pêche. Toutefois, cette zone particulière qui s'insère dans le géosynclinal éburnéen présente la particularité d'être aurifère.

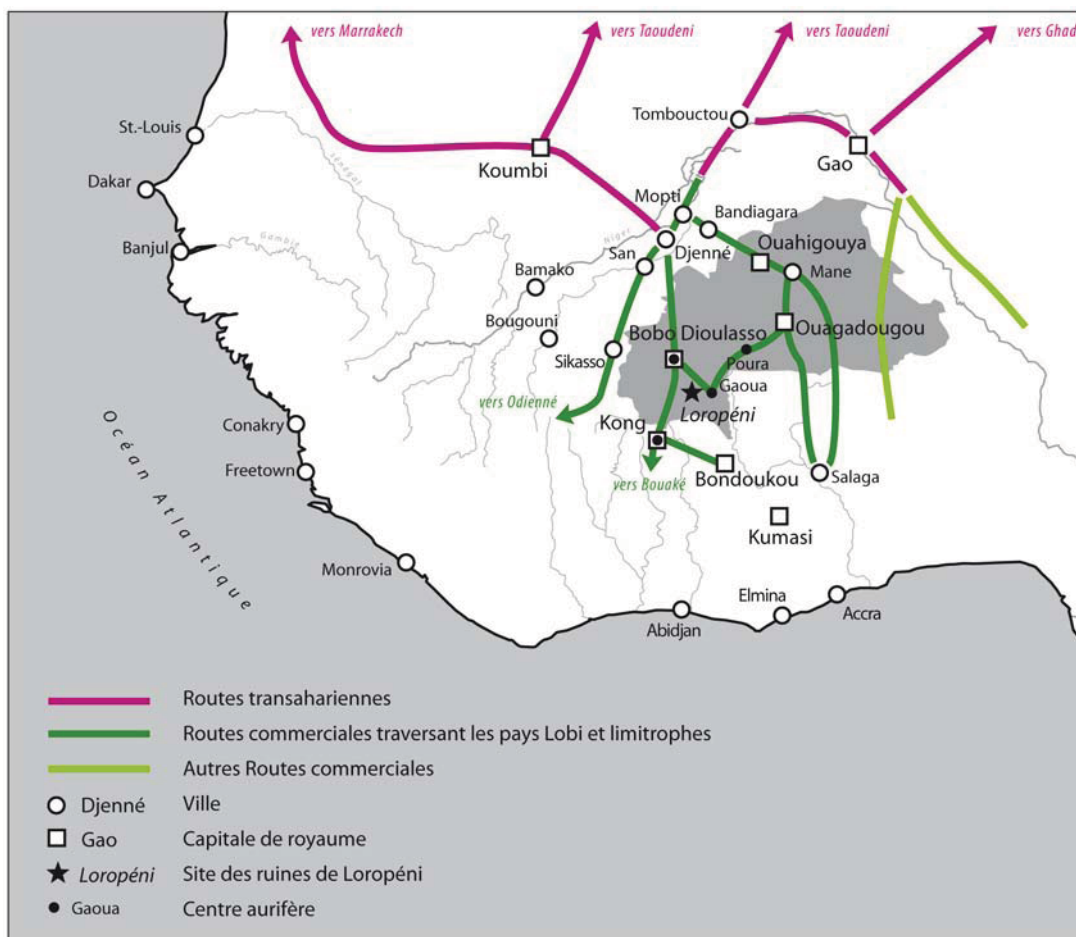
Lorsqu'on examine la répartition des sites aurifères anciennement exploités, ceux du pays lobi se situent au centre d'un axe Nord-Sud, ou vice-versa, le long du fleuve Mouhoun (ex Volta Noire). Les placers sont ceux de l'Ashanti au centre du Ghana, du pays baoulé au centre de la Côte d'Ivoire et du Gurunsi au Nord-est du pays lobi.



Le pays lobi se trouve ainsi placé au centre d'un ensemble de gisements aurifères dont l'exploitation est attestée de façon certaine à partir des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Il est toutefois fort probable que cette exploitation remonte à une période antérieure puisque les populations Nabé, Lorhon et Koulango qui exploiterent l'or dans la région le faisaient déjà dans la région de Kong (Nord de la Côte d'Ivoire) dès les X^{ème} et XI^{ème} siècles. L'or du pays lobi a probablement d'abord été exploité dans le cadre du commerce transsaharien avant d'être détourné au profit de la côte atlantique.

Il faut aussi situer la construction des ruines dans le contexte géopolitique des royaumes subsahariens. Elles apparaissent après la chute des premiers empires (Ghana, Mali, Songhaï) ayant provoqué des migrations de peuples au fait des questions d'exploitation de l'or (du Bouré et du Bambouk), et inversement, bien avant le développement des royaumes en pays Akan (notamment l'émergence de puissant royaume Ashanti) qui ont provoqué de nouvelles migrations des peuples du Sud vers le Nord, fuyant les chasseurs d'esclaves.

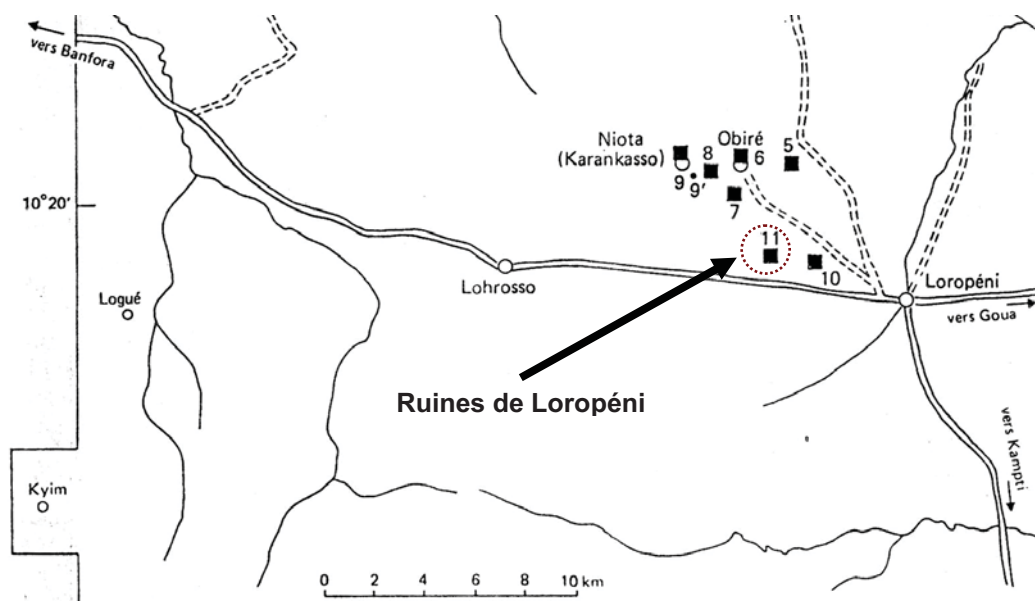
Depuis très longtemps des caravanes reliaient cette région aurifère aux villes commerçantes de la boucle du Niger, Djenné, Mopti, Tombouctou, en passant par Bobo Dioulasso ou Kong où étaient basés les commerçants Dyula. De ces villes, d'autres caravanes prenaient le relais pour traverser le Sahara vers l'Afrique du Nord.



Cartes des anciennes routes commerciales autour du Burkina Faso

Cette époque présentait un niveau d'insécurité assez important. Outre les conflits divers, la convoitise des marchandises, et les « chasses aux esclaves » on ne peut occulter la menace que représentait en permanence les nombreux animaux sauvages dont les éléphants mais aussi les lions qui, selon la tradition orale, étaient « mangeurs d'hommes ».

Ceci a contraint les peuples à organiser leur défense. Dans le contexte géographique particulier des alentours de la ville de Loropéni, ont été construites une dizaine de « forteresses » du même type que celle dite « Ruines de Loropéni ». Celle-ci étant la mieux conservée, elle a été choisie pour cette proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial.



Concentration de grandes ruines quadrangulaire en pierre, au nord ouest de Loropéni.
G Savonnet , Cahier des sciences humaines Vol. 2, 1986

2.b.2. La construction de la « forteresse » de Loropéni

D'après certaines versions des traditions orales, c'est le rempart de plan quadrangulaire qui a d'abord été construit, puis les cloisons et enfin les bâtiments intérieurs. L'observation de la jonction entre les murs corrobore cette information.



Vue d'ensemble sur un mur type



Détail du haut du mur, bâti en bauge



Détail de la maçonnerie de pierre

Les murs sont principalement faits d'une maçonnerie de moellons de pierres latéritiques maçonnés avec de la terre latéritique gravillonneuse. Les moellons sont maçonnés selon

des couches quasi horizontales, bien apparentes sur les faces externes, alors que l'intérieur entre ces deux faces est plutôt un remplissage grossier.

La partie supérieure des ruines les plus hautes est réalisée en terre seule, selon une technique de façonnage (bauge), ce qui laisse penser que cette disposition concernait tous les hauts des murs. Certains de ces murs, et plus particulièrement ceux du rempart, ont partiellement conservé leur protection de surface, visible au travers de larges plaques d'un crépi fait de terre latéritique gravillonneuse.

Les matériaux ont probablement été extraits non loin de l'enceinte. Les blocs de pierres ont pu être débités dans la cuirasse latéritique apparente en de nombreux endroits à proximité de l'enceinte, à l'Est et au Sud. Deux lieux d'extraction possible de la terre ont été identifiés. Il s'agit de bas-fonds, l'un à l'Ouest, et l'autre à l'Est de la ruine.

L'observation des structures montre une certaine sophistication à la fois dans la conception et le tracé, mais aussi dans le choix des matériaux. En effet, on observe que ceux-ci ont été sélectionnés, triés, peut-être même préparés (taillés), en fonction des dimensions (hauteur et largeur) des murs. Ceci implique aussi que l'organisation de la construction fut probablement assez complexe et nécessita le recours à divers niveaux de décision : conception, gestion des matériaux et des équipes de travail, supervision de l'exécution.

La tradition orale ne fait pas mention d'utilisation de main d'œuvre servile pour la construction de la forteresse, mais il est très probable que cela ait eu lieu. En effet, il a fallu pas moins de 3 400 m³ de matériaux pour la construire et probablement entre 500 et 800 m³ d'eau.

En certains points de la face intérieure de la muraille nord ainsi que sur quelques unes des structures de l'intérieur, il existe des traces d'emplacements de poutres, laissant penser que les toitures étaient « plates », faites de poutres posées horizontalement, supportant des branchages ou nattes puis une couche de terre.



Face intérieure de la muraille avec trous pour poutres



Emplacement de poteaux de structure

Les fouilles ciblées ont permis de mettre à jour des vestiges de trous régulièrement alignés servant à recevoir des poteaux. Ce genre de structures - poteaux poutres - existe toujours dans l'habitat traditionnel de la majorité des groupes ethniques de la région.

2.b.3. Utilisation historique du site

Dès leur « découverte » en 1902 par le lieutenant Henri Schwartz de l'armée française, les ruines de Loropéni furent considérées comme un mystère. Pendant près d'un siècle, les ruines furent l'objet d'études et d'écrits scientifiques (voir bibliographie) réalisés par des personnalités variées sans qu'il n'ait été possible de répondre à trois questions fondamentales :

- ◆ qui sont leurs bâtisseurs ?
- ◆ quand furent elles construites ?
- ◆ quelles ont été leurs fonctions ?

Qui sont leurs bâtisseurs?

Plusieurs hypothèses furent avancées. On a tout d'abord nié l'origine noire des bâtisseurs, en les attribuant aux Phéniciens, Egyptiens, Arabes, ou encore Portugais ou Hollandais, sous prétexte que de telles constructions n'auraient pu être réalisées par les populations locales, comme cela avait aussi été le cas pour les ruines de Great Zimbabwe. Ces versions furent remises en cause par des études plus sérieuses.

Les traditions orales recueillies depuis la « découverte » des ruines désignent dans leur grande majorité les Koulango comme bâtisseurs de forteresses de la région, aussi bien au Burkina Faso qu'en Côte d'Ivoire. Toutefois, les recherches les plus récentes montrent que les Koulango furent précédés par les Lorhon et les Nabé qui ne seraient autres que leurs ancêtres. Ceux-ci, sont partis du Mandé, se dirigeant vers le Sud, à la recherche de nouveaux placers. Leur présence est attestée de façon certaine dans la région de Kong, et ce à partir du X^{ème} siècle.

Les Gan à qui, un temps, ont été attribué la construction des ruines, les ont en fait simplement réutilisées, et ce à partir de la fin du XVII^{ème} siècle, période à laquelle ils arrivèrent dans la région, après avoir quitté la région d'Accra au Ghana actuel, suite à la destruction de leur royaume par les Akwamu. Il est à noter qu'aucun des vestiges visibles ou mis à jour lors des fouilles ne correspond au mode de construction des Gan (maison de plan circulaire ou carré, et avec une toiture de chaume .voir P. 42).

Quand furent elles construites ?

Les premières recherches archéologiques sur les Ruines de Loropéni font ressortir plusieurs niveaux d'occupation dont les plus anciens remontent au XI^{ème} siècle. Les datations radiocarbone qui indiquent des périodes d'utilisation différentes et la superposition de vestiges de murs découverts lors des fouilles illustrent particulièrement bien cela.

Mais il existe d'autres traces qui prouvent une utilisation sur une longue durée et avec de possibles discontinuités, voire périodes d'abandon.

Certaines zones présentent plusieurs couches d'enduit (jusqu'à cinq parfaitement distinctes), ce qui laisse supposer que l'enceinte a été entretenue à plusieurs reprises pendant la période historique de son utilisation.

Par ailleurs, une observation fine de l'appareillage des moellons dans la muraille extérieure montre clairement que celle-ci a fait l'objet de réparations. On constate

notamment une discontinuité de la maçonnerie de moellons (non alignement des rangées horizontales associé à un coup de sabre) dans la partie Nord du mur Est.

À l'extérieur du mur Sud, à environ 30 m de l'angle Ouest, il y a une zone qui correspond à un éroulement superficiel réparé. Cette zone a sa partie supérieure en forme d'arc naturel et est remplie par des moellons de latérite de beaucoup plus petite taille que ceux de la maçonnerie courante.



La discontinuité dans la maçonnerie de la partie Nord du rempart Est semble indiquer que cette partie de mur a été reconstruite



Zone réparée, sur la façade Sud du rempart, identifiable par une discontinuité de la maçonnerie et des moellons de taille réduite

Vu la résistance naturelle de la muraille aux intempéries, de tels dégâts sur la muraille n'ont pu se produire qu'après de nombreuses années d'utilisation ou lors de destructions volontaires (attaques), mais en tout cas durant une période d'utilisation de la forteresse puisque ceux-ci ont été réparés.

Quelles ont été leurs fonctions ?

Comme elles le laissent penser, les Ruines de Loropéni sont les vestiges d'un habitat visant à se protéger des possibles agressions, qu'elles soient humaines (conquérants, chasseurs d'esclaves,...) ou animales (lions, éléphants,...).

Si la tradition orale de la région fait allusion à la présence d'« hommes rouges » dans les ruines, ce qui pourrait correspondre à l'aspect de mineurs de retour des lieux d'extraction, les fouilles réalisées pour le moment n'ont pas permis de mettre définitivement en évidence le commerce ou l'extraction de l'or, ni des objets témoignant de la pratique de l'esclavage. Toutefois, quelle signification pourrait-on donner à la non présence d'objets métalliques dans le compartiment Sud ?



Une des nombreuses mines d'or à Werimitangna, près de Loropéni



Ancienne balance à peser l'or, Ruines de Obiré



Anciens puits de mine à Wérimtangna,
près de Loropéni

Malgré cela, un consensus existe au sein des différents chercheurs issus de disciplines variées qui ont travaillé dans la région : c'est celui de l'association de ces forteresses avec l'extraction et le commerce de l'or. Il est vrai que plusieurs informations corroborent cela, et plus particulièrement :

- . le fait que les populations qui ont fréquenté les lieux (hormis les Gan) sont connus pour être des spécialistes de l'extraction et de la transformation de l'or ;
- . la découverte de nombreux vestiges de mines d'or dans la région ;
- . la découverte dans un des sites d'une authentique ancienne balance à or.

Il est enfin à noter que la hauteur des murailles est vraiment très importante. Aucun modèle d'habitat fortifié dans la région ne dépasse les 4 m de hauteur et même les murailles qui protégeaient les villes ou lieux de pouvoir dans la région ne dépassaient que très rarement les 4, 50 à 5 mètres, même celles qui ont été construites à des époques plus récentes (le cas par exemple des palais royaux d'Abomey). Il fallait donc que la menace soit importante, et que ce que l'on avait à protéger soit d'une importance capitale.

Au fil du temps les constructions sont devenues de plus en plus ambitieuses, jusqu'à prendre la forme et les dimensions de celle de Loropéni. De telles réalisations ont permis de renforcer l'activité d'extraction et de commerce de l'or, et au-delà, de favoriser les échanges commerciaux (bétail, sel, kola, étoffes,...) dans la sous région et leurs liens avec le commerce transaharien.

Fin de l'occupation du site

Selon les traditions orales des Gan, la forteresse dont sont issues les « Ruines de Loropéni » a été réutilisée au début du XVIII^{ème} siècle par le roi Tokpã Farma, neuvième de la dynastie des Gan, mais celui-ci serait très vite tombé gravement malade et décéda trois ans après cette installation. Cette réutilisation fut donc probablement de courte durée, et aussi la dernière puisqu'en cette occasion, la forteresse a acquis une réputation maléfique.

Jusqu'à aujourd'hui, les populations riveraines montrent une certaine méfiance vis-à-vis de ce lieu. En gan, les ruines sont appelées « Kpôkayâga », ce qui veut dire «la maison du refus». Cette défiance vis-à-vis des ruines de Loropéni explique en grande partie son état de conservation (pas de réutilisation ni du lieu, ni des matériaux) et sa forte authenticité.

3. Justification de l'inscription

3.a. Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon les critères)

Critère 2 :

Les Ruines de Loropéni témoignent du fort développement des échanges commerciaux et de l'importance primordiale de l'extraction et du commerce de l'or en Afrique de l'Ouest à partir du XI^{ème} siècle. Les routes commerciales reliaient les zones aurifères aux grandes villes commerçantes de la boucle du Niger et à l'Afrique du Nord. L'insécurité et les convoitises engendrées par ce commerce poussèrent au développement d'établissements humains fortifiés de plus en plus imposants.

Tous les chercheurs qui ont travaillé dans la région de Loropéni et dans les régions périphériques sont unanimes sur le lien qui existe entre la construction d'établissement humains fortifiés de plus en plus imposants et le développement du commerce entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb via la boucle du Niger, et du rôle prépondérant de l'or dans ces échanges.

Après épuisement des placers du Bouré et du Bambouk, situés au Nord-ouest, et après avoir exploité l'or dans la région de Kong, le peuple rassemblant les Nabé, Lorhon, Koulango, Touna, spécialiste de l'extraction et de la transformation de l'or remonta vers le Nord-est pour s'installer progressivement dans la zone de Loropéni. Cette zone qui est située dans le géosynclinal éburnéen est connue pour ses sous-sols particulièrement riches en or. Elle est située non loin de la ville de Bobo-Dioulasso où étaient basés les commerçants Dyula qui assuraient les échanges avec les villes situées au Nord, principalement via Djénné.

Afin d'assurer leur sécurité, ces populations développèrent des habitats fortifiés de plus en plus imposants. Les murailles de Loropéni ont une hauteur de plus de 6 m, ce qui est exceptionnel pour l'époque, mais aussi parmi les habitats traditionnels de la région qui ont souvent des caractéristiques défensives assez marquées. Au-delà, il est remarquable que cette hauteur des murailles dépasse assez largement celles des palais royaux d'Abomey qui, bien que beaucoup plus récentes (XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles), n'ont jamais dépassé les 4m50.

Ce n'est que beaucoup plus tard, à partir de la fin du XVII^{ème} siècle que l'extraction et le commerce de l'or prendra plus d'ampleur, alors centré sur des régions situées plus au Sud (Akan, Baoulé, Ashanti), en liaison avec le commerce maritime. C'est à ce moment que l'extraction de l'or dans la région de Loropéni prendra moins d'importance et que les Gan - repoussés par la domination Ashanti dans leur région d'origine, localisée vers Accra - vinrent s'installer dans la région, réutilisant les anciens sites d'habitations.

Critère 4 :

Les Ruines de Loropéni sont le vestige le plus imposant et le mieux conservé des extraordinaires forteresses que le peuple rassemblant les Nabé, Lorhon, Koulango, Touna fut amené à concevoir à partir du XI^{ème} siècle. Ces forteresses, faisant le meilleur usage des possibilités offertes par les matériaux de construction locaux leur permirent d'organiser l'extraction et la transformation de l'or dans un contexte de sécurité qui, siècle après siècle deviendra de plus en plus précaire. Cette activité contribuera au développement de l'activité commerciale avec l'Afrique du Nord.

A l'instar de ce qui avait été dit sur les ruines de Great Zimbabwe, la paternité de la construction des forteresses de la région de Loropéni fut attribuée à des bâtisseurs non africains. Mais les recherches, et plus particulièrement les datations radiocarbone qui ont pu être réalisées prouvent que ces constructions sont antérieures à l'arrivée des Européens.

Il s'agit donc bien de créations endogènes, preuve indiscutable de l'existence des capacités des peuples africains à développer des solutions techniques et des modes d'organisation élaborés, permettant des réalisations grandioses et ingénieuses, utilisant de façon judicieuse les matériaux disponibles dans l'environnement immédiat. En l'occurrence il s'agit ici d'une création du peuple qui rassemble les Nabé, Lorhon, Koulango, Touna, appellations diverses qui ont été données à ces spécialistes de l'extraction et de la transformation de l'or en divers lieux et périodes.

Au fil du temps les constructions sont devenues de plus en plus ambitieuses, jusqu'à prendre la forme et les dimensions de celle de Loropéni. De telles réalisations ont permis de renforcer l'activité d'extraction et de commerce de l'or, et donc, au-delà, de favoriser les échanges commerciaux (bétail, sel, kola, étoffes,...) dans la sous région et leurs liens avec le commerce transaharien.

Du fait de son histoire toute particulière, le site des Ruines de Loropéni est de très loin le mieux conservé de cette typologie la plus impressionnante des forteresses qui ont été identifiées dans la région.

En effet, à l'instar des autres forteresses, celle dite de Loropéni qui fait l'objet de cette demande d'inscription a été réutilisée par les Gans. Selon la tradition orale, ceci se serait produit dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, mais cette réutilisation fut de courte durée car le roi Tokpa Farma qui avait décidé de s'y installer serait tombé gravement malade et décéda après trois années d'occupation. Cet événement engendra une grande crainte du lieu. En langue gan les ruines de Loropéni sont appelée Kpökayāga : la maison du refus. C'est ainsi que le lieu fut très peu fréquenté, et que ses vestiges n'ont donc pas subi de réemplois massifs de leurs matériaux de construction comme cela a été le cas pour les autres ruines.



Vue aérienne du site, côté Est

3.b. Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle :

Les Ruines de Loropéni sont le témoignage le plus imposant et le mieux conservé de l'importance, à partir du XI^{ème} siècle, du développement de l'exploitation de l'or en Afrique de l'Ouest en liaison avec le commerce de plus en plus florissant entre les grandes villes du Sahel (Bobo-Dioulasso) et de la boucle du Niger (Djénné, Mopti, Tombouctou) et, au-delà, vers l'Afrique du Nord.

La construction de la forteresse dont sont issues les Ruines de Loropéni remonte bien avant l'arrivée des européens en Afrique. Ce bien est une preuve essentielle et irréfutable de la capacité qu'ont eue les peuples africains d'utiliser de façon judicieuse les matériaux disponibles dans leur environnement, de développer des solutions techniques élaborées et de mettre en place une organisation du travail complexe pour produire des établissements humains adaptés, et quand il le fallait, de leur donner des dimensions imposantes répondant à des besoins particuliers.

Les Ruines de Loropéni sont les seuls vestiges de cette nature et de cette époque qui ont perduré jusqu'à nos jours dans cette région de l'Afrique. Si la tradition orale retient plus particulièrement l'aspect défensif devant la faune sauvage et plus particulièrement le « lion mangeur d'homme », il apparaît clairement que la construction de murailles d'une telle hauteur répondait à un besoin de protection plus important.

Il s'agissait de se protéger des attaques visant à contrôler l'extraction et le commerce de l'or dans la région, mais aussi à contrôler le commerce de biens divers, y compris celui d'esclaves qui s'était établi avec la région du Sahel (villes commerçantes de Djénné, Mopti, Tombouctou,...) et plus tard avec la côte (Ghana actuel).

A cette fin, le peuple qui rassemble les Nabé, Lorhon, Koulango, et Touna, (appellations diverses en fonction des lieux et époques) a fait preuve d'une grande capacité d'innovation en adaptant des techniques de construction traditionnelles, en général adaptées à des constructions de taille réduite, pour en faire de véritables forteresses, leur permettant de mener leurs activités en toute sécurité.

3.c. Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires)

Les Ruines de Loropéni font partie d'un ensemble de ruines qui sont situées sur une zone que l'on appelle aujourd'hui le pays lobi et qui est à cheval sur le Sud du Burkina Faso et le Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Ces ruines se divisent en deux familles principales, l'une de plan ovoïde/circulaire et polylobé, l'autre de plan carré ou rectangulaire avec des partitions intérieures souvent orientées dans le même sens que les murailles périphériques. La plupart de ces ruines ne subsistent que sous forme de vestiges, avec des murs et murailles d'une hauteur rarement supérieure à 1 m (voir ci-dessous photos des ruines de Obiré, Lokosso et Yérifoula dont le plan est similaire aux Ruines de Loropéni).



Ruines d'Obiré



Ruines de Lokosso,



Ruines de Yérifoula

Les Ruines de Loropéni présentent un état de conservation très différent, avec des hauteurs de vestiges nettement supérieures, allant jusqu'à 6 mètres pour la muraille extérieure principale. Cette hauteur de muraille permet une meilleure identification et compréhension de la technique de construction. Enfin, les ruines situées à l'intérieur sont très nombreuses et sont elles aussi bien visibles, ce qui est rarement le cas pour les autres ruines.

Suite au décès prématuré du « roi » Gan qui aurait réutilisé cette fortification, le site est appelé Kpōkayāga par les Gan, ce qui signifie « la maison du refus ». Du fait de cet

événement historique particulier, le lieu a toujours inspiré la méfiance. De ce fait, il est depuis resté totalement inexploité et son potentiel archéologique est plus important. Ces événements font que ce bien particulier a une valeur largement supérieure à tous les autres qui ont tous soit servi de carrière, soit continué d'être occupés comme site d'habitation, et dans certains cas, entièrement pillés.

A l'échelle du continent Africain, on peut comparer les Ruines de Loropéni avec d'autres systèmes de fortification construits pour se protéger dans les périodes d'insécurité. Les plus connues sont les ruines du site de Great Zimbabwe (Zimbabwe), inscrites sur la Liste du Patrimoine Mondial.



Site de Great Zimbabwe, Zimbabwe

Les « djimba djemabwé » qui signifient « Maisons de pierres » ont été « découvertes » en 1868 par un chasseur du nom de Adam Renders. Aujourd'hui, elles sont très connues, surtout le Grand Zimbabwe et l'Acropole. Il existe cependant d'autres ruines à Naletale, Mapungwé, Khami, Dhlo-Dhlo, etc. A la différence des ruines du Lobi, celles du Zimbabwe sont en pierres sèches et de dimensions plus considérables, en particulier le Great Zimbabwe.

A l'instar des ruines du Lobi, toutes sortes d'hypothèses furent émises concernant leurs bâtisseurs et leurs fonctions. On avait aussi prétendu que ces restes étaient trop grandioses pour appartenir à des peuples bantous. On pensa même que les mines d'or qu'on trouve dans leur voisinage (comme au Lobi) étaient les mines d'Ophir du roi Salomon. Mais grâce aux recherches archéologiques qui se sont appuyées sur les méthodes radio métriques de datation, on s'accorde aujourd'hui pour reconnaître aux Bantous la paternité de ces édifices érigés entre le VI^{ème} et le milieu du XVIII^{ème} siècle, donc bien avant l'arrivée des Européens. Ces ruines constituent la preuve indiscutable de l'existence d'une culture authentiquement africaine démontrant une habilité et une ingéniosité surprenantes. Les Zimbabwe sont l'œuvre de Noirs bantous et leur apogée est aussi celle du royaume de Monomotapa au XV^{ème} siècle (Davidson 1965). L'histoire des Zimbabwe rappelle étrangement celle des ruines du Lobi. Ici aussi, ce sont des Noirs africains qui sont à l'origine de ces ruines de pierre qui n'ont pas leur semblable en Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'ouest, les édifices en pierres ne sont pas rares. D'anciennes capitales africaines comme Koumbi-Saleh, Aoudaghost, Azugi, Tichitt étaient construites en

pierres : grès, schistes. Dans le sahel burkinabè, les ruines de Diamon dans la province de Soum, forment une enceinte en moellons de latérite qui s'étire sur deux kilomètres environ. Il n'en reste que quelques traces car les blocs de pierres ont été réutilisés.

A Hamdallaye, près de Mopti au Mali, El Haj Oumar Tall fit construire une forteresse dont l'aspect et la taille ressemble aux enceintes du pays lobi. Toutefois, construite en 1862-63, cette forteresse qui est dans un état à peu près identique aux ruines de Loropéni est en fait une réalisation beaucoup plus récente, en grande partie destinée à se protéger de l'arrivée de l'armée française qui est alors en progression à l'intérieur des terres africaines, depuis Saint Louis du Sénégal.



Ruines de Diamon (XVII^{ème} siècle), Burkina Faso



Hamdallaye (XIX^{ème} siècle), près de Mopti, Mali

Cependant, dans la sous-région, l'architecture de terre est dominante. La terre, souvent d'origine latéritique est moulée (en briques d'adobe) ou façonnée (technique de la bauge) et dans certains cas sous forme de colombins a servi à l'érection des cases, mais aussi de nombreux monuments religieux ou défensifs. En témoigne plus particulièrement les grandes mosquées de Tombouctou, inscrites au Patrimoine mondial, les tata (enceintes de défense) en briques crues répandus entre les fleuves Niger et Bani, au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Nigeria, etc.

Les « tata » de Sikasso ou de Tiong-i au Mali, les ruines de Sati au Burkina Faso, et bien d'autres en Afrique occidentale, sont très illustratifs des systèmes de défense traditionnels dans la région.



Tata de Sikasso (XIX^{ème} siècle), Mali



Ruines de Sati (XIX^{ème} siècle), Burkina Faso

Au Bénin et au Togo l'habitat défensif en terre est important avec des œuvres remarquables comme celles du Koutammakou, paysage culturel vivant inscrit au Patrimoine mondial. Celles-ci ne manquent pas d'avoir quelques points communs avec celles du pays Dogon, qui est un bien mixte du Patrimoine Mondial. Au Burkina Faso, les constructions traditionnelles du pays Gurunsi et celles de l'ethnie Lobi qui sont toujours

d'actualité leur sont aussi très proches. Toutefois il s'agit là de systèmes défensifs beaucoup moins imposants (taille des groupements, hauteur de muraille).



Habitat du Koutammakou, Togo



Habitat Lobi, près de Gaoua, Burkina Faso

Il est aussi intéressant de noter que les murs de la « forteresse » de Loropéni furent édifiés plus hauts que ceux des palais royaux d'Abomey (XVIII-XIX^{ème} siècles) ou encore des enceintes des palais Haoussa comme celui de Zaria (XIX^{ème} siècle) au Nigéria qui généralement ne dépassent pas 4m50.

En Afrique de l'Ouest, on trouve d'autres systèmes de fortification élaborés à partir de savoirs liés à l'utilisation de la terre, mais tout simplement composés de fossés et buttes. On les trouve principalement au Sud du Nigeria (Benin city, Ijebu Ode, Edoh,...). Leur édification vers le XVI^{ème} siècle correspond assez bien avec le développement du commerce d'esclaves et le besoin des populations de se protéger des razzias. Une sélection de ces structures est présente sur la liste indicative du Nigeria.



Fossé de Edo, Nigeria



Butte-fossé de Bénin City, Nigeria

Avec leur maçonnerie complexe de pierre et de terre dont la nature varie en fonction de la hauteur des murailles et l'adoption d'un plan organisé dans un repère quasi orthonormé, les Ruines de Loropéni se présentent donc comme une structure tout à fait particulière dans l'ensemble des systèmes anciens de fortification africains.

Les Ruines de Loropéni sont aussi les seuls vestiges de cette nature et de cette époque qui ont perduré jusqu'à nos jours dans cette région de l'Afrique. Si la tradition orale retient plus particulièrement l'aspect défensif devant la faune sauvage et plus particulièrement le « lion mangeur d'homme », il apparaît clairement que la construction de murailles d'une telle hauteur répondait à un besoin de protection plus important.

Il s'agissait bien de se protéger des attaques visant à contrôler l'extraction et le commerce de l'or dans la région, mais aussi à contrôler le commerce de biens divers, très probablement y compris celui d'esclaves, qui s'était établi avec la région du Sahel (villes

commerçantes de Djénné, Mopti, Tombouctou,...) et plus tard avec la côte (Ghana actuel).

3.d. Intégrité et/ou authenticité:

Les Ruines de Loropéni sont situées suffisamment loin de la ville de Loropéni ainsi que des villages voisins. Elle n'a donc pas été l'objet d'important pillage de matériau de construction comme cela arrive si souvent dans le cas de structures ruinées n'ayant plus aucune utilité ou valeur pour les populations environnantes.

En réponse à la décision 30 COM 8B31 du Comité du patrimoine mondial, des fouilles ciblées ont été menées en 2008 à l'intérieur des ruines. Ces fouilles ont permis de mettre au jour du mobilier et des vestiges qui ont fait l'objet de descriptions détaillées (voir annexe 5). Les artefacts ont été numérotés et stockés de façon à pouvoir faire l'objet d'études ultérieures. Après ces fouilles, les surfaces excavées ont été protégées par des bâches recouvertes de sédiments afin de protéger les vestiges mis au jour, de bien indiquer les zones fouillées, et de pouvoir poursuivre plus rapidement



Fermeture après fouilles du sous secteur S (1,2) et T (1,2)

Ces fouilles ont confirmé qu'un ramassage superficiel d'artefacts avait bien dû avoir lieu, mais inversement que le potentiel archéologique des ruines reste entier. C'est en regard de ces qualités que le Laboratoire d'histoire et archéologie de l'Université de Ouagadougou, qui a été chargé de ces premières fouilles ciblées par le Ministère en charge de la culture, envisage très sérieusement de transférer à Loropéni son chantier école international annuel.

Par ailleurs, aucun travail de conservation n'a été mené sur le site, hormis récemment, la mise en œuvre d'un débroussaillage nécessaire à l'établissement d'un plan des ruines et le sciage de racines de quelques arbres qui présentaient une menace directe.

Ces éléments tendent à considérer les Ruines de Loropéni comme particulièrement authentiques.

En ce qui concerne l'intégrité, les éléments et l'état de ruine, revendiqué dans le nom qui a été donné au site, indiquent clairement que les Ruines de Loropéni ne présentent pas une totale intégrité puisque nombre d'éléments de la construction originelle ont disparu. Toutefois, comme dit ci-dessus, le potentiel archéologique est quasiment intact rendant

plus que possible les opportunités d'approfondir les connaissances et l'interprétation. Cet état de fait est vrai tant à l'intérieur de l'enceinte qu'à l'extérieur de l'enceinte.

L'enceinte, et encore plus les structures qu'elle contient, ont longtemps été protégées par leur éloignement et leur caractère sacré. Elles n'ont que très peu été l'objet de pillage de matériaux. Pour ce qui est de l'extérieur, la zone tampon qui a été établie est très large et inclut les sites potentiels d'extraction des matériaux de construction (croûte latéritique pour les pierres, bas-fond pour la terre gravillonneuse). Enfin, celle-ci englobe aussi un certain nombre de traces de structures individuelles de petites tailles qui pourraient avoir une relation directe avec la structure principale des ruines.



Angle nord-est des remparts

4. Etat de conservation et facteurs affectant le bien

4.a. Etat actuel de conservation

Un peu plus d'une dizaine de sites similaires aux Ruines de Loropéni a été répertoriée dans le Sud-ouest du Burkina Faso. De tous ces sites, celui des ruines de Loropéni est parmi les plus grandes et des plus élaborées, et surtout est celle où les vestiges sont les mieux conservés. Le potentiel archéologique du site est intact, ce qui augmente considérablement la valeur du site par rapport aux autres. En effet, ceux-ci ont servi de carrière de matériaux de construction ou sont restés des sites habités et ont donc leurs vestiges archéologiques très perturbés.

Si une grande majorité des structures situées à l'intérieur se sont écroulées, et ne sont parfois présentes que sous forme de trace au sol, la muraille extérieure et le mur de partition intérieur sont assez bien conservés, atteignant parfois plus de six mètres de hauteur. Environ 80% de ces murs de remparts originels sont encore présents.

Les murs les plus atteints sont ceux qui sont orientés Nord-Sud car leurs façades Est sont battues par les pluies qui sont accompagnées de vents violents en début de saison des pluies. La façade Est de la muraille principale est particulièrement affectée avec des zones où la couche de pierre extérieure s'est effondrée.

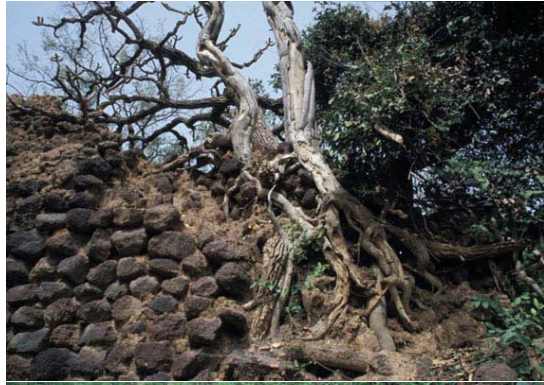
Les murs qui possèdent toujours leur couronnement en terre (une ou plusieurs levées de bauges) sont mieux protégés et résistent mieux. Mais dès que cette protection disparaît, la maçonnerie de pierre maçonnée à la terre gravillonneuse se met à se dégrader assez rapidement.

Un des facteurs de dégradation les plus importants est le développement de la végétation, non pas dans ou autour des ruines où celle-ci permet en fait une certaine protection des pluies battantes, mais de la végétation qui pousse sur les murs. Certaines espèces d'arbre sont particulièrement destructrices.

Il existe d'autres faiblesses dans les structures, notamment à la base des murs. Celles-ci servent de refuge aux petits animaux tels que les serpents (heureusement non dangereux) et les rongeurs. La plupart des enduits situés en zone inférieure ont aussi disparus. Ceci est probablement dû à la répétition de feux de brousse et aux effets de remontées d'humidité dans les murs par capillarité en saison des pluies. On note aussi quelques affouillements provoqués par les eaux de ruissellement.

Certaines structures sont dans des situations de stabilité douteuse et pourraient disparaître. Toutefois, les problèmes constatés devraient pouvoir être techniquement résolus après une période de mise au point de techniques de consolidation préventive qui permettront de stabiliser l'état des ruines. Il apparaît en effet important que cet aspect de ruine soit conservé et c'est bien ce qui a été exprimé dans la vision partagée établie lors de l'élaboration du plan de conservation et de gestion du site.

Nous devons enfin signaler ici que les fouilles ciblées réalisées, ont été immédiatement suivies d'un travail préventif de ré-enfouissage après qu'ait été installée une bâche de protection (voir p.30).



Végétation pouvant affecter les structures de pierre



Structures affaiblies



Vue de l'intérieur de l'enceinte

4.b. Facteurs affectant le bien

4.b.1. Agriculture, exploitation minière,...

Une partie de la zone tampon, notamment celle située au Nord des ruines comprend des zones anciennement cultivées, actuellement en jachère. Ces zones se situent assez loin des ruines et ne sont pas visibles lors de la visite. Certaines parties ont été plantées d'anacardiers et restent exploitées. La méthode de plantation qui a respecté les espèces existantes fait que même si ces zones sont exploitées, elles restent en harmonie avec l'environnement boisé.

Une partie de la zone tampon est aussi utilisée pour l'apiculture. Cette activité jugée compatible a été repoussée à une distance suffisante des ruines et de la voie d'accès principale.

Quelques zones situées le long de la route principale (Gaoua à Banfora) mais aussi de la route secondaire (Loropéni à Obiré) ont été utilisées pour l'extraction de matériaux de construction, mais aussi de terre latéritique graveleuse servant à réaliser le remblai nécessaire à la mise en oeuvre des routes. Avec l'établissement officiel de la zone tampon, ces pratiques ne sont plus admises. Les zones d'extraction de terre latéritique seront reboisées dans le cadre du programme de reboisement de l'Association pour le Développement de Loropéni (ADL) pris en compte dans le plan de conservation et de gestion.



Zone tampon cultivée



Ecoulement des eaux à proximité des ruines

4.b.2. Contraintes liées à l'environnement

Les Ruines de Loropéni sont situées dans un climat tropical marqué par une distinction très claire entre saison sèche et saison des pluies. Ce type de climat implique des pluies fortes et accompagnées de vent, plus particulièrement au début de la saison dite d'hivernage. Les vents viennent principalement de l'Est, ce qui fait que les façades Est sont plus particulièrement affectées.

Le climat relativement humide permet aussi à la végétation de se développer rapidement. Les plantes et arbres qui poussent sur les ruines sont un facteur de dégradation important qui doit être contrôlé.

4.b.3. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le site est sujet aux feux de brousse. Ceci a probablement en partie été à l'origine de la dégradation de l'enduit situé en partie basse des murailles.

Les feux de brousse sont maintenant contrôlés avec la mise en place de feux précoces, beaucoup moins violents. Cette disposition est complétée par le débroussaillage régulier des abords des ruines qui permettra d'éviter totalement la progression d'éventuels feux de brousse aux abords et à l'intérieur des ruines.

Les pluies sont abondantes dans la région et certaines zones peuvent être inondées. C'est le cas notamment des zones situées à l'Est et à l'Ouest des ruines, identifiées comme étant les lieux où fut extraite la terre destinée à la construction. Les ruines elles-mêmes ne sont jamais inondées. Toutefois, la forme actuelle de la route en latérite compactée entraîne un écoulement des eaux qui passe près des ruines, dans son angle sud-ouest, ce qui, en cas de pluie exceptionnelle pourrait entraîner l'inondation de la structure en cet angle. Le plan de conservation et de gestion du site prévoit de dériver cet écoulement des eaux plus à l'Ouest.

4.b.4. Contraintes dues au flux des visiteurs/au tourisme

Bien que l'intérêt pour le site ait connu une croissance importante ces dernières années, la fréquentation du site reste pour le moment assez réduite (voir statistiques). Il n'y a donc pas de problèmes de capacité de charge. On note que le site possède de façon naturelle des conditions qui permettent l'accueil de groupes importants.

A plus long terme, avec la possibilité d'une fréquentation plus importante, il conviendra de bien gérer le circuit de visite de façon à éviter que le passage des visiteurs ne se fasse trop près des structures qui présentent des instabilités de maçonnerie marquées.

4.b.5. Nombre d'habitants à l'intérieur du bien, dans la zone tampon

Il n'y a aucun habitant aussi bien dans le site que dans la zone tampon.

Avec le développement de conflits internes dans le pays voisin, la Côte d'Ivoire, de nombreux émigrants sont revenus s'installer dans leurs régions d'origine, dont a fait partie la région de Loropéni. Cet afflux de populations s'est heureusement déroulé après l'établissement de la zone tampon autour du site, ce qui fait que toute tentative d'établissement dans cette zone a pu être stoppé.

Cette situation qui a engendré pour quelque temps une pression plus importante sur la question d'attribution de terres cultivables est en voie de se régler et les flux de retour sont en train de s'inverser. Le comité de gestion reste vigilant pour que le site et sa zone tampon puissent conserver un certain niveau d'utilité pour les populations riveraines de façon à éviter des tentatives d'implantation.

5. Protection et gestion du bien

5.a. Droit de propriété

Au Burkina Faso, les questions de la propriété agraire et foncière sont régies par la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (RAF).

Selon cette loi, les terres du domaine foncier national sont classées en deux catégories : les terres urbaines et les terres rurales. C'est le Ministre en charge des domaines qui assure la gestion des terres du domaine foncier national et par souci de décentralisation et d'efficacité, la Loi prévoit que certaines parties des terres du Domaine Foncier National (DFN) soient gérées par délégation par les Maires, les Préfets et par certains ministères techniques.

Les règles de gestion dépendent de la classification des terres dans les deux catégories : terres urbaines et terres rurales. En outre, tout occupant d'une partie des terres du Domaine Foncier National (DFN) doit détenir un titre délivré par l'Administration. C'est dire que les deux droits cohabitent avec cependant une prédominance du droit formel.

Il convient de noter que les Ruines de Loropéni sont davantage sur les terres du village de Watan tandis que la zone tampon est partagée entre les villages de Watan et celui de Loropéni.

Les populations qui y vivent font de l'occupation des terres qui abritent les Ruines de Loropéni, un aménagement séculaire et historique. Elles sont par conséquent non seulement propriétaires de ces terres mais aussi leurs gardiennes et développent des rites et des croyances y afférents, très importants à leurs yeux. Chacun des deux villages concernés est représenté par un chef de terre qui est l'interlocuteur de l'Administration.

Le site des ruines et sa zone Tampon ont été « légués » au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme. Cette attribution a été officialisée dans un « Procès-verbal de palabre » qui est une procédure parfaitement officielle au Burkina Faso. (voir document en annexe).

Ainsi le Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication (MCTC) qui a pris un rôle de leader pour la gestion des terres comprenant les Ruines ainsi que la zone tampon est détenteur d'un titre de propriété délivré par la commune de Loropéni. (cf. Procès verbal de palabre et la délibération du Conseil municipal de la commune de Loropéni attribuant le site des Ruines de Loropéni et sa zone tampon au Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication).

5.b. Classement de protection

Le classement de protection des Ruines de Loropéni est matérialisé par les textes suivants :

- la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel (articles 16 à 31) ;
- le décret N° 2005-435 /PRES/PM/MCAT du 2 Août 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale des biens culturels et naturels ;
- l'arrêté N°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens sur la liste nationale du patrimoine national.

- l'arrêté N°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire.
- **le décret N°2008-861/PRES/PM/MCTC du 30 décembre 2008 portant classement des Ruines de Loropéni.**

(Voir textes complets en annexe 4)

5.c. Moyens d'application des mesures de protection

Au regard du droit de propriété tel que décrit plus haut, les Ruines de Loropéni bénéficient de deux modes de protection (traditionnelle et moderne) :

La protection juridique traditionnelle

Suite à la maladie du roi Tokpa Farma, le site bénéficie d'un certain niveau de sacralité. Depuis lors, il est craint et respecté de tous, et toute intervention inappropriée (coupe d'arbres, agriculture, démolition des murs, etc.) y est interdite.

Ces interdits sont présents dans la conscience de chacun. Chaque membre de la communauté respecte et participe à l'application des règles traditionnelles. En cas de constat de non respect des règles, les Chefs de village sont chargés de rappeler les contrevenants à l'ordre. Des sanctions (sacrifices de réparations) peuvent être demandées. Toutefois la crainte toute particulière qu'inspire les Ruines de Loropéni semble largement suffisante pour éviter toute transgression.

La protection juridique moderne

En droite ligne de la loi N°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant Protection du Patrimoine Culturel au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré des textes de mise en application et notamment :

- le décret N°2008-430 /PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication.
- l'arrêté N° 2009-010/MCTC/SG/DGPC du 22 janvier 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Patrimoine Culturel.

Dans ce cadre, outre les différents procédés de protection de type traditionnel, la Direction Générale du Patrimoine Culturel a proposé et obtenu la création :

- . d'un poste de conservateur du site des Ruines de Loropéni ;
- . du Comité de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni,
- . du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni.

Le conservateur du site des Ruines de Loropéni.

Nommé par arrêté N° 2008-075/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008, le conservateur du site des Ruines de Loropéni, est chargé de la gestion dudit site ainsi que de la conservation en rapport avec le Comité de Protection et de Gestion. Il établit des rapports réguliers sur l'état de conservation du site et le communique aux différentes instances de protection du site.

Le conservateur est aussi chargé de mettre en place les mécanismes permettant la bonne organisation des visites, le nettoyage régulier du site, etc.. Il est aussi chargé de la gestion des fonds perçus grâce aux droits de visite et autres activités et services organisés sur le site, en concertation avec le Comité de Protection et de gestion des Ruines de Loropéni.

Le Comité de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni

Créé par arrêté N° 2008-074/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008, le Comité a la responsabilité de la gestion du site, en partenariat avec le conservateur. Le comité se réunit au moins deux fois par an c'est-à-dire, une fois en saison sèche et une fois en saison des pluies. En cas de nécessité le Bureau peut convoquer le comité en séance extraordinaire.

Les membres du Comité ont également un rôle important de contrôle des activités économiques autorisées à l'intérieur de la zone tampon.

Le Conseil Scientifique d'Etude, de Conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni.

Créé par arrêté N°2008-076/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008, le Conseil Scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni œuvre à l'amélioration et à l'approfondissement de la connaissance du bien.

Il est aussi chargé d'étudier les projets de sa mise en valeur mais aussi sa conservation au bénéfice des générations présentes et futures.

Il sert de contact avec le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO dont il requiert l'avis avant tous travaux importants de conservation ou de mise en valeur du bien.

Il se réunit au moins deux fois dans l'année sur convocation du Directeur Général du Patrimoine Culturel. Ses réunions précèdent celles du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni.

La Direction Régionale de la Culture du Tourisme et de la Communication (DRCTC)

La Direction Régionale de la Culture du Tourisme et de la Communication est une structure déconcentrée de l'Administration culturelle dont elle représente l'ensemble des services. De par ses attributions la DRCTC représente au niveau local, la DGPC, pour une administration de proximité. La DRCTC est par conséquent appelée à prendre certaines mesures d'urgence sur recommandation de la DGPC et sous la supervision de celle-ci.

Les Guides

Un bureau d'information a été ouvert en bordure de la voie d'accès au ruines où deux guides formé par l'Office National du Tourisme Burkinabé, ont été commis aux taches de visite. Ils assurent une présence et une surveillance quasi-permanente du site.



Réunion du Comité local à la préfecture de Loropéni

5.d. Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé

Les ruines sont prises en considération dans les orientations générales définies au niveau national, mais il existe également des orientations spécifiques au niveau régional ou local.

Avec la décentralisation au Burkina Faso, il existe, pour chaque région et chaque commune, des plans régionaux et communaux de développement. C'est ainsi que le **Plan de développement de la commune de Loropéni** tout en citant les ruines de Loropéni comme un des atouts culturels et touristiques pose la nécessité de leur promotion et leur bonne conservation.

Les programmes ou projets de développement locaux prévoient de contribuer de façon positive à la promotion, la protection et la bonne conservation du site.

Certaines associations, prennent en compte les Ruines de Loropéni dans leurs activités. Parmi ces associations, il faut noter l'Association pour la Conservation et la Valorisation des Sites (ACVS). C'est une Association à but non lucratif, régie par la Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992. Elle mentionne expressément dans ses statuts l'objectif suivant : *« contribuer à la conservation et à la valorisation des sites en général et ceux des ruines du département de Loropéni en particulier »*.

Il faut également mentionner l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) qui, en collaboration avec le Comité de Jumelage a construit une structure d'accueil pour l'hébergement des touristes à Loropéni.

La réalisation d'une clôture délimitant la zone tampon sous forme de haie vive, proposée dans le plan de gestion, a été l'œuvre de l'Association pour le Développement de Loropéni (ADL)



Haie vive de *Acacia nilotica*, variété *Adansonii*, matérialisant la limite de la zone tampon



Le chef de terre de Watan (en blanc) entouré de notables du village lors d'une consultation

5.e. Plan de gestion et exposé des objectifs (voir plan en annexe)

Le plan de conservation et de gestion mis en annexe du dossier de nomination vise à coordonner les efforts et les activités de tous les acteurs concernés par la protection, conservation et gestion du site et de sa zone tampon.

Une vision pour les ruines de Loropéni :

« Les travaux menés par différents chercheurs ont permis de dissiper les mystères qui pesaient sur les ruines de Loropéni. On connaît mieux leur histoire et leur utilisation et nombre d'éléments qui disparaissaient sous la végétation et les éboulis sont maintenant plus visibles. Cependant, le caractère des ruines demeure intact. Elles conservent tout aussi bien leur authenticité que leur intégrité du fait de l'équilibre qui a été trouvé entre travaux de restauration et aspect ruiné permettant de garder son aspect ancien, abandonné.

C'est un site touristique très original qui tire tout son charme de ce mélange de construit et de nature qui semble reprendre ses droits.

Le site est bien intégré dans son environnement naturel et social. Il est bien protégé par une zone tampon très étendue. La zone autour de l'accès du site en bord de route est bien aménagée en vue d'un bon accueil des visiteurs (groupes scolaires, touristes, ...).

Depuis leur inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les ruines sont connues mondialement. Elles figurent parmi les sites touristiques les plus visités du Burkina Faso, ce qui contribue au rayonnement et au développement de Loropéni, de la province du Poni, mais aussi de l'ensemble du pays et de ses habitants».

Pour la période 2005-2010, six objectifs principaux ont été posés.

Il s'agit de :

Objectif 1 : protéger le site et le maintenir en harmonie avec son environnement en permettant la poursuite, voire le renforcement d'activités économiques compatibles dans la zone tampon,

Objectif 2 : mettre en œuvre un programme de prospection et de fouilles archéologiques préliminaires visant une meilleure connaissance du site mais aussi une bonne conservation «après fouilles»,

Objectif 3 : définir des pratiques de conservation préventive et d'entretien adaptées aux spécificités du site,

Objectif 4 : Supprimer les risques de dégradations majeures,

Objectif 5 : promouvoir le site et s'assurer de la qualité de ses visites et de sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique,

Objectif 6 : mettre en place un mécanisme de gestion adapté.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion :

Ce premier plan de gestion sert de guide à la Direction Générale du Patrimoine Culturel et aux professionnels chargés de la protection et de la conservation du site. Dans ce cadre, un certain nombre d'avancées ont pu être réalisées. Il s'agit principalement de :

Objectif 1 :

- . mise en œuvre d'une haie vive délimitant le périmètre de la zone tampon.
- . organisation régulière de réunions pendant lesquelles sont discutées les questions relatives aux usages et usagers de la zone tampon.

Objectif 2 :

- . réalisation de fouilles ciblées en 2008, avec un financement principalement national, complété par des apports du Centre du Patrimoine Mondial et du Gouvernement Norvégien;
- . protection et ré-enfouissage en fin de fouilles ;
- . un plan existe pour la poursuite des fouilles ;
- . l'Université de Ouagadougou envisage d'utiliser le site pour l'organisation de son chantier international annuel.

Objectif 3 :

- . quelques premiers essais de traitement des racines des arbres menaçant les structures ont été pratiqués ;
- . le programme de conservation préventive qui doit être mis en œuvre à partir du mois de Mars 2009 vise, entre autres, cet objectif, (voir annexe 6)

Objectif 4 :

- . le programme de conservation préventive qui doit être mis en œuvre à partir du mois de Mars 2009 vise, entre autres, cet objectif (voir annexe 6).

Objectif 5 :

- . un premier travail a été fait. Il porte déjà ses fruits avec une augmentation très importante de la fréquentation du site (touristes, élèves et étudiants) ;
- . un volet visant l'amélioration de l'accueil des visiteurs a été ajouté. Il sera financé principalement par le Gouvernement du Burkina Faso.

Objectif 6 :

- . un conservateur a été nommé et est maintenant en poste sur place;
- . le « Comité de protection et de gestion des Ruines de Loropéni » a aussi été officialisé et se réunit deux fois par an et chaque fois que de besoin.
- . le Conseil scientifique, rassemblant des professionnels de la conservation et des représentants de diverses spécialités de l'Université de Ouagadougou, a aussi été créé ;
- . le site bénéficie d'une attention particulière du Gouvernement. du Burkina Faso qui a alloué des budgets conséquents pour l'étude et la conservation du site.

Révision du plan de gestion

Le projet de conservation préventive qui doit être lancé en Mars 2009 (voir annexe 6) prévoit l'évaluation du plan de gestion au cours de 2010 et la préparation puis mise en place d'un nouveau plan qui porterait sur la période 2011-2015.

Autre (Contribution au développement local)

Dans un souci de bonne intégration du bien dans son environnement, le Gouvernement Burkinabè a retenu une action répondant directement à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Il s'agit de la réalisation d'un forage et d'une pompe à eau qui alimentera les populations du village de Watan.

5.f. Sources et niveaux de financement

Les Ruines de Loropéni génèrent des revenus provenant de la vente des tickets d'entrée et de paiements de droits de prise de vues institués par l'Office National du Tourisme Burkinabè. Les tarifs pratiqués sont les suivants :

- Nationaux : 500 FCFA
- Etrangers : 1500 FCFA
- Photos : 500 FCFA
- Films : 5000 FCFA

Entre 2002 et 2007, les recettes suivantes ont été enregistrées :

- 2002 : 154 500 FCFA.
- 2003 : 220 000 FCFA
- 2004 : 95 750 FCFA (fonctionnement en 6 mois faute de guide)
- 2005 : 164 500 FCFA
- 2006 : 186 500 FCFA
- 2007 : 279 000 FCFA

Ces sommes sont versées au Préfet de Loropéni, président du comité, qui en fait la répartition selon la règle fixée par le Comité de Gestion.

Suite au classement du site sur la liste de patrimoine national (cf. décret N°2008-861/PRES/PM/MCTC du 30 décembre 2008, portant classement du site de Loropéni sur la liste du patrimoine national), le Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication affecte un budget annuel 15.000.000 FCFA (environ 30 000 dollars) pour sa conservation.

La Direction Générale du Patrimoine Culturel se donne aussi pour objectif de monter des dossiers d'assistance technique et de sponsoring de façon à pouvoir lancer dans les meilleurs délais les programmes proposés dans le plan de gestion concernant la mise en valeur des ruines en situation de risque minimal de dégradation (stabilisation de l'état) et ainsi que de premières étapes des recherches archéologiques proposées.

En 2008 un budget de 30.000 \$ a été obtenu de la part du Gouvernement Norvégien. Il a permis à la Direction Générale du Patrimoine Culturel de programmer et de mettre en oeuvre le travail de fonds réalisé en collaboration avec l'Université de Ouagadougou (voir annexe 5).

Par ailleurs, les efforts déployés depuis 2005 ont permis de faire inscrire le site sur la Liste des 100 monuments les plus en danger du World Monument Watch. Sur cette base, des financements ont pu être obtenus, à hauteur de 55.500\$. Ce budget va permettre de mettre en place le programme de conservation préventive prévu au plan de gestion 2005-2010, ainsi que la révision de ce plan. Les budgets sont d'ores et déjà mis à disposition, et le début de la mise en œuvre est prévue pour Mars 2009. La fin des travaux et révision du plan de gestion est programmée pour la fin de l'année 2010.

5.g. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

La Direction Générale du Patrimoine Culturel dispose, de nos jours, d'un personnel qualifié à même de faire face aux exigences de conservation :

◆ Le Directeur Général, Monsieur Jean-Claude Dioma est conseiller des Affaires Culturelles et spécialiste en stratégie de développement culturel. Il a été successivement Directeur du patrimoine culturel de 1993-1996 puis de 2007 à ce jour. Il a eu une bonne connaissance du dossier pour avoir été à son origine, notamment depuis la sélection des Ruines de Loropéni dans la liste indicative jusqu'à l'étape actuelle du dossier. Il a également une bonne maîtrise des aspects juridiques de la protection du patrimoine culturel.

◆ Le chef de service des sites monuments et architecture traditionnelle, Monsieur KABORE Barthélemy, a bénéficié des sessions de formations organisées par le programme Africa 2009 dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique au Sud du Sahara : inventaire et documentation du patrimoine culturel (Bafoussam 2003), conservation préventive du patrimoine culturel immobilier (Antananarivo 2006).

◆ Le conservateur du site des Ruines de Loropéni, Dr.Lassina Simporé, est un archéologue qui exerce comme assistant au département d'histoire et Archéologie de l'université de Ouagadougou. Il est chargé de cours sur le patrimoine à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). Depuis son mémoire de maîtrise jusqu'à sa thèse de doctorat, ses recherches portent sur le patrimoine culturel physique et immobilier. En outre, il a suivi plusieurs formations du programme Africa 2009, notamment :

- le cours régional francophone de l'Ecole du patrimoine africaine de Porto-Novo (Bénin), sur la gestion et la conservation du patrimoine culturel immobilier (septembre-octobre 2006) ;
- le cours technique de Butaré (Rwanda) sur la préparation des dossiers d'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial (juillet 2007);
- le séminaire thématique de Nouakchott (Mauritanie) sur Patrimoine et communication (novembre 2007).
- Enfin, il est éditeur du bulletin de liaison de Africa 2009, *Africa 2009 Newsletters*, qui est une plate-forme d'échanges d'informations et de nouvelles entre les membres du réseau Africa 2009 et présente les résultats du programme.

En outre, deux agents ont été formés à l'Université Senghor d'Alexandrie, une dizaine à l'Ecole Nationale d'Administration dans les domaines de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel.

Le Centre du patrimoine mondial a contribué à la formation d'un agent au processus d'élaboration de dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (EPA 2005).

Il existe au sein du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, et à l'Université de Ouagadougou, des agents ayant reçu une formation en matière de gestion du patrimoine culturel immobilier dispensée par le programme Africa 2009

Notons aussi que le Séminaire sur les cadres juridiques de la protection et de la conservation du Patrimoine Culturel Immobilier en Afrique sub-Saharienne du programme Africa 2009 a été organisé en Octobre 2003 à Ouagadougou, ce qui fait que l'ensemble du personnel de la DGPC, mais aussi nombre de ses collaborateurs extérieurs, ont pu bénéficier des résultats de ce séminaire.

Enfin, la Direction Générale du Patrimoine Culturel bénéficie d'un partenariat bien établi avec le laboratoire d'archéologie de l'Université de Ouagadougou.

La Direction Générale du Patrimoine Culturel a aussi autorisé la formation en gestion du patrimoine culturel par le programme Africa 2009 d'une Historienne de l'art et d'un archéologue. Ces spécialistes sont à la disposition du patrimoine culturel.

La Direction entretient un partenariat soutenu avec CRATerre-ENSAG dont les interventions ont été capitales dans le renforcement des capacités en matière de conservation de l'architecture de terre de par le monde.

Dans le même esprit la Direction collabore avec des architectes burkinabés qui au cours des activités menées avec des experts internationaux acquièrent progressivement des capacités dans le domaine de la conservation du patrimoine du patrimoine culturel immobilier.

5.h. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

La mise en place du système officiel de visite a été faite en 2002 sous l'impulsion de l'Office National du Tourisme Burkinabé (ONTB). A cet effet, un bureau d'information a été ouvert en bordure de la route principale, au début de la piste de latérite qui mène aux ruines.

Deux guides, bénéficiaires d'une formation de base organisée par l'ONTB en 2006, assurent une présence continue sur le site.

En terme de fréquentation, on enregistre les statistiques suivantes :

◆	2002	:	123 (Mi-juillet à décembre)
◆	2003	:	176
◆	2004	:	77 (Janvier à juillet)
◆	2005	:	119
◆	2006	:	181
◆	2007	:	194
◆	2008	:	837

Par ailleurs, le site reçoit beaucoup de visiteurs non payants, constitués principalement de scolaires et de groupes organisés.

L'évolution de ces chiffres montre bien qu'il existe une réelle prise de conscience au niveau national de l'intérêt et des valeurs du site. Celui-ci se place au plus haut niveau de l'Etat avec des visites de quelques uns de ses représentants les plus illustres. De tels

événements, largement diffusés dans les médias au niveau national entraînent de fait un intérêt large et une fréquentation de plus en plus importante.

Le plan de gestion prévoit :

- ◆ la détermination d'un parcours de visite de façon à prendre en compte les nouveaux éléments recueillis lors de la préparation du plan de gestion et des fouilles archéologiques ;
- ◆ le recrutement et la formation des guides ;
- ◆ la production de documents promotionnels et cartes postales ;
- ◆ l'aménagement de la zone d'accueil aux abords de la route principale.

Les aménagements prévus seront soumis à l'approbation du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



Visite du site par son Excellence Monsieur le Premier Ministre Tertius Zongo et certains membres du Gouvernement du Burkina Faso

5.i. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

La politique culturelle du Burkina Faso résulte de plusieurs années de réflexions et de discussions menées à l'occasion de différents séminaires, forums et ateliers sur la politique culturelle nationale.

Au plan international

La politique culturelle du Burkina Faso s'inspire des dispositions relatives à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels figurant dans les instruments internationaux promulgués par l'UNESCO, notamment :

- ◆ l'Accord de Florence sur l'inscription d'objets de caractère éducatif scientifique ou culturel, Florence, 17 juin 1950 ;
- ◆ la Convention relative à la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 14 mai 1954 ;
- ◆ la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicites des biens culturels du 14 novembre 1970 ;
- ◆ la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement sur l'habitat des oiseaux d'eau, Ramsar, 02 février 1971 ;
- ◆ la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, 16 novembre 1972 ;
- ◆ la Convention portant sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 17 octobre 2003 ;
- ◆ la Convention portant protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris, 20 octobre 2005.
- ◆

Au plan national

On observe que la vie culturelle est animée par de nombreuses associations scolaires, universitaires ou régionales. Au niveau central, les régimes politiques qui se sont succédés depuis les indépendances ont essayé d'affirmer l'identité culturelle du pays, notamment par :

- ◆ la création d'un ministère en charge de la Culture,
- ◆ l'institutionnalisation ou la dynamisation de grandes manifestations d'envergures nationale ou internationale (Festival Panafricain Cinéma de Ouagadougou, Semaine Nationale de la Culture, Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou, Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou)
- ◆ et par des textes législatifs et réglementaires pour la gestion du patrimoine (Loi N°24-2007 /AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel).

La politique culturelle vise à accompagner le peuple burkinabè dans sa volonté de respecter, de préserver, d'exploiter et d'utiliser son héritage et son patrimoine culturel pour bâtir une communauté nationale unie et prospère. Ainsi la Constitution, en son

article 7, garantit la liberté de croyance, de non croyance, de conscience, d'opinion religieuse, philosophique, d'exercice de culte, la liberté de réunion, la pratique libre de la coutume.

Le Patrimoine culturel

La politique en matière de patrimoine culturel et naturel pose la nécessité d'inventorier le riche patrimoine culturel et naturel afin de le préserver, le valoriser et le transmettre aux générations futures.

Un premier pas vient d'être franchi en ce qui concerne l'inventaire, car des travaux de pré inventaire réalisés en 2004 ont permis d'avoir une idée du contenu du patrimoine culturel immobilier au Burkina Faso.

Ces travaux ont permis de dresser deux listes de biens culturels :

- ◆ les biens culturels inscrits sur la liste nationale du patrimoine culturel, (cf. arrêté N°2004-651 MCAT/SG/DPC du 9 Août 2004) ;
- ◆ les biens culturels inscrits sur le registre d'inventaire. (cf. arrêté N° 2004-652/MCAT/SG/DPC du 9 Août 2004).

L'ensemble de ces actions se fonde sur un cadre juridique mais aussi sur une politique de financement du patrimoine.

Le cadre juridique

Il est constitué d'instruments juridiques nationaux mais également internationaux adoptés ou ratifiés par le Burkina Faso en matière de patrimoine.

C'est ainsi que le pays a ratifié en 1987 la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 ainsi que nombre de textes adoptés par l'UNESCO.

Au plan national, le Burkina Faso a également adopté une loi en 2007 portant protection du patrimoine culturel en remplacement de l'ordonnance de 1985.

Une relecture des textes d'application de la nouvelle loi est en cours ; autant d'actions qui vont aboutir à un cadre juridique complet et mieux structuré.

Le financement du patrimoine

La vision du Burkina Faso en matière de financement du patrimoine est de ne pas en faire un domaine exclusif de l'Etat.

Cette politique de financement se fonde sur le budget national certes, mais prend en compte les structures décentralisées que sont les régions et les communes, mais aussi les partenaires au développement.

L'Etat encourage également le secteur privé à participer à cette action à travers les formes d'intervention qui lui sont propres (investissements, sponsoring, mécénat, dons, legs, etc.).

Enfin l'Etat reste ouvert aux partenaires financiers qui oeuvrent à mobiliser des ressources financières pour soutenir ses actions mais aussi celles des collectivités territoriales.

5.j. Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, entretien)

Placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, le site est géré conjointement par la Direction Générale du Patrimoine Culturel et la Direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Sud-ouest.

Il convient de mentionner la nomination d'un conservateur dont la fonction est la gestion et la conservation du site en rapport avec le comité de protection et de gestion des Ruines de Loropéni. Deux employés permanents sont chargés de guider les visiteurs et d'inspecter les abords immédiats des ruines.

Le site bénéficie des soins et de l'entretien de services publics et techniques dont le concours s'avère utile. Il s'agit des Ministères en charge de l'administration territoriale, de la sécurité (service de police), de l'environnement et du cadre de vie, de l'Enseignement de Base, des infrastructures, de l'agriculture et de l'hydraulique, et celui de la santé. Le concours des responsables coutumiers est aussi important.

Le projet de conservation préventive qui doit être mis en place en 2009-10 prévoit la formation de techniciens et artisans qui pourront par la suite être contractés pour l'entretien régulier du site.



Façade Ouest du rempart principal

6. Suivi

6.a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation

Indicateur	Périodicité	Emplacement des dossiers
Respect de la zone tampon : <ul style="list-style-type: none">. absence d'habitation dans la zone tampon. absence de nouvelles exploitations agricoles. nombre d'exploitations agricoles et apicoles (objectif : réduction de 20%)	<ul style="list-style-type: none">. Bi-mensuel. Annuel. Annuel	DGPC DR Sud-Ouest Préfecture Loropéni Conservateur du site
Etat général des ruines : <ul style="list-style-type: none">. Nb d'arbres qui menacent les structures. constats d'écroulements (Nb, taille). % de portions des ruines qui ont fait l'objet de travaux de stabilisation	<ul style="list-style-type: none">. Annuel. Annuel. Annuel	DGPC DR Sud-ouest Préfecture Loropéni Conservateur du site
Nettoyage dans et autour des ruines principales : <ul style="list-style-type: none">. nettoyage général. sarclage régulier	<ul style="list-style-type: none">. 1 fois / an Juin et septembre	DGPC DR Sud-ouest Préfecture Loropéni Conservateur du site
Visibilité des murs : <ul style="list-style-type: none">. les compartiments intérieurs sont biens visibles dès l'entrée du site. (exprimés en % à partir de photos panoramiques)	<ul style="list-style-type: none">. Annuel	DGPC DR Sud-ouest Préfecture Loropéni Conservateur du site

6.b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Noms et coordonnées de contact des institutions responsable(s) du suivi :

Direction Générale du Patrimoine Culturel

Jean-Claude DIOMA, Directeur Général

BP 7007 Ouagadougou 03

Burkina Faso

Téléphone Secrétariat : 00 226 50 31 09 27

Bureau : + 226 50 31 68 08

Portable : + 226 70 25 89 31

Email : jcdioma2@yahoo.fr

Direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication

Ferdinand D. DABIRE

Directeur régional

BP : 175 Gaoua

Tél : + 226 20 90 01 69 /

Portable : + 226 70 12 11 31 / 75 38 63 22

Service des Sites, Monuments et Architecture Traditionnelle

KABORE Barthélemy

03 BP 7007 Ouagadougou 03

Burkina Faso.

Tél : + 226 50 31 09 27

Portable : + 226 70 28 87 40

Email : bemarth@ yahoo.fr

Conservateur du site

Lassina SIMPORE

03 BP 7007 Ouagadougou 03

Burkina Faso

Téléphone Secrétariat : 00 226 50 31 09 27

Bureau : + 226 50 31 68 08

Portable : + 226 78 84 36 63

Email: mkelassane@ yahoo.fr

6.c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

L'institutionnalisation des structures en charge de la protection, de la gestion et de la conservation du site étant récente, il n'existe pour le moment aucun rapport d'exercice. Il importe cependant de noter les résultats des rapports de recherches complémentaires de 2008 demandés par le Comité du patrimoine mondial en sa session de 2006.

Ces différentes recherches qui portaient sur la tradition orale, les fouilles archéologiques ciblées, la botanique et la géomorphologie ont fait l'objet de rapports et d'un travail de synthèse (annexe 5).

7. Documentation

7.a. Photographies et autorisations de reproduction

(voir autorisation de reproduction en dernière page du présent document)

Photographies faite au cours de l'année 2004 dont les droits ont été cédés par M. Thierry Joffroy, CRAterre-ENSAG

Copyright © Thierry Joffroy, CRATerre-ENSAG

Légendes :

1. Vue aérienne prise de l'angle Sud-est
2. Vue aérienne prise du côté Est
3. Vue aérienne prise de l'angle Nord-ouest
4. Vue aérienne prise du côté Sud
5. Angle nord-ouest des remparts au crépuscule
6. Partie centrale du rempart Ouest
7. Au premier plan le grand mur de partition. Au loin le rempart principal Sud
8. Rempart Ouest vu de l'extérieur.
9. Rempart Ouest dans sa partie nord qui présente un léger basculement vers l'intérieur.
10. Façade extérieure du rempart sud
11. Le rempart Est vu depuis l'intérieur des ruines, dans le compartiment nord.
12. Ruines à l'intérieur de l'enceinte, probablement d'une ancienne habitation car correspondant à une surélévation.
13. Rempart Ouest. On distingue bien la partie basse en moellons de latérite enduite de terre et en partie supérieure la couche de bauge
14. Détail de 13, partie inférieure en moellons de latérite maçonnés çà la terre.
15. Détail de 13, partie supérieure en bauge (terre façonnée).
16. Partie centrale du rempart Ouest
17. Les angles des remparts sont arrondis. Angle Nord Ouest.
18. Mur de partition principal avec la partie écroulée qui pourrait correspondre à une ouverture (la seule identifiée comme zone de passage possible sur l'ensemble du site)
19. Mur intérieur composé de blocs de latérite de formes ovoïdes, probablement taillés pour des raisons spécifiques.
20. De nombreux murs ne subsistent que sous forme de traces au sol. Mais les vestiges sont plus importants car cachés par les débris accumulés à la base des murs et murailles.
21. Murs montrant quatre couches successives d'enduit.
22. Nord du rempart Est, côté intérieur. On observe clairement une discontinuité de la maçonnerie ce qui tend à prouver que cette partie de muraille fut détruite puis reconstruite. Ceci tend à prouver que le site a été attaqué et habité beaucoup plus longtemps que la tradition orale ne veut bien le dire.
23. Partie centrale du mur Sud. A droite de la zone écroulée, on observe une zone composée de moellons de dimensions plus réduites. Il s'agit probablement d'une zone d'ancienne réparation qui elle aussi tend à prouver une utilisation du site sur une longue période.
24. Les ficus géants s'attaquent aux ruines, jusqu'à ce que, ensembles, ils s'écroulent.
25. Les racines des arbres poussant sur les ruines sont souvent très destructrices.
26. La partie Nord du rempart Ouest a été très perturbée par un arbre qui s'y est développé.

27. Zone de croûte latéritique qui a probablement été utilisée comme carrière ou furent extraits les moellons de pierre
28. Trace de fortification de forme circulaire située à environ 800m au Sud-ouest des ruines, révélée après un feu de brousse. Cette forme circulaire pourrait bien correspondre à un établissement humain antérieur aux grandes ruines.
29. Le site possède des vestiges archéologiques qui pourront être utilisées pour déterminer une datation plus précise : céramiques, tuyères de fourneaux de réduction du fer, scories.
30. Petite zone anthropique située à 300M à l'Est des ruines.

Photographies dont les droits appartiennent à la DGPC, février – avril 2008

Copyright © DGPC Burkina Faso

31. Fouilles archéologiques, relevé topographique.
32. Fouilles archéologiques, compartiment Nord.
33. Nettoyage et dessouchage lors des fouilles archéologiques.
34. Le chantier de fouille est utilisé pour la formation en archéologie (étudiants de la sous région).
35. Mise au jour de la fondation d'un ancien mur, secteur 11b.
36. Fouilles archéologiques : relevé d'un ancien trou de poteau de structure.
37. Fouilles archéologiques, compartiment Nord, tri et rangement des blocs de latérite des éboulis.
38. Carroyage des fouilles du secteur 8.
39. Mise au jour d'emplacement de poteaux de structure, secteur 7.
40. Détail de l'emplacement d'un poteau au niveau du secteur 7.
41. Fouilles du secteur 10 où se trouvent les emplacements supposés de logements où se trouvaient des poutres de toiture.
42. Détail des emplacements supposés de poutres.
43. Un des multiples tessons de poteries mis au jour. secteur 7.
44. Anciens puits de mine à Wérimintangna, près de Loropéni.

7.b. Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

Les textes complets sont en annexe 4 du présent dossier. Ils comprennent :

- la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso (articles 16 à 31) ;
- le décret N° 2005-435 /PRES/PM/MCAT du 2 Août 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale des biens culturels et naturels ;
- le décret N°2008-861/PRES/PM/MCTC du 30 décembre 2008 portant classement des Ruines de Loropéni ;
- le décret n° 2008-430 /PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008, portant organisation du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication ;
- l'arrêté N°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens sur la liste nationale du patrimoine national ;

- l'arrêté N°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire ;
- l'arrêté n°2009-010/MCTC/SG/DGPC du 22 janvier 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du patrimoine culturel ;
- l'arrêté n°2008- 073 /MCTC/SG/DGPC du 26 décembre 2008 portant création, composition et attributions du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n°2008-074 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination des membres du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n°2008-076 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n°2008-077 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination des membres du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni ;
- l'arrêté n°2008-075 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination d'un Conservateur du site des Ruines de Loropéni.

7.c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant les Ruines de Loropéni

Un ensemble de relevés de ruines situées autour de la ville de Loropéni a été réalisé au cours d'une mission du CNRST. Cette mission a donné lieu à la production d'un rapport intitulé :

TOE, (R.), 21 au 30 mars 1983

Situation des ruines de la sous-Préfecture de Loropéni, Mission du CNRST. Cartographie de la DGST (CNRST). TOE.

Les ruines de Loropéni ainsi que les autres ruines du même type que l'on rencontre dans la région ont fait l'objet de nombreux travaux de recherche. Les travaux approfondis les plus récents sont :

DA, (I.), 1999

L'exploitation traditionnelle de l'or dans la région de Gaoua jusqu'à la fin de la colonisation. (Province du Poni) Burkina Faso. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise, 150 p.

DA, (I.), 2000

La question des ruines du Lobiduo. Université de Ouagadougou, Rapport de DEA, 75 p

FIELOUX, (M) et KAMBOU-FERRAND, (J.M), 1993

Images d'Afrique et sciences sociales. Pays lobi, birifor, dagara, Karthala, ORSTOM, 567 p.

PERE, (M.), 2004

Le royaume gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'anthropologie. Burkina Faso, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 620 p.

SAVONNET, (G.), 1986

« *Le paysan Gan et l'Archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays Lobi-Gan (Burkina et Côte d'Ivoire)* » in Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM), 22, 1 : pp. 57-82

La préparation du présent dossier d'inscription a conduit le Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication à mener diverses études dont certaines ont fait l'objet des rapports suivants (voir annexe 5):

KIETHEGA Jean-Baptiste, 2008

Rapport sur les travaux de recherches complémentaires sur les Ruines de Loropéni. (annexe 5 de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial), Burkina Faso, 58 p.

GOMGNIMBOU Moustapha et KY Jean Célestin. 2008

Rapport de recherches de collecte de traditions orales sur les ruines de Loropéni, (annexe 5 a de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) mai 2008, 94 p,

KOTE Lassina, 2008

Rapport sur Les fouilles archéologiques dans le compartiment sud du site des Ruines de Loropéni, (annexe 5 b de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) mai 2008, 56 p,

SIMPORE Lassina 2008

Rapport sur les fouilles archéologiques dans le compartiment nord des Ruines de Loropéni, campagnes du 16 janvier au 15 février et du 15 avril au 4 mai 2008, (annexe 5 c de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) 104 p,

GUINKO Sita, 2008

Rapport sur l'étude botanique sur les ruines de Loropéni, (annexe 5 d de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) mai 2008, 35 p.

SANOUE Dya Christophe, 2008

Rapport sur les études géomorphologiques des Ruines de Loropéni, (annexe 5 e de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) juin 2008.

AGUIGAH Angèle et ADANDE Alexis, 2008

Rapport de mission d'appui aux recherches d'archéologiques sur les ruines de Loropéni, (annexe 5 f de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) mars 2008.

MCTC, 2008

Rapport de synthèse de l'atelier de restitution des résultats de recherche d'informations complémentaires sur les Ruines de Loropéni, (annexe 5 g de la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial) 22 au 23 Octobre 2008, Ouagadougou, Burkina Faso, 17 p.

7.d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Direction Générale du Patrimoine Culturel

Jean-Claude DIOMA, Directeur Général

03 BP 7007 Ouagadougou 03

Burkina Faso

Téléphone Secrétariat : 00 226 50 31 09 27

Bureau : 00 226 50 31 68 08

Portable : 00 226 70 25 89 31

Email : jcdioma2@yahoo.fr

Université de Ouagadougou

Laboratoire d'archéologie et d'histoire de l'Art, UFR-SH

Pr. Jean-Baptiste KIETHEGA

09 BP 1331 Ouagadougou 09

Burkina Faso

Téléphone Secrétariat : 00 226 50 30 73 18

Portable : 00 226 70 26 40 94

Fax : 00 226 50 31 78 14

E-mail : jean.kiethega@univ-ouaga.bf

Une copie des documents principaux qui ont été rassemblés lors de la préparation du présent dossier de nomination est conservée dans les archives de CRATerre-ENSAG.

CRATerre-ENSAG

BP 2636

38036 Grenoble Cedex 2

France

Téléphone : 0033 (0) 4 76 40 66 25

Email : craterre-eag.grenoble@grenoble.archi.fr

7.e. Bibliographie

Bibliographie relative aux ruines de Loropéni

ADA, (J.C.), 1986

L'art militaire dans le Kassongo précolonial (région de Pô), Province du Nahouri, Burkina Faso. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

AGORSAH, (E.K.), 1985

« *Archeological implications of house construction among The Nchamura of Northern Ghana* » in Current Anthropology, n° 26/1, pp. 103-115.

AGORSAH, (E.K.), 1986

« *House forms in Northern Ghana* » in West African Journal of Archaeology, n° 16, pp. 25-51.

AGUIGAH (A.) et ADANDE (A.), 2008

Rapport de mission d'appui aux recherches d'archéologiques sur les ruines de Loropéni, mars 2008.

ANEBOUY, 1991

Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Renseignements historiques et économiques, 12 p.

ANONYME, 1911

Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Situation et limites du cercle, 17 p.

ANONYME, 1918

Réponses aux questionnaires adressés sous circulaire n° 178 G/P, Cercle de Bondoukou, subdivision de Bouna, 21 p.

ANONYME, 1918

Réponses aux questionnaires adressés sous circulaire n° 178 G/P, Cercle de Bondoukou, Subdivision de Bondoukou, 8 p.

BADEY (S.), 2001

Protocole d'approche archéologique de la dégradation d'un habitat en terre crue : la concession du chef de village de Tiakané (Burkina Faso). Université de Paris I, Mémoire de maîtrise, Vol. I : 129 p et Vol.II : 57 p.

BAGODO, (O.B.), 1993

Le site de Niyanpangu-Bansu, sous préfecture de Banikoara, Département du Borgou, République du Bénin, Communication personnelle, 21 p.

BAH (T.M.), 1971

Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan occidental (du XVII^{ème} à la fin du XIX^{ème} siècles). Paris I, Thèse de doctorat, 387 p + ill.

BEDAUX, (R.M.A.), 1995

Rapport de mission : ruines de la province du Poni (Burkina Faso), 6-15 février 1995, Leiden, 16 p.

BENQUEY, 1905

Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Formation et ressources naturelles du cercle, 8 p.

BERTHO, (J), 1952

Nouvelles ruines de pierres en pays Lobi in Notes africaines, bulletin de correspondance de l'IFAN (54) pp. 33-34

BINGER (L.G. Capitaine), 1980

Du Niger au Golfe de Guinée par le pays Kong et le Mossi, Paris, Société des africanistes, T1 : 515 p, T2, 416 p.

BOGNOLO, (D.), sd

Hypothèses sur les origines des Gan du Burkina Faso, 39 p.

BOURDIER (J.P.), THINH, (T.), 1985

African spaces : designs for living in Upper-Volta, New-York, African Pub. Co.

BOUTILLIER, (J.L.), 1903

Les Etats de Bouna – Etude comparative sur la sociologie et l'ethnographie des tribus Kparhallas et Lobis, 52 p

BOUTILLIER, (J.L.), 1968

« *Le temps et la gestion du temps chez les Koulango de Nassian* » in Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM), vol. V, n° 3, pp. 3-51.

BOUTILLIER, (J.L.), 1969

« *La ville de Bouna de l'époque précoloniale à aujourd'hui* » in Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM), vol. VI, n° pp. 2-20.

BOUTILLIER, (J.L.), 1971

« *La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest africain précolonial* » in Meillassoux (C.), 1971 : l'évolution du commerce en Afrique de l'Ouest, Oxford.

BOUTILLIER, (J.L.), 1971

Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production Koulango in Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM), vol. VIII, n° 3, pp. 243-253.

BOUTILLIER, (J.L.), 1973

« *Les trois esclaves de Bouna* » in Meillassoux (C.), 1973 : l'esclavage en Afrique précoloniale. Paris, bibliographie d'anthropologie, pp 253-281.

BOUTILLIER, (J.L.), 1993

Bouna royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans. Paris, Karthala, 396 p.

BOUTILLIER, (J.L.), 1971

« *Histoire et stratégies matrimoniales chez les Koulango de Niassan* » in Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM), vol. VIII, N° 2, pp 153-164.

CHAUDRON, (Lt), 1902

Les Etats de Bouna. Haute Côte d'Ivoire orientale. ...des indigènes. pp. 40-51.

CHAUDRON, (L.), 1903

Les Etats de Bouna (suite) Etudes comparatives sur la sociologie et l'ethnographie des tribus Kparhallass Lobis. 52 p.

COULIBALY, (B.), 1982

L'ancien royaume de Bouna de Cissé Logossina. Organisation politique, économique et sociale. Mémoire de C₁, Département d'Histoire, Université d'Abidjan, 40 p.

DA, (I.), 1999

L'exploitation traditionnelle de l'or dans la région de Gaoua jusqu'à la fin de la colonisation. (Province du Poni) Burkina Faso, Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise, 150 p.

DA, (I.), 2000

La question des ruines du Lobiduo. Université de Ouagadougou, Rapport de DEA, 75 p.

DELAFOSSÉ, (M.), 1927

Les nègres. Paris, Reider, 75 p. + 59 planches de 111 photos.

DENYER, (S.), 1978

African traditional architecture. An historical and geographical perspective. London, Heinemann, 210 p.

DESCHAMPS, (F.), 1994

Rapport de mission effectué au Burkina Faso du 04 au 23 novembre 1994 dans le cadre de la préparation de la liste indicative en vue de l'inscription de sites culturels sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 22 p.

EFFAH-GYAMFI, (K.), 1978

Archaeology and the study of early west African Towns : the case of Bona Manso. Communication au 2^{ème} colloque de l'association ouest africaine d'archéologie, Bamako.

FIELOUX, (M.), 1980

Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales lobi de Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire. Paris, Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 110, 199 p.

FIELOUX, (M.), LOMBARD, (J.) et KAMBOU-FERRAND, (J.M.), 1993

Images d'Afrique et sciences sociales. Le pays lobi, birifor et dagara (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana). Karthala – ORSTOM, 567 p.

FOFANA, (S.), 1982

Bondoukou : étude d'une ville de la période précoloniale au début de la colonisation à partir de Clozel. Fonction économique de Bondoukou. Mémoire C₁, Département d'Histoire, Université d'Abidjan, 29 p.

GALLAY, (A.) ; HUYSECOM, (E); HONEGGER, (M); MAYOR, (A), 1990

Hamdallahi, capitale de l'empire peul du Massina, Mali. Premières fouilles archéologiques, études historiques et archéologiques, Stuttgart, GMBH, Franz Steiner Verlag.

GAYIBOR, (N.L.), (sous la direction de), 1997

Histoire des Togolais, volume 1 : Des origines à 1884. Lomé, Presses de l'U.B.

GAYIBOR, (N.L.) (sous la direction de), 2001

Le tricentenaire d'Aneho et du Pays guin. Lomé, Presse de l'U.B., collection « patrimoine » N° 11, volume 1 à l'écoute de l'histoire, 412 p.

GOMGNIMBOU (M.) et KY J.C.) 2008

Rapport de recherches de collecte de traditions orales sur les ruines de Loropéni, mai 2008, 94 p,

GUINKO (S.), 2008

Rapport sur l'étude botanique sur les ruines de Loropéni, mai 2008, 35 p.

HAILLOT, (L.J), 1920

« *Etude sur la langue djan* », BCEHS-AOF, pp348-380

HOLAS, (B), 1952

« *Une énigme en pays lobi* », Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, 27, pp. 334-345

JOFFROY, (T), 2005

Assistance préparatoire pour la Nomination au Patrimoine Mondial des « Ruines de Loropéni », Burkina Faso, Rapport Final, UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial, 20 p. + annexes

KAMBOU-FERRAND, (J.M.), 1971

La pénétration française en pays lobi 1897-1920, Université de Paris I, Mémoire de maîtrise, 150 p

KAMBOU-FERRAND, (J.M.) 1993

Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914, Burkina Faso, Paris, ACCT / Karthala, 478 p.

KIETHEGA, (J.B.). 1993

La mise en place des peuples du Burkina Faso in Découvertes du Burkina Faso, Paris et Ouagadougou, pp. 177-196.

KIETHEGA (J.B.), 2008

Rapport sur les travaux de recherche complémentaires sur les Ruines de Loropéni, , Burkina Faso, 62 p. + annexes

KIETHEGA, (J.B.), 1993

« *Le cycle de l'or au Burkina Faso* » in Découvertes du Burkina, II, Paris-Ouagadougou, Sepia, pp. 97-126.

KODJO, (N.G.), 1986

Le royaume de Kong des origines à 1897. Aix-en-Provence, Thèse pour le doctorat d'Etat, t1, 352 p.

KOTE(L.), 2008

Rapport sur Les fouilles archéologiques dans le compartiment sud du site des Ruines de Loropéni, mai 2008, 56 p,

LABORATOIRE D'ARCHEOLOGIE, 1995

Projet « Ruines du Lobi ». Université de Ouagadougou, 19 p ;

LABOURET, (H.), 1920

« *Le mystère des ruines du Lobi* ». Paris, Revue ethnologie et tradition populaires, t1, pp. 177-196.

LABOURET, (H.), 1931

Les tribus du rameau Lobi. Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie de Paris, 507 p.

LEMOINE, (P), 1993

Les Julia de Kong vus par L.G. Binger, à travers sa relation de voyage. Essai d'exploitation et d'analyse critique d'une source. Université de Paris I, mémoire de maîtrise, 215 p.

LOUCOU, (J.N.), 1984

Histoire de la Côte d'Ivoire, tome I : la formation des peuples. Abidjan, CEDA, pp. 40-49.

LOUCOU, (J.N.),

Histoire de la Côte d'Ivoire. Peuples et ethnies, Neter, 200 p, pp. 35-55.

M'BRA EKANZA, (S.), 1971

« *Récit concernant l'histoire du peuple Abron-Koulango* ». Abidjan, Bull. Liaison du CURD, n° 1, p. 53-59.

MAUNY, (R.), 1952 :

« *Essai sur l'histoire des métaux en Afrique occidentale* ». Dakar, B-IFAN, n° XIV, série B.

MAUNY, (R.), 1957

« *Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire et l'archéologie de la Haute-Volta* ». Dakar, IFAN, Notes Africains, n° 73, pp. 16-25.

MCTC, 2008

Rapport de synthèse de l'atelier de restitution des résultats de recherche d'informations complémentaires sur les Ruines de Loropéni, 22 au 23 Octobre 2008, Ouagadougou, Burkina Faso, 17 p.

MERMET, (L.F.), sd

« *Habitats traditionnels en Côte d'Ivoire* ». Paris, Ministère de la coopération. Espace et homme, pp. 21 à 38.

MILLOGO, (K.A), 1993

Contribution de l'Archéologie à l'histoire du peuplement de la région du Lobi, in Fielloux (M.) et Al. « *Images d'Afrique et sciences sociales, le pays Lobi, Birifor et Dagara* », (Burkina Faso, Cote d'Ivoire et Ghana), Karthala et ORSTOM. pp 30 – 37.

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, 2002

« *KOUTAMMAKOU* », *le pays des Batammariba, ceux qui façonnent la terre* ». Plan de conservation et de gestion 2002-2017, Lomé, 79 p.

OUATTARA, (O.), 1990

Les Watara de Kong au Burkina Faso : leur implantation à Lokosso Dyula. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

OUATTARA, (O.C.), 2000

Esquisse généalogique de Qabila Sonongi et Jula du Gwiriko : le cas du Lobi et le Dianéra de Darsalami. Université de Ouagadougou, Rapport de DEA, 129 p.

OZANNE, (P.C.), 1962

« *Notes on the early historic archaeology of Accra* » in Transactions of the society of Ghana, VI.

PERE, (M.), 1988

*Les Lobi. Traditions et changements.*Laval, Siloé, 2t, 922 p

PERE, (M.), 1992

« *Vers la fin du mystère des ruines du Lobi* » in Journal des africanistes, 62 (1), Paris, pp. 79-93.

PERE, (M.), 1993

« *Séjour des Lorhon-Koulango chez les Gan du Burkina Faso* » in Découvertes du Burkina, t1, pp. 7-71.

PERE, (M.), 1997

« *La fin du mystère des ruines du Lobi* ». Communication personnelle, 42 p.

PERE, (M.), 2000

Une culture retrouvée. Essai sur la mémoire Kàa : la société gan au Burkina Faso, Conférence à l'Université de Ouagadougou, 10 p.

PERE, (M.), 2004

Le royaume gan d'Obiré, Introduction à l'histoire et à l'anthropologie, Burkina Faso, Paris, Sepia, 547 p. + annexes.

PERINBAM, (B.M.), 1974

« *Notes on Dyula origins and nomenclature* », Dakar, Bull. IFAN, t XXXVI, B, 4, pp. 666-690.

PERINBAM, (B.M.), 1986

Perceptions of Bonduku's contribution to the Western Sudanese gold trade : an assessment of the evidence in History of Africa : a journal of method, London, vol. 13, pp. 295-322.

POLET, (J.), 1974

Fouilles d'enceintes à la Siguié. Sous Préfecture d'Agboville, Côte d'Ivoire. Bondoukou, 12 p + carte

PRUSSIN, (L.), 1969

Architecture on Northern Ghana. A study of forms and functions. Berkeley, Los Angeles: University of California

RAYMAEKERS, (P.), 1990

« *Préhistoire en Côte d'Ivoire* ». Archaeologia, 262, pp. 60-66.

RAYMAEKERS, (P.), 1996

Ruines de pierres du pays lobi ivoirien. Bruxelles, B.E.D.H., 33 p

RENARD, (L.), 1899

« *L'or du Lobi* ». Paris, B.C.A.F., N° 9, pp. 173-174

RODNEY, (W.), 1969

Gold and slaves in gold coast. Legon, T.H.S.G., vol X.

RUELLE , (E). 1905

Notes sur les ruines en pierre de l'Afrique occidentale française., Bulletin de Géographie historique et descriptive, 1 : PP 466-472

SAGATZKY, (J.), 1940

Problèmes d'organisation de l'industrie aurifère dans l'ex Haute-Volta. Domaine politique, folio 5, Abidjan.

SAGATZKY, (J.), 1954

La géologie et les ressources minières de l'ex-Haute-Volta méridionale. Dakar, Bull de la Direction des mines du GG-AOF, n°13, 230 p

SANOUE (D. C.), 2008

Rapport sur les études géomorphologiques des Ruines de Loropéni, juin 2008.

SAVONNET, (G.), 1962

« *La colonisation du pays Koulango (Haute Côte d'Ivoire) par les Lobi de Haute-Volta* ». Ouagadougou, IFAN, Etudes Voltaïques, Nouvelle série, Mémoire N°3, pp. 79-102.

SAVONNET, (G.), 1962

« *Quelques notes sur les Gan et sur le rituel d'intronisation de leur chef* », Ouagadougou, Etudes voltaïques, Mémoire N° 4, pp. 125-152.

SAVONNET, (G.), 1979

Lobi et Koulango de la région de Bouna. C.R d'enquête sur le terrain, ORSTOM, Petit Bassan, 34 p.

SAVONNET, (G.). 1986

Le paysan Gan et l'Archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays Lobi-Gan (Burkina et Côte d'Ivoire). Cahiers de Sciences Humaines (ORSTOM). 22, 1 : PP 57-82

SIMPORE Lassina 2008

Rapport sur les fouilles archéologiques dans le compartiment nord des Ruines de Loropéni, campagnes du 16 janvier au 15 février et du 15 avril au 4 mai 2008, 104 p,

SOME, (I.), 1995

Approche sur l'origine du peuplement de Kpèrè. Université de Ouagadougou, Pré-mémoire de Licence.

SOME, (J.), 1991

L'exploitation traditionnelle de l'or à Salmabor, Province de la Bougouriba, Burkina Faso. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

SOPER, (R.), 1976

The walls of old Oyo. Communication au premier colloque de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie, Enugu, Nigeria.

TAUXIER, (L.), 1929

Etudes soudanaises. Le Noir de Bondoukou : Koulangos, Dyoulas, Abrons, etc.

TERRAY, (E.), et al., 1978

« L'or dans les sociétés akan ». Paris, Journal Société des Africanistes, t XL VIII, Fax 1.

TOE, (R.), 21 au 30 mars 1983

Situation des ruines de la sous-Préfecture de Loropéni, Mission du CNRST. Cartographie de la DGST (CNRST). TOE.

TRIAUD, (J.L.), 1968

« *Le site de la Siguié : 10 problèmes* ». Bull. Des Recherches de l'Université d'Abidjan, N° 2.

WERTHMAN (K), 2003

« *Ils sont venus comme une nuée de sauterelles chercheurs d'or dans un village du Sud-ouest du Burkina Faso* » in Histoire de peuplement et relation interethnique au Burkina Faso, Paris, Karthala, pp 11-109

YAGO, (O.), 1986

Essai sur l'architecture militaire en pays nuna-sissala, province de la Sissili, Burkina Faso. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

ZONGO, (J.), 2004

L'artisanat de l'or à Ouagadougou des origines à nos jours. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise, 118 p.

ZONGO (J), 2008

Essai sur l'histoire de l'or au Moogo des origines à nos jours, Université de Ouagadougou, rapport de DEA, 97 p

Bibliographie relative à la Botanique

ADJANOHOUN (E.J.) ET AL., 1979

Médecine traditionnelle et pharmacopée, contribution aux études ethnobotaniques et floristiques au Mali ; ACCT, 290 p

ARBONNIER (M.), 2000

Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest. ACCT; 290p. Enda Tiers-monde, Dakar. Série Etudes et Recherches, n° 187-188-189.

FORTIN (D.), LÔ (M.), MAYNART (G.) ; 1997

Plantes médicinales du Sahel,

MAYDELL (H.J.) VON, 1995

Arbres et arbustes du Sahel. Leurs caractéristiques et leurs utilisations. GTZ, 532 p

TRAORE (D.), 1983

Médecine et magie africaines ou comment le Noir se soigne-t-il ?
ACCT, Ed. Présence Africaine; 569p.

8. Coordonnées des autorités responsables

8.a. Responsable de la préparation de la proposition :

DIOMA Jean-Claude

Directeur Général de la Culture

Direction Générale de la Culture, 03 BP 7007

Ouagadougou 03

Burkina Faso

Tel : + 226 50 31 09 27

Fax : 226 50 31 68 08

Courriel : jcdioma2@yahoo.fr

8.b. Institution / agence officielle locale

Direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication

BP : 175 Gaoua Bukina Faso

Tél : + 226 20 90 0 1 69

8.c. Autres institutions locales

Préfecture de Loropéni

S/P Haut Commissariat du Poni : BP 01 Goua

Tél : + 226 20 90 47 05

Association pour la conservation pour la conservation et la valorisation des sites (ACVS)

BP 586 ouagadougou

Tél : + 226 70 24 67 27

Association pour le développement de Loropéni S/C préfecture de Loropéni

Tél : +226 20 90 47 05

8.d. Adresse Internet Officielle

[HTTP://WWW.RUINESDELOROPENI.BF](http://WWW.RUINESDELOROPENI.BF)

Nom du responsable : Monsieur Barnabé KIEMTARBOUM

Courriel : bkientar@gmail.com

9. Signature au nom de l'Etat partie

Ouagadougou, le 23 janvier 2009

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT



AUTORISATION

1. Je, soussigné (e) **Jean-Claude Dioma**, Directeur Général du Patrimoine Culturel, Accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie (s) et/ou diapositive (s) décrite (s) au paragraphe 4.

2. Je prends note du fait que la (les) photographie (s) et ou diapositive (s), décrites (s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera (seront) utilisée (s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :

- a) publications de l'UNESCO ;
- b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
- c) cartes postales – vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
- d) séries de diapositives – vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
- e) expositions, etc.

3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.

4. La liste de la/des photographie (s) et/ou diapositive (s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication).

5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.

6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation

7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation

8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à Ouagadougou le **5 janvier 2009**



Jean-Claude DIOMA

Dossier de nomination au Patrimoine Mondial

Ruines de Loropéni Burkina Faso

Annexe 2 : Série de 30 Diapositives

Copyright © Thierry Joffroy, CRATerre-ENSAG

Légendes :

1. Vue aérienne prise de l'angle Sud-est
2. Vue aérienne prise du côté Est
3. Vue aérienne prise de l'angle Nord-ouest
4. Vue aérienne prise du côté Sud
5. Angle nord-ouest des remparts au crépuscule
6. Partie centrale du rempart Ouest
7. Au premier plan le grand mur de partition. Au loin le rempart principal Sud
8. Rempart Ouest vu de l'extérieur.
9. Rempart Ouest dans sa partie nord qui présente un léger basculement vers l'intérieur.
10. Façade extérieure du rempart sud
11. Le rempart Est vu depuis l'intérieur des ruines, dans le compartiment nord.
12. Ruines à l'intérieur de l'enceinte, probablement d'une ancienne habitation car correspondant à une surélévation.
13. Rempart Ouest. On distingue bien la partie basse en moellons de latérite enduite de terre et en partie supérieure la couche de bauge
14. Détail de 13, partie inférieure en moellons de latérite maçonnés çà la terre.
15. Détail de 13, partie supérieure en bauge (terre façonnée).
16. Partie centrale du rempart Ouest
17. Les angles des remparts sont arrondis. Angle Nord Ouest.
18. Mur de partition principal avec la partie écroulée qui pourrait correspondre à une ouverture (la seule identifiée comme zone de passage possible sur l'ensemble du site)
19. Mur intérieur composé de blocs de latérite de formes ovoïdes, probablement taillés pour des raisons spécifiques.
20. De nombreux murs ne subsistent que sous forme de traces au sol. Mais les vestiges sont plus importants car cachés par les débris accumulés à la base des murs et murailles.
21. Murs montrant quatre couches successives d'enduit.
22. Nord du rempart Est, côté intérieur. On observe clairement une discontinuité de la maçonnerie ce qui tend à prouver que cette partie de muraille fut détruite puis reconstruite. Ceci tend à prouver que le site a été attaqué et habité beaucoup plus longtemps que la tradition orale ne veut bien le dire.
23. Partie centrale du mur Sud. A droite de la zone écroulée, on observe une zone composée de moellons de dimensions plus réduite. Il s'agit probablement d'une zone d'ancienne réparation qui elle aussi tend à prouver une utilisation du site sur une longue période.
24. Les ficus géants s'attaquent aux ruines, jusqu'à ce que, ensembles, ils s'écroulent.
25. Les racines des arbres poussant sur les ruines sont souvent très destructrices.
26. La partie Nord du rempart Ouest a été très perturbée par un arbre qui s'y est développé.
27. Zone de croûte latéritique qui a probablement été utilisée comme carrière ou furent extraits les moellons de pierre
28. Trace de fortification de forme circulaire située à environ 800m au Sud-ouest des ruines, révélée après un feu de brousse. Cette forme circulaire pourrait bien correspondre à un établissement humain antérieur aux grandes ruines.

29. Le site possède des vestiges archéologiques qui pourront être utilisées pour déterminer une datation plus précise : céramiques, tuyères de fourneaux de réduction du fer, scories.
30. Petite zone anthropique située à 300M à l'Est des ruines.

Compléments à l'annexe 2, janvier 2009

Photographies dont les droits appartiennent à la DGPC, février – avril 2008

31. Fouilles archéologiques, relevé topographique,
32. Fouilles archéologiques, secteur nord
33. Nettoyage et dessouchage lors des fouilles archéologiques
34. Le chantier de fouille est utilisé pour la formation en archéologie (étudiants de la sous région)
35. Mise au jour de la fondation d'un ancien mur, secteur 11b
36. Fouilles archéologiques, relevé d'un ancien trou de poteau de structure
37. Fouilles archéologiques, secteur nord, tri et rangement des blocs de latérite des éboulis
38. Carroyage des fouilles du secteur 8
39. Mise au jour d'emplacement de poteaux de structure, secteur 7
40. Détail de l'emplacement d'un poteau au niveau du secteur 7
41. Fouilles du secteur 10 où se trouvent les emplacements supposés de logements où se trouvaient des poutres de toiture
42. Détail des emplacements supposés de poutres.
43. Un des multiples tessons de poteries mis au jour. secteur 7
44. Anciens puits de mine à Wérimtangna, près de Obiré

















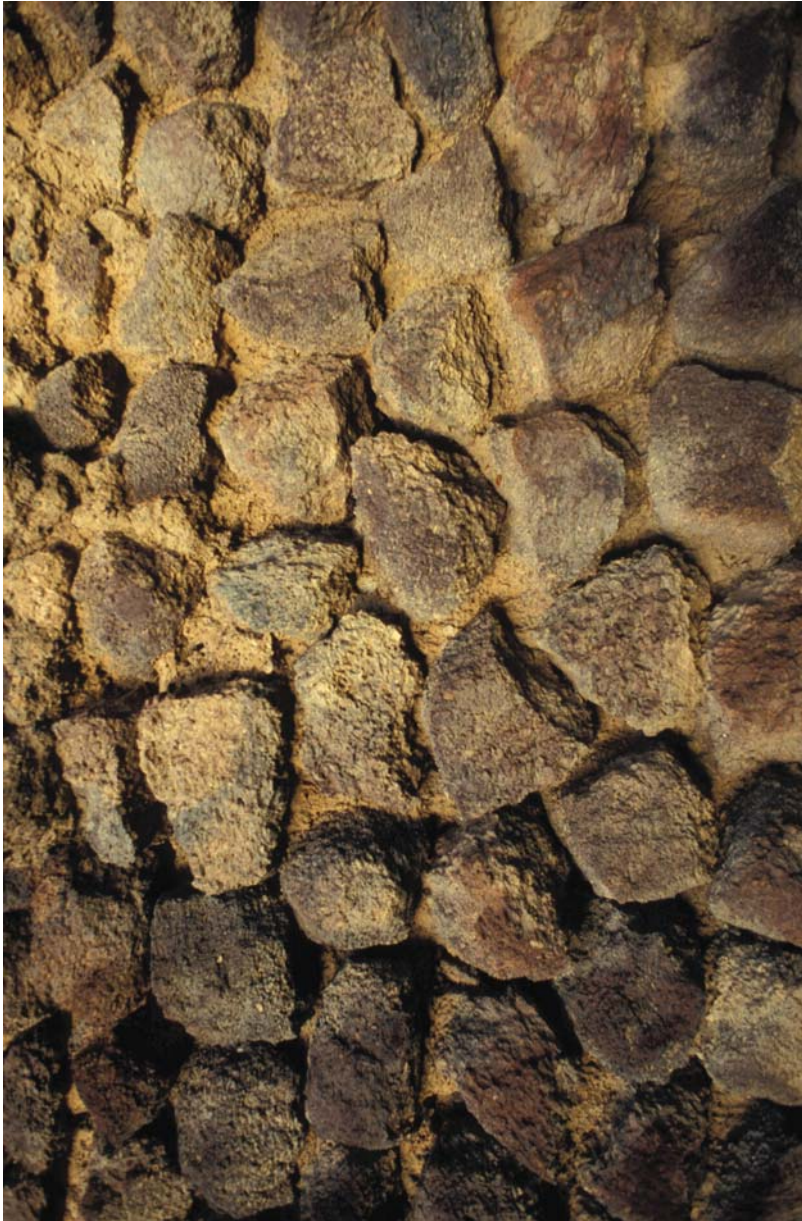


















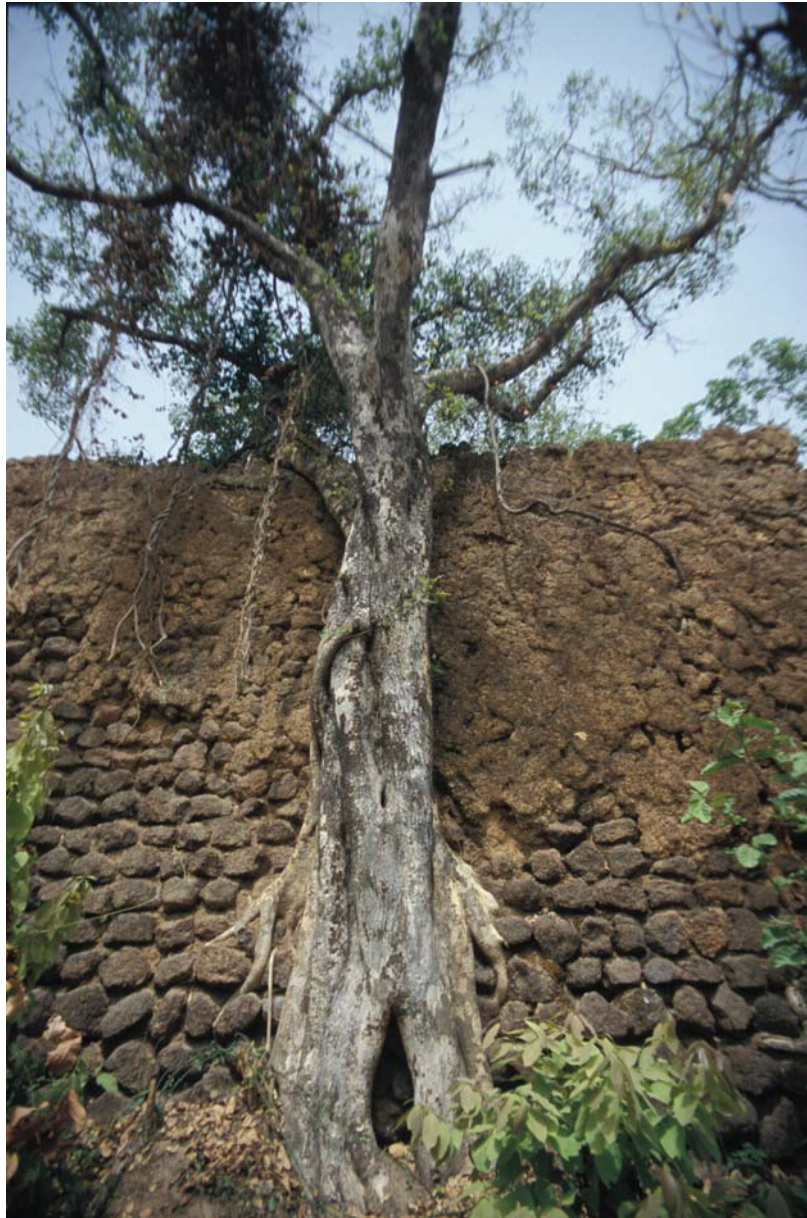








































1100 DEPT. 4M
Sect. 9
FK 2
Surface











Loropeni 08
secteur 7
FI RA





N° 09-00137 /MCTC/CAB/DGPC

Ouagadougou, le 23 JAN 2009

Monsieur le Ministre
Porte parole du Gouvernement

A

Monsieur Francesco Bandarin,
Directeur
Centre du Patrimoine mondial
de l'UNESCO 7 place de Fontenoy
7552 Paris 07 SP
FRANCE

Objet : révision de la proposition d'inscription
du Burkina Faso au Patrimoine Mondial :
« Les Ruines de Loropéni »

Monsieur le Directeur,

En réponse à la décision n°30 COM 8B.31 du Comité du Patrimoine mondial de juillet 2006, relative à la première candidature du Burkina Faso pour l'inscription des Ruines de Loropéni sur la liste du Patrimoine mondial, Je vous sou mets la version révisée de notre dossier intégrant les amendements et les réponses aux questions du Comité du patrimoine mondial.

En rappel, le Comité avait renvoyé le dossier du Burkina Faso pour informations complémentaires sur les points suivants contenus dans la décision 30 COM 8B.31

- a) approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des Ruines et de leur espace intérieur afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest ;

.../...

- b) réunir les recherches existantes sur Loropéni et les Ruines de la totalité du pays lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi ;
- c) formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des Ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

En réponse à la décision 30 COM 8B.3, mon gouvernement a pris les dispositions qui s'imposent, aidé par vos services comme cela avait été suggéré par le Comité. C'est ainsi que l'exécution des points (a) et (b) a été confiée à une équipe scientifique pluridisciplinaire placée sous la supervision et la coordination du Professeur Jean-Baptiste KIETHEGA de l'Université de Ouagadougou. Le point (c) a été traité par la Direction Générale du Patrimoine Culturel avec le concours technique de CRAterre-ENSAG.

Les résultats des recherches et travaux complémentaires, nous ont permis d'aboutir à cette synthèse des réponses apportées aux questions :

1. Rôle et fonction des Ruines de Loropéni

Les nombreux objets domestiques qui ont été mis à jour par les fouilles ont permis de mettre en évidence le rôle d'habitation. Les analyses radiocarbone ont permis de conclure à une occupation des lieux à partir du XI^{ème} siècle. La superposition de certaines structures prouve qu'il y a eu plusieurs périodes d'utilisation des Ruines, avec une dernière utilisation au XVII^{ème} siècle.

Les recherches confirment l'association du site avec l'extraction de l'or, ce qui a favorisé le développement du commerce dans la région, mais aussi le niveau d'insécurité assez important de cette époque qui a contraint les peuples à organiser leur défense d'où l'aspect monumental des Ruines dont les mieux conservées sont celles de Loropéni.

2. Association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes

L'ensemble des Ruines du pays lobi s'insère dans le géosynclinal éburnéen dont le sous-sol est aurifère.

Les études réalisées ont confirmé que depuis très longtemps, des caravanes reliaient cette région aurifère aux villes commerçantes de la boucle du Niger, Djenné, Mopti, Tombouctou, en passant par Bobo-Dioulasso ou Kong, villes où étaient basés les commerçants dyula. De ces villes, d'autres caravanes prenaient le relais pour traverser le Sahara vers l'Afrique du Nord.

L'or du pays lobi a d'abord été exploité dans le cadre du commerce transsaharien avant d'être détourné vers la Côte atlantique dès lors que le trafic naval le long des côtes africaines fut mieux établi.

3. Recherches existantes sur Loropéni et les Ruines de la totalité du pays Lobi et relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région Lobi

Les recherches complémentaires ont été l'occasion de rassembler une abondante documentation écrite sur les Ruines du pays lobi et les populations impliquées dans leur histoire. Les recoupements réalisés sur le terrain ont confirmé que le site des Ruines de Loropéni est, à la fois par la taille et l'état de conservation, le bien le plus illustratif de cette période de l'histoire et de l'importance de l'or dans le développement du commerce dans la région.

4. Le projet de stabilisation des murs des Ruines de Loropéni

Sur la base des orientations établies dans le plan de gestion, un projet de stabilisation des Ruines de Loropéni a été élaboré en collaboration avec CRAterre-ENSAG, organisation spécialisée dans le domaine de l'étude et de la conservation des architectures de terre, et de réputation mondiale.

Outre l'apport de l'Etat burkinabé pour 40 000 \$ US plusieurs partenaires ont réagi favorablement pour des soutiens à concurrence des sommes suivantes:

- . World monument Fund pour 55 500 \$ US
- . Royaume des Pays-Bas pour 40 000 \$ US
- . African World heritage fund pour 17 800 \$ US

Le début d'exécution est prévu pour mars 2009 (cf nouvelle annexe au dossier de nomination).

D'ores et déjà nous pouvons signaler que les fouilles exécutées ont immédiatement été suivies d'un travail préventif de ré-enfouissement qui permet de garder la stabilité des structures.

Conclusion et présentation du dossier révisé :

L'Etat du Burkina Faso a donc répondu de la manière la plus exhaustive possible aux besoins d'informations complémentaires exprimés par le Comité. Les nouvelles informations obtenues ont naturellement permis de préciser les éléments au dossier soumis en 2005.

Vous noterez que seuls deux des trois critères initialement proposés ont été retenus et que leur formulation a été précisée. Bien entendu, la proposition de déclaration de VUE a aussi été revisitée. Vous noterez également que nous avons pris en compte les nouvelles orientations et que le dossier est donc présenté selon le nouveau format.

Enfin, l'Etat du Burkina Faso a mené durant ces trois dernières années un nombre important d'activités prévues au plan de gestion, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de gestion adapté .

Nous nous sommes donc permis de mettre à jour les éléments contenus dans le dossier initial. L'annexe 4 rassemblant les textes relatifs au site a donc été enrichie avec les nouvelles dispositions qui ont pu être prises.

Vous trouverez aussi deux nouvelles annexes. L'annexe 5 comprend l'ensemble des rapports produits par l'équipe pluridisciplinaire de l'Université de Ouagadougou. L'annexe 6 comprend le document de projet de stabilisation des ruines et les engagements pris par les partenaires financiers pour sa réalisation.

Telle est la substance du dossier d'inscription des Ruines de Loropéni sur la liste du Patrimoine mondial que je sou mets à votre appréciation ainsi qu'à celle des membres du Comité du Patrimoine Mondial.

En tant que porte parole du Gouvernement, je puis vous réaffirmer tout l'intérêt et l'engagement du Burkina Faso sur le long terme pour conserver et mettre en valeur ce bien unique du patrimoine culturel mondial, au bénéfice de tous.

En vous souhaitant bonne réception de notre dossier, je vous prie d'agrée r, Monsieur le Directeur, l'expression de la considération distinguée que vous porte l'ensemble des membres du Gouvernement du Burkina Faso.




Philippe SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre National

**Ministère de la Culture, des Arts et du
Tourisme**

Direction du Patrimoine Culturel

Les Ruines de Loropeni

Burkina Faso

Plan de conservation et de gestion

2005-2010

préparé par

La Direction du Patrimoine Culturel du Burkina Faso

Oumarou Nao, Directeur du Patrimoine Culturel

Barthélemy Kaboré,

Assita Traoré,

François de Paul Sedogo

L'Université de Ouagadougou, Laboratoire d'archéologie

K. Antoine Millogo, Maître assistant

et

CRATerre-EAG

Thierry Joffroy, Responsable du thème Patrimoine

Réalisé avec le soutien du

Fonds du Patrimoine Mondial

Remerciements

L'équipe de travail est très reconnaissante des différents appuis dont elle a bénéficié et qui ont permis la réalisation de ce travail préparatoire à l'élaboration du dossier de nomination au patrimoine mondial du site des ruines de Loropéni, situé à quatre kilomètres de la ville de Loropéni, dans la province du Poni, au Burkina Faso.

Nos remerciements vont tout d'abord au Centre du Patrimoine Mondial qui a accepté la demande déposée par la Direction du Patrimoine Culturel. Ces remerciements vont plus particulièrement à M. Francesco Bandarin, Directeur, mais aussi à Mme Elisabeth Wangari, responsable du Bureau Afrique et plus particulièrement à M. Lazare Eloundou qui a beaucoup contribué à faire avancer ce dossier, et enfin à Mme Nana Thiam qui a suivi la mise en place des contrats d'exécution.

Notre gratitude va aussi au Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme du Burkina Faso et plus particulièrement à Monsieur Mahamoudou Ouédraogo, Ministre, qui a nous a soutenus et orientés à chaque étape de la réalisation de notre travail.

Des remerciements tout particuliers sont adressés à M. Cyprien Ouédraogo, Préfet – Maire de Loropéni qui a facilité le travail de l'équipe, notamment pour établir de bonnes relations avec l'ensemble des parties prenantes locales et fait nombre de suggestions qui se sont avérées être très utiles.

Nous devons reconnaître l'apport particulièrement important de l'équipe nationale constituée pour l'occasion et qui, outre les auteurs du présent document, rassemblait M. Adama Diallo, Inspecteur des eaux et forêts et M. Ouseni Napon, architecte DPLG, Archi-plus

Nous ne pouvons oublier l'apport non moins important de M. Somé B. Prosper, Conservateur du Musée de Gaoua.

Nous saluons ici aussi l'apport de M. Tereba Togola, Directeur de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel du Mali qui a largement contribué à la réflexion lors d'une mission préalable qu'il a eu à effectuer avec une équipe de la DPC, conduite par son Directeur, M. Oumarou Nao, en décembre 2002.

Une mention toute particulière va au Colonel Parkouda, au Capitaine Brice Nikiema et au chef Gilbert Somda de la Base Aérienne, qui nous ont permis de faire des prises de vues aériennes du site.

Enfin, que tous ceux qui, directement ou indirectement, ont participé au travail réalisé soient ici remerciés :

- ❑ les membres du comité de gestion des ruines de Loropéni
- ❑ les chefs traditionnels,
- ❑ et tous ceux qui ont participé aux réunions ou ont accepté de contribuer à notre travail en répondant toujours avec passion à nos nombreuses questions (voir liste complète en annexe).

Sommaire

Remerciements	03
1. Introduction.....	07
1.1 Objectifs du plan de conservation	
1.2 Méthode de travail	
2. Localisation et présentation sommaire du site.....	09
2.1. Localisation	
2.2. Présentation sommaire	
2.3. Histoire des Ruines de Loropéni	
3 Les ruines de Loropeni aujourd’hui.....	17
3.1. Les ruines principales	
3.2. Autres vestiges à l’extérieur des ruines principales	
3.3. Un potentiel archéologique important	
3.4. Une flore d’une certaine richesse	
4 Etat de conservation et menaces	25
4.1. Etat général	
4.2. Menaces	
5 Plans de développement relatifs au site.....	28
5.1. Politique culturelle du Burkina Faso	
5.2. Politique nationale de développement du tourisme au Burkina Faso	
5.3. Plans de développement locaux	
6 Protection juridique et dispositions administratives	31
6.1. Statut juridique	
6.2. Structure de gestion du site	
6.3. Gestion des visiteurs	
6.4. Ressources financières du site	
7 Synthèse.....	35
7.1. Signification culturelle du site	
7.2. Valeurs du site	
7.3. Analyse des forces faiblesses, menaces et opportunités	

8 Une vision pour les Ruines de Loropéni..... 37

**9 Plan de conservation et de gestion
pour la période 2005-2010 38**

- 9.1. Objectifs généraux
- 9.2. Objectifs spécifiques

10 Recommandations particulières 43

- 10.1. Classement national
- 10.2. Création des comités
- 10.3. Inspections régulières
- 10.4. Utilisation de la zone tampon
- 10.5. Les travaux de conservation
- 10.6. Les recherches archéologiques
- 10.7. Mise en valeur du site

11 Plan d'action..... 49

Annexes 53

- Annexe 1 : Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration de ce plan de conservation et de gestion
- Annexe 2 : Bibliographie
- Annexe 3 : Propositions de textes de classements (Extraits)
- Annexe 4 : Procès verbal de palabre concernant le site et sa zone tampon
- Annexe 5 : Ordonnance N° 85-049/CNR/PRES
- Annexe 5 : Décret N° 85-493/CNR/PRES/INFO
- Annexe 6 : Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon

1. Introduction

1.1. Objectifs du plan de conservation

Le plan de conservation et de gestion ici proposé vise à coordonner les efforts et les activités de tous les acteurs concernés par la protection et la bonne conservation du site des ruines de Loropéni. Ces acteurs comprennent principalement : les populations des villages riverains notamment Loropéni et Obiré, la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, les autorités administratives de la Province du Poni et de la Préfecture de Loropéni, les institutions de recherche notamment l'Université de Ouagadougou, le Comité de protection et de Gestion des Ruines de Loropéni, le Musée des civilisations du Sud-Ouest, les agences de voyages, et les guides touristiques. Tous ces acteurs sont concernés par la conservation et la gestion de ces ruines.

Les populations des villages riverains, en particulier celles de Loropéni et d'Obiré, souhaitent que ce site perpétue la mémoire d'un des plus importants épisodes de l'histoire de leur région. Elles voient dans les remparts de Loropéni (ainsi que dans les autres enceintes similaires de la région) un important témoignage de l'installation de leurs ancêtres dans cette région et des stratégies que ces derniers ont adoptées pour conjurer les difficultés, et plus particulièrement l'insécurité à laquelle ils étaient confrontés. Pour elles, ce site est à la fois une source de fierté, un lieu sacré capable de résoudre les problèmes de la communauté, et une attraction touristique d'audience internationale qui pourrait contribuer au développement économique local.

Le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (et plus particulièrement la DPC), conscient de l'importance de ce site, l'a inscrit en tête de sa « liste indicative nationale », rassemblant les sites qui apparaissent mériter une inscription à la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, prouvant par là même toute l'importance qu'il attache à ce site et aux valeurs historiques et culturelles qu'il porte. Ceci montre aussi l'engagement qu'il a pris pour mettre en œuvre une véritable stratégie de recherche, de conservation et de mise en valeur du site, en collaboration avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et ses partenaires, l'université de Ouagadougou et, bien sûr, les populations riveraines et les partenaires institutionnels nationaux.

La mise en œuvre de ce plan de gestion devrait permettre de faire évoluer le site vers la vision partagée qu'en ont les différentes parties prenantes et plus particulièrement d'assurer :

- . la protection du site et le maintien de son harmonie avec son environnement physique, socioculturel et économique
- . la définition de pratiques adaptées de conservation préventive et d'entretien,
- . l'élimination des risques de dégradations majeurs
- . la mise en œuvre d'un programme de fouilles archéologiques préliminaires visant à définir une pratique adaptée, notamment en vue d'une bonne conservation « après fouilles »,
- . la promotion du site et sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique,
- . la mise en place d'un mécanisme de gestion adapté.

1.2. Méthode de travail

L'une des préoccupations majeures a été d'élaborer un plan de conservation et de gestion partagé par toutes les parties prenantes et s'intégrant le mieux possible dans le processus de développement économique, social et culturel durable de la ville de Loropéni et de ses environs.

Pour atteindre cet objectif, une série de missions ont été effectuées à Loropéni, tout d'abord en Décembre 2002, avec la présence du Dr. Téréba Togola, Directeur National du Patrimoine Culturel du Mali, puis en décembre 2003, avec plusieurs membres du Comité de Pilotage du programme Africa 2009, puis en Juillet, Octobre, Novembre-Décembre 2004, et enfin en Janvier 2005. Ces missions ont permis ce travail en commun avec toutes les parties prenantes. Diverses personnes (notables, autorités politiques et administratives) ont été consultées soit individuellement, soit au cours de larges réunions dont plusieurs tenues directement dans l'enceinte des ruines.

Au delà de ces consultations, ces personnes ont bien voulu participer à la réflexion pour trouver des solutions partagées à tous les petits problèmes liés à la protection, la conservation et la gestion du site. Les préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes ont été prises en compte. La liste des personnalités ayant plus ou moins directement participé à la définition de ce plan de conservation et de gestion est présentée dans l'annexe 1 du présent document.

Dans le même sens, la DPC a composé une équipe nationale pluridisciplinaire composée de six personnes et a responsabilisé les représentants locaux dans le processus, y compris la réflexion sur leur implication sur le long terme.

Il est enfin à noter que la collaboration entre la DPC et CRATerre-EAG a été très positive et efficace, permettant à chacun de contribuer pleinement à la réussite du travail de planification stratégique, avec toutes ses compétences. Il apparaît clairement qu'une connaissance et une culture commune est maintenant établie entre les deux organismes, grâce à la répétition des actions menées en commun ces dernières années et plus particulièrement des programmes de formation organisés dans le cadre du programme Africa 2009 dont ont pu bénéficier plusieurs agents de la DPC, mais aussi des actions menées sur le terrain, et notamment dans le cadre des Projets Situés de Kokologho et de Tiébélé, ainsi que l'organisation conjointe du séminaire thématique sur les cadres juridiques de la conservation du Patrimoine Culturel Immobilier.



Réunion organisé par la DPC avec le chef de terre de Watan

2. Localisation et présentation sommaire du site

2.1. Localisation

Le site des ruines de Loropéni se trouve dans la province du Poni. Il est situé à environ 4 km de la ville de Loropéni, à 500m au nord de la route nationale N° 11 qui mène de Gaoua à Banfora.

Plus précisément, ses coordonnées sont :

. Latitude Nord : 10°15'

. Longitude Ouest : 3°35'

Il est situé à une altitude de 356 m, a la fois proche d'une zone de croûte latéritique (côté sud et Est) et d'un bas fond (côté Ouest).

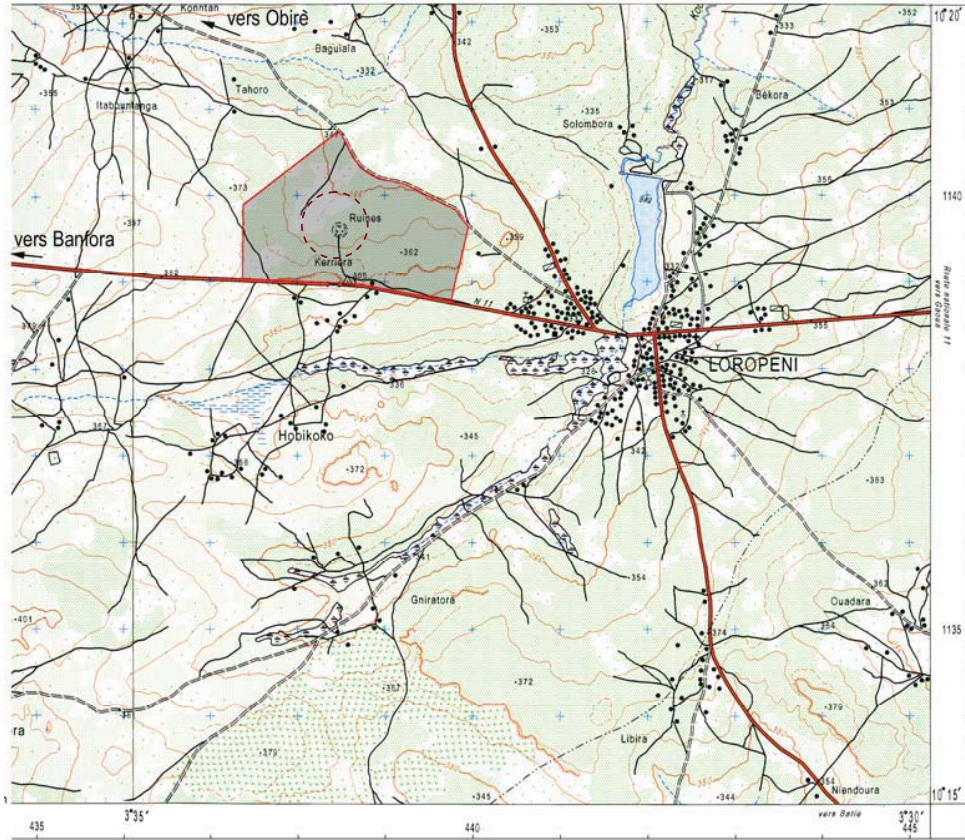
Le site des ruines est protégé par une zone tampon d'une superficie de 278,40 hectares qui s'étend de part et d'autre de la ruine entre la route nationale N°11 qui mène de Gaoua à Banfora et la route secondaire qui mène de Gaoua à Obiré.

Le Burkina Faso en Afrique



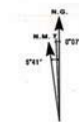
Situation de la ville de Loropéni au Burkina Faso

Situation du site et de la zone tampon en relation avec la ville de Loropéni
 Extrait de la carte NC-30-XV Gaoua 1d, IGB, 1999



- Délimitation de la zone tampon**
- Ruines de Loropéni**

m 1000 500 0 1 km



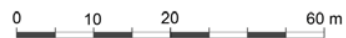
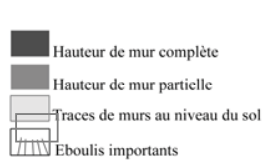
Vue aérienne du site, côté Est

2.2. Présentation sommaire

Les ruines de Loropéni sont incluses dans un massif rempart de forme quadrangulaire avec des côtés d'une longueur avoisinant les environ 105 m et une hauteur qui culmine par endroits à plus de six mètres. Sa largeur mesure 1m40 à la base et s'amincit progressivement vers le haut jusqu'à atteindre 30cm.

Un mur de nature similaire, bien qu'un peu moins large à sa base, divise l'intérieur de cette vaste enceinte en deux compartiments de tailles inégales selon un axe Est-ouest. Le compartiment sud fait environ un tiers de la surface délimitée par l'enceinte principale.

A l'intérieur de ces compartiments, se trouvent des vestiges de structures de dimensions plus modestes. Ces structures sont des vestiges de constructions diverses composées à partir de plans rectangulaires de dimensions et d'épaisseurs de murs variées. Certaines de ces murs apparaissent correspondre à des clôtures. L'un d'entre eux divise le compartiment Nord en deux parties principales.



Plan des Ruines de Loropéni

2.3. Histoire des Ruines de Loropéni

2.3.1. Contexte général

L'ensemble des ruines de ce que l'on nomme aujourd'hui le « pays Lobi », se situe à cheval sur les territoires Burkinabé et Ivoirien, et donc en zone pré forestière aux ressources naturelles favorables à l'agriculture, à la cueillette, à la chasse et à la pêche. De plus, le sous-sol de la région est aurifère et s'insère dans le géosynclinal éburnéen.

Lorsqu'on examine la répartition des sites aurifères anciennement exploités, ceux du pays Lobi se situent au centre d'un axe nord-sud, ou vice-versa, le long du fleuve Mouhoun (ex Volta Noire). Les placers sont ceux de l'Ashanti, au sud du Ghana, du pays Baoulé au Sud-Ouest de la côte d'Ivoire et de Poura au nord du pays Lobi.

Le pays Lobi se trouve ainsi placé au centre d'un ensemble de gisements aurifères dont l'exploitation est attestée à partir des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. L'or du pays Lobi a probablement d'abord été exploité dans le cadre du commerce transsaharien avant d'être détourné au profit de la côte atlantique.

Il faut aussi situer la construction des ruines dans le contexte géopolitique des royaumes subsahariens après la chute des premiers empires (Ghana, Mali, Songhaï) et l'épuisement des mines d'or du Bouré et du Bambouk, le développement de royaumes en pays Akan puis l'émergence du très puissant royaume Ashanti qui repoussa vers le Nord nombre de peuples refusant l'asservissement ou fuyant les chasseurs d'esclaves.

Des caravanes reliaient le pays Ashanti par Bégo, Bouna, Bobo-Dioulasso jusqu'à Djenné. Sur cet axe en lisière de la forêt se sont développés les royaumes Gonja, Abron, Koulango et Gan. Le contrôle des routes commerciales donna lieu à de sanglantes batailles entre ces royaumes au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Pour se protéger des attaques ennemies, les Koulango puis les Gan édifièrent des enceintes fortifiées, probablement en utilisant une main d'œuvre servile issue des razzias qu'ils opéraient dans les populations voisines. De plus cette époque d'insécurité comportait aussi la menace de nombre d'animaux sauvages dont les éléphants mais aussi les lions qui, selon la tradition orale, étaient « mangeurs d'hommes ».

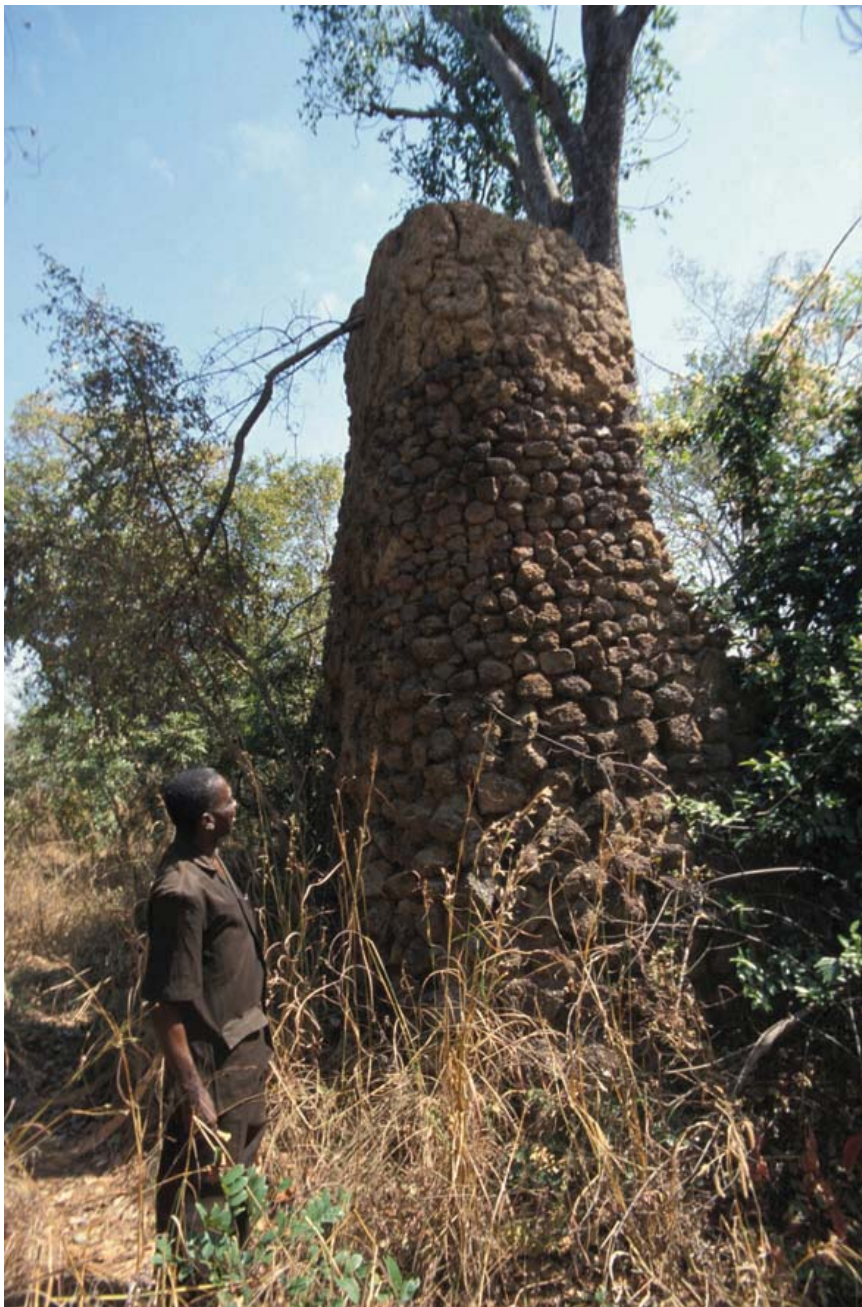
2.3.2. La construction des ruines de Loropéni

Les traditions orales recueillies depuis la découverte des ruines désignent les Koulango comme bâtisseurs de forteresses, aussi bien au Burkina Faso qu'en Côte d'Ivoire. L'exploitation des mines d'or de la région leur est aussi attribuée, bien que ce soit probablement les Lorhon, métallurgistes et surtout orfèvres qui transformaient l'or en bijoux pour les souverains Gan et Koulango. A la chute de l'empire Songhaï et après épuisement des placers (gisements d'or) du Bouré et de du Bambouk, les Lorhon, originaires du Mandé, se sont éparpillés en Afrique Subsaharienne à la recherche de nouveaux placers.

On sait aussi que le territoire sur lequel se trouvent les ruines actuelles a été occupé simultanément ou successivement par les populations Koulango et Gan. Selon les traditions orales, les Gan seraient partis du territoire de l'actuel Ghana pour échapper à l'oppression des Ashanti. Ils auraient essaimé la partie sud-ouest de l'actuel Burkina Faso aux environs du XVII^{ème} siècle.

Ces deux groupes de populations sont reconnus comme étant les seules sociétés de cette zone géographique à avoir une organisation centralisée et qui ont développé des royaumes entre les XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. Les Koulango étant établis plutôt au sud (actuelle côte d'Ivoire), les Gan au Nord (actuel Burkina Faso). La récente revendication de la construction de certaines ruines du Burkina Faso par les populations Gan est donc plausible, bien qu'il reste surprenant que la culture constructive actuelle des Gan n'utilise pas du tout les mêmes références.

Selon les traditions orales gan, la forteresse dont sont issues les « Ruines de Loropeni » aurait été édifié par Tokpā Farma, neuvième roi de la dynastie des Gan, qui aurait d'ailleurs supervisé avec un grand intérêt, toutes les étapes de la construction.



Angle Nord Ouest des remparts

2.3.3. Techniques de construction

D'après certaines versions des traditions orales, c'est le rempart de plan quadrangulaire qui a d'abord été construit, puis les cloisons et enfin les bâtiments intérieurs. L'observation de la jonction entre les murs corrobore cette information.

Les murs sont principalement faits d'une maçonnerie de moellons de pierres latéritiques maçonnés avec de la terre latéritique gravillonneuse. Les moellons sont maçonnés selon des couches quasi horizontales bien apparentes sur les faces externes alors que l'intérieur entre ces deux faces est plutôt un remplissage grossier. La partie supérieure des ruines les plus hautes est réalisée en terre seule, selon une technique de façonnage (Bauge), ce qui laisse penser que cette pratique était systématique. Les murs, et plus particulièrement ceux du rempart, sont recouverts de larges plaques d'un crépi fait de terre latéritique gravillonneuse.

Les matériaux ont probablement été extraits non loin de l'enceinte. Les blocs de pierres ont pu être débités dans la cuirasse latéritique apparente en de nombreux endroits à proximité de l'enceinte, à l'Est et au Sud. La terre aurait pu être prise en un lieu qui forme actuellement un bas-fond à l'Ouest de la ruine.

Il n'y a pas de trace véritablement probante de structure horizontale ou inclinées de possibles toitures sur certaines des structures. Pas de trace non plus de possibles ouvertures dans les murs.

Tout le monde aurait participé à l'édification du village. Les guerriers, armés de flèches, se seraient postés pour protéger les ouvriers en train d'extraire les moellons ou de construire la muraille ou les bâtiments. La tradition orale ne fait pas mention d'utilisation de main d'œuvre servile pour la construction de la forteresse, mais il est très probable que cela ait eu lieu. En effet, il n'a pas fallu moins de 3400 M3 de matériaux pour la construire et probablement entre 500 et 800 M3 d'eau.

L'observation des structures montre une certaine sophistication à la fois dans la conception et le tracé, mais aussi dans le choix des matériaux. En effet, on observe que ceux-ci ont été sélectionnés, triés, peut-être même préparés (taillés), en fonction des dimensions (hauteur et largeur) des murs. Ceci implique aussi que l'organisation de la construction fut probablement assez complexe et nécessita le recours à divers niveaux de décision : conception, gestion des matériaux et des équipes de travail, supervision de l'exécution.

2.3.4. Utilisation historique du site

Une fois la construction terminée, le roi Tokpã Farma aurait habité le village pendant trois ans avant d'être atteint par une grave maladie dont il mourra éventuellement. A cause de cette maladie mortelle contractée par le roi, les populations auraient refusé d'habiter l'enceinte qu'elles ont appelée Kpôkayâga, ce qui veut dire «la maison du refus».

L'enceinte que les populations ont refusé d'habiter, en raison de la maladie du roi et du refus des populations de l'occuper, est devenue sacrée et l'objet de sacrifices destinés à conjurer les problèmes qui se posent à la communauté ou à certains de ses membres.

La durée d'utilisation de la forteresse a certainement été beaucoup plus longue que ne veut bien le laisser penser la tradition orale. Certaines zones présentent plusieurs couches d'enduit, ce qui laisse supposer que l'enceinte a été entretenue à plusieurs reprises pendant la période historique de son utilisation. Par ailleurs, une observation fine de l'appareillage des moellons dans la muraille extérieure montre clairement que celle-ci a fait l'objet de réparations. On constate notamment une discontinuité de la maçonnerie de moellons (non alignement des rangées horizontales associé à un coup de sabre) dans la partie nord du mur est. A l'extérieur du mur sud, à environ 30 m de l'angle ouest, il y a une zone qui correspond à un écoulement superficiel réparé. Cette zone a sa partie supérieure en forme d'arc naturel et est remplie par des moellons de latérite de beaucoup plus petite taille que ceux de la maçonnerie courante. Vu la résistance naturelle de la muraille aux intempéries, de tels dégâts sur la muraille n'ont pu se produire qu'après de nombreuses années d'utilisation ou lors de destructions volontaires (attaques), mais en tout cas durant une période d'utilisation de la forteresse puisque ceux-ci ont été réparés. Ces éléments tendent donc bien à prouver une utilisation sur une période assez longue.



Vue d'ensemble du site des ruines de Loropeni, en rouge les remparts et en jaune le mur de partition



Mur de partition nord



Mur de partition sud



La discontinuité dans la maçonnerie de la partie Nord du rempart Est semble indiquer que cette partie de mur a été reconstruite



Zone réparée, sur la façade Sud du rempart, identifiable par une discontinuité de la maçonnerie et des moellons de taille réduite

2.3.5. Les Ruines de Loropéni, un mystère !

Dès leur découverte en 1902 par le lieutenant Schwartz de l'armée française, les ruines de Loropéni furent considérées comme un mystère. Pendant près d'un siècle, les ruines furent l'objet d'études et d'écrits scientifiques réalisés par des personnalités variés sans qu'il n'ait été possible de répondre à trois questions fondamentales :

- . qui sont leurs bâtisseurs?
- . quelles ont été leurs fonctions ?
- . quand furent elles construites ?

Plusieurs hypothèses furent avancées. On a tout d'abord nié l'origine noire des bâtisseurs, en les attribuant aux Phéniciens, Egyptiens, Arabes, ou encore Portugais ou Hollandais, sous prétexte que de telles constructions n'auraient pu être réalisées par les populations locales, comme cela avait aussi été le cas pour les ruines de Great Zimbabwe. Ces versions furent remises en cause par des études plus sérieuses, mais la paternité des Gan sur les ruines de Loropéni est très récente. Pendant longtemps, ceux-ci, à l'instar des Lobi, venus plus récemment dans la région avaient assuré avoir trouvé les ruines telles quelles lors de leur arrivée. Mais l'étude de la culture des Gan amena à découvrir que des notables ou chefs coutumiers étaient liés traditionnellement à certaines ruines, et à finalement obtenir une version plausible quand à leur attribution.

Il n'en reste pas moins que l'information sur le fonctionnement des ruines reste très partiel et que nombre de questions se posent encore. Il est vrai que les ruines correspondent à une période trouble de l'histoire des peuples de la région et que certaines facettes ou périodes spécifiques de cette histoire ont pu être particulièrement difficiles à supporter, à avouer dans certaines circonstances, et enfin à conserver dans les traditions orales, tout du moins dans leur version publique.

Les Gan qui ont certainement dominé la région à une époque, avec tout ce que cela peut sous entendre, furent à leur tour victimes de conflits de succession et de la progression des Lobi, des Watara de Kong puis de l'armée de Samory Touré (Soninké) et enfin de l'armée coloniale française. Dans ces circonstances, les Gan ont conservé la mémoire de leur histoire, mais probablement de façon craintive, sans l'exposer, au risque de la perdre, au moins partiellement. Ce mutisme qui a duré près de deux siècles, a eu pour conséquence la fragilisation de la tradition orale qui se traduit par l'absence de précision sur les faits datant des époques lointaines. Certains aspects conflictuels ont aussi pu être dissimulés. Ces facteurs expliquent les difficultés rencontrées pour retracer précisément l'histoire et déterminer plus précisément les circonstances de la construction des forteresses et leur rôle exact. Il est espéré que la mise en œuvre de fouilles archéologiques sérieuses et approfondies pourront donner des résultats qui compenseront ces manques.



Angle nord- Est des remparts

3. Les ruines de Loropeni aujourd'hui

3.1. Les ruines principales

Les ruines se situent à 3km de la ville de Loropéni, à 500 m au Nord de la route de Banfora. Elles sont entourées d'une zone tampon laissée en jachère depuis deux ans, fortement arborée.

Les ruines sont constituées d'un rempart principal de forme carré qui est partagé en deux compartiments principaux à l'intérieur desquels se trouvent des structures de formes variées déterminant des sous compartiments de formes principalement rectangulaires, dans une majorité orientés Nord-sud ou Est-ouest.

Le sol présente des hauteurs variées ce qui permet d'imaginer les endroits correspondant à des structures bâties et de les différencier avec des murs qui n'ont probablement servi que pour compartimer l'espace. L'ensemble du terrain intérieur apparaît être plus élevé que les niveaux observés à l'extérieur.

3.1.1. Les remparts

L'enceinte principale :

Les remparts sont composés d'une enceinte principale qui a une forme quasiment carrée, d'environ 105 m de côté entre 105 et 106 m), et dont les côtés sont orientés Nord-sud et Est-Ouest. La muraille fait environ 6m de hauteur et a une épaisseur à sa base de 1m40 environ, se réduisant progressivement vers le haut qui n'a une épaisseur qui n'est plus que de 25 à 30 cm.

La muraille est presque parfaitement rectiligne. Toutefois des irrégularités sont visibles, certaines étant probablement dues à des mouvements induits par les arbres qui ont poussés près ou dans les murs mêmes, ou encore du fait de mouvements de terrain. Les angles ont été bâtis avec une forme arrondie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La muraille est encore présente à 80 %, certaines zones présentant des parties écroulées, plus ou moins importantes, dont certaines servent actuellement de points d'accès.

Il n'existe aucune trace probante de porte d'accès.

Le mur de partition sud :

Ce mur se situe à environ 30m du mur Sud (30m 40 côté ouest et 29m 80 côté est). Il est de la même facture que le rempart d'enceinte bien que présentant une épaisseur légèrement plus réduite.

Vers le milieu de ce mur se trouve une ouverture (actuellement au niveau du sol, mais se trouvant donc en partie supérieure de l'éboulis) qui correspond à un écroulement de la maçonnerie, mais dont les faces latérales laissent penser qu'il pourrait s'agir d'une ouverture, dès lors de taille réduite entre ce compartiment Sud, et celui plus important situé au Nord.



Mur d'enceinte en pierre couronnée de bauge



Mur de partition sud, avec vue sur ouverture



Mur de partition nord



Les structures de pierres détruites par la végétation

3.1.2. Les vestiges intérieurs

A l'intérieur des compartiments se trouvent des structures de murs très variées, bien qu'ayant toutes en commun l'utilisation de la pierre maçonnée à la terre comme matériaux de construction principal et, semble-t-il un couronnement en terre façonnée (Bauge) visible sur les structures ayant conservé une certaine hauteur.

L'ensemble de ces structures suit principalement une orientation Nord-sud ou Est-ouest. L'épaisseur des murs varie considérablement. Le minimum observé à la base est de 20-25 cm, le maximum étant de 60 à 70 cm. Beaucoup de murs qui ont des angles encore en état montrent que la technique d'angle arrondie a été utilisée, très similaire à celle de la muraille. Il est à noter que les dimensions des pierres varient beaucoup en fonction de la dimension de la structure. Elles se réduisent aussi progressivement en partie haute des structures.

Les ruines observées ont des hauteurs très variables. De plusieurs mètres de haut à des affleurements parfois à peine visibles. Certains d'entre eux sont associés à des terre-pleins ce qui laissent penser qu'il devait s'agir de lieux d'habitation, alors que d'autres apparaissent plus comme étant des murs de clôture délimitant des compartiments fermés et des espaces de circulation. (voir plan).

Parmi ces murs on note plus particulièrement :

Un mur (de clôture) qui séparerait le compartiment Nord en deux sous compartiments. Celui-ci n'a qu'une hauteur limitée et ne peut être comparé à un rempart, comme l'est la partition sud entre les deux compartiments principaux.

A l'Ouest, un mur plus épais, de hauteur actuellement réduite à 80cm environ (hauteur visible) ou se trouve une maçonnerie particulière, composée en grande partie de moellons de latérite qui pourraient avoir été taillés, car d'une forme ovoïde.

Au centre du mur nord de la muraille principale, se trouve une structure aux murs très épais (70 cm à la base) et dont une grande partie est encore debout.

Au Nord- Est de l'enceinte, une structure assez complexe dont la hauteur de remblai assez forte pourrait indiquer une importance toute particulière.

Au centre et à l'Est, se trouve une structure présentant des angulation dans les murs. Celle-ci présente aussi un remblai assez important et des hauteurs de murs assez élevées (plus de deux mètres)

On notera qu'au Nord de la porte supposée entre les deux compartiments principaux se trouve une structure de dimension assez importante, bien qu'ayant des murs d'épaisseurs réduites.

Dans le compartiment sud, à l'Est de cette porte, se trouve aussi une structure aux murs très élevés (3m) et faite de murs épais (environ 60 cm à la base).

Tout à fait au Sud, en position centrale, se trouve une structure composée de deux compartiments. Le mur Nord de cette structure est aussi assez haut (plus de 2m).

Enfin, au Sud-ouest, on observe une structure qui aurait pu aussi être assez imposante, composée de deux compartiments fermés, séparés par un compartiment ouvert.

Cette dernière disposition, compartiments fermés et compartiments semi-ouverts (fermés sur trois côtés seulement) apparaît en plusieurs endroits sur le site.

3.2. Autres vestiges à l'extérieur des ruines principales

Des vestiges d'occupations anciennes dont certains pourraient être antérieures aux ruines principales ont été découverts en plusieurs endroits. Plusieurs d'entre eux se présentent sous forme de buttes anthropiques associées à des restes de fondations. Les autres sont de simples petites structures individuelles, de formes quadrangulaires ou circulaires. On a observé au Sud-ouest des ruines, des alignements de moellons sur une distance de près d'un kilomètre reliant une carrière à un ancien lieu d'habitation. On trouve toujours associés à ces vestiges d'occupations anciennes des fragments de meules, de molettes, de la céramique et des scories témoins de la réduction du minerai de fer.

Plusieurs carrières d'extraction des moellons qui ont servi à la construction des murs ont été identifiées aux alentours des ruines. Hormis la zone située au Nord des ruines où la cuirasse est recouverte de sol limoneux et exondée en période pluvieuse (probablement lieu où l'eau nécessaire à la construction fut prélevée), l'environnement général où la cuirasse affleure a été exploité. Ce sont généralement des gros blocs de cuirasse mis à nu par l'érosion différentielle qui ont été taillés et débités en moellons. Les rebords de la cuirasse ont été surtout intensément exploités.

Des travaux de prospections et de sondages seront indispensables pour mieux comprendre le contexte géophysique et historique de leur construction, de leur occupation et de recueillir des éléments de datations isotopiques (carbone 14, Thermoluminescence, dendrochronologie) afin d'établir ou non une quelconque liaison avec les ruines principales. L'ensemble de ces vestiges est heureusement protégé par la zone tampon.



Butte anthropique



Scories, tuyères et céramiques



Vestige d'une hutte circulaire



Carrière d'exploitation

3.3. Un potentiel archéologique important

3.3.1. Paléometallurgie du fer

L'antériorité de la production du fer par rapport à la construction des ruines est établie à partir de la découverte d'un certain nombre de vestiges trouvés à l'intérieur et à l'extérieur des ruines. Les scories qui sont les résidus de la fonte du minerai de fer ont été formellement identifiées par endroits, dans les murs de la construction à l'intérieur des ruines. Elles constituent ainsi avec les moellons de la cuirasse latéritique les éléments durs du système architectural. Quelques scories isolées sont visibles à l'intérieur des ruines.

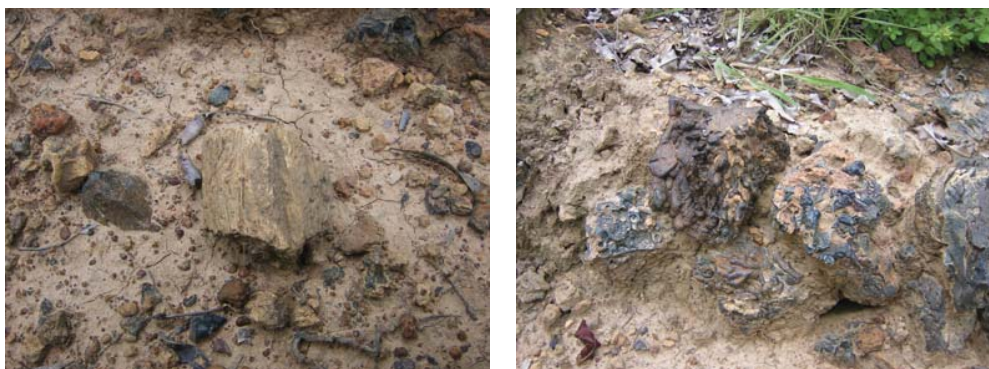
Les témoins de la paléometallurgie ont été identifiés à plusieurs endroits autour des ruines :

- une construction semi-circulaire de 3,5 m de diamètre située à 53 m du mur d'enceinte au Sud a pour fondations des blocs de scories. La hauteur des scories appareillées est de 35 cm en moyenne, surmontée d'un mur en banco de 1 mètre. Une dépression située à 1m50 de la paroi côté Nord Ouest est probablement le lieu d'extraction de la terre qui servit de joint aux scories et à l'élévation du mur. Des fragments de tuyères et de céramique sont visibles à dans les murs et à l'intérieur de ce petit édifice.
- A plus de 500 m du côté est du mur d'enceinte se situe un amoncellement de scories qui avoisine les restes d'une petite construction circulaire en moellons de cuirasse latéritique. Les bases du fourneau qui ont servi à la réduction du minerai de fer ne sont pas visibles ce qui n'a pas encore permis l'identification de la technique de réduction.
- Des blocs de scories ont été découverts autour des restes d'habitation situés à près de 1,2 Km au Sud-Ouest des ruines. D'autres scories isolées ont été trouvées au Nord et au Nord Est des ruines.

La paléometallurgie du fer est une technologie fiable dans la caractérisation des cultures matérielles. Les travaux d'archéologie à venir permettront de :

- localiser les mines et les carrières d'extraction du minerai,
- retrouver les bases des fourneaux à l'extérieur des ruines et éventuellement à l'intérieur des ruines,
- situer les forges ou le métal brut, la loupe, était transformée en outils (couteaux, haches, pontes de flèches, etc..),

Aucun objet métallique n'a encore été découvert, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des ruines . Ces objets très précieux à l'époque car rares ont pu être utilisés soit avec soin jusqu'à épuisement, soit emportés au cours des migrations.



Tuyères et blocs de scories découverts autour des restes d'habitations au sud ouest des Ruines

3.3.2. Le matériel lithique

L'inventaire actuel du matériel lithique apparaît sommaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ruines. Des fragments de divers types de roches ont été incorporés parmi les moellons qui ont servi à la construction des murs. Certains ont été taillés et débités grossièrement sous forme de sphéroïdes ou de polyèdres.

Les matières premières sont le Quartz(ite), le grès, et quelques granitoïdes. Les meules sont fragmentées et de petites dimensions. L'aspect très lisse de la surface active suggère des activités de broyage plutôt que de la meunerie qui nécessite du matériel beaucoup plus lourd. La matière première est généralement le grès. De plus les molettes découvertes sont de petites taille, de formes ovalaires et aplaties sur la face active. Certaines molettes ont des facettes lissées par l'usure. Il existe aussi de véritables bolas, sphéroïdes et lisses sur toute la surface. Les molettes et les bolas sont soit en quartzite, soit en grès.

A l'étape actuelle des recherches, les véritables meules et molettes généralement en granite n'ont pas été découvertes ce qui suggère que le matériel lithique actuel a servi tout au plus à moudre de petites quantités de produits divers ou à aiguiser du matériel tranchant.

3.3.3. La céramique

Des fragments de céramique avec ou sans décor existent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ruines. On en trouve aussi par endroits dans les couches de crépissage sur les parois externes et internes des murs d'enceinte. Il en existe sur les parois du mur qui délimitent qui délimite le premier compartiment dans la partie Sud, à l'intérieur de l'enceinte.

Les restes de céramique observés à l'intérieur des ruines sont liés aux activités des bâtisseurs et des occupants. Ceux observés dans le crépissage des murs supposent leur antériorité à leur mise en œuvre. On peut ainsi effectuer des études comparatives entre les deux types de fragments de céramique et en déduire une chronologie relative à partir des techniques de confection (analyse minéralogique des argiles, chamotte, cœur noir) de la typologie des formes et des décors.

Les tessons de céramique offrent aussi des possibilités de datation absolue par la thermoluminescence (T.L.) lorsque les prélèvements sont effectués dans des endroits et des niveaux qui n'ont pas été fortement affectés par les feux de brousse. Cette expérience tentée dans les ruines en pays Koulango, en territoire Ivoirien a permis d'obtenir une datation, autour du 16^{ème} siècle pour les plus anciennes et le 19^{ème} siècle pour les plus récentes (Raymackers, 1996). Des erreurs liées à la réoccupation des ruines par des populations postérieures aux bâtisseurs et aux premiers occupants sont à éviter par l'adoption d'une méthodologie rigoureuse pour le prélèvement des tessons destinés à la datation.

La céramique existe en plusieurs endroits autour des ruines de Loropéni. On la trouve associée aux activités de paléometallurgie du fer, aux lieux de taille et de débitage des moellons de cuirasse, dans les structures d'habitation anciennes et parfois isolée dans les jachères ou emportées par les ruissellements.

La forte anthropisation des alentours des ruines rends difficile la liaison systématique de la céramique observée à l'extérieur avec celles de l'intérieur des ruines. Les travaux de céramologie à venir nécessitent l'adoption d'une approche rigoureuse et très circonstanciée des vestiges céramiques afin de s'assurer de la fiabilité des éléments de datation et de chronologie qui pourront en être tirés.

3.4. Une flore d'une certaine richesse

Les population riveraines des ruines ont de tous temps exploité l'environnement végétal en préservant les espèces propices à la consommation, celles nécessaires à la pharmacopée et en utilisant certaines espèces dans la confection des objets utilitaires et des objets de culte.

Une étude réalisée sur toute la zone tampon du site a permis de constater une forte diversité floristique avec un inventaire de 180 espèces réparties dans 50 familles.

Ce nombre serait probablement plus important dès lors que d'autres inventaires pourraient être réalisés en d'autres saisons.

Dans son ensemble, le site est recouvert par une savane arborée et arbustive par endroit. Il s'agit d'une formation ouverte, caractérisée par un tapis herbacé dense, régulièrement parcouru par les feux de brousse.

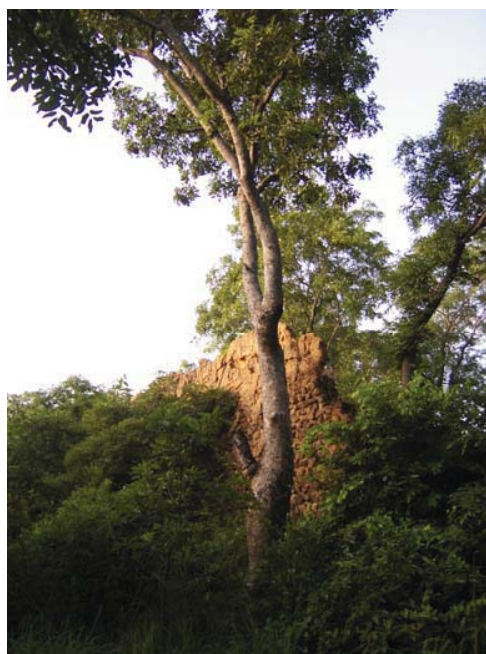
Dans l'ensemble le tapis herbacé est dominé par des graminées pérennes comme *Andropogon gayanus*, *A. ascinodis*.

La strate arborée présente une strate supérieure d'une hauteur moyenne d'environ 10m, dominée par les espèces suivantes : *Burkea africana*, *Daniellia oliveri*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea acida*.

La strate arbustive en moyenne 4 à 5m de haut avec comme espèces typiques : *Combretum collinum*, *Terminalia laxiflora* et une multitude d'autres espèces dont les plus fréquentes sont *Detarium microcarpum*, *Piliostigma thonningi*, *Entada africana*, *Crossopteryx febrifuga*, *Cassia sieberiana*.

Il faut noter à l'intérieur du site la présence de zones cultivées et de quelques plantations de *Anacardium occidentale* (anacadiers).

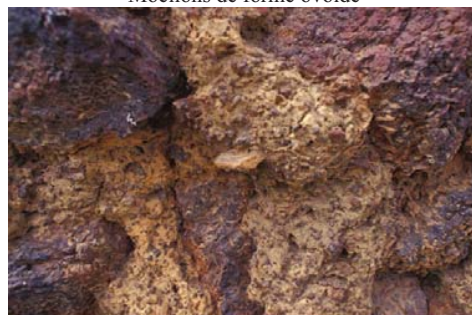
Le site constitue un réservoir important de maintien de la diversité floristique. Il comprend nombre de plantes médicinales et certaines autres ayant des graines ou fruits comestibles.



Végétation luxuriante sur le site



Moellons de forme ovoïde



Tesson de céramique

3.5. Un site touristique

Le site est connu depuis de nombreuses années ce qui a valu la mise en place de la voie d'accès depuis la route nationale, RN11, afin de permettre des visites.

Ces visites sont longtemps restées très informelles. Ce n'est que depuis 2001 qu'un système plus officiel a été mis en place par l'ONTB. Outre la construction d'un petit kiosque à l'entrée du site, en bordure de la route principale, l'ONTB a formé deux guides collecteurs qui reçoivent les visiteurs.

Les deux guides assurent une présence continue, principalement pendant les week-ends et les périodes de vacances. En cas d'absence des guides, les visiteurs sont pris en charge de façon informelle par des jeunes du village voisin situé au sud de la route (secteur 7 de Loropéni).

Selon les dires des guides, certaines personnes trouvent que le prix d'entrée est cher par rapport aux services qui sont effectivement offerts. Il est souvent regretté le manque de détails en ce qui concerne l'histoire du site lors de la visite. Il est en effet vrai que la formation que les guides ont reçue n'a porté que sur des questions pratiques, rien n'ayant été fait sur la signification et les valeurs du site et de certains de ces éléments. Les guides improvisent avec leurs connaissances et les bribes de tradition orale qu'ils ont pu glaner çà et là. Mais dans l'ensemble, il apparaît que les visiteurs soient satisfaits.

Le parcours de visite, et surtout le discours qui lui est associé peut être facilement amélioré à partir des éléments particuliers qui ont pu être recueillis au cours de la préparation de ce plan de conservation et de gestion.

Statistiques du nombre d'entrée (avec tickets):

Mi-juillet – décembre 2002	123
Année 2003 complète	176
janvier à juillet 2004	77



Guichet à l'entrée du site



Visiteurs sur le site

4. Etat de conservation et menaces

4.1. Etat général

Un peu plus d'une centaine de sites similaires aux Ruines de Loropéni sont signalés dans le sud ouest du Burkina Faso et un nombre similaire en Côte d'Ivoire et au Ghana. De tous ces sites, les ruines de Loropéni sont les mieux conservées. Le potentiel archéologique du site est probablement parfaitement intact, ce qui augmente considérablement la valeur du site par rapport à d'autres qui ont servi de carrière ou qui sont restés des sites habités dont les vestiges archéologiques ont probablement été beaucoup plus perturbés.

Si une grande majorité des structures situées à l'intérieur se sont écroulées, et ne sont parfois présente que sous forme de trace au sol, la muraille extérieure et le mur de partition intérieur sont assez bien conservés, atteignant parfois plus de six mètres de hauteur. Environ 80% de ces murs de remparts originels sont encore présents.

Les murs les plus atteints sont ceux qui sont orientés nord-sud car leurs façades est sont battues par les pluies qui sont accompagnées de vents violents en début de saison des pluies. La façade Est de la muraille principale est particulièrement affectée avec des zones où la couche de pierre extérieure s'est effondrée.

Les murs qui possèdent toujours leur couronnement en terre (une ou plusieurs levées de bauges) sont mieux protégés et résistent mieux. Mais dès que cette protection disparaît, il semble que la maçonnerie de pierre maçonnée à la terre se mette à se dégrader assez rapidement.

Un des facteurs de dégradation les plus importants est celui du développement de la végétation, non pas dans ou autour des ruines où celle-ci permet en fait une certaine protection des pluies battantes, mais de la végétation qui pousse sur les murs. Certaines espèces d'arbre sont particulièrement destructrices.

Il existe d'autres faiblesses dans les structures, notamment à la base des murs. Celles-ci servent de refuge aux petits animaux tels que les serpents (heureusement non dangereux) et les rongeurs. La plupart des enduits situés en zone inférieure ont aussi disparus. Ceci est probablement dû à la répétition de feux de brousse, mais en saison des pluies aussi aux effets de remontées d'humidité dans les murs par capillarité.

Certaines structures sont dans des situations de stabilité douteuse et pourraient disparaître. Toutefois, les problèmes constatés devraient pouvoir être techniquement résolus après une période de mise au point de technique de consolidation préventive qui devraient permettre de stabiliser l'état des ruines. Il apparaît en effet important que cet aspect de ruine soit conservé et c'est ce qui a été bien exprimé dans la vision partagée établie lors de l'élaboration du plan de gestion du site.

4.2. Menaces

4.2.1. Le climat

Les ruines de Loropéni sont situées dans un climat tropical marqué par une distinction très claire entre saison sèche et saison des pluies. Ce type de climat implique des pluies forte et accompagnée de vent, plus particulièrement en début de saison. Les vents viennent principalement de l'Est ce qui fait que les façades Est sont plus particulièrement affectées.

Le climat relativement humide permet aussi à la végétation de se développer rapidement. Les plantes et arbres qui poussent sur les ruines sont un facteur de dégradation important qui doit être contrôlé.

Par ailleurs, certaines zones pourraient être inondées. C'est le cas notamment de la zone située à l'Ouest des ruines soupçonnée d'être le lieu où fut extraite la terre destinée à la construction. Les ruines elles-mêmes ne sont jamais inondées. Toutefois, la forme actuelle de la route en latérite compactée entraîne un écoulement des eaux qui passe près des ruines, dans son angle sud-ouest, ce qui, en cas de pluie exceptionnelle pourrait entraîner l'inondation de la structure en cet angle. Une dérivation de cet écoulement des eaux plus à l'Ouest doit être prévu.

4.2.2. Visiteurs

La fréquentation du site est extrêmement réduite (voir statistiques). Il n'y a donc pas de problèmes de capacité de charge. On note que le site possède de façon naturelle des conditions qui permettent l'accueil de groupes importants.

A plus long terme, avec la possibilité d'une fréquentation plus importante, il conviendra de bien gérer le circuit de visite de façon à éviter que le passage des visiteurs ne se fasse trop près des structures qui présentent des instabilités de maçonnerie marquées. Il n'y a aucun habitant aussi bien dans le site que dans la zone tampon.

4.2.3. Pratiques agricoles

Une partie de la zone tampon, notamment celle située au Nord de la ruine comprend des zones anciennement cultivées, actuellement en jachère. Ces zones se situent assez loin des ruines et ne sont pas visibles lors de la visite. Certaines parties ont été plantées d'anacardières et restent exploitées. La méthode de plantation qui a respecté les espèces existantes fait que même si ces zones sont exploitées, elles restent en harmonie avec l'environnement boisé.

Une partie de la zone tampon est aussi utilisée pour l'apiculture. Cette activité jugée compatible a été repoussée à une distance suffisante des ruines et de la voie d'accès principale.

4.2.4. Feux de brousse

Le site est sujet aux feux de brousse. Ceci a probablement en partie été à l'origine de la dégradation de l'enduit situé en partie basse des murailles.

Les feux de brousse sont maintenant contrôlés avec la mise en place de feux précoces, beaucoup moins violents. Cette disposition devra être complétée par un débroussaillage des abords des ruines qui permettra d'éviter totalement la progression des feux de brousse aux abords et à l'intérieur des ruines.

4.2.5. Pression foncière

Avec le développement de conflits internes dans le pays voisin, la Côte d'Ivoire, de nombreux anciens émigrants sont revenus s'installer dans leur région d'origine, dont la région de Loropéni. Cet afflux de population s'est heureusement déroulé après l'établissement de la zone tampon autour du site, ce qui fait que toute tentative d'établissement dans cette zone a pu être stoppé. Toutefois, cette situation engendre une pression plus importante sur la question d'attribution de terres cultivables. Le comité de gestion devra veiller à ce que le site et sa zone tampon puisse bénéficier aux populations riveraines de façon à éviter des tentatives d'implantation.

4.2.6. Développement des infrastructures routières

Quelques zones situées le long de la route principale (Gaoua-Banfara) mais aussi de la route secondaire (Gaoua-Obiré) ont été utilisées pour l'extraction de matériaux de construction, mais aussi de terre latéritique graveleuse servant à réaliser le remblai nécessaire à la mise en oeuvre des routes.

Avec l'établissement officiel de la zone tampon, ce type de pratique habituelle des entreprises de travaux routiers ne pourront plus être admises.

Les zones anciennes d'extraction de latérite seront reboisées dans le cadre des projets de reboisement.



Structures affaiblies



Vue de l'intérieur de l'enceinte

5. Plans de développement relatifs au site

5.1. Politique culturelle du Burkina Faso

La politique culturelle du Burkina Faso est le fruit de plusieurs années de réflexion et de discussions tenues à l'occasion de différents séminaires, forums et ateliers sur la politique culturelle nationale. Elle s'inspire des dispositions relatives à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels figurant dans les instruments internationaux promulgués par l'UNESCO, notamment, l'accord de Florence de 1950 et son protocole de Nairobi de 1976, la Convention Universelle sur les droits d'auteur de 1952, la Déclaration des principes de la coopération internationale de 1966, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicites des biens culturels de 1970, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Déclaration de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique de 1975, la Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux de 1978, la recommandation relative à la condition de l'artiste de 1980 et la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989.

D'un point de vue national, les régimes qui se sont succédés depuis les indépendances jusqu'en 1971 au Burkina (alors Haute Volta), ont essayé de renouer avec les racines culturelles africaines sans en avoir toujours exposé clairement les options politiques. Durant cette période, la vie culturelle est animée par de très nombreuses associations scolaires ou universitaires, ethniques ou culturelles. Ce contexte national doublé lié à celui régional et marqué par la création de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963, de l'Institut Culturel Africain en 1971, puis enfin les recommandations de l'UNESCO, vont certainement décider le gouvernement voltaïque d'alors à créer un Ministère chargé de la Culture.

Le Conseil National de Révolution a saisi l'importance de la culture comme facteur de mobilisation nationale. Cette politique se fonde sur un projet de société démocratique et populaire où la culture devient une arme de combat idéologique.

C'est après l'instauration de la IV^e République et l'engagement du chef de l'Etat dans la promotion de la culture que l'on commence à voir des programmes d'actions consacrées à la culture. La ligne politique adoptée se résume en deux mots : identité culturelle et développement économique.

La politique culturelle vise à accompagner le peuple burkinabé dans sa volonté de respecter, de préserver, et d'exploiter et d'utiliser son héritage et son patrimoine culturel pour bâtir une communauté nationale unie et prospère. De ce fait la Constitution, en son article 7, garantit la liberté de croyance, de non croyance, de conscience, d'opinion religieuse, philosophique, d'exercice de culte, la liberté de réunion, la pratique libre de la coutume.

Concernant le Patrimoine culturel, la politique culturelle vise à une meilleure connaissance du fonds patrimonial par un inventaire plus ou moins exhaustif du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, pour sa meilleure connaissance, sa préservation et sa valorisation. L'inscription des biens culturels majeurs sur la liste nationale et aussi sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En rappel, le Burkina a ratifié la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 en 1987. Un premier pas vient d'être franchi en ce qui concerne l'inventaire car les travaux de pré inventaire réalisés en 2004 ont permis d'avoir une idée claire du contenu du Patrimoine Culturel Immobilier du Burkina

Concernant le financement, la politique culturelle vise, en vue de suppléer aux interventions de l'Etat, la mise en place d'un fonds pour le développement culturel qui sera approvisionné par :

- Une contribution spéciale de l'Etat ;
- 1% du budget de construction des bâtiments publics ou recevant du public
- des recettes provenant des expositions, des opérations de promotion et des activités commerciales ;
- des subventions des organisations internationales
- une partie des droits d'auteur
- des dons et des legs.

Concernant la législation, la politique culturelle veillera au renforcement de la législation par la relecture des instruments juridiques disponibles afin de les adapter au contexte actuel. De ce fait un renforcement au niveau de l'Assemblée nationale de la Commission chargée des questions culturelles, la promulgation d'une loi sur la politique culturelle est d'une nécessité incontournable pour une parfaite mise en oeuvre de la politique culturelle au Burkina Faso.

5.2. Politique nationale de développement du tourisme au Burkina Faso

Le diagnostic du secteur touristique au Burkina Faso a permis de mettre en évidence les efforts méritoires consentis pour le développement du secteur du tourisme et sa contribution au développement humain durable du pays.

Il a également permis de dégager les principaux goulots d'étranglement qui entravent le développement du tourisme burkinabé.

Pour permettre à l'industrie du tourisme de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le développement du pays, un objectif global a été défini : **faire du tourisme un élément fondamental du développement économique, culturel et social du Burkina Faso.**

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

- L'aménagement des principaux sites touristiques ;
- La création d'un cadre institutionnel légal et réglementaire favorisant les investissements, la promotion et l'encadrement du secteur.
- L'encadrement et la professionnalisation du secteur touristique ;
- La promotion et la commercialisation des produits touristiques ;
- La promotion des valeurs morales propres aux burkinabé (hospitalité, respect des bonnes mœurs...);

La stratégie nationale consistera à impliquer l'ensemble des acteurs que constituent l'Etat, les collectivités locales, le privé et la société civile dans la mise en oeuvre de la politique de développement touristique :

Le rôle de l'Etat

L'Etat aura principalement deux tâches dans la mise en oeuvre de la politique de développement touristique :

Il veillera à la viabilisation des pôles de développement touristique en tenant compte de la spécificité de chaque zone. Ensuite, il prendra en charge l'investissement de base ainsi que la promotion de la demande.

Il aura en outre en charge la mise en place d'une politique d'incitation à l'investissement touristique. Cette politique doit consentir aux promoteurs nationaux et étrangers des facilités d'accès au crédit et des encouragements financiers et fiscaux. Dans cette optique, un code spécifique des investissements touristiques et hôteliers fixant les conditions générales des investissements dans le domaine du tourisme sera élaboré. Un mécanisme de financement de l'activité devra être envisagé.

Le rôle des collectivités locales

Le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso confère aux collectivités territoriales, dans le cadre du transfert des compétences et des ressources, la promotion du tourisme et de l'artisanat par la création et la gestion des sites et monuments, la valorisation des potentiels culturels et historiques.

A cet effet, l'implication des collectivités territoriales dans le développement du tourisme pourrait se traduire par :

- L'inventaire et la protection des sites touristiques ;
- La promotion des ressources humaines par un appui à la formation professionnelle ;
- L'appui aux initiatives privées par des facilités d'acquisition de terrains en vue d'y édifier des infrastructures hôtelières et touristiques ;
- La réalisation de centres d'accueil pour jeunes.

Le rôle du secteur privé

Les efforts du secteur privé seront principalement axés sur la création de superstructures, c'est-à-dire la création d'équipements : hôtels, restaurants, casinos, agences de voyages, centres d'animation, etc.

Par ailleurs, le privé sera mis à contribution pour la promotion de la demande et la formation professionnelle.

5.3. Plans de développement locaux

Certains programmes ou projets de développement locaux existent et il est envisagé très sérieusement que ces projets puissent contribuer de façon positive à la promotion, protection et bonne conservation du site.

Certains associations, prennent en compte la présence des ruines de Loropéni.

Parmi ces associations, il faut noter l'Association Française pour le Développement (AFVP) qui pilote un programme de développement local au niveau de 68 villages. Dans le cadre de ce programme, l'AFVP et la ville de Tremblay, en collaboration avec le Comité de Jumelage a construit à Loropéni une structure d'accueil pour l'hébergement des touristes.

La construction d'une clôture, sous forme de haie vive, a été aussi envisagée par l'Association des prêtres de Loropéni. des concertations entre l'ADL et la DPC seront poursuivies au travers des réunions du comité local de protection et de gestion du site, ainsi que celles du Comité Scientifique chargé de prendre les décisions finales en ce qui concerne tous travaux importants et qui pourraient avoir un impact non négligeable sur l'authenticité ou l'intégrité du site..

6. Protection juridique et dispositions administratives

6.1. Statut juridique

Le site des ruines de Loropéni est couvert par :

- . l'Ordonnance N° 85-049/CNR/PRES portant protection du Patrimoine Culturel,
 - . le Décret n°2002-35/PRES/PM/MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
- (voir textes en annexes)

Les Ruines de Loropéni font partie de la liste Nationale du Patrimoine Culturel, toutefois celle-ci doit encore être officialisée par un décret Ministériel, en cours de finalisation et devant être signé dans la première moitié de l'année 2005.

Le site et sa zone tampon ont jusqu'à présent été gérés par le droit coutumier qui est placé sous l'autorité des chefs de terre. Trois chefs de terre de trois villages différents se partagent la responsabilité sur la zone tampon. Leur responsabilité principale est l'attribution des terres aux paysans pour leurs cultures.

Toutefois, suite à la reconnaissance du site comme patrimoine national et au-delà comme étant éligible à la Liste du Patrimoine Mondial, des discussions ont été entamées pour établir des règles d'utilisation des abords du site. Ces discussions ont amené à établir un « Procès verbal de palabre » officialisant les décisions prises par consensus entre les représentants de l'administration et les représentants des populations locales

Le procès verbal de Palabre fait à Loropéni, le 10 janvier 2005 donne (extrait)

«concession dudit terrain au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme au titre de zone tampon devant servir à la protection du site des « Ruines de Loropéni » premier Patrimoine Culturel Immobilier du pays proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme, représenté par la Direction du Patrimoine Culturel s'engage à créer un Comité Local de Protection et de Gestion du Site des « Ruines de Loropéni ». Ce comité aura la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités qui auront été jugées compatibles avec la bonne conservation du site, après concertation avec un comité scientifique national et approbation par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.»

6.2. Structure de gestion du site

Récemment, une structure de gestion du site a été mise en place par l'ONTB. Cette structure, appelée Comité de Gestion, comprend le Haut Commissaire de la province, le Sous Préfet, un représentant de l'ONTB, un représentant des populations locales et un représentant des guides touristiques.

Ce Comité de Gestion pose un certain nombre de problèmes :

- . certaines des parties prenantes, en particulier la DPC qui, d'après la législation du Burkina a vocation de conserver et de valoriser le patrimoine culturel, n'y est pas représenté ;
- . le comité n'a pas d'existence juridique : récépissé, décision ou décret ;
- . sa vision de l'utilisation du site se limite à son exploitation à des fins touristiques.

En raison de ces problèmes, la restructuration du Comité de Gestion et son élargissement à toutes les parties prenantes (en vue d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations) s'avèrent nécessaires.

Une nouvelle proposition de **Comité Local de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni** est à l'étude en liaison avec le Procès verbal de palabre qui attribue l'ensemble de la zone tampon au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme sous réserve que le Ministère crée ce comité qui sera chargé de sa gestion.

Ce comité sera principalement composé de responsables locaux et d'un représentant de la DPC : le Chef du Service des Sites, Monuments et Architecture traditionnelle. Ce comité aura pour compétence, la gestion journalière du site (organisation des visites, nettoyage régulier) et la gestion des fonds qui seront perçus grâce aux droits d'entrée et des services qui pourraient être mis en place au niveau de l'entrée principale du site, le long de la route.

Ce comité aura aussi un rôle très important quand au contrôle des activités, qui, après étude détaillée de cette zone (vestiges associés, zones d'intérêts particuliers), pourraient être acceptées dans la zone tampon de façon à conserver à cette large étendue de terre à vocation économique pour les populations riveraines. (voir proposition de texte en annexe),



Réunion du Comité Local dans la salle de réunion de la Préfecture de Loropéni

Ce comité de protection et de gestion sera complété par un Comité Scientifique qui sera chargé d'examiner, de concevoir et de superviser la mise en œuvre des travaux de recherche archéologique et de conservation nommé : **Comité Scientifique d'Etude de Conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni**

Ce Comité Scientifique sera composé :

- . d'un représentant de la DPC, qui assumera la direction de ce comité
- . d'un représentant du Département d'archéologie de l'Université de Ouagadougou
- . d'un représentant de la Direction du Tourisme (ou ONTB)
- . d'un représentant du Ministère de l'environnement
- . d'un représentant du Comité de protection et de gestion (hors DPC)

Ce comité sera réuni deux fois par an, suite à des missions d'évaluation réalisées par la DPC sur le terrain, au cours desquelles aura aussi lieu une réunion du Comité local de Protection et de Gestion.

Ce comité scientifique a pour mission d'améliorer les connaissances sur le site des Ruines de Loropéni, et d'assurer sa conservation et sa mise en valeur au bénéfice des générations présentes et futures.

Le comité fera part de ses propositions de décisions au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO avant la mise en œuvre de travaux de conservation ou de mise en valeur d'importance, de façon à ce que soit vérifié le respect des règles et recommandations internationales relatives à la Conservation du Patrimoine Culturel Immobilier. (voir proposition de texte en annexe),

Il est envisagé que la DPC puisse avoir un agent mis en poste au niveau de Gaoua. Outre sa représentation quasi permanente de la DPC sur le site des ruines de Loropéni, celui-ci aurait pour mission de faire un inventaire complet des ruines de forteresse et de murailles en pierres dans la région, de les étudier et de préparer un plan de conservation prenant en compte tout cet ensemble.

6.3. Gestion des visiteurs

La mise en place du système officiel de visite a été faite en 2001 sous l'impulsion de l'ONTB, Office National du Tourisme Burkinabé. Pour cela, une petite construction a été érigée en bordure de la route principale, au début de la piste de latérite qui mène aux ruines. C'est à cet endroit que sont vendus les tickets d'entrée.

Prix d'entrée :

Nationaux : 500 Fcfa

Etrangers : 1500 Fcfa

Photos : 500 Fcfa

Films : 5000 Fcfa

Les deux guides assurent une présence continue, principalement pendant les week-ends et les périodes de vacances. En cas d'absence des guides, les visiteurs sont pris en charge de façon informelle par des jeunes du village voisin situé au sud de la route (secteur 7 de Loropéni).



Visiteurs sur le site

Le nombre de visiteurs est assez réduit, ce qui rend la situation des guides assez précaire, ceux-ci étant rémunérés à partir des revenus générés par la vente des tickets d'entrée (20%).

Statistiques du nombre d'entrée avec tickets :

Mi-juillet – décembre 2002	123
Année 2003 complète	176
janvier à juillet 2004	77

Selon les dires des guides, certaines personnes trouvent que le prix d'entrée est cher par rapport au service qui est effectivement rendu. Par exemple, le cheminement de visite n'est pas toujours bien dégagé, surtout en saison des pluies et la route d'accès principal en latérite est assez dégradée, rendant difficile l'accès avec un véhicule classique.

La voie d'accès en latérite commence aussi à être très dégradée en certains endroits. Cela oblige certains visiteurs à accéder aux ruines à pied (500m). Cette pratique permet d'une certaine façon une découverte plus intéressante que l'arrivée directement en véhicule sur le site.

6.4. Ressources financières du site

Depuis quelques années, les ruines de Loropéni génèrent un revenu qui provient essentiellement de la vente des billets d'entrée. Ces billets d'entrée, qui sont une initiative de l'ONTB, sont vendus à 1.500 Fcfa aux touristes étrangers et 500 Fcfa aux nationaux burkinabés.

De mi-Juillet à Décembre 2002, le site a généré 220.000 Fcfa

En 2003, le site a généré 220.000 Fcfa

De janvier à Juillet 2004 le site a généré 95 750 Fcfa

Cette somme, versée au Sous Préfet de Loropéni, a été répartie d'après la règle fixée par le Comité de Gestion. Ainsi, 50% sont revenus à l'ONTB, 20% à l'Association des Guides Touristiques, 20% à la Commune de Loropéni et 10% au Comité de Gestion. Aucune partie de ces recettes n'est réservée à l'entretien du site.

Au regard de ces problèmes, outre la restructuration du Comité de Gestion, la révision de la procédure de répartition des ressources générées par le site est envisagée par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Il a été suggéré que au moins 25% des recettes puissent être attribuées au nettoyage et à l'entretien du site. A terme, dès lors que le site serait plus fréquenté, des travaux de restauration pourraient être financés avec ces revenus, permettant de s'assurer de la régularité de leur mise en œuvre, et par là-même une stabilisation des ruines sur le long terme.

7. Synthèse

7.1. Signification culturelle du site

Les Ruines de Loropéni sont un témoin important du développement de royaumes dans la région du Lobi au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Elles sont associées à l'exploitation de l'or dans la région ainsi qu'au commerce qui florissait entre la côte (Ashantis du Ghana) et le Sahel (villes commerçantes de Djénné et de Mopti), et au-delà jusqu'à Tombouctou et Taoudénit (route du sel) et enfin l'Afrique du Nord. La dimension imposante des ruines témoigne du fort climat d'insécurité qui régnait dans la région à cette époque

Les ruines de Loropéni sont aussi la preuve de la capacité endogène qu'ont eue certains peuples africains pour développer des solutions techniques élaborées, utiliser de façon judicieuse les matériaux disponibles dans leur environnement, et mettre en place une organisation du travail complexe.

L'ensemble des écrits sur les ruines de Loropéni est un témoignage particulièrement éloquent des difficultés qui existent pour retracer l'histoire des peuples anciens de l'Afrique. Outre les dénégations portées par les mentalités coloniales pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, il s'est par la suite avéré très difficile d'interpréter les traditions orales. Elles ont évolué au cours du temps en fonction des réalités politiques ou économiques du moment, avec des pertes d'informations importantes en ce qui concerne les réalités des ruines du Lobi en général et de celles de Loropéni en particulier.

7.2. Valeurs du site

Tableau des valeurs selon les parties prenantes

Valeurs	Ministère de la Culture	Chefs de terre	Populations locales	Université	Associations	Comité de Gestion	Agences de voyage	Guides	Total
Archéologique	X	X		X		X	X	X	6
Architecturale	X			X	X		X	X	5
Historique	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Identité culturelle	X	X	X	X	X	X			6
Educative	X			X	X	X	X	X	6
Touristique	X	X		X	X	X	X	X	7
Economique		X	X		X	X	X	X	6
Usage (agriculture,élevage)		X	X		X	X			5
Sacrée	X	X	X	X					4

7.3. Analyse des forces faiblesses, menaces et opportunités

Thèmes	Forces	Faiblesses	Menaces	Opportunités
Protection du site et de la zone tampon	Peu de menaces Délimitation consensuelle d'une zone tampon conséquente	Utilisation non contrôlées à des fins agricoles Utilisation comme pâturage	Feux de brousse	Implication du comité de gestion et des guides
Connaissances sur l'histoire et l'utilisation historique du site	Plusieurs hypothèses en présence	Persistances de zones d'ombres importantes	Limites objectives de certaines sources (tradition orale falsificatrice)	Fouilles archéologiques Approfondissement des croisements entre traditions orales
Etat physique du site	Solidité des matériaux de construction Génie architectural des bâtisseurs	Végétation étouffante Parties invisibles Ruissellement de la route en latérite Pluies battantes	Erosion par pluies battantes Reptiles et rongeurs et leur chasseurs Certaines plantes et végétation	Restauration possible de zones en danger Conservation préventive
Tourisme et mise en valeur	Originalité du site Aspect de ruine dramatique Source de revenus	Guides non formés Discours superficiel	Risque de dégradation des structures superficiellement fragiles	Meilleure promotion aux plans national et international Meilleure fréquentation du site Création d'emploi Création d'infrastructures
Gestion et Financement	Existence d'un comité de gestion Existence d'un embryon de structure organisée pour la collecte des droits d'entrée	Faible fréquentation du site Clarté des rôles et responsabilités des diverses parties prenantes	Mauvaise gestion des fonds collectés Mauvaise répartition des recettes	Plan de conservation et de gestion Possible participation de nombreux acteurs et associations Renforcement du comité de gestion Création d'un comité scientifique

8. Une vision pour les Ruines de Loropéni

Les travaux menés par différents chercheurs ont permis de dissiper les mystères qui pesaient sur les ruines de Loropéni. On connaît mieux leur histoire et leur utilisation et nombre d'éléments qui disparaissaient sous la végétation et les éboulis sont maintenant plus visibles. Cependant, le caractère des ruines demeure intact. Elles conservent tout aussi bien leur authenticité que leur intégrité du fait de l'équilibre qui a été trouvé entre travaux de restauration et aspect ruiné permettant de garder son aspect ancien, abandonné.

C'est un site touristique très original qui tire tout son charme de ce mélange de construit et de nature qui semble reprendre ses droits.

Le site est bien intégré dans son environnement naturel et social. Il est bien protégé par une zone tampon très étendue. La zone autour de l'accès du site en bord de route est bien aménagée en vue d'un bon accueil des visiteurs (groupes scolaires, touristes,...).

Depuis leur inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les ruines sont connues mondialement. Elles figurent parmi les sites touristiques les plus visités du Burkina Faso, ce qui contribue au rayonnement et au développement de Loropéni, de la province du Poni, mais aussi de l'ensemble du pays et de ses habitants.



Façade Ouest du rempart principal

9. Plan de conservation et de gestion pour la période 2005-2010

9.1. Objectifs généraux

Pour la période 2005-2010, six objectifs principaux ont été posés. Il s'agit de :

1. protéger le site et le maintenir en harmonie avec son environnement en permettant la poursuite, voire le renforcement d'activités économiques compatibles dans la zone tampon,
2. mettre en œuvre un programme de prospection et de fouilles archéologiques préliminaires visant une meilleure connaissance du site mais aussi une bonne conservation « après fouilles »
3. définir des pratiques de conservation préventive et d'entretien adaptées aux spécificités du site,
4. Supprimer les risques de dégradations majeures,
5. promouvoir le site et s'assurer de la qualité de ses visites et de sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique
6. mettre en place un mécanisme de gestion adapté.

9.2. Objectifs spécifiques

Objectifs général 1 :

Protéger le site et le maintenir en harmonie avec son environnement en permettant la poursuite, voire le renforcement d'activités économiques compatibles dans la zone tampon,

Objectifs spécifiques :

- 1.1. formaliser la zone tampon dans un Compte rendu de Palabre;
- 1.2. étudier les diverses possibilités concernant l'utilisation de la zone tampon pour le développement d'activités économiques
- 1.2. établir une cartographie des éléments clefs du site (voir Objectif 3)
- 1.3. établir un zonage du site en fonction et utilisations proposées
- 1.4. mener une période test de deux ans
- 1.5. évaluer la compatibilité effectives des diverses activités
- 1.6. prendre un acte municipal (décret ou arrêté) déterminant la zone de protection prioritaire et la zone tampon et définissant des règles d'urbanisme
- 1.7. mettre en place les clôtures végétales et zones pare-feu
- 1.8. finaliser le processus de classement du site au niveau national

Objectifs général 2 :

Mettre en œuvre un programme de prospection et de fouilles archéologiques préliminaires visant à définir une pratique adaptée, notamment en vue d'une bonne conservation « après fouilles »

Objectifs spécifiques :

- 2.1. établir un programme pour la prospection superficielle de la zone tampon
- 2.2. établir une carte des sites potentiellement associés à la ruine principale, utilisable pour redéfinir les utilisations possibles de la zone tampon
- 2.3. établir un programme de repérage des structures présentes à l'intérieur du site (creusement sur une profondeur maximale de 20 cm.
- 2.4. mettre en oeuvre ce programme de repérage des structures présentes sur le site
- 2.5. compléter le plan du site avec les données récupérées
- 2.6. établir un programme de sondages sur diverses structures de façon à évaluer le potentiel archéologique réel, à l'intérieur et à l'extérieur du site
- 2.7. mettre en oeuvre ce programme de sondage et établir un rapport de fouilles.
- 2.8. évaluer les résultats des fouilles et établir un programme pour les recherches ultérieures

Objectifs général 3 :

Définir des pratiques de conservation préventive et d'entretien adaptées aux spécificités du site

Objectifs spécifiques :

- 3.1. étudier les matériaux qui composent les murailles et ses structures secondaires et les caractériser par des analyses de laboratoire
- 3.2. rechercher des lieux pouvant servir de carrière en vue de travaux de restauration utilisant des matériaux similaires (pierres, latérite, gravillons)
- 3.3. caractériser les pathologies et étudier les circonstances et processus de leurs évolutions
- 3.4. établir une liste de possibilités de techniques de restauration adaptées
- 3.5. établir un protocole de mise en oeuvre d'un programme expérimental
- 3.6. mettre en oeuvre le programme expérimental de techniques de restaurations
- 3.7. évaluer le programme expérimental après une saison des pluies.
- 3.8. établir un deuxième protocole de techniques de conservation expérimental
- 3.9. mettre en oeuvre ce deuxième programme expérimental de techniques de restaurations
- 3.7. évaluer les deux programme expérimentaux après une nouvelle saison des pluies.
- 3.8. établir une proposition de protocole d'entretien devant être expérimenté en 2010-15.

Objectifs général 4 :

Supprimer les risques de dégradations majeures

Objectifs spécifiques :

- 4.1. préparer une cartographie précise des menaces et des pathologies
- 4.2. préparer une carte de priorités d'interventions
- 4.3. développer des méthode d'interventions adaptées
- 4.4. tester les techniques d'intervention.
- 4.5. faire les mises au point qui s'imposent quand aux techniques d'interventions
- 4.6. préparer un programme d'intervention sur l'ensemble des points du site qui sont menacés
- 4.7. mettre en place ce programme d'intervention.
- 4.8. évaluer les résultats du programme d'intervention après deux saisons des pluies et faire une éventuelle programmation pour la poursuite de ces travaux.

Objectifs général 5 :

Promouvoir le site et s'assurer de la qualité de ses visites et de sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique

Objectifs spécifiques :

- 5.1. dupliquer le plan de gestion du site et le distribuer aux parties prenantes principales
- 5.2. préparer une brochure permettant aux guides nationaux et tours opérateurs de prendre conscience de l'importance du site.
- 5.3. reconsidérer le parcours de visite en impliquant les guides, de façon à rendre ce parcours plus riche, en prenant en compte les nouveaux éléments recueillis lors de la préparation du plan de gestion
- 5.4. établir le nouveau circuit de visite
- 5.5. réviser le discours des guides en fonction
- 5.6. fournir des documents sur le site à la Direction du Tourisme et à l'ONTB
- 5.7. production de cartes postales et documents promotionnels pouvant être vendus au profit de la conservation du site.
- 5.8. lancer la réflexion sur la possibilité d'aménagement de la zone d'accueil, en bord de route principale
- 5.9. lancer la réflexion sur la possibilité d'accès au site en véhicule, en considérant une découverte du site par un sentier piéton.
- 5.10. établir un projet d'aménagement préliminaire de ces deux zones et le soumettre à Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour avis

Objectifs général 6 :

Mettre en place un mécanisme de gestion adapté

Objectifs spécifiques :

- 6.1. finaliser la mise en place officielle du comité local de protection et de gestion du site
- 6.2. étudier la composition du comité scientifique devant compléter les compétences du comité local en terme de recherche archéologiques et de conservation / restauration
- 6.3. mettre en place officiellement ce comité scientifique en précisant bien la périodicité de ses réunions
- 6.4. s'assurer du bon fonctionnement des comités selon les périodicités prévues
- 6.5. étudier une nouvelle répartition des revenus que représentent les droits d'entrée
- 6.6. mettre en place cette nouvelle répartition de revenus
- 6.7. mettre en place un protocole d'entretien régulier de la route d'accès et des cheminements à l'intérieur et à l'extérieur du site.
- 6.8. étudier les possibilités de valorisation de la zone tampon
- 6.9. étudier les possibilités de projets divers qui pourraient être bénéfique pour la conservation du site ou sa fréquentation.
- 6.10. établir (en 2010) un rapport de l'état de conservation comme requis par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour tous les sites du Patrimoine Mondial. (rapport périodique, tous les cinq ans, le prochain devant être remis en 2011)
- 6.11. profiter de l'établissement de ce rapport pour faire une évaluation complète du plan de conservation et de gestion et le mettre à jour (plan quinquennal) pour 2011-2015.

10. Recommandations particulières

10.1. Classement national

Le classement du site des Ruines de Loropéni en tant que bien national est une condition quasi sine qua non de la possibilité de son inscription à la Liste du Patrimoine Mondial.

La procédure qui a été engagée par la Direction du Patrimoine Culturel et qui a conduit à l'élaboration de deux propositions d'arrêtés ministériels doit être poursuivie jusqu'à sa finalisation dans les meilleurs délais.

Les projets d'arrêtés (voir annexes) doivent tout d'abord être examinés, éventuellement amendés, et enfin signés par le Ministre de la Culture des Arts et du Tourisme.

Il est recommandé que cette procédure soit poursuivie à un rythme soutenu de façon à s'assurer de la signature des documents finaux avant que ne soit mise en place la mission d'évaluation devant être réalisée par l'ICOMOS et qui aura probablement lieu vers le mois de septembre prochain.

10.2. Création des comités

Comité Local de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni

Le Comité Local de Protection et de Gestion des Ruines de Loropéni est une entité qui s'est formée de façon assez naturelle au cours du processus de planification de la conservation et de la gestion du site. Il offre une bonne représentativité des diverses parties prenantes au niveau local et s'assure, au travers de la participation de la DPC et de la préfecture de Loropéni d'un ancrage suffisant dans le système administratif national.

Ce comité a déjà pris des décisions importantes, notamment avec l'adoption par ses parties prenantes principales du procès verbal de palabre qui officialise la zone tampon et donne une première reconnaissance, locale, au comité lui-même.

L'ensemble des séances de travail a suscité beaucoup d'enthousiasme, et il est suggéré de poursuivre le travail sans trop de délai pour officialiser le comité au niveau national. Un décret ministériel a été proposé à cet effet (voir annexe). Il est important que celui-ci puisse être finalisé et rendu opérationnel dans les meilleurs délais. Ceci permettra au comité de s'engager dans les premières actions qui lui incombent, notamment avec le lancement de l'identification des différentes zones que comprends la zone tampon, et en parallèle, la réflexion sur les possibles usages (en compatibilité avec la nature de site du Patrimoine Mondial) de ces différentes zones. Dans ce cadre, il est vivement souhaité que l'Université de Ouagadougou puisse intervenir rapidement sur le site pour effectuer le repérage, superficiel mais systématique, des zones d'intérêt archéologique, de façon à ce qu'elle puisse être prises en compte dans ce travail de réflexion.

Les deux points urgents sur lesquels devrait travailler le comité sont :

- la répartition des revenus générés sur le site

- la caractérisation de la zone tampon : zonage précis, description des activités qui y ont encore cours (agriculture, sylviculture, apiculture, autres,...)
- l'évaluation de l'impact de ces activités sur la bonne conservation du site et de son environnement.

Comité Scientifique d'Etude de Conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni

Là encore, on constate que le concept de comité scientifique s'est déjà plus ou moins mis en place lors du processus d'élaboration de ce plan de conservation et de gestion, au travers de la collaboration qui s'est installée avec plusieurs experts nationaux issus de champs divers et complémentaire (conservation, archéologie, environnement, tourisme).

Ce comité est très complémentaire au comité local qui a une réelle vocation de présence sur le terrain, mais ne possède pas de compétences scientifiques et techniques qui lui permettraient d'assurer entièrement la gestion du site, notamment pour ce qui est des interventions directes sur ou à proximité des ruines (conservation, archéologie).

Dans le cadre d'une bonne gestion d'ensemble du site et afin de donner les garanties nécessaires pour que le site soit conservé et mis en valeur en respect des règles et des standards internationaux, la mise en place formelle de ce comité est indispensable. Il permettra aussi de s'assurer de la meilleure coordination entre les diverses compétences devant être sollicitées, mais aussi de bénéficier des opportunités qui pourraient être identifiées par les diverses institutions impliquées et de les canaliser au bénéfice d'une meilleure conservation du site. Ce comité sera probablement aussi amené à travailler sur des montage de dossier de financement qui permettront de lever des fonds (tant au niveau national, qu'international) pour que les projections de travaux proposées dans le présent plan de gestion puissent voir le jour.

Une proposition de composition de ce comité a été élaborée en même temps qu'une proposition de texte portant sur sa création (voir annexe). Il est à noter que la composition proposée est assez légère (nombre réduit de personnalités), ce qui rendra plus facile l'organisation des réunions régulières.

10.3. Inspections régulières

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des deux comités, et d'une mise en place rapide et efficace de nouvelles règles de fonctionnement sur le terrain, il est recommandé que la Direction du Patrimoine Culturel puisse bénéficier d'un budget annuel spécifique lui permettant non seulement d'assister aux réunions du comité local (2 fois par an), mais de pouvoir effectuer au moins deux autres missions intermédiaires au cours desquelles le bureau du comité local pourra être rencontré de façon à suivre le travail que ses membres doivent réaliser et de s'assurer de la qualité des résultats.

10.4. Utilisation de la zone tampon

La zone tampon présente une surface très importante (270 ha), ce qui est particulièrement positif puisque cela permet de s'assurer que nombre de sites potentiellement associés aux ruines principales y soient inclus. Ceux-ci pourront donc être mieux identifiés puis éventuellement exploités pour des visites enrichies de ce patrimoine exceptionnel.

Toutefois, il apparaît clairement que le gel complet de cette zone tampon est difficile à mettre en place. En effet, certains exploitants ont beaucoup investi en ces lieux, notamment ceux qui y ont planté des arbres (anacardiés, ...). Ces pratiques, notamment liées à la sylviculture ne semblent pas poser de réels problèmes dans la zone tampon dès lors qu'elle ne sont pas mises en œuvre à proximité directe des ruines. La pratique de plantation traditionnelle qui alterne les espèces et laisse libre cours au développement des espèces natives procure un environnement qui n'affecte en rien le site et pourrait donc être poursuivie, sous condition qu'il n'y ait pas de développement plus intensif.

Une autre activité qui apparaît pouvoir être très compatible avec le site, est l'apiculture. Il convient toutefois de ne pas positionner les ruches trop près des ruines de façon à éviter tout désagrément aux visiteurs. Les apiculteurs étant déjà rassemblés en association, il semble qu'il soit assez facile de réglementer cette pratique sur le site. Le miel de Loropéni pourrait faire l'objet d'un Label et le développement de sa production pourrait devenir un gain économique important pour certains membres des populations riveraines.

D'une certaine manière, l'élevage d'animaux, dès lors qu'il serait possible de les contenir à une certaine distance des murailles pourrait être considéré comme compatible avec la bonne conservation du site. Toutefois, la difficulté de contrôler des troupeaux doit amener à rester prudent à ce sujet. Des tentatives pourraient être menées.

La zone tampon représente une surface très importante qui devrait continuer de bénéficier aux populations locales. Il conviendra donc de bien explorer toutes les possibilités de mise en valeur qui pourraient s'avérer compatibles.

Bien entendu, les recherches archéologiques de surface doivent être menées préalablement de façon à ce que les zones sensibles soient repérées et que leur protection soit renforcée.

Etudes et valorisation de la végétation

Les travaux de recherches sur la flore et la végétation à l'intérieur et à l'extérieur des ruines nécessitent une étroite collaboration entre le spécialiste botaniste et les populations riveraines et certains membres du comité local de gestion à certaines étapes de réalisation.

- approfondissement de l'inventaire des plantes et herbacées
- classification systématique,
- traduction en langues nationales dans la région (Gan, Lobiri, Dioula) ;
- constitution d'un herbier de la zone tampon et de l'intérieur des ruines ;
- études suivies du processus de régénération de la végétation
- identification des espèces végétales propices à la consommation, à la pharmacopée à la confection des objets utilitaires et celles indispensables aux pratiques culturelles ;
- proposition de parcours pédestres incluant des éléments botaniques

- étude de la production (gestion des espèces) de produits de pharmacopée traditionnelle
- étudier l'utilisation des bois morts et ceux coupés pour des objets d'artisanat

10.5. Les travaux de conservation

Les travaux de conservation ne doivent pas être engagés avant qu'un diagnostic complet de la structure ne soit réalisé.

Celui-ci devra comprendre des données qualitatives, quantitatives, mais aussi faire l'objet d'une cartographie détaillée permettant de localiser les problèmes et menaces constatées. Cette cartographie sera un outil particulièrement utile pour programmer les travaux qui devraient être effectués et en mesurer l'avancement.

Pour ce qui est des travaux de conservation proprement dits, il conviendra de passer par des étapes permettant de s'assurer de la qualité des matériaux puis de la pertinence des techniques de conservation proposées. Dans l'ordre chronologique, ces étapes devraient comprendre :

- . la caractérisation de matériaux de construction,
- . la recherche de carrières ou des matériaux similaires peuvent être extraits,
- . une série d'expérimentations techniques répétées permettant leur évaluation sur au moins deux ou trois saisons des pluies,
- . la mise en œuvre des travaux permettant la mise hors danger des structures les plus menacées d'effondrement (reprise en sous œuvre, coupe d'arbre),
- . la mise en œuvre de travaux visant à compenser l'usure naturelle et qui devront être répétés dans le futur en vue de la stabilisation des ruines.

Une recherche toute particulière devrait être menée de front avec les recherches archéologiques de façon à anticiper les problèmes de conservation après fouilles. Il faut tout d'abord proposer des méthodes qui permettraient d'éviter de possibles destructions. Au-delà, les possibilités de travaux visant leur bonne conservation et la mise en valeur des « trouvailles » diverses à des fins pédagogique, en vue d'améliorer l'intérêt de la visite.

10.6. Les recherches archéologiques

Les ruines constituent en elles-mêmes des vestiges archéologiques dont l'étude des techniques architecturales et constructives reste à réaliser. D'autres vestiges ont été trouvés à l'intérieur et à l'extérieur des ruines. Des travaux de prospections et de sondages sont indispensables pour mieux comprendre le contexte géophysique et historique de leur construction et de leur occupation et de recueillir des éléments de datations isotopiques (carbone 14, Thermoluminescence, dendrochronologie). Ces travaux nécessiteront l'apport de certaines sciences auxiliaires de l'archéologie notamment dans le cas précis celui de la géologie, de la géomorphologie et de la botanique.

Nous proposons à court et à moyens le plan et la méthodologie des travaux de prospections et de sondages à réaliser :

Travaux de recherches :

- géophysiques
- botaniques
- prospections archéologiques

} **18 mois****Sondage archéologiques :****2 ans****Recherches géographiques géomorphologiques**

Les bâtisseurs et occupants des ruines ont utilisé les ressources naturelles de leur environnement géographique pour la construction et les activités quotidiennes. Outre les moellons de curasse latéritique, on trouve associés aux ruines des fragments de mouilles, molettes des galets grossièrement taillés dans divers types de roches ainsi que des scories résultant de la réduction du minerai de fer. Tous ces éléments naturels méritent des études approfondies afin de connaître l'origine et la nature des roches, des curasses et du minerai de fer et les choix techniques opérés :

- recherches des carrières et mines de curasses (Topographie et cartographie) ;
- recherches des carrières et mines d'extraction du minerai de fer (cartographie et études minéralogiques) ;
- localisation des affleurements rocheux établir des liens avec les galets et fragments de meules de molettes découverts à l'intérieur des ruines et sur les sites archéologiques ;
- pétrographie et minéralogie de certaines roches pour déterminer le choix des matières premières ;
- établir une cartographie des aires d'approvisionnement des bâtisseurs et des occupants en liaison avec les vestiges archéologiques ;

Prospections et cartographies des sites*Sondage internes*

Des vestiges de diverses natures ont accompagné la construction et l'occupation des ruines. Ils sont aujourd'hui ensevelis sous des sédiments à différentes profondeurs. Des sondages en plusieurs endroits permettront de les mettre en évidence et de les étudier.

- sondages aux pieds des murs

Ces travaux permettront de mesurer la profondeur des fondations et de déterminer les techniques d'agencement des moellons à la base.

Décapage systématique de l'intérieur

- L'intérieur des ruines a été partiellement déblayé par la coupe de certaines herbes et arbustes auprès des murs mais l'ensemble reste encore touffu. Certaines fondations sont encore enfouies sous les sédiments.
- Des travaux de décapage sont nécessaires pour permettre des mesures archéologiques précises.

Sondages dans les habitations

Plusieurs structures d'habitation existent dans les différents compartiments des ruines. Les murs se sont partiellement écroulés donnant ainsi des couches sédimentaires épaisses. La fouille systématique de certaines habitations permettra de comprendre leur structuration interne et de recueillir les éventuels vestiges enfouis sous les sédiments

Sondages externes

- Habitations anciennes
- Paléoméallurgie
- Structures circulaires et quadrangulaires

10.7. Mise en valeur du site

La mise en valeur du site fait l'objet de nombreuses propositions. Pour citer quelques exemples, des idées ont été émises pour :

- Etablir un parcours pédestres entre les ruines et les carrières
- Elargir la visite à d'autres structures présente dans la zone tampon
- transformer certains arbres en échelle de mesure des hauteurs de murs pour les visites touristiques
- sculpter certains arbres
- ...

Si effectivement la mise en valeur du site actuelle peut facilement faire l'objet d'améliorations, il conviendra d'adopter une démarche qui permettra une amélioration progressive avec des résultats tangibles pouvant être obtenus très rapidement.

Pour cela, il a été proposé que le présent plan de conservation et de gestion du site soit distribuer aux parties prenantes principales, et surtout aux guides de façon à ce que ceux-ci puissent d'ores et déjà utiliser l'ensemble des éléments qu'ils contiennent pour mieux étayer leur discours.

Pour bien mettre en valeur certaines « trouvailles » récentes, le parcours de visite pourrait être revisité et modifié, de façon à ce que les visiteurs passent par les points d'intérêt particuliers qui ont été repérés.

Un travail doit aussi être fait au niveau de la promotion du site qui reste pour le moment trop peu importante. S'il peut être envisagé que la nomination au patrimoine mondial soit positive et que le site soit inscrit à La liste du Patrimoine mondial en 2006, il n'en reste pas moins que les ruines de Loropéni devraient être plus présente dans les médias et sur le site Web du Ministère.

Pour ce qui est d'aménagements plus importants, il est recommandé d'étudier les possibilités avec soin et de ne pas s'engager dans des travaux importants sans avoir au préalable consulté le centre du Patrimoine de l'UNESCO de façon à s'assurer de la compatibilité des travaux envisagé avec les Ruines, en respect des règles et standards internationaux de la conservation du Patrimoine Culturel Immobilier.

RUINES DE LOROPENI. Plan d'action

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Protéger le site et le maintenir en harmonie avec son environnement en permettant la poursuite, voire le renforcement d'activités économiques compatibles dans la zone tampon						
formaliser la zone tampon dans un <i>Compte rendu de Palabre</i> ;						
étudier les diverses possibilités concernant l'utilisation de la zone tampon pour le développement d'activités						
établir une cartographie des éléments clefs du site (voir Objectif 3)						
établir un zonage du site en fonction et utilisations proposées						
mener une période test de deux ans						
évaluer la compatibilité effective des diverses activités						
prendre un acte municipal (décret ou arrêté) déterminant la zone de protection prioritaire et la zone tampon et définissant des règles d'urbanisme						
mettre en place les clôtures végétales et zones pare-feu						
finaliser le processus de classement du site au niveau national						
Mettre en oeuvre un programme de prospection et de fouilles archéologiques préliminaires visant à définir une pratique adaptée, notamment en vue d'une bonne conservation « après fouilles »						
établir un programme pour la prospection superficielle de la zone tampon						
établir une carte des sites potentiellement associés à la ruine principale, utilisable pour redéfinir les utilisations possibles de la zone tampon						
établir un programme de repérage des structures présentes à l'intérieur du site (creusement sur une profondeur maximale de 20 cm.						
mettre en oeuvre ce programme de repérage des structures présentes sur le site						
compléter le plan du site avec les données recueillies						
établir un programme de sondages sur diverses structures de façon à évaluer le potentiel archéologique réel, à l'intérieur et à l'extérieur du site						
mettre en oeuvre ce programme de sondage et établir un rapport de fouilles.						
évaluer les résultats des fouilles et établir un programme pour les recherches ultérieures						
Définir des pratiques de conservation préventive et d'entretien adaptées aux spécificités du site						
étudier les matériaux qui composent les murailles et ses structures secondaires et les caractériser par des analyses de laboratoire						
rechercher des lieux pouvant servir de carrière en vue de travaux de restauration utilisant des matériaux similaires (pierres, latérite, gravillons)						
caractériser les pathologies et étudier les circonstances et processus de restaurations adaptées						
établir une liste de possibilités de techniques de restauration adaptées						
établir un protocole de mise en oeuvre d'un programme expérimental						
mettre en oeuvre le programme expérimental de techniques de restaurations						
évaluer le programme expérimental après une saison des pluies.						
établir un deuxième protocole de techniques de conservation expérimental						
mettre en oeuvre ce deuxième programme expérimental de techniques de restaurations						
évaluer les deux programmes expérimentaux après une nouvelle saison des pluies.						
établir une proposition de protocole d'entretien devant être expérimenté en 2010-15.						
Supprimer les risques de dégradation majeurs						
préparer une cartographie précise des menaces et des pathologies						
préparer une carte de priorités d'interventions						
développer des méthodes d'interventions adaptées						
tester les techniques d'intervention.						
préparer un programme d'intervention sur l'ensemble des points du site qui sont menacés						
mettre en place ce programme d'intervention.						
évaluer les résultats du programme d'intervention après deux saisons des pluies et faire une éventuelle programmation pour la poursuite de ces travaux.						

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Promouvoir le site et s'assurer de la qualité de ses visites et de sa meilleure utilisation en tant que ressource éducative et touristique						
dupliquer le plan de gestion du site et le distribuer aux parties prenantes principales						
préparer une brochure permettant aux guides nationaux et tours opérateurs de prendre conscience de l'importance du site						
reconsidérer le parcours de visite en impliquant les guides, de façon à rendre ce parcours plus riche, en prenant en compte les nouveaux éléments recueillis lors de la préparation du plan de gestion						
établir le nouveau circuit de visite						
réviser le discours des guides en fonction						
fournir des documents sur le site à la Direction du Tourisme et à l'ONTB						
production de cartes postales et documents promotionnels pouvant être vendus au profit de la conservation du site.						
lancer la réflexion sur la possibilité d'aménagement de la zone d'accueil, en bord de route principale						
lancer la réflexion sur la possibilité d'accès au site en véhicule, en considérant une découverte du site par un sentier						
établir un projet d'aménagement préliminaire de ces deux zones et le soumettre à Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour avis						
Mettre en place un mécanisme de gestion adapté						
finaliser la mise en place officielle du comité local de protection et de gestion du site						
étudier la composition du comité scientifique devant compléter les compétences du comité local en terme de recherche archéologiques et de conservation / restauration						
mettre en place officiellement ce comité scientifique en précisant bien la périodicité de ses réunions						
s'assurer du bon fonctionnement des comités selon les périodicités prévues						
étudier une nouvelle répartition des revenus que représentent les droits d'entrée						
mettre en place cette nouvelle répartition de revenus						
mettre en place un protocole d'entretien régulier de la route d'accès et des cheminements à l'intérieur et à l'extérieur du site						
étudier les possibilités de valorisation de la zone tampon						
étudier les possibilités de projets divers qui pourraient être bénéfique pour la conservation du site ou sa fréquentation.						
établir (en 2010) un rapport de l'état de conservation comme requis par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour tous les sites du Patrimoine Mondial. (rapport périodique, tous les cinq ans, le prochain devant être remis en 2011)						
profiter de l'établissement de ce rapport pour faire une évaluation complète du plan de conservation et de gestion et le mettre à jour (plan quinquennal) pour 2011-2015.						

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes ayant contribuées à l'élaboration de ce plan de conservation et de gestion

Annexe 2 : Bibliographie

Annexe 3 : Propositions de textes de classements (Extraits)

Annexe 4 : Procès verbal de palabre concernant le site et sa zone tampon

Annexe 5 : Ordonnance N° 85-049/CNR/PRES

Annexe 5 : Décret N° 85-493/CNR/PRES/INFO

Annexe 6 : Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone

Annexe 1

**Liste des personnes ayant contribué
à l'élaboration de ce plan de conservation et de gestion**

01. BATENGA W. Moussa, Maître assistant UFR-SH
 02. BAZIN Ernest, Commissaire de Police
 03. BENON B.Eric, DG de l'IPN (Institut de Peuples Noirs)
 04. BOUGMA Patrice, Brigade Forestière
 05. COULIBALY Issouf, Préfecture de Loropéni
 06. DA Toho, Vice-président du Comité
 07. DA Konkelté
 08. DIALLO Adama, Inspecteur des eaux et forêts
 09. DIASSO Gustave, Directeur du Patrimoine Touristique
 10. FARMA Timbé, Chef de terre de Wattan
 11. FARMA Sandy
 12. FARMA Sirabani (secteur 4)
 13. FARMA Massa (secteur 4)
 14. FARMA Fassiré (secteur 4)
 15. FARMA Nadomé (secteur 4)
 16. FARMA Koffi, Représentant du roi Gan, Obiré
 17. FARMA Konobé (secteur 4)
 18. GUISSOU Jean Pierre, MCAT/DPC
 19. HIEN Siebou Wielte, Trésorier Général du CLJL
 20. KAMA Fandoko, Chef de terre de Loropéni
 21. SANDWIDI Salifou, Environnement
 22. KABORE Barthélemy, Chef du Service Sites, Monuments et Architecture Traditionnelle
 23. KAMBON Clément, Préfecture
 24. KAMBOU Lébouoté
 25. KOUE Mamadou, Délégué du secteur 3
 26. MOMO Yéri, Représentant de l'ADL
 27. NAPON Ousséni, Architecte
 28. NAO Oumarou, Directeur du Patrimoine Culturel
 29. NIKIEMA T. Vincent, Chef de brigade Loropéni
 30. NOUFE Teguely
 31. NOUFE Cancan (secteur 4)
 32. NOUFE Kondiré (secteur 7)
 33. OUEDRAOGO Cyprien, Préfet - Maire
 34. SOMDA T. Barthélemy, Police de Loropéni
 35. SANOU Bernadette, DG ONTB
 36. TRAORE Assita, Service des Sites, Monuments et Architecture Traditionnelle
 37. YOUL Oho Yvonne, Guide-Collectrice, Secrétaire à l'information
 38. YOUL Titité, Délégué du secteur 4
- Avec l'assistance de :
39. JOFFROY Thierry, CRATerre-EAG, expert pour l'UNESCO
 40. TOGOLA Téréba, Directeur National du Patrimoine Culturel, Mali
 41. RAKOTOMAMONJY Bakonirina, CRATerre-EAG, Africa 2009

Annexe 2

Bibliographie

- ADJANOHOOUN E.J. et al.; 1979 – médecine traditionnelle et pharmacopée, contribution aux études ethnobotaniques et floristiques au Mali; ACCT, 290 p.
- ARBONNIER M.; 2000 – Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d’Afrique de l’Ouest. ACCT; 290p.
- BERTTHO,(J). – Nouvelles ruines de pierres en pays Lobi, Notes africaines, bulletin de correspondance de l’NFAN (54) PP33-34
- BENOIT, (D) 1976 – Caractéristiques des migrations en pays Lobi-Dagara : Haute Volta-Paris : ORSTOM ; 1986.
- BONAFE, (D.).- Un vent de folie : le conflit armé dans une population sans Etat : les Lobi de Haute Volta– Ouagadougou Université de Ouaga 189 P. (extrait des tribus du rameau Lobi)
- DESCHAMPS (F.). 1994. Rapport de mission effectué au Burkina Faso du 04 au 23 Novembre 1994 dans le cadre de la préparation de la liste indicative en vue de l’inscription de sites culturels sur la liste du Patrimoine Mondial de l’UNESCO 22 pages.
- DELAFOSSE (M.). 1914. A propos des ruines de construction en pierres maçonnées existant dans le Lobi. Compte rendu d’anthropologie 1 (supplément à l’anthropologie) PP 214-227.
- Enda tiers-monde, Dakar. Série Etudes et Recherches, n° 187-188-189.
- FORTIN D., LÔ M., MAYNART G. ; 1997- plantes médicinales du Sahel.
- HOLAS(B.).- Une énigme en pays Lobi. Encyclopédie Mensuelle d’Outre–Mer 27: PP 334-335
- IFAN, 1961- Tableau géographique de l’ouest africain au Moyen- Age, d’après les sources écrites, la tradition et l’archéologie. (Mémoire de l’IFAN Dakar)
- JOFFROY (T), 2004, – Assistance préparatoire pour la Nomination au Patrimoine Mondial des « Ruines de Loropéni », Burkina Faso, Rapport Intermédiaire, UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial, 34 p
- JOFFROY (T), 2005 – Assistance préparatoire pour la Nomination au Patrimoine Mondial des « Ruines de Loropéni », Burkina Faso, Rapport Final, UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial, 20 p. + annexes

- KIENTEGA (J.B.). 1993.- La mise en place des peuples du Burkina Faso, in :Découverte du Burkina Faso I Paris et Ouagadougou : PP 177-196.
- LABOURET, (h.). – Le mystère des ruines du Lobi. In revue d'ethnographie des traditions Populaires 1 :PP 177-196.
- MAUNY (R.) . :1957. – Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire et l'archéologie de la Haute Volta . Notes africaines 73 : PP 16-25
- MAYDELL H.J.von; 1995- Arbres et arbustes du Sahel. Leurs caractéristiques et leurs utilisations. GTZ, 532 p.
- MILLOGO, (K.A). S P. – Contribution de l'Archéologie à l'histoire du peuplement de la région du Lobi, in Journal des Africanistes.
- PERE , (M). 1992. – Vers la fin du mystère des ruines de Loropéni , in Journal des Africanistes 62.1 : PP 79-93
- PERE , (M). ?. – La fin du mystère des ruines de Loropéni , note complémentaire rédigée en complément de l'article paru dans le journal des africanistes, 6p.
- PERE, (M), 1993, "Séjour des Lorhon-Koulango chez les Gan du Burkina Faso", in Association "Découvertes du Burkina", *Découvertes du Burkina, tome II*, Paris-Ouagadougou, Sépia-ADDB, pp. 7-71.
- PERE Madeleine, 2004 : Le royaume gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'anthropologie. Burkina Faso, Saint-Maur-des-Fossés, Editions Sépia, 620 p.
- RAYMAEKERS, Paul, 1996 – Ruines de pierres du pays lobi ivoirien, Bureau d'études pour un développement harmonieux (ASBL) BEDH, Bruxelles, 32 p.
- RAYMAEKERS, Paul, PETRE Olivier, (ND) – Préhistoire en côte d'Ivoire, in (ND), 5 p.
- RUELE, (E). 1905. – Notes sur les ruines en pierre de l'Afrique occidentale française. Bulletin de Géographie Histoire et Descriptive 1 : PP 466-472
- SAVONNET (G.). 1986. – Le paysan Gan et l'Archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays Lobi-Gan (Burkina et Côte d'Ivoire). Cahiers de Sciences Humaines. (ORSTOM). 22, 1 : PP 57-82
- TOE, (R)., 1983, Situation des ruines de la sous-Préfecture de Loropéni, Mission du CNRST du 21 au 30 mars. Cartographie de la DGST (CNRST)
- TRAORE D.; 1983 – Médecine et magie africaines ou comment le Noir se soigne-t-il ? ACCT, Ed. Présence Africaine; 569p.

Annexe 3
Propositions de textes de classements
(Extraits)

**MINISTERE DA LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

ARRETE N°...../MCAT/SG/DPC
Portant inscription des Biens Culturels sur le
registre d'inventaire

**LE MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME**

- VU** la Constitution du 02 juin 1991
- VU** le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** le Décret n°2002-254/ PRES/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation des départements ministériels ;
- VU** le Décret n°2002-55/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU** le Décret n°2002-35/PRES/PM/MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- VU** l'Ordonnance n°85-049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine Culturel ;
- VU** le rapport de la commission Nationale des Biens culturels

ARRETE

Article 1^{er}: Les Biens Culturels désignés, reconnus d'intérêt historique ou culturel important, sont inscrits au registre d'inventaire du Patrimoine Culturel du Burkina Faso :

.../...

Région du Sud-Ouest (chef lieu Gaoua)

Province du Poni (Gaoua)

- 67. Le site et le bâtiment du musée des civilisations du Sud Ouest
- 68. Les ruines d'habitation en pierres de Loropéni (avec recommandation : accélérer sa protection par les autorités)
- 69. Les grottes ou Kapou de Kampti
- 70. Les restes de l'ancien camp militaire de Kampti
- 71. Les sanctuaires des rois Gans

.../...

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

Mahamoudou OUEDRAOGO

- Officier de l'Ordre National
- Chevalier de l'Ordre de Mérite des Arts et
des Lettres
de la République Française

**MINISTERE DA LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL**

ARRETE N°...../ MCAT/SG/DPC
Portant inscription des Biens Culturels sur la
liste Nationale du Patrimoine Culturel

**LE MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME**

- VU** la Constitution du 02 juin 1991
VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n°2002- 205 /PRES/PM du 10 juin 2002, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU le Décret n° 2002-254/ PRES/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation des départements ministériels ;
VU le Décret n°2002-55/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°2002-35/PRES/PM/ MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
VU l'Ordonnance n°85-049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine Culturel ;
VU le rapport de la commission Nationale des Biens culturels

ARRETE

Article 1 : Les Biens Culturels désignés, reconnus d'intérêt historique ou culturel important, sont inscrits sur la Liste Nationale du Patrimoine Culturel :

.../...

Région du Sud-Ouest (chef lieu Gaoua)

Province du Poni (Gaoua)

26. Les ruines d'habitation en pierres de Loropéni (avec recommandation : accélérer sa protection par les autorités)

.../...

Ouagadougou, le

Mahamoudou OUEDRAOGO

- Officier de l'Ordre National
- Chevalier de l'Ordre de Mérite des Arts et
des Lettres
de la République Française

Annexe 4
Procès verbal de palabre
concernant le site et sa zone tampon

REGION DU SUD-OUEST

PROVINCE DU PONI

DEPARTEMENT DE LOROPENI

PROCES VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil cinq et le lundi 10 Janvier, nous, soussignés
OUEDRAOGO Cyprien,
Préfet, Président de la Délégation spéciale de Loropéni,
assisté de :
NAO Oumarou,
Directeur du Patrimoine Culturel,

avons procédé à la consultation de :
KAMA Fandako, Chef de terre de Loropeni
FARMA Koffi, Représentant du roi Gan (Obiré)
FARMA Simbé, Chef de terre de Watan
YOUL Titité, Délégué administratif du secteur 4
NOUFE Kondiré, Délégué administratif du secteur 7

reconnus comme chefs coutumiers, notables et intéressés qui étaient présents sur le terrain au sujet de la demande de la Direction du Patrimoine Culturel agissant pour le compte du Ministère de La Culture, des Arts et du Tourisme, sollicitant la concession d'un terrain sis au pourtour des ruines de Loropéni, d'une superficie de 278,4 ha sis hors lotissement, limité au Nord par la route d'Obiré, et un tracé marqué sur des arbres au Sud par la RN 11, à l'Est par un tracé marqué sur les arbres situé à 1km 200 de l'entrée du site des ruines à l'Ouest par un tracé marqué sur les arbres situé à 1km 200 de l'entrée du site des ruines. (voir plan dressé par OUATTARA Logossina du 09.2003, réalisé à l'échelle 1/10000 mis en annexe de ce présent procès-verbal)

Nous avons indiqué les limites de la concession avant d'engager la palabre qui suit :

La concession dudit terrain au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme au titre de zone tampon devant servir à la protection du site des « Ruines de Loropéni » premier Patrimoine Culturel Immobilier du pays proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme, représenté par la Direction du Patrimoine Culturel s'engage à créer un Comité Local de Protection et de Gestion du Site des « Ruines de Loropéni ». Ce comité aura la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités qui auront été jugées compatibles avec la bonne conservation du site, après concertation avec un comité scientifique national et approbation par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain, ne réclament aucun frais ni dédommagement. Elles affirment par exemple l'existence de lieux de culte, de tombes,, sur le terrain.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Loropéni, le 10 janvier 2005-01-10

Le Préfet-Maire
OUEDRAOGO Cyprien
Secrétaire administratif

Ont signés :



Le Chef de terre
Nom et prénom :

Kama Fandako

Le représentant du Roi Gan
Nom et prénom :

Farma Koffi

Chef de Terre
de Watan (Loropéni)
Farma Simbé



Annexe 5
Ordonnance N° 85-049/CNR/PRES

ORDONNANCE N° 85-
049/CNR/PRES
portant protection du patrimoine
culturel

Le Président du Faso

- Vu La Proclamation du 4 août 1983 ;
- Vu L'Ordonnance N° 83-001/CNR du 4 août 1983, portant création du Conseil National de la Révolution
- Vu L'Ordonnance N° 84-043/CNR/PRES du 2 août 1984, portant changement d'appellation et symboles de la Nation ;
- VU LE DECRET N° 85-415/CNR/PRES DU 12 AOUT 1985, PORTANT DISSOLUTION DU GOUVERNEMENT DU BURKINA-FASO ;
- Vu Le décret N° 85-416/CNR/PRES du 12 août portant nomination de Coordinateurs Généraux auprès du Président du Conseil National de la Révolution et du Faso ;
- Vu La loi N°56-1106 du 3 novembre 1956, portant protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles ;

ORDONNE

Titre I - des monuments historiques

Article 1er : Sont classés Monuments Historiques les biens meubles ou immeubles publics ou privés, y compris les monuments naturels et les sites ainsi que les stations ou gisements anciens dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2 : La liste des monuments historiques inscrits, tenue à jour et publiée au Journal officiel du Faso par le service des sites et monuments, est notifiée aux superficiaires ainsi qu'aux détenteurs ou occupants dans un délai de six mois sous peine de forclusion. Cette notification emporte l'obligation de ne procéder ni à la modification des lieux et objets, ni à des travaux autres que ceux d'entretien normal et d'exploitation courante, sans autorisation expresse du service des sites et monuments au moins deux (2) mois avant la date envisagée pour le début des travaux.

L'inscription permet en outre au service des sites et monuments de s'opposer à l'exportation des objets mobiliers inscrits dans les conditions prévus aux articles 8 et 17.

Article 3 : Les monuments historiques, les sites naturel ou artificiels ayant un intérêt public peuvent être proposés pour le classement et classés.

Il en est de même des biens dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un monument classé ou proposé pour classement.

La proposition de classement est également notifiée à qui de droit ; elle devient caduque si dans un délai de douze (12) mois le classement n'est pas prononcé et notifié.

Article 4 : Le classement est fait par acte réglementaire portant classement du bien concerné, transcrit sur les registres de la conservation foncière et publié au journal du Faso.

Article 5 : Les effets du classement suivent le bien en quelque main qu'il passe, Nul ne peut acquérir de droits par prescription sur un bien classé :

Quiconque aliène un bien classé est tenu, avant la conclusion de l'acte, sous peine de nullité, d'en informer le bénéficiaire ;

Article 6 : Le bien classé appartenant à une personne morale de droit public ou privé ne peut être aliéné qu'avec l'autorisation expresse du service des sites et monuments.

Article 7 : Les monuments proposés pour classement ou classés ne peuvent être détruits en tout ou partie ni soumis à des travaux de restauration ou de réparation, ni modifiés sans l'autorisation préalable du service des sites et monuments qui fixe les conditions et en surveille l'exécution.

L'Etat peut faire exécuter à ses frais les travaux indispensables à la conservation des monuments classés ne lui appartenant pas. A cet effet, il peut d'office prendre possession des lieux ou des objets pour toute la durée des travaux.

En raison des charges ainsi supportées par l'état, et lorsque le monument classé est de nature à être ouvert au public ou exposé à sa vue, il pourra être établi, au profit du budget de l'Etat, un droit de visite dont le montant sera fixé par le service des sites et monuments après avis de la commission supérieure prévue à l'article 36.

Article 8 : Lorsque les travaux de morcellement ou de dépeçage d'un monument inscrit, destinés à utiliser séparément, aliéner ou transférer les matériaux ainsi détachés, ont fait l'objet du préavis de deux (2) mois prévu à l'article 2, le service des sites et monuments doit, avant l'expiration de ce délai, notifier au propriétaire ou au superficiaire son opposition à l'exécution des travaux envisagés durant le délai de l'inscription, lequel peut être prorogé de six (6) mois.

Article 9 : Lorsque les travaux définis à l'article 8 n'auront pas fait l'objet du préavis de deux (2) mois, et dès qu'il en a pris connaissance, le service des sites et monuments ordonne l'interruption immédiate de ces travaux et reconstitution à l'identique, aux frais des auteurs, du monument inscrit, dépecé ou morcelé, dont il assure la garde ou la surveillance jusqu'à la remise en état initial. La durée de l'inscription sur la liste des monuments historiques est de plein droit prorogée jusqu'à reconstitution intégrale ; et dans tous les cas de trois ans au moins.

Article 10 : Lorsque les travaux définis à l'article 8 auront été entrepris sur un monument proposé pour le classement ou classé en violation de l'article 7, leur interruption et la reconstitution intégrale seront ordonnées comme pour les monuments inscrits.

En outre, lorsque l'injonction de reconstitution ne peut être suivie d'effet, l'exportation des vestiges est prononcée par décret et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité.

Article 11 : L'aliénation de matériaux détachés d'un monument proposé pour le classement ou classé ou irrégulièrement détachés d'un monument inscrit, de même que tout autre contrat ayant pour effet de transférer à des tiers. Les tiers sont solidairement responsables avec les propriétaires ou les superficiaires, de la remise en place des matériaux. Ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité de la part de l'Etat.

Article 12 : Aucune construction nouvelle ne peut être édifiée sur un terrain classé ni adossée à un immeuble classé, sans l'autorisation expresse du service des sites et monuments.

Les servitudes légales de nature à dégrader les immeubles ne sont pas applicables aux monuments classés.

L'apposition d'affiches ou d'installation des dispositifs de publicité sont interdites sur les monuments classés et éventuellement dans une zone de voisinage délimitée par voie réglementaire dans chaque cas d'espèce.

Tout terrain classé inclus dans un plan d'urbanisation constitue obligatoirement une zone interdite pour des constructions nouvelles.

Article 13 : Les actes administratifs de classement déterminent les conditions du classement amiable.

A défaut de consentement du propriétaire ou du superficiaire, le classement est prononcé d'office. Il peut donner lieu au paiement d'une indemnité en réparation du préjudice devant en résulter. La demande doit être présentée à l'administration dans les six mois de la notification de l'acte de classement d'office, sous peine de forclusion. Les contestations sur le principe ou montant de l'indemnité sont portées devant le tribunal de première instance dans le ressort duquel l'immeuble est situé ou le meuble détenu.

Article 14 : L'Etat peut exproprier, dans les formes prévues par la législation sur l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des immeubles classés ainsi que des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir les monuments historiques.

Article 15 : La déclaration d'utilité publique entraîne de plein droit le classement de l'immeuble proposé pour le classement. Toutefois, l'indemnité due en vertu de l'article 13 ne peut être demandée et obtenue que si dans l'année de déclaration, le procès-verbal d'accord amiable n'est pas intervenu ou si la décision judiciaire d'expropriation n'est pas rendue.

Article 16 : Aucun immeuble classé ou proposé pour le classement ne peut être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ou dans une zone spéciale d'aménagement foncier s'il n'est préalablement déclassé ou si la proposition de classement n'est rapportée en raison de la priorité accordée à

l'opération foncière envisagée sur considération d'ordre culture ; il n'y a d'exception que si ladite opération ne nuit en rien à la conservation et à la préservation du monument historique.

Article 17 : Est prohibée l'exportation des objets classés, proposés pour le classement ou inscrits sur la liste des monuments historiques.

Elle peut être exceptionnellement autorisée par la Direction du Patrimoine Artistique et Culturel, en vue d'un prêt pour la durée d'une exposition organisée par un Etat étranger ou avec sa garantie, chaque fois qu'elle entraîne un avantage culturel pour le Burkina-Faso.

Article 18 : Est soumise à autorisation préalable de la Direction du Patrimoine Artistique et Culturel l'exportation de tous objets d'art, y compris les objets de fabrication artisanale d'origine récente.

Article 19 : Dans tous les cas, et même lorsque la demande d'exportation a été sollicitée et obtenue, l'Etat, pour son compte ou celui d'une autre personne morale de droit public, a le droit de revendiquer les objets visés aux articles 17 et 18, moyennant le paiement d'un juste prix fixé à l'amiable ou à dire d'expert.

La Direction du Patrimoine Artistique et Culturel notifie au propriétaire son intention d'acquérir l'objet, même verbalement, en cas d'exportation, et prend immédiatement possession de l'objet contre récépissé de description approuvé par les deux parties. L'Etat perd son droit de rétention à l'expiration du délai de deux (2) mois suivant la date de fixation du prix. Il doit alors soit payer ou consigner le prix, soit renoncer à sa revendication.

Lorsque l'un des objets visés aux articles 17 et 18 est mis en vente publique, l'Etat, par un agent dûment commissionné, peut, à l'issue des enchères, qu'il ait ou non participé à celle-ci, se faire remettre l'objet ou exercer son droit de préemption qui ne saurait excéder deux (2) mois. Le prix à verser à l'officier public est le prix d'adjudication augmenté des frais de taxes.

TITRE II - Des fouilles et découvertes

Article 20 : Nul ne peut effectuer, dans tout le territoire Burkinabé, des fouilles ou des sondages à l'effet de rechercher des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie si l'exécution des recherches ou la conservation des découvertes effectuées n'était pas conforme aux prescriptions imposées.

Toute fouille autorisée devra faire l'objet d'un compte-rendu.

Toute découverte de caractère mobilier ou immobilier doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative locale.

Article 21 : L'ETAT peut, dans le seul intérêt des collections publiques, revendiquer les pièces provenant des fouilles mentionnées à l'article 20, dans les conditions prévues à l'article 19.

Article 22 : L'Etat peut prononcer le retrait de l'autorisation des fouilles précédemment accordée dans les cas suivants :

Violation des prescriptions imposées pour l'exécution des recherches ou de la conservation des découvertes effectuées ;

Si , en raison de l'importance de ces découvertes, il estime devoir poursuivre lui-même l'exécution des fouilles.

A compter du jour où l'Etat notifie le retrait de l'autorisation, les fouilles sont suspendues.

Article 23 : En cas de retrait de l'autorisation pour inobservation des conditions, l'auteur des recherches ne peut prétendre à aucune indemnité en raison de son éviction.

Toutefois, il lui sera remboursé le prix du matériel et des matériaux pouvant servir à la continuation des fouilles, si celles-ci sont poursuivies par l'Etat ou une tierce personne.

Article 24 : Si l'autorisation de fouilles est retirée en raison de l'importance des découvertes pour permettre à l'Etat de les poursuivre, l'auteur des recherches ne recevra aucune indemnité d'éviction de la part de l'Etat, mais sera intégralement remboursé de toutes les dépenses effectivement faites jusqu'à la suspension des fouilles.

Article 25 : L'Etat peut procéder à l'exécution de fouilles ou de sondages sur tout terrain à l'exception de tous terrains attenants à des immeubles bâtis et clos de murs ou de clôtures ou de clôtures équivalentes.

A défaut d'accord à l'amiable avec le superficiaire, l'exécution des fouilles ou de sondages est déclarée

d'utilité publique par un décret qui autorise l'occupation des terrains.

Article 26 : La propriété des découvertes effectuées au cours des fouilles est partagée entre l'Etat et le découvreur.

Toutefois, L'Etat peut exercer sur les objets trouvés le droit de revendication prévu aux articles 21 et 28.

Article 27 : lorsque, par suite des travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, ruines, vestiges d'habitation ou des sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sont mis à jour, le découvreur de ces objets et le propriétaire de l'immeuble ou le titulaire du droit de superficie où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative locale.

Article 28 : L'Etat statue sur les mesures à prendre à l'égard des découvertes de caractère immobilier faites fortuitement.

Les trouvailles de caractère mobilier faites fortuitement appartiennent de plein droit à l'Etat.

Article 29 : Sera puni d'une amende de 50.000 à 500.000 F CFA quiconque aura :

- modifier un monument inscrit ou entrepris sur celui-ci d'autres travaux que ceux d'entretien ou d'exploitation courante sans respecter les termes de l'article premier de la présente ordonnance ;
- aliéné un monument classé ou proposé pour le classement sans respecter les obligations d'information et de notification prévues à l'article 4 ;
- enfreint l'une des prescriptions des articles 20 et 22.

Article 30 : Sera puni d'une amende allant de 50.000 à 100.000 F CFA quiconque aura :

- négligé de respecter tous les effets de classement énoncés dans les articles 7 et applicable aux monuments classés, proposés pour le classement ou en voie d'expropriation ;
- exporté ou tenté d'exporter, sans autorisation préalable l'un des objets visés à l'article 18, sachant que cet objet entre dans la catégorie définie par cet article.

Article 31 : Sera puni d'un emprisonnement de un à trois mois et d'une amende de 100.000 Frs à 5000.000Frs ou l'un de ces deux peines seulement, quiconque aura exporté ou tenté d'exporter un objet classé, proposé pour classement ou inscrit sur la liste ; l'objet saisi sera en outre confisqué.

Les mêmes peines seront applicables au propriétaire de l'un des objets visés aux articles 17 et 18, qui ayant reçu la notification prévue à l'article 19 ou en ayant eu connaissance, se sera débarrassé de l'objet revendiqué pour échapper à la dépossession.

Les mêmes peines seront prononcées contre le propriétaire de l'un des objets visés aux articles 17 et 18 qui aura repris frauduleusement possession de et objet pendant la durée d'exercice du droit de rétention.

Article 32 : Sans préjudice des sanctions civiles prévues à l'article 6, quiconque entreprend des travaux de dépeçage ou de morcellement d'un monument classé ou proposé pour le classement, quiconque entreprend les mêmes travaux sur un monument inscrit sans préavis ou au mépris de l'interdiction lui ayant été notifiée, est passible des peines d'emprisonnement et d'amende fixées à l'article précédent ou de l'une de ces peines seulement.

Lorsque la reconstitution du monument historique par la remise en place des matériaux détachés s'avère impossible, les peines fixées à l'article suivant seront applicables aux auteurs.

Article 33 : Quiconque détruit, abat, mutile ou dégrade un monument ou site classé ou proposé pour le classement sera puni d'une amende de deux (2) millions à (5) millions et d'une peine d'emprisonnement de douze (12) mois à dix huit (18) mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 34 : Quiconque aura sciemment aliéné ou acquis des découvertes faites en violation des articles 20, 22 et 27 sera puni sans préjudice de tous dommages-intérêts, d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 5.000.000Frs, laquelle amende pourra être portée au prix de la valeur de l'objet ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 35 : Les infractions sont constatées par des procès-verbaux dressés par les officiers de police judiciaire et par toutes autorités publiques qualifiées, notamment par les agents assermentés des douanes ainsi que par les conservateurs et gardiens des biens classés dûment commis et assermentés à cet effet.

TITRE III - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 36 : Il est institué une commission supérieure des monuments historiques dont la composition est déterminée par le Ministre chargé de la Culture. Cette commission sera consultée pour avis :

- sur toute demande ou proposition de classement ou de monuments proposés pour le classement ;
- sur toute opération tendant à détruire, déplacer, restaurer ou modifier de quelque façon les monuments proposés pour le classement ou déjà classés ;
- sur le tarif du droit de visite des monuments classés.

Article 37 : Les conditions d'application de la présente ordonnance seront fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 38 : La présente Ordonnance qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment la loi N° 56/1106 du 3 novembre 1956, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ouagadougou, le 29 août 1985

Capitaine Thomas SANKARA

Annexe 5

**Décret N° 2002-354/PRES/PM/MCAT portant organisation du
Ministère de la culture, des arts et du tourisme.**

Décret N° 2002-354/PRES/PM/MCAT portant organisation du Ministère de la culture, des arts et du tourisme.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution ;
VU le décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU le décret n°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du gouvernement ;
VU le décret n°2002-254/PRES/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation-type des départements ministériels ;
SUR rapport du Ministre de la culture, des arts et du tourisme ;
LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juillet 2002 ;

D E C R E T E

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : Le Ministère de la culture, des arts et du tourisme est organisé conformément aux dispositions du présent décret et s'articule autour des structures suivantes :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général.

TITRE II - ORGANISATION DU CABINET DU MINISTRE

CHAPITRE I - composition

ARTICLE 2 : Le Cabinet du Ministre comprend :

- Le Secrétariat particulier ;
- les Conseillers techniques ;
- l'Inspection technique des services ;
- le Protocole du Ministre.

CHAPITRE II : Attributions

ARTICLE 3 : Le Cabinet du Ministre est chargé :

- du courrier confidentiel ;
- des audiences du Ministre ;
- des relations avec le Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres et les institutions nationales ;
- du protocole ;
- du contrôle de la gestion administrative et technique des services du Ministère
- de l'assistance conseil du Ministre.

ARTICLE 4 : Le (la) Secrétaire particulier (e) nommé (e) par arrêté du Ministre, dirige le Secrétariat particulier.

Il (elle) assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel.

ARTICLE 5 : Les Conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre. De manière générale, ils assistent le Ministre dans l'étude de toutes les questions relevant de leurs compétences.

ARTICLE 6 : Les Conseillers techniques sont choisis en raison de leurs compétences et nommés par décret sur proposition du Ministre.

Ils ne peuvent excéder le nombre de trois (3).

ARTICLE 7 : Les Conseillers techniques dépendent directement du Ministre et sont placés hors

hiérarchie administrative.

ARTICLE 8 : L'Inspection technique des services assure le suivi - conseil et le contrôle du fonctionnement des services et projets et de l'application de la politique du département de la culture, des arts et du tourisme.

Elle est dirigée par un Inspecteur général.

ARTICLE 9 : Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'Inspection technique s'exerce aussi bien à titre préventif qu'a posteriori sur les services centraux et extérieurs, les projets, les établissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA).

ARTICLE 10 : L'Inspecteur général envoie, en ampliation, tous les rapports de l'inspection technique à l'Inspecteur général d'Etat.

ARTICLE 11 : L'Inspection technique est dirigée par un Inspecteur général nommé par décret en Conseil des Ministres.

L'Inspecteur général relève directement du Ministre et est placé hors hiérarchie administrative. Il est assisté d'inspecteurs Techniques également nommés par décret en Conseil des Ministres et ne peuvent excéder le nombre de cinq (5).

ARTICLE 12 : L'Inspecteur général et les Inspecteurs Techniques sont choisis en raison de leur compétence parmi les cadres supérieurs.

ARTICLE 13 : Le Protocole du Ministre est chargé des relations avec le Protocole d'Etat, de l'organisation des audiences, des cérémonies et des déplacements officiels du Ministre. Il est nommé par arrêté du Ministre.

TITRE III : L' Organisation du Secrétariat général

ARTICLE 14 : Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans son secteur, le ministère dispose d'un secrétariat général dont la composition et les attributions sont régies par les dispositions ci-dessous.

CHAPITRE I : COMPOSITION DU SECRETARIAT GENERAL

ARTICLE 15 : Le Secrétariat général comprend :

- le secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures déconcentrées ;
- les structures rattachées ;

Section 1 : Le secrétaire général

ARTICLE 16 : Le secrétaire général dispose d'un secrétariat particulier, d'un service d'étude et d'un service central du courrier.

Section 2 : Les structures centrales

ARTICLE 17 : Les directions générales, les directions et les services qui les composent, de même que les structures d'appui, notamment la direction de l'administration et des finances, la direction des études et de la planification, la direction des ressources humaines, la direction de la communication et de la presse ministérielle, la direction du patrimoine, culturel, la direction des arts du spectacle et de la coopération culturelle, la direction du livre et de la promotion littéraire, la direction de la cinématographie nationale, la direction du développement touristique et la direction des infrastructures touristiques, de l'hôtellerie et de l'art culinaire constituent les structures centrales du ministère.

Section 3 : Les structures déconcentrées

ARTICLE 18 : Les structures déconcentrées du ministère de la culture, des arts et du tourisme

sont les directions régionales de la culture et du tourisme.

Section 4 : Les structures rattachées

ARTICLE 19 : Les structures rattachées du ministère de la culture, des arts et du tourisme comprennent, les sociétés d'Etat et les établissements publics de l'Etat à caractère administratif (EPA) sous tutelle du ministère.

Chapitre II : Les attributions du secrétariat général

ARTICLE 20 : Le secrétariat général assure la gestion administrative et technique au sein du département ministériel.

Section 1 : Les attributions du secrétaire général

ARTICLE 21 : Le secrétaire général assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du département. Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées et des structures rattachées.

En cas d'absence du secrétaire général le ministre nomme parmi quatre (4) responsables désignés à cet effet, un intérimaire. Les modalités d'établissement de la liste de ces responsables sont définies par arrêté du ministre de la culture, des arts et du tourisme.

Lorsque l'absence excède trente (30) jours, l'intérimaire est nommé par arrêté.

Lorsque l'absence n'excède pas trente (30) jours, l'intérimaire est nommé par note de service.

En tout état de cause, l'intérim ci-dessus mentionné ne saurait excéder trois (3) mois.

ARTICLE 22 : Le secrétaire général assure les relations techniques du département avec les autres ministères, le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres et les institutions nationales.

ARTICLE 23 : A l'exception des documents destinés au Chef de l'Etat, aux présidents des institutions, aux membres du gouvernement et aux ambassadeurs et nonobstant toute autre matière que le Ministre pourrait lui confier, le Secrétaire Général reçoit délégation de signature pour ceux relatifs à la gestion quotidienne du Ministère notamment :

- les lettres de transmission et accusés de réception ;
- les correspondances et instructions aux directeurs généraux et directeurs des services centraux, extérieurs et rattachés ;
- les certificats de prise, de cessation et de reprise de service du personnel de l'administration centrale du ministère ;
- les décisions d'affectation et d'autorisation d'absence pour en jouir à l'intérieur du Burkina Faso ;
- les décisions d'affectation et de mutation ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- l'approbation des textes de téléx, de fax et leur visa.

ARTICLE 24 : Outre les cas de délégation prévus à l'article 23 ci-dessus, le ministre de la culture, des arts et du tourisme peut par arrêté, donner délégation de signature au secrétaire général pour toutes autres matières relatives à la gestion quotidienne du département.

ARTICLE 25 : Pour tous les cas susvisés aux articles 23, et 24, la signature du secrétaire général est toujours précédée de la mention : " pour le ministre et par délégation, le secrétaire général "

- les décisions d'affectation et de mutation ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- l'approbation des textes de téléx, de fax et leur visa.

Section II: Les Attributions des structures centrales

ARTICLE 26 : Les structures centrales sont :

- 1- La Direction de l'administration et des Finances (DAF) ;
- 2- La Direction des ressources humaines (DRH) ;
- 3- La Direction des études et de la planification (DEP) ;

- 4- La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- 5- La Direction du patrimoine culturel (DPC) ;
- 6- La Direction des arts du spectacle et de la coopération culturelle (DASC) ;
- 7- La Direction du livre et de la promotion littéraire (DLPL) ;
- 8- La Direction de la cinématographie nationale (DCN) ;
- 9- La Direction du patrimoine touristique(DPT) ;
- 10- La Direction des infrastructures touristiques, de l'hôtellerie et de l'art culinaire (DITHAC).

ARTICLE 27 : La Direction de l'administration et des finances (DAF) est chargée de conduire toutes les activités et opérations entrant dans le cadre de la gestion financière, comptable et matérielle du département. A ce titre, elle a pour missions :

- la préparation, l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget du département ;
- la gestion des crédits budgétaires du département ;
- l'acquisition et la répartition des fournitures, matériels et équipements nécessaires au fonctionnement des services du département ;
- le suivi de la réalisation et de l'entretien des infrastructures financées par le budget national et les partenaires extérieurs ;
- la tenue de la comptabilité des biens meubles et immeubles ;
- la gestion et le suivi des comptes spéciaux, des comptes ouverts dans les banques, des divers dons et legs
- la tenue d'un livre - journal d'inventaire.

ARTICLE 28 : La Direction des ressources humaines (DRH) est chargée de la conception et de la mise en œuvre des dispositions visant à accroître la productivité et le rendement des personnels des arts et de la culture. A ce titre, elle a pour missions :

- le suivi des carrières du personnel ;
- l'élaboration des programmes de formation des agents du ministère ;
- la formation continue, le recyclage et le perfectionnement des agents ;
- l'organisation des examens et concours directs professionnels et le suivi de la formation des agents ;
- l'organisation des mutations et du mouvement du personnel ;
- la recherche et la mise en œuvre des moyens et fonds susceptibles d'accroître la performance des agents et partant, celle des services
- l'établissement des statistiques en vue d'orienter les besoins en personnel du département.

ARTICLE 29 : La Direction des études et de la planification (DEP) est chargée de la coordination, de la programmation et de la planification de la politique des arts et de la culture assignée au département. A ce titre, elle a pour missions :

- de centraliser l'ensemble des données relatives à tous les projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
- de suivre et de contrôler les projets du ministère inscrits dans les plans et programmes de développement ;
- d'étudier et de mettre en forme des documents de projets à soumettre aux bailleurs de fonds ;
- de planifier les activités du ministère ;
- de mener toute étude nécessaire dans le cadre des missions du département ;
- d'harmoniser la réglementation et de proposer des textes législatifs dans les secteurs de la culture, des arts et du tourisme.

ARTICLE 30 : La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les relations publiques au sein du ministère et avec les autres institutions. A ce titre, elle a pour missions :

- de préparer les dossiers de presse pour le Ministre ;
- de publier et de gérer les périodiques du département ;
- de mettre à jour la documentation de presse du Ministère.

ARTICLE 31 : La Direction du patrimoine culturel (DPC) est chargée de l'étude, de l'affirmation et de l'enrichissement du patrimoine culturel burkinabè en rapport avec le patrimoine mondial de l'humanité. A ce titre, elle a pour missions :

- la gestion des monuments naturels, des sites, des stations ou gisements publics anciens présentant un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire et pittoresque ;

- la collecte, la conservation et la revalorisation des us et coutumes.
- l'inventaire et la constitution de banque de données des éléments du patrimoine artistique et culturel ;
- la contribution au rapatriement des biens culturels meubles de notre pays à l'étranger ;
- la contribution à l'amélioration de l'espace juridique national et international pour renforcer la protection des biens culturels meubles et immeubles.

ARTICLE 32 : La Direction des arts du spectacle et de la coopération culturelle (DASC) est chargée de la promotion des arts du spectacle au plan national et international. A ce titre, elle a pour missions :

- l'organisation des grands prix nationaux ;
- la gestion des théâtres populaires et salles de spectacle de l'Etat ;
- la gestion des moyens logistiques en matière de spectacles ;
- la promotion et la mise en œuvre de la coopération culturelle.

ARTICLE 33 : La Direction du livre et de la promotion littéraire (DLPL) est chargée de la promotion de l'expression écrite et orale en langues nationales ou étrangères. A ce titre, elle a pour missions:

- la promotion du livre et sa diffusion ;
- la promotion de la lecture publique ;
- le soutien à la création littéraire nationale ;
- le soutien à l'édition nationale.

ARTICLE 34 : La Direction de la cinématographie nationale (DCN) assure l'administration générale des activités cinématographiques. A ce titre, elle a pour missions :

- d'assurer la coordination des directives de la politique cinématographique et des interventions de l'Etat ;
- d'assurer le contrôle de l'Etat sur toutes les activités cinématographiques au Burkina ;
- d'étudier et de proposer les projets de textes relatifs à l'industrie cinématographique ;
- d'assurer la coordination entre les différentes structures et diverses branches de l'industrie cinématographique nationale ;
- de tenir le registre public de la cinématographie ;
- d'encourager et soutenir la production de films cinématographiques, vidéographiques et télévisuels ;
- d'apporter des appuis techniques et d'assurer des prestations de service aux cinéastes nationaux et étrangers ;
- d'assurer la promotion des films burkinabè sur le territoire national et à l'étranger ;
- d'organiser les formations à l'art cinématographique et aux métiers et techniques de l'image et du son.

ARTICLE 35 : La Direction du patrimoine touristique (DPT) est chargée de la gestion du registre des sites touristiques.

A ce titre, elle a pour missions :

- d'identifier et d'inventorier les éléments du patrimoine touristique ;
- de sauvegarder, de protéger et de contrôler les éléments du patrimoine touristique ;
- de réhabiliter, rénover et entretenir les éléments du patrimoine touristique ;
- de l'aménagement des centres, des zones et des circuits touristiques ;
- la promotion des sites touristiques.

ARTICLE 36 : La Direction des infrastructures touristiques, de l'hôtellerie et de l'art culinaire (DITHAC) est chargée de la coordination et du suivi de la politique hôtelière du Burkina Faso.

A ce titre, elle a pour missions :

- la réglementation et le contrôle des activités hôtelières ;
- la collecte, le traitement et de la diffusion des données relatives au tourisme et à l'hôtellerie ;
- la promotion de l'art culinaire burkinabè ;
- l'instruction des dossiers de réalisation et d'exploitation des infrastructures touristiques et des agences de voyages;
- la promotion et la commercialisation des produits de la faune en relation avec le Ministère chargé de l'environnement ;
- la promotion de la coopération touristique.

Section III - Les structures déconcentrées

ARTICLE 37 : Les structures déconcentrées du Ministère de la culture, des arts et du tourisme regroupent les Directions régionales de la culture et du tourisme (DRCT). Elles sont au nombre de treize (13) :

- La Direction de la région de la Boucle du Mouhoun, ayant pour siège Dédougou ;
- La Direction de la région des Cascades, ayant pour siège Banfora ;
- La Direction de la région du Centre, ayant pour siège Ouagadougou ;
- La Direction de la région du Centre-Est, ayant pour siège Tenkodogo ;
- La Direction de la région Centre-Nord, ayant pour siège Kaya ;
- La Direction de la région du Centre-Ouest, ayant pour siège Koudougou ;
- La Direction de la région du Centre-Sud, ayant pour siège Manga ;
- La Direction de la région de l'Est, ayant pour siège Fada N'Gourma ;
- La Direction de la région des Hauts-Bassins, ayant pour siège Bobo-Dioulasso ;
- La Direction de la région du Nord, ayant pour siège Ouahigouya ;
- La Direction de la région du Plateau Central, ayant pour siège Ziniaré ;
- La Direction de la région du Sahel, ayant pour siège Dori ;
- La Direction de la région du Sud-Ouest, ayant pour siège Gaoua.

Section IV – Les attributions des structures rattachées

ARTICLE 38 : Le Ministre de la culture, des arts et du tourisme assure pour le compte du gouvernement l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités des structures rattachées entrant dans le cadre de ses attributions et placées sous sa tutelle.

ARTICLE 39: L'organisation et le fonctionnement des structures rattachées telles que prévues à l'article 19 du présent décret sont régis par leurs textes de création et leurs statuts.

TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 40: Le Secrétaire général, les Directeurs des structures centrales, déconcentrées et rattachées sont nommés par décret en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la culture, des arts et du tourisme.

Les Chefs de services sont proposés par leur directeur et nommés par arrêté ministériel.

ARTICLE 41 : Un arrêté du Ministre de la culture, des arts et du tourisme précise l'organisation, les attributions et le fonctionnement des directions, des services et des autres structures.

ARTICLE 42 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 99-444/PRES/PM/MCA du 02 décembre 1999, portant organisation du Ministère de la culture et des arts.

ARTICLE 43 : Le Ministre de la culture, des arts et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 septembre 2002

Blaise

COMPAORE

Le Premier Ministre: Paramanga Ernest

YONLI

Le Ministre de la culture, des arts et du tourisme: Mahamoudou OUEDRAOGO

Annexe 6
Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines
et dans la zone tampon

**Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon
Diallo Adama**

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants	
				more	jula	A	B	C	partie	maladie traitée
Acanthaceae	1	Blepharis linearifolia Pers.	H			X	X			
	2	Lepidagathis anobrya Nees	H				XX			
	3	Nelsonia canescens (Lam.) Spreng.	H					XX		
	4	Peristrophe bicalyculata (Reiz.) C. Christen	H					XX		
	5	Phaulopsis falcisepala C.B.Cl.	H					X		
Agavaceae	6	Sansevieria senegambica Bak.	H					XX		
Amaranthaceae	8	Achyranthes haspera Lam.	H					X		
	9	Alternanthera nodiflora R.Br.	H					XX		
	10	Pandlaka heudelotii (Moq.) Hook.	H					XX		
	11	Pupalea lappacea (L.) Juss.	H					X		
	12	Anchomanes welwitschii Engl.	H					X		
Araceae	13	Stylochiton hypogaeus Lepr.	H					XX		
	14	Lannea acida A. Rich.	Aa	sabutuga	peku-ni	X		XX		dysenterie,règles douloureuses
	15	Lannea microcarpa Engl. et K. Krause	A	sabga	peku-ba	X		X	fr.	
	16	Lannea velutina A. Rich.	a	wamsabga	bakoro-peku					
	17	Ozoroa insignis Del.	a	nitmore		X	X			
Annonaceae	18	Sclerocarya birrea (A. Rich.) Hochst.	A	nobga	kuna, kunan		X	X		
	19	Annona senegalensis Pers.	a	barkudga, bataam	dan-ha	XXX		XXX	fr.	diarrhée, dysenterie
	20	Uvaria chamae P. Beauv.	L					X	fe	hépatite
	21	Baiassea multiflora A. DC.	L			XX		XXX		
	22	Landolphia dulcis (R. Br. ex Sabine) Pichon	L			XX	XX	XXX	sève	
Apocynaceae	23	Saba senegalensis (A. DC.) Pichon	L	wéda, wedga	saba	X	XX	XXX	fr.	
	24	Strophanthus sarmentosus DC.	L					X		plante à sève toxique
	25	Cussonia bartheri Seemann	A				X	X		
	26	Taccazea apiculata Oliv.	L					X		
Bignoniaceae	27	Stereospermum kunthianum Cham.	Aa	ni-yilinga	moroyiri					
Bombacaceae	28	Adansonia digitata Linn.	A	toegha			X		fe, fr.	
	29	Bombax costatum Pellegr. et Vuill.	A	voaka	bumbu	X	XX	XX	calice	dysenterie
	30	Ceiba pentandra (Linn.) Gaertn.	A	gunga	bana			X	Bo	

**Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon
Diallo Adama**

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants		
				more	jula	A	B	C	partie	maladie traitée	
Caesalpiniaceae	31	<i>Azela africana</i> Sm.	A	kankalga	jula	x	xx			Bo, four	
	32	<i>Burkea africana</i> Hook.	A	sigha	siri	xxx	xxx	xx			
	33	<i>Cassia sieberiana</i> DC.	a	kumbrisaka	sinia	xxx	xxx	xxx			Blennorragie, constipation
	34	<i>Daniellia oliveri</i> (Rolle) Hutch. et Dalz.	A	afgha	sanani	xx	xxx	xx			empoisonnement
	35	<i>Detarium microcarpum</i> Guill. et Perr.	Aa	kagadga	tambakumba	xxx	xxx	xx		fr.	
	36	<i>Isoberrhinia doka</i> Craib. et Stapf.	Aa			xx					
	37	<i>Isoberrhinia tomentosa</i> (Harms) Craib. et Stapf.	a			xx					
	38	<i>Ptilostigma thomningii</i> (Schum.) Milne-Redhead	a	baguen-nyangha	nyana-ba	xxx	xx	xx		fe	diarrhée, hémorragie, troubles gastriques
	39	<i>Ptilostigma reticulata</i> (DC.) Hochst	a	baguen-dagha	nyana	x	x			fe	diarrhée, hémorragie, troubles gastriques
	40	<i>Swartzia madagascariensis</i> Desv.	a			xx	xx	x			
	41	<i>Tamarindus indica</i> Linn.	A	pusga	doni	x	x	xx		fr., fe	
Chrysobalanaceae	42	<i>Maranthes polyandra</i> (Benth.) Prance	a			xx		x			
	43	<i>Parinari curatellifolia</i> Planch. ex Benth.	Aa				x		fr.		
Capparidaceae	44	<i>Maenua angolensis</i> DC.	S					x			
	45	<i>Ritchea deflexa</i>	S					xxx			
Celastraceae	46	<i>Maytenus senegalensis</i> (Lam.) Exell	a	tok-vuguri	mtogyo	x	x				
	47	<i>Fimbristylis exilis</i> Roen. et Seh.	H			xx					
Cyperaceae	48	<i>Kyllinga welivitchii</i> Ridl.	H			xx					
	49	<i>Scleria foliosa</i> A.Rich.	H			xxx					
Clusiaceae	50	<i>Psorospermum febrifugum</i> Spach.	a					x			
	51	<i>Cochlospermum planchonii</i> Hook.	s			xx	xx	x			hépatite
Cochlospermaceae	52	<i>Cochlospermum tinctorium</i> A. Rich.	S			x	x				
	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	more	jula	fréquence			Usages courants		
Combretaceae	53	<i>Anogeissus leiocapa</i> (DC.) Wall.	A	sigha	kalama	x	x	x		partie	maladie traitée
	54	<i>Combretum collinum</i> Fres.	a			xxx	xxx	xxx		fe(teinture)	
	55	<i>Combretum fragrans</i> F. Hoffm.	a								
	56	<i>Combretum glutinosum</i> Perr. ex DC.	a	kuinginga	tyangara			x			
	57	<i>Combretum molle</i> R.Br. ex G. Don	Aa				xx	xx			
	58	<i>Combretum nigricans</i> Lepr. ex Guill. et Perr.	a			x	xx	xx			
	59	<i>Guiera senegalensis</i> J.F. Gmel.	a	wilwiniga	kundje			x			diarrhée, hémorroïdes
	60	<i>Pteleopsis suberosa</i> Engl. et Diels	a	guinga	terèni	xx	xxx	xx			
Dipterocarpaceae	61	<i>Terminalia avicennioides</i> Guill. et Perr.	a	boodi	wolo	x		x			
	62	<i>Terminalia laxiflora</i> Engl.	Aa			xxx	xxx	xx			
	63	<i>Terminalia macroptera</i> Guill. et Perr.	a	kodpoko	wolo-ba			xxx			
	64	<i>Terminalia mollis</i> Laws.	a					xxx			
	65	<i>Monotes kerstingii</i> Gilg.	a			xx					

**Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon
Diallo Adama**

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants	
				more	jula	A	B	C	partie	maladie traitée
Ebenaceae	66	Diospyros mespiliformis Hochst. ex Rich.	A	gaaka	sunsun	XX	XX	XX	fr.	
Hymenocardiaceae	67	Hymenocardia acida Tul.	a			XX	XXX	X		
Euphorbiaceae	68	Phyllanthus discoideus (Baill.) Müll. Arg.	a					X		
	69	Phyllanthus reticulatus Poir.	a							
	70	Flueggea virosa (Roxb. ex Willd.) Voigt.	a	sugd-daaga	baran-baran	X		XX		hépatite, magie, affection urinaire
	71	Uapaca somon Aubrév. et Léandri	a			XXX				
	72	Euphorbia hirta Linn.	H					XX		diarrhée
	73	Phyllanthus amarus Sch. et Th.	H					XX		
	74	Sapium grahami (Stapf.) Prain.	H					XXX		plante à sève toxique
Fabaceae	75	Lonchocarpus laxiflorus Guill. et Perr.	A	nihilinga						
	76	Xeroderris stuhlmannii (Taub.) Mendonça et E.P. Sousa	A	bongbako			X	X		dysenterie, règles douloureuses
	77	Pericopsis laxiflora (Benth.) van Meeuwen	a			XXX	XXX	XX		
	78	Pseudanthria hookeri Wight et Arn.	s			XX	XX	X		
	79	Pterocarpus erinaceus Poir.	A	noega	guani		XXX	XX	fe BO	diarrhée
	80	Sphenostylis schweinfurthii Harms	s				XX	X		
Gingiberaceae	81	Kaempferia aethiopica (Schweinf.) Solms-Laub.	h					XXX		
Euphorbiaceae	82	Bridelia ferruginea Benth.	a	ambnaka	sagua	XX	XX	XX		
Hypericaceae	83	Psorospermum febrifugum Spach.	a					X		
Hippocrateaceae	84	Loeseneriella africana (Willd.) Witezek	L					X		
Iridaceae	85	Gladiolus klattianus Hutch.	H				XX			
Labiatae	86	Leucas martinicensis (Jacq.) Ait.	H					XX		
	87	Englerastrum gracillimum Th. Fries	H					XXX		
	88	Hyptis spicigera Lam.	H					XX		
	89	Hyptis suaveolens Poir.	H					XX		
	90	Tinnea barteri Guinh.	H					X		
	91	Hoslundia opposita Vahl.	H					XX		
Laurentiaceae	92	Agelanthus dodoneifolius (DC.) Danser	P	welebre						bronchite, folie, médico-magie
	93	Tapinanthus globiferus (A. Rich.) van Tiegh.	P	welebre						folie, médico-magie, stérilité
Liliaceae	94	Asparagus africanus Lam.	H				X	X		
	95	Aloe buettneri A. Berger	H				X			Blennorragie
Loganiaceae	96	Strychnos innocua Del.	a							
	97	Strychnos spinosa Lam.	a	kaupoga	ngagolo	XX	XX	XXX	fr.	

**Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon
Diallo Adama**

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants	
				<i>more</i>	<i>jula</i>	A	B	C	partie	maladie traitée
Malvaceae	98	<i>Abutilon panosum</i> Schl.	H					XX		
	99	<i>Hibiscus asper</i> Hook.	H				X			
	100	<i>Sida acuta</i> Burm. f.	H					XX		
	101	<i>Wissadula amplissima</i> (L.) Fries	H			X	X	X		
Meliaceae	102	<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.	A	kuka	jala	XX	XX	XX		dermatose, diarrhée, dysenterie, hémorroïdes
	103	<i>Pseudocedrela kotschyi</i> (Schweinf.) Harms	Aa			X				
	104	<i>Trichilia emetica</i> Vahl.	a			X	X	X		fièvre, hépatite
	105	<i>Acacia dudgeoni</i> Craib. ex Hall.	a	gom-sabelga			XX	X		
Mimosaceae	106	<i>Acacia macrostachya</i> Reichenb. ex DC.	a	zanninga	bonzoni			X	gr	
	107	<i>Acacia sieberiana</i> DC.	a	gom-pooogo	baki-do		X	X		
	108	<i>Dichrostachys cinerea</i> (Forsk.) Chiov.	a	susutga	giliiki		XX	XX		
	109	<i>Entada africana</i> Guill. et Perr.	a	sonego		XX		XX		fatigue, fièvre, gale, hépatite, vomissement
	110	<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) Benth.	A			XX		X	fr.	Avortement,
	111	<i>Prosopis africana</i> (Guill. et Perr.) Taub.	A			X	XX	X		
	112	<i>Ficus ingens</i> (Miq.) Miq.	a			XX		XX		
	113	<i>Ficus cordata</i> subsp. <i>Lecardii</i> (Warb.) CC. Berg	a					XX		
	114	<i>Ficus</i> sur Forsk.	A	womsega				X	fr	fatigue
	115	<i>Ficus glumosa</i> Del.	a	womsega				XX		
Moraceae	116	<i>Ficus sycomorua</i> subsp. <i>gnaphalocarpa</i> (Miq.) CC Berg.	a			X		X	fr.	gale, magie, œdème
	117	<i>Ficus platyphylla</i> Del.	A	kankanga		X		XX		
	118	<i>Syzygium guineense</i> var <i>macrocarpum</i> (Engl.) F. White	a			X				
Ochnaceae	119	<i>Lophira lanceolata</i> Van Tiegh. ex Keay	Aa			XX				
	120	<i>Ochna schweinfurthiana</i> F. Hoffm. Beitr.	a			X				
Olacaceae	121	<i>Olax subscorpioides</i> Oliv.	L					X		
	122	<i>Ximenia americana</i> Linn.	a				X		fr.	
Opiliaceae	123	<i>Opilia celtidifolia</i> (Guill. et Perr.) Endl. ex Walp.	L			X		XX		vers intestinaux

**Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon
Diallo Adama**

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants	
				<i>more</i>	<i>jula</i>	A	B	C	partie	maladie traitée
Poaceae	124	<i>Andropogon ascenodis</i> C.B.CI.	H			xxx	xxx		four.	
	125	<i>Andropogon gayanus</i> var. <i>bisquamulathus</i>	H			xxx	xxx		four.	
	126	<i>Andropogon pseudapricus</i> Stapf.	H			xxx	xxx		four.	
	127	<i>Aristida mutabilis</i> Trin. et Rupr.	H			xx	xx		four.	
	128	<i>Bracharia deflexa</i> (Sch.) Hubb.	H			x	xx		four.	
	129	<i>Bracharia dystichophylla</i>	H			xx	xx		four.	
	130	<i>Bracharia lata</i> C.E. Hubb.	H			x	x		four.	
	131	<i>Beckeropsis uniseta</i> (Nees) K. Schum.	H					x	four.	
	132	<i>Chloris pilosa</i> Schum. Th.	H					xx	four.	
	133	<i>Cymbopogon schoenanthus</i> subsp. <i>proximus</i> Maire et Wei	H				xx		four.	
	134	<i>Ctenium elegans</i> Kunth.	H				xx		four.	
	135	<i>Ctenium newtonii</i> Hack.	H				xxx		four.	
	136	<i>Digitaria horizontalis</i> Willd.	H			xx	xx		four.	
	137	<i>Diheteropogon amplexans</i> Nees et Clayton	H			xx	xx		four.	
	138	<i>Eilonurus pobeguinii</i>	H			xxx	xxx		four.	
	139	<i>Euclea condylotricha</i> Stapf.	H			xx	xx		four.	
140	<i>Hyparrhenia involucrata</i> stapf.	H				xxx		four.		
141	<i>Hyparrhenia smithiana</i> (Hook. f.) Stapf.	H				xxx		four.		
142	<i>Loudetia simplex</i> CE Hubb.	H			xxx	xxx		four.		
143	<i>Loudetia togoensis</i> (pilger) C.E. Hubbard	H			xxx	xxx		four.		
144	<i>Loudetopsis kerstingii</i> Conort.	H				xx		four.		
145	<i>Microchloa indica</i> (L.) Beauv.	H			xx	xx		four.		
146	<i>Monocymbium sereiiforme</i> Stapf.	H			xx	xx		four.		
147	<i>Panicum phragmitoides</i> Stapf.	H			xxx	xxx		four.		
148	<i>Pennisetum pedicellatum</i> Trin.	H			x	x	xx	four.		
149	<i>Pennisetum subangustum</i> Schum.	H			xxx	xxx		four.		
150	<i>Schizachyrium exile</i> (Hochst.) Pilger	H			xx	xx	xx	four.		
151	<i>Setaria pallidifusca</i> Stapf. et Hubb.	H			xx	xx	xx	four.		
152	<i>Sorghastrum bipennatum</i> (Hack.) Pilger	H			xx	xx	xx	four.		
153	<i>Sporobolus pyramidalis</i> Beauv.	H				xx		four.		
Polygalaceae	154	<i>Securidaca longepedunculata</i> Fres.	a				x	x		morsures serpents
	155	<i>Polygala arenaria</i> Willd.	H			xx	xx			
	156	<i>Polygala multiflora</i> Poir.	H			x	x			

Inventaire des espèces végétales sur le site des Ruines et dans la zone tampon Diallo Adama

Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	Port	Noms vulgaires		fréquence			Usages courants	
				more	jula	A	B	C	partie	maladie traitée
Rubiaceae	157	Canthium cornelia Cham. et Schlecht.	a					X		
	158	Crossopteryx febrifuga (Alzei. ex G. Don) Benth.	a	kumbrisaka		XXX		XX		
	159	Fadogia agrestis Schweinf. ex Hiern	s					XXX		
	160	Feretia apodanthera Del.	a	firinga kitenga		X	X	XX		
	161	Gardenia aquilla Stapf. et Hutch.	a			X			fr	
	162	Gardenia erubescens Stapf et Hutch.	a			XX		XX		
	163	Gardenia ternifolia Schum. et Thonn.	a	subudga				X		
	164	Gardenia triacantha	a			X	X	X		asthénie sexuelle, dysenterie, vomissement
	165	Sarcocephalus latifolius (Smith.) Bruce	L			XX		XXX		constipation, inflammation, paludisme, syphilis, troubles gastriques, vers intestinaux
	166	Pavetta crassipes K. Schum.	a					X	fe	
	167	Tricalysia okelensis Hiern.	L			X		X		
	168	Macrosphyra longistyla	s				XX	XXX		folie
	169	Spermacoe radiata DC.	H					XX		
	170	Spermacoe stachydea Kunth. et Dalz.	H					XXX		
	171	Mitracarpus scaber (Willd) Oltze	H					XX		
172	Oldenlandia herbacea (L.) Roxb.	H					XX			
Rutaceae	173	Zanthoxylum zanthoxyloides (Lam.) Watermann	a					X		
Sapindaceae	174	Pavonia pinnata Linn.	L	musanu				XX		asthénie sexuelle, diarrhée, hépatite
	175	Cardiospermum halicacabum Linn.	L							
Sapotaceae	176	Manilkara multinervis (Bak.) Dubard	Aa			X		X		
	177	Vitellaria paradoxa Gaertn.	Aa			XXX		XX	fr	
Smilacaceae	178	Smilax kraussiana Meissn.	L					X		
Sterculiaceae	179	Sterculia setigera Del.	A					X	go	
	180	Waltheria indica Linn.	H					X		
Tiliaceae	181	Grewia barberi Burret	a					X		
	182	Grewia bicolor Juss.	a	wolga		X				
	183	Grewia mollis	a					XX	fr	
Verbenaceae	184	Vitex simplicifolia Oliv.	a					X		diarrhée, gale, lèpre
Vitaceae	185	Lantana rhodesiensis Moldenke	H							
	186	Cissus populinea	L					X		folie, cœdème, plaies

Partie de la plante utilisée

- +++ = espèce très fréquente
- ++ = espèce fréquente
- + = espèce rare
- A = arbr
- a = arbuste
- H = herbe
- P = parasite
- s = espèce de sous bois
- L = liane

- A : alentours des ruines
- B : intérieur des ruines
- C : périphérie de la zone tampon

- fe = feuille
- fr = fruit
- fl = fleur
- four = fourrage
- go = gomme



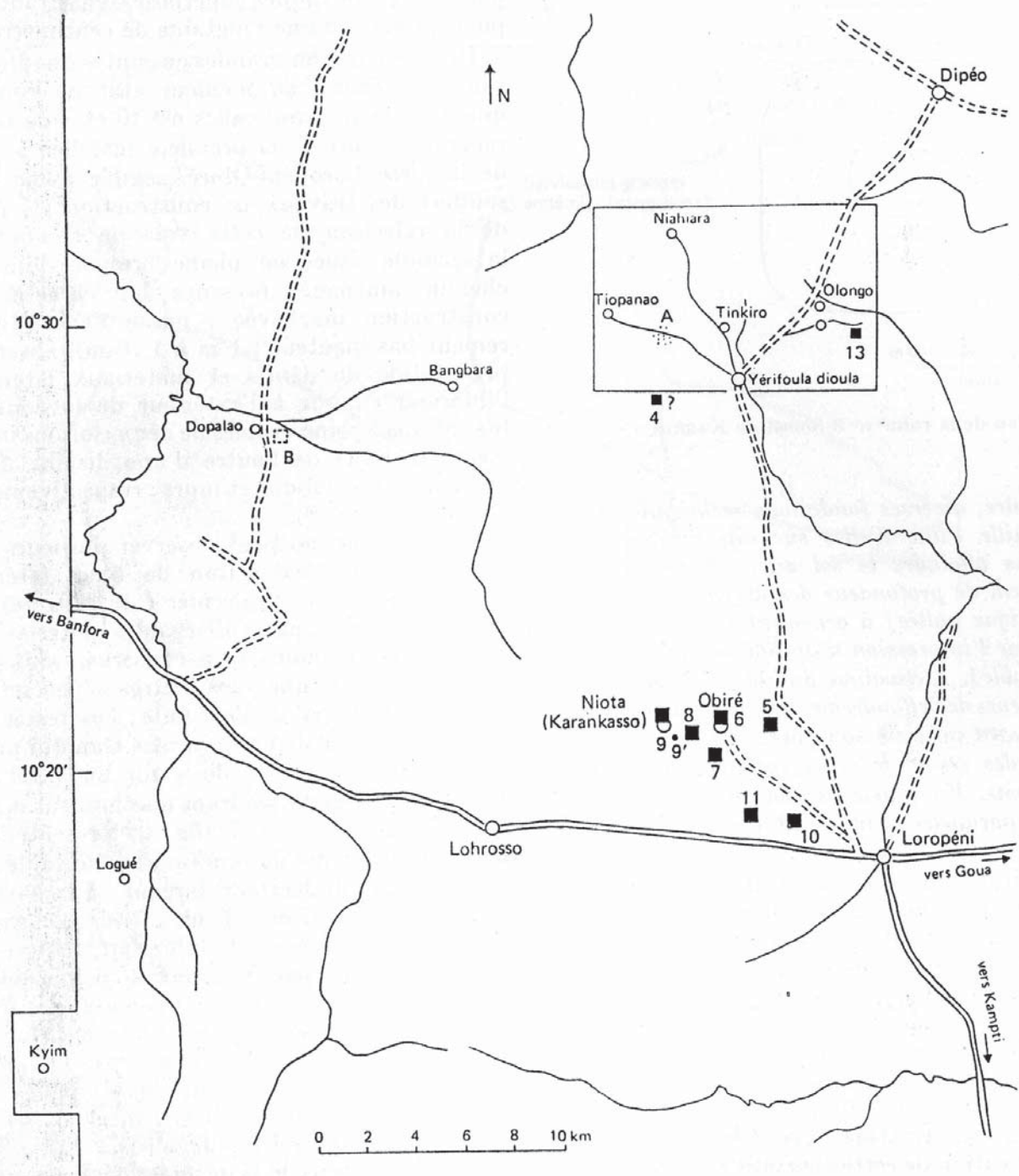


FIG. 7. — Concentration de grandes ruines quadrangulaires en pierres, au nord-ouest de Loropéni



MALI

NIGER

BÉNIN

TOGO

GHANA

LOROPÉNI

CÔTE
D'IVOIRE

BURKINA FASO

OUAGADOUGOU

Bobo-
Dioulasso

Gorom-Gorom

Dori

Bogandé

Boulsa

Kaya

Fada-Ngourma

Tenkodogo

Diapaga

Djibo

Quahigouya

Yako

Tougan

Réo

Koudougou

Boromo

Léo

Pô

Nouna

Dédougou

Koudougou

Boromo

Diébougou

Diébougou

Gaoua

Diébougou

Banfara

Orodara





Banfara

Ruines de Loropeni

Burkina Faso

Echelle: 1/500^{ème}



-  Hauteur de mur complète
-  Hauteur de mur partielle
-  Traces de murs au niveau du sol
-  Eboulis importants



0 10 20 40 m

BURKINA FASO

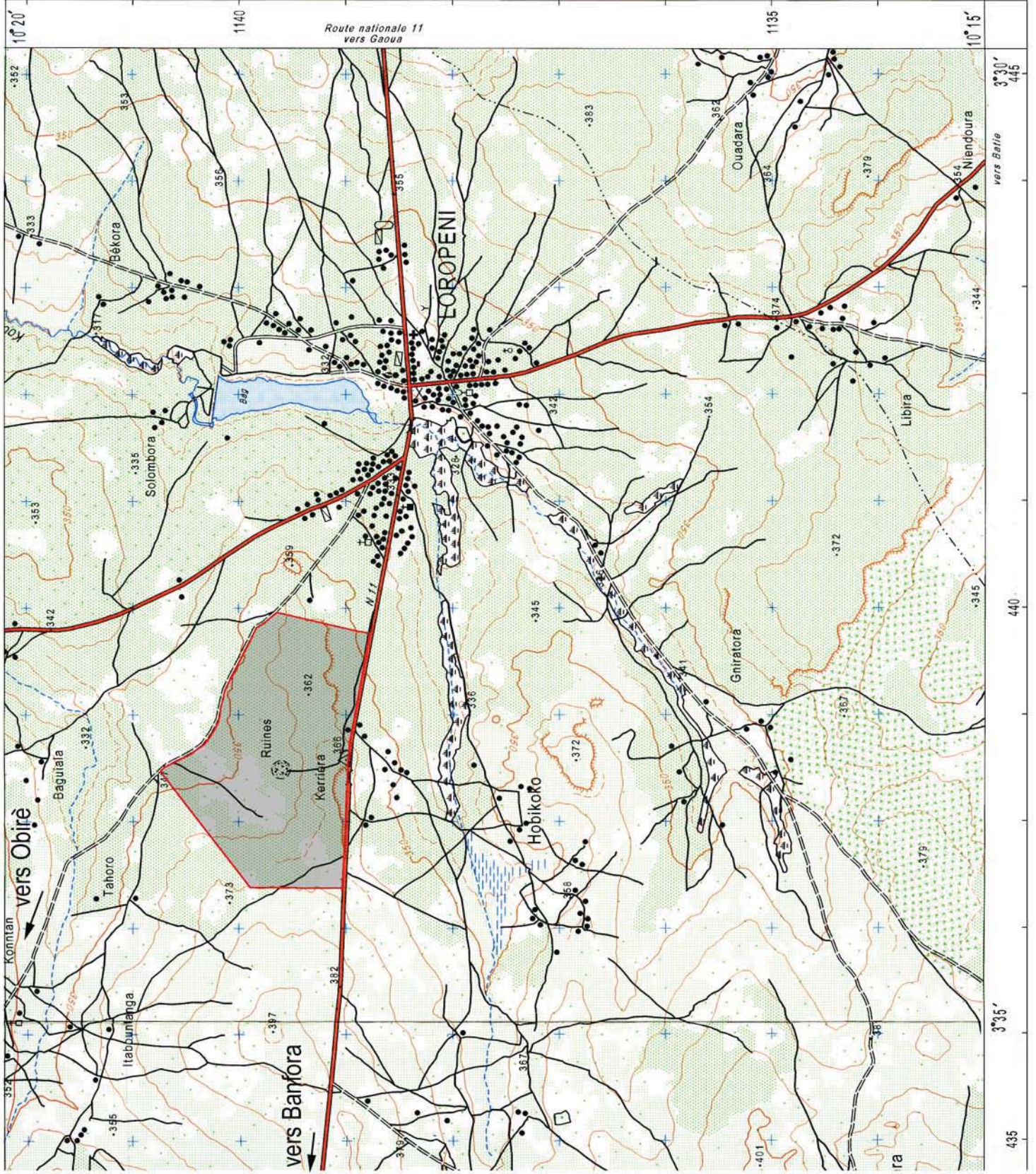
CARTE AU 1:50 000
GAOUA 1d

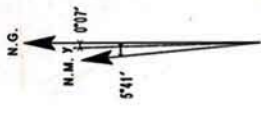
NC-30-XV




 Délimitation de la zone tampon

Echelle 1 : 50 000

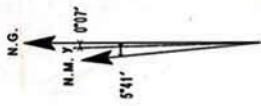





 **Delimitation de la zone tampon**

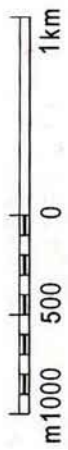
 **Voies principales**





 **Delimitation de la zone tampon**

 **Voies principales**





Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
Direction du Patrimoine Culturel
Burkina Faso

PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



Les Ruines de Loropéni

Annexe 4 . Textes juridiques

Version mise à jour

Janvier 2009

Annexe 4 . Textes juridiques

SOMMAIRE

1. la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso (articles 16 à 31) ;
2. le décret N° 2005-435 /PRES/PM/MCAT du 2 Août 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale des biens culturels et naturels ;
3. le décret N°2008-861/PRES/PM/MCTC du 30 décembre 2008 portant classement des Ruines de Loropéni ;
4. l'arrêté N°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens sur la liste nationale du patrimoine national ;
5. l'arrêté N°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire ;
6. le décret n° 2008-430 /PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008, portant organisation du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication ;
7. l'arrêté n°2009-010/MCTC/SG/DGPC du 22 janvier 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du patrimoine culturel ;
8. l'arrêté n°2008- 073 /MCTC/SG/DGPC du 26 décembre 2008 portant création, composition et attributions du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni ;
9. l'arrêté n°2008-074 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination des membres du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni ;
10. l'arrêté n°2008-075 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination d'un Conservateur du site des Ruines de Loropéni.
11. l'arrêté n°2008-076 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni ;
12. l'arrêté n°2008-077 /MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant nomination des membres du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni ;
13. Procès-verbal de palabre du 10 janvier 2005 à Loropéni ;
14. Délibération du conseil municipal de la Commune de Loropéni, Ref : V/L N°08-01856 du 25 Novembre 2008.

AS/HO
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2007- 816 /PRES
promulguant la loi n° 024-2007/AN du
13 novembre 2007 portant protection du
patrimoine culturel au Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2007-083/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 21 novembre 2007 du
Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation
la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine
culturel au Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007
portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 3 décembre 2007


Blaise COMPAORE


L'ASSEMBLEE NATIONALE

- Vu la Constitution ;
- Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007 portant validation du mandat des députés ;
- Vu l'ordonnance n°85-049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine culturel ;

a délibéré en sa séance du 13 novembre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : DE L'OBJET ET DU BUT

Article 1 :

La présente loi fixe les règles de protection du patrimoine culturel au Burkina Faso.

Article 2 :

La protection du patrimoine culturel vise sa sauvegarde et sa promotion.

CHAPITRE II : DES DEFINITIONS

Article 3 :

Aux termes de la présente loi, on entend par patrimoine culturel, l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 4 :

Au termes de la présente loi, on entend par :

- **patrimoine culturel meuble**, les biens meubles qui peuvent être déplacés sans dommage pour eux-mêmes et pour leur environnement ;
- **patrimoine culturel immeuble**, les biens qui, soit par nature, soit par destination, ne peuvent être déplacés sans dommage pour eux-mêmes et pour leur environnement.

Entrent notamment dans cette catégorie les monuments et les sites ainsi que les stations ou gisements anciens, les biens archéologiques, historiques, les biens ethnologiques, les ensembles architecturaux, les œuvres d'art immeubles, les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de minéralogie et les objets présentant un intérêt paléontologique ;

- **patrimoine culturel immatériel**, les pratiques, représentations, expressions, connaissances, savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ;
- **patrimoine culturel naturel**, les monuments naturels, les formations géologiques et physiographiques et les sites naturels qui ont une charge culturelle et dont les composantes sont ci-dessous énumérées :
 - les monuments naturels constitués par les formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue scientifique et esthétique ;
 - les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
 - les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation et de la beauté naturelle ;
- **propriétaire**, la personne détentrice de toutes les prérogatives sur un bien culturel ;
- **détenteur**, la personne ayant une emprise matérielle sur un bien, indépendamment du titre qui pourrait la justifier ;
- **superficiaire**, la personne jouissant du droit de propriété sur les édifices et plantations reposant sur un terrain.

TITRE II : PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS COMMUNES

Article 5 :

La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'Etat et ses démembrements et dans une certaine mesure par les populations locales concernées.

Article 6 :

La protection est constituée par l'ensemble des mesures visant à défendre les biens culturels tels que définis à l'article 3 de la présente loi, contre :

- la destruction ;
- la transformation ;
- l'aliénation ;
- les fouilles anarchiques et /ou illicites ;
- l'importation et l'exportation illicites ;
- la spoliation.

Article 7 :

Il revient à l'Etat de procéder à l'inventaire et au classement des biens constitutifs du patrimoine culturel.

CHAPITRE II : DE L'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE

Article 8 :

L'inscription à l'inventaire consiste en l'enregistrement des biens meubles, immeubles et immatériels appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux communautés, aux associations ou à des personnes physiques ou morales qui, sans justifier une nécessité de classement immédiat, présentent du point de vue de l'histoire, de l'art, de la pensée, de la science, de la technique ou tout autre aspect culturel, un intérêt suffisant pour rendre indispensable la préservation.

Article 9 :

L'inscription à l'inventaire est prononcée par décision de l'autorité compétente qui la notifie au superficiaire, au détenteur, au propriétaire ou à l'occupant du bien dans un délai de cent quatre-vingts jours. Passé ce délai, la décision d'inscription est forclosée.

Article 10 :

L'inscription à l'inventaire emporte l'obligation pour les personnes citées à l'article 9 de la présente loi, à n'entreprendre aucune modification des lieux et objets ou tous travaux autres que ceux d'entretien normal et d'exploitation courante sans autorisation préalable du service compétent.

Le service compétent dispose de soixante jours pour réagir.

Article 11 :

L'inscription permet de s'opposer à l'exportation des biens culturels mobiliers inscrits dans les conditions retenues aux articles 29 et 30 de la présente loi.

Article 12 :

Lorsque les travaux de morcellement ou de dépeçage d'un monument inscrit sont destinés à utiliser séparément, à aliéner ou à transférer les matériaux ainsi détachés et lorsque ces travaux ont fait l'objet du préavis de soixante jours prévus à l'article 10 de la présente loi, le service compétent doit, avant l'expiration de ce délai, notifier au propriétaire ou au superficière son opposition à l'exécution des travaux envisagés. L'opposition emporte interdiction d'exécuter les travaux envisagés durant le délai de l'inscription, lequel peut être prorogé de cent quatre-vingts jours.

Article 13 :

Lorsque les travaux définis à l'article précédent n'auront pas fait l'objet de demande d'autorisation préalable et dès qu'il en a pris connaissance, le service compétent ordonne l'interruption immédiate de ces travaux et la remise à l'état initial des lieux aux frais des auteurs.

Dans ce cas, la durée de l'inscription sur la liste du patrimoine culturel et naturel est de plein droit prorogée jusqu'à la reconstitution intégrale et dans tous les cas de trois ans au plus.

Article 14 :

L'aliénation totale ou partielle d'un immeuble inscrit est libre, sous réserve que l'acte de vente ou de donation fasse expressément état de la mesure de protection et des servitudes qui s'attachent au bien et qu'une copie certifiée conforme soit transmise au service chargé de la protection du patrimoine culturel.

Article 15 :

Tout acte de vente ou de donation qui se ferait au mépris de l'article 14 ci-dessus, est nul et de nul effet.

CHAPITRE III : DU CLASSEMENT ET DU DECLASSEMENT

Section I: La notion et la procédure de classement

Article 16 :

Le classement est l'acte par lequel l'Etat, par voie d'inscription des biens culturels dans un registre créé à cet effet, impose au propriétaire, détenteur ou occupant desdits biens, des servitudes grevant l'utilisation ou la disposition.

Article 11 :

L'inscription permet de s'opposer à l'exportation des biens culturels mobiliers inscrits dans les conditions retenues aux articles 29 et 30 de la présente loi.

Article 12 :

Lorsque les travaux de morcellement ou de dépeçage d'un monument inscrit sont destinés à utiliser séparément, à aliéner ou à transférer les matériaux ainsi détachés et lorsque ces travaux ont fait l'objet du préavis de soixante jours prévus à l'article 10 de la présente loi, le service compétent doit, avant l'expiration de ce délai, notifier au propriétaire ou au superficière son opposition à l'exécution des travaux envisagés. L'opposition emporte interdiction d'exécuter les travaux envisagés durant le délai de l'inscription, lequel peut être prorogé de cent quatre-vingts jours.

Article 13 :

Lorsque les travaux définis à l'article précédent n'auront pas fait l'objet de demande d'autorisation préalable et dès qu'il en a pris connaissance, le service compétent ordonne l'interruption immédiate de ces travaux et la remise à l'état initial des lieux aux frais des auteurs.

Dans ce cas, la durée de l'inscription sur la liste du patrimoine culturel et naturel est de plein droit prorogée jusqu'à la reconstitution intégrale et dans tous les cas de trois ans au plus.

Article 14 :

L'aliénation totale ou partielle d'un immeuble inscrit est libre, sous réserve que l'acte de vente ou de donation fasse expressément état de la mesure de protection et des servitudes qui s'attachent au bien et qu'une copie certifiée conforme soit transmise au service chargé de la protection du patrimoine culturel.

Article 15 :

Tout acte de vente ou de donation qui se ferait au mépris de l'article 14 ci-dessus, est nul et de nul effet.

CHAPITRE III : DU CLASSEMENT ET DU DECLASSEMENT

Section I: La notion et la procédure de classement

Article 16 :

Le classement est l'acte par lequel l'Etat, par voie d'inscription des biens culturels dans un registre créé à cet effet, impose au propriétaire, détenteur ou occupant desdits biens, des servitudes grevant l'utilisation ou la disposition.

Article 17 :

Les biens culturels tels que définis à l'article 3 de la présente loi peuvent être proposés pour classement ou classés.

Il en est de même des biens dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un monument classé ou proposé pour le classement.

La proposition de classement est notifiée à qui de droit ; elle devient caduque si dans un délai de trois cent soixante cinq jours le classement n'est pas prononcé et notifié.

Le classement des biens culturels peut se faire soit par négociation avec les détenteurs, soit par décision unilatérale des autorités.

Article 18 :

Le classement de tout bien culturel est prononcé par décret après avis de la commission constituée à cet effet.

Le classement est notifié au propriétaire, au détenteur, à l'occupant ou au superficière par l'autorité compétente.

Section II : Les effets du classement

Article 19 :

Le classement a pour effet de mettre un bien culturel dans le patrimoine de l'Etat.

Un bien classé ne peut faire l'objet d'aucune transformation ou modification profonde.

Le classement prend effet pour compter du jour de la notification au propriétaire ou au détenteur de l'objet.

Les effets du classement suivent le bien en quelques mains qu'il passe.

Quiconque aliène un bien classé est tenu, avant la conclusion de l'acte, sous peine de nullité, d'en informer l'acquéreur.

Article 20

Le bien classé appartenant à une personne morale de droit public ne peut être aliéné qu'avec l'autorisation expresse de l'autorité compétente.

Article 21 :

Les monuments proposés pour le classement ou classés ne peuvent être détruits en tout ou partie, ni soumis à des travaux de restauration ou de réparation, ni modifiés sans l'autorisation préalable du service chargé de la protection du patrimoine culturel qui en fixe les conditions et en surveille l'exécution.

L'Etat peut faire exécuter, à ses frais, les travaux indispensables à la conservation des monuments classés appartenant à des personnes privées. A cet effet, il peut d'office prendre possession des lieux et des objets pour toute la durée des travaux.

Article 22 :

Lorsque les travaux définis à l'article 12 de la présente loi auront été entrepris sur un monument proposé pour le classement ou classé en violation de l'article 21 de la présente loi, leur interruption et la reconstitution à l'identique seront ordonnées comme pour les monuments inscrits.

En outre, lorsque l'injonction de reconstitution ne peut être suivie d'effets, l'expropriation des vestiges est prononcée par voie réglementaire et ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 23 :

L'aliénation de matériaux détachés d'un monument proposé pour le classement ou classé, de même que tout autre contrat ayant pour effet de transférer à des tiers la possession ou la détention de tels matériaux, sont nuls et de nul effet.

Les tiers sont solidairement responsables avec les propriétaires ou les superficiaires de la remise en place des matériaux. Ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité de la part de l'Etat.

Article 24 :

Aucune construction nouvelle ne peut être édiflée sur un terrain classé, ni adossée à un immeuble classé, sans l'autorisation expresse du service chargé de la protection du patrimoine culturel.

Les servitudes légales de nature à dégrader les immeubles ne sont pas applicables aux monuments classés.

L'apposition d'affiches ou l'installation des dispositifs de publicité est interdite sur les monuments classés et éventuellement dans une zone de voisinage délimitée par voie réglementaire dans chaque cas d'espèce.

Tout terrain classé inclus dans un plan d'urbanisation constitue obligatoirement une zone interdite pour des constructions nouvelles.

Article 25 :

Les actes administratifs de classement déterminent les conditions du classement amiable.

A défaut de consentement du propriétaire ou du superficiaire, le classement est prononcé d'office. Il peut donner lieu au paiement d'une indemnité de réparation du préjudice devant en résulter.

La demande d'indemnisation doit être présentée à l'administration dans les cent quatre-vingts jours à compter de la date de notification de l'acte de classement, sous peine de forclusion.

Tout conflit qui viendrait à naître à l'occasion de la négociation est porté devant le tribunal de grande instance dans le ressort duquel l'immeuble est situé ou le meuble détenu.

Article 26 :

L'Etat peut exproprier, dans les formes prévues par la législation en la matière pour cause d'utilité publique, des immeubles classés ainsi que des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un bien culturel.

Article 27 :

La déclaration d'utilité publique entraîne de plein droit le classement de l'immeuble en question.

Toutefois, l'indemnité due en vertu de l'article 25 de la présente loi ne peut être demandée et obtenue que si dans l'année de déclaration, le procès-verbal d'accord amiable n'est pas intervenu ou si la décision judiciaire d'expropriation n'a pas encore acquis l'autorité de la chose jugée.

Article 28

Aucun immeuble classé ou proposé au classement ne peut être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ou dans une zone spéciale d'aménagement foncier s'il n'est préalablement déclassé ou si la proposition de classement n'est rapportée en raison de la priorité accordée à l'opération foncière envisagée sur considération d'ordre culturel ; il n'y a d'exception que si ladite opération ne nuit en rien à la conservation et à la préservation du bien culturel.

Article 29 :

Est prohibée l'exportation des biens meubles classés, proposés pour classement ou inscrits à l'inventaire.

Elle peut être exceptionnellement autorisée par le ministre chargé de la culture en vue d'un prêt pour la durée d'une exposition organisée par un Etat étranger ou avec sa garantie, chaque fois qu'elle entraînera un avantage culturel pour le Burkina Faso.

Article 30 :

Est soumise à autorisation préalable du service compétent l'exportation de tout objet d'art, y compris les objets de fabrication artisanale d'origine récente.

Article 31 :

Dans tous les cas et même si la demande d'exportation a été sollicitée et obtenue, l'Etat, pour son compte ou celui d'une autre personne morale de droit public, a le droit de revendiquer les objets visés aux articles 29 et 30 de la présente loi, moyennant le paiement d'un juste prix fixé à l'amiable ou à dire d'expert.

Le service compétent notifie au propriétaire son intention d'acquérir l'objet, en cas d'exportation et prend immédiatement possession de l'objet contre récépissé de description approuvé par les deux parties. L'Etat perd son droit de rétention à l'expiration d'un délai de quatre-vingt dix jours à compter de la date de fixation du prix. Il doit alors, soit payer, soit consigner le prix, soit renoncer à sa revendication.

Lorsque l'un des objets visés aux articles 29 et 30 de la présente loi est mis en vente publique, l'Etat, par un agent dûment mandaté, peut, à l'issue des enchères, qu'il ait ou non participé à celle-ci, se faire remettre l'objet ou exercer son droit de préemption qui ne saurait excéder quatre-vingt dix jours. Le prix à verser à l'officier public est le prix d'adjudication augmenté des frais de taxes.

Section III : Le déclassement

Article 32 :

Le déclassement consiste à soustraire aux effets du classement un bien culturel ou naturel préalablement classé.

Le déclassement est prononcé par décret après avis de la Commission nationale des biens culturels et naturels.

TITRE III : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

Article 33 :

La sauvegarde du patrimoine culturel telle que définie à l'article 3 de la présente loi s'organise à travers la mise en place des musées, la réglementation des fouilles archéologiques et la valorisation du patrimoine culturel.

Article 34 :

Dans le cadre de la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel, un fonds sera créé par décret pris en Conseil des ministres.

CHAPITRE I : DES MUSEES

Article 35 :

La sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et d'autres témoins matériels sont assurées par les musées.

Article 36 :

La création, les modalités d'organisation et de fonctionnement des musées sont fixées par décret pris en Conseil des ministres.

CHAPITRE II : DES FOUILLES ET DECOUVERTES

Article 37 :

Les fouilles ou sondages à l'effet de recherche de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sur tout le territoire national sont soumis à une autorisation préalable.

Les conditions de fouilles et le traitement des résultats sont fixés par décret pris en Conseil des ministres.

Article 38 :

Le volet archéologique doit être inclus dans les frais d'études de grands travaux de construction et d'aménagement dont la nature est définie par décret pris en Conseil des ministres.

CHAPITRE III : DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Article 39 :

L'Etat assure et garantit la valorisation du patrimoine culturel immatériel notamment par :

- l'établissement d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel ;
- le classement des manifestations significatives du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine national ;
- la création de cadres pour encourager la transmission de savoir-faire ;
- la sensibilisation des communautés à l'importance du patrimoine culturel immatériel.

TITRE IV : COMMISSION NATIONALE DES BIENS CULTURELS ET NATURELS

Article 40:

Il est institué une Commission nationale des biens culturels et naturels (CNBCN) dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement sont déterminés par décret pris en Conseil des ministres.

TITRE V : SANCTIONS

Article 41 :

Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de cinquante mille (50 000) à un million cinq cent mille (1 500 000) de francs CFA ou l'une des deux peines seulement, quiconque aura :

- modifié un monument inscrit ou entrepris sur celui-ci d'autres travaux que ceux d'entretien ou d'exploitation courante ;
- aliéné un monument classé ou proposé pour le classement sans respecter les obligations d'information et de notification prévues à l'article 19 de la présente loi ;
- enfreint aux prescriptions de l'article 37 de la présente loi.

Article 42 :

Est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende allant de cinquante mille (50 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA ou l'une de ces deux peines seulement quiconque aura :

CHAPITRE III : DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Article 39 :

L'Etat assure et garantit la valorisation du patrimoine culturel immatériel notamment par :

- l'établissement d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel ;
- le classement des manifestations significatives du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine national ;
- la création de cadres pour encourager la transmission de savoir-faire ;
- la sensibilisation des communautés à l'importance du patrimoine culturel immatériel.

TITRE IV : COMMISSION NATIONALE DES BIENS CULTURELS ET NATURELS

Article 40:

Il est institué une Commission nationale des biens culturels et naturels (CNBCN) dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement sont déterminés par décret pris en Conseil des ministres.

TITRE V : SANCTIONS

Article 41 :

Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de cinquante mille (50 000) à un million cinq cent mille (1 500 000) de francs CFA ou l'une des deux peines seulement, quiconque aura :

- modifié un monument inscrit ou entrepris sur celui-ci d'autres travaux que ceux d'entretien ou d'exploitation courante ;
- aliéné un monument classé ou proposé pour le classement sans respecter les obligations d'information et de notification prévues à l'article 19 de la présente loi ;
- enfreint aux prescriptions de l'article 37 de la présente loi.

Article 42 :

Est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende allant de cinquante mille (50 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA ou l'une de ces deux peines seulement quiconque aura :

- négligé de respecter tous les effets de classement énoncés dans les articles 19, 20 et 21 de la présente loi applicables aux monuments classés, proposés pour classement ou en voie d'expropriation ;
- exporté ou tenté d'exporter, sans autorisation préalable, l'un des objets visés à l'article 30 de la présente loi.

Article 43 :

Est puni d'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende de neuf cent mille (900 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA ou l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura exporté ou tenté d'exporter un objet classé, proposé pour classement ou inscrit.

Il sera en outre prononcé la confiscation de l'objet incriminé.

Les mêmes peines seront applicables au propriétaire de l'un des objets visés aux articles 29 et 30 de la présente loi, qui, ayant reçu la notification prévue à l'article 31 de la présente loi ou ayant eu connaissance, se sera débarrassé de l'objet pendant la durée d'exercice du droit de rétention.

Les mêmes peines seront prononcées contre le propriétaire de l'un des objets visés aux articles 29 et 30 de la présente loi qui aura repris frauduleusement possession de cet objet pendant la durée d'exercice du droit de rétention.

Article 44 :

Sans préjudice des dommages-intérêts prévus à l'article 21 de la présente loi, quiconque entreprend des travaux de dépeçage ou de morcellement d'un monument classé ou proposé pour le classement ou entreprend les mêmes travaux sur un monument inscrit sans autorisation préalable ou au mépris de l'interdiction lui ayant été notifiée, est passible des peines d'emprisonnement et d'amende fixées à l'article précédent.

Lorsque la reconstitution du monument par la remise en place des matériaux détachés s'avère impossible, les peines fixées à l'article 43 ci-dessus seront applicables aux coupables.

Article 45 :

Est puni d'un emprisonnement de cinq ans à dix ans et d'une amende de neuf cent mille (900 000) à dix millions (10 000 000) de francs CFA ou l'une de ces deux peines seulement quiconque aura volé ou tenté de voler des biens culturels contenus dans les musées, les autels ou sanctuaires ou autres lieux sacrés.

Article 46 :

Est puni des peines prévues à l'article 45 ci-dessus quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé un monument ou un site classé ou proposé pour le classement.

Article 47 :

Quiconque aura sciemment aliéné ou acquis des découvertes faites en violation de l'article 37 de la présente loi, sera puni sans préjudice de tous dommages-intérêts, d'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende égale au double de la valeur de la découverte sans être inférieure à cinq millions (5 000 000) de francs CFA ou l'une de ces deux peines seulement.

Article 48 :

Les infractions sont constatées par procès-verbaux dressés par les officiers de police judiciaire et par toutes autorités publiques qualifiées.

TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

Article 49 :

La présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 13 novembre 2007

Pour le Président de l'Assemblée nationale
Le Premier Vice-président



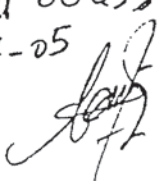
Le Secrétaire de séance

Idrissa TANDAMBA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2005- 435 /PRES/PM/MCAT
portant création, composition, attributions et
fonctionnement de la Commission nationale
des biens culturels et naturels.

visa CF06438
29-07-05


LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ,
- VU le décret n° 2004-003 /PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso
- VU le décret n°2002/255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU le décret 2002-354/PRES/PM/MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la culture, des arts et du tourisme ;
- VU l'ordonnance n°85/049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du Patrimoine Culturel ;
- Sur rapport du Ministre de la culture, des arts et du tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2005 ;

DECRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Il est créé au Burkina Faso une Commission nationale des biens culturels et Naturels.

Article 2 : La Commission nationale des biens culturels et naturels est un organe consultatif en matière de gestion du patrimoine culturel et naturel.
A ce titre, elle assiste, par ses avis, les administrations publiques et privées chargées de la sauvegarde, de la protection, de la conservation, de la promotion et de la gestion du patrimoine culturel et naturel.

CHAPITRE II : COMPOSITION

Article 3 : La Commission nationale des biens culturels et naturels est composée de vingt quatre (24) membres représentant les départements ministériels ci-après :

- Ministère chargé de la culture : trois (03) représentants ;
- Ministère chargé des affaires étrangères : un (01) représentant ;
- Ministère chargé de l'environnement : deux (02) représentants ;
- Ministère chargé de l'enseignement secondaire et Supérieur et de la recherche scientifique : deux (02) représentants ;
- Ministère chargé de l'enseignement de Base : un (01) représentant ;
- Ministère chargé de l'agriculture : un (01) représentant ;
- Ministère chargé de l'information : deux (02) représentants ;
- Ministère chargé des finances: un (01) représentant ;
- Ministère chargé des infrastructures, de l'habitat et des transports : un (01) représentant ;
- Ministère chargé du commerce: un (01) représentant ;
- Ministère chargé de l'administration du territoire : deux (02) représentants ;
- Ministère chargé de la justice : deux (02) représentants ;
- Ministère chargé des Mines : un (01) représentant ;
- Ministère chargé de la promotion des droits humains : un (01) représentant ;
- Ministère chargé de la sécurité : deux (02) représentants ;
- Société Civile : un (01) représentant.

Article 4 : Les membres de la commission nationale des biens culturels et naturels sont nommés par Arrêté du Ministre en charge de la Culture, sur proposition des Ministres concernés.

Leur mandat est de trois ans renouvelable une fois. Au cas où ils cessent d'appartenir aux structures qu'ils représentent, ils sont remplacés conformément aux dispositions de l'article 3 du présent décret.

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS

Article 5 : La Commission nationale des biens culturels et naturels est chargée :

- d'assurer le suivi des engagements du Burkina Faso en matière de protection du patrimoine culturel et naturel en rapport avec le Patrimoine culturel de l'humanité ;
- d'émettre des avis en cas de demande ou proposition de classement, de restauration ou de modification de monuments proposés pour classement ou déjà classés, sur le tarif du droit de visite des monuments classés et sur toute question relative à la protection et à la promotion des biens culturels et naturels ;
- de veiller au rapatriement des biens culturels volés.

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT

Article 6 : La Commission est présidée par le Directeur du patrimoine culturel.

Article 7 : La Commission se réunit deux (02) fois par an et à chaque fois que de besoin sur convocation de son Président. Le secrétariat des sessions est assuré par la Direction du patrimoine culturel. Un procès verbal est dressé après chaque réunion et est communiqué à tous les membres.

Article 8 : Toute personne physique ou morale dont l'avis est jugé nécessaire peut être consultée par la Commission.

Article 9 : La Commission nationale des biens culturels et naturels est dotée d'un Comité permanent composé de huit (08) membres, ainsi qu'il suit :

1. le Président de la Commission ;
2. un représentant du Ministère chargé de la culture ;
3. un représentant du Ministère chargé de l'environnement ;
4. un représentant du Ministère chargé des enseignements ;
5. un représentant du Ministère chargé de la justice ;
6. un représentant du Ministère chargé des infrastructures, de l'habitat et des transports ;
7. un représentant du Ministère chargé des finances ;
8. un représentant du Ministère chargé de l'administration du territoire.

Article 10 : Le Comité Permanent est chargé, en appui avec la Direction du patrimoine culturel, d'examiner à titre préparatoire les dossiers qui doivent être soumis à la Commission.

Article 11 : Le cas échéant, le Comité permanent peut se prononcer et rendre compte avec diligence à la Commission nationale des biens culturels et naturels, de sa décision.

Article 12 : Les frais de fonctionnement de la Commission sont inscrits dans le budget du Ministère chargé de la culture.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 13 : Le Ministre de la culture, des arts et du tourisme et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 2 août 2005


Le Premier Ministre



Blaise COMPAORE


Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la culture, des arts
et du tourisme

Le Ministre des finances et du budget


Mahamoudou OUEDRAOGO


Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Visa n° 0639
29.12.08


**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU** le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** la loi n° 024/2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel ;
- VU** le décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication ;
- Sur** rapport du Ministre de la culture, du tourisme et de la communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 décembre 2008 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le site des Ruines de Loropéni situé dans la région du Sud-ouest est classé patrimoine national.

ARTICLE 2 : Les coordonnées géographiques du site de Loropéni sont :

- Ouest : 3° 35'
- Nord : 10° 15'

Le site bénéficie d'une zone tampon délimitée au Sud par la route N11, au Nord par la route menant à Obiré, à l'Est et à l'Ouest par les balises bleues couvrant une superficie de 278,40 ha.

ARTICLE 3 : Toute activité à l'intérieur du site et dans la zone tampon est soumise à autorisation préalable du Ministre chargé de culture après avis du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des Ruines de Loropéni.

ARTICLE 4 : Le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 décembre 2008

Le Premier Ministre


Tertius ZONGO




Blaise COMPAORE

Le Ministre de la culture,
du tourisme et de la communication


Filippe SAVADOGO

MINISTRE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N° 2004:651 / MCAT / SG / DPC portant
inscription de Biens Culturels sur la liste Nationale
du Patrimoine National

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n° 2002- 254/PRES/PM SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le Décret 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2002-354/PRES/ PM/ MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu l'Ordonnance n°85-049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine Culturel ;

Sur le rapport de la commission Nationale des Biens culturels,

ARRETE :

Article 1: Les Biens Culturels désignés, reconnus d'intérêt historique ou culturel important, sont inscrits sur la Liste Nationale du Patrimoine Culturel :

13. L'ancienne mosquée de Douroula

14. L'ancienne mosquée de Kérébé

Province des Balés (Boromo)

15. L'ancienne mosquée de Ouahabou

Région des hauts Bassins (chef lieu Bobo-dioulasso)

Province du Houet (Bobo-Dioulasso)

16. Le village perché de Koro

17. Le village architectural de Kouini (avec recommandation : prendre des mesures juridiques de conservation de l'intégrité du site)

18. L'ensemble mosquée, vieux quartier Dioulassoba et le site associé du marigot Houet (avec recommandation : exhorter les autorités provinciales et communales de conjuguer leurs efforts pour la valorisation et protection de l'ensemble)

19. Le mausolée de Guimbi Ouattara (Bobo-Dioulasso)

20. Le mausolée de Tiéfo Amoro (Noumoudara)

21. L'ensemble place Tiéfo Amoro et La gare ferroviaire de Bobo

22. La falaise et les gravures rupestres de Borodougou

Région des Cascades (chef lieu Banfora)

Province de la Comoé (Banfora)

23. Les cascades de Karfiguèla

Province de la Léraba (Sindou)

24. Le village de Gnasogoni associé au site de Néguéni

25. Les peintures rupestres de Kawara

Région du Sūd-Ouest (chef lieu Gaoua)

Province du Poni (Gaoua)

Région du Plateau Central (Chef lieu Ziniaré)

Province de l'Oubritenga (Ziniaré)

- 37. Le site granitique de sculpture de Laongo
- 38. Le chantier de fouille archéologique de Wagandago

Région du Centre Nord (Kaya)

Province du Bam

- 39. La nécropole des chefs de Bourzanga

Région du Centre Sud (Chef lieu manga)

Province du Nahouri

- 40. Les habitats traditionnels Kasséna de Tiébélé, Kampala, Tansasso, Tiakané
- 41. Le palais royal du chef de Tiakané ayant servi de refuge à Binger (avec recommandation : restauration par la Coopération française)

Région du Centre Est (Chef lieu Tenkodogo)

Province du Boulgou (Tenkodogo)

- 14
- 42. L'ensemble de la tombe de Naba Zoungrana

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mahamoudou OUEDRAOGO

- Officier de l'Ordre National
- Chevalier de l'Ordre de Mérite des Arts et des Lettres de la République française

MINISTRE DA LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N° 2004:652 / MCAT/SG/DPC portant
inscription de Biens Culturels sur le registre
d'inventaire

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2004-003 /PRES / PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n° 2002- 254/ PRES / PM SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le Décret 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2002-354 /PRES/ PM/ MCAT du 12 septembre 2002 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu l'Ordonnance n°85-049/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine Culturel ;

Sur le rapport de la Commission Nationale des Biens culturels,

ARRETE :

Article 1: Les Biens Culturels désignés, reconnus d'intérêt historique ou culturel important, sont inscrits au registre d'inventaire du Patrimoine Culturel du Burkina Faso :

Région du Centre (Chef lieu Ouagadougou)

Province du Kadiogo

1. La place de la Nation
2. La place Moogo Naaba Koom (avec recommandation : entreprendre des pourparlers avec la Mairie de Ouagadougou pour déplacer le monument de l'hospitalité et y placer les effigies de Naaba Koom pour restituer l'esprit de la place et l'inscrire sur la liste nationale).
3. La place des cinéastes africains
4. L'ensemble square Yennega et la statuette de la princesse Yennega (avec recommandation : le rendre lisible)
5. L'ensemble du palais du Moog-Naaba
6. La ronde de l'esprit (avec recommandation : le rendre plus visible)
7. Le monument de la bataille du rail.
8. Le monument des cinéastes africains
9. Le monument du 2 Octobre (avec observation : demande d'informations supplémentaires)
10. Le palais du Baloum Naaba (avec recommandation : les palais des ministres du Moogo doivent être restaurer en de leur inscription sur le registre)
11. Le site culturel associé au parc Bangré Wéogo
12. Komber Pademba (baobab sous lequel naquit le nom de ville Wawaodgo ; avec recommandation : le rendre plus visible)
13. La Cathédrale de l'Immaculée Conception
14. La Mosquée du vendredi dans l'enceinte de la gare de Ouaga (avec observation : patrimoine en danger)
15. La mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé

Région du Centre-Ouest (Chef lieu Koudougou)

Province du Boulkiemdé (Koudougou)

- 16 La mare aux crocodiles sacrés de Sabou
17. Le palais du Lalé Naaba (avec recommandation et observation: patrimoine en danger et la restauration)
18. Le Nayiri de Kokologho
19. Le palais royal de Thiou

Province de la Sissili (Léo)

20. Les restes de fortification de Sati (avec recommandation : la restauration)
21. Ancienne mosquée de Léo (avec recommandation : œuvrer à lui donner son aspect et sa couleur originale)
22. La mare aux crocodiles sacrés de Léo
23. La case de refuge de Diarra Silly (avec observation : demande d'informations supplémentaires)

Province du Ziro (Sapouy)

25. La mare aux crocodiles sacrés de Cassou (avec recommandation : la préservation)

Région de la Boucle du Mouhoun (Chef lieu Dédougou)

Province de la Kossi (Nouna)

26. Le marigot aux crocodiles sacrés de Koa (avec observation : demande d'informations supplémentaires)
27. Le village perché de Gani
28. L'ensemble de la mosquée et du puits de Barani
29. Le cimetière des militaires français de Koury (avec observation : demande d'informations supplémentaires)

Province du Sourou (Tougan)

30. L'ensemble des habitats et du plan d'eau de Toma île (avec recommandation : éviter de le dénaturer dans son exploitation)
31. Le puits pérenne de Kawara
32. La mosquée de Lanfiéra
33. Les hauts fourneaux de Tougaré

Province du Mouhoun (Dédougou)

34. Le quartier des artisans de Tchériba
35. Les Champs de greniers de Labien, Sao et Tikan
36. L'ancienne mosquée de Douroula
37. L'ancienne mosquée de Kérébé

38. Les traces de l'ancien Camp militaire (Dédougou)

39. Le site des habitats anciens datant d'avant le VII^e siècle avant JC à Douroula

Province des Balés (Boromo)

40. L'ancienne mosquée de Ouahabou

Province des Balés (Boromo)

41. Les hauts fourreaux de Solenzo

Région des hauts Bassins (chef lieu Bobo-dioulasso)

Province du Houet (Bobo-Dioulasso)

42. Le village perché de Koro

43. Le village des artisans de Pala

44. Le village architectural de Koumi (avec recommandation : prendre des mesures juridiques de conservation de l'intégrité du site)

45. L'ensemble mosquée, vieux quartier Dioulassoba et le site associé du marigot Houet (avec recommandation : exhorter les autorités provinciales et communales de conjuguer leurs efforts pour la valorisation et la protection de l'ensemble)

46. La réserve de la Biosphère de Bala (avec observation : Demande d'informations supplémentaires)

47. Le Dafra (source d'eau)

48. Le mausolée de Guimbi Ouattara (Bobo-Dioulasso)

49. Le mausolée de Tiéfo Amoro (Noumoudara)

50. L'ensemble place Tiéfo Amoro et La gare ferroviaire de Bobo

51. La falaise et les gravures rupestres de Borodougou

52. Les gravures rupestres de Dokoti (Dram dougou)

53. La mosquée de Kotédougou

54. Les hauts fourneaux de Kobi

Province du Tuy (Houndé)

55. L'église de Boni

Province du Kéné Dougou (Orodara)

56. L'ancienne mosquée de Téoulé
57. Le palais royal de Kourouma (avec recommandation : La valorisation, la restauration et la protection)
58. Le palais des chefs traditionnels de Samoroghouan

Région des Cascades (chef lieu Banfora)

Province de la Comoé (Banfora)

59. Les dômes de Fabledougou (avec observation : Demande d'informations supplémentaires)
60. Les cascades de Karfiguéla
61. Le lac de Tingrela
62. Les falaises de Banfora

Province de la Léraba (Sindou)

63. Le site des pics de Sindou et le mont Ténakourou (avec observation : Demande d'informations supplémentaires)
64. L'ancienne cascade de Tourny et les hauts fourneaux (avec observation : Demande d'informations supplémentaires)
65. Le village de Gnasogoni associé au site de Néguéni
66. Les peintures de Kawara du XVIIè s

Région du Sud-Ouest (chef lieu Gaoua)

Province du Poni (Gaoua)

67. Le site et le bâtiment du musée des civilisations du Sud Ouest
68. Les ruines d'habitation en pierres de Loropéni (avec recommandation : accélérer sa protection par les autorités)
69. Les grottes ou Kapou de Kampti
70. Les restes de l'ancien camp militaire de Kampti
71. Les sanctuaires des rois Gans

Province du Ioba (Dano)

72. L'ancienne église de Dissin

Région du Nord (Chef lieu Ouahigouya)

Province du Zondoma (Gourcy)

73. L'ensemble des sites comportant la tombe de Naaba Yadéga (avec observation :
Demande d'informations supplémentaires)

74. Les hauts fourneaux de Kindbo

Province du Loroum (Titao)

75. La mosquée de Todyam

76. Le site archéologique à jarres funéraires datant entre le XIII^e et le XV^e s à Tougou

Province du Yatenga (Ouahigouya)

77. La place Naaba Kango

78. Le palais royal du Yatenga (avec recommandation : inventaire des biens meubles)

79. L'ensemble des tombes des rois du Yatenga

80. La maison rouge ou maison du Colon

81. Le Cours normal Antoine Roch

82. Le lycée Yadéga

83. L'école régionale

Région du Sahel (Chef lieu Dori)

Province du Séno (Dori)

84. La tombe de Bamoye (avec observation : Demande d'informations supplémentaires)

85. L'ensemble des sept mosquées de Bani

Province du Soum (Djibo)

86. Les gravures rupestres et les lithophones de Pobé Mengao

86. La statuette de la fécondité (Mamio)

87. Les gravures rupestres et les buttes anthropiques d'Arbinda

88. La statuette de Taga

Province de l'Oudalan (Gorom Gorom)

89. Les dunes de sable et la mare d'Oursi

90. Les nécropoles de Gandéfabou

91. L'ensemble de la colline de Tondikara et le campement touristique de Gorom-Gorom

92. Les sites archéologiques de Markoye et les ateliers de pierres taillées de Sassabangou

93. Les gravures rupestres de Tondo-loko

Région de l'Est (Chef lieu Fada N'Gourma)

Province du Gourma

94. Les tombes des rois du Gulmu

95. La colline sacrée de Nalambou

Province de la Kompienga (Pama)

96. La grotte de Pama

Province de la Tapoa (Diapaga)

97. Le parc national du w

98. Le parc national d'Arly et le site archéologique de Pagon

99. Les habitats et les greniers de Tankamba à Yobri et Saborkoli

100. L'abris sous roche de Tanbaga

Région du Plateau Central (Ziniaré)

Province de l'Oubritenga (Ziniaré)

100. L'église Saint Paul de Guiloungou

101. Le site de sculpture sur granitique de Laongo

102. L'ensemble comportant la tombe Naaba Oubri

103. Le chantier de fouille archéologique de Wargandago

Région du Centre Nord (Kaya)

Province du Bam

104. La nécropole des chefs de Bourzanga

Régions du centre-sud

Province du Zoundwéogo

105. L'ensemble de la tombe de la mère, des objets et le site de tissage des enfants de Naba Bilgo

Province du Nahouri

106. Les habitats traditionnels kasséna dans les villages de Tiébélé,
Kampala, Tansasso, Tiakané
107. Le palais royale du chef de Tiakané ayant servi de refuge à Binger (avec
recommandation : restauration par la Coopération française)
108. L'architecture de l'ancienne école de Boulzourou

Province du Bazega (Kombissiri)

109. La mosquée de Nam Ymi

Région du Centre Est (Chef lieu Tenkodogo)

Province du Boulgou

110. L'ensemble du site de la tombe de Naba Zoungrana
111. L'ensemble du site de la tombe de Naba Sigri

Province du Koulpélogo

112. Les trois pierres de Méné

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Ouagadougou, le

09 AOÛT 2004

Mahamoudou OUEDRAOGO

- Officier de l'Ordre National
- Chevalier de l'Ordre de Mérite des Arts et des Lettres de la République française



AS 110
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2008-430/PRES/PM/MCTC
portant organisation du Ministère de la
culture, du tourisme et de la communication.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n°2008-138/PRES/PM du 23 mars 2008 portant remaniement du gouvernement ;
- VU** le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU** le décret n° 2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Sur** rapport du Ministre de la culture, du tourisme et de la communication ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 mars 2008 ;

DECRETE

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : L'organisation du ministère de la culture, du tourisme et de la communication est régie par les dispositions du présent décret et s'articule autour des structures suivantes :

- le cabinet du ministre ;
- le secrétariat général.

TITRE II : L'ORGANISATION DU CABINET DU MINISTRE

Chapitre 1 : Composition du cabinet

ARTICLE 2 : Le cabinet du ministre comprend :

- le secrétariat particulier ;
- le chef de cabinet ;
- le protocole du ministre ;
- les conseillers techniques ;
- l'inspection technique des services ;
- le service d'information du gouvernement ;
- la commission nationale pour la Francophonie ;
- l'institut des peuples noirs.

Chapitre 2 : Attributions du cabinet

Section 1 : Le secrétariat particulier

ARTICLE 3 : Le secrétariat particulier est chargé de la réception et de l'expédition du courrier confidentiel et réservé du ministre. Il est dirigé par un (e) secrétaire particulier (e) nommé (e) par arrêté du ministre.

Section 2 : Le chef de cabinet

ARTICLE 4 : **Le chef de cabinet est chargé :**

- de la coordination des activités du cabinet du ministre ;
- de l'organisation de l'emploi de temps du ministre en collaboration avec le secrétariat particulier ;
- des contacts officiels avec les cabinets ministériels en relation avec le Secrétaire Général.

Le chef de cabinet est nommé par décret en conseil de ministres sur proposition du ministre. Il bénéficie des avantages accordés aux directeurs centraux de services.

Section 3 : Le protocole du Ministre

ARTICLE 5 : Le protocole du ministre est chargé des relations avec le protocole d'Etat, de l'organisation des audiences, des cérémonies et des déplacements officiels du ministre.

Section 4 : Les conseillers techniques

ARTICLE 6 : Les conseillers techniques au nombre de cinq (05) au maximum assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le ministre. De manière générale, ils assistent le ministre dans l'étude de toutes les questions relevant de leurs compétences.

ARTICLE 7 : Les conseillers techniques sont choisis en raison de leurs compétences et nommés par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre.

ARTICLE 8 : Les conseillers techniques dépendent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative.

Section 5 : L'Inspection technique des services

ARTICLE 9 : L'Inspection technique des services assure le suivi-conseil et le contrôle du fonctionnement des services, des programmes et de l'application de la politique du département.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour l'exécution des activités des services, projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services, projets et programmes ;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, projets et programmes ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère.

ARTICLE 10 : Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'inspection technique des services s'exerce aussi bien a priori qu'a posteriori sur les structures centrales, déconcentrées ou rattachées, les organismes, fonds, projets et programmes placés sous la tutelle du ministère.

ARTICLE 11 : L'inspection technique des services peut être chargée par le ministre de toute étude ou enquête présentant un intérêt pour le département.

Les missions confiées à l'inspection technique des services ne font obstacle ni aux vérifications de l'Autorité supérieure de contrôle

d'Etat, ni à la surveillance générale à laquelle sont soumises les administrations publiques du fait de l'autorité hiérarchique ou de l'autorité de tutelle, ni aux contrôles des autres corps d'Etat habilités à les effectuer.

ARTICLE 12 : L'Inspection technique des services est dirigée par un inspecteur général nommé par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre.

L'inspecteur général des services relève directement du ministre et est placé hors hiérarchie administrative. Il bénéficie des mêmes avantages accordés aux conseillers techniques.

ARTICLE 13 : L'inspecteur général des services est assisté d'inspecteurs techniques également nommés par décret en conseil des ministres. Les inspecteurs techniques bénéficient des mêmes avantages accordés aux directeurs généraux. Leur nombre ne peut excéder dix (10).

ARTICLE 14 : L'inspecteur général des services et les inspecteurs techniques sont choisis en raison de leurs compétences et de leur moralité parmi les cadres supérieurs du ministère.

ARTICLE 15 : L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat est ampliatrice de tous les rapports de contrôle et d'investigation de l'inspection technique des services du ministère.

Section 6 : Le service d'information du gouvernement (SIG)

ARTICLE 16 : Le service d'information du gouvernement (SIG) a pour mission la gestion de la communication gouvernementale.

A ce titre, il est chargé :

- de la publication des décisions gouvernementales, de l'éclairage sur les politiques nationales et l'information sur leur mise en œuvre ;

de la contribution au rayonnement et à la promotion de l'image du Burkina en vue d'une meilleure connaissance de ses potentialités ;

- de l'entretien et du renforcement des relations du gouvernement avec les médias par la mise à leur disposition de l'information gouvernementale en collaboration avec les autres départements ministériels ;
- de la veille informationnelle par l'analyse du contenu des médias et de l'opinion dans un but d'anticipation ;
- de la coordination de toutes les directions de la communication et de la presse de l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat ;
- de la coordination de l'animation des sites web d'information des institutions et départements ministériels, avec l'appui technique du ministère des Postes et technologies de l'information et de la communication.

ARTICLE 17 : Le directeur du service d'information du gouvernement est nommé par décret en conseil des ministres. Il a rang de conseiller technique et bénéficie à ce titre des avantages liés à cette fonction.

Section 7 : La commission nationale pour la Francophonie (CNF)

ARTICLE 18 : La commission nationale pour la Francophonie est la structure de coordination, de conseil et d'appui des activités de coopération multilatérale francophone en relation avec le Ministère en charge des Affaires étrangères.

A ce titre, elle est chargée :

- d'initier, d'organiser et de coordonner les relations de partenariat des structures nationales avec les organes de la Francophonie ;
- de coordonner et d'harmoniser les interventions des structures nationales impliquées dans le domaine de la Francophonie ;
- de préparer les travaux de son assemblée générale ;
- d'assurer la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement.

ARTICLE 19 : La commission nationale pour la Francophonie est placée sous la responsabilité d'un secrétaire général nommé par décret en conseil des ministres.

Le Secrétaire général de la Francophonie bénéficie des avantages accordés au secrétaire général de département ministériel.

Section 8 : L'Institut des peuples noirs (IPN)

ARTICLE 20 : L'Institut des peuples noirs a pour missions de promouvoir le patrimoine culturel des peuples noirs et de contribuer à la valorisation des expressions et identités culturelles des communautés noires.

A ce titre, il est chargé :

- de faire l'inventaire et la promotion des acquis scientifiques des peuples noirs ;
- de doter la communauté scientifique d'un cadre de recherches et d'échanges sur les peuples noirs ;
- d'encourager et de stimuler la créativité des peuples noirs ;
- de contribuer à l'émergence d'une nouvelle conscience historique dans le monde noir.

ARTICLE 21 : L'Institut des peuples noirs est placé sous la responsabilité d'un chargé de missions.

Le chargé de missions bénéficie des avantages de conseiller technique de ministère.

TITRE III : L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL

ARTICLE 22 : Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans son secteur, le ministre dispose d'un secrétariat général placé sous la responsabilité d'un secrétaire général et dont la composition et les attributions sont fixées par les dispositions ci-dessous.

Chapitre I : Composition du secrétariat général

ARTICLE 23 : Le secrétariat général comprend :

- les services du secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures déconcentrées ;
- les structures rattachées.

Section 1 : Les services du secrétaire général

ARTICLE 24: Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le secrétaire général dispose :

- d'un secrétariat particulier ;
- d'un bureau d'étude ;
- d'un service de la législation et de la réglementation ;
- d'un service central de courrier ;
- d'un service de la documentation et des archives.

Section 2 : Les structures centrales

ARTICLE 25: Les structures centrales du ministère de la culture, du tourisme et de la communication sont :

- la Direction générale du patrimoine culturel (DGPC) ;
- la Direction générale des arts (DGA) ;
- la Direction générale de la cinématographie nationale (DGCN) ;
- la Direction générale du tourisme (DGT) ;
- la Direction générale des centres d'émission (DGCE) ;
- la Direction générale de la radio rurale (DGRR) ;
- le Conservatoire national des arts et métiers de la culture, du tourisme et de la communication (CNAM) ;
- la Direction du développement des médias (DDM) ;
- la Direction de l'administration et des finances (DAF) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction des études et de la planification (DEP) ;
- la Direction des marchés publics (DMP) ;
- la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM).

- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Nord ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Plateau central ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Sahel ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Sud-Ouest.

ARTICLE 28 : Les directions régionales se subdivisent en directions provinciales.

ARTICLE 27 : Les directeurs régionaux ont rang de directeur général et bénéficient à ce titre des avantages liés à cette fonction.

Section 4 : Les structures rattachées

ARTICLE 28 : Sont considérées comme structures rattachées les services publics décentralisés, les projets et programmes de développement placés sous la tutelle du ministère et concourant à l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 29 : Les structures rattachées du ministère de la culture, du tourisme et de la communication sont :

- le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) ;
- le Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA) ;
- le Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA) ;
- l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS/studios école) ;
- le Musée national (MN) ;
- le Centre national de lecture et d'animation culturelle (CENALAC) ;
- la Bibliothèque nationale du Burkina (BNB) ;
- l'Office national du tourisme burkinabé (ONTB) ;
- la Société d'exploitation hôtelière Silmandé (SEHS)

- la Radiodiffusion - télévision du Burkina (RTB) ;
- les Editions Sidwaya (Ed.SIDWAYA).

Chapitre 2 : Attributions du secrétariat général

Section I : Attributions du secrétaire général

ARTICLE 30 : Le secrétariat général assure la gestion administrative et technique des services du département et assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du département.

A ce titre, il est chargé :

- de la coordination administrative et technique des structures centrales, déconcentrées et rattachées ;
- des relations techniques du département avec le secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres, les autres ministères et les institutions nationales.

ARTICLE 31 : A l'exception des documents destinés au chef de l'Etat, aux présidents d'institutions, aux membres du gouvernement et aux ambassadeurs, et nonobstant toute autre matière que le ministre pourrait lui confier, le secrétaire général reçoit délégation de signature pour ceux relatifs à la gestion quotidienne du ministère, notamment :

- les lettres de transmission et accusés de réception ;
- les correspondances et instructions aux directeurs généraux et directeurs des services centraux, déconcentrés et rattachés ;
- les certificats de prise, de cessation et de reprise de service du personnel de l'administration centrale du ministère ;
- les autorisations d'absence ;
- les décisions de congés, d'affectation et de mutation ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- l'approbation des textes de télex, de fax et leur visa.

- ARTICLE 32** : Outre les cas de délégation prévus à l'article 31 ci-dessus, le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication peut, par arrêté, donner délégation de signature au secrétaire général pour toutes autres matières relatives à la gestion quotidienne du département.
- ARTICLE 33** : Pour tous les cas visés aux articles 31 et 32, la signature du secrétaire général est toujours précédée de la mention : «*Pour le ministre et par délégation, le Secrétaire général*».
- ARTICLE 34** : En cas d'absence du secrétaire général, le ministre nomme un intérimaire parmi quatre (04) responsables désignés par arrêté.
- Lorsque l'absence excède trente (30) jours, l'intérimaire est nommé par arrêté.
- En tout état de cause, l'intérim ci-dessus mentionné ne saurait excéder trois (03) mois.
- ARTICLE 35**: Le bureau d'étude est animé par des cadres supérieurs, au nombre de cinq (05) au plus, nommés, en raison de leur compétence technique, par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre. Ils bénéficient des mêmes avantages que les directeurs des services centraux.

Section 2 : Attributions des structures centrales

Paragraphe 1 - La direction générale du patrimoine culturel ;

- ARTICLE 36** : La direction générale du patrimoine culturel a pour missions d'assurer l'inventaire, la protection, la sauvegarde, la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que les éléments du patrimoine artistique national en collaboration avec le ministère chargé de l'Habitat.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'inventaire général du patrimoine culturel en collaboration avec d'autres instances compétentes ;
- du classement, de la protection, de l'entretien et de la promotion des monuments naturels, des sites, des stations ou gisements publics anciens présentant un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

- de la promotion des identités et savoir-faire locaux et de la diversité culturelle ;
- de la collecte, la sauvegarde, la revitalisation et la valorisation des éléments du patrimoine culturel immatériel ;
- de la création, du suivi et de la mise à jour du registre national du patrimoine culturel ;
- de la définition et la mise en œuvre de la politique nationale des musées ;
- de l'organisation de la coopération avec les diverses institutions publiques du domaine ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de rapatriement des biens culturels meubles du Burkina ;
- de l'élaboration et du respect de l'application des dispositions législatives et réglementaires de conservation et de protection du patrimoine culturel.

ARTICLE 37 : La direction générale du patrimoine culturel comprend :

- la direction de l'inventaire, de la documentation et de la recherche ;
- la direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel, matériel et immatériel ;
- la direction de la promotion des musées.

Paragraphe 2 - La direction générale des arts

ARTICLE 38 : La direction générale des arts a pour mission la coordination de la politique des arts du spectacle, des arts plastiques et appliqués au plan national et international.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration, l'application et l'exécution de la politique de développement des filières artistiques ;
- de la réglementation relative à la création et à la production artistiques ainsi qu'à la codification des spectacles au Burkina Faso ;

- de la structuration et la professionnalisation des filières artistiques ;
- de l'organisation des acteurs et le développement des industries culturelles relevant de son champ d'activités et des réseaux nationaux de création et de diffusion de l'art ;
- de l'appui-conseil aux artistes et aux promoteurs de spectacles et de manifestations culturelles ;
- de la codification de l'animation culturelle des grandes rencontres organisées par l'Etat.

ARTICLE 39 : La direction générale des arts comprend :

- la direction des arts du spectacle ;
- la direction des arts plastiques et appliqués.

Paragraphe 3 - La direction générale de la cinématographie nationale

ARTICLE 40 : La direction générale de la cinématographie nationale a pour mission la coordination de la politique nationale en matière de cinéma et d'audiovisuel.

A ce titre, elle est chargée :

- de proposer les grandes lignes d'orientation de la politique cinématographique et audiovisuelle ;
- d'assurer l'application et le contrôle de la réglementation de la profession cinématographique et audiovisuelle ;
- d'assurer la coordination des directives de la politique cinématographique et audiovisuelle définies par le gouvernement ;
- d'assurer la gestion de la billetterie nationale, le suivi des salles cinématographiques et vidéographiques et de veiller au respect des dispositions en la matière ;
- d'assurer le contrôle des recettes des salles de spectacles cinématographiques et audiovisuels, du financement et des recettes des films produits ou coproduits par l'Etat ;

- de suivre l'utilisation des subventions accordées par l'Etat pour la production de films cinématographiques et vidéographiques ;
- de veiller au remboursement des prêts et des avances sur recettes accordées par l'Etat ;
- de tenir le registre public de la cinématographie ;
- de délivrer les agréments, autorisations de tournage, de prise de vue, d'exercice de la profession et les cartes professionnelles.

ARTICLE 41 : La direction générale de la cinématographie nationale comprend :

- la direction des affaires juridiques et du développement de l'industrie cinématographique ;
- la direction de la billetterie nationale, des statistiques et du registre public de la cinématographie.

Paragraphe 4 - La direction générale du tourisme

ARTICLE 42 : La direction générale du tourisme a pour mission la coordination de la politique nationale en matière de tourisme en collaboration avec le ministère chargé de l'Environnement.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et schémas de développement touristique ;
- de la réglementation des activités touristiques ;
- du contrôle des établissements et professions touristiques conformément à la réglementation en vigueur ;
- de la définition et de l'application de normes et standards ;
- de la définition et de l'application de mesures de sauvegarde, de protection et de valorisation du patrimoine touristique ;
- de la délivrance des actes autorisant la réalisation et l'exploitation des infrastructures de tourisme, d'hôtellerie et des agences de voyages conformément à la réglementation en vigueur ;

- de la définition des politiques de formation en matière de tourisme ;
- de l'organisation et de la structuration des acteurs du tourisme ;
- de la contribution au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs du secteur public et privé du tourisme ;
- de la contribution à la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux investissements dans le secteur du tourisme ;
- de la réalisation d'études prospectives et d'évaluations du tourisme en collaboration avec les services compétents ;
- de la production périodique de statistiques touristiques ;
- de la codification des métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

ARTICLE 43 : La direction générale du tourisme comprend :

- la direction de la qualité et des normes ;
- la direction des études, de la statistique et des investissements.

Paragraphe 5 - La direction générale des centres d'émission

ARTICLE 44 : La direction générale des centres d'émission a pour mission, la gestion des émetteurs de radiodiffusion et de télévision de l'Etat installés sur le territoire national. Elle a compétence sur tous les centres d'émission installés sur le territoire national.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'anticipation sur les problèmes récurrents dus à l'obsolescence des émetteurs ;
- de l'exploitation et de la maintenance des équipements des centres d'émission relevant du service public ;
- de l'exécution et du suivi des travaux neufs ;
- de la coordination de l'activité des centres d'émission sur le territoire national.

ARTICLE 45 : La direction générale des centres d'émission comprend :

- la direction des centres émetteurs régionaux ;
- la direction de l'exploitation et de la maintenance ;
- la direction du développement technologique.

Paragraphe 6 - La direction générale de la radio rurale

ARTICLE 46 : La direction générale de la radio rurale a pour missions l'information et la sensibilisation du monde rural pour sa mobilisation en faveur des actions de développement.

A ce titre, elle est chargée :

- de la conception, la réalisation et la diffusion des émissions destinées essentiellement au monde rural ;
- du suivi et de la coordination des radios rurales, régionales et locales ;
- de la promotion de la culture et des savoir-faire locaux ;
- de l'information des auditeurs en langues nationales ;
- de la collecte, la constitution et la conservation des archives sonores de notre patrimoine.

ARTICLE 47 : La direction générale de la radio rurale comprend :

- la direction technique ;
- la direction des radios rurales régionales et locales ;
- la direction de la promotion de la culture et des savoirs locaux.

Paragraphe 7 - Le conservatoire national des arts et métiers

ARTICLE 48 : Le conservatoire national des arts et métiers a pour missions la formation et la recherche en matière de culture, de tourisme et de communication.

A ce titre, il est chargé :

- de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des programmes d'études et de recherches sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, le tourisme et la communication en collaboration avec les structures nationales d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et technique ;
- de la formation en matière d'arts, de culture, de tourisme et de communication ;
- du développement de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de l'éveil touristique des citoyens en collaboration avec les départements en charge des enseignements ;
- de la recherche et la gestion de bourses d'études et de stage ;
- de la réglementation et du contrôle relatifs aux enseignements spécialisés.

ARTICLE 49 : Le conservatoire national des arts et métiers comprend :

- la direction de la formation, de la recherche et de la coopération ;
- l'institut des sciences et techniques de l'information et de la communication ;
- l'institut des expressions chorégraphiques, artistiques et du management culturel ;
- l'Institut de formation touristique et hôtelière.

ARTICLE 50 : Le conservatoire national des arts et métiers est dirigé par un délégué général nommé par décret en conseil des ministres.

Paragraphe 8 - La direction du développement des médias

ARTICLE 51 : La direction du développement des médias a pour mission le développement de l'ensemble des médias : presse écrite et audiovisuelle classique, ainsi que les nouvelles formes de communication en ligne.

A ce titre, elle est chargée :

- de la modernisation des entreprises de presse et d'audiovisuel ;
- de la définition des clefs de répartitions et de la mise à disposition des subventions destinées aux médias privés ;
- du suivi de la réglementation en matière de liberté de la presse, de communication et de services en ligne ;
- de la réalisation des statistiques, des études et de la documentation sur les médias.

Paragraphe 9 - La direction de l'administration et des finances

ARTICLE 52 : La direction de l'administration et des finances a pour mission de conduire toutes les activités et opérations entrant dans le cadre de la gestion financière, comptable et matérielle du département.

A ce titre, elle est chargée :

- de la préparation, de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du budget du département ;
- de la gestion des crédits budgétaires du département ;
- de l'acquisition et de la répartition des fournitures, matériels et équipements nécessaires au fonctionnement des services du département ;
- du suivi de la réalisation et de l'entretien des infrastructures financées par le budget national et les partenaires extérieurs ;
- de la tenue de la comptabilité des biens meubles et immeubles ;
- de la gestion et du suivi des comptes spéciaux, des comptes ouverts dans les banques, des divers dons et legs ;
- de la tenue d'un livre journal d'inventaire.

Paragraphe 10 - La direction des ressources humaines

ARTICLE 53 : La direction des ressources humaines a pour missions l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources humaines.

A ce titre, elle est chargée :

- de la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- du suivi de la carrière des agents ;
- du suivi des opérations de recrutement ;
- de la tenue à jour du fichier du personnel ;
- de la conception et la mise en œuvre des plans de formation du personnel ;
- de la promotion de l'expertise des agents ;
- de l'établissement des statistiques en vue d'orienter les besoins en personnel ;
- du suivi du fonctionnement régulier des organes consultatifs en matière de gestion des ressources humaines ;
- du suivi social des ressources humaines en activité, à la retraite et en formation.

Paragraphe 11 - La direction des études et de la planification

ARTICLE 54 : La direction des études et de la planification a pour missions d'étudier, de suivre, d'évaluer les projets et programmes du ministère et de veiller au renforcement des relations entre le ministère et ses partenaires.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'étude et de l'élaboration des documents de projets à soumettre aux bailleurs de fonds ;
- de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques sectorielles ;

- du suivi et de l'évaluation des projets et programmes du ministère ;
- de l'élaboration et du suivi de l'exécution du programme d'activités;
- de la préparation technique des négociations, de l'élaboration et du suivi des programmes de coopération ;
- de l'interface entre le ministère et l'ensemble des partenaires techniques et financiers du département ;
- de la programmation et du suivi du financement des investissements publics ;
- de la centralisation de l'ensemble des données et des informations relatives aux activités, aux projets et programmes ;
- de la réalisation des études nécessaires à la dynamique du département ;
- du développement des statistiques au sein du département.

Paragraphe 12 - La Direction des Marchés publics

ARTICLE 55 : La direction des marchés a pour missions l'exécution, le suivi et l'évaluation sur le terrain de l'ensemble des marchés relevant du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer le plan général annuel de passation des marchés publics ;
- d'élaborer l'avis général de passation des marchés pour les marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- de finaliser les documents d'appels d'offres (DAO) qu'elle reçoit du gestionnaire de crédits ;

- de compléter la liste proposée par le gestionnaire de crédits en cas d'appel d'offres restreint ;
- de rédiger les avis d'appel à la concurrence, les lettres d'invitation à soumissionner ;
- de transmettre les avis d'appel d'offres à la Direction générale des marchés publics pour publication après signature ;
- de tenir un registre d'enregistrement des candidatures et des dépôts de plis ;
- de pourvoir aux formalités d'envoi des procès verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'analyse des offres à la direction générale des marchés publics ;
- d'élaborer la synthèse des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) en vue de la publication des résultats ;
- d'informer les soumissionnaires non retenus ;
- de faire la mainlevée des cautions de soumission ;
- de notifier le marché au soumissionnaire retenu dans le délai de validité des offres ;
- de transmettre le marché à l'Autorité compétente pour approbation ;
- d'archiver les pièces du marché ;
- de participer aux réceptions dans le cadre de sa mission de suivi ;
- d'élaborer les rapports relatifs à l'exécution du marché ;
- de rédiger en cas de demande de passation d'un marché par la procédure de gré à gré, un rapport motivé à l'attention de la commission chargée de l'examen des requêtes de gré à gré en vue de requérir son avis ;
- d'élaborer en cas de recours à l'appel d'offres en deux étapes, un rapport à l'intention de la direction générale des marchés publics (DGMP) en vue de justifier le choix de la procédure ;

- de remettre le dossier de consultation à tous les candidats retenus sur une liste restreinte ;
- de produire les rapports périodiques sur la passation et l'exécution du marché.

Paragraphe 13 - La direction de la communication et de la presse ministérielle

ARTICLE 56 : La direction de la communication et de la presse ministérielle a pour missions la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

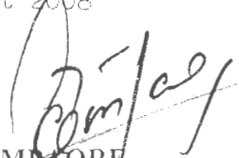
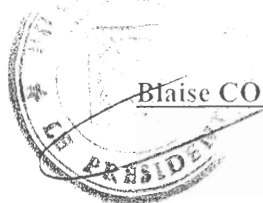
- de la coordination, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de communication global ;
- de l'examen de toutes les questions de presse et d'information qui intéressent le ministère, ainsi que des relations avec les institutions et les organes de presse publics et privés ;
- de la conception et la réalisation de tous supports médiatiques en vue de promouvoir l'image et la visibilité du département ;
- de l'analyse du contenu des journaux, des périodiques et des revues ;
- de l'organisation et de la préparation des activités du ministre dans ses relations avec les différents organes d'information et le public ;
- de la mise en place d'une documentation et des statistiques de presse ayant un rapport avec l'activité du ministère ;
- de l'appui médiatique aux activités des services du département ;
- de la gestion du service Internet du ministère ;
- de l'organisation et de la coordination de la couverture médiatique des activités des structures centrales, déconcentrées et rattachées ;
- de l'approvisionnement du service d'information du gouvernement en informations.

TITRE IV: DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

- ARTICLE 57 : L'organisation et le fonctionnement des structures centrales et déconcentrées sont fixés par arrêté du ministre de la culture, du tourisme et de la communication sur proposition du secrétaire général.
- ARTICLE 58 : Les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures rattachées sont régis par leurs textes de création et leurs statuts respectifs.
- ARTICLE 59 : Le secrétaire général, les directeurs généraux, les directeurs des structures centrales, déconcentrées et rattachées sont nommés par décret en Conseil des ministres sur proposition du ministre de la culture, du tourisme et de la communication.
- ARTICLE 60 : Les chefs de service sont nommés par arrêté du ministre sur proposition du secrétaire général.
- ARTICLE 61 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n° 2007-057/PRES/PM/MCAT du 06 février 2007 portant organisation du ministère de la culture, des arts et du tourisme et le décret n° 2007-096/PRES/PM/MININFO du 1^{er} mars 2007 portant organisation du ministère de l'Information.

ARTICLE 62 : Le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juillet 2008


Blaise COMPAORE


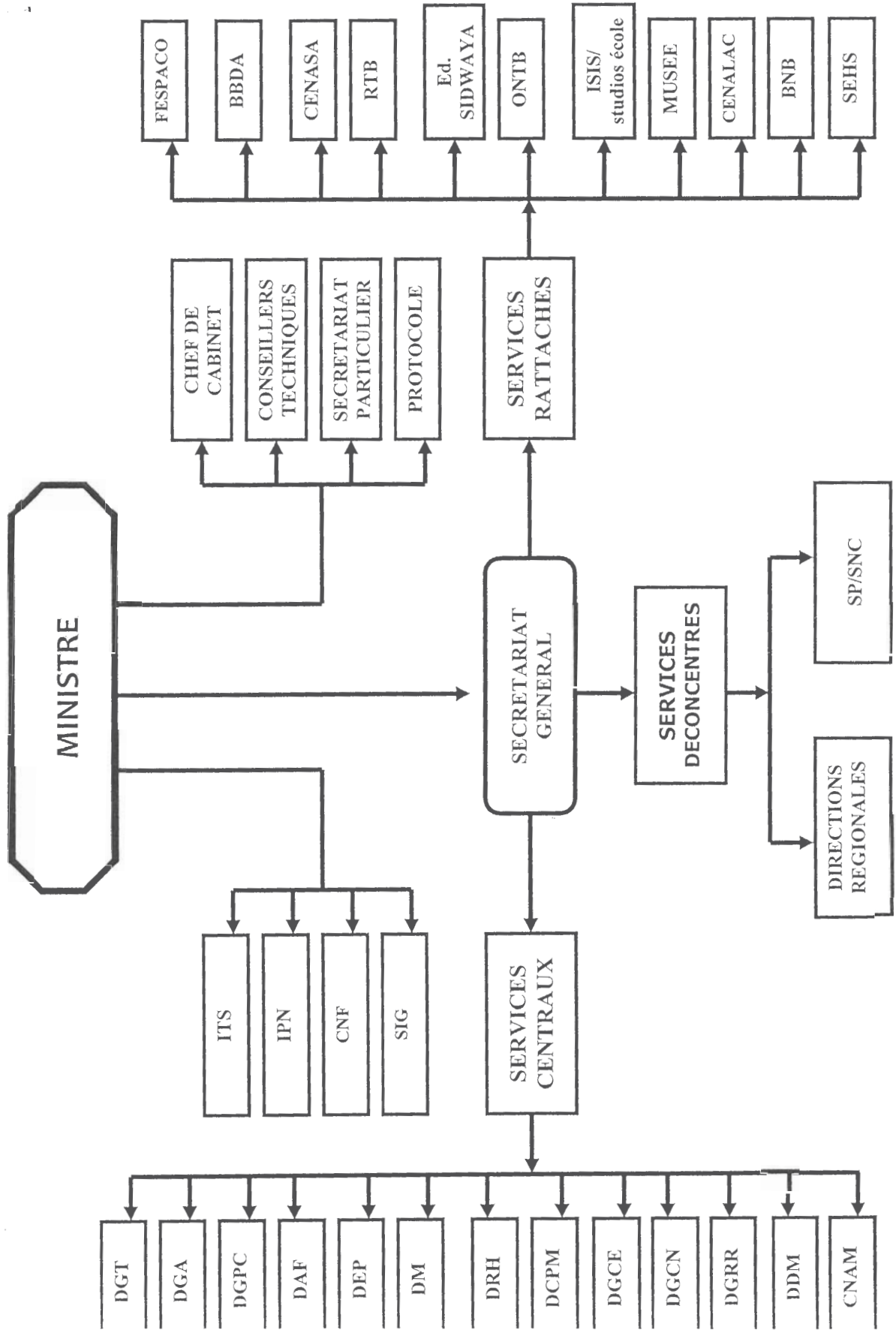
Le Premier Ministre


Tertius ZONGO

Le Ministre de la culture,
du tourisme et de la communication


Filippe SAVADOGO

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION



LISTE DES ABREVIATIONS

BBDA	:	Bureau burkinabé du droit d'auteur
BNB	:	Bibliothèque nationale du Burkina
CENALAC	:	Centre national de lecture et d'animation culturelle
CENASA	:	Centre national des arts du spectacle et de l'audiovisuel
CNAM	:	Conservatoire national des arts et métiers
DAF	:	Direction de l'administration et des finances
DCPM	:	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DDM	:	Direction du développement des médias
DEP	:	Direction des études et de la planification
DGA	:	Direction générale des arts
DGCE	:	Direction générale des centres d'émission
DGCN	:	Direction générale de la cinématographie nationale
DGPC	:	Direction générale du patrimoine culturel
DGRR	:	Direction générale de la radio rurale
DGT	:	Direction générale du tourisme
DM	:	Direction des marchés
DPCTC	:	Direction provinciale de la culture, du tourisme et de la communication
DRCTC	:	Direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication
DRH	:	Direction des ressources humaines
Ed.SIDWAYA	:	Les Editions Sidwaya
FESPACO	:	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
IPN	:	Institut des peuples noirs
ISIS/studios école	:	Institut supérieur de l'image et du son
ITS	:	Inspection technique des services
MN	:	Musée national
ONTB	:	Office national du tourisme du Burkina
RTB	:	Radio diffusion télévision du Burkina
SEHS	:	Société d'exploitation hôtelière silmandé
SIG	:	Service d'information du gouvernement

Section 3 : Les structures déconcentrées

ARTICLE 26 : Les structures déconcentrées du ministère de la culture, du tourisme et de la communication se composent :

- du secrétariat permanent de la Semaine nationale de la culture ;
- des directions régionales de la culture, du tourisme et de la communication ;
- des directions provinciales de la culture, du tourisme et de la communication.

ARTICLE 27 : Les directions régionales de la culture, du tourisme et de la communication sont :

- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication de la Boucle du Mouhoun ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication des Cascades ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Centre ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Centre-Est ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Centre-Nord ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Centre-Ouest ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication du Centre-Sud ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication de l'Est ;
- la direction régionale de la culture, du tourisme et de la communication des Hauts-Bassins ;

**MINISTERE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**ARRETE N°2009-019/MCTC/SG/DGPC
portant attributions, organisation et
fonctionnement de la Direction
générale du patrimoine culturel**

**LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 2007 – 349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu** le Décret n°2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication ;

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : En application des dispositions des articles 36 et 37 du Décret N°2008-430/PRES/PM/MCTC du 11/07/2008 portant organisation du Ministère

de la Culture, du Tourisme et de la Communication, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale du Patrimoine Culturel sont régis par les dispositions du présent arrêté.

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS

Article 2 : La Direction Générale du Patrimoine Culturel a pour mission d'assurer l'inventaire, la protection, la sauvegarde, la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que les éléments du patrimoine artistique national et toutes autres missions qui viendraient à lui être confiées en rapport avec ses attributions.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'inventaire général du patrimoine culturel en collaboration avec d'autres instances compétentes ;
- du classement, de la protection, de l'entretien et de la promotion des monuments naturels, des sites, des stations ou gisements publics anciens présentant un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- de la promotion des identités et savoir-faire locaux et de la diversité culturelle ;
- de la collecte, la sauvegarde, la revitalisation et la valorisation des éléments du patrimoine culturel immatériel ;
- de la création, du suivi et de la mise à jour du registre national du patrimoine culturel ;
- de la définition et la mise en oeuvre de la politique nationale des musées ;
- de l'organisation de la coopération avec les diverses institutions publiques du domaine ;
- de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de rapatriement des biens culturels meubles du Burkina Faso ;

- de l'élaboration et du respect de l'application des dispositions législatives et réglementaires de conservation et de protection du patrimoine culturel.

CHAPITRE III : ORGANISATION

Article 3 : La Direction générale est placée sous l'autorité d'un Directeur général nommé par Décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication.

Le Directeur général est chargé d'exécuter et de faire exécuter les missions qui lui sont assignées par le Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication

La Direction Générale du Patrimoine Culturel, dans son organisation comprend :

- 1- les services rattachés à la Direction Générale ;
- 2- la Direction de l'Inventaire, de la Documentation et de la Recherche ;
- 3- la Direction de la Conservation et de la Promotion du Patrimoine Culturel Matériel et Immatériel ;
- 4- la Direction de la Promotion des Musées ;

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT

Article 4 : Le Directeur Général du Patrimoine Culturel est responsable de la gestion administrative et technique, il programme et coordonne l'exécution des activités de la Direction. Il a compétence sur les directions relevant de son unité administrative.

SECTION 1 : Les services rattachés à la Direction générale

Article 5 : Outre le Secrétariat, le service de la Communication et des relations publiques est rattaché à la Direction Générale.

Article 6 : Le Secrétariat est chargé de :

- l'organisation et la programmation de l'agenda du Directeur : les audiences, les rendez-vous, les missions ;
- l'accueil des usagers ;
- la réception, l'enregistrement, le classement et la transmission du courrier ;
- la saisie et la reprographie des documents ;
- la gestion des appels téléphoniques de la Direction.

Article 7 : Le service de communication et des relations publiques est chargé :

- de la médiatisation des activités de la Direction générale ;
- de la communication interne et externe de la Direction Générale ;
- de la collaboration avec les institutions de recherche en vue d'informer, d'échanger, de sensibiliser le public sur les valeurs culturelles des communautés du Burkina Faso.

SECTION 2 : La Direction de l'inventaire, de la documentation et de la recherche

Article 8 : La Direction de l'Inventaire, de la Documentation et de la Recherche a pour attributions :

- l'identification, l'inventaire, la documentation du patrimoine culturel matériel et immatériel des communautés du Burkina Faso ;
- la recherche sur les composantes du patrimoine culturel matériel et immatériel des communautés du Burkina Faso ;

- l'élaboration, la tenue et la mise à jour des registres d'inventaire et de classement des biens du patrimoine culturel matériel et immatériel dont la préservation et la sauvegarde présentent un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque pour les groupes, les communautés et l'Etat ;
- l'élaboration de dossiers de candidatures sur les éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel dans la perspective de leur inscription sur les listes de l'UNESCO ;
- la centralisation, l'organisation, la conservation et la diffusion par les voies appropriées des documents et archives de toute nature, sur tout support, sur le patrimoine culturel des communautés du Burkina Faso ;
- la gestion du centre de documentation sur le patrimoine culturel et l'acquisition de tout document, archive ou publication susceptible d'enrichir le fonds documentaire de la Direction.

La Direction de l'inventaire, de la documentation et de la recherche comprend deux (02) services :

- le service de l'inventaire et ;
- le service de la documentation.

SECTION 3 : La Direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel

Article 9 : La Direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel a pour attributions :

- la protection, la conservation, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel des communautés du Burkina Faso ;
- le contrôle, l'application de la réglementation en matière de protection et de conservation du patrimoine culturel, notamment les

interventions sous forme de travaux sur les monuments historiques, artistiques et archéologiques ;

- le suivi de toute action ou initiative de conservation et de valorisation du patrimoine culturel ;
- l'émission d'avis sur tout projet susceptible d'entraîner une modification ou une transformation quelconque sur un bien du patrimoine culturel matériel et immatériel des communautés du Burkina Faso ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion et de la sauvegarde des biens du patrimoine culturel matériel et immatériel des communautés du Burkina Faso ;
- le suivi et l'évaluation permanente des biens du patrimoine culturel matériel et immatériel des communautés du Burkina Faso ;

La Direction de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel comprend deux (02) services :

- le service de la conservation du patrimoine culturel;
- le service des études et de la promotion.

SECTION 4 : La Direction de la promotion des musées

Article 10 : La Direction de la promotion des musées a pour attributions :

- d'assurer la mise en oeuvre de la tutelle technique des musées du Burkina Faso ;
- d'assurer la mise en oeuvre de la politique nationale des musées ;
- de susciter la création de musées ;
- de contrôler et de veiller à l'application de la réglementation sur les musées ;
- de promouvoir et coordonner les activités muséales ;
- de tenir la liste actualisée des biens mobiliers classés sur les registres d'inventaires des musées ;

- d'autoriser la délivrance des certificats d'origine et d'exportation des objets d'art ;
- d'autoriser la délivrance des certificats de transit, des objets d'art transitant par le Burkina Faso ;
- de contrôler les objets d'art destinés à l'exportation ;
- de lutter contre le trafic illicite des objets d'art ;
- d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique de rapatriement des biens culturels ;
- d'organiser la coopération avec les institutions publiques ou privées intervenant dans le domaine des musées.

La Direction de la promotion des musées comprend deux (02) services :

- le service de la circulation et du contrôle des biens culturels à l'exportation ;
- le service de la réglementation et de l'inspection des musées.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 11 : Chaque direction est placée sous la responsabilité d'un directeur de service, nommé par arrêté du Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication sur proposition du Directeur général.

Article 12 : La coordination des activités, en l'absence du Directeur Général, est assurée par un directeur de service.

Article 13 : Le Directeur de la promotion des musées reçoit délégation de signature dans le cadre de l'établissement des certificats d'origine et d'exportation des objets d'art, en cas d'absence du Directeur Général.

Article 14 : Les directeurs de service assistent le Directeur Général et s'apportent mutuellement assistance dans l'exécution des missions de la Direction Générale.

Article 15 : Chaque service est placé sous la responsabilité d'un chef de service, nommé par arrêté du Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication sur proposition du Directeur Général.

Article 16 : Les chefs de service assistent le Directeur et s'apportent mutuellement assistance dans l'exécution des missions de la Direction.

Article 17 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'arrêté n° 2003-269/MCAT/SG/DPC du 17 avril 2003 et prend effet pour compter de sa date de signature.

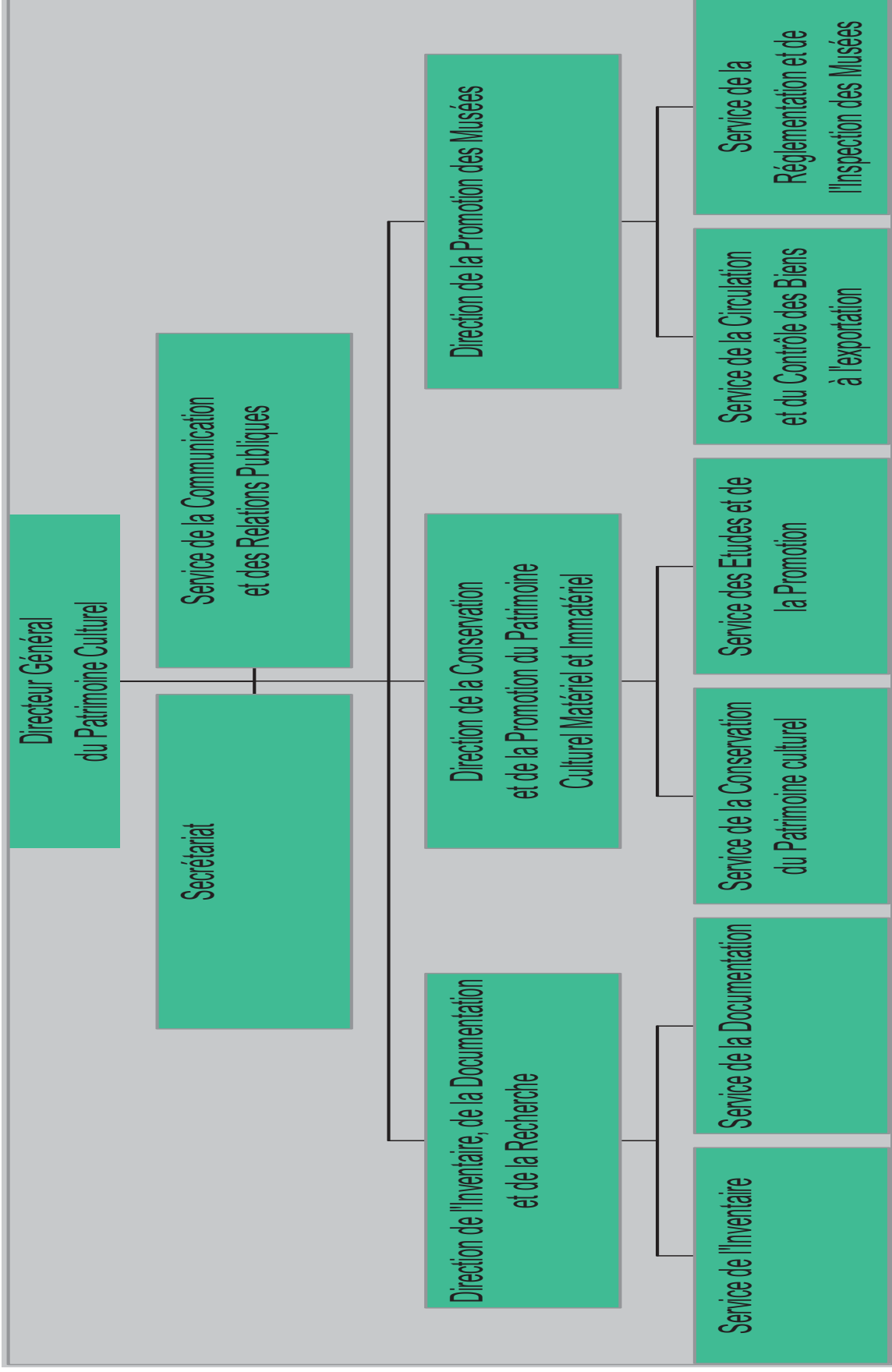
Article 18 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication et le Directeur Général du Patrimoine Culturel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 22 janvier 2009

- **Ampliation :**
- S.GG.CM
- CAB/MCTC
- SG/MCTC
- DAF/MCTC
- DRH/MCTC
- DGCF/MEF
- Solde / MEF
- Toutes Directions
- Chrono
- Journal officiel

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication' and 'LE MINISTRE' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Filippe SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre National



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N°2008-073/MCTC/SG/DGPC
Portant création, composition et attributions du
Comité de protection et de gestion du site des
Ruines de Loropéni

**LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION**

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
VU le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
VU le Décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU Le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels ;
VU le Décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication ;
VU la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
SUR proposition du Directeur général du patrimoine culturel ;

ARRETE

Article 1: Il est créé un Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni.

Article 2 : Le Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni a pour tâches, la gestion régulière du site notamment les travaux d'entretien et de nettoyage. Il organise également les visites du site et assure la gestion des fonds perçus grâce aux entrées et autres services offerts sur le site.

Article 3 : Le Comité de protection et de gestion est structuré comme suit :

1. Le Bureau

Président :

- *le Préfet de Loropéni ;*

Vice présidents :

- *le Conservateur du site des Ruines de Loropéni ;*

- *le représentant de la Mairie de Loropéni ;*

Secrétaire général :

- *le représentant du Ministère de l'environnement et du cadre de vie ;*

Secrétaire général adjoint :

- *un (01) représentant du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication ;*

Trésorier :

- *un (01) représentant de la Police nationale*

Trésorier adjoint :

- *un (01) représentant des Communautés religieuses*

Responsable à la sensibilisation et à l'information :

- *un (01) représentant du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation ;*

Responsable adjoint à la sensibilisation :

- *un (01) représentant des Associations socio-culturelles de la commune de Loropéni.*

2. Les Membres

En plus des membres du Bureau, les représentants de structures suivantes sont désignés pour faire partie du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni :

- *Un (01) représentant du Conseil Municipal de Loropéni ;*

- *Un (01) représentant du Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;*

- *Trois (03) représentants des Autorités coutumières et traditionnelles :*

- *Le Chef de terre de Loropéni ;*

- *Le chef de terre de Watan ;*

- Le roi Gan d'Obiré ;
- Deux (02) représentants de la Communauté musulmane ;
- Deux (02) représentants de la Communauté chrétienne ;
- Un (01) représentant des Associations socio-culturelles de la commune de Loropéni.

Article 4 : Le Bureau est chargé de l'organisation, de la coordination et du suivi des activités sur le terrain, telles que décidées par le Comité.

Il organise les réunions, rend compte à l'ensemble des membres du Comité de protection et de gestion.

Il assiste la Direction générale du patrimoine culturel dans la mise en œuvre des travaux de conservation et de recherches.

Article 5 : Les activités de conservation des Ruines, ainsi que de recherches sont autorisées par le Ministère en charge de la culture après consultation du Conseil scientifique, d'étude et de conservation des Ruines de Loropéni.

Article 6 : Le Comité se réunit au moins deux fois par an, dont une fois en saison sèche et une deuxième fois en saison des pluies.

En cas de nécessité, le Bureau peut convoquer le Comité en séance extraordinaire.

Tous les membres du Comité sont tenus de participer aux différentes rencontres ou de se faire représenter en cas d'empêchement.

Article 7 : En cas de départ définitif d'un membre du Comité pour raisons administratives ou toutes autres raisons, le Bureau demandera à la structure concernée de désigner un nouveau représentant.

Article 8 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 9 : Le Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication, le Directeur général du patrimoine culturel et le Préfet du Département de Loropéni, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ampliations

- 1- Original
- 1- MCTC
- 1- SG
- 1- DGPC
- 1- Haut Commissariat du Poni
- 1- Gouvernorat du Sud Ouest
- 1- Commune de Loropéni
- 1- MATD
- 19- Intéressés
- 1- Journal Officiel
- 1- DGCF/MEF
- 1- Chrono

Ouagadougou, le 26 décembre 2008



Filippe SAVADOGO
 Commandeur de l'Ordre national

MINISTERE DA LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

ARRETE N°2008 – 074/MCTC/SG/DGPC
Portant nomination des membres du Comité
de protection et de gestion du site des Ruines
de Loropéni

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU le Décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication;
- VU la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- SUR proposition du Directeur général du patrimoine culturel ;

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions de l'arrêté n°2008-073/MCTC/SG/DGPC du 26 décembre 2008 portant création, composition et attributions du Comité de protection et de gestion du site des Ruines de Loropéni, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres dudit Comité.

1. Le Bureau

Président :

Monsieur **KONE Brahima** (*Préfet de Loropéni*)

Vice présidents :

Monsieur **SIMPORE Lassina** (*conservateur du site des Ruines de Loropéni*)

Monsieur **HIEN Siébou Wielté** (*Représentant de la Mairie de Loropéni*)

Secrétaire général :

Monsieur **NIKIEMA K. Vincent** (*représentant du Ministère de l'environnement et du cadre de vie*)

Secrétaire général adjoint :

Monsieur **DABIRE Ferdinand** (*Directeur Régional de la Culture, du Tourisme et de la Communication de la Région du sud-ouest*)

Trésorier :

Monsieur **KABORE Emmanuel** (*représentant de la Police nationale*)

Trésorier adjoint :

Monsieur L'Abbé **SOME Lazare** (*représentant des Communautés religieuses*)

Responsable à la sensibilisation et à l'information :

Monsieur **NEBIE Moussa** (*représentant du Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation*) ;

Responsable adjoint à la sensibilisation :

Monsieur **PODA Train Raymond** (*représentant des Associations socio-culturelles de la Commune de Loropéni*)

2. Les Membres

- Monsieur **FARMA Koffi** : (*représentant du Conseil Municipal*)

- Monsieur **BONDE Justin** : (*représentant du Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique*)

- Représentants des Autorités coutumières et traditionnelles :
 - Monsieur **FARMA Simbié** (Chef de terre de Watan)
 - Monsieur **KAMA Fandako** (chef de terre de Loropéni)
 - **Le roi Gan**

- Représentants de la Communauté musulmane :
 - Monsieur. **OUATTARA Bakary** (Secrétaire Général de la Communauté musulmane de Loropéni)
 - Monsieur **BAMBA Balogossina** (Imam de Loropéni)

- Représentants de la Communauté chrétienne :
 - Monsieur l'Abbé **HIEN Nacola Siméon**
 - Monsieur **FARMA Raphaël**,

- Représentants des Associations socio-culturelles de la commune de Loropéni :
 - Madame **MOMO Yéri**

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication, le Directeur général du patrimoine culturel, le préfet du Département de Loropéni, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **29 décembre 2008**

Ampliations

- 1- Original
- 1- MCTC
- 1- SG
- 1- DGPC
- 1- Haut Commissariat du Poni
- 1- Gouvernorat du Sud Ouest
- 1- Commune de Loropéni
- 1- MATD
- 19 Intéressés
- 1 Journal Officiel
- 1- DGCF/MEF
- 1- Chrono



Filippe SAVADOGO

Commandeur de l'Ordre national

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N° ~~2008-075~~ /MCTC/SG/DGPC
Portant nomination d'un Conservateur du
site des Ruines de Loropéni

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
VU le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant
remaniement du Gouvernement ;
VU le Décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des
membres du Gouvernement ;
VU Le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant
organisation-type des départements ministériels ;
VU le Décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant
organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication;
VU la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du
patrimoine culturel au Burkina Faso ;
SUR proposition du Directeur général du patrimoine culturel ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur **SIMPORE Lassina**, Mle 54 546 G, Assistant en archéologie
africaine, est nommé Conservateur du site des Ruines de Loropéni.

Article 2 : Le Conservateur du site des Ruines de Loropéni est chargé de la gestion quotidienne dudit site ainsi que de sa conservation en rapport avec le Comité de protection et de gestion.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication et le Directeur général du patrimoine culturel, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **29 décembre 2008**

Ampliations

- 1- Original
- 1- MCTC
- 1- SG
- 1- DGPC
- 1- Haut Commissariat du Pont
- 1- Gouvernorat du Sud Ouest
- 1- Commune de Loropéni
- 1- MAVD
- 01- Intéressé
- 1- Journal Officiel
- 1- DGCF/MEF
- 1- Chrono



Philippe SAVADOGO

Commandeur de l'Ordre national

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N°2008-076/MCTC/SG/DGPC
Portant organisation, attributions et
fonctionnement du Conseil scientifique
d'étude, de conservation et de mise en valeur
du site des Ruines de Loropéni.

**LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION**

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU le Décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication;
- VU la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- SUR proposition du Directeur général du patrimoine culturel ;

ARRETE

Article 1 : En vue d'améliorer les connaissances sur le site des Ruines de Loropéni, et d'assurer sa conservation et sa mise en valeur au bénéfice des générations

présentes et futures, il est créé un Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni.

Article 2 : Le Conseil scientifique est présidé par le Directeur général du patrimoine culturel. Il est composé comme suit :

- Le Directeur général du tourisme ;
- Le conservateur du site des Ruines de Loropéni ;
- Un (01) archéologue ;
- Deux (02) historiens ;
- Un (01) sociologue ;
- Un (01) architecte.

Article 3 : Le Conseil scientifique peut, en cas de besoin, s'adjoindre les compétences de toute personne jugée indispensable pour étudier un ou plusieurs points particuliers.

Article 4 : Le Conseil scientifique informera au préalable le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, de tous travaux de conservation ou de mise en valeur importants et ce dans le respect des règles et recommandations internationales relatives à la conservation du patrimoine culturel immobilier.

Article 5 : Le Directeur général du patrimoine culturel tient informés les membres du Comité de protection et de gestion des Ruines de Loropéni des décisions prises par le Conseil scientifique.

Article 6 : Le Directeur général du patrimoine culturel assure la mise en œuvre des décisions du Conseil scientifique.
Il veille à l'implication du Comité de protection et de gestion dans la mise en œuvre de toute activité sur le site.

Article 7 : Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an.
Ses réunions précèdent celles du Comité de protection et de gestion des Ruines de Loropéni.
En cas de besoin, le Directeur général du patrimoine culturel peut convoquer le Conseil scientifique en session extraordinaire.

Article 8 : Tous les membres du Conseil scientifique sont tenus de participer aux différentes rencontres ou de se faire représenter en cas d'empêchement.

Article 9 : En cas de départ définitif d'un membre du Conseil scientifique pour raisons administratives, ou toutes autres raisons, le Directeur général du patrimoine culturel procèdera à son remplacement par un nouveau membre.

Article 10 : Le Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication et le Directeur général du patrimoine culturel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **29 décembre 2008**

Ampliations

- 1- Original
- 1- MCTC
- 1- SG
- 1- DGPC
- 1- Haut Commissariat du Poni
- 1- Gouvernorat du Sud Ouest
- 1- Commune de Loropéni
- 1- MATD
- 08- Intéressés
- 1- Journal Officiel
- 1- DGCF/MEF
- 1- Chrono



Filippe SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre national

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

ARRETE N°2008 – 077/MCTC/SG/DGPC
Portant nomination des membres du Conseil
scientifique d'étude, de conservation et de
mise en valeur des Ruines de Loropéni.

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

- VU** la Constitution du 02 Juin 1991 ;
VU le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant
remaniement du Gouvernement ;
VU le Décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant
attributions des membres du Gouvernement ;
VU Le Décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008
portant organisation-type des départements ministériels ;
VU le Décret n° 2008-430/PRES/PM/MCTC du 11 juillet 2008 portant
organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la
Communication ;
VU la Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du
patrimoine culturel au Burkina Faso ;
SUR proposition du Directeur général du patrimoine culturel ;

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions de l'arrêté
n°2008-076/MCTC/SG/DGPC du 29 décembre 2008 portant
organisation, attributions et fonctionnement

du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur des Ruines de Loropéni, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres dudit Conseil :

- *Monsieur DIOMA Jean-Claude* : Directeur général du patrimoine culturel ;
- *Monsieur DIASSO Gustave* : Directeur général du tourisme ;
- *Monsieur KIETHEGA Jean-Baptiste* : Professeur titulaire d'archéologie africaine ;
- *Monsieur GOMGNIMBOU Moustapha* : Maître de recherche en histoire africaine ;
- *Monsieur KY Jean-Célestin* : Maître-Assistant en Histoire de l'art ;
- *Monsieur SIMPORE Lassina* : Assistant en archéologie africaine (Conservateur du site des Ruines de Loropéni) ;
- *Monsieur SOME Désiré* : Docteur en sociologie, Ministre Plénipotentiaire ;
- *Monsieur OUEDRAOGO Bonaventure* : Architecte.

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication et le Directeur général du patrimoine culturel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **29 décembre 2008**

Ampliations

- 1- Original
- 1- MCTC
- 1- SG
- 1- DGPC
- 1- Haut Commissariat du Poni
- 1- Gouvernorat du Sud Ouest
- 1- Commune de Loropéni
- 1- MATD
- 08- Intéressés
- 1- Journal Officiel
- 1- DGCF/MEF
- 1- Chrono



Filippe SAVADOGO

Commandeur de l'Ordre national

REGION DU SUD-OUEST

PROVINCE DU PONI

DEPARTEMENT DE LOROPENI

PROCES VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil cinq et le lundi 10 Janvier, nous, soussignés
OUEDRAOGO Cyprien,
Préfet, Président de la Délégation spéciale de Loropéni,
assisté de :
NAO Oumarou,
Directeur du Patrimoine Culturel,

avons procédé à la consultation de :
KAMA Fandako, Chef de terre de Loropeni
FARMA Koffi, Représentant du roi Gan (Obiré)
FARMA Simbé, Chef de terre de Watan
YOUL Titité, Délégué administratif du secteur 4
NOUFE Kondiré, Délégué administratif du secteur 7

reconnus comme chefs coutumiers, notables et intéressés qui étaient présents sur le terrain au sujet de la demande de la Direction du Patrimoine Culturel agissant pour le compte du Ministère de La Culture, des Arts et du Tourisme, sollicitant la concession d'un terrain sis au pourtour des ruines de Loropéni, d'une superficie de 278,4 ha sis hors lotissement, limité au Nord par la route d'Obiré, et un tracé marqué sur des arbres au Sud par la RN 11, à l'Est par un tracé marqué sur les arbres situé à 1km 200 de l'entrée du site des ruines à l'Ouest par un tracé marqué sur les arbres situé à 1km 200 de l'entrée du site des ruines. (voir plan dressé par OUATTARA Logossina du 09.2003, réalisé à l'échelle 1/10000 mis en annexe de ce présent procès-verbal)

Nous avons indiqué les limites de la concession avant d'engager la palabre qui suit :

La concession dudit terrain au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme au titre de zone tampon devant servir à la protection du site des « Ruines de Loropéni » premier Patrimoine Culturel Immobilier du pays proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme, représenté par la Direction du Patrimoine Culturel s'engage à créer un Comité Local de Protection et de Gestion du Site des « Ruines de Loropéni ». Ce comité aura la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités qui auront été jugées compatibles avec la bonne conservation du site, après concertation avec un comité scientifique national et approbation par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

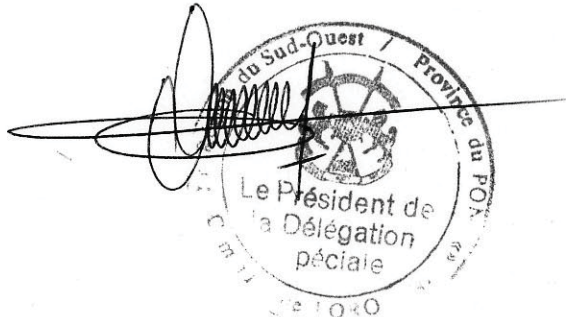
Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain, ne réclament aucun frais ni dédommagement. Elles affirment par exemple l'existence de lieux de culte, de tombes,, sur le terrain.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Loropéni, le 10 janvier 2005-01-10

Le Préfet-Maire
OUEDRAOGO Cyprien
Secrétaire administratif

Ont signés :



Le Chef de terre
Nom et prénom :

Kama Fandako

0

Le représentant du Roi Gan
Nom et prénom :

Farma Koffi
fanti

Chef de Terre
de Watan (Loropéni)
Farma Simbé



REGION DU SUD -OUEST

PROVINCE DU PONI

**COMMUNE RURALE DE LOROPENI
N°2008/17/MATD/RSUO/PPON/CLRPN
Réf : V/L N°08-01856 du 25/11/08**

Le Maire, Président du Conseil
Municipal de Loropéni

A

Monsieur le Ministre de la Culture
Du Tourisme et de la Communication
Porte parole du Gouvernement

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'attribution de la zone tampon
Au M.C.T.C.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence relative à la formalisation de la zone tampon autour des ruines de Loropéni, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord du Conseil Municipal pour la disponibilité de cette zone tampon dans le but de protéger et de préserver ces ruines qui constituent un patrimoine hautement historique auquel la population de la Commune de Loropéni accorde un intérêt tout particulier.

Je vous rassure de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus de l'inscription des ruines de Loropéni au patrimoine mondial de l'UNESCO et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Application :

- MATD
- GVT Gaoua
- HC Gaoua
- Préfecture Loropéni
- Archive chrono



S. Jacob HIEN

Ingénieur Agronome

BURKINA FASO
=====
MINISTERE DE LA CULTURE
DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION
=====
DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE CULTUREL
=====

**RAPPORT DE SUPERVISION ET DE COORDINATION DES TRAVAUX DE
RECHERCHES COMPLEMENTAIRES SUR LES RUINES DE LOROPENI DANS LE
PONI, REGION DU SUD-OUEST, BURKINA FASO**



Vue aérienne des ruines de Loropéni

Source = Joffroy T. 2005

Professeur Jean Baptiste KIETHEGA
Université de Ouagadougou
Ouagadougou, juillet 2008

SOMMAIRE

Avant-propos et remerciements	I
Introduction générale : Objectifs et méthodologie	1
I. L'identité des populations du premier niveau de peuplement	11
II. L'origine des bâtisseurs des ruines en pierres	16
III. Les fonctions des ruines de Loropéni	24
IV. Le contexte sous-régional des ruines du Lobi	27
Conclusion générale	40
Eléments de sources et de bibliographie	41
Annexes	50

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Les ruines de Loropéni, situées dans la commune rurale de Loropéni, Province du Poni, région du Sud-Ouest, font partie des sites majeurs du patrimoine culturel du Burkina Faso.

Le Burkina a soumis en 2005 une proposition d'inscription dudit site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les délibérations du Comité du patrimoine mondial lors de sa session à Vinius (Lituanie) en juillet 2006, n'ont pas été favorables à l'inscription de ce bien. Le dossier a été retourné à l'Etat – partie pour des études complémentaires. La décision 30 COM 8B.31 demande en effet au Burkina Faso de :

- a. Approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest ;**

- b. Réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi ;**

- c. Formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.**

L'exécution des points (a) et (b) est confiée par le Ministère chargé de la culture à une équipe scientifique placée sous la supervision et la coordination du Professeur Jean Baptiste KIETHEGA de l'Université de Ouagadougou. Le point (c) sera réalisé par l'ONG Craterre sous le contrôle direct de la Direction Générale du Patrimoine Culturel.

Le contrat de prestation de services que nous avons signé avec le Ministère chargé de la culture stipule en son article 1 que les activités suivantes doivent être menées :

- 1. Préparer un document de définition des objectifs des fouilles archéologiques et des études des vestiges et de la méthodologie, en vue de répondre à la demande d'informations complémentaires comme explicitée dans la décision 30 COM 8 B.31 du Comité du patrimoine mondial ;**
- 2. Entreprendre un recueil complémentaire de sources orales en pays Lobi et si nécessaire au-delà ;**
- 3. Entreprendre des recherches botaniques et géomorphologiques complémentaires ;**

- 4. Entreprendre des fouilles ciblées sur le site et étudier les vestiges qui constituent les ruines de Loropéni y compris les datations ;**
- 5. Rédiger un rapport pour chacune des études demandées aux points 2, 3 et 4 ;**
- 6. Rédiger un rapport d'interprétation des résultats des différentes études menées et proposer des paragraphes de réponse à chacune des informations complémentaires demandées par le Comité du patrimoine mondial.**

Il est attendu du superviseur / coordonnateur un appui aux différents experts dans l'exécution des tâches spécifiques qui leur sont assignées et de la rédaction des différents rapports relatifs.

En satisfaction à ces termes de référence, nous avons constitué une équipe scientifique, pluridisciplinaire en raison de la nature de l'étude. Elle fait appel à l'expertise nationale et sous-régionale, et se compose de :

- deux historiens, spécialistes en recueil et traitement de sources orales. Il s'agit du Professeur Moustapha GOMGNIMBOU, directeur adjoint chargé des programmes de l'Institut des Sciences des Sociétés au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et Docteur Jean Célestin KY, maître-assistant d'histoire de l'art et coordonnateur de la**

section géographie, histoire et archéologie de l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (UFR/SH) de l'Université de Ouagadougou ;

- **deux archéologues : docteur Lassina KOTE, maître-assistant de préhistoire et responsable du Laboratoire d'archéologie et Histoire de l'art de l'Université de Ouagadougou et docteur Lassina SIMPORE, assistant d'archéologie africaine et secrétaire du même laboratoire ;**

- **un spécialiste en botanique : Professeur Sita GUINKO, ancien vice-Recteur de l'Université de Ouagadougou et ancien directeur du laboratoire d'écologie de la même Université ;**

- **un géomorphologue : Docteur Christophe Dya SANOU, maître-assistant et responsable du laboratoire de géomorphologie de l'Université de Ouagadougou.**

Cette expertise nationale a été appuyée par Docteur Angèle Dola Aguigah, maître-assistante en archéologie à l'Université de Lomé / Togo, responsable des Recherches Archéologiques et ancien ministre de la culture de ce pays ; Docteur Alexis ADANDE, maître-assistant d'archéologie à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et chef de l'Equipe de Recherches Archéologiques au Bénin (E.R.A.B.). Enfin, Docteur Hélène Timpoko KIENON / KABORE, maître-assistante d'archéologie à l'Université de Cocody à Abidjan / Côte d'Ivoire et Chef

du Département d'Archéologie à l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (I.S.A.D.) de cette Université.

Les tâches suivantes ont été attribuées aux membres de l'équipe scientifique afin de satisfaire aux demandes de la décision 30 COM 8B.31 en ses points a et b.

Tableau 1 : La distribution des tâches

Document de référence		Activités	Acteurs
Décision 30 COM 8B.31	a	Rôle et fonction de Loropéni selon les sources orales	Pr Moustapha GOMGNIMBOU Dr Jean Célestin KY
		Rôle et fonction de Loropéni par des fouilles ciblées	Pr Jean Baptiste KIETHEGA Dr Lassina KOTE Dr Lassina SIMPORE
		Rôle et fonction de Loropéni par des études floristiques anthracologiques et dendrochronologiques	Pr Sita GUINKO
		Rôle et fonction de Loropéni par la recherche des carrières, l'analyse des matériaux de construction et des études sédimentologiques	Dr Christophe SANOU
		Association de Loropéni avec le commerce transsaharien et à destination des côtes d'Afrique de l'Ouest	Dr Angèle D. AGUIGAH Dr Alexis ADANDA Dr Hélène T. KIENON/KABORE Pr Jean Baptiste KIETHEGA
	b	Réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays lobi et établir la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi.	Dr Angèle D. AGUIGAH Dr Alexis ADANDE Dr Hélène T. KIENON/KABORE Pr Jean Baptiste KIETHEGA

Sur le terrain, cette équipe scientifique a été appuyée par quinze étudiants (en doctorat, en maîtrise ou en C1 d'archéologie et histoire de l'art), trois guides du site de Loropéni, un technicien en botanique et une dizaine

d'ouvriers mis à notre disposition par le comité local de gestion du site de Loropéni.

Des rencontres préparatoires aux recherches proprement dites ont été organisées qui ont rassemblé les chercheurs nationaux et des responsables de la Direction Générale du Patrimoine Culturel. C'est ainsi que du 18 au 24 mars 2007, et après une réunion de concertation au laboratoire d'archéologie, les acteurs de la recherche et du patrimoine culturel se sont rendus dans le Poni avec les objectifs suivants :

- Prendre contact avec les autorités locales ;**
- Se concerter avec les partenaires locaux, en particulier avec le Comité local de gestion du site de Loropéni ;**
- Connaître les réalités du site ;**
- Préparer objectivement les missions de recherches archéologiques, botaniques, géomorphologiques et de recueil de sources orales.**

Cette mission fut très importante comme le souligne le rapport de mission en date du 30 mars 2007¹.

La mission préparatoire sur le terrain fut suivie d'un atelier qui se tint à l'Université de Ouagadougou le 21 novembre 2007. Il rassemblait à peu près les mêmes participants que la mission préparatoire et avait à son ordre du jour des informations générales, une présentation du partenariat local et du plan de conservation de Loropéni, un compte rendu de la formation sur l'élaboration de dossier d'inscription au patrimoine mondial, formation qui s'est tenue au

¹ DIOMA Jean Claude et KABORE Barthélémy : Rapport de mission du 18 au 24 mars 2007 dans la province du Poni, Ouagadougou, 10 p.

Rwanda et à laquelle a participé Docteur Lassina SIMPORE, membre de l'équipe scientifique. L'atelier a traité aussi du bilan juridique et financier du projet de recherche et du chronogramme des activités à mener².

C'est donc une équipe scientifique déjà profondément immergée dans l'opération de recherches complémentaires sur Loropéni qui, à partir du 16 janvier 2008, s'est lancée en campagne.

D'abord du 16 janvier au 15 février 2008, puis du 15 avril au 04 mai 2008 pour les archéologiques et les historiens ; du 06 au 15 février puis du 20 avril au 04 mai pour le botaniste et le géomorphologue, les différents spécialistes se sont lancés à la recherche des informations complémentaires devant permettre l'inscription des ruines de Loropéni sur la liste de patrimoine mondial tenue par l'UNESCO. L'expertise sous régionale a été présentée pendant dix jours sur le terrain et a aussi œuvré à domicile.

Il faut reconnaître tout de suite que les chercheurs n'ont pas disposé d'un temps suffisant pour les différentes investigations. Depuis 2006, les campagnes de recherches ont été plusieurs fois reportées, non par manque de disponibilité des scientifiques, mais en raison des lenteurs de l'administration culturelle dans la mobilisation et la mise à disposition des crédits nécessaires pour une si grande opération.

Avant de présenter les résultats obtenus, que soient remerciées les personnes morales et physiques suivantes :

² TAPSOBA Lassina : Procès-verbal de réunion du 21 novembre 2007, Ouagadougou, 3 p.

- **L'UNESCO qui a financé partiellement ces recherches ;**
- **Le Centre du Patrimoine Mondial qui a autorisé une mission de Monsieur Lazare ELOUNDOU-ASSOMO au Burkina et dont les conseils ont été très profitables à l'équipe scientifique ;**
- **Madame Aline KOALA, ancien ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme qui prit à bras le corps le dossier de Loropéni, suite à la décision de Vilnius ;**
- **Le Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Monsieur Philippe SAVADOGO qui fait de l'inscription des ruines de Loropéni sur la liste du Patrimoine mondial, un combat singulier ;**
- **Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Monsieur Souleymane OUEDRAOGO qui rappelle constamment à l'équipe scientifique son obligation de succès ;**
- **Le Directeur Général du Patrimoine culturel, Monsieur Jean Claude DIOMA et ses collaborateurs, pour la mise à disposition de la logistique nécessaire de ce dossier ;**
- **L'armée nationale pour la mise à disposition de techniciens du génie ;**
- **Les autorités administratives et politiques locales :**
 - **Monsieur le Gouverneur de la région du Sud-Ouest ;**
 - **Monsieur le Haut-Commissaire de la Province du Poni ;**
 - **Monsieur le Préfet du Département de Loropéni ;**

- **Monsieur le Maire de la Commune Rurale de Loropéni ;**
 - **Monsieur le Commissaire de Police de Loropéni ;**
 - **Sa Majesté le Gan-ya (roi des Gan) ;**
- **Les honorables chefs de terre de Loropéni et de Wattam ;**
 - **Monsieur le Curé de Loropéni ;**
 - **Tous les informateurs et informatrices de la Province du Poni et du Noubiel.**

En notre qualité de coordonnateur de l'équipe scientifique, nous saluons l'engagement des collègues burkinabè et ceux de la sous-région, le dynamisme et le sens du devoir des étudiants et des manœuvres. Incontestablement, une prise de conscience de l'obligation de résultats a animé chaque membre de l'équipe de recherche.

INTRODUCTION GENERALE : OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Les études complémentaires sur les ruines de Loropéni, dont les résultats sont ici présentés ont été demandées par le Comité du Patrimoine Mondial par Décision 30 COM 8B.31, suite à une évaluation par l'ICOMOS du dossier d'inscription de ce site sur la liste du Patrimoine mondial. Le rapport d'évaluation de l'ICOMOS reconnaît l'authenticité du site et son caractère spécifique et impressionnant³. Il soulève cependant des interrogations dont la plupart des réponses se trouvent déjà dans le dossier. Néanmoins, les études complémentaires souhaitées ont été menées et les résultats obtenus éclaireront sans doute davantage le Comité du Patrimoine Mondial. En effet, pour enrichir le dossier de proposition d'inscription des ruines de Loropéni, une recherche scientifique à caractère pluridisciplinaire a été menée, visant :

1. Une meilleure connaissance des ruines de Loropéni et de celle de l'ensemble du pays lobi grâce à une nouvelle collecte de sources orales. En effet, celles sur lesquelles s'appuyaient les éléments du dossier d'inscription présentaient quelques faiblesses méthodologiques du fait même qu'elles ont été recueillies pour l'essentiel auprès de la même communauté, celle des Gan, sous forme de tradition officielle. Les spécialistes en sources orales ont cette fois enquêté auprès de plusieurs groupes ethniques plus ou moins concernés par l'histoire des ruines dites du Lobi. Sur le plan méthodologique, des instruments d'enquête ont d'abord été élaborés après une mission exploratoire sur le terrain. Ils tiennent compte des préoccupations et lacunes relevées dans le premier dossier d'inscription de Loropéni. C'est ainsi que, trois

³ ICOMOS, 2006 : Ruines de Loropéni, Burkina Faso, N° 1235, p. 16.

guides d'entretien ont été rédigés et administrés selon la progression de l'enquête avec pour but de collecter des informations devant aider à répondre aux questions fondamentales suivantes : l'identité des bâtisseurs, la date probable de l'édification des ruines en pierres, le rôle et la fonction de celles-ci.

Les trois guides d'entretien ont ainsi permis de collecter des informations sur l'histoire du peuplement, les ruines en pierre de la région, la vie culturelle et religieuse, les pratiques architecturales passées et actuelles des différentes populations de la zone, l'artisanat et le commerce.

Après avoir élaboré les instruments d'enquête, l'équipe chargée de collecter des sources orales a procédé à la détermination des zones d'enquête en tenant compte de l'histoire connue de la mise en place des populations du Sud-Ouest du Burkina Faso et des itinéraires de migration. Cela n'a été possible qu'après une revue de la littérature y afférente. Les auteurs anciens (début du XX^e siècle) et récents tombent d'accord sur les itinéraires des migrations, même s'ils divergent sur les dates et les motivations de celles-ci.

Même le choix des informateurs ne s'est pas fait au hasard. Non seulement il fallait interroger les représentants de la majorité des groupes ethniques vivant dans la région du Sud-Ouest du Burkina, mais en plus, tenir compte de certains critères touchant au statut social (chefs de lignage, maîtres de la terre, responsables de cultes traditionnels, protestants, catholiques, musulmans ...), à la catégorie socioprofessionnelle (agriculteurs, fonctionnaires, ménagères, sculpteurs ...) et aussi à l'âge et au sexe.

La qualité de l'approche des informateurs a été déterminante pour le succès de l'opération dont les résultats après transcription ont été traités par thèmes et croisés avec d'autres sources.

Les enquêtes n'ont pu s'étendre en Côte d'Ivoire comme souhaitée, en raison des tensions politiques vécues par ce pays.

L'ensemble des résultats de cette équipe se retrouve dans l'annexe I.

2. Un recours indispensable à l'information archéologique.

Beaucoup d'informations, sinon des révélations, étaient attendues de l'archéologie. Les spécialistes en charge de ce volet des recherches complémentaires ont eu à cœur de développer une méthodologie qui s'adapte au contexte de temps (moins de deux mois de fouilles) et de moyens financiers. La problématique ici est que malgré les nombreux écrits sur les ruines du Lobi, aucune investigation archéologique sérieuse⁴ n'est venue étayer les informations provenant des sources orales ou documentaires et cela depuis le début du XX^e siècle. Des fouilles ciblées devaient donc permettre de combler cette lacune. Les préoccupations majeures concernaient les voies d'accès à l'intérieur de l'enceinte car rien ne permet aujourd'hui de localiser celles-ci avec certitude. Pour pénétrer dans l'enceinte, les visiteurs empruntent les zones d'effondrement de la muraille. Par l'archéologie, il fallait aussi comprendre l'organisation intérieure de l'enceinte, vérifier l'existence de plusieurs niveaux d'occupations et leurs durées, s'interroger sur le ravitaillement en eau et les activités (agricoles, pastorales, artisanales ou commerciales) qui ont pu y être menées.

⁴ Henri LABOURET, aux temps où il dirigeait le cercle de Gaoua, a réalisé des fouilles dans les ruines de Oyono et Yérifoula. A part ses écrits aucun artefact n'est resté de ces fouilles qui à l'époque ne respectaient aucune méthode stratigraphique.

La grande muraille entourant les ruines de Loropéni est un quadrilatère de 105 mètres de largeur sur 106 mètres longueur. Ne disposant pas d'assez de temps et de moyens pour fouiller tout l'intérieur de l'enceinte qui forme un espace de plus de 11 000 m², et sans oublier les vestiges à l'extérieur, il a fallu tout d'abord opérer des choix.

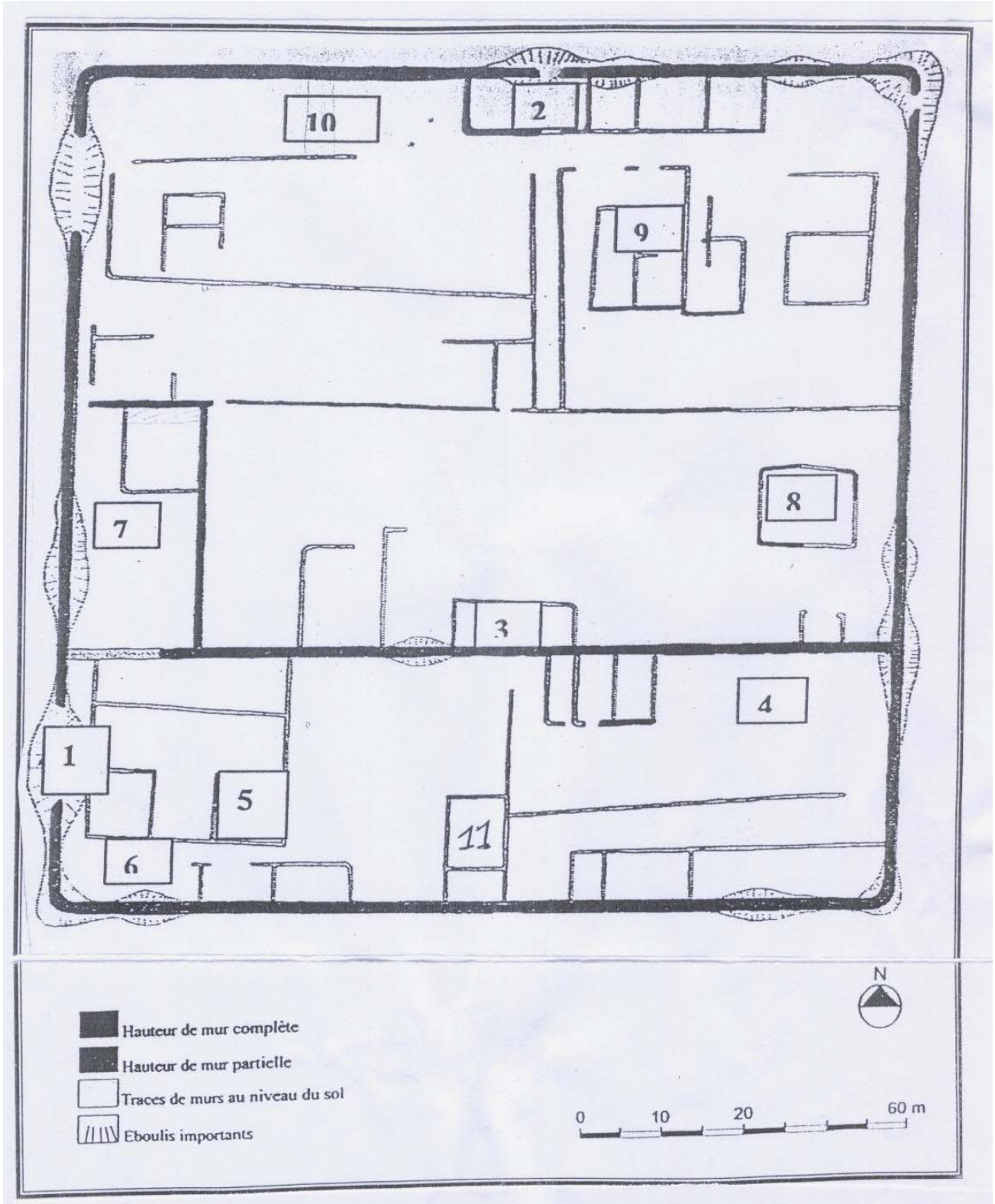
Un grand mur Est-Ouest divise l'enceinte en deux compartiments Sud et Nord, le compartiment Sud étant à peu près le tiers de celui au Nord.

Au cours de la mission exploratoire de mars 2007, dix secteurs de fouilles ont d'abord été identifiés. Un onzième secteur fut ajouté au début des fouilles en janvier 2008⁵.

Les secteurs 1 (dans le compartiment Sud) et 2 (dans celui du Nord) ont été retenus comme ayant pu être les portes tant recherchées. Ils correspondent à des zones d'écroulement de la muraille d'enceinte par où on a accès à des sortes de vestibules. Les secteurs 4 et 6, tous situés dans le compartiment Sud, laissent penser à une citerne et à un puits. Les secteurs 3, 7 et 11 présentent des structures d'habitat s'adossant à la muraille intérieure séparant les deux compartiments et aux murailles extérieures Ouest et Est : il fallait comprendre cette disposition particulière. Les secteurs 8 et 9 correspondent à des structures d'habitat isolées et pouvant fournir d'autres types de renseignements que ceux attendus des secteurs précédemment présentés. Le secteur 9 en particulier intriguait par l'importance de l'épaisseur de sa couche archéologique visible. Enfin le secteur 10 s'inscrit dans un espace dénudé sans soupçon de structure bâtie en-dessous. Cela laisse penser à une zone de culture de cases.

⁵ Voir figure 1 : Localisation des zones d'implantation de fouilles dans les ruines de Loropéni.

Figure N° 1 : Localisation des zones d'implantation de fouilles dans les ruines de Loropéni



Tous les secteurs ont pu être effectivement sondés sauf le 3 et le 4 pour des contraintes de temps. Afin d'optimiser le rendement, deux équipes de fouilles furent constituées. La première, sous la responsabilité du Docteur Lassina KOTE s'est occupée des secteurs situés dans le compartiment Sud. La seconde, avec Docteur Lassina SIMPORE a réalisé les sondages des secteurs retenus dans le compartiment Nord. L'approche méthodologique fut la même des deux côtés. Pour les détails qu'on veuille se référer aux rapports des deux responsables joints en annexes II et III.

La stratégie d'investigation ainsi adoptée nous paraissait la plus judicieuse pour collecter les éléments de réponse aux questions soulevées par le Comité du patrimoine mondial et par l'ICOMOS. Notons en plus que le brassage dans chaque équipe de fouilles de jeunes burkinabè de différentes catégories sociales (docteurs, doctorants, étudiants de maîtrise et de licence, guides du site de Loropéni, et jeunes ouvriers choisis par leur communauté) a été un facteur stimulant dans chaque groupe de travail.

L'association des collègues de la sous-région aux fouilles (Bénin, Côte d'Ivoire et Togo) est la manifestation de la volonté d'associer ces pays sans oublier le Ghana, à la lecture du site des ruines de Loropéni et de l'ensemble des structures similaires recensées en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. C'est aussi la traduction concrète d'une coopération sud-sud réussie.

3. Au plan botanique, les ruines de Loropéni ont déjà fait l'objet d'une étude en janvier 2005 (DIALLO A. 2005) qui a porté sur l'inventaire floristique des ruines et de la zone tampon. Cette étude avait concerné les ligneux et les herbacés et recensé 180 espèces réparties dans 50 familles. La présente étude, axée sur la flore ligneuse vise

à apporter des compléments à l'inventaire floristique, et surtout à faire l'évaluation historique du peuplement végétal ligneux installé dans les ruines. On peut déduire ensuite des données obtenues, des informations relatives à l'histoire de l'enceinte et combler ainsi les lacunes observées dans le domaine de la chronologie des ruines.

A cette fin, deux types de paramètres peuvent être exploités. Il y a des paramètres anthracologiques qui utilisent les charbons de bois provenant des fouilles pour faire de la systématique des plantes. On soumettrait aux analyses anthracologiques les gros charbons de bois qui pourraient être trouvés tandis que les petits morceaux, les cendres et autres matières organiques seraient adressés aux laboratoires de datation au C₁₄. Les résultats attendus sont d'ordre chronologique : évolution de la flore, datations absolues.

Il y a aussi les paramètres dendrochronologiques. Il s'agit d'un système de datation de l'âge d'un arbre par l'examen des couches concentriques annuelles de bois appelées cernes, qui se sont déposées dans l'épaisseur du tronc de l'arbre. Il est prévu de prélever à la tronçonneuse des rondelles de bois d'arbres morts ou vivants dans l'enceinte. Pour ceux colonisant les murailles même, croissants sur les éboulis, accrochés ou à cheval sur les murs, l'abattage à la tronçonneuse présentait des risques. C'est la technique dendrochronologique par Tarière de Pressler qui est la mieux indiquée pour l'étude de leurs cernes. Le spécialiste en botanique n'a pu disposer de cet outil pour mener son étude. Néanmoins, il a retenu pour des études ultérieures, quinze arbres relevant de sept espèces différentes avec une estimation des éléments dendrochronologiques⁶. Son rapport se trouve en annexe IV du présent dossier.

⁶ GUINKO S. 2008, p. 8 à 13.

4. Il a paru également utile de rechercher certaines informations touchant l'histoire de l'environnement naturel. C'est pourquoi il a été confié à un géomorphologue la mission de :

- **décrire les réalités naturelles du site sur les plans géologique et climatique ;**
- **décrire les matériaux des constructions et de déterminer leurs lieux d'extraction ;**
- **réaliser une étude sédimentologique des fouilles ;**
- **faire l'inventaire des principales menaces naturelles auxquelles le site est exposé.**

La recherche sur les matériaux et carrières doit permettre de mesurer le caractère endogène des structures en relation avec les pratiques architecturales que l'enquête orale aura déterminées. La présence de matériaux étrangers aux contextes géologique et pédologique locaux constitue des fossiles directeurs menant à des réflexions sur les contacts de Loropéni avec le voisinage immédiat ou avec des contrées plus lointaines.

Quand à la sédimentologie, elle peut renseigner sur les paléosols et les sédiments provenant des endroits des murs ou de l'effondrement de terrasses. Les questions liées à la ressource en eau sont abordées par les recherches hydrologiques.

Le rapport du spécialiste en géomorphologie constitue l'annexe V.

5. Les objectifs et les méthodologies ci-dessus aux points 1, 2, 3 et 4 sont proposés pour donner satisfaction à la demande d'information complémentaires comme explicitée au point (a) de la décision 30 COM SB 31. En ce qui concerne le (b) qui

visé le rassemblement de « recherches existantEs sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région de Lobi », les démarches suivantes ont été proposées :

- **rassemblement au niveau du Burkina Faso des rapports et relevés antérieurs des ruines du pays lobi. Il s'agit des résultats d'un projet de recherches archéologiques partiellement exécuté par le CNRST en 1983 et par le Laboratoire d'archéologie au début des années 1990 ;**
- **Consultation des photographies aériennes de la couverture réalisée par l'Institut géographique national (IGB) en 1998 ;**
- **Recherches archivistiques aux archives nationales de Côte d'Ivoire ;**
- **Recherches documentaires en Côte d'Ivoire sur le pays lobi et ses ruines et dans les pays voisins pour mieux connaître les systèmes de défense existants dans la sous-région et les relations multiformes qui se sont tissées dans la sous-région avant la colonisation.**

L'annexe VI présente le rapport des collègues béninois et togolais, quant à leur contribution au montage du présent dossier et on trouvera en bibliographie les titres qui ont pu être consultés.

Les résultats de ces différentes approches méthodologiques et les objectifs visés sont présentés dans les lignes qui suivent où nous tentons de répondre aux questions du Comité du Patrimoine Mondial et de l'Icomos en nous servant des données les plus fiables.

De la coupe aux lèvres il y a souvent de la distance. Formuler des objectifs et des démarches méthodologiques peut rester un exercice théorique. Mais en ce qui concerne les recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni, une avancée qualitative a couronné les efforts des uns et des autres. C'est maintenant qu'on peut proclamer la fin du « mystère des ruines du Lobi », mystère entretenu depuis plus d'un siècle par des recherches parcellaires, non spécialisées, sans problématique ou méthodologie valablement établis, et quelques fois soutendues par une certaine idéologie.

Au stade actuel des recherches, les sources orales et l'archéologie appuyée par la dendrochronologie et la géomorphologie, réactualise ce qui se savait déjà au début du XX^e siècle et rapporté par des archives et des documents anciens. Les recherches complémentaires apportent surtout des éléments nouveaux d'interprétation des données anciennes.

Il s'agit, dans les lignes ci-dessous de relever les points les plus pertinents des conclusions auxquelles, l'équipe de recherche est parvenue.

Il faut tout d'abord rappeler que les questions fondamentales et préoccupantes étaient celles liées à l'origine des bâtisseurs des ruines, aux fonctions de celles-ci, à la période de leur occupation et à leur rôle dans la sous-région. Si ces

questions se posaient, c'est parce que le Sud-Ouest du Burkina Faso est aujourd'hui occupé par des populations d'installation récente (à partir du XVIII^e siècle) et quelques éléments résiduels d'un peuplement plus ancien dont l'histoire de la mise en place était controversée.

En effet, en tenant compte de la revue littéraire et des résultats des enquêtes présentes, il apparaît clairement qu'il faut distinguer pour la zone d'étude deux niveaux de peuplement. Le premier niveau concerne les Gan, les Koulango, les Lorhon et les Touna. Ce classement n'est pas par ordre d'installation. Le second niveau regroupe les Birifor, les Dyan, les Dyula et les Lobi. Il s'agit ici aussi d'un classement par ordre alphabétique. Les enquêtes ont montré que le second niveau de peuplement n'est pas concerné par notre problématique. Les peuples de ce groupe reconnaissent volontiers à ceux du premier, le statut de premiers occupants. C'est donc en son sein qu'il faut identifier les bâtisseurs des ruines et ensuite s'interroger sur leur passé culturel, économique et politique.

I. L'identité des populations du premier niveau de peuplement

Le rapport cosigné par Moustapha GOMGNIMBOU et Jean-Célestin KY présenté en annexe I est tout simplement novateur en comparaison aux études antérieures entreprises sur la question au Burkina Faso. Il s'appuie sur une rigueur méthodologique non observée dans les travaux précédents⁷. On y trouve déjà les informations essentielles sur l'identité des populations du premier niveau de peuplement. Les autres recherches complémentaires en archéologie et en botanique ne font que

⁷ GOMGNIMBOU (M.) et KY (J.C.), 2008 : Rapport de recherche de l'équipe de collecte des traditions orales sur les ruines de Loropéni, Ouagadougou, 92 p.

conforter les acquis de la tradition orale, qu'elle ait été recueillie au tout début du XX^e siècle ou à l'occasion de ces recherches complémentaires.

Ceci étant, les témoignages ne sont pas toujours concordants d'une population à l'autre ou même au sein de la même population. Le travail de l'historien a été, comme à l'accoutumée, de tirer de toutes les sources les versions les plus véridiques. Le travail a été rendu difficile par l'extrême confusion introduite dans les écrits par les affirmations péremptoires sur l'identité de certaines populations. On n'a pas pris garde à ce que le même vocable pouvait se rapporter à un ou plusieurs groupes de gens et qu'une même population pouvait changer d'ethnonyme à travers le temps ou l'espace.

En revenant sur le problème posé, on peut rapporter quelques controverses et surtout arrêter ce qui semble être le plus proche de la vérité aujourd'hui. Si par exemple on interroge les Lobi, population du second niveau de peuplement sur l'identité des populations plus anciennement établies dans le Sud-Ouest, on obtient trois groupes de témoignages.

Un premier groupe de Lobi soutient que partout dans le Lobido (pays du Lobi), ce sont les Touna qui furent les premiers occupants. Le deuxième groupe, minoritaire, estime que se sont plutôt les Koulango et enfin quelques informateurs affirment que les populations les plus anciennes sont les Gan.

Les informateurs birifor, l'autre population du second groupe et majoritaire dans le Sud-Ouest avec les Lobi et les Dagara, se répartissent en deux catégories, l'une

attribuant la primauté de l'occupation de la région aux Touna et l'autre aux Koulango. Il n'est pas ici question des Gan.

Les Dyula, arrivés dans la région après les Lobi et en provenance de Kong, prétendent à l'unanimité, savoir que ce sont les Gan les populations les plus anciennes de la région du Sud-Ouest et précisément à Loropéni. Il est tout de même curieux que les derniers arrivés soient les plus catégoriques dans leurs affirmations.

Les Gan et les Touna, tous du premier niveau de peuplement, attribuent à leurs ancêtres respectifs la primauté de l'occupation des lieux. Il faut noter cependant que quelques Gan avouent qu'en réalité les Koulango ont précédé leurs ancêtres. Au cours des enquêtes orales, beaucoup d'imprécisions ont entouré l'identité des Koulango tantôt assimilés aux Lorhon, tantôt confondus avec les Touna. Certains informateurs employent indistinctement Lorhon et Touna pour désigner la même population. D'autres disent qu'il y a une intercompréhension entre Koulango, Lorhon et Touna. Le linguiste Gérard KEDREBEOGO du Centre national de la recherche scientifique et technologique déclare que les recherches linguistiques ont démontré que Touna et Lorhon forment la même famille de langue gur. Lorhon et Touna seraient le même peuple avec pour langue le « thèe » encore appelé « thêense » « Téguéssiè ». Il n'en serait pas de même pour le Koulango, pourtant aussi de la famille linguistique gur. Mais l'historien ivoirien Jean Noël LOUCOU affirme pour sa part que les Lorhon, plus connus sous l'appellation Koulango sont deux peuples proches parents qui se sont formés sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire. Pour cet auteur, les Lorhon, partis de la région de Korhogo en Côte d'Ivoire, se fixèrent dans l'actuel village de Kouodo (CI) et de là fondèrent le village de Kenngué, le Loropéni d'aujourd'hui et aussi Bouna (CI). C'est lorsque cette ville tomba sous la

domination de Dagomba venus du Nord Ghana que les Lorhon furent rebaptisés Koulango après leur soumission. Koulango signifie « vassaux qui ne redoutent pas la mort⁸ ».

Pour l'historien ivoirien Georges N. KODJO, les ancêtres des Koulango sont appelés Nabé ou Zazéré ou Djazéré ou encore Pakhala et Kparhala. C'est l'expression Nabé que retiennent les informateurs du Sud-Ouest du Burkina Faso, qui les présentent aussi comme ancêtres des Koulango⁹.

Il convient de souligner que la source principale des historiens ivoiriens a été la tradition orale, recueillie dans le Nord et le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, principalement autour de Kong et de Bouna.

En dressant le bilan de toutes les informations recueillies on peut retenir avec certitude et sans remonter au Déluge : qu'à l'origine étaient les Nabé, appelés encore Lorhon vivant aux alentours de Kong vers le premier millénaire de notre ère, selon les chronologies établies par Jean Noël LOUCOU et Niamké Georges KODJO. C'étaient des agriculteurs, excellents chasseurs mais aussi, et il faut les souligner, extracteurs d'or. Cette activité artisanale les mit en rapport avec les Dyula commerçants d'or à Kong. On est alors aux XIV^e et XV^e siècles selon les collègues ivoiriens sus-cités.

De l'espace géographique de Kong, les Nabé ou Lorhon migrèrent vers le sud, donnant naissance aux différents groupes Koulango qu'on retrouve depuis la région de Bondoukou et Bouna en Côte d'Ivoire jusqu'aux alentours de Gaoua dans le Sud-Ouest du Burkina Faso.

⁸ LOWCOU, J.N., 1984, pp. 41-42.

⁹ KODJO, N.G., 1986, pp. 170-171.

Dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, l'arrivée de nouveaux migrants entraînent des brassages inter ethniques et c'est ainsi qu'apparaissent les Touna, fruits des alliances matrimoniales entre Lorhon et Lobi.

Les quatre appellations Nabé, Lorhon, Koulango et Touna ne désignent que des branches d'une même population selon leur évolution dans le temps et l'espace.

Ce genre de brassage n'est pas propre au Sud-Ouest du Burkina Faso. Au Centre du pays, ceux-là qu'on appelle les Moosé (Mossi) aujourd'hui, sont le produit de l'assimilation de populations pré-dagomba telles les Ninsi et les Yônyoosé. L'occupation de l'espace a aussi donné des variations dialectales et un Yadéga (habitant du Yatenga) est un mooaga (mossi) comme celui de Ouagadougou.

Aujourd'hui les termes les plus usités pour désigner les populations du premier niveau de peuplement sont « Koulango » à l'Est de Gaoua et Touna ou Teguessié à l'Ouest, selon les itinéraires de migrations. Partout, Koulango ou Touna ont la maîtrise de la terre et sont responsables des cultes y afférents. Les Gan, quoique faisant partie de ce premier niveau de peuplement, sont arrivés après les Koulango / Touna. Dans le territoire occupé par les Gan autour de Loropéni et de la capitale OBIRE, ce sont les Touna qui sont les maîtres de la terre, autorisent la création des villages gan et officient aux différents autels. Ces faits constituent une singulière reconnaissance des Touna comme premiers occupants des lieux, bien avant les Gan. Cependant, ces derniers, venus du Sud comme les Koulango ont un habitat et un mode de vie qui ressemble étrangement à ceux des

Koulango de la région de Bouna. Les ancêtres des Touna sont aussi les bâtisseurs des ruines qui se concentrent dans cet espace géographique.

II. L'origine des bâtisseurs des ruines en pierre

Jusqu'aux publications de Madeleine PERE, il était admis, à la suite de Henri Labouret, que les ruines en pierres du pays lobi étaient l'œuvre des Koulango. On écartait ainsi des hypothèses farfelues comme les origines phénicienne, égyptienne ou portugaise (Delafosse, M., 1902, 1912, 1914, 1916). C'étaient en tout cas des Noirs africains qui avaient érigé ces édifices disséminés depuis le Sud-Ouest du Burkina Faso jusqu'au Nord-Est de la Côte d'Ivoire.

Madeleine PERE, qui a consacré de nombreuses études aux Gan, annonça en 1992 que c'étaient ces derniers les bâtisseurs des ruines en pierres. Malheureusement les conclusions de cet auteur se rapportent la plupart du temps aux seuls témoignages des Gan, recueillis dans des contextes où le conditionnement de l'informateur paraît évident. Au cours des enquêtes complémentaires ce conditionnement, pour obtenir des informations « ad usum dauphini », a été révélé aux membres de l'équipe de collecte des sources orales. Dès lors, il convient de s'interroger très sérieusement sur la véracité des informations publiées par Madeleine PERE, pour qui il n'y avait plus de mystère concernant les ruines du Lobi, c'était l'œuvre des Gan (Père, M. 1992, 1993, 1997, 2004).

Pourtant, Madeleine PERE elle-même, dans certains passages de ses écrits, nient implicitement aux Gan la place de premiers occupants, le rôle de bâtisseurs en pierres et la fonction d'orpailleurs. C'est ce que nous comprenons lorsqu'elle écrit en

1993, p. 7 : « A l'arrivée des Gan qui, sans être autochtones, semblent être les plus anciennement parvenus dans la sous-région, la situation ethnique se présentait comme suit ». Comment on peut ne pas être autochtone et être √plus anciennement parvenu∇ ?

En 2004, dans son œuvre posthume, le même auteur écrit en page 4 : « Les Lorhon étaient des bijoutiers d'origine mandé. Ils se déplaçaient en petits groupes, à la recherche de régions où ils pouvaient trouver notamment de l'or, du fer, ou du cuivre. De caractère pacifique, et en état de faiblesse numérique, ils n'avaient d'autres solutions devant les nouveaux venus, le plus souvent guerriers, qu'ils soient Gan, Dagomba, Lobi, etc., que de se soumettre pour suivre ». L'interprétation de ce passage est que les Gan ne sont pas les premiers occupants du territoire qu'ils habitent aujourd'hui, même si de nombreuses ruines en pierres s'y concentrent, ruines dont ils occupent encore l'intérieur de certaines enceintes. Aux temps de Henri Labouret, les Gan, tout comme les Lobi et les Birifor, affirmaient tous n'être pas autochtones et avoir trouvé les ruines en pierre à leur arrivée. Suite aux fouilles archéologiques menées par Henri Labouret et dont les résultats ont été communiqués à Maurice DELAFOSSE, ce dernier fit une communication à l'Institut Français d'Ethnologie le 12 novembre 1913 dans laquelle il renie les hypothèses qu'il avait avancées auparavant et que nous avons rappelées plus haut. Il conclut qu'il faut attribuer les ruines à « une civilisation aujourd'hui disparue qui aurait fleuri antérieurement au XIV^e siècle et aurait précédé l'invasion du pays par les Gan, fondateurs de Gaoua, auxquels succèdent plus tard les Lobi et les Birifor ». L'origine purement locale des constructions en pierre étaient enfin reconnue par ce grand historiographe de l'Afrique occidentale. Allant plus loin que Maurice DELAFOSSE, Henri Labouret identifiait les Koulango comme les mystérieux bâtisseurs. Il n'avait pas tort en raison des confusions qui étaient faites entre Koulango, Lorhon et Touna, et de ce que ceux-là qu'on appelle Koulango et qui habitaient dans les territoires à l'Est de Gaoua, savaient bâtir en

pierres, étaient orpailleurs et détenaient aussi d'anciennes ruines en pierre. Cependant les ruines les plus nombreuses se rencontrent sur les territoires situés à l'Ouest de Gaoua, et anciennement occupés par les Lorhon et Touna, avant l'avènement des Gan. Il conviendrait donc de classer les ruines du Lobi par géniteurs : Lorhon, Koulango, Touna, étant entendu que les Gan sont exclus de toute paternité n'ayant usé que de ruines abandonnées au moment de leur installation. Dans ces considérations, les ruines de Loropéni et de Obiré, pour ne citer que celles-là, sont d'origine Lorhon dont les descendants Touna assurent le gardiennage vigilant de ce patrimoine, œuvre de leurs ancêtres. Le chef de terre de Watan est le sacrificateur aux ruines de Loropéni. C'est un Touna et non un Gan. Ceux-là que Georges Savonnet (1986) appelle « paysans gan », qui, pour des raisons religieuses prennent soin des ruines, sont en réalité des Touna, comme les dernières enquêtes le démontrent. Il est cependant vrai que les intéressés se présentent souvent aux interlocuteurs étrangers comme étant Gan, mais dès qu'on approfondit l'enquête, la vérité historique apparaît. Il faut même souligner que les chefs de terre et notables que Madeleine PERE avait rassemblés chez le roi gan et interviewé en 1991 (Père, M. 1992) étaient en réalité les responsables religieux touna. C'était donc tout à fait normal pour ces informateurs de dire que les ruines appartiennent à leurs ancêtres. Le fait qu'ils portent des patronymes gan (Farma, Tama, Soua) ne tire pas à conséquence car il est coutumier en Afrique occidentale que les populations soumises abandonnent leur diamu (patronyme) pour celui du conquérant ou dominateur de l'heure.

D'ailleurs Georges Savonnet (1986 : 68) affirme que les Gan n'occuperaient que l'intérieur de certaines enceintes. Cette occupation, dit-il : « daterait (selon des informations recueillies à Obiré entre 1963 et 1966) de la dernière migration de cette population vers les marches occidentales de la région ; migration consécutive à la poussée Lobi-Dagara dès la fin du XVIIIe siècle. Les Gan, menacés par les bêtes sauvages,

ont pu construire leurs habitations à l'abri des murs encore solides des enceintes abandonnées, au XIXe siècle ».

Au demeurant, d'autres arguments peuvent concourir à démontrer que les Gan ne sont pas les bâtisseurs des ruines mais de simples locataires. Il y a tout d'abord que leur installation au Sud-Ouest du Burkina Faso ne peut être antérieure au XV^e siècle. Madeleine PERE propose tantôt le XV^e tantôt le XVI^e siècle pour l'arrivée des Gan et la fin du XVII^e pour la construction des édifices en pierres. Cette chronologie ne tient pas compte de la date de départ des Gan depuis la côte ghanéenne où ils vivaient aux alentours d'Accra. Les recherches historiques menées au Togo et rassemblées en 2001 sous la direction du Professeur Nicoué L. GAYIBOR disent, concernant le périple des Guin, fraction du peuple Gan d'Accra, que c'est au milieu du XVII^e siècle, sinon dans le dernier quart de ce siècle, que les Gan d'Accra furent écrasés par les Akwamu, entraînant leur dispersion. Les Guin du Togo, descendants des Gan d'Accra, se dirigèrent vers l'Est et fondent de petits états. Ceux des fugitifs d'Accra qui se dirigèrent vers l'Ouest passèrent par la région de Bondonkou et Bouna en Côte d'Ivoire avant de se diriger vers le Sud-Ouest du Burkina Faso pour s'y installer. Ils n'ont donc pas pu être présents dans cette zone au XV^e ou au XVI^e siècles.

Au-delà de cette réalité historique, l'archéologie apporte des arguments de poids disqualifiant les Gan comme bâtisseurs des ruines. Nous avons évoqué plus haut les fouilles de Henri Labouret à OYONO. Après avoir exploré, cartographié et mesuré plusieurs monuments, il mène des fouilles à Oyono qui serait Obiré de cartes actuelles (selon Georges Savonnet) ou SONO (selon Madeleine PERE). Si l'on excepte les ossements (bovidés, ovidés, animaux sauvages), on est frappé par le mobilier recueilli qui compte

onze vases entiers de forme particulière et de nombreux tessons. Labouret relève sur cette céramique des décors à l'épi de maïs sur lesquels sont tracés des triangles, des demi-circonférences, etc. Il s'agit d'une céramique domestique, utilitaire et aussi culturelle. Avec celle-ci, Henri Labouret a mis à jour des objets métalliques dont :

- **un serpent bicéphale en cuivre, long de 32 cm ;**
- **un trident affectant la forme d'un serpent tricéphale, également en cuivre et mesurant 30 cm ;**
- **un poisson long de 5 cm en cuivre ;**
- **un pendentif, genre fer d'esclave également en cuivre ; le fer a été la matière première pour la fabrication de houe, de pointes, de flèches, de fer lance, dont les vestiges ont été découverts.**

Henri Labouret (1920 : 195) trouve que la céramique découverte en fouilles rappelle celles des Nabé encore appelés Lorhon qui ont des forgerons et des potiers réputés, tandis que la poterie gan, Téguessié et Lobi est médiocre. L'auteur rapproche aussi les objets en cuivre découverts à des fétiches nabé dont celui de Marsé représenté par un serpent bicéphal. Le fer à esclave est aussi lié au culte de Marsé. Le sanctuaire de Marsé existerait à Biguelaye au Nord-Ouest de Bouna. Le trident à têtes de serpents serait une personnification de la terre chez les Koulango qui le vénèrent pour obtenir prospérité et abondance. Le poisson serait un fétiche importé chez les Nabé par des étrangers qui leur auraient appris comment produire l'or et obtenir une fructueuse récolte grâce au fétiche. Or nous avons vu plus haut que les Nabé / Lorhon connaissait la production de l'or même lorsqu'ils séjournèrent aux alentours de Kong. Nous savons aujourd'hui que les Gan n'ont ni forgeron ni bijoutier, utilisant les artisans des autres peuples pour se fournir en instruments et bijoux. Leurs traditions reconnaissent qu'ils n'ont jamais

produit de l'or, utilisant, selon Madeleine PERE, la main-d'œuvre servile Koulango pour l'exploitation de leurs mines.

Il est à déplorer la disparition de tout le matériel provenant des fouilles de Henri Labouret. Il aurait pu être l'objet d'analyses plus poussées avec les possibilités actuelles en archéométrie.

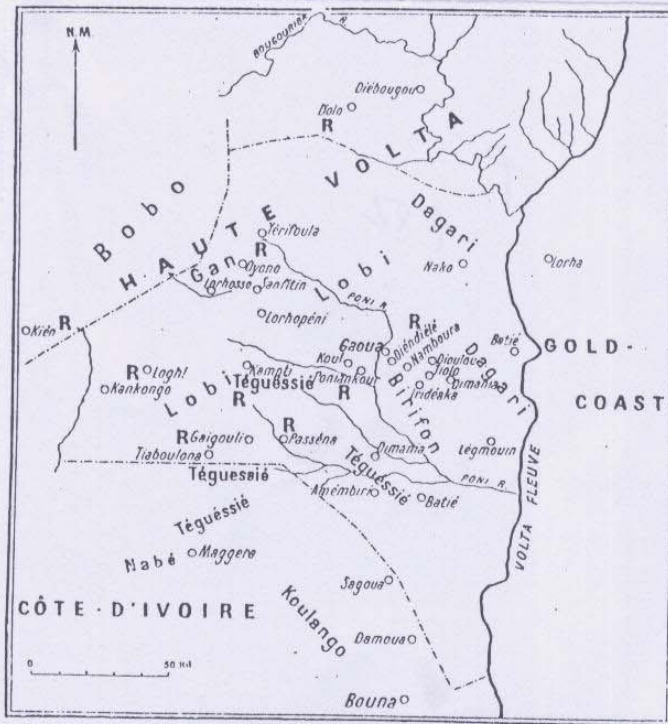
Avant les fouilles actuelles, une équipe allemande composée de K. DITTMER et J. ZWERNEMAN et accompagnée de Georges Savonnet, a fouillé le site de Pola près de Kampti en 1954. Nous n'avons pas trace du matériel recueilli. Notes et photographies auraient été remises à Georges Savonnet qui en parle très peu : (Savonnet 1986 : 66-67).

Les recherches complémentaires entreprises dans le premier semestre de 2008 apportent les éléments nouveaux suivants. Le site a connu au moins deux niveaux d'occupation dont la plus ancienne débute au XI^e siècle selon les datations radiocarbone. Ce niveau ancien correspond à la base des grands murs en pierres formant l'enceinte extérieure et le mur de partition des compartiment Sud et Nord. Le niveau le plus récent est constitué par les petits aménagements, à l'intérieur de la muraille d'enceinte. Il a perduré jusqu'au milieu, sinon à la fin du XIX^e siècle. L'absence de plante importée pendant la période coloniale dans l'espace de l'enceinte démontre aussi l'abandon du site dès avant la colonisation. Cependant selon certaines informations, les riverains du site continuaient et continuent de pénétrer dans l'enceinte pour des activités de cueillette ou de chasse. Il est à noter la pauvreté du mobilier, surtout vers la surface, comme si le site avait été pillé. Les espèces ligneuses vivantes qu'on recense aujourd'hui dans l'enceinte de Loropéni ont près de cent ans d'âge. De vieilles souches ont vécu tout autant avant de

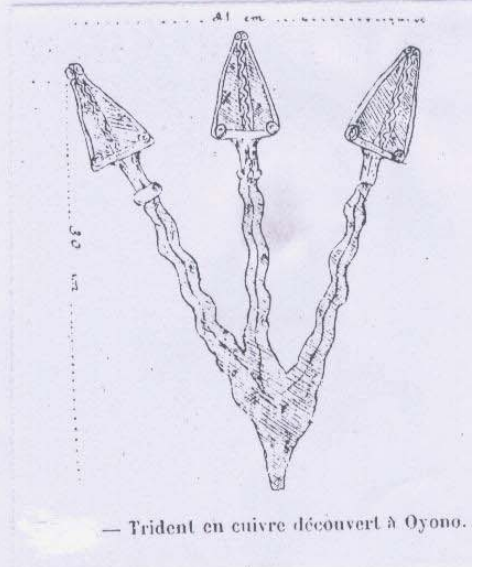
mourir. Les arbres en question dont les troncs ont été soumis à l'analyse dendrochronologique sont des espèces sauvages que l'homme ne plante pas dans son habitation. Elles ont donc poussé spontanément, sans doute à l'abandon de l'édifice.

Figure 2 : Carte et dessins extraits de Labouret H., 1920, pp 187-190

On ignore aujourd'hui où sont ces objets, en bronze ou laiton, et dont l'étude est déterminante pour résoudre le problème de paternité des ruines du Lobi.



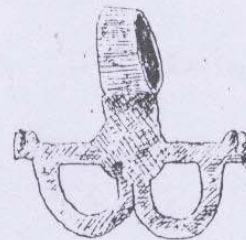
Carte des régions où l'on rencontre des ruines en pierres.
La lettre R indique les principaux emplacements de ruines.



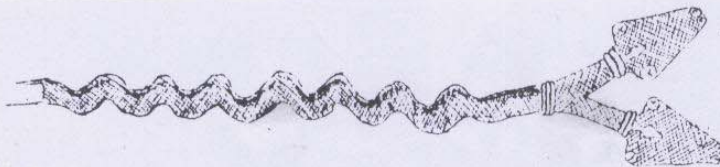
— Trident en cuivre découvert à Oyono.



— Poisson en cuivre trouvé à Oyono; longueur 5 cm.



— Pendentif en forme de fer d'esclave trouvé à Oyono.



— Serpent bicéphale en cuivre long de 32 cm. découvert à Oyono.

Tous ces éléments que nous venons de synthétiser et dont les détails se trouvent dans les différentes annexes et éléments de bibliographie, montrent que de toute évidence les ruines de Loropéni sont une œuvre du génie africain, qu'elles sont antérieures à l'installation des Gan dans le Sud-Ouest du Burkina Faso et que les bâtisseurs se recrutent parmi les peuples plus anciennement établis, c'est-à-dire les Lorhon et leurs descendants Touna que certains, comme les Dyula, appellent Teguessié. Les ruines situées à l'Ouest de Gaoua peuvent être attribuées à ces fondateurs, tandis que celles de l'Est, plus rares sont l'œuvre de leurs frères Koulango. Les Gan n'ont fait qu'occuper des ruines abandonnées et après avoir récupéré ce patrimoine culturel physique, tentent, avec l'évolution, de récupérer aussi l'histoire de ces peuples.

III. Les fonctions des ruines de Loropéni

Grâce aux nombreuses descriptions existantes, ces structures sont maintenant connues. Henri Labouret (1920), Georges Savonnet (1986) et Paul Raymaekers (1996) en ont dressé des typologies qui tiennent compte des formes, des dimensions, des matériaux et des techniques d'élévation. L'enceinte de Loropéni est dans la catégorie des grandes enceintes quadrangulaires. Elle mesure 106 m d'Est en Ouest et 105 m du Nord au Sud. La hauteur atteint encore 5 m par endroits. Epais de plus d'un mètre à la base, le mur s'amincit vers le haut pour se réduire à une quarantaine de centimètres. Toujours vers le haut, le dernier mètre est réalisé en colombins d'argile crue alors que le reste du mur est en moellons de latérite liés avec un mortier en argile. Il ne s'agit donc pas de construction en pierres sèches comme on peut le lire parfois dans certaines descriptions. Les informateurs signalent toujours deux portes, sans toutefois

s'accorder sur leurs emplacements. Tantôt il s'agit de deux portes toutes dans la muraille Ouest, tantôt deux portes, une à l'Ouest et l'autre au Nord. La constante est l'existence d'au moins une porte aménagée dans la muraille Ouest.

Des pièces sont adossées aux murailles de l'enceinte, à la muraille de compartimentation Nord et Sud. D'autres habitations apparaissent isolées à l'intérieur de l'enceinte. Les informateurs signalent l'existence de puits sans pouvoir les localiser avec précision. Les fouilles ont mis à jour des trous de poteaux et d'autres dans la muraille Nord destinés sans doute à recevoir des poutres et poutrelles d'une toiture en argamasse. Mais pourquoi ce choix architectural ?

Les visiteurs et auteurs ont beaucoup épilogué sur la question de la ou des fonctions des ruines du Lobi et de celle de Loropéni en particulier. Presque tous les premiers auteurs à parler de ces ruines les mettent en rapport avec l'exploitation aurifère : Delafosse M. 1902, 1912, 1914, 1916 ; Ruelle E. 1905 ; Labouret H. 1920, 1925, 1931, 1958 ; Berto G. 1952 ; Guilheur M. Hebert J. 1962 ; Raymackers P. 1996 ; Père M. 1992, 1993, 1997 ; Millogo K.A 1993. Signalons toutefois que Jacques Bertho, Marcel Guilhem et Jean Hébert évoquent aussi la possibilité que ce soient des entrepôts d'esclaves. La tradition gan, recueillie par Madeleine Père, affirme aussi que des compartiments y étaient réservés à la main-d'œuvre servile Koulango qu'on employait pour l'exploitation des mines d'or dont de nombreux puits sont encore visibles aujourd'hui mais qui sont réemployés pour ensevelir les personnes accusées de sorcellerie.

Le mobilier issue des fouilles ne permet pas d'accréditer la thèse de résidence de mineurs ou celle d'esclaverie. En effet, en ce qui concerne l'habitat des

mineurs, on aurait pu découvrir des broyeurs, des meules, en tout cas de quoi concasser et broyer finement les roches aurifères avant d'en laver la poudre. Cela s'observe généralement sur les sites de campement de mineurs. De même, la découverte d'entraves pour esclaves aurait constitué un argument sérieux pour l'hypothèse des entrepôts pour esclaves. Rien de tout cela n'est apparu lors des fouilles même si celles-ci ont été très restreintes si l'on tient compte de la grande dimension de l'enceinte de Loropéni.

Pourquoi donc ne pas retenir tout simplement les explications données par les populations locales depuis les premières enquêtes réalisées par Maurice Delafosse et qui veulent que ces constructions aient servi de protection contre les fauves et les conquérants et envahisseurs ; de petites murailles de Chine en somme. Cela ne remet nullement en cause l'existence par le passé d'une activité minière (production d'or et de fer) dont l'importance n'a pas encore été démontrée. Henri Labouret, dans « les tribus du rameau lobi (1931 : 73) dit que la richesse en or du Lobi a été exagérée et estime à 52 kg d'or la production annuelle de la région. L'auteur semble répondre ainsi au ministre français des colonies qui affirmait ceci dès 1897 : « cette localité (Bouna) est acquise à notre influence, il y aurait intérêt à nous relier au Gourounsi non seulement par le pays de Oua, mais encore par le Lobi dont vous ne saurez perdre de vue l'importance en tant que région aurifère » : Kambou J.M, 1987 : 323-324. On pourrait être mieux éclairé en étudiant la place du pays lobi et des ruines dont celle de Loropéni dans le contexte économique et politique sous-régionale avant la pénétration française.

IV. Le contexte sous-régional des ruines du Lobi

Il convient de signaler tout de suite qu'à l'heure actuelle, il n'existe toujours pas un inventaire exhaustif des ruines du Lobi. La carte des ruines établie par Henri Labouret n'en signale qu'une trentaine, toutes dans le cercle de Gaoua d'alors. Georges Savonnet répertorie les mêmes sites que Henri Labouret et donne une énumération plus complète des ruines qui bordent la piste allant de Kampti à Djigoué. Elles sont au nombre de 23. Il localise aussi 25 autres sites entre Loropéni et Yérifoula au Nord. L'auteur n'oublie pas l'enceinte quadrangulaire au pied du plateau de Gaoua.

Les ruines de pierres en pays Lobi ivoirien ont été recensées par Paul Raymaekers. Son inventaire est plus fourni avec 80 sites, mais incomplet car seuls les ruines bordant les pistes Tehini-Govitan, Govitan-Gogo et Gogo-Téhini sont répertoriées. On peut donc évaluer à environ 200 les ruines connues et cartographiées tant sur le territoire burkinabè qu'en Côte d'Ivoire. Presque toutes sont aux abords des pistes. L'inventaire général de ce patrimoine reste à réaliser. Néanmoins ces édifices en pierres de forme quadrangulaire ou circulaire témoignent d'une culture sous-régionale dont les origines remontent au XIe siècle, sinon au-delà. On ne peut nier leur association avec l'exploitation aurifère car il est constant de trouver des mines d'or anciennement exploitées ou encore en exploitation à proximité des enceintes. Celles-ci n'ont pas encore fait l'objet de fouilles archéologiques, pas même d'un inventaire exhaustif. On peut néanmoins se demander, après les hypothèses soulevées quant à leurs fonctions, quelle place ces monuments ont occupée dans les relations internationales sous-régionales pendant la période précoloniale. On pense surtout aux fonctions liées au commerce sous-régional.

A ce sujet, Raymond Mauny écrivait déjà dans « essai sur l'histoire des métaux en Afrique Occidentale » 1952 : 549 : « Ces constructions [...] auraient été autant d'entrepôt et de points fortifiés d'où ces marchands rayonnaient sur le pays aurifère et où ils étaient à l'abri des incursions des pillards des pays voisins. D'autres ont pu servir à enclore les troupeaux pour les préserver des fauves ». L'auteur, qui ne rejette pas l'origine Koulango des ruines, pense que les édifices ont pu être réalisées sous la direction ou l'instigation des marchands dyula. Cette idée de direction ou d'instigation est reprise par Madeleine Père, mais attribuée aux Gan dont nous avons démontré qu'ils n'étaient pas encore là au moment où les bâtisseurs travaillaient. Plus haut nous avons vu comment les ancêtres des Koulango – Lorhon – Touna ont fait l'expérience de l'or dans la région de Kong, tant dans son exploitation que dans son commerce.

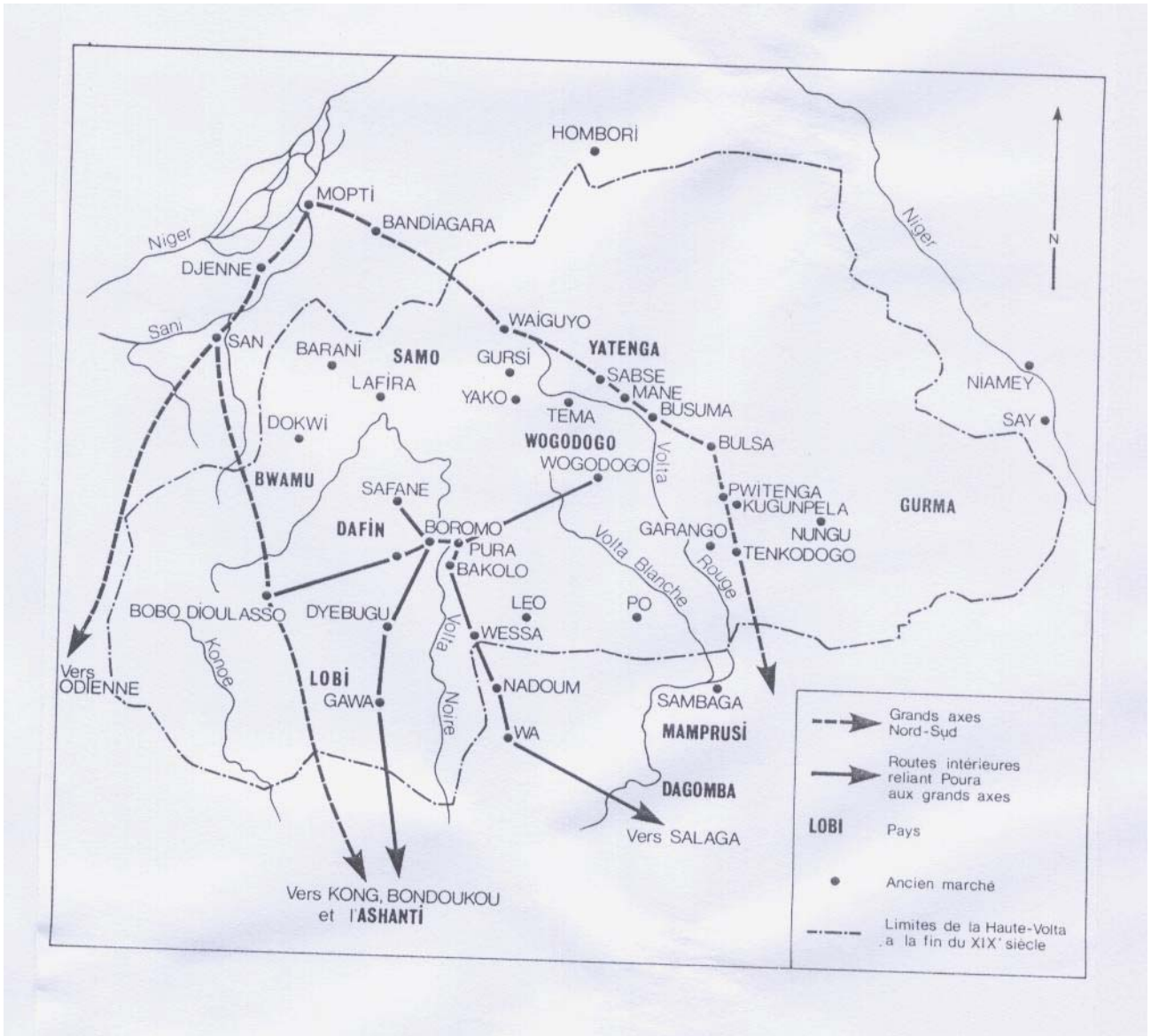
Le pays lobi se trouvait sur des itinéraires caravaniers. Jean Louis BOUTILLIER écrit à ce propos en (1969 : 8) en étudiant la ville de Bouna à l'époque précoloniale : « Les caravanes de Kong, après avoir passé par le Mossi où elles ont échangé les barres de sel de Tombouctou et autres objets contre des bœufs, poussent jusqu'à Bondonkou où en échange de leur bétail et des pagnes rouges de Kong, on leur donne des kolas qu'elles transportent ensuite à Bandiagara. Les Ashantis, d'autre part, apportent des colliers de perles, des étoffes de provenance anglaise ou allemande, du sel de Taoudénit et même du sel marin d'Accra, des kolas de Wonky rouges particulièrement appréciées. Enfin, du Sud de la Colonie soit d'Assinie, soit de Tiassalé, arrivent des objets manufacturés, des étoffes, des perles, des fusils, de la poudre. Ces caravanes passent à Bouna pour se diriger vers Ouagadougou ». Le réseau ainsi décrit par Bautillier peut se lire sur cette carte des anciennes routes commerciales entre le Niger et le Golfe de Guinée publiée par Michel IZARD dans l'Atlas de la Haute-Volta, 1975. Le Lobi est traversé

tant par l'axe Mopti – Bobo-Dioulasso – Kong, que par celui, qui de Ouagadougou, passe par Boromo, Diébougou, Gaoua, pour aboutir à Bondoukou.

Jean Louis BOUTILLIER, dans le livre qu'il consacre à Bouna, royaume de la savane ivoirienne, 1993, donne d'autres détails sur le rôle des commerçants d'origine mandé dans le développement de villes à la lisière des forêts et des savanes comme Bégho, Bondoukou, Bouna, Bobo-Dioulasso, etc. Il précise que le développement de Sya (Bobo-Dioulasso), Wa et Bouna est certainement lié à l'exploitation de l'or à partir de la région qui fut plus tard peuplée par les Lobi.

Il existe de nombreux témoignages sur le commerce de l'or impliquant le pays Lobi. Un informateur du village de Poura, centre aurifère de la rive gauche du Mouhoun, nous confiait ceci en décembre 1974 concernant les périples d'un de ses ancêtres commerçant : « ... mais à l'époque où notre ancêtre faisait son commerce vers le Ghana, les Sankoursi exploitaient l'or. Il connaît bien ce moment puisque lui-même venait acheter l'or chez les Sankoursi pour aller le vendre. A cette époque, Poura ne connaissait pas l'argent français. C'était avec des cauris qu'on faisait les échanges de marchandises et lui-même ne possédait pas de cauris. Il échangeait l'or des Sankoursi contre des esclaves qu'il avait achetés ailleurs, à Sati, plus précisément, et amenait l'or dans la région de Gaoua et dans la région de Tombouctou. Puis il achetait du sel là-bas pour venir le vendre à Sati ».

**Figure 3 : Anciennes routes commerciales entre le Niger et le Golfe de Guinée
Source : *Atlas de la Haute-Volta, 1975***



L'explorateur Louis Gustave BINGER confirme que l'or du Lobi participait au commerce sous-régional tout comme les productions en provenance d'autres placers burkinabè ou ivoiriens : « La poudre d'or est rare à Salaga. Actuellement il y en a fort peu. J'ai cependant réussi à m'en procurer un peu ainsi que de l'or ouvré, en payant le barifiri (4 mitkal) 40 000 cauris. L'or est apporté ici par les Ligouy et les Mandé et est de provenances diverses. Tandis qu'il en vient un peu seulement par Kong et Bouna, du Nieniegue, du Lobi et du Gourounsi¹⁰, dans le voisinage du Dafina, il en arrive surtout de Baoule, de Bondoukou et de l'Anno ».

D'ailleurs, selon Jean SAGATZKY, l'or du Lobi prenait plusieurs directions à l'exportation. « Les renseignements divers réunis par curiosité professionnelle depuis 1928, semblent indiquer plusieurs chemins de l'or exporté, anciens et actuels, qui s'écartent sensiblement de la voie normale « Colonie-France » :

- 1. Maroc et pays du Sahara : placers de Poura, de Bagassi, de Zomo, en général l'or des régions du Nord (soudanaises) fortement islamisées.**
- 2. Gold Coast : placers du Lobi, directement ou par les intermédiaires Dioulas.**
- 3. Libéria : placers du Lobi et autres du centre de la Côte d'Ivoire par les Dioulas venant du Sud (Bouna, Abengourou) ou de l'Ouest (Guinée Française).**

¹⁰ - DAO Rasmané, Poura – village, décembre 1974.

- BINGER, L.G., 1892, t1, p. 103.

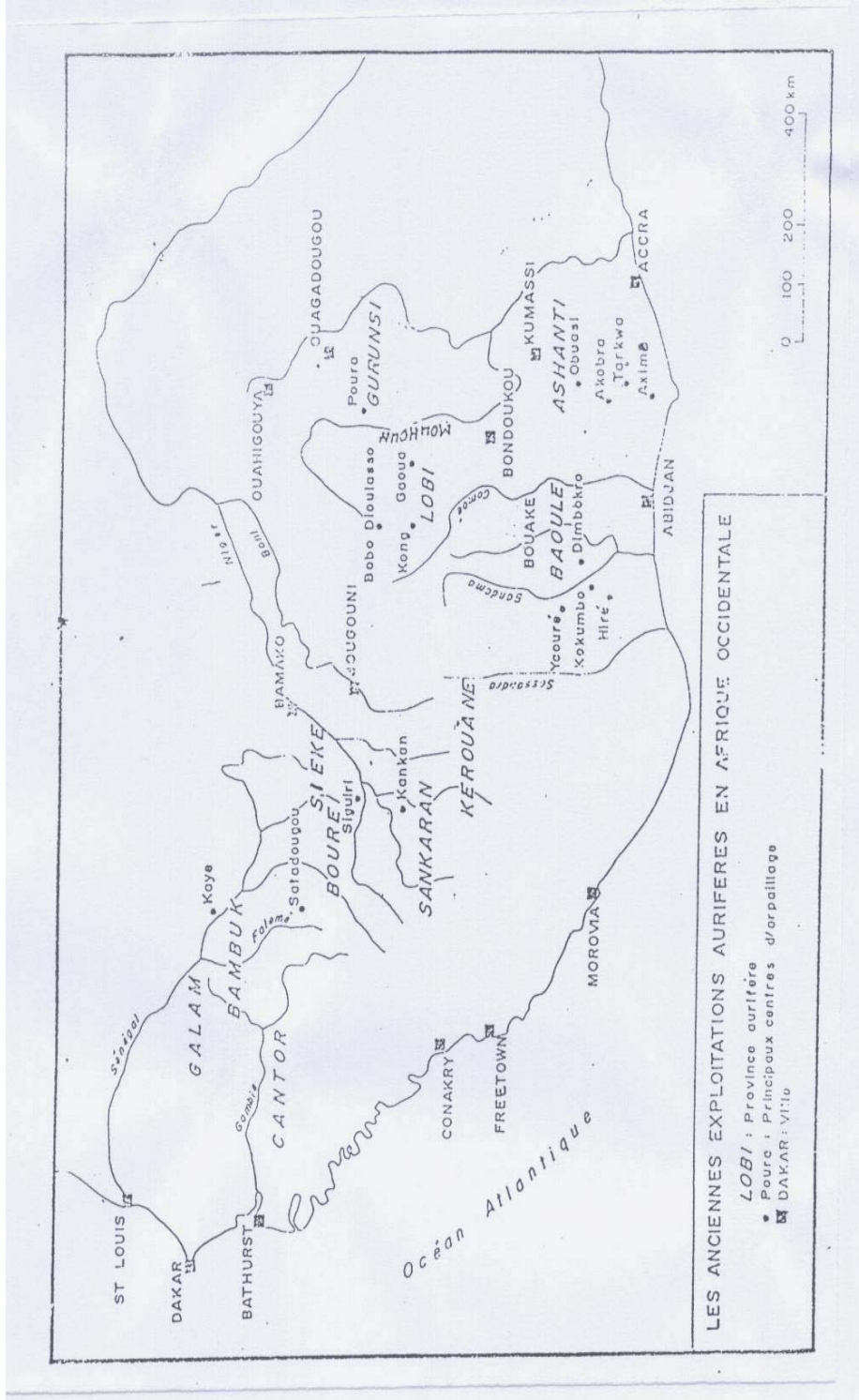
- SAGATZKY, J., 1940, folio 5.

L'or métal des colonies françaises y a été transféré toujours par le Dioula voyageant à pied, à dos d'âne, de chameau ou en camion. Le rôle historique du Dioula dans le commerce de l'or est ainsi très clair, dangereux de tous les points de vue. En plus de cela, le Dioula ne produit pas ».

En contrepartie le pays lobi recevait en autres marchandises, du sel en poudre de Daboya (Ghana) transporté enalebasses ou en paniers, le sel marin de la région d'Accra, des barres de fer, etc.

Le pays lobi ne vivait donc pas en vase clos. Il échangeait avec les populations voisines et son produit-fare, l'or pénétrait dans les royaumes de la savane et de la forêt. Les éléments moteurs de ces échanges étaient les Dyula, encore appelés Wangara. Spécialistes du commerce à longue distance, ils furent les véritables animateurs du commerce sous-régional ouest-africain. Plusieurs communautés de ces marchands se sont constituées très tôt, sans doute vers le Xe siècle à Kong et dans ces alentours. Leur poussée vers l'Est et le Sud les ont conduits dans les territoires occupés au XVIIIe siècle par les Lobi qui, avec la colonisation française ont donné leur nom au pays. Lobi et Dyula ont été précédés par des populations d'origine mandé avec des métissages plus ou moins prononcés et par les Gan venus de la région d'Accra en transitant par Boudoukou et Baena. Tous ces groupes ethniques ont connu l'attrait de l'or mais il y a ceux qui ont participé à sa production et ceux qui s'en sont servi pour développer les échanges ou des pouvoirs étatiques.

Figure 4 : Les anciennes exploitations aurifères en Afrique occidentale



On ne peut pas se contenter de situer les ruines du Lobi dans le contexte économique ou politique sous régional sans les comparer à d'autres systèmes de défense, à des structures similaires ou proches dans la sous-région, sur le continent ou dans le monde.

Dans la sous-région, l'architecture en terre est dominante. L'argile façonnée en briques ou utilisés en colombins a servi à l'érection des cases, mais aussi de nombreux monuments religieux ou défensifs. On peut apporter comme preuves les grandes mosquées de Tombouctou inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les tata (enceintes de défense) en pisé ou en briques crues répandus entre le Niger et le Bani, en Gambie, au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Nigeria, etc. Une véritable civilisation de l'argile a fleuri dans la zone soudano-sahélienne. Les tata, symboles du pouvoir et bases de conquêtes, avaient des architectures étonnantes comme celles des ruines du Lobi. Le tata de Sikasso ou de Tiong-i au Mali, les ruines de Sati au Burkina Faso, les Katanga et birni en pays gourma et haoussa et tant d'autres en Afrique occidentale, sont très illustratifs de l'architecture militaire précoloniale. Leurs fonctions allaient donc au-delà de celles des ruines du Lobi.

Au Bénin et au Togo l'habitat défensif en terre est importante avec des œuvres remarquables comme les takienta tammari. Celles du Togo sont classées sur la liste du patrimoine mondial.

Dans la sous-région, les édifices en pierres n'étaient pas rares. D'anciennes capitales comme Koumbi-Saleh, Aoudaghost, Azugui, Tichitt, etc.

étaient bâties en pierres (grès, schiste). Dans le sahel burkinabè, les ruines de Diamon forment une enceinte en moellons de latérite qui s'étire sur plus de deux kilomètres de périmètre.

En observant les ruines du Lobi, celle de Loropéni en particulier, on ne peut empêcher son esprit de s'envoler vers les ruines du Zimbabwe. Les « djimba djemabwé » qui signifient « Maisons de pierres » ont été découvertes en 1868 par un chasseur du nom de Adam Renders. Aujourd'hui, elles sont très connues, surtout le Grand Zimbabwe et l'Acropole. Il existe cependant d'autres ruines à Naletale, Mapungwé, Khami, Dhlo-Dhlo, etc. A l'instar des ruines du Lobi, toutes sortes d'hypothèses furent émises concernant leurs bâtisseurs et leurs fonctions. On avait aussi prétendu que ces restes étaient trop grandioses pour appartenir à des peuples bantous. On pensa même que les mines d'or qu'on trouve dans leur voisinage (comme au Lobi) étaient les mines d'Ophir du roi Salomon. Mais grâce aux recherches archéologiques qui se sont appuyées sur les méthodes radiométriques de datation, on s'accorde aujourd'hui pour reconnaître aux Bantous la paternité de ces édifices érigés entre le VI^e et le milieu du XVIII^e siècle, donc bien avant l'arrivée des Européens. Ces ruines constituent la preuve indiscutable de l'existence d'une culture authentiquement africaine démontrant une habilité et une ingéniosité surprenantes. Les Zimbabwe sont l'œuvre de noirs bantous et leur apogée est aussi celle du royaume de Monomotapa au XV^e siècle (Davidson 1965). L'histoire des Zimbabwe rappelle étrangement celle des ruines du Lobi. Ici aussi ce sont des noirs africains qui sont à l'origine de ces ruines de pierres qui n'ont pas leurs semblables en Afrique de l'Ouest.

Photo 1 : Le tata de Tiong-i au Mali
Source : Binger 1892, p. 171

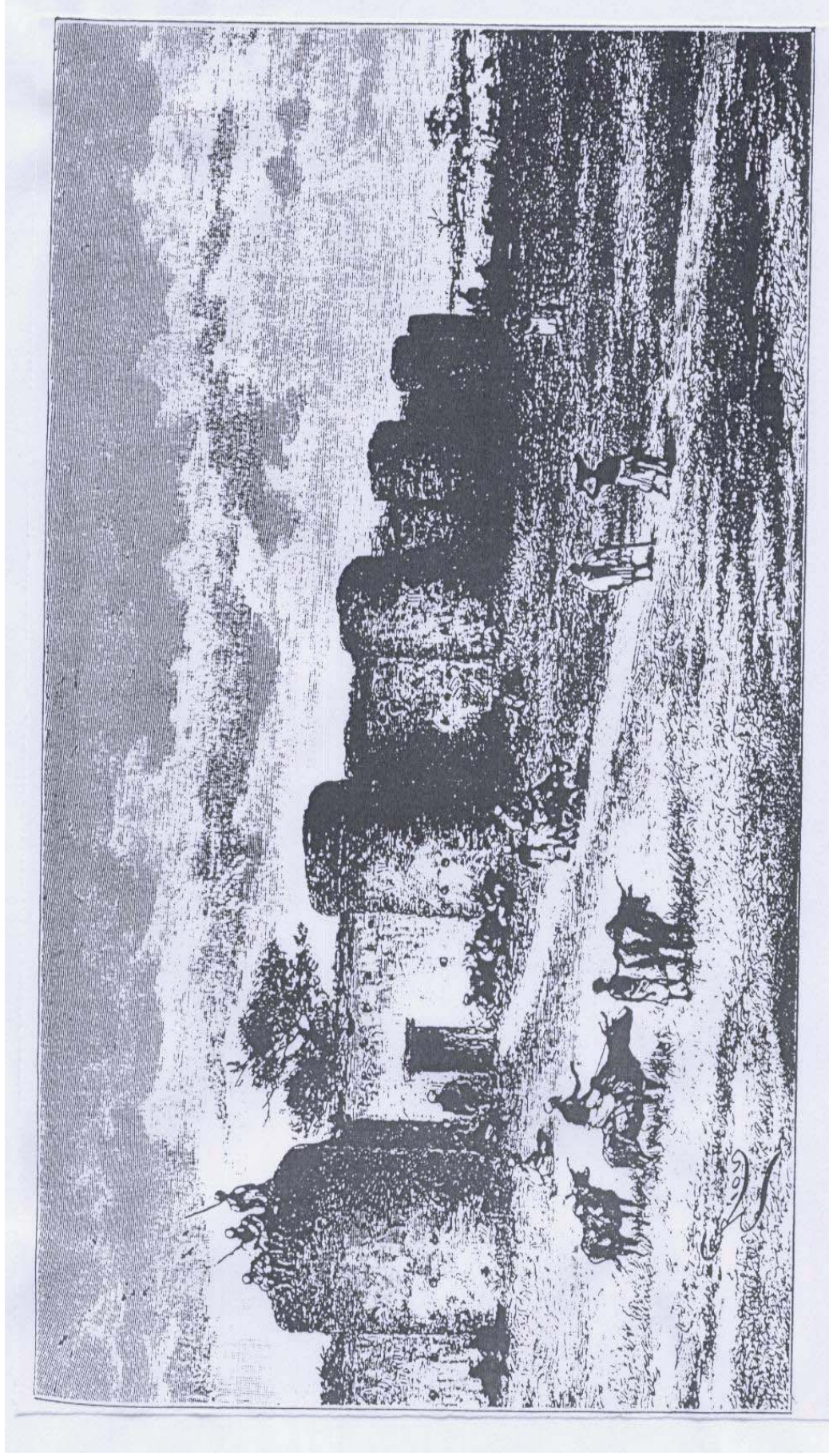
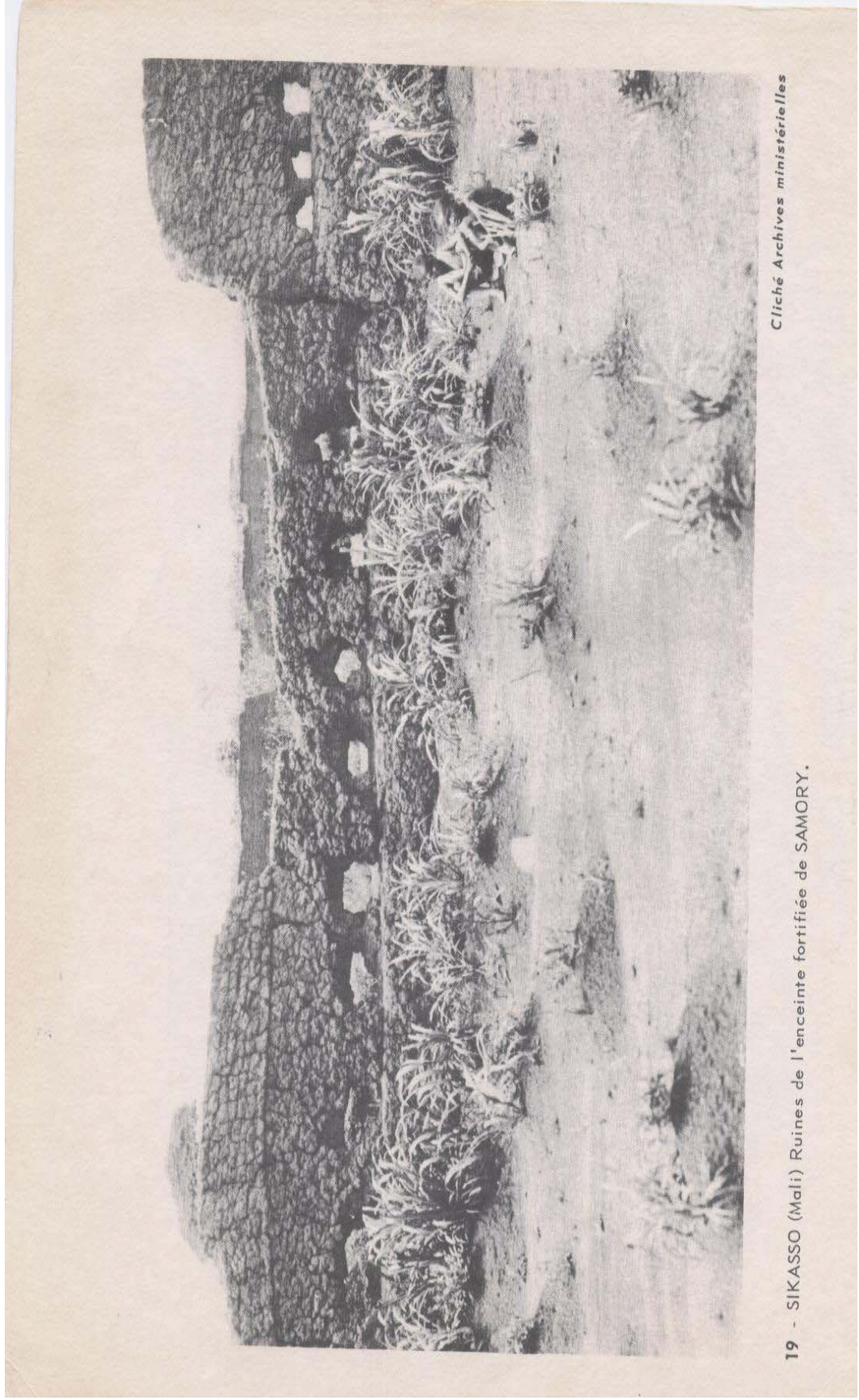


Photo 2 : Le tata de Sikasso au Mali



Cliché Archives ministérielles

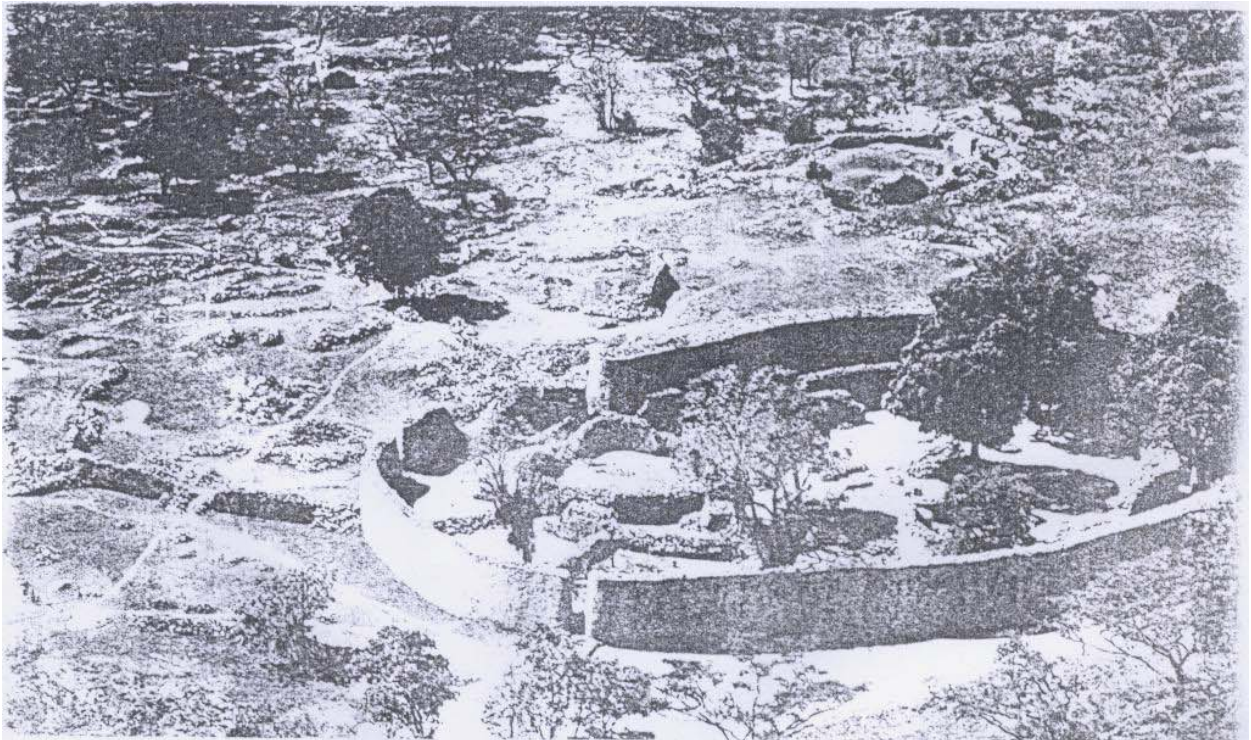
19 - SIKASSO (Mali) Ruines de l'enceinte fortifiée de SAMORY.

**Photo 3 : Vue partielle de l'enceinte de Sati (Burkina Faso)
Elle se développe sur 2,5 km**

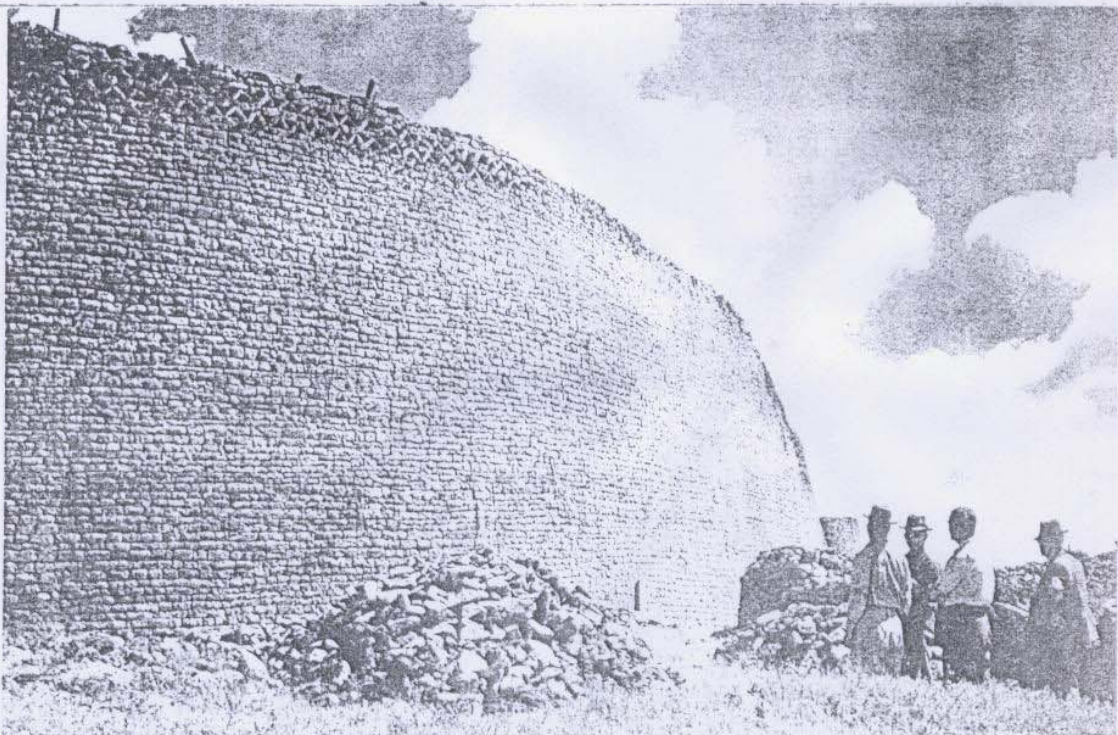
Source : Kiethéga 1984



Photo 4 : Le Grand Zimbabwe
Source : Davidson, B., 1965, np



23. Great Zimbabwe: the "Elliptical Building" and nearby ruins



24. Great Zimbabwe: outer wall of the "Elliptical Building"

CONCLUSION

Pour résumer cette synthèse sur les recherches complémentaires, nous disons tout d'abord que l'équipe scientifique a été piégée par le temps qui fut très insuffisant pour le travail de terrain et pour le mûrissement de la réflexion avant la rédaction des différents rapports. Certes, aucune œuvre humaine n'est parfaite, mais nous avons le sentiment d'avoir contribué à éclairer certains recoins de l'histoire du pays lobi et apporté des informations utiles à la documentation sur les ruines du Lobi, sur celle de Loropéni en particulier. En effet, les études géomorphologiques ont montré la parfaite harmonie qui existe entre les ruines et leur environnement. Tous les matériaux qui ont servi à la construction sont strictement locaux et largement naturels comme l'indique le rapport en annexe V. La collecte complémentaire des sources orales ont éclairé l'origine et le rôle des Koulango, Lorhon et Touna dans l'histoire locale et celle des ruines en particulier. Les fouilles ciblées ont quant à elles donné une profondeur historique au site de Loropéni et précisé aussi ses fonctions. La dendrochronologie permet de caler les limites supérieures de l'occupation historique de l'enceinte prestigieuse de Loropéni. Ces recherches complémentaires ont fourni également l'occasion de rassembler une documentation écrite, abondante, sur les ruines du pays lobi et les populations impliquées dans leur histoire.

ELEMENTS DE SOURCES ET DE BIBLIOGRAPHIE

- ADA, (J.C.), 1986 : L'art militaire dans le Kassango précolonial (région de Pô), Province du Nahouri, Burkina Faso.
Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.**
- AGORSAH, (E.K.), 1985 : « Archeological implications of house construction among The Nchamura of Northern Ghana. Current Anthropology, N° 26/1, pp. 103-115.**
- AGORSAH, (E.K.), 1986 : House forms in Northern Ghana. West African Journal of Archaeology, N° 16, pp. 25-51.**
- ANEBOUY, 1991: Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Renseignements historiques et économiques, 12 p.**
- ANONYME, 1911 : Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Situation et limites du cercle, 17 p.**
- ANONYME, 1918 : Réponses aux questionnaires adressés sous circulaire N° 178 G/P, Cercle de Bondoukou, subdivision de Bouna, 21 p.**
- ANONYME, 1918 : Réponses aux questionnaires adressés sous N° 178 G/P, Cercle de Bondougou, Subdivision de Bondoukou, 8 p.**
- BADEY (S.), 2001 : Protocole d'approche archéologique de la dégradation d'un Habitat en terre crue : la concession du chef de village de Tiakané (Burkina Faso).
Université de Paris I, Mémoire de maîtrise, Vol. I : 129 p et vol. 1 : 57 p.**

- BADOGO, (O.B.), 1993 : Le site de Niyanpangu-Bansu (sous préfecture de Banikoara, Département du Borgou République du Bénin. Communication personnelle, 21 p.**
- BAH (T.M.), 1971 : Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan occidental (du XVIIe à la fin du XIXe siècles). Paris I, Thèse de doctorat, 387 p + ill.**
- BEDAUX, (R.M.A.), 1995 : Rapport de mission : Ruines de la province du Poni (Burkina Faso). 6-15 février 1995, LEIDEN, 16 p.**
- BENQUEY, 1905 : Monographie du cercle de Bondoukou, Colonie de Côte d'Ivoire, Formation et ressources naturelles du cercle, 8 p.**
- BINGER (L.G. capitaine), 1980 : Du Niger au Golfe de Guinée par le pays Kong et le Mossi, Paris, Société des africanistes t1 : 515 p, T2, 416 p.**
- BOGNOLO, (D.), S-D : Hypothèses sur les origines des Gan du Burkina Faso, 39 p.**
- BOURDIER (J.P.), THINH, (T.), 1985 : Africain spaces : designs for living in Upper-Volta. New-York, African Pub. Co.**
- BOUTILLIER (J.L.), 1968 : « Le temps et la gestion du temps chez les Koulango de Nassian ». Cahier ORSTOM, Série sciences humaines, vol V, N° 3, p. 3q-51.**
- BOUTILLIER (J.L.), 1969 : La ville de Bouna de l'époque précoloniale à aujourd'hui. Cahier ORSTOM, série sciences humaines, Vol. VI, N° 2-20.**
- BOUTILLIER (J.L.), 1971 : « La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest africain précolonial » in Meillassoux (C.), 1971 : l'évolution du commerce en Afrique de l'Ouest Oxford.**

- BOUTILLIER (J.L.), 1971 : Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production Koulango.**
Cahier ORSTOM, série sciences humaines, Vol. VIII, N° 3, pp. 243-253.
- BOUTILLIER (J.L.), 1973 : « Les trois esclaves de Bouna » in Meillassoux (C.), 1973 : l'esclavage en Afrique précoloniale.**
Paris, bibliographie d'anthropologie, pp 253-281.
- BOUTILLIER (J.L.), 1993 : Bouna royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans.**
Paris Ed. Karthala, Ed. ORSTOM, 396 p.
- BOUTILLIER (J.L.),1971 : « Histoire et stratégies matrimoniales chez les Koulango de Niassan ».**
Cahier ORSTOM, série sciences humaines, Vol. VIII, N° 2, pp 153-164.
- CHAUDRON, (Lt), 1902 : Les Etats de Bouna. Haute Côte d'Ivoire orientale. ... des indigènes pp. 40-51.**
- CHAUDRON, (Lt), 1903 : Les Etats de Bouna – Etude comparative sur la sociologie et l'ethnographie des tribus Kparhallas et Lobis, 52 p.**
- COULIBALY, (B.), 1982 : L'ancien royaume de Bouna de CISSE Logossina. Organisation politique, économique et sociale.**
Mémoire de C., Département d'Histoire, Université d'Abidjan, 40 p.
- DA, (I.), 1999 : L'exploitation traditionnelle de l'or dans la région de Gaoua jusqu'à la fin de la colonisation.**
(Province du Poni) Burkina Faso. Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise, 150 p.

DA, (I.), 2000 : La question des ruines du Lobiduo.

Université de Ouagadougou, Rapport de DEA, 75 p.

DELAFOSSÉ, (M.), 1927 : Les nègres.

Paris, Reider, 75 p + 59 planches de 111 photos.

DENYER (S.), 1978, African traditional architecture, An historical and geographical perspective. London, Heinemann, 210 p.

EFFAH-GYAMFI, (K.), 1978 : Archaeology and the study of early west African Towns : the case of Bona Manso.

Communication au 2e colloque de l'association Ouest africaine d'archéologie, Bamako, déc. 1978.

FIELDLOUX, (M.), 1980 : Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales lobi de Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire.

Paris, Travaux et documents de l'ORSTOM, N° 110, 199 p.

FIELDLOUX, (M.), LOMBARD, (J.) et KAMBOU-FERRAND, (J.M.), 1993 : Images d'Afrique et sciences sociales. Le pays lobi, birifor et dagara (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana).

Karthala - ORSTOM, 567 p.

FOFANA, (S.), 1982 : Bondoukou : étude d'une ville de la période précoloniale. Au début de la colonisation à partir de Clozel. Fonction économique de Bondoukou.

Mémoire C1, Département d'Histoire, Université d'Abidjan, 29 p.

GAYIBOR, (N.L.), (sous la direction de), 1997 : Histoire des Togolais, volume 1 : Des origines à 1884.

Lomé, Presses de l'U.B.

- GAYIBOR, (N.L.), (sous la direction de), 2001 : Le tricentenaire d'ANEHO et du Pays guin.**
Lomé, Presse de l'U.B., collection « patrimoine » N° 11, volume 1 : à l'écoute de l'histoire, 412 p.
- KAMBOU-FERRAND, (J.M.) 1993 : Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914, Burkina Faso.**
Paris, ACCT / Karthala, 478 p.
- KAMBOU-FERRAND, (J.M.), 1971 : La pénétration française en pays lobi 1897-1920.**
Université de Paris I, Mémoire de maîtrise, 150 p.
- KIETHEGA, (J.B.), 1993 : « Le cycle de l'or au Burkina Faso ».**
Découvertes du Burkina, II, Paris-Ouagadougou, Ed. SEPIA, pp. 97-126.
- KODJO, (N.G.), 1986 : Le royaume de Kong des origines à 1897.**
Aix-en-Provence, Thèse pour le doctorat d'Etat, t1, 352 p.
- LABORATOIRE D'ARCHEOLOGIE, 1995 : Projet « Ruines du Lobi ».**
Université de Ouagadougou, 19 p.
- LABOURET, (H.), 1920 : « Le mystère des ruines du Lobi ».**
Paris, Revue ethnologie et tradition populaires, t1, pp. 177-196.
- LABOURET, (H.), 1931 : Les tribus du rameau Lobi.**
Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie de Paris, 507 p.
- LOUCOU, (J.N.), 1984 : Histoire de la Côte d'Ivoire tome I : la formation des peuples.**
Abidjan, CEDA, pp. 40-49.
- LOUCOU, (J.N.), : Histoire de la Côte d'Ivoire. Peuples et ethnies.**

Ed. Neter, 200 p, pp. 35-55.

M'BRA EKANZA, (S.), 1971 : « Récit concernant l'histoire du peuple Abron-Koulango ».

Abidjan, Bull. Liaison du CURD, N° 1, p. 53-59.

MAUNY, (R.), 1952 : « Essai sur l'histoire des métaux en Afrique occidentale ».

Dakar, B-IFAN, N° XIV, série B.

MAUNY, (R.), 1957 : “Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire et l’archéologie de la Haute-Volta”.

Dakar, IFAN, Notes Africains, N° 73, pp. 16-25.

MERMET, (L.F.), 19... : « Habitats traditionnels en Côte d’Ivoire ».

Paris, Ministère de la coopération. Espace et homme, pp. 21 à 38.

Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, 2002 : « KOUTAMMAKOU » le pays des Batammariba « ceux qui façonnent la terre ». Plan de conservation et de gestion 2002-2017.

Lomé, 79 p.

OUATTARA, (O.), 1990 : Les Watara de Kong au Burkina Faso : leur implantation à Lokosso Dyula.

Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

OUATTARA, (O.C.), 2000 : Esquisse généalogique de Qabila Sonongi et Jula du Gwiriko : le cas du Lobi et le Dianéra de Darsalami.

Université de Ouagadougou, Rapport de DEA, 129 p.

OZANNE, (P.C.), 1962 : « Notes on the early historic archaeology of Accra ». Transactions of the society of Ghana, VI.

PERE, (M.), 1992 : « Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ».

Paris, Journal des africanistes, 62 (1) pp. 79-93.

PERE, (M.), 1993 : « Séjour des Lorhon-Koulango chez les Gan du Burkina Faso ».

Découvertes du Burkina, t1, pp. 7-71.

PERE, (M.), 1997 : « La fin du mystère des ruines du Lobi ». Communication personnelle, 42 p.

- PERE, (M.), 2000 : Une culture retrouvée. Essai sur la mémoire Kàa : la société gan au Burkina Faso. Conférence à l'Université de Ouagadougou, 10 p.**
- PERE, (M.), 2004 : Le royaume gan d'Obiré, Introduction à l'histoire et à l'anthropologie.
Burkina Faso, Paris, Ed. SEPIA, 547 p + annexes.**
- PERINBAM, (B.M.), 1974 : « Notes on Dyula origins and nomenclature ».
Dakar, Bull. IFAN, T XXXVI, B, 4, pp. 666-690.**
- PERINBAM, (B.M.), 1986 : « Perceptions of Bonduku's contribution to the Western Sudanese gold trade : an assessment of the evidence”.
London, History of Africa : a journal of method, vol. 13, pp. 295-322.**
- POLET, (J.), 1974 : Fouilles d'enceintes à la Siguié. (S.P. d'Agbouille, Côte d'Ivoire).
Bondoukou, 12 p + carte.**
- PRUSSIN, (L.), 1969 : Architecture un Northern Ghana. A study of forms and Functions.
Berkeley, Los Angeles: University of Calirfornia.**
- RAYMAEKERS, (P.), 1990 : “Préhistoire en Côte d'Ivoire.
Archeologia, 262, pp. 60-66.**
- RAYMAEKERS, (P.), 1996 : Ruines de pierres du pays lobi ivoirien.
Bruxelles B.E.D.H., 33 p.**
- RENARD, (L.), 1899 : « L'or du Lobi ».
Paris, B.C.A.F., N° 9, pp. 173-174.**
- RODNEY, (W.), 1969 : Gold and slaves in gold coast.**

Legon, T.H.S.G., vol X.

SAGATZKY, (J.), 1940 : Problèmes d'organisation de l'industrie aurifère dans l'ex Haute-Volta.

Domaine politique, folio 5, Abidjan.

SAGATZKY, (J.), 1954 : La géologie et les ressources minières de la Haute-Volta méridionale.

Dakar, Bull de la Direction des mines du GG-AOD, N° 13, 230 p.

SAVONNET, (G.), 1962 : « La colonisation du pays Koulango (Haute Côte d'Ivoire) par les Lobi de Haute-Volta ».

Ouagadougou, IFAN, Etudes Voltaïques, Nouvelle série, Mémoire N°3, pp. 79-102.

SAVONNET, (G.), 1962 : « Quelques notes sur les Gan et sur le rituel d'intronisation de leur chef ».

Ouagadougou, Etude voltaïque, 4, pp. 125-152.

SAVONNET, (G.), 1979 : Lobi et Koulango de la région de Bouna.

C.R d'enquête sur le terrain, ORSTOM, Petit Bassan, 34 p.

SOME, (I.), 1995 : Approche sur l'origine du peuplement de Kpéré.

Université de Ouagadougou, Pré-mémoire de Licence.

SOME, (J.), 1991 : L'exploitation traditionnelle de l'or à Salmabor. Province de la Bougouriba, Burkina Faso.

Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.

SOPER, (R.), 1976 : The walls of old Oyo. Communication au premier colloque de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie, ENUGU.

TAUXIER, (L.), 1929 : Etudes soudanaises. Le Noir de Bondoukou : Koulangos, Dyoulas, Abrons, etc.

- TERRAY, (E.), et al., 1978 : « L'or dans les sociétés akan ».**
Paris, Journal Société des Africanistes, t XL VIII, Fax 1.
- TRIAUD, (J.L.), 1968 : « Le site de la Siguié : 10 problèmes ».**
Bull. Des Recherches de l'Université d'Abidjan, N° 2.
- YAGO, (O.), 1986 : Essai sur l'architecture militaire en pays nuna-sissala, province de la Sissili, Burkina Faso.**
Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise.
- ZONGO, (J.), 2004 : L'artisanat de l'or à Ouagadougou des origines à nos jours.**
Université de Ouagadougou, Mémoire de maîtrise, 118 p.

ANNEXES

**Annexe I : Rapport des recherches sur les sources orales par GOMGNIMBOU
Moustapha et Jean Célestin KY.**

**Annexe II : Rapport sur les fouilles archéologiques dans le compartiment sud de
Loropéni par Lassina KOTE.**

**Annexe III : Rapport sur les fouilles archéologiques dans le compartiment nord de
Loropéni par Lassina SIMPORE.**

Annexe IV : Rapport sur les recherches botaniques par Sita GUINKO.

**Annexe V : Rapport sur les recherches géomorphologiques par Christophe Dya
SANOU.**

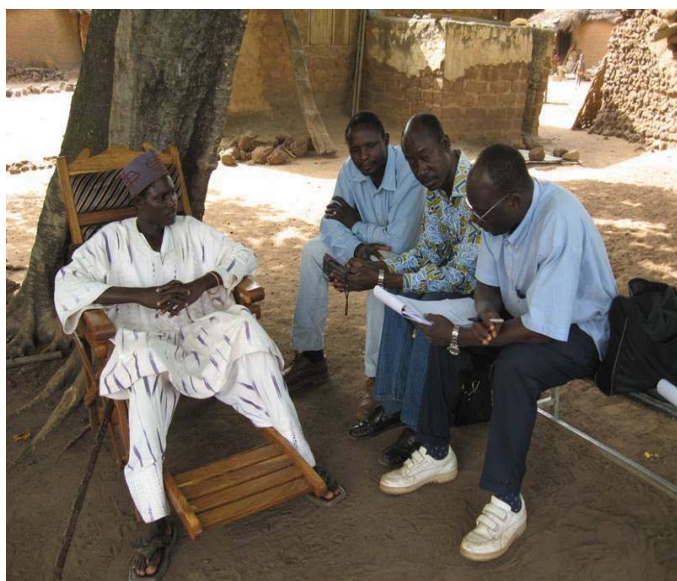
Annexe VI : Rapport de mission de Angèle D. AGUIGAH et Alexis ADANDE.

ANNEXE I

BURKINA FASO

.....
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION

.....
DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE CULTUREL



Entretien avec le roi gan à Obiré



Entretien à Lokosso Dioula

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'ÉQUIPE DE COLLECTE DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI

Par

Jean Célestin KY

Maître Assistant

Université de Ouagadougou

Moustapha GOMGNIMBOU

Maître de Recherche

CNRST/IN.S.S- Ouagadougou

Mai 2008

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du projet d'inscription des « Ruines de Loropéni » sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, une équipe pluridisciplinaire a été mise en place en vue de mener des recherches complémentaires dont l'objectif est de permettre une meilleure consolidation du dossier. A cet effet, sous la coordination du professeur Jean Baptiste KIETHEGA, plusieurs sous équipes de recherche ont été constituées. Ce rapport est celui de celle chargée du recueil des sources orales. Cette équipe est composée de Monsieur Moustapha GOMGNIMBOU, Maître de Recherche en Histoire africaine et de Monsieur Jean Célestin KY, Maître Assistant en Histoire de l'art. Ils sont assistés de Monsieur Yinymbon DA, élève inspecteur du secondaire et titulaire d'un DEA en Archéologie qui a porté justement sur les ruines en pierres du pays lobi. Placée sous la supervision du Professeur Jean Baptiste KIETHEGA, cette équipe a pour mission d'entreprendre un recueil complémentaire de sources orales dans le pays Lobi et si nécessaire au-delà, afin de permettre une meilleure identification des Ruines de Loropéni. En d'autres termes, l'équipe devra à travers les enquêtes orales, contribuer à l'identification des bâtisseurs des Ruines, permettre de disposer d'éléments sur les fonctions de ces ruines, rechercher les relations éventuelles qui existent entre ces ruines et les autres ruines du pays Lobi.

C'est dans ce cadre, que l'ensemble des équipes chargées du dossier en compagnie des responsables de la Direction du Patrimoine culturel (DPC) a effectué une mission exploratoire dans la province du Poni du 20 au 24 mars 2007. L'objectif de cette mission était d'expliquer aux autorités locales et aux populations l'objet de l'étude. Il s'agissait aussi de prendre contact avec les populations afin de préparer le terrain pour les différents travaux attendus. C'est dans ce sens, que dès le 20 mars, une visite de courtoisie a été faite par l'équipe au Gouverneur de la région du Sud-ouest. Le 22 mars, à travers le comité de gestion des ruines, une prise de contact a été faite avec la population de Loropéni en collaboration avec le préfet. Le 23, l'équipe chargée de la collecte des traditions orale a effectué des sorties exploratoires dans quelques localités retenues pour les enquêtes. Ce fut après cette sortie exploratoire, qui aura permis aux chercheurs de prendre contact avec le terrain, que l'équipe a séjourné du 16 janvier au 15 février 2008 dans les provinces du Poni et du Noumbiel pour une première phase de collecte des données orales. Un second séjour a eu lieu du 15 avril au 04 mai 2008. Le présent rapport fait la synthèse de ces deux séjours scientifiques. Il est structuré autour de quatre principaux points.

- La méthodologie ;
- La Mise en place des populations de la région ;
- La géographie des ruines en pierres de la région ;
- Les Ruines en pierres de Loropéni.

I. LA METHODOLOGIE

Cette partie comprend l'élaboration des instruments d'enquête, l'approche du terrain et enfin, les difficultés.

I.1 Les instruments d'enquête.

Les instruments d'enquête ont été élaborés en tenant compte des préoccupations et des lacunes relevées dans le premier dossier de classement des Ruines de Loropéni sur le patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce sens, trois guides d'entretien ont été rédigés et appliqués selon la progression de l'enquête et aussi des préoccupations spécifiques. Dans tous les cas, tous les trois guides d'entretien avaient pour but de collecter des informations devant aider à répondre aux questions fondamentales suivantes : l'identité des bâtisseurs des maisons en pierres, la date probable de leur édification, leurs rôle et fonction en rapport avec les autres ruines de la région. Pour tenter d'obtenir des réponses à ces préoccupations, l'équipe a élaboré d'abord un guide d'entretien qui mettait l'accent sur la mise en place des populations de la région, sans omettre les autres aspects de recherche. Une fois avancée dans la mise en place des populations, l'équipe a appliqué le second guide d'entretien, qui cette fois-ci a été centré sur l'architecture des différents peuples de la région. Enfin, ayant choisi d'aller de la périphérie vers le centre, nous avons terminé en élaborant un guide d'entretien spécifique au roi gan, avec lequel notre enquête a pris fin.

Le premier guide d'entretien, dont l'objectif principal est de mieux cerner la mise en place des populations de la région comprend trois volets que sont :

- L'histoire du peuplement ;
- La vie religieuse et culturelle ;
- Les ruines en pierres de la région.

Le second guide d'entretien avait pour but de collecter des informations précises sur les pratiques architecturales passées et actuelles des différentes populations de la zone considérée. Il est structuré en cinq volets que sont, l'histoire du peuplement, les ruines en pierres de la région, l'architecture des peuples de la région, l'artisanat et le commerce. Enfin,

spécifiquement destiné au roi gan, le dernier guide d'entretien comprend quatre volets à savoir l'histoire du peuplement, les ruines en pierres de la région, l'architecture des Gan, le commerce et l'artisanat.

La subdivision des guides d'entretien en différents volets obéit seulement à des impératifs d'ordre méthodologiques et théoriques. Dans la pratique, chaque fois que de besoin, l'équipe approfondissait tel ou tel point, sans vraiment se laisser enfermer dans cette division en volets. En effet, lors des entretiens, il y a ce que l'on appelle des relances. Une réponse à une question peut conduire le chercheur à poser une question qui n'était pas prévue au départ ou à choisir d'approfondir un point particulier aux dépens des autres, parce que son informateur dispose de connaissances assez sérieuses sur le point concerné. Dans tous les cas, un instrument n'est valable que dans la mesure où l'approche du terrain est bien faite.

I.2 L'approche du terrain

Après avoir élaboré les instruments de collecte, l'équipe s'est penchée sur l'approche du terrain. Il s'agissait dans ce cadre de savoir par où et comment démarrer l'enquête. Pour ce faire, l'équipe a procédé à la détermination de zones d'enquêtes (ZE) au nombre de quatre et qui comprennent.

- L'axe Gaoua-Malba-Frontière du Ghana;
- L'axe Gaoua-Kampti-Djigouè-Frontière Côte –d'Ivoire ;
- L'axe Gaoua-Batié-Frontière Côte-d'Ivoire/Ghana ;
- L'axe Gaoua-Loropéni- Obiré-Lokosso- -Tako.

Cette répartition zonale du terrain d'enquête n'a pas été faite au hasard. Elle tient compte de l'histoire de la mise en place des populations dans le sud-ouest du Burkina Faso et des directions des migrations intervenues plus tard, mais aussi, des observations faites sur place par l'équipe. En effet, après la mission exploratoire et avant même d'élaborer les guides d'entretien, l'équipe a procédé à une revue de littérature relative à la mise en place des populations du Sud-ouest du Burkina Faso. Des auteurs les plus anciens, entre autres Maurice Delafosse¹, Henri Labouret² aux plus récents, comme Jean Baptiste Kiéthéga³, Madeleine Père⁴, il y a un consensus qui se dégage sur le fait que la plupart des populations actuelles de la région seraient venues du Ghana à des périodes différentes et par vagues successives en traversant le Mouhoun. C'est sur la base de cette revue de littérature et aussi des traditions

¹ DELAFOSSE, M. HSN, I, p. 312-313;

² LABOURET, H. 1932. Les tribus du rameau lobi, ch. 2, p. 15-30

³ KIETHEGA, J.B. 1993, p. 20-23

⁴ PERE, M. 2000. Contribution à l'histoire du peuplement de la province du Poni au Burkina Faso, Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso, Uppsala, p. 42-52

orales, que nos zones d'enquête ont été définies. En effet, à partir de ces données, on peut retenir l'hypothèse selon laquelle, les populations les plus anciennes se sont d'abord installées à l'est de la région de Gaoua, aux abords du Mouhoun. Au fur et à mesure que d'autres vagues arrivaient toujours du Ghana actuel, les populations arrivées plus tôt se déplaçaient vers l'ouest et le sud ouest en direction de la Côte d'Ivoire actuelle. Ainsi, sous la poussée des populations plus récentes, les premiers arrivés se retrouveraient aujourd'hui en majorité dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Il en est ainsi des Koulango, des Dorossié et Gans, des Tégoussié ou Touna, etc.,⁵ En plus de cette donnée importante, l'équipe a tenu également compte pour le découpage des zones d'enquête, de la présence et de la densité des ruines en pierres. Ainsi, sur le premier axe, Gaoua-Malba-Frontière du Ghana, il y a très peu de ruines. On peut seulement admettre l'hypothèse selon laquelle cette région ayant été l'une des premières occupée, les traces laissées par les premiers occupants ne sont plus très visibles. Dans la zone deux (2), c'est-à-dire l'axe Gaoua-Kampti-Djigouè-Frontière de la Côte d'Ivoire, les ruines sont très concentrées surtout entre Djigouè et Moulépo à la frontière de la Côte d'Ivoire, mais assez détériorées. Cela semble indiquer une occupation postérieure à la région de Malba, mais néanmoins assez ancienne également. Par contre, sur l'axe Gaoua-Batié-Frontière Côte d'Ivoire/Ghana, il n'y a presque pas de ruines. Il est alors possible que les bâtisseurs des maisons en pierres n'aient pas habité cette région.

En revanche, sur l'axe Gaoua-Loropéni-Obiré-Tako, les ruines sont nombreuses et mieux conservées comme si elles témoignaient d'une occupation plus récente. Tenant compte de ces données l'équipe a trouvé indispensable de procéder à la collecte des données suivant le sens des mouvements historiques des populations jusqu'à leurs sites actuels. Mais avant d'en arriver aux localités enquêtées, il est indispensable de relever certaines difficultés auxquelles l'équipe a eu à faire face sur le terrain.

I.3 Les difficultés du terrain

Les problèmes auxquels l'équipe s'est heurtée sont de deux ordres. Il y a le refus de collaborer de certains informateurs et qui par ailleurs n'ont pas hésité à menacer l'équipe et des difficultés d'ordre méthodologiques.

Au titre des incidents de terrain, deux nous semblent suffisamment importants pour être rapportés dans ce rapport.

Le premier incident s'est déroulé le 25 janvier 2008 dans le village lobi de Wadaradouan. Bien que proche de Loropéni, ce village relève en réalité du département de Kampti. Dans

⁵ LABOURET, H. 1932, p.15

cette localité, un vieux qui avoisine la centenaire, nous avait été recommandé par notre guide en la personne du pasteur Mathieu Békour Kambou. Mais ce dernier pris soin de nous informer que le vieux était relativement souffrant. L'équipe décida alors, en compagnie du pasteur qui se trouve être un neveu du vieux de lui rendre une visite de courtoisie afin de s'enquérir de son état de santé. Cela fut fait le 23 janvier 2008. Ayant constaté que notre informateur potentiel se portait mieux, l'équipe lui expliqua l'objet de sa visite et sollicita pour ce faire un rendez-vous pour l'entretien, le 25 janvier 2008 à dix heures. Le rendez-vous ayant été accepté, l'équipe revint à Wadaradouan le 25 janvier comme prévu. Mais dès l'entrée du village, des cris nous renseignèrent qu'il y avait certainement un décès ou alors des funérailles. Parvenus chez notre informateur, nous apprîmes que c'est son fils qui est décédé il y a de cela trois jours, soit exactement après notre passage du 23 janvier. En dépit de cela, le vieux nous a reçu et était toujours prêt à répondre à nos questions. Mais compte tenu des circonstances, l'équipe décida de présenter ses condoléances à la famille et de reporter à une date ultérieure l'enquête. Alors que nous prenions congé du vieux, deux de ses filles se présentèrent, nous interpellèrent en termes très violents et déclarent s'opposer à ce que leur père réponde à nos questions. Elles argumentèrent que leur père n'est pas le chef du village et qu'il mourra si jamais nous l'interviewons. Elles allèrent alors alerter les hommes qui nous encerclèrent avec des arcs. Notre guide tenta en vain de les calmer. Enfin de compte, nous sommes autorisés à partir avec pour consigne de ne plus jamais mettre les pieds dans leur village. Mais, le 29 janvier, soit exactement quatre jours après, nous apprenions par notre guide, que le vieux était décédé. C'est ainsi, que nous avons perdu le témoignage d'une personne de ressource qui semblait détenir des informations importantes sur le sujet qui nous occupe. Compte tenu des menaces qui ont été proférées à notre endroit, nous décidâmes de présenter nos condoléances à notre guide plutôt que de repartir à Wadaradouan.

Le second incident, moins dramatique s'est déroulé à Kassita, un village gan, situé à quelques kilomètres à l'ouest de Loropéni. Dès l'objet de notre visite exposé, le chef de terre s'empressa, sans que la question lui soit posée, de nous déclarer : *« si c'est au sujet de ruines en pierres, ce sont les Gans, nos ancêtres construisaient leurs maisons en pierres. C'est pour nous »*. Plus loin, devenant franchement agressif, il nous intima l'ordre d'aller voir le roi gan, et de lui poser la question. Devant son hostilité apparemment sans fondement, l'équipe décida de mettre fin à l'entretien. Mais deux autres personnes plus âgées intervinrent pour nous retenir. Néanmoins, le résultat de cet entretien, compte tenu de l'ambiance qui l'entourait ne peut être valablement exploité. De telles difficultés sont importantes à relever, car, elles

constituent autant de facteurs limitants à l'investigation scientifique, d'autant plus que d'autres problèmes d'ordre méthodologique interviennent.

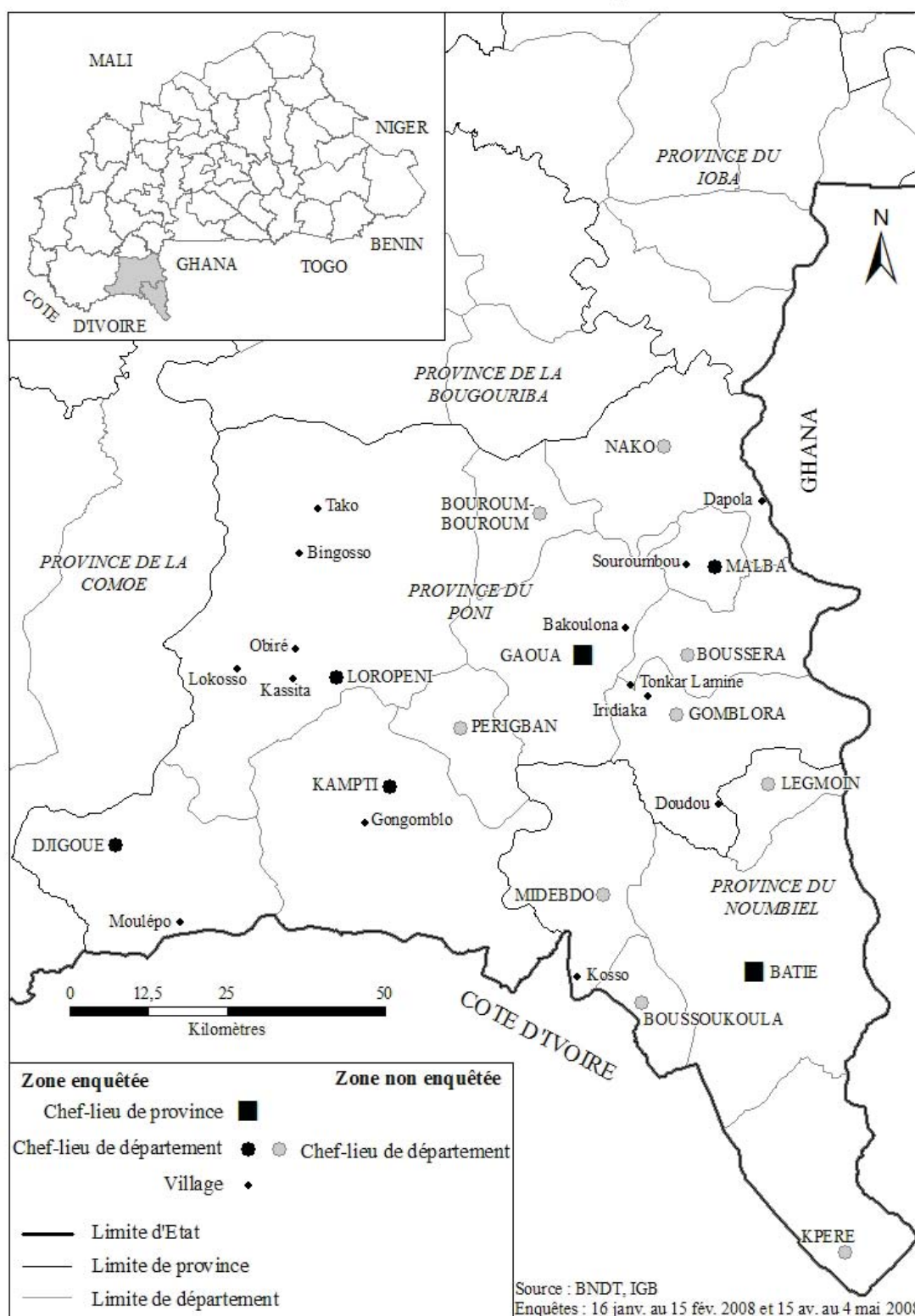
Le Sud-ouest et particulièrement le pays lobi et gan a été suffisamment exploré par des chercheurs qui n'ont pas toujours fait usage d'une approche classique. Ainsi, à Lokosso-gan, un de nos informateurs nous expliqua que contrairement à notre équipe, d'autres chercheurs, et notamment Madeleine Père, leur disaient ce que eux ils ignoraient de leur histoire. De notre point de vue, une telle démarche ne semble pas crédible. Cela revient à suggérer à l'informateur, les réponses qu'il doit donner.

Dans le même sens, à Bengasso, il nous a été rapporté que peu avant notre passage, une femme, qui avait travaillé avec Madeleine Père, probablement en tant que enquêtrice, serait passé dans le village pour poser des questions au sujet des ruines. Il ne nous a pas été possible de pouvoir identifier la femme en question. Cependant, ce sont autant de comportements suspects qui peuvent conditionner les personnes de ressource et influencer négativement la collecte des données. C'est en ayant à l'esprit ces difficultés que l'équipe a visité toutes les localités qui ont été retenues dans le cadre de son enquête.

I.4 Les localités d'enquête

Au total, vingt et cinq (25) localités y compris Gaoua, ont été couvertes par l'enquête (voir carte des localités enquêtées ci-dessous). Sur le premier axe, Malba –Gaoua-Frontière du Ghana, l'enquête s'est déroulée dans les villages de Souroumbou, Malba et Dapola au bord du Mouhoun. Au niveau du second axe, Gaoua-Kampti-Djigouè-Frontière de Côte d'Ivoire, l'équipe a enquêté à Kampti, Djigouè, Gongomblo, Bawè (Hellentira) et à Moulépo. Dans la zone trois, c'est-à-dire sur l'axe Gaoua- Batié-Frontière-Côte d'Ivoire/Ghana, les villages de Batié et de Kosso ont été enquêtés. Autour de Gaoua, ce sont les villages de Bakoulona, Gbadara, Tonkar-Lamine, Iridiaka et Doudou qui ont été visités. Enfin sur le quatrième axe Gaoua-Loropéni-Obiré-Lokosso-Tako, l'équipe a enquêté dans les localités de Loropéni, Kassita, Watan, Bengasso, Lokosso gan, Lokosso dyula, Toetan, Bengasso, Tako et Bini. Dans toutes ces localités, l'équipe a d'abord effectué des visites de courtoisies qui lui ont permis de prendre des rendez-vous et de préparer ainsi les informateurs pour les entretiens. Ces informateurs ont été choisis en fonction d'un certain nombre de critères arrêtés par l'équipe.

Carte N°1 : LOCALITES ENQUETEES



I.5 Le choix des informateurs

Tout choix étant arbitraire, l'équipe a essayé de se baser sur des critères relativement objectifs pour procéder au choix de ses informateurs. Le tout premier de ces critères est d'ordre ethnique. Le peuplement du Sud-ouest en général étant composé d'une mosaïque de communautés linguistiques et en l'absence de données fiables identifiant clairement les bâtisseurs des maisons en pierres, il fallait interroger les représentants de la majorité des groupes ethniques qui vivent dans la région. Dans ce sens, l'équipe s'est informée auprès des Lobi, des Birifor, des Gan, des Touna, des Dogossiè, des Dyula, etc.

Le second critère qui a été important dans le choix des informateurs fut le statut social. Ainsi, les chefs de terre, les chefs de lignages, les responsables de cultes traditionnels, les pasteurs, les musulmans, etc., ont été consultés. Il en va de même du critère socioprofessionnel. Dans cette catégorie, des cultivateurs, des fonctionnaires à la retraite ayant eu à visiter il y a longtemps les ruines, de simples ménagères, des sculpteurs ont donné leur version des faits. Enfin sans que cela soit vraiment très déterminant, l'équipe a tenu compte de l'âge et du sexe. Ainsi, la moyenne d'âge de nos informateurs tourne autour de 60 ans. Au total, l'équipe a interviewé 66 personnes dont 61 hommes et 5 femmes. La lacune de cet échantillon réside dans le fait que les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes. Cela est dû au fait que les femmes acceptent difficilement de répondre à nos questions. Par exemple, parmi celles qui ont bien voulu nous recevoir, deux ont été sensibilisées par leur fils et il a fallu le concours de Monsieur le Curée de Loropéni pour rencontrer une autre. Dans tous les cas, c'est auprès de cet échantillon que l'équipe a mené ses enquêtes.

I.6 Les entretiens

Pour conduire les entretiens, l'équipe disposait des guides d'entretien, de deux enregistreurs, d'un appareil photos et de bloc-notes. Selon les situations, les informateurs ont été enquêtés individuellement ou par groupe. Mais dans l'ensemble, les entretiens de groupe ont été moins nombreux. Quelque soit le cas, l'équipe commençait toujours par s'enquérir des nouvelles de l'informateur et de sa famille. Une fois cette courtoisie faite, nous procédions une fois de plus à l'explication de l'objet de notre visite et de l'importance que notre travail peut avoir pour les populations de la région. Une fois que l'informateur marquait son accord pour l'entretien, nous lui expliquions la procédure que nous avons arrêtée et qui est celle de l'interview. Il lui est aussi expliqué qu'il était nécessaire d'enregistrer son témoignage sur bande sonore à l'aide du magnétophone. Cette méthode permet de garder intact le témoignage et de pouvoir ainsi la traiter par la suite. En règle général, cela n'a causé aucun problème. De même, autorisation est

demandée à l'informateur pour prendre quelques photos de lui-même et si possible de son habitat. Cependant, l'équipe ne s'est pas laissée enfermée dans ce schéma théorique. Ainsi, chaque fois que cela était indispensable, la parole est laissée à l'informateur pour rapporter de façon libre ce qu'il sait sur le peuplement de sa région et sur les ruines en pierres. L'équipe avait alors le loisir par des relances de poser des questions de précisions sur des aspects jugés importants pour l'étude. Pour effectuer les enquêtes, l'équipe était secondée par des guides interprètes, dans la mesure où en dehors de Da Yinymbon qui est Birifor, aucun autre des membres ne comprend les langues de la région. Nous avons utilisé dans ce cadre des interprètes Lobi, en zone lobiri, Birifor en région birifor, dyula, pour les informateurs locuteurs de cette langue, Gan, pour le pays gan. Une fois les enquêtes terminées, la transcription des cassettes a été assurée par les différents interprètes.

I.7. Le traitement des données collectées.

Enregistrées sur bandes sonores, les entretiens ont ensuite été traduits par les interprètes de chacune des langues utilisées (lobiri, birifor, dyula, Kaansa). Pour chaque informateur, il est indiqué en-tête de la première page son nom, son prénom, son âge, sa fonction ou son statut, le lieu de l'enquête, la date. Une fois la transcription achevée, l'équipe a procédé elle-même au traitement des données. Elles ont été classées par auteur et par thème. Ainsi, les principaux thèmes dégagés des entretiens sont : la mise en place des populations, les pratiques culturelles, les habitudes architecturales des différentes communautés, les bâtisseurs des ruines, la fonction des constructions en pierres, la période de leur construction, leur répartition géographique dans la région. Par la suite, les informations orales collectées ont été confrontées entre elles, puis avec les quelques sources écrites qui existent sur tous les aspects abordés lors des enquêtes orales. C'est à partir des données collectées et confrontées entre elles, puis avec les sources écrites, que nous abordons la mise en place des populations de notre zone d'étude.

II. LE PEUPEMENT DE LA REGION

Dans le cadre de l'histoire du peuplement, il est de plus en plus question plutôt de l'histoire de la mise en place des populations. En effet, le peuplement d'une région donnée n'a jamais été fait en une seule fois par une population. C'est plutôt la mise en place de populations d'origines diverses, arrivées à des périodes différentes qui constituent l'histoire du peuplement d'une région donnée. Dans ce sens, l'histoire de la mise en place des populations n'est rien d'autre, que la quête attentive de la façon dont un espace a été progressivement occupé depuis la dernière migration⁶. Cependant, en ce qui concerne les origines, aucune donnée fiable ne permet de rien affirmer sur cette question épineuse des origines absolues et de leur datation. C'est en tenant compte de cette réalité que l'histoire de la mise en place des populations actuelles du Burkina Faso a été abordée par plusieurs auteurs. Par rapport alors à l'histoire générale de la mise en place des populations du Burkina Faso, comment se situe celle des populations du Sud-ouest ? Une fois la mise en place des populations du Sud-ouest située par rapport à l'ensemble du Burkina Faso, on s'intéressera de façon spécifique à la mise en place des populations de cette région.

II.1 Les populations du sud-ouest et la mise en place des populations du Burkina

Plusieurs auteurs se sont déjà penchés sur l'histoire de la mise en place des populations du Burkina Faso. Parmi les études récentes, il convient de retenir celle de A. Kouanda⁷ et surtout, la contribution de Jean Baptiste Kiéthéga⁸ qui a analysé en profondeur les mouvements de populations qui ont contribué à la mise en place des populations du Burkina Faso. Dans son article, A. Kouanda⁹ distingue trois phases pour la mise en place des populations du Burkina Faso. La première phase concerne le peuplement antérieur au XV^e siècle de notre ère. Elle voit la mise en place des Bobo, des Bwa, de Nyonyosse, des Samo, des Gurunsi (Nuna), des Dogon, des Kurumba et des Bissa. Pour ce qui est de la seconde phase, entre le XV^e et le XVII^e siècle, on a la mise en place des Moose, Gulmaceba, Fulbe, Yarse, Marka, Zara et Dyula. Enfin, depuis le XVIII^e siècle, prend place la mise en place des populations du Sud-ouest, en particulier le « rameau lobi », celle des Hausa et des Dagara.

⁶ PERROT, C.H. (éd). 2000. Lignages et territoire en Afrique au XVIII^e et XIX^e siècles. Stratégies, compétition, intégration. Karthala, Paris, p.17

⁷ KOUANDA, A. 1986. L'historiographie du Burkina : Un Bilan. Connaissance du Burkina. Université de Ouagadougou, novembre-décembre, p. 43-54

⁸ KIETHEGA, J.B.1993. La mise en place des peuples du Burkina Faso. Découvertes du Burkina, T.1, SEPIA-A.D.D.B., Paris Ouagadougou, p. 9-29

⁹ KOUANDA, A. Op.Cit., p. 50

Quoique importante, cette contribution de A. Kouanda ne donne pas suffisamment de précisions. Par exemple dans le sud-ouest, comme nous l'avons souligné, on est en présence d'une mosaïque de communautés, qui ne font pas toutes partie du rameau lobi qui serait arrivé sur le territoire actuel du Burkina Faso à partir du XVIII^e siècle. C'est le cas par exemple, des Touna ou Lorhon, des Koulango, des Dogossiè, des Dian, des Dyula, etc.

En revanche la mise au point qui été faite par J.B. Kiéthéga¹⁰ nous semble plus précise. Cet auteur a retracé la mise en place des populations de l'actuel Burkina Faso non seulement par groupe ethnique, mais encore par région. Il distingue parmi les peuples actuels qui habitent le Burkina Faso ceux qui revendiquent une certaine autochtonie ou encore une installation très ancienne, antérieurement au XV^e siècle de notre ère. Parmi ces peuples on retient les Bobo, les Bawaba, les Sénoufo, les Wara et les Natioero dans la région de l'ouest.

Toujours, au sein des présumés peuples anciens, on distingue suivant cet auteur, au nord, au centre et à l'est, les Nyonyosse, les Ninsi, les Dogon et les Kurumba.

Au centre ouest et au sud, ce sont les Gurunsi¹¹ et les Bisa et au nord-ouest les Sana.

A partir du XV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle, prend place la seconde phase de peuplement. Elle consacre l'arrivée des Dagomba-Moose ou Moose Nakomse, les Gulmaceba¹², les Fulse¹³, les Yarse, les Marka, les Zara ou Bobo-Dyula, les Dyula. Comme l'a relevé à juste titre l'auteur, c'est au sein de cette seconde vague qui comprenaient des peuples conquérants déjà coutumiers de formes d'organisations centralisées de la société que sont issus les bâtisseurs d'Etats. C'est le cas des fondateurs des royaumes Moose, des royaumes gulmanceba, des Etats peuls du Nord, etc.

Enfin, depuis les XVIII^e et XIX^e siècles, se mettent en place de nombreux peuples du Sud-ouest, de l'ouest et du Nord. Il s'agit essentiellement du rameau lobi, des Gwi, et des Turka. Telle que retracée, l'histoire de la mise en place des peuples actuels du Burkina Faso, semble reléguer à la dernière phase, l'installations des peuples du Sud-Ouest. Dans les faits, le sud-ouest est composé d'une grande variété de peuples qui n'entrent pas tous forcément dans ce cadre chronologique. Aussi, à la lumière de la littérature ethnographique, des documents récents et de nos enquêtes de terrain, il sera tenté, une approche particulière à la mise en place

¹⁰ KIETHEGA, J.B. 1993. Op.Cit., p. 11-12

¹¹ Voir GOMGNIMBOU, M. 2004. Le Kasongo (Burkina Faso Ghana) des origines à la conquête coloniale. Thèse d'Etat, Université de Lomé

¹² Voir MADIEGA, Y.G. 1978. Contribution à l'histoire précoloniale du Gulmu (Haute-Volta). Wiesbaden.Franz Steiner Verlag.G.M.B.H.

¹³ Voir DIALLO, H. 1979. Les Fulbé de Haute-Volta et les influences extérieures de la fin du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle, Thèse de doctorat 3^e cycle, Paris I.

des populations de cette région, car, l'histoire des ruines en pierres est étroitement liée à celle de l'implantation humaine dans la région.

II.2. La Mise en place des populations du Sud-ouest.

En ce qui concerne la mise en place des populations du Sud-ouest, il convient de distinguer, ce que nous nommons les présumés premiers occupants qui formèrent un premier niveau de peuplement d'un second niveau de peuplement, intervenu plus tard et dont fait partie le « rameau lobi ».

Un des tout premiers auteurs à s'être penché sur la mise en place des peuples africains en général et Burkinabè en particulier est sans aucun doute Maurice Delafosse¹⁴. Suivant ce dernier, la toute première migration dans la région du sud-ouest fut celle des Lorhon qui seraient arrivés du Kipirsi (pays gurunsi) vers le XI^e siècle. Ce peuple donna par la suite naissance au peuple Koulango ou Pakhala. L'auteur poursuit en affirmant qu'après avoir traversé Gaoua, les Lohon se dirigèrent vers le sud-ouest et s'établirent en un point qui reçut d'eux le nom de Lorhosso (Lokosso). En réalité le berceau d'origine des Lorhon se situerait selon J.N Loucou¹⁵ sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire et plus précisément de la région de Korhogo.

Après les Lorhon, seraient arrivés les Gan et les Dian dans un même mouvement migratoire vers la fin du XIII^e siècle. Plus tard, au XIV^e siècle, suivant l'auteur, l'invasion lobi aurait repoussé les Gan qui s'étaient établis dans la région de Gaoua. Progressant plus à l'ouest, les Gan repoussèrent à leur tour les Lorhon et occupèrent Lorhosso aux dépens des ces derniers. Les Lorhon émigrèrent alors au sud et allèrent fonder Bouna et Bondoukou, se répandant ainsi dans le nord de l'actuelle Côte-d'Ivoire et constituant par la suite le peuple Koulango. Quant aux Birifor et aux Dagara, Delafosse les fait arriver respectivement au XVII^e et XVIII^e siècle.

A la suite de Delafosse, Henri Labouret¹⁶ qui a eu l'avantage de résider en pays lobi comme administrateur, s'est également penché sur l'histoire de la mise en place des peuples de cette région. Dans son ouvrage l'auteur déclare : « *En dehors des Koulango, et après eux, on est à peu près d'accord pour admettre que l'ordre d'arrivée des différents tribus dans le pays est : Dorossié et Gan, Dian, Tégoussié, Lobi, Birifor* ». ¹⁷

¹⁴ DELAFOSSE, M. 1912. HSN, I, p. 312-313 ; 316-318

¹⁵ LOUCOU, J.N. 1984. Histoire de la Côte d'Ivoire, vol. I : La formation des peuples. CEDA, Abidjan, p.41

¹⁶ LABOURET, H. 1932. Les tribus du rameau Lobi, p. 20-30.

¹⁷ LABOURET, H. op.cit., p. 23

En clair, Labouret distingue, sans cependant donner de dates précises, six vagues successives dans la mise en places des populations de la région concernée. La première vague a vu l'arrivée des Koulango, suivis par une seconde vague qui comprenait les Dorossié et les Gan. Les Dian furent le quatrième groupe à arriver dans le sud-ouest, suivis des Tégoussié, des Lobi et enfin, la sixième vague a concerné la migration des Birifor. Après avoir énuméré ces différents peuples, Labouret essaya de retracer les traditions d'origine de chacun d'entre eux. Au sujet des Koulango, l'auteur affirme qu'il s'agit d'un rameau comprenant deux branches : les Koulango proprement dits et les Nabè (Nembaï des cartes), que les Dioula nomment Lorho ou Lorhon et que les Lobi et Birifor appellent Lorhoma. Les Koulango seraient selon cet auteur, originaires de Guinana, un petit village du pays des Tagouana, au sud de Kong. Plus loin, exposant toujours les traditions d'origine des Koulango, Labouret rapporte que « *Il y a fort longtemps, un certain Kodo, sur lequel on ne possède aucun autre détail, arriva du pays de Mandé, se dirigeant vers l'est avec une caravane. Après avoir traversé une contrée déserte, il approchait de la Volta, lorsqu'une troupe de chasseurs Dagari l'attaqua ; il fut tué. Ses enfants et ses compagnons sous la direction de son fils Nikagué, construisirent des habitations à l'endroit où il était mort, et donnèrent au village, qui existe encore, le nom de Kodo. Pour mieux se protéger contre les étrangers hostiles et les bêtes sauvages, Hayennderi, autre fils de Kodo, bâtit des murs en pierres sur l'emplacement de Bouna actuel, tandis que sa sœur Kahé fondait près de là, Henngué ou Kenngué. Ces trois villages primitifs sont le berceau d'origine des Koulango* ». ¹⁸ Ailleurs ¹⁹, Labouret affirme : « *A une époque reculée, les Koulango avaient pour voisins dans la région de Gaoua les Gan, puis les Tégoussié, et plus tard, les Lobi et les Birifor. Ils avaient pris l'habitude comme avaient fait les fils de Kodo, de construire des maisons de pierres pour se mettre à l'abri dans cette contrée où ils cherchaient de l'or* ». Suivant toujours Labouret, la fondation de la tribu Koulango serait antérieure de deux générations à celle des Tégoussié et des Lobi ²⁰.

En ce qui concerne les Dorossié, Labouret avoue ne rien savoir de ce peuple avant son installation dans la région de Bobo-Dioulasso. Néanmoins, il rapporte que selon les Dorossié eux-mêmes, ils seraient venus de l'est et ont toujours vécu dans le voisinage des Gan. Pour ce qui est des Gan, Labouret estime qu'ils ont occupé la région du Lobi il y a assez longtemps. Ils demeuraient selon lui, autrefois sur la rive gauche de la Volta. De là, ils traversèrent le fleuve (l'actuel Mouhoun) et s'établirent dans la région de Nako. Ils émigrèrent ensuite dans

¹⁸ LABOURET, op.cit.p. 21

¹⁹ LABOURET, Op.cit., p.22

²⁰ LABOURET, op.cit., p. 23

la région de Gaoua. De Gaoua, ils allèrent plus à l'ouest, dans la région de Lokosso, Yéréfoula, Kangongo où ils occupèrent à l'origine beaucoup d'emplacement autrefois défrichés par les Koulango et réparèrent plusieurs ruines de pierres abandonnées par leurs prédécesseurs, notamment à Karankasso et Loghi. Poursuivant son récit sur la migration des Gan, l'auteur affirme qu'un des principaux villages gan était autrefois Gaoua, qui tire son nom de cette particularité. Les Lobi dit-il appellent en effet cette localité *Ga-wo* (Gan route) et affectent à ce nom la désinence de lieu ra : *Ga wo ra*.²¹

S'agissant des Dian, arrivés après les Gan, ils seraient originaires de la région de Lawra au nord Ghana actuel. L'auteur semble dater leur installation dans la région de Diébougou au XVIII^e siècle et plus précisément en 1770.

En ce qui concerne les Lobi, ils auraient traversé le Mouhoun en provenance du Ghana actuel vers le XVIII^e siècle également. Pour Labouret la première installation des Lobi sur la rive droite du Mouhoun daterait de 1770.

A la suite des Dian, arrivèrent les Tégéssié²², originaires également des environs de Lawra. Labouret explique alors que ce sont ces Tégéssié que les Dioula nomment Lorhon et que les Lobi nomment Touna (sing. Toun) et les Birifor Toumbé (sing : Toun). Ayant traversé le Mouhoun, ils s'installèrent d'abord dans la région de Nako. Mais au bout de quelques temps, un groupe de Tégéssié émigra sur les terres des Dian et se confondit avec ces derniers. Un deuxième groupe de Tégéssié se serait installé chez les Gan, pendant qu'un autre allait s'installer à Malba au bord du Mouhoun. De ces anciens sites, les Tégéssié émigrèrent encore pour aller fonder les localités de Namboura, Tambili, Sanhouara, Tiolo et Bakoulona²³ près de Gaoua. Repoussés sans doute par de nouveaux arrivants, ils descendirent encore plus tard vers le sud, dans la région actuelle de Kampti, Défitara, Amembiri, Boussoukoula, où ils étaient encore présents à l'époque où écrivait l'administrateur du Lobi. De là, ils migrèrent dans le nord de la Côte d'Ivoire actuelle et plus précisément dans la région de Bouna. Tout comme les Gan, les Tégéssié, de l'avis de Labouret, auraient occupé en plusieurs endroits, les habitations en pierres disséminées dans la région du sud-ouest. Ces maisons explique-t-il, venaient d'être abandonnées par les Koulango avec lesquels les Tégéssié voisinèrent pendant longtemps²⁴.

²¹ LABOURET, op.cit., p. 24

²² LABOURET, op.cit., p. 26

²³ De nos jours les habitants de Bakoulona se disent être des Touna. Enquête à Bakoulona, le 22/01/08 et le 30/04/08

²⁴ LABOURET, op.cit., p. 27

Les Birifor sont considérés comme « les attardés du rameau » lobi par Labouret²⁵. Ils seraient les derniers à traverser le Mouhoun pour s'installer sur la rive droite du fleuve. Venus des environs de Wa au nord Ghana actuel, leur installation dans le sud-ouest du Burkina Faso ne remonterait guère au-delà du XIX^e siècle. Labouret a estimé que leur installation dans le sud-ouest du Burkina Faso remonterait à l'année 1800.

Enfin, les Dyula, pour la plupart originaires de Kong, ne se sont installés que très récemment, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle dans le Lobi²⁶.

Parmi les travaux les plus récents consacrés à l'histoire du peuplement du sud-ouest, il faut retenir sans aucun doute, la contribution de Jean-Baptiste Kiéthéga²⁷ et les nombreux écrits de Madeleine Père²⁸. Au sujet de la mise en place des populations du sud-ouest, comme de l'ouest, Jean-Baptiste Kiéthéga commença à juste titre par relever le fait que ces régions présentent de nos jours sur le plan humain, une image de morcellement. Ce paysage fragmenté explique-t-il est consécutif aux vagues de migrations très nombreuses que cette partie du Burkina Faso a reçu entre le XVI^e et le XIX^e siècle²⁹. Après avoir souligné cette réalité historique, l'auteur passe en revue les vagues successives de migrations qui furent à la base du peuplement du Sud-ouest. Dans ce sens, la première vague, qui forme en fait une famille, serait composée des Gan, des Padoro, des Dorobe et des Komono. Les Gan seraient arrivés du Ghana vers le XV^e siècle³⁰. Ils sont considérés comme les premiers occupants du pays lobi et ils se fixèrent à Obiré, non loin de Gaoua. A leur suite, arrivèrent les Padoro, qui traversant à leur tour le Mouhoun, trouvent refuge auprès de leurs parents Gan, mais finirent par s'établir au Nord, au bord de la Bougouriba où ils sont aussi les plus anciens occupants³¹. Puis, au XVII^e siècle, arrivent les Dorobe, qui dans leur migration parvinrent jusqu'à la région de Sédéradougou. La dernière vague de migratoire qui se rattache à cette famille est celle des Komono. Ils seraient venus aussi du Ghana actuel en traversant le Mouhoun vers 1700³². Ils se seraient installés dans un premier temps au voisinage des Gan, mais suite à des mésententes, ils traversèrent la Comoé et se fixèrent sur la rive droite du fleuve, à 25 kilomètres au Nord de Kong dans l'actuelle Côte d'Ivoire. Au moment où la mise en place du

²⁵ LABOURET, o.cit. p. 29

²⁶ LABOURET, op. cit., p. 31-35.

²⁷ KIETHEGA, J.B. 1993. Op-cit.

²⁸ Parmi les contribution de cet auteur, l'étude sui vante est particulièrement consacrée à l'histoire du peuplement : M.PERE. 2000. Contribution à l'histoire du peuplement de la Province du Poni au Burkina Faso. Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso. Uppsala, p. 41-52

²⁹ KIETHEGA, J.B. 1993. Op-cit., p. 20-21

³⁰ KIETHEGA, J.B. 1993. Op.cit., p. 21

³¹ Id.

³² Id.

groupe Gan, Padoro, Dorobe, Komono s'achevait, les Koulango remontaient au Nord, à partir de Bouna, dans l'actuelle république de Côte d'Ivoire.

Après ce premier groupe, il a fallu attendre le XVIII^e siècle pour voir un second mouvement migratoire envahir le pays lobi-dagara³³. Il s'agit du groupe composé des Dyan, des Lobi, des Birifor et des Dagara. Venu aussi de l'actuel Ghana, les Dyan et les Lobi seraient arrivés vers 1770. Les Birifor auraient suivi vers 1800 et les Dagara fermèrent cette vague autour de 1820.

A la suite de Jean-Baptiste Kiéthéga, M.Père³⁴, s'est penchée sur l'histoire de la mise en place des populations du Sud-Ouest. Sans vraiment donner des dates précises, elle indiqua selon elle, l'ordre d'arrivée des différentes vagues migratoires. Suivant cet auteur, les Dyan, seraient de l'avis général, les premiers arrivés dans le Sud-ouest. Ils seraient suivis des Gan, des Pwa, dit Pugula, des Dagara, des Lobi et enfin, des Birifor. Pour ce qui concerne les Gan, l'auteur est parvenu dans un de ses travaux³⁵, à dater leur installation dans le Sud-ouest du Burkina Faso au entre 1430 et 1570, c'est-à-dire entre le début du XV^e siècle et la fin du XVI^e siècle. Ailleurs, le même auteur affirme que partout, que ce soit dans le Nord-est de l'actuelle province du Poni que dans le Sud-est de celle de la Bougouriba les Gan furent les premiers³⁶. C'est avec eux que les nouveaux arrivants négocient la terre ou bien s'en emparent par la force. Retraçant les arrivées successives des actuelles populations de la région, l'auteur déclare « .. *On peut penser que les premières traversées du Muhun datent au moins du XVII^e siècle, l'arrivée de la famille royale gan reste antérieure d'environ deux siècles.. les Gan seraient les plus anciens et auraient précédés les Dagara d'une dizaine de générations. En dernier lieu sont venus les Lobi* »³⁷. Avant de procéder à l'analyse des sources écrites sur la mise en place des populations du Sud-ouest, il nous a semblé utile de regrouper les renseignements qu'elles nous fournissent dans le tableau synthétique ci-après :

³³ KIETHEGA, J.B.1993.Op.cit., p.22

³⁴ PERE, M. 2000. Contribution à l'histoire du peuplement de la Province du Poni au Burkina Faso. Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso. Uppsala, p. 41-52

³⁵ PERE, M. 1993. Séjour des Lrhone-Koulango chez les Gan du Burkina Faso. Découverte du Burkina, T.II, Paris Ouagadougou, Sépia-ADDB, p. 17

³⁶ PERE, M. 2004. Le Royaume Gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'Anthropologie. Burkina Faso. Editions Sépia, p. 44

³⁷ PERE, M. 2004. Op.cit., p. 45.

Tableau synthétique relatif à la mise en place des populations actuelles du Sud-Ouest.

Auteurs	Populations	Origines	Dates d'arrivée proposées
M. Delafosse, 1912	Lorhon/Koulango Gan Dian Birifor Dagara	Kipirsi (gurunsi) Kipirsi Kipirsi Ghana Ghana	XI è siècle XIII è siècle XIII è siècle XVII è siècle XVIII è siècle
H.Labouret. 1932.	Koulango Dorossié et Gan Dian Téguéssié Lobi Birifor Dyula	Guinana (région de Kong) Ghana Lawra (Ghana) Ghana Ghana Ghana Kong	? ? 1770 1770 1770 1800 Fin XIX, début XX è siècle
J.B. Kiéthéga, 1993	Gan, Padoro, Dorobe Komono Dyan Lobi Birifor Dagara	Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana	XV è siècle. XV è siècle. XVII è siècle. 1700 1770 1770 1800 1820
M.Père, 2000.	Dyan Gan Pwa Dagara Lobi Birrifor	Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana Ghana	Pas de dates précises mais un ordre d'arrivée
M.Père, 2004	Gan	Ghana	XV- XVI è siècle

Au terme de cette revue de littérature, qui certes, est loin d'être exhaustive mais est suffisamment représentative, que peut-on retenir sur l'histoire de la mise en place des populations du sud-ouest à partir des sources écrites ?

De Maurice Delafosse et de Henri Labouret aux auteurs les plus récents, l'accord n'est établi que sur l'arrivée du « rameau lobi » entre le XVIII^e siècle et le Début du XIX^e siècle. En revanche, beaucoup de controverses demeurent en ce qui concerne les Gan, les Koulango, les Lorhon, les Touna, etc. Il y a même parfois des contradictions chez un même auteur. Ainsi, alors que dans certains de ses travaux, M. Père affirmait que partout, il est reconnu que les Dian furent les premiers occupants³⁸, ailleurs, elle déclare que ce sont les Gan qui ont été partout les premiers arrivés³⁹.

Au sujet, des populations qui ne font pas partie du groupe « rameau lobi », une autre difficulté demeure par rapport à leur identification exacte. Par exemple pour M. Delafosse⁴⁰, les Lorhon seraient les premiers occupants du pays lobi. Ils s'y seraient installés vers le XI^e siècle et par la suite, ils donnèrent naissance au peuple Koulango. Dans ces conditions, Lorhon et Koulango formeraient le même peuple.

Pour Henri Labouret, ce serait au contraire les Koulango qui seraient les tout premiers occupants. C'est une partie de ces Koulango, que les Dioula nomment Lorho ou Lorhon et que les Lobi et Birifor appellent Lorhoma⁴¹.

Pourtant plus loin, le même auteur affirme que ce sont les Tégouéssié, arrivés dans une cinquième vague de migration bien après les Dian et avant les Lobi, qui sont nommés Lorhon par les Dioula, Touna (sing. Toun) par les Lobi et Toumbé (sing. Toun) par les Birifor⁴². Ailleurs, Labouret explique qu'en fait, les Dioula ont englobé sous la même appellation de « lorho », les Koulango, les Nabé ou Lorhoma et les Tégouéssié dont la langue serait sensiblement analogue⁴³. Dans ces conditions, il est permis de se demander si vraiment l'ethnie Lorhon existe ?

Cette question trouve sa réponse dans les travaux de M. Père. Selon cet auteur⁴⁴, les Lorhon seraient une population d'origine mandé, issue précisément de la famille Kéita. Elle aurait quitté le Mandé suite à une guerre interne à propos de la réfection septennale de la toiture du sanctuaire mandé de kaaba, dit Kangaba (Mali). Cette population serait arrivée dans le sud-

³⁸ PERE, M. 2000. Op.cit, p. 42.

³⁹ PERE, M. 2004. Op.cit., p. 44.

⁴⁰ DELAFOSSE, M. 1912. HSN, I, p.318

⁴¹ LABOURET, H. Op.cit., p. 20

⁴² LABOURET, H. Op.cit., p.26.

⁴³ LABOURET, H. Op.cit., p. 23

⁴⁴ PERE, M. Séjour des Lorhon-Koulango chez les Gan du Burkina Faso. Découverte du Burkina, T.II, Paris Ouagadougou, Sépia-ADDB, p. 9

ouest actuel du Burkina Faso peu après les Gan. Outre les Lorhon, il existerait une ethnie Lorhon-Koulango issue d'un métissage entre Lorhon et Koulango. Arrivée après les Lorhon, elle serait appelée Kpagiramba par les Gan.

Pour ce qui est des Tégoussié, qui sont en fait les Teésè appelés aussi Tégoué, ce serait une population issue d'un métissage entre Lorhon et Dyan, puis en second lieu, d'un métissage entre Teésè et Lobi. Ce serait ces derniers que les Lobi appellent « *Thuuna (sing. Thuuni)* »⁴⁵. Comme on peut le constater, il y a toujours de grandes confusions non seulement pour l'ordre d'arrivée des populations les plus anciennes de notre zone d'étude, mais encore sur leurs identités respectives. Avant d'en arriver aux hypothèses qui pourraient expliquer cette situation, il est opportun de faire le point des données collectées lors de nos enquêtes de terrain.

Comme les sources écrites, les traditions orales sur la mise en place des populations du Sud-ouest divergent également d'un informateur à l'autre. Chaque groupe ethnique a sa version des faits. Ainsi, pour la plupart, des informateurs Lobi⁴⁶ et Birifor⁴⁷, il y a l'unanimité en ce qui concerne leur arrivée tardive. Sans indiquer de dates précises, ils reconnaissent que leurs ancêtres ont été devancés dans la région par des populations plus anciennes. Il en va de même pour les Dyula rencontrés à Lokosso⁴⁸ et à Loropéni⁴⁹. Ils reconnaissent que même les Lobi qui font partie des derniers arrivés dans la région s'y sont installés avant les premiers Dyula en provenance de Kong.

Par contre, au sujet des populations les plus anciennement installées, il y a de grandes divergences selon les ethnies. Les informateurs Lobi que nous avons interrogés se répartissent en trois grands groupes en ce qui concerne les premiers occupants. Un premier groupe estime que partout dans la région, des abords du Mouhoun, en passant par Gaoua, Loropéni et la région de Kampti jusqu'à Djigouè, ce sont les Touna qui furent les premiers occupants de la terre⁵⁰. En revanche, un second groupe, très minoritaire il est vrai, pense que ce sont les

⁴⁵ PERE, M. 1993. Op.cit., p. 10

⁴⁶ DA Sipouté et PALE Perkoué, Gaoua, le 21/01/08 ; PALE Lepité, Gaoua, le 20/01/08, PALE Irêtiana et DA Djounépiana, Loropéni, le 05/02/08, Hien Tilmaté, Kampti, le 04/02/08 ; HIEN Kobou, Tonkar-Lamine, le 22/01/08 ; Kambou Sihinté et autres, Tako, le 29/0/08 ; HIEN Midilté, Kosso, le 23/04/08.

⁴⁷ KAMBOU Boyatien, Malba, le 18/04/08 ; KAMBOU Nyorogniné, Malba, le 18/04/08, KAMBOU Toho, Malba, le 19/04/08, KAMBOU Sonné, Souroumbou, le 20/04/08, DA Yirlo Mathias, Batié, le 21/04/08 ; SOME Irkuné, Batié, le 22/04/08.

⁴⁸ TRAORE Bamoudou et autres, Lokosso, le 30/01/08

⁴⁹ BAMBA Ibrahima, Loropéni, le 13/02/08

⁵⁰ KAMBOU Sihinté, Tako, le 29/01/08 ; DA Sipouté et PALE Perkoué, Gaoua, le 21/01/08 ; HIEN Djempaté et autres, Iridiaka, le 23/01/08 ; HIEN Kobou, Tonkar-Lamine, le 22/01/08.

Koulango⁵¹ et enfin, quelques informateurs affirment que les populations les plus anciennes de la région sont les Gan⁵². Les informateurs Birifor eux peuvent être regroupés en deux catégories, l'une attribuant la primauté de l'occupation de la région aux Touna⁵³ et l'autre aux Koulango⁵⁴. Quant à nos informateurs Dyula, ils sont tous d'accords pour faire des Gan les populations les plus anciennes de la région du sud-ouest et plus précisément de Loropéni⁵⁵.

Mais que disent les Gan et les Touna au sujet des populations les plus anciennes de la région concernée ?

Les Touna⁵⁶ et les Gan⁵⁷, attribuent à leurs ancêtres respectifs la primauté de l'occupation des lieux.

Pourtant parmi les Gan, il y a quelques exceptions. Par exemple, Farma Tiébè, chef de terre de Lokosso Sandé et Farma Femyan⁵⁸ admettent une occupation ancienne de la région avant l'arrivée des Gan. Ils pensent que ce sont ces populations anciennes qui ont construit les maisons en pierres qui sont aujourd'hui des ruines. Le pasteur Farma Atèbè Philippe⁵⁹ est encore plus précis en affirmant que les Koulango ont devancé les Gan dans la région de Loropéni.

En revanche, nos informateurs Touna n'ont mentionné à aucun moment les Gan comme étant les premiers occupants de la région du Sud-ouest. Comme il est indiqué plus haut, ils sont presque tous, à une exception près, unanimes à s'attribuer ce statut. Par ailleurs cette exception ne concerne pas les Gan, mais les Koulango qui seraient selon un informateur Touna⁶⁰, les plus anciennement installés dans la région de Gaoua. Pourtant, seuls les Koulango intéressés par cette même question n'ont pu être visités, en raison du fait qu'il se trouvent de nos jours de l'autre côté de la frontière dans la république voisine de Côte d'Ivoire. Cependant, cette lacune peut être atténuée par une revue de la littérature à laquelle nous avons eu accès.

⁵¹ HIEN Mildité, Kosso, le 23/04/08 ; KAMBOU Sihaté, Gbadara, le 25/04/08 ; PALE Djadouéné, Bakoulona, le 30/04/08.

⁵² KAMBOU Tildonè, Djigouè, le 31/01/08 ; KAMBOU Sansan Mathieu Békour, Gaoua, le 22/01/08 ; PALE Lepité, Gaoua, le 20/01/08 ; PALE Irétiana et DA Djounépiéna, Loropéni, le 05/02/08 ; HIEN Tilmaté, Kampti, le 04/02/08 ; NOUFE Okihé, Loropéni, le 26/01/08

⁵³ KAMBOU Boyatien, Malba, le 18/04/08 ; KAMBOU Nyorogniné, Malba, le 18/04/08 ; KAMBOU Toho, Malba, le 19/04/08 ; KAMBOU Badecopè, Malba, le 18/04/08, KAMBOU Sonnè, Souroumbou, le 20/04/08

⁵⁴ DA Yirlo Mathias, Batié, le 21/04/08 ; SOME Irkunné, Batié, le 22/04/08.

⁵⁵ TRAORE Bamoudou, Lokosso, le 30/01/08 ; BAMBÀ Ibrahima, Loropéni, 13/02/08.

⁵⁶ KAMBIRE Ontouté, Gongomblo, le 01/02/08 ; KAMBIRE Konagarma, Gongomblo, le 01/02/08 ; KAMBIRE Tilkire, Helentira Bawè, le 01/02/08 ; KAMBIRE Binfité, Moulépo, le 31/01/08.

⁵⁷ FARMA Simbè, Watan, le 25/01/08 ; FARMA Fandako, Toetan, le 26/01/08 ; FARMA Tiébè, Lokosso, le 30/01/08 ; FARMA Domba, Kassita, le 30/01/08 ; FARMA Sambé, Bengasso, le 29/01/08 ; FARMA Fatima, Loropéni, le 06/02/08.

⁵⁸ FARMA Tiébè et FARMA Femyan, Lokosso, le 30/01/08.

⁵⁹ FARMA Philippe, Loropéni, le 05/02/08.

⁶⁰ PALE, Djadouéné, Bakoulona, le 30/04/08.

Au terme de la synthèse des données de terrain, que peut-on faire comme commentaire ?

Il nous semble que les questions qui nous préoccupent à savoir les bâtisseurs des ruines, les fonctions des ruines, la période de leur construction etc., doivent être mises en rapport avec les populations les plus anciennes de la région. Dans ces conditions en tenant compte de la revue de littérature et des résultats de nos enquêtes, il apparaît clairement qu'il faut distinguer pour la zone d'étude deux niveaux de peuplement. Le premier niveau de peuplement concerne le groupe Gan, les Touna, les Lorhon, les Koulango. Les Dyan, les Lobi, les Birifor et les Dyula constituent le second niveau de peuplement. Les enquêtes ont montré que ce second niveau de peuplement n'est pas du tout, partie prenante ni dans la question de la primauté de l'occupation des lieux, ni dans celle relative aux bâtisseurs des maisons en pierres. Bien au contraire, les groupes ethniques qui forment ce niveau de peuplement attribuent le statut de premier occupant aux populations antérieures qui seraient de leur avis les bâtisseurs des maisons en pierres. C'est pourquoi, il nous semble que la suite de nos réflexions doit porter essentiellement sur les populations qui forment le premier niveau de peuplement, car, c'est sans doute en leur sein qu'il faut rechercher ceux qui sont les plus anciennement installés et aussi les bâtisseurs des édifices en ruines de pierres. Pour ce faire, il convient de tenter, à la lumière des sources écrites, mais aussi des enquêtes orales, de mieux cerner l'identité de chacune des ces populations présumées premiers occupants.

II.3. L'Identité des populations du premier niveau de peuplement

Parmi les premiers habitants du Sud-ouest, les sources orales et écrites mentionnent les Koulango. Ces derniers ne vivant plus de nos jours sur le territoire burkinabè, il aurait fallu conduire une enquête auprès d'eux dans le Nord de la Côte d'Ivoire pour écouter leur version des faits. Malheureusement, compte tenu du contexte politique actuel qui prévaut dans la partie nord de la Côte d'Ivoire, caractérisé par un climat d'insécurité, il nous a semblé prudent, suite aux conseils des autorités locales du département frontalier de Kosso, de nous abstenir de traverser la frontière.

Puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre la version des faits des Koulango, il nous semble important de rétablir l'équilibre en commençant par cette population. Qui sont les Koulango, d'où viennent-ils et quels sont leurs rapports avec les autres composantes du premier niveau de peuplement dans le Sud-ouest du Burkina Faso ?

Les résultats des enquêtes orales ne nous permettent pas de cerner très bien l'identité des Koulango. Ils sont tantôt assimilés aux Lorhon, tantôt, confondus aux Touna⁶¹. Certains informateurs⁶² vont jusqu'à préciser que les Touna et les Koulango constituent le même peuple. Par contre pour d'autres⁶³, les appellations Touna et Lorhon désigneraient en fait le même peuple. D'ailleurs, cet informateur, dans l'entretien qu'il nous a accordé, employait indistinctement Lorhon et Touna pour désigner la même population. A Bakoulona, un village touna près de Gaoua, il a même été rapporté le fait qu'il y aurait une intercompréhension entre Touna, Lorhon et Koulango⁶⁴. La même indication nous a été fournie à Moulépo dans le département de Djigouè par Binfitè Kambiré qui après avoir déclaré que la plus ancienne installation humaine dans le sud-ouest est celle des Touna affirme : « *Les Koulango, les Touna et les Lorhon se comprennent parfaitement. C'est la même langue* »⁶⁵. Afin de vérifier la réalité de cette communauté linguistique, nous avons consulté G.Kedrebeogo⁶⁶, un linguiste confirmé, Directeur de l'Institut des sciences des sociétés (IN.S.S) du Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST). Selon ce dernier, s'il est établi et les recherches linguistiques l'ont démontré, que Touna et Lorhon forment la même famille de langue *gur*, il n'en va pas de même pour les Koulango. Il expliqua que Lorhon et Touna sont le même peuple avec pour langue, le thèe, ce qui a sans doute donné aussi l'appellation Thêense (Téguéssié) qui leur est aussi parfois donnée. Pourtant, les Koulango qui appartiennent aussi à la famille linguistique *gur*, sont plutôt assimilés aux Lorhon par d'autres auteurs. C'est le cas de Jean-Noël Loucou⁶⁷, qui affirme : « *Les Lorhon, plus connus sous le nom de Koulango se sont formés comme peuple sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire, probablement à la même période que les sénoufo dont il sont, au demeurant, de très proches parents* ». Poursuivant son analyse, l'auteur explique que les premiers Lorhon seraient partis de l'ouest, plus précisément de la région de Korhogo sous la direction d'un certain Kouodo. Ils étaient des chasseurs à l'origine et c'est au terme de leurs pérégrinations qu'ils se fixèrent sur le site de l'actuel village de Kouodo. Ce serait les descendants de cette vague migratoire qui aurait fondé le village de Kenngué (Loropéni) et un autre à l'emplacement de Bouna actuel. C'est pourquoi, suivant l'auteur, ces trois localités constituent le berceau primitif des

⁶¹ KAMBOU Sansan Mathieu Bekour, Gaoua, le 22/01/08 ; KAMBOU Sihinté, Tako, le 29/01/08 ; HIEN Binhelté, Kampti, le 04/02/08 ; Hien Tiadouonè, Bakoulona, le 22/01/08.

⁶² HIEN Binhelté, Kampti, le 04/02/08

⁶³ KAMBOU Sansan Mathieu Bekour, Gaoua, le 22/01/08.

⁶⁴ HIEN Tiadouonè, Bakoulona, le 22/01/08

⁶⁵ KAMBIRE Binfitè, Moulépo, le 31/01/08.

⁶⁶ Entretien du 09/05/08 à l'Institut des Sciences des Sociétés. Voir aussi G.Kedrebeogo et al. Atlas sociolinguistique du Burkina Faso. Carte linguistique, IRSSH (CNRST), ACCT, PNUD, édition de juin 1988.

⁶⁷ LOUCOU, J.N. 1984. Histoire de la Côte d'Ivoire, vol. I : La formation des peuples. CEDA, Abidjan, p.41

Lorhon. Par la suite, les Lorhon s'étendirent plus au Nord, jusqu'à Diébougou dans la province de la Bougouriba et dans la forêt au Sud jusqu'à Bondoukou. Ils s'imposèrent aux Nabé et aux Gan. Par la suite, vers le XVII^e siècle, l'histoire des Lorhon se trouva bouleversée. En effet, au cours de cette période, arrivent dans la région des envahisseurs d'origine Dagomba. Ils s'emparèrent du pays et fondèrent le royaume de Bouna vers 1600. C'est alors que les Lorhon furent rebaptisés Koulango par ces conquérants. Ce terme signifierait « *vassaux qui ne redoutent pas la mort* »⁶⁸.

Pourtant, suivant N.G.Kodjo⁶⁹, les Nabé seraient justement les ancêtres des Koulango. Les Nabé, présentés selon l'auteur, comme autochtones et apparentés aux Koulango seraient connus dans la région de Kong sous les noms de Pakhala ou Kparhala ou encore Zazéré ou Djazéré. En fait, suivant toujours N.G.Kodjo, les termes Nabé ou Zazéré désigneraient les Koulango de la région de Kong. Reprenant Delafosse il explique que d'après ce dernier, les Nabé seraient venus du Nord vers le XIII^e ou le XIV^e siècle. Mais pour Kodjo, les dates données par Delafosse semblent trop récentes. Il affirme en effet, que l'installation des Nabé dans la région de Kong aurait probablement précédé celle des Dyula de plusieurs siècles. Or, les Dyula fréquentaient la région de Kong dès le XIV^e siècle. Dans ces conditions, suivant cet auteur, le point de départ des Koulango se situerait dans la région de Bouna. Ancêtres des Koulango, ces Nabé étaient certainement dans la région de Kong vers le premier millénaire de notre ère. Attachés à la terre, ils apparaissent comme d'excellents chasseurs et extracteurs d'or. Ce serait pourquoi, aux XIV^e et XV^e siècles, ils furent les auxiliaires des Dyula dans le commerce de l'or à Kong et aux alentours. Ce serait du Nord, à travers la vallée de la Comoé, que les Nabé que l'auteur qualifie de Proto-Kulango auraient atteint la région de Kong, de Bouna et de Bondoukou où ils donnèrent naissance aux langues kulango actuelles⁷⁰. Cette analyse de N.G.Kodjo rejoint la tradition orale assez répandue dans le Sud-ouest du Burkina Faso et surtout dans la région de Batié, qui montre que c'est de cet espace géographique que les Koulabgo migrèrent pour s'installer plus au sud dans le territoire actuel de la Côte d'Ivoire.

Georges Savonnet⁷¹ de son côté estime que toute la zone de Gaoua, de Kampti, de Bouna et de Batié était primitivement occupée par les Koulango du Nord⁷². L'auteur poursuit en

⁶⁸ LOUCOU, J.N. Op.cit., p. 42

⁶⁹ KODJO, N.G. 1986. Le Royaume de Kong. Des origines à 1897. Thèse d'Etat, université Aix-en-provence, t. 1, p.170-171

⁷⁰ Id., p. 172

⁷¹ SAVONNET, G. 1962. La colonisation du pays Koulango (Haute-Volta) par les Lobi de Haute-Volta Etude Africaines, Nouvelle Série, N°3, p. 81

affirmant que les Koulango avaient bâti leurs villages sur les terres de Batié, Gaoua et peut-être même jusqu'à Diébougou. A cette époque, ils avaient pour voisins, les Gan, les Dian et les Pougouli⁷³. Plus tard, la poussée lobi venue de l'Est, repoussa les Koulango vers le Sud où ils vivent actuellement dans la région de Bouna.

Pourtant, en lisant Jean Louis Boutillier, on a tendance à faire une distinction entre les Lorhon et les Koulango. En effet, cet auteur écrit « *En premier lieu, il apparaît que sur un vaste territoire allant du 11° de latitude au nord au 8° de latitude au sud et de la Volta Noire à l'est jusqu'au-delà du Comoé à l'ouest, on retrouve comme les plus anciennement installés dans la région des groupement présentant des traits communs sous le nom de Loro, Loron, Loroma. Considéré comme autochtones avec des variantes telle que « sortis de trous dans la terre ou de grottes », « descendus du ciel par une échelle de corde », les groupements Loron se retrouvent ou se retrouvaient aussi bien au nord dans la région de Lorhoso (pays des Loron en mandé), Lorhopéni que plus au sud dans la région de Danoa* »⁷⁴. De tels mythes nous ont été également rapportés dans le village touna de Bakoulona, non loin de Gaoua. En effet, à la question de savoir d'où venaient leurs ancêtres, nous avons reçu la réponse suivante : « *Ils ont été créés par Dieu dans ce village* ».⁷⁵

Plus loin, l'auteur signale des groupements dit « loron-lobi » appelés Tégouéssié par les Koulango, Touna par les Lobi dont on suppose que ce sont à l'origine des Loron dont ils ont conservé notamment la langue et qui auraient pourtant adopté de nombreux traits culturels lobi dont ils ont été voisins dans la zone de leur peuplement d'origine. Cette zone de peuplement d'origine des Loron serait suivant Jean Louis Boutillier la région de Gaoua-Kampti⁷⁶. Poursuivant sa démonstration, l'auteur conclut en affirmant : « *Dans les zones où les Loron revendiquent l'occupation la plus ancienne, cette qualité « d'autochtone » n'est contestée par aucun autre groupe* »⁷⁷.

En parcourant quelques documents d'archives, on retrouve également des indications tendant à faire des Koulango les autochtones de la région qui va de Bondoukou jusqu'au Nord dans la région actuelle de Gaoua. Ainsi, dans une Monographie⁷⁸ de 1911, il est clairement

⁷² En référence aux Koulango du Sud, beaucoup plus nombreux et installés dans la région de Bouna et de Bondoukou.

⁷³ SAVONNET, G. 1962. Op.cit., p.82.

⁷⁴ BOUTILLIER, J.L. 1993. *Bouna royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans*. Editions Karthala et orstom, p. 35.

⁷⁵ HIEN Tiadouonè et autres, Bakoulona, le 22/01/08

⁷⁶ BOUTILLIER, J.L. Op.cit., p.35.

⁷⁷ BOUTILLIER, J.L. Op.cit., p. 36

⁷⁸ Au Gouverneur Général de l'Afrique occidentale. Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Bondoukou. 1911. *Renseignements historique et économiques*.

mentionné que dans la circonscription de Bondoukou, « *les autochtones sont les Koulangos. Ils prétendent être sortis du sol, cette croyance indique leur ancienneté sur cette région. Ils peuplent principalement le centre et le Nord de la circonscription de Bondoukou. Mais partout, sauf dans le Nasian, leurs villages sont mélangés avec les villages des conquérants ou des étrangers* ». Dans un autre document d'archive⁷⁹, les Koulango sont encore présentés comme étant les anciens du sol dans la région de Bondoukou.

Au terme de cette revue des sources écrites et orales on se rend compte qu'il y a une grande concordance qui fait des Loron-Koulango-Teguééssié et Touna, non seulement le même peuple mais encore, les premiers occupants de la région du Sud-ouest. Nos enquêtes orales confirment cette réalité. Certains de nos informateurs sans hésiter affirment que « *Lorhon et Touna forment la même famille* »⁸⁰. Il en est de même pour les Koulango puisqu'ils disent à leur sujet : « *Nous partageons la même langue. Nous-nous comprenons avec les Koulango* »⁸¹. Cette information nous été également donnée dans le village de Bakoulona⁸² ainsi qu'à Djigouè où un informateur déclara : « *Mais les Lorhon ce sont eux les Touna!* »⁸³. En effet, ces quatre appellations semblent désigner des sous branches d'une même population. L'hypothèse que l'on peut formuler à la lumière des faits exposés est que les Lorhon/ Nabé formeraient la population souche. Par la suite, comme nous l'avons vu, ils furent baptisés Koulango par les conquérants Dagomba à l'origine de la fondation du royaume de Bouna. La zone continuant à recevoir de nouvelles vagues de migrations, le brassage entre ces différents peuples s'est poursuivi. Ainsi, les alliances matrimoniales entre Loron et Lobi conduisirent à l'assimilation des populations anciennes, qui gardèrent cependant pour la plupart leur langue, mais adoptèrent la culture lobi. Ce sont ces derniers qui sont connus sous le nom de Touna par les Lobi et de Téguéssié par les Koulango. La réalité de ce brassage est également reconnue par les sources orales. Ainsi, dans les villages touna de Moulépo⁸⁴, de Gongomblo⁸⁵, et de Bawè⁸⁶ (Hellentira) dans le département de Djigouè, il nous a été rapporté que les fondateurs sont des Touna venus de Difitara, une localité située non loin de Kampti. De même, l'entretien a montré que la seule différence fondamentale entre les Touna et les Lobi réside

⁷⁹ Cercle de Bondoukou. Subdivision de Bondoukou. 1918. *Réponses au questionnaire adressé sous circulaire N° 178. 9.9.*

⁸⁰ KAMBIRE Tilkiré et SIB Ombiété, Bawè, le 01/02/08

⁸¹ id.

⁸² HIEN Tiadouonè et autres, Bakoulona, le 22/01/08.

⁸³ KAMBOU Tildonè, Djigouè, le 31/01/08.

⁸⁴ KAMBIRE Tiohalè et HIEN Yihinè, Moulépo, le 31/01/08 ; KAMBIRE Binfité, Moulépo, le 31/01/08.

⁸⁵ KAMBIRE Ontoutè et KAMBIRE Konagarna, 01/02/08.

⁸⁶ KAMBIRE Tilkiré et SIB Onibiété, Bawè, le 01/02/08

dans la langue. Il en est de même dans le village touna de Bakoulona⁸⁷ non loin de Gaoua où les anciens déplorent le fait que les jeunes et surtout les enfants, du fait des alliances matrimoniales avec les Lobi⁸⁸, ne comprennent plus le touna. A cause de cette situation, certains informateurs, comme un de Kampti, vont jusqu'à affirmer : « *ils (les Touna) ont perdu presque leur ethnité. Ils sont devenu maintenant des Lobi* »⁸⁹. Dans le même sens, un autre informateur déclare : « *Leur village (les Touna) est Bakoulona, mais ils ne comprennent plus leur langue. Ils sont assimilés au Lobi. Si vous voulez voir les Touna, il faut aller derrière Kampti* »⁹⁰.

Autrement sur le plan culturel et coutumier les pratiques sont identiques. Dans la pratique, si les Lobi ne comprennent pas la langue les Touna, ces derniers parlent lobiri, preuve s'il en fallait encore, qu'ils ont été assimilés par les Lobi plus nombreux. Ce genre de brassage n'est pas propre à la région du Sud-ouest. Ainsi, dans le pays *moaaga*, les autochtones ont été également soit repoussés, c'est le cas par exemple des Gurunsi et des Samo, soit assimilés comme ce fut le cas des Nyonyose et des Ninsi. Ceux qui furent assimilés perdirent leur langue et devinrent de nos jours des Moose⁹¹. C'est ce même phénomène qui s'est produit dans le Sud-ouest à l'arrivée de populations conquérantes comme les Lobi, les Dagara et les Birfor. Devant la nouvelle situation, une partie des premiers occupants, ceux qui ont choisi de se soumettre furent assimilés. Par contre, ceux qui ont refusé la domination des « nouveaux venus » durent sous la poussée de ces derniers reculer plus à l'ouest. Dans leur migration, les Lorhon, devenus Koulango puis Tégoussié (Touna) à la lumière de nos données de terrain auraient pris deux principaux itinéraires à partir de la région de Gaoua. Le premier les conduit de Gaoua vers Loropéni, Lokosso- et sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire. Le second quant à lui a suivi l'axe Gaoua-Kampti- Djigoué-Côte d'Ivoire. C'est la raison pour laquelle sur ces deux axes, partout, il existe des traditions relatives aux Touna. C'est également sur cet axe qu'on observe de nombreuses ruines en pierres.

En revanche, leurs parents baptisés Koulango empruntèrent un parcours situé plus à l'Est. De la région de Gaoua, ils se dirigèrent vers Bakoulona-Batié-Kosso-territoire ivoirien. Sur cet axe également, les traditions sont unanimes à leur reconnaître la primauté de l'occupation des

⁸⁷ HIEN Tiadouonè et autres, Bakoulona, le 22/01/08

⁸⁸ Cette information nous a été fournie à Bawè un village Touna du département de Djigoué : KAMBIRE Tilkiré et SIB Ombiété, Bawè, le 01/02/08.

⁸⁹ HIEN Tilmaté, Kampti, le 04/02/08

⁹⁰ PALE Lepité, Gaoua, le 20/01/08.

⁹¹ Voir BINGER Louis Gustave (Du Niger au Golf de Guinée), ; TAUXIER (Le Noir du Soudan, 1912) et Plus récemment IZARD, M (Introduction à l'histoire des Royaume Moose, 1970)

lieux. Sur cet axe, la présence de ruines en pierres est assez rare et quand on en trouve c'est dans le voisinage de Gaoua, notamment à Bakoulona.

Une autre donnée qui conforte l'hypothèse selon laquelle le groupe lorhon-koulango- Touna (téguéssié) serait très anciennement implanté dans la région nous est fournie par les rapports à la terre du groupe et son rôle sur le plan rituel. Ainsi, sur les deux axes empruntés par les Lorhon devenus Touna, partout, il a été reconnu que les Lobi leur doivent la terre. C'est la raison pour laquelle, en cas de problème grave qui se pose à la société, jusqu'à nos jours les Lobi font recours au Touna pour les différents sacrifices à la terre et aux autels sacrés. Par exemple, dans la région de Gaoua même, ce sont les Touna qui sont habilités à offrir des sacrifices à la rivière Poni, qui a donné son nom à la province et sur tout endroit sacré en cas de problème très grave⁹². Il est même dit que ce sont les Touna qui auraient installé l'autel de la terre à Gaoua pour les Lobi⁹³. Un de nos informateurs apporte même des précisions sur la procédure d'acquisition de la terre de Gaoua par les Lobi : *« Il y avait les Touna qui étaient installés ici. Ces Baobab que vous voyez sont sur leur ancien site. Les Gan sont venus et ont continué sur Loropéni. Les Touna se sont retirés à Bakoulona et Bafugi⁹⁴ et sa suite ont occupé les lieux. Les Touna ont demandé à Bafugi s'il voulait s'installer ici. Il a répondu par l'affirmative. Alors sur instruction des Touna, il leur a donné un bœuf, une chèvre, un coq, une poule, vingt et cinq (25) cauris et l'ensemble a servi à installer l'autel du village »*⁹⁵. Le même informateur poursuit en affirmant que ce sont les Touna les propriétaires de la terre. C'est pourquoi, quand on veut installer un nouveau village ce sont eux qu'il faut aller voir. Il en est de même dans la zone de Loropéni où les Gan ont fait appel aux Touna pour s'occuper de la chefferie de terre⁹⁶ ou dans la région de Kampti et Djigouè⁹⁷ où les Touna sont encore ceux à qui on fait appel pour des sacrifices en cas de crise sérieuse. Par exemple, un informateur nous a rapporté que récemment, suite à un accident dans lequel son petit fils trouva la mort, il a fait appel aux Touna installés aujourd'hui au Nord de la Côte d'Ivoire pour venir faire des sacrifices expiatoires, car lui-même en tant que descendant d'étrangers n'était pas habilité à le faire. Contre ce service demandé aux maîtres de la terre, il a dû donner une chèvre, une poule, un coq, une pintade et 2500 F CFA⁹⁸. Ce qui est valable pour les Touna dans la région de Gaoua, Loropéni jusqu'à Kampti est Djigouè, l'est pour les Koulango sur

⁹² KAMBOU Sansan Mathieu Békour, Gaoua, le 22/01/08.

⁹³ KAMBOU Tingane, Gaoua, le 24/01/08

⁹⁴ Bafugi serait selon la tradition lobiri, l'ancêtre fondateur de Gaoua.

⁹⁵ DA Spouté et PALE Perkouré, Gaoua, le 21/01/08.

⁹⁶ Le chef de terre suprême de Lorhopéni Farma Fandako est d'origine Touna Il est originaire du village touna de Worbinor dans la région de Djigouè : KAMBIRE Ontoutè et KAMBIRE Konagarma, Gongomblo, le 01/02/08

⁹⁷ KAMBOU Sansan Mathieu Békour, Gaoua, le 22/01/08

⁹⁸ HIEN Binhelté, Kampti, le 04/02/08

l'autre axe, de Gaoua à Kosso, en passant par Batié. A Batié, tous les informateurs sont d'accords pour reconnaître la primauté de l'occupation des lieux aux Koulango. Suivant Yirlô Mathias Da ⁹⁹, ce sont les Koulango qui auraient installé l'autel de la terre de Batié. Après l'avoir installé, ils ont expliqué aux « nouveaux venus » que sont les Birifor les différents interdits. En raison de cela, notre informateur déclare : « *Même jusqu'à nos jours, s'il y a des sacrifices importants à faire, nous sommes obligés de faire appel à un Koulango qui va quitter la Côte-d'Ivoire pour venir les faire* ». A Kosso, le rôle rituel des Koulango apparaît encore plus déterminant. Les Lobi qui y sont installés sont tenus d'informer rapidement les Koulango en cas de décès de leur chef de terre. Dans tous les cas, aucune cérémonie d'installation de son successeur ne peut être faite, tant que les Koulango ne sont pas présents pour la présider. Il leur revient d'installer rituellement le nouveau chef de terre.¹⁰⁰ Dans ce sens, notre informateur a été très clair en déclarant : « *Si je ne suis pas là aujourd'hui, ce sont les Koulango qui vont venir faire des sacrifices et confier la chefferie à mon cousin* »¹⁰¹. Ce même informateur nous a indiqué qu'un des premiers sites des Koulango se trouvait dans la région de Gaoua, précisément à Gbadara. Une enquête de contrôle dans ce village nous a permis de nous rendre compte de l'exactitude de cette information. Sur place, il a non seulement été reconnu que les populations les plus anciennes étaient des Koulango, mais encore, que lors des sacrifices, on est obligé d'invoquer leur nom¹⁰².

Comme on peut le constater, il y a concordance entre les sources orales et les sources écrites pour reconnaître au groupe lorhon-koulango-touna (téguéssié) un rôle très déterminant en ce qui concerne les rituels et sacrifices relatifs à la terre et aux autels sacrés de la région. Dans ce sens, le groupe semble s'être partagé la terre en deux parties principales. Alors que les Touna s'occupent des rituels dans la région de Gaoua, en passant par Malba, jusqu'à Loropéni, les Koulango s'occupent de l'axe qui va de Gaoua à Kosso, en passant par Batié. Le groupe lorhon-koulango-Touna n'est pas le seul à jouer un tel rôle en Afrique de façon général et au Burkina en particulier. Chez les Moose, ce sont également les anciens occupants, Nyonyose et Ninse d'origine qui s'occupent des rituels et sacrifices relatifs à la terre. Il en est de même en pays gurunsi¹⁰³, en pays gurma¹⁰⁴ etc. Dans ces conditions et en attendant d'interroger les données relatives au second groupe du premier niveau de peuplement, il est fort probable que

⁹⁹ DA Yirlô Mathias, Batié, le 21/04/08.

¹⁰⁰ HIEN Midilté, Kosso, le 23/04/08

¹⁰¹ HIEN Midilté, Kosso, le 23/04/08

¹⁰² KAMBOU Sihaté, Gbadara, le 25/04/08.

¹⁰³ GOMGNIMBOU, M. 2004. Le Kasongo (Burkina Faso Ghana) des origines à la conquête coloniale. Thèse d'Etat, Université de Lomé, 558p.

¹⁰⁴ MADIEGA, Y.G, Contribution à l'histoire précoloniale du Gulmu ('Haute-Volta). Wiesbaden.Franz Steiner Verlage.G M.BH, 260p.

les Lorhon-Koulango-Touna soient effectivement les populations les plus anciennement installées dans la région étudiée.

Si nous suivons Jean-Baptiste Kiéthéga, qui cependant n'a pas pris en compte le groupe Lorhon-Koulango-Touna (Téguéssié), le deuxième groupe du premier niveau de peuplement dans le Sud-ouest est composé des Gan-Padoro-Dorobe et Komono. Il faut préciser que ce sont les Dorobe qui sont aussi appelés Dorossié ou Dogossié. Contrairement au groupe des Lorhon-Koulango et Touna qui fait partie du premier niveau de peuplement, nous avons très peu d'écrits sur le second groupe.

Suivant les auteurs les plus anciens, ce groupe, en particulier les Gan, serait arrivé dans le Sud-Ouest actuel du Burkina Faso bien après les Lorhon. C'est ce que nous laisse comprendre Maurice Delafosse¹⁰⁵ quand il affirme qu'après les Lorhon, seraient arrivés les Gan et les Dian dans un même mouvement migratoire vers la fin du XIII^e siècle. A la suite de Delafosse et sans donner de date précise, Henri Labouret¹⁰⁶ explique qu'en dehors des Koulango et après eux, on est à peu près d'accord pour admettre que l'ordre d'arrivée des différentes tribus dans le pays est le suivant : les Dorossié (Dorobe) et les Gan, les Dian, les Téguéssié, les Lobi et les Birifor. Dans les années 1960, une contribution de G .Savonnet¹⁰⁷, nous permet de disposer encore d'informations sur les Gan. Mais dès son introduction, cet auteur explique que l'origine des Gan est très discutée. Faisant l'économie des écrits de ses prédécesseurs, il rapporte que Maurice Delafosse les fait venir de Bondoukou (actuelle Côte-D'Ivoire), Henri Labouret de la rive gauche de la Volta Noire, Louis Tauxier, du Sud alors que Paley Parenko et le R.P J Hébert¹⁰⁸ les font venir du Ghana. Suivant effectivement ces deux auteurs, les ruines en pierres du pays lobi seraient, de l'avis même des Gan, antérieures à leur arrivée dans la région aux environs du XVI^e siècle.¹⁰⁹ Compte tenu de toutes ces incertitudes, Savonnet conclut alors qu'il est difficile dans l'état actuel des connaissances de déterminer avec exactitude leur origine. Néanmoins, il estime qu'on peut affirmer avec certitude qu'ils viennent du Sud et que leur mode de vie, leur habitat rappellent étrangement ceux des Koulango installés dans la région de Bouna.

¹⁰⁵ DELAFOSSE, M. op.cit., p. 316-317

¹⁰⁶ LABOURET, H. Op.cit., p. 23

¹⁰⁷ SAVONNET, G. 1963. Quelques notes sur les Gan et le rituel d'intronisation de leur chef. Etudes Voltaïques. Nouvelle Série. Mémoire N° 4, p. 125 et 127

¹⁰⁸ PARENKO, P et R.P. HEBERT. 1962. Une famille ethnique : les Gan, les Padoro, les Dorobe, les Komono. Bulletin de l'institut français d'Afrique noire série B. T. XXIV, N°s 3 et 4 (juillet octobre), p. 414-418.

¹⁰⁹ PARENKO, P et R.P. HEBERT. 1962. Op.cit., p. 417.

Savonnet explique ensuite que le chef des Gan, le Gan-massa ou plus précisément le Gan Yia, réside à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Loropéni, dans le village d'Obiré qui aurait été fondé au XVIII^e siècle¹¹⁰.

Plus récemment, les travaux du professeur Jean-Baptiste Kiéthéga¹¹¹ montrent que c'est vers le milieu du XV^e siècle que les Gan quittent le Ghana actuel pour traverser le Mouhoun. Ils seraient suivant cet auteur, les premiers occupants du pays lobi et se fixèrent à Obiré. Toujours, selon le même auteur, à la suite des Gan, seraient arrivés les Padoro vers 1600, les Dorobe, au XVII^e siècle et enfin, les Komono autour de 1700, soit au XVIII^e siècle.

Du côté ivoirien, les Gan ne semblent pas non plus avoir fait l'objet de beaucoup d'études. Dans son étude, Jean-Noël Loucou évoque bien les Gan, mais de façon indirecte. C'est ainsi qu'il déclare : « *Progressivement, les Lorhon s'étendirent dans la savane au Nord jusqu'à Diébougou et dans la forêt au Sud jusqu'à Bondoukou. Ils s'imposèrent aux Nabê et aux Gan* ¹¹² ».

Mais plus récemment, M. Père a consacré de nombreuses études aux Gan. Malheureusement, ces travaux ne rapportent la plupart du temps que les seuls points de vue des Gan alors que l'historien pour espérer obtenir des conclusions relativement objectives, se doit de croiser les différentes versions, y compris celles des voisins qui ne seraient pas partie prenante dans la question. Il est alors important, avant d'en venir aux résultats de nos enquêtes de faire l'économie de ces travaux, aussi bien sur l'origine des Gan, qu'en ce qui concerne la période probable de leur implantation dans leur site actuel. En 1992, dans un article intitulé « *Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ?* »¹¹³, l'auteur donne les précisions suivantes « *Les Gan se nomment eux-mêmes Kaa (pl.Kaaba) et parlent le kaasà. Leur domination ayant donné lieu dans le passé à de nombreuses confusions entre Gan ou Ngan, Gâ, Gbèn, Gbin, Guin et autres, nous les désignons désormais par le terme Kaa, qui leur est propre* »¹¹⁴. Localisés dans le Département de Loropéni, ils seraient établis selon l'auteur au moins depuis le XV^e siècle aux alentours d'Orpire (Obiré), leur capitale.¹¹⁵ Plus tard, le même auteur rédige une note manuscrite intitulée « *La fin du mystère des ruines du Lobi* »¹¹⁶. Dans ce texte, c'est le XVI^e siècle qui est indiqué comme période d'implantation des Gan au Burkina Faso. En effet, il est écrit « *Rappelons brièvement que les Kaaba sont venus du Ghana à une époque très*

¹¹⁰ SAVONNET, G. 1963 Op.cit., p. 127

¹¹¹ KIETHEGA, J.B., OP.cit, p. 21

¹¹² LOUCOU, J.L. 1984. Op.cit., p. 41-42.

¹¹³ PERE, M. 1992. Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ? *Journal des Africanistes*, N° 62 (1), p. 79-93

¹¹⁴ Id., p. 80

¹¹⁵ Id., p. 81

¹¹⁶ PERE, M. Sd. La fin du mystère des ruines du Lobi., note *manuscrite*

ancienne et probablement au XVI^e siècle, en attendant que les fouilles archéologiques ne viennent apporter plus de précisions.. »¹¹⁷. Dans un autre travail¹¹⁸, M. Père retient encore le XV^e siècle comme date d'installation des Gan dans la région du Sud-Ouest. Après avoir expliqué que les Gan sont arrivés du Ghana à une période reculée sur le territoire actuel du Burkina Faso, elle précise : « Cette période comprise entre quatre cent vingt et cinq cent soixante ans s'étendrait entre 1430 et 1570, c'est-à-dire entre le début du XV^e siècle et la fin du XVI^e siècle ». ¹¹⁹ Dans son dernier ouvrage¹²⁰, consacré cette fois exclusivement au royaume gan d'Obiré, l'auteur apporte encore des informations sur la période d'arrivée des Gan au Burkina Faso. En effet, elle affirme : « Les Gan, dotés d'une royauté sont arrivés dans l'actuel Burkina Faso à une époque très reculée, puisqu'ils totalisent déjà vingt-huit rois et reines. P Paley et J. Hébert, nos devanciers, ont accordé une moyenne de quinze ans à chaque règne et situent l'arrivée des Gan au XVI^e siècle, mais nous nous pensons que l'on peut accorder au moins vingt ans, car les rois sont choisis relativement jeunes »¹²¹. C'est sur la base de ces estimations, que l'auteur situe l'arrivée des Gan dans le Sud-ouest du Burkina Faso approximativement entre le milieu et la fin du XV^e siècle¹²². C'est sans doute à partir de cette chronologie, que l'auteur estime que les Gan seraient les plus anciens dans la région et auraient précédé les Dagara d'une dizaine de générations et qu'en dernier lieu, seraient arrivés les Lobi trois générations plus tard que les Dagara¹²³.

Abordant l'installation des Lorhon, l'auteur avoue qu'il s'agit d'un cas plus complexe. Les Lorhon, suivant M.Père, sont connus sous diverse appellations : Lorho, Loro, Lokho, Loron, Téobè, Teésè, Tégué, Téguéseye ou Téguéssié. Ils sont aussi, selon l'auteur confondus avec les Koulango et assimilés à ceux-ci, au point d'être appelés Koulango-Lorhon. Mais ce qui est plus important, c'est le fait que l'auteur, alors qu'elle reconnaît aux Gan le statut de premiers occupants, semble ici, l'attribuer au groupe des Lorhon. C'est du moins l'interprétation que nous faisons de ce passage : « Les Lorho étaient des bijoutiers d'origine mandé. Ils se déplaçaient en petits groupes, à la recherche des régions où ils pouvaient trouver notamment de l'or, du fer, ou du cuivre. De caractère paisible, et en état de faiblesse numérique, ils

¹¹⁷ Id., p. 2

¹¹⁸ PERE, M. 1993. Séjour des Lorhon Koulango chez les Gan du Burkina Faso. *Découverte du Burkina*, t. II, Paris Ouagadougou, Sépia-ADDB, p. 7-71

¹¹⁹ Id., p. 17

¹²⁰ PERE, M. 2004. Le Royaume Gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'anthropologie. Burkina Faso. Paris, Sépia, 544p et annexes.

¹²¹ Id., p. 33

¹²² Id.

¹²³ Id., p. 45

n'avaient pas d'autres solutions devant les nouveaux venus, le plus souvent guerriers, qu'ils soient Gan, Dagomba, Koulango, Lobi etc. , que de se soumettre pour survivre »¹²⁴.

Ce passage appelle de notre part quelques commentaires. D'abord, l'auteur montre qu'il y a similitude entre Lorhon et Tégoussié encore appelés Touna par d'autres. Elle reconnaît aussi qu'ils sont souvent confondus aux Koulango. Cette réalité a été relevée par plusieurs auteurs comme nous l'avons vu, et, confirmée également par nos enquêtes de terrain. Là où il y a un problème c'est de savoir qui du groupe Gan et du groupe Lorhon a devancé l'autre dans leur site actuel. Pour M. Père, ce serait les Gan. Pourtant, si nous avons bien compris ce passage, les Gan feraient partie des « *nouveaux venus* », au même titre que les Dagomba, auxquels les populations anciennement implantées, en l'occurrence les Lorhon, n'ont eu d'autre choix que de se soumettre !

En attendant de revenir sur cette question, il est utile d'interroger également nos données de terrain sur les Gan. L'analyse des données de terrain sur les Gan, montre que la majorité des Gan affirme être la population la plus ancienne installée dans la région du Sud-Ouest. C'est le cas de nos informateurs de Loropéni¹²⁵, de Kassita¹²⁶, Bengasso¹²⁷, de Lokosso¹²⁸, de Watan¹²⁹ et du roi gan que nous avons interrogé à Obiré¹³⁰. Selon par exemple le chef de terre de Watan, arrivés du Ghana, les Gan seraient progressivement parvenus dans la région de Loropéni où ils fondèrent une localité du nom de Kingué, alors qu'il n'y avait personne dans la région. Tiébé Farma et Femyan Farma rapportent aussi que venus du Ghana, leurs ancêtres se sont installés dans la région de Gaoua, avant d'en être repoussés par les Lobi arrivés plus tard. C'est de Gaoua qu'ils allèrent plus à l'ouest fonder Lokosso qui s'appelle en réalité Sandé. Ils y trouvèrent des terres vierges, car, il n'y avait personne. La même version nous a été rapportée par le chef de terre de Loropéni, Fandako Kama. Cette unanimité au sein des Gan semble être le résultat d'une concertation sans que nous en ayons la preuve, si bien que leur version s'approche d'un récit officiel voulu pour certaines raisons par le groupe. Ce sont quelques exceptions parmi les informateurs Gan qui nous permettent de formuler cette hypothèse de version officielle. En effet, très peu il est vrai, certains Gan reconnaissent que leurs ancêtres ne sont pas les plus anciennement installés dans la région. C'est le cas de Atèbè

¹²⁴ PERE, M. 2004. Op.cit., p. 47

¹²⁵ FARMA Fatima, Loropéni, le 06/02/08 ; KAMA, Fandako, Loropéni (Toétan), le 26/01/08 .

¹²⁶ FARMA Domba et FARMA Aly, Kassita, le 30/01/08

¹²⁷ FARMA Sambé et FARMA Toukpan, Bengasso, le 29/01/08

¹²⁸ FARMA Tiébé et FARMA Femyan, Lokosso-Sandé, le 30/01/08

¹²⁹ FARMA Simbè et FARMA Kombi, Watan, le 25/01/08.

¹³⁰ Gan-massa, Obiré, le 01/05/08

Philippe Farma¹³¹, qui affirme que les Koulango ont devancé les Gan. C'est encore le cas de Tiébé Farma et de Femyan Farma¹³² qui, sans donner l'identité des premiers occupants, reconnaissent que la région avait été déjà occupée par des populations antérieures aux Gan. Ils pensent même que c'est à ces populations anciennes qu'appartiennent les constructions de pierres en ruines, car, leurs ancêtres seraient arrivés trouver ces ruines. En dehors du point de vue des Gan eux-mêmes, nous avons comme dans le cas du groupe Lorhon, consulté les autres populations de la région au sujet de l'installation des Gan. Comme résultat, il faut avouer que la majorité de nos informateurs Lobi, Birifor etc., ne reconnaissent pas aux Gan le statut de premiers occupants. Néanmoins, quelques-uns comme Tildoné Kambou¹³³, Sansan Békour Kambou¹³⁴, Lepité Palé¹³⁵, Irêtiana Palé, Djounèpiena Da¹³⁶, Okihé Noufe¹³⁷ et Tilmate Hien¹³⁸ estiment que les premiers habitants de la région furent les Gan. Le dernier informateur apporta la précision suivante : « *En fait, les Gan et les Touna sont arrivés ensemble, au même moment. Mais, la souveraineté sur la terre appartenait et appartient toujours aux Touna. Jusqu'à Kampti ce sont les Touna qui s'occupent du rituel de la terre. De nos jours, les Touna sont assimilés aux Lobi. L'autel de la terre de Kampti a été installé par les ancêtres des Touna. Même de nos jours, le rituel relatif à la fondation d'un nouveau village leur revient de droit* ». ¹³⁹

Les Dyula¹⁴⁰ arrivés après toutes les autres communautés pensent eux, que ce sont les Gan qui sont les plus anciens dans la région, tout en refusant cependant d'attribuer à ces derniers la paternité des constructions de pierres en ruines. Ils estiment que ces constructions existaient bien avant l'arrivée des Gan.

Que tirer en guise de conclusion sur la mise en place des populations les plus anciennes du Sud-ouest et précisément de la région couverte par l'étude ?

D'abord, il convient de relever que la majorité de nos informateurs estime que les populations les plus anciennement installées dans la région appartiennent à la famille Lorhon-Koulango-Touna. Ancienneté qui selon eux justifieraient les rapports étroits que ce groupe entretient avec la terre. Suite à ce groupe, seraient probablement arrivés les Gan, que M. Père classe

¹³¹ FARMA Atèbè Philippe, Loropéni, le 05/02/08

¹³² FARMA Tiébé et FARMA Femyan, Lokosso-Sandé, le 30/01/08

¹³³ KAMBOU Tildoné, Djigouè, le 31/01/08

¹³⁴ KAMBOU Sansan Békour, Gaoua, le 22/01/08

¹³⁵ PALE, Lepité, Gaoua, le 20/01/08

¹³⁶ PALE Irêtiana et DA Djounépiena, Loropéni, le 05/02/08

¹³⁷ NOUFE Okihé, Loropéni, le 26/01/08

¹³⁸ HIEN Tilmate, Kampti, le 04/01/08

¹³⁹ Id.

¹⁴⁰ TRAORE Bamoudou, Lokosso, le 30/01/08 ; BAMBA Ibrahima, Loropéni, le 13/02/08

parmi les « nouveaux venus » devant lesquels le premier groupe a dû ou reculer ou se soumettre. A leur suite aussi serait arrivé le « rameau lobi ». Il s'est alors produit un phénomène de repositionnement des populations qui n'est pas sans rappeler ce qui se passa dans l'actuel pays *moaaga* à l'arrivée des conquérants Dagomba. Dans le même temps, il s'en suivit un brassage de populations à travers notamment des alliances matrimoniales entre les « nouveaux venus » et les populations anciennes. C'est ainsi que les Touna sont présentés comme étant issus d'un métissage entre Lobi et Lorhon. Le même phénomène s'est produit entre Gan et Lorhon, donnant toujours le groupe Touna. Il n'est alors pas étonnant, que les Touna, produit d'un métissage entre les anciennes populations et les nouveaux venus s'occupent des questions religieuses relatives à la terre. Peuple, presque disparu ou assimilé, l'histoire des Lorhon-Koulango-Touna se trouva très probablement récupérée par les dominants du moment, en l'occurrence les Gan. En effet, il suffit pour démontrer que cette probabilité n'est pas de dénuée de sens, de reprendre ici, la tradition relative aux origines des Koulango fournie par Labouret :

*« Il y a fort longtemps, un certain Kodo, sur lequel on ne possède aucun autre détail, arriva du pays de Mandé, se dirigeant vers l'est avec une caravane. Après avoir traversé une contrée déserte, il approchait de la Volta, lorsqu'une troupe de chasseurs Dagari l'attaqua ; il fut tué. Ses enfants et ses compagnons sous la direction de son fils Nikagué, construisirent des habitations à l'endroit où il était mort, et donnèrent au village, qui existe encore, le nom de Kodo. Pour mieux se protéger contre les étrangers hostiles et les bêtes sauvages, Hayennderi, autre fils de Kodo, bâti des murs en pierres sur l'emplacement de Bouna actuel, tandis que sa sœur Kahé fondait près de là, Henngué ou Kenngué. Ces trois villages primitifs sont le berceau d'origine des Koulango ».*¹⁴¹ Ailleurs¹⁴², Labouret affirme : *« A une époque reculée, les Koulango avaient pour voisins dans la région de Gaoua les Gan, puis les Tégoussié, et plus tard, les Lobi et les Birifor. Ils avaient pris l'habitude comme avaient fait les fils de Kodo, de construire des maisons de pierres pour se mettre à l'abri dans cette contrée où ils cherchaient de l'or ».* Une version identique nous est rapporté par Jean-Noël Loucou au sujet des Lorhon, qui comme nous le savons maintenant, ne sont pas différents des Koulango. En effet cet auteur¹⁴³ explique que les premiers Lorhon seraient partis de l'ouest, plus précisément de la région de Korhogo sous la direction d'un certain Kouodo. Ils étaient des chasseurs à l'origine et c'est au terme de leurs pérégrinations qu'ils se fixèrent sur le site de

¹⁴¹ LABOURET, op.cit.p. 21

¹⁴² LABOURET, op.cit., p. 22

¹⁴³ LOUGOU, J.L. Op.cit., p. 41

l'actuel village de Kouodo. Ce serait les descendants de cette vague migratoire qui aurait fondé le village de Kenngué (Loropéni) et un autre à l'emplacement de Bouna actuel. Or, suivant les travaux de M.Père¹⁴⁴, cette même tradition serait revendiquée par les Gan. Ainsi, ce serait eux qui, harcelé par la progression lobi auraient fondé Kengué dans la région de Loropéni. Ce qui nous semble plus vraisemblable, à la lumière de nos données de terrain et des sources écrites, est le fait que partis certainement avant l'arrivée des Gan qui fuyaient devant la poussée lobi, les demeures des Lorhon-Koulango ont été récupérés par les Gan qui éprouvaient le besoin de s'abriter contre les flèches des Lobi. Si cette hypothèse est fondée, alors, les constructions des édifices en pierres ne peuvent que dater d'avant le XV^e siècle, alors que comme nous l'avons vu les auteurs s'accordent à faire remonter entre le XV^e et le XVI^e siècle l'installation des Gan. Ayant récupéré le patrimoine matériel des anciennes populations, les Gan finirent aussi avec l'évolution et compte tenu d'un certains nombre de facteurs actuels, par récupérer l'histoire de ces populations. Dans ces conditions, on peut comprendre qu'ils revendiquent aujourd'hui la paternité des ruines en pierres. Mais sans doute, l'étude de la répartition géographique des ruines dans la région en comparaison avec les axes migratoires des anciennes populations qui ont été retracés dans ce point, permettra de jeter un peu plus d'éclairage sur cette question en attendant les données de l'archéologie.

III.GEOGRAPHIE DES RUINES EN PIERRE DE LA REGION

Outre les ruines de construction en pierre de *Loropéni* qui sont les plus célèbres et peut-être les plus importantes, il existe au Sud-ouest du Burkina d'autres ruines de constructions en pierres. De nombreux chercheurs dont Henri Labouret¹⁴⁵, Georges Savonnet¹⁴⁶ et Madeleine Père¹⁴⁷ les ont inventoriées. Récemment (du 15 Janvier au 15 février 2008 et du 15 avril au 4 mai 2008), lors du recueil des informations orales sur les ruines de *Loropéni*, nous avons vu quelques unes des ruines.

III.1 Les ruines de Gaoua et ses environs

Administrativement, Gaoua est le plus grand centre des populations du Sud-ouest. A l'intérieur de cette ville, plus précisément dans le quartier *Tièlkan*, dans un bois, on aperçoit

¹⁴⁴ PERE, M. 1992. Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ? Journal des Africanistes, N° 32 (1), p. 84

¹⁴⁵ LABOURET, H. 1932. Les tribus du rameau lobi, Paris, Institut d'ethnologie, P.17

¹⁴⁶ SAVONNET, G. 1986. Le paysan gan et l'archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays lobi-gan (Burkina et Cote d'Ivoire), Cah. Sci. Hum. 22 (1), 1986, P. 17

¹⁴⁷ PERE, M. 1992. Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ? Journal des Africanistes, N° 32 (1), PP. 84-86

des alignements de pierres qui seraient les premières couches de constructions en pierres¹⁴⁸. Ces ruines à peine visibles sont attribuées aux *Touna*, une population très ancienne qui aurait occupé Gaoua avant de s'installer à Bakoulona¹⁴⁹.

Bakoulona est un village situé à une vingtaine de Km au Sud-est de Gaoua. Il aurait été fondé par des Touna qui en sont les chefs de terre même si dans le village on compte de nombreux Lobi. Ces Touna détiendraient des droits sur les terres de Gaoua dont ils sont les propriétaires ; en cas de besoin ils sont sollicités pour des sacrifices à la terre¹⁵⁰. L'occupation première de Gaoua par les Touna de Bakoulona et les sacrifices qu'ils continuent à faire à la terre de Gaoua sont confirmés par toutes les personnes auprès desquelles nous avons enquêté à Gaoua (Cf. note 147). Dans ce village on note la présence de pierres alignées qui, selon les *Touna*, sont des restes de constructions en pierres¹⁵¹. Les Touna disent avoir occupé des terres vierges et se disent être à l'origine des constructions en pierres dont les ruines sont présentées ici (Voir Photo 1 et Photo 2). Ces ruines qui sont en brousse s'apparentent à des cordons pierreux dont les pierres ont été déplacées. Elles ne seraient pas les seules du village car plus loin, il y en a de plus importantes.

Photo 1



Ruines de Bakoulona

Sources : Photo Jean Célestin Ky du 22 Janvier 2008

Photo 2



Ruines de Bakoulona

Sources: Photo Jean Célestin Ky du 22 Janvier 2008

¹⁴⁸ DA Sipouté et PALET Perkourè, Gaoua (Tièlkan), le 21/01/08

¹⁴⁹ - DA Sipouté et PALET Perkourè, Gaoua (Tièlkan), le 21/01/08 ;

- PALET Lépitè , Gaoua, le 20/01/08 ;

- KAMBOU Tingane, Gaoua, le 24/01/08.

¹⁵⁰ HEN Tiadogonè, Bakoulona, le22/01/08.

¹⁵¹ HEN Tiadogonè, Bakoulona, le22/01/08.

- PALE Kirimako, Bakoulona, le 22/01/08 ;

-PALE Djinoroté, Bakoulona, le 22/01/08 ;

- PALE Onfilè, Bakoulona, le 22/01/08 ;

- PALE Sansan Gouroumati, Bakoulona, le 22/01/08

Souroumbou est un village birifor situé au Nord-est de Gaoua. Ce village aurait été fondé par des Birifor, mais le chef de terre actuel admet que son ancêtre fondateur à son arrivée aurait trouvé en place des *Touna* qui se seraient déplacés suite à des conflits¹⁵². Des pierres alignées sont présentées comme les seules traces matérielles de l'occupation de la localité par les *Touna*. La concession du chef de terre est entourée par des ruines de pierre (Voir Photo 3) ; derrière sa

Photo 3



Ruines de Souroumbou

Sources : Photo Jean Célestin Ky du 20 avril 2008

Photo 4



Ruines de Souroumbou

Sources : Photo Jean Célestin KY du 20 avril 2008

concession se trouve de grands cercles de pierres alignées à l'intérieur desquels on a des champs (Voir Photo 4, Photo 5 et Photo 6). Pour le chef de terre, ces pierres sont les ruines des murs d'enceinte à l'intérieur desquels les *Touna* auraient construit leurs maisons d'habitation¹⁵³.

Photo 5



Ruines de Souroumbou

Sources : Photo Jean Célestin Ky du 20 avril 2008

Photo 6



Ruines de Souroumbou

Sources : Photo Jean Célestin KY du 20 avril 2008

¹⁵² KAMBOU Sonnè, Souroumbou, le 20/04/08.

¹⁵³ KAMBOU Sonnè, Souroumbou, le 20/04/08.

III.2 Les ruines de Loropéni et ses environs

Loropéni¹⁵⁴, localité gan située à une quarantaine de Km à l'ouest de Gaoua, héberge en l'état actuel des connaissances l'une des ruines de constructions en pierres les plus importantes de la région (voir Photo7 et Photo 8). Découvertes en 1902, elles ont fait l'objet de nombreuses recherches qui continuent d'ailleurs de nos jours par des fouilles archéologiques (Voir Photo 9).

Photo 7



Ruines de Loropéni
Sources : Photo Lassina Simporé

Photo 8



Ruines de Loropéni
Sources : Photo Lassina Simporé

Il s'agit d'un très grand mur d'enceinte construit essentiellement avec des blocs de pierres (Voir Photo 10)

Photo 9



Fouilles à l'intérieur des Ruines de Loropéni
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 9 Février 2008

Photo 10



Les pierres des ruines vues de près
Sources : Photo Lassina Simporé

A quelques Km au Nord de Loropéni, se trouve un village gan du nom de Watan. En réalité, les ruines dites de *Loropéni* sont situées sur des terres appartenant à Watan. C'est pourquoi, le

¹⁵⁴ Selon les gan, Loropéni signifierait buffle gras

chef de terre de *Watan* est le prêtre sacrificateur aux ruines de *Loropeni* (Voir annexe). D'ailleurs Watan souhaite que ces ruines soient rebaptisées "Ruines de Watan"¹⁵⁵. Mais ce village possède aussi ses ruines même si elles ne sont pas importantes. Dans le premier site du village existe des alignements de pierres à peine visibles (Voir Photo 11) qui sont présentés comme des ruines de constructions en pierres. On note aussi la présence d'un amoncellement de pierres sur lequel est déposé une jarre qui fait office d'autel de sacrifice (Voir Photo 12). Les populations actuelles attribuent ces traces à leurs ancêtres car disent-elles ces derniers se seraient installés sur des terres dont ils sont les premiers occupants¹⁵⁶. Ils auraient construit des maisons d'habitation à l'aide de matériau en pierre (Voir Photo13).

Photo 11



Ruines du premier site de Watan
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 25 Janvier 2008

Photo 12



Un autel dans ruines du premier site de Watan,
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 25 Janvier

Photo 13



Ruines de Watan : les matériaux en pierre
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 25 Janvier 2008

¹⁵⁵ FARMA Simbé, FARMA Kombi et SOUA Siébi, Watan, le 25/01/08 2008.

¹⁵⁶ FARMA Simbé, Watan, le 25/01/08 2008.

Benkassa, un autre village *gan* situé à une quarantaine de Km au Nord de Loropéni possède des ruines de constructions en pierres. Benkassa serait une fondation récente ; c'est en allant à la recherche des terres de culture que Sibiri Farma, le fondateur du village, parti de Wurkun (9km de Benkassa) a découvert cet endroit¹⁵⁷. A proximité du village et vers les champs de culture, on rencontre de nombreuses ruines de constructions en pierres. Certaines ont des murs de près d'un mètre de hauteur (Voir Photo 14), d'autres ont une hauteur encore plus basse (Voir Photo 15). Il y en a dont les murs sont tombés et se limitent à un tas de pierres (Voir Photo 16). Les populations actuelles qui sont des Gan ne possèdent aucune information sur ces ruines ; elles seraient venues les trouver et ignorent les bâtisseurs et l'usage qui en a été fait¹⁵⁸. Cependant, ces ruines sont aujourd'hui des autels de sacrifices ; les devins ou les voyants recommandent souvent des sacrifices aux ruines et le chef de terre les exécute.

Photo 14



Ruines de Benkassa
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 29 Janvier 2008

Photo 15



Ruines de Benkassa
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 29 Janvier 2008

Photo 16



Ruines de Benkassa
Sources : Photo Jean Célestin Ky du 29 Janvier 2008

¹⁵⁷ FARMA Toukpan Farma, Benkassa, le 29/01/2008

¹⁵⁸ FARMA Toukpan et FARMA Sambu, Benkassa, le 29/01/2008

Bini est un village situé à plus de quarante km au Nord-est de Loropéni. Fondé par des *Dogosiè*, une population apparentée aux Gan, Bini possède des ruines de constructions en pierres très importantes. Comme à Benkassa, les populations actuelles de Bini disent tout ignorer de ces ruines¹⁵⁹. Il s'agit d'un grand mur d'enceinte assez bien conservé (Voir Photos 17 et 18). Mais à côté de ces ruines encore en bon état, existent d'autres dont la hauteur des murs donne moins de 50 cm (Voir Photo 19).

Photos 17 et 18



Ruines de Bini

Sources : Photos Jean Célestin Ky du 25 avril 2008

Photo 19



Ruines de Bini

Sources : Photos Jean Célestin Ky du 25 avril 2008

Obiré est la capitale du royaume *gan*, c'est là que réside le *gan-massa* (roi gan). Il est situé à quelques Km au Nord-ouest de Loropéni dont il dépend administrativement. Obire a été fondé par des Gan, ceux-la mêmes qui disent être les bâtisseurs de ce qu'on appelle aujourd'hui

¹⁵⁹ OUATTARA Alakomy, Bini, le 26/04/2008

"ruines de *Loropeni*"¹⁶⁰. A Obiré on rencontre encore des ruines de constructions en pierres ; le palais royal est dans une enceinte de constructions en pierres dont les restes sont à peine visibles (Voir Photo 20) ou se limitent à des blocs de pierres dispersés (Voir Photo 21). Mais à quelques mètres du palais royal, on trouve des ruines dont les pierres, superposées les unes sur les autres, sont encore en place (Voir Photo 22 et Photo 23).

Photo 20



Photo 21



Ruines de Obiré
Sources : Photo Zagré/Kaboré Edwige du 1^{er} mai 2008

Photo 22



Ruines de Obiré
Sources : Photo Zagré/Kaboré Edwige du 1^{er} mai 2008

Photo 23



Ruines de Obiré
Sources : Photo Zagré/Kaboré Edwige du 1^{er} mai 2008

¹⁶⁰ Gan-massa, Obiré, le 01/05/08

Selon le roi, à l'arrivée des Gan, il n'existait aucune trace d'occupation humaine à Obiré ; ce sont les Gan qui ont construit les murs en pierres dont nous avons aujourd'hui les restes¹⁶¹.

III.3 Les ruines de Kampti et ses environs

Kampti est une ville *lobi* située au Sud-ouest de Gaoua et au Sud-est de Loropeni. Kampti aurait été fondé par des Lobi qui admettent que la localité a été occupée avant eux par les Touna¹⁶² ; ces derniers seraient les propriétaires terriens de Kampti et continuent de faire des sacrifices à la terre¹⁶³. A l'Ouest de Kampti, dans un village lobi appelé Mampoura, on note la présence de nombreuses ruines de constructions en pierres. Si certaines ruines possèdent plusieurs couches de pierres superposées (Voir Photo 24 et Photo 25), d'autres se limitent à leur base (Voir Photo 26 et Photo 27). Ces ruines sont attribuées soit aux premiers Lobi à s'installer pour se protéger des flèches des ennemis¹⁶⁴, soit à des populations primitives non identifiées¹⁶⁵.

Photo 24 et Photo 25



Ruines de Mampoura (Axe Kampti-Djigouè)
Sources : Photos Jean Célestin Ky du 31 Janvier 2008

¹⁶¹ Gan-massa, 32 ans, enquête du 1er mai 2008

¹⁶² HIEN Binhelté, Kampti, le 04/02/2008

¹⁶³ HEN Tilmaté, Kampti, le 04/02/2008

¹⁶⁴ Binhelté Hien, chef de terre, 78 ans, enquête du 4 février 2008

¹⁶⁵ Tilmaté Hien, militaire à la retraite, 76 ans, enquête du 4 février 2008

Photo 26 et Photo 27

Ruines de Mampoura (Axe Kampti-Djigoue)
Sources : Photos Jean Célestin Ky du 31 Janvier 2008

Dans la région de Djigouè, à l'Ouest de Kampti, en allant à Moulépo, on traverse de nombreuses ruines de constructions en pierres à base circulaire.

III.4 Les ruines de Malba et ses environs

An Nord-est de Gaoua se trouve Malba, une fondation birifor. Les Birifor reconnaissent n'avoir pas occupé des terres vierges ; la localité aurait été occupée par des Touna à l'arrivée des Birifor¹⁶⁶. Les preuves de l'occupation de Malba par les Touna seraient les ruines de constructions en pierres que nous n'avons pu voir, parce que éloignées selon les informateurs. Madeleine Père confirme l'existence de ruines de constructions en pierres dans le département de Malba (Père 1992 : 84).

Cette succincte présentation des ruines de constructions en pierres que nous avons pu voir confirme la dispersion de ces restes d'habitation dans une grande partie du Sud-ouest dont ont parlé de nombreux chercheurs parmi lesquels E. Ruelle¹⁶⁷, Henri Labouret¹⁶⁸, Georges Savonnet¹⁶⁹ et Madeleine Père¹⁷⁰.

¹⁶⁶ Bayatien Kambou, chef de terre, ne en 1930, enquête du 18 avril 2008 ; Nyôrogninè Kambou, cultivateur, descendant du fondateur du village ayant cédé la responsabilité de la terre, 100 ans, enquête du 18 avril 2008 ; Badécape Kambou, lignage chef de terre de Malba-Tassep, enquête du 18 avril 2008 ; Toho Kambou, chef de terre de Malba-campement, ne en 1950, enquête du 19 avril 2008.

¹⁶⁷ RUELL, E., Notes sur les ruines d'habitations en pierres de l'Afrique occidentale. Bulletin de géographie historique et descriptive, Numéro 1, Paris, imprimerie nationale

¹⁶⁸ LABOURET, H. 1932. Les tribus du rameau lobi, Paris, Institut d'ethnologie, P.17

¹⁶⁹ ¹⁶⁹ SAVONNET, G. 1986. Le paysan gan et l'archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays lobi-gan (Burkina et Cote d'Ivoire), Cah. Sci. Hum. 22 (1), 1986, PP. 57-82

¹⁷⁰ PERE, M. Sd. La fin du mystère des ruines du Lobi., Note manuscrite

IV. LES RUINES DE KPOKAYĀGA OU "LA MAISON DU REFUS"

Les Gan désignent par kpôkayāga, c'est-à-dire " maison du refus", les célèbres ruines de pierres dont le Burkina souhaite l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le travail de recherche de terrain pour lequel nous sommes appelés vise l'obtention d'informations orales relatives à ces ruines en vue de leur meilleure connaissance. Mais les connaissances que possèdent les populations actuelles sur ces ruines sont imprécises et contradictoires ; certaines mêmes vont jusqu'à ignorer leur existence. Ainsi, à partir de la tradition orale il est pour le moment impossible d'obtenir des certitudes sur bien de questions que l'on se pose encore sur les ruines de Loropeni ; on ne peut encore qu'émettre des hypothèses.

IV.1 Description et fonction de la construction en pierre

Lorsqu'on demande aux populations de décrire les ruines telles qu'elles apparaissaient quand elles les voyaient pour la première fois et l'usage qui en a été fait, les réponses qu'elles donnent sont vagues pour certaines et d'autres disent ne les avoir jamais vues¹⁷¹. Passons en revue quelques descriptions de nos informateurs.

Simbé Farma, le chef de terre de Watan, qui a aujourd'hui 88 ans, dit avoir vu les ruines pour la première fois lorsqu'il avait entre 13 et 14 ans. Selon lui, les murs comportaient des traces de mains et il y avait deux portes d'entrée toutes situées à l'Ouest. Il s'agissait de larges portes ayant une forme rectangulaire¹⁷². Ibrahima Bamba, né en 1938, dit avoir visité les ruines de Loropéni en 1950. Il ne se souvient plus de ce qu'il a vu lors de cette visite ; seulement des murs très hauts et l'intérieur était cloisonné en deux parties¹⁷³. Binhelté Hien, 78 ans, qui a vu ces ruines dit ceci : *"Les portes d'entrée n'étaient pas tombées et les ruines étaient en bon état si bien qu'un courageux pouvait y habiter. Il y avait deux portes d'entrée principales et sept portes à l'intérieur. Ces portes d'entrée situées à l'Ouest étaient en forme de voûte"*¹⁷⁴. Okité Noufé, 71 ans, qui a vu ces ruines au moment où il avait entre 12 et 15 ans

¹⁷¹ HIEN Tiadouonè, Bakoulona, le 22/01/08; KAMBIRE Tiohalè, Moulépo, le 31/01/08 ; PALE Lépité, Gaoua, le 20/01/08 ; Da Sipouté, Gaoua (Tièkan), le 21/01/08 ; KAMBIRE Tilkiré, Hélintira Bawè, le 01/02/08 ; HEN Tilmaté, Kampti (Poltionao), le 04/02/08 ; KAMBOU Tildonè, Djigouè, le 31/01/08 ; KAMBIRE Binfité, Moulépo, le 31/01/08 ; KAMBOU Sonnè, Souroumbou, le 20/04/08 ; etc.

¹⁷² FARMA Simbé, Watan, le 25/01/08

¹⁷³ BAMBA Ibrahima, Loropeni, le 13/02/08

¹⁷⁴ HEN Binhelté, Kampti, le 04/02/08

en fait la description suivante : *"Il y avait des traces de mains sur les murs et à l'intérieur se trouvait de grands arbres dont certains étaient secs. A l'Ouest se trouvait une seule grande porte d'entrée et à l'intérieur il y avait des chambres en pierres¹⁷⁵".* Pour Fandako Kama, le chef de terre gan, l'intérieur des ruines étaient subdivisé en chambres et les murs de l'intérieur avaient la même hauteur que ceux de l'extérieur. Il n'y avait qu'une porte d'entrée située à l'ouest¹⁷⁶. A Kassita il est question de très hauts murs avec l'empreinte d'une paume ou d'une main. A l'intérieur il y avait deux compartiments ; une porte d'entrée du côté Ouest. On note la présence de nombreuses meules à l'intérieur¹⁷⁷. Pour Bamoudou Traoré de Lokosso Dioula, à l'intérieur des ruines on pouvait voir des puits, de grands arbres et des maisons¹⁷⁸. Fatima Farma (elle a vu les ruines il y a une quarantaine d'années) décrit les ruines comme suit *"Il y avait deux portes principales, l'une du côté Ouest et l'autre du côté Est. Le mur d'enceinte était en partie tombé et la deuxième porte était à peine visible. A l'intérieur on avait des concessions, celles des femmes et celles des hommes. Les portes étaient de forme rectangulaire et atteignaient le niveau du sol si bien qu'il n'y avait pas d'escaliers pour accéder à l'intérieur des ruines. A l'intérieur on avait de petites maisons qui permettent de dire que chaque membre de la famille avait sa chambre. Je pense qu'il y avait une vingtaine de chambres environ. Sur les hauts murs à l'extérieur il y avait une trace de main¹⁷⁹".* Pour Tingane Kambou, l'intérieur du mur d'enceinte comprenait deux compartiments et des escaliers permettaient d'accéder à l'intérieur ; il y avait deux portes, l'une à l'Ouest et l'autre au Nord. A l'intérieur on pouvait reconnaître un puits qui était presque refermé¹⁸⁰. Sansan Bekour Mathieu Kambou qui a visité les ruines en 1958 dit ceci : *"En 1958, il y avait encore des murs en banco sur pieds à l'intérieur, mais les toits qui étaient en terre battue étaient tombés. A l'intérieur il y avait des chambres qu'on pouvait dénombrer et on notait la présence d'un hangar sous lequel se trouvait des meules. On voyait également des puits¹⁸¹".* En faisant le point des descriptions que font nos informateurs de ruines qu'ils ont vues pour la première il y a quarante à cinquante ans, on retient que leurs souvenirs sont vagues. Mais des éléments importants apparaissent : l'importance de la hauteur des murs, la présence des portes d'entrée, les compartiments de l'intérieur, les maisons à l'intérieur, la présence d'objets mobiliers, etc.

¹⁷⁵ NOUFE Okité, Loropeni, le 26/01/08

¹⁷⁶ KAMAN Fanako, Toétan, le 26/01/08

¹⁷⁷ FARMA Domba, FARMA Ali, FARMA Sagafin et TAMA Soungalo, Kassita, le 30/01/08

¹⁷⁸ TRAORE Bamoudou, Lokosso Dioula, le 30/01/08

¹⁷⁹ FARMA Fatima, Loropéni, le 06/02/08

¹⁸⁰ KAMBOU Tingane, Gaoua, le 24/01/08

¹⁸¹ KAMBOU Sansan Békour Mathieu, Gaoua, le 22/01/08

Les sources écrites nous permettent de gagner en précision ; ces ruines sont constituées d'un rempart principal de forme quadrangulaire qui est divisé en deux compartiments principaux. A l'intérieur on a des structures de formes variées. Voyons quelques descriptions des ruines de Loropéni faites par des auteurs. Georges Savonnet après avoir observé entre 1954 et 1981 les ruines de la région couverte par notre étude, décrit de la façon suivante les ruines de Loropéni :

"Cet édifice est surtout intéressant par son bon état de conservation et la hauteur de ses murailles qui peuvent atteindre 6 m de hauteur et sont pourvues par places de vastes plages de crépissage. Les cloisonnements intérieurs en partie effondrés présentent encore par endroit des pans de murs hauts de 3 m et plus¹⁸²".

Marcel Guilhem en parle en ces termes : *"Par un des éboulements qui ont du se produire a l'endroit des portes, nous pénétrons dans le vaste enclos ou les hautes herbes nous rendent la progression pénible. Quelques dizaines de mètres encore et nous franchissons un deuxième mur, aussi considérable que le premier, qui paraît diviser l'immense carré en deux parcelles très inégales. Nous entrons dans le grand rectangle ; et, presque aussitôt, nous voici dans un compartiment de quelques mètres de côté : peut-être une salle de surveillant, peut-être un entrepôt de vivres. Le plan général prévoyait plusieurs de ces pièces, soit adossées au mur mitoyen, soit isolées en plein espace libre. (...) Par une sorte d'ouverture vaguement circulaire..., nous essayons d'évaluer l'épaisseur de la construction. Elle dut mesurer un mètre et demi à sa base. On la voit se rétrécir régulièrement jusqu'à son sommet. Les moellons de bonne pierre semblent se rapetisser eux-mêmes à mesure que la construction monte et, aux crêtes les plus hautes, une couche de banco la surélève encore d'une cinquantaine de centimètres. La hauteur de l'ensemble est bien de six à huit mètres. Les bâtisseurs voulurent la muraille droite et lisse, sans créneaux, sans meurtrières, sans fenêtres sur l'extérieur, sans aspérité pour l'escalade, sans fosse au dehors, sans remblai au-dedans, sans rien enfin qui rappelle une quelconque nécessité de défense ou d'attaque. Les couches de pierres sont régulières et reliées d'un << ciment >> à base d'argile et de sable qui étonne par sa dureté¹⁸³".*

Quant aux fonctions des ruines, tous les informateurs ci-dessus évoqués s'accordent pour dire que dans ces constructions ont habité des gens ; il s'agit pour eux de maisons d'habitation.

¹⁸² SAVONNET, G. 1986. Le paysan gan et l'archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays lobi-gan (Burkina et Cote d'Ivoire), Cah. Sci. Hum. 22 (1), 1986, P. 73

¹⁸³ GUILHEM, M., sd, Lecture. <<La maison du refus>>, in GUILHEM, M. et HEBERT, J., Précis d'histoire de la Haute Volta, supplément au "Précis d'histoire de l'Ouest africain", PP. 15-16.

Jean-Baptiste Kiéthéga dans un document réalisé en 2007 à l'attention du Ministre de la Culture, du tourisme et de la communication pour la visite des ruines de Loropeni, a fait un tableau synthétique relatif aux bâtisseurs, fonctions et date des ruines de Loropeni selon la bibliographie disponible. Ce tableau laisse voir que tous les auteurs établissent un lien entre ces ruines et la recherche d'or¹⁸⁴. Ces chercheurs d'or s'y sont-ils installés? Les recherches archéologiques pourraient nous éclairer d'un jour nouveau. Mais quelle est la période de construction de ce bâtiment dont nous avons les ruines aujourd'hui ?

IV.2 Hypothèse sur la période construction

Les sources orales ne se prononcent pas sur l'âge des ruines de Loropéni. Toutes les personnes auprès desquelles nous avons enquêté, quelque soit leur âge, répondent qu'à leur naissance ces ruines existaient et que mêmes leurs grands-parents disent être "nés trouver ces ruines". On pourrait en déduire que ces ruines ont des siècles d'existence.

Mais cette insuffisance des sources orales est quelque peu comblée par les sources écrites. En effet, plusieurs auteurs qui ont étudié les ruines de Loropéni ont proposé des dates qui seraient celles de leur érection. Pour Maurice Delafosse, *"Les indigènes qui habitent actuellement les régions où se trouvent ces ruines –Lorho, Gan, Lobi, Birifor – affirment tous n'être pas autochtones ; ils affirment également tous que, lors de l'arrivée de leurs ancêtres, ces ruines existaient déjà dans leur état actuel, sans que les autochtones d'alors –là où ils s'en trouvaient – en connurent l'origine. Ces déclarations permettent de faire remonter la construction de ces bâtiments au delà du XIe siècle de notre ère, mais c'est tout ce que l'on peut conclure avec quelque raison¹⁸⁵"*. Mais avant cette proposition, il aurait donné d'autres dates (en 1902, 1912, 1914 et 1916) dont l'antiquité classique, les XV^e et XVI^e siècle et avant le XIV^e siècle¹⁸⁶. Marcel Guilhem et Jean Hébert notent que *"Les ruines imposantes du pays lobi, vestiges d'enceintes édifiées peut-être avant le XVIe siècle, servirent vraisemblablement de captive ries d'esclaves aux chercheurs d'or..."¹⁸⁷* Madeleine Père pense que les constructions en pierres appelées aujourd'hui ruines de Loropéni datent des XVII^e et XVIII^e siècle¹⁸⁸.

¹⁸⁴ Il s'agit de DELAFOSSE, M., 1902, 1912, 1914, 1916; de RUELLE, E., 1905, de LABOURET, H., 1920, 1925, 1931, 1958; de BERTO, J., 1952; de GUILHEM, M. et al, 1962; de RAYMEKERS, P. 1986; de PERE, M., Sd, 1993, 1997 et de MILLOGO, K.A. sd.

¹⁸⁵ DELAFOSSE, M., 1972. Haut-Sénégal-Niger, t. II : L'Histoire, Paris, G-P Maisonneuve et Larose, pp.9-10.

¹⁸⁶ Confère Jean-Baptiste Kiéthéga, document réalisé en 2007 à l'attention du Ministre de la Culture, du tourisme et de la communication pour la visite des ruines de Loropeni, P.16

¹⁸⁷ GUILHEM, M. et HEBERT, J., Précis d'histoire de la Haute Volta, supplément au "Précis d'histoire de l'Ouest africain", P.7

¹⁸⁸ - PERE, M. Sd. La fin du mystère des ruines du Lobi., note manuscrite

- PERE, M. 1992. Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ? Journal des Africanistes, N° 32 (1), p. 8687

- Confère Jean-Baptiste Kiéthéga, document réalisé en 2007 à l'attention du Ministre de la Culture, du tourisme et de la communication pour la visite des ruines de Loropeni, P.16

Comme on peut le voir, les sources orales ne donnent pas d'éléments de datation des ruines de Loropéni et celles que proposent les sources écrites sont vagues et présentent d'importants écarts entre elles. Pour nous, la détermination de la période à laquelle les ruines de Loropéni ont été construites passe par l'identification de leurs bâtisseurs.

IV.3 Les bâtisseurs probables de Kpôkayãga

Dès la découverte des ruines, l'identification de leurs auteurs a été la principale interrogation des chercheurs. Ainsi Maurice Delafosse à ce sujet se posait les questions suivantes¹⁸⁹ : *Sont-elles les vestiges d'établissements qu'auraient installés des chercheurs d'or portugais des XV^e ou XVI^e siècle ? Ces constructions furent-elles l'œuvre d'une population indigène aujourd'hui disparue ? Seraient-ce les restes d'une poussée vers le Sud de quelques peuples méditerranéens ?* L'auteur lui-même donne des éléments de réponse à toutes ces interrogations : selon lui il semble peu probable que les Portugais se soient avancés aussi loin dans l'intérieur des terres, ensuite le parfait alignement des murs et la rectitude des angles paraissent difficilement conciliables avec le génie architectural de la race noire, enfin la dernière hypothèse semble aussi invraisemblable que les autres¹⁹⁰. Marcel Guilhem et Jean Hébert donnent le point de vue de Jacques Bertho¹⁹¹ : « *Jacques Bertho, après un examen attentif des ruines de Loropeni, suppose, qu'une construction de ce genre appartenait à des négriers qui y logeaient des esclaves...*¹⁹² ». Henri Labouret croyait plus vraisemblable de désigner les Koulango comme les constructeurs de ces enceintes¹⁹³. Madeleine Père, dans ses travaux les plus récents, attribue aux Gan les constructions des nombreuses ruines en pierres de la région¹⁹⁴. Qu'est qu'en disent les sources orales ?

Lorsqu'on pose la question relative aux bâtisseurs des ruines de Loropéni, les réponses que donnent les populations sont majoritairement favorables aux Touna et à un degré moindre aux Gan. Dans l'ensemble on enregistre trois groupes de réponses : ceux qui pensent que les Gan sont les constructeurs des ruines, ceux qui affirment que les Gan sont incapables de telles constructions et ceux qui disent que les Touna sont les bâtisseurs des ruines.

¹⁸⁹ DELAFOSSE, M.. 1972. Haut-Sénégal-Niger, t. II : L'Histoire, Paris, G-P Maisonneuve et Larose, P.9.

¹⁹⁰ Idem

¹⁹¹ BERTHO, J. 1952. Nouvelles ruines de pierres en pays lobi. *Notes Africaines*, Dakar, IFAN, p. 34-35

¹⁹² GUILHEM, M. et HEBERT, J., Précis d'histoire de la Haute Volta, supplément au "Précis d'histoire de l'Ouest africain", P.12

¹⁹³ LABOURET, H. 1932. Les tribus du rameau lobi, Paris, Institut d'ethnologie, P.20

¹⁹⁴ - PERE, M. 1992. La fin du mystère des ruines du Lobi. *Journal des Africanistes*, N° 62 (1), P.3

- PERE, M. 2004. Le Royaume Gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'Anthropologie. Burkina Faso. Editions Sépia,

Dans le premier groupe, Atèbè Philippe Farma reconnaît que Loropéni a d'abord été occupé par des Koulango qui construisaient en pierres et seraient partis à l'arrivée des Gan. Ces derniers aussi auraient construit des maisons en pierres pour installer leur roi¹⁹⁵. Pour Fatima Farma, depuis son enfance, les anciens indiquaient les ruines de Loropéni comme étant la maison d'habitation de leurs ancêtres gan¹⁹⁶. A Lokosso Gan, le chef de terre Tiébé Farma attribue aux Gan les ruines de Loropéni¹⁹⁷. Mais cette version n'est pas celle de Fémyan Farma, lui aussi de Lokosso gan (voir ci-dessous). Fandako Kama, le chef de terre gan, affirme que les Gan construisant en pierres et en terre, ils sont les bâtisseurs des ruines de Loropéni¹⁹⁸. Dans le second groupe, à Lokosso Dioula, Traoré Bamoudou pense que les Gan ne sont pas à l'origine des ruines de Loropéni. Selon lui, les populations actuelles sont venues trouver ces ruines¹⁹⁹. A Lokosso Gan, Fémyan Farma nie aux Gan la paternité des ruines de Loropéni²⁰⁰. A Kassita, un informateur a pris la parole pour contredire les autres en ces termes : "*Les Gan revendiquent les ruines parce qu'elles sont situées sur leur territoire. Sinon nous ignorons les auteurs des ruines*"²⁰¹. Pour Okité Noufé, les Gan n'étant pas nombreux, ils ne peuvent prétendre avoir construit ces ruines²⁰². Binhelté Hien pense que les Gan ont des maisons en banco avec toits en paille ; ils ne peuvent de ce fait construire en pierres²⁰³

Parmi les informateurs du troisième groupe, à Gogomblo, un village Touna, Ontouté Kambiré et son épouse Kanagarna Kambiré affirment que les bâtisseurs des constructions en pierres sont des Touna car disent-ils ces derniers possédaient des traditions de constructions en pierres²⁰⁴. Kanagarna Kambiré va même jusqu'à dire que Loropéni initialement appartenait aux Touna qui, jusqu'à nos jours en sont les chefs de terre. C'est pourquoi, elle présente l'actuel chef de terre comme son propre frère, donc un Touna. D'autres informateurs nous ont dit que les Touna étaient des bâtisseurs de maisons en pierres.

Mais à la lumière de tout ce qui précède, qui sont les bâtisseurs des ruines de Loropéni ? Les traditions architecturales actuelles étant différentes de celles des ruines, seule l'histoire de la mise en place des populations de la région peut permettre un début de réponse. Conformément à l'histoire du peuplement esquissée ci-dessus, l'antériorité d'occupation de la région est

¹⁹⁵ FARMA Atèbè Philippe, Loropéni, le 05/02/08

¹⁹⁶ FARMA Fatima, Loropéni, le 6/02/08

¹⁹⁷ FARMA Tiébé, Lokosso gan, le 30/01/08

¹⁹⁸ KAMA Fanako, Toétan, le 26/01/08

¹⁹⁹ TRAORE Bamoudou, Lokosso Dioula, 30/01/08

²⁰⁰ FARMA Fémyan, Lokosso gan, le 30/01/08

²⁰¹ TAMA Soungalo, Kassita, le 30/01/08

²⁰² NOUFE Okité, Loropéni, le 26/01/08

²⁰³ HIEN Binhelté, Kamptii, le 04/02/08

²⁰⁴ KAMBRE Ontoute et KAMBIRE Kanagarna , Gongomblo, le 1^{er} 02/08

reconnue aux Lorhon, aux Touna et aux Koulango. Ils sont les populations autochtones du Sud-ouest qui, dans l'histoire de la mise en place des populations du Burkina, se seraient installés avant le XV^e siècle. S'il est vrai qu'à l'origine il s'agissait d'une même population, on peut en l'état actuel des connaissances dire des Lorhon-Koulango-Touna qu'ils sont les bâtisseurs des ruines de pierres de la région, notamment celles de Loropéni et ce, à partir de leur installation avant le XV^e siècle. Les Gan qui seraient arrivés après eux, mieux organisés et sans doute numériquement plus importants ont produit la dispersion ou l'assimilation de ces autochtones et se seraient appropriés leur héritage matériel.

CONCLUSION GENERALE

C'est en s'appuyant sur les observations de terrain et en tenant compte de la revue de littérature et des enquêtes de terrain, que l'équipe de collecte des sources orales sur les ruines de Loropéni a rédigé ce rapport. Par rapport aux questions relatives à l'identité des bâtisseurs des édifices de pierres en ruines, en ce qui concerne les périodes de leur construction et leur fonction, les principales conclusions auxquelles l'équipe est parvenue sont les suivantes.

D'abord, la mise en place des populations du sud-ouest doit être examinée suivant deux principaux niveaux de peuplement. Le premier niveau concerne l'ensemble des populations supposées avoir occupé très anciennement la région. Dans ce premier niveau de peuplement nous avons essentiellement deux vagues. La première voit la mise en place d'un ensemble de populations apparentées que nous avons appelé le groupe Lorhon-Koulango-Touna (Téguéssié) qui serait issu des Nabé ou Proto-Koulango. Ce groupe est dit être « autochtone » depuis le Sud-ouest du Burkina Faso jusqu'au nord de la Côte-d'Ivoire. Dans tous les cas, il aurait occupé cette région bien avant le XV^e siècle.

Ensuite, toujours au titre du premier niveau de peuplement, nous avons le groupe Gan-Padoro-Dorobe- Komono. Suivant les traditions orales, mais aussi la plupart des sources écrites, les composantes de cette famille seraient originaires du Ghana actuel. Elles arrivèrent à des périodes différentes dans la région en traversant le Mouhoun à des endroits divers. Ce groupe s'est installé dans la région entre le XV^e et le XVI^e siècle. Ce n'est qu'à sa suite, que toujours en provenance du Ghana, arrivèrent les populations du « rameau lobi ».

Tenant compte du fait que les composantes de ce second niveau de peuplement ont toujours déclaré que leurs ancêtres sont venus trouver les ruines en pierres, il a semblé opportun à l'équipe de porter ses réflexions sur le seul premier niveau de peuplement. En considérant les périodes probables d'arrivée des groupes du premier niveau de peuplement, leurs aires d'occupation et les axes migratoires empruntés, il est plausible que les bâtisseurs des édifices de pierres en ruines appartiennent au premier groupe, c'est-à-dire à la famille Lorhon-Koulango-Touna (Téguéssié) qui serait issu des Nabé ou Proto-Koulango et qui était en place bien avant le XV^e siècle.

Néanmoins, il est fort probable que leur dernier site d'occupation au Burkina Faso corresponde à la région de Loropéni. Dans ce cas, les ruines de Loropéni seraient plus récentes et pourraient dater de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, période au cours de laquelle seraient arrivés le groupe gan. En effet, les ruines qui paraissent être les plus anciennes se trouvent à l'est, notamment sur l'axe Gaoua-Malba-Frontière du Ghana et celles

qui semblent plus récentes et mieux conservées se trouvent à l'ouest. Cela vient confirmer les données de la tradition orale suivant lesquelles, les populations les plus anciennes ont toujours été repoussées plus à l'ouest par les « *nouveaux venus* ».

S'agissant de leur fonction, suivant la tradition orale, les édifices en pierres étaient des enceintes qui entouraient des maisons à l'intérieur. Celles-ci, si elles avaient des fondations en pierres se terminaient par des murs en banco et un toit en terrasse couvert de bois et de banco. La fonction d'habitat que la tradition orale attribue aux édifices en ruines de pierres est confirmée par la présence d'objets usuels dans un habitat. Des puits, des meules, et d'autres objets mobiliers. Ces édifices auraient été construits par les populations anciennes pour se protéger non seulement contre les dangers de la nature (bêtes sauvages, intempéries), mais aussi contre les envahisseurs conquérants plus nombreux et belliqueux. On peut alors conclure que l'ensemble des édifices de pierres en ruines que nous avons pu observer sur les quatre principaux axes (Gaoua-Malba-Frontière du Ghana ; Gaoua-Batié-Frontière Côte d'Ivoire/Ghana, axes le long desquels on trouve à peine les bases des édifices en pierres et Gaoua-Kampti-Djigoué-Frontière de Côte-d'Ivoire ; Gaoua-Loropéni-Obiré-Lokosso-Tako, axes sur lesquels les ruines sont plus concentrées et mieux concentrées, témoignant ainsi d'une occupation plus récente) a servi d'habitat, en attendant que les données de l'archéologie viennent confirmer ou infirmer cette hypothèse.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

LES SOURCES ORALES

1) BATIE

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
DA	Yirlo Mathias	46 ans	cultivateur	21/04/08
SOME	Irkunnè	78 ans	Adjoint du chef de terre	22/04/08

2) BAKOULONA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Tiadouonè	75 ans	Chef de rites	22/01/08 et 30/04/08
PALE	Djénoroté	50 ans	cultivateur	22/01/08
PALE	Kimako	60 ans	Chef de terre	22/01/08
PALE	Onfilè	43 ans	cultivateur	22/01/08
PALE	Sansan Gboropaté	49 ans	cultivateur	22/01/08

3) BINGASSO

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
FARMA	Sambi	72 ans	cultivateur	29/01/08
FARMA	ToukpanTièbè	76 ans	Chef de terre	29/01/08

4) DAPOLA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Sansambou	69 ans	Chef de terre	19/04/08

5) DJIGOUE

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Tildonè	76 ans	cultivateur	31/01/08

6) DOUDOU

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Olo	68 ans	Chef de terre	22/01/08
HIEN	Tôtô	80 ans	ménagère	22/01/08

7) GAOUA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
DA	Sipouté	67 ans	cultivateur	21/01/08
KAMBOU	S.B. Mathieu	57 ans	Pasteur	22/01/08
KAMBOU	Tingane	49 ans	Coutumier	24/01/08
PALE	Lépité	81 ans	cultivateur	20/01/08
PALE	Perkourè	71 ans	cultivateur	21/01/08

8) GBADARA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Siihaté	70 ans	Chef de terre	25/04/08

9) GONGOMBLO

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBIRE	Ontouté	75 ans	cultivateur	1 ^{er} /02/08
KAMBIRE	Kanagarna	70 ans	ménagère	1 ^{er} /02/08

10) HELINTIRA BAWÉ

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBIRE	Tilkré	55 ans	Chef de terre	1 ^{er} /02/08
SIB	Ombiété	80 ans	cultivateur	1 ^{er} /02/08

11) IRIDIKA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
DA	Bébê	50 ans	cultivateur	23/01/08
DA	Sié	21 ans	cultivateur	23/01/08
HIEN	Djempaté	78 ans	cultivateur	23/01/08
HIEN	Lèwa	31 ans	cultivateur	23/01/08
HIEN	Ollo	47 ans	cultivateur	23/01/08

12) KAMPTI

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Binhelté	78 ans	Chef de terre	04/02/08
HIEN	Tilmaté	76 ans	Militaire à la retraite	04/02/08

13) KASSITA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
FARMA	Aly	67 ans	Chef de terre	30/01/08
FARMA	Domba	81 ans	cultivateur	30/01/08
FARMA	Sagafin	66 ans	cultivateur	30/01/08
TAMA	soungalo	80 ans	cultivateur	30/01/08

14) KOSSO

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Midilté	80 ans	Chef de terre	23/04/08

15) LOKOSSO GAN

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
FARMA	Fémyan	83 ans	cultivateur	30/01/08
FARMA	Tièbè	80 ans	Chef de terre	30/01/08

16) LOKOSSO DIOULA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
DIABAGATE	Abdou	58 ans	cultivateur	30/01/08
DIABAGATE	Bassalia	70 ans	cultivateur	30/01/08
DIABAGATE	Bassidi	73 ans	cultivateur	30/01/08
OUATTARA	Bakoumadi	78 ans	cultivateur	30/01/08
OUATTARA	Tiédjan	80 ans	cultivateur	30/01/08
TRAORE	Bamadou	97 ans	cultivateur	30/01/08

17) LOROPENI

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
BAMBA	Ibrahim	70 ans	Agent de bureau retraité	13/02/08
DA	Djounèpièna	71 ans	Menagere	05/02/08
FARMA	Atèbè Philippe	44 ans	Pasteur	05/02/08
NOUFE	Okité	71 ans	Chef des initiations	05/02/08

18) MALBA

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Badécape	55 ans	Cultivateur et fils du chef de terre	19/04/08
KAMBOU	Bayatien	78 ans	19/04/08	19/04/08
KAMBOU	Nyôrôgninè	100 ans	Lignage fondateur du village	19/04/08
KAMBOU	Toho	58 ans	Chef de terre de Malba campement	19/04/08

19) MOULEPO

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Yihinè	75 ans	cultivateur	31/01/08
KAMBIRE	Binfité	75 ans	cultivateur	31/01/08
KAMBIRE	Tiohalé	68 ans	Chef de terre	31/01/08

20) OBIRE

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
FARMA	Kama Battou	32 ans	Roi gan	1er/05/08

21) SOUROUMBOU

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Sonnè	76 ans	Chef de terre	20/04/08

22) TAKO

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMBOU	Kikpiètè	71 ans	cultivateur	29/01/08
KAMBOU	Sihinté	76 ans	Chef de terre	29/01/08
KAMBOU	Wélé Sonté	64 ans	cultivateur	

23) TOETAN

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
KAMA	Fananko	68 ans	Chef de terre de Loropeni	26/01/08

24) TONKAR-LAMINE

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
HIEN	Kobou	77 ans	cultivateur	22/01/08

25) WATAN

NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION	DATE
FARMA	Kombi	53 ans	cultivateur	25/01/08
FARMA	Simbè	88 ans	Chef de terre	25/01/08
SOUA	Siébi	50 ans	cultiivateur	25/01/08

BIBLIOGRAPHIE

- BERTHO, J. 1952. Nouvelles ruines de pierres en pays lobi. *Notes Africaines*, Dakar, IFAN, p. 34-35
- BOUTILLIER, J.L. 1993. *Bouna royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans*. Paris, Editions Karthala/Orstom, 396p
- DIALLO, H. 1979. *Les Fulbé de Haute-Volta et les influences extérieures de la fin du XVII^e à la fin du XIX^e siècle*, Thèse de doctorat 3^e cycle, Paris I.
- DELAFOSSÉ, M. 1972. *Haut Sénégal Niger, t. I : Le pays, les peuples, les langues*, Paris, GP Maisonneuve et Larose.
- GOMGNIMBOU, M. 2004. *Le Kasongo (Burkina Faso Ghana) des origines à la conquête coloniale*. Thèse d'Etat, Université de Lomé, 558p.
- GUILHEM (M) et HEBERT (J). 1961. *Précis d'histoire de la Haute-Volta*. Paris, Ligel, 127p.
- KIETHEGA, J.B. 1993. La mise en place des peuples du Burkina Faso. *Découvertes du Burkina* t. 1, Paris Ouagadougou, Sépia-A.D.D.B, p. 9-28
- KODJO, N.G. 1986. *Le Royaume de Kong. Des origines à 1897*. Thèse d'Etat, université Aix-en-provence, t. 1
- KOUANDA, A. 1986. L'historiographie du Burkina : Un Bilan. *Connaissance du Burkina*. Université de Ouagadougou, novembre décembre, p. 43-54
- LABOURET, H. 1932. *Les tribus du rameau lobi*, Paris, Institut d'ethnologie, 510p
- LOUCOU, J.N. 1984. *Histoire de la Côte d'Ivoire, vol. I : La formation des peuples*. CEDA, Abidjan.
- MADIEGA, Y.G. 1978. *Contribution à l'histoire précoloniale du Gulmu (Haute-Volta)*. Wiesbaden. Franz Steiner Verlag. G.M.B.H.
- PARENKO, P et R.P. HEBERT. 1962. Une famille ethnique : les Gan, les Padoro, les Dorobe, les Komono. *Bulletin de l'institut français d'Afrique noire* série B. T. XXIV, N^os 3 et 4 (juillet octobre), p. 414-418.
- PERE, M. 1992. Vers la fin du mystère des ruines du Lobi ? *Journal des Africanistes*, N^o 32 (1), p. 84
- PERE, M. Sd. La fin du mystère des ruines du Lobi., note manuscrite
- PERE, M. 1993. Séjour des Lorhon Koulango chez les Gan du Burkina Faso. *Découverte du Burkina*, t. II, Paris Ouagadougou, Sépia-ADDB, p. 7-71

PERE, M. 2000. Contribution à l'histoire du peuplement de la province du Poni au Burkina Faso, *Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso*, Uppsala, p. 42-52

PERE, M. 2004. *Le Royaume Gan d'Obiré. Introduction à l'histoire et à l'Anthropologie. Burkina Faso*. Editions Sepia,

PERROT, C.H. (éd). 2000. *Lignages et territoire en Afrique au XVIIIè et XIXè siècles. Stratégies, compétition, intégration*. Karthala, Paris,

RAYMAEKERS, P. 1996. *Ruines de pierres du pays lobi ivoirien*. Institut d'Histoire, d'art et d'archéologie africaines. Abidjan, 33p

RUELL, E. Notes sur les ruines d'habitations en pierres de l'Afrique occidentale. *Bulletin de Géographique historique et descriptive*, N° 1, Paris, Imprimerie nationale, p. 446-472

SAVONNET, G. 1962. La colonisation du pays Koulango (Haute-Volta) par les Lobi de Haute-Volta. *Etudes Africaines*, Nouvelle Série, N°3, p. 81

SAVONNET, G. 1963. Quelques notes sur les Gan et le rituel d'intronisation de leur chef. *Etudes Voltaïques*. Nouvelle Série. Mémoire N° 4, p. 125 et 127

SAVONNET, G. 1986. Le paysans gan et l'archéologie. Inventaire partiel des ruines du pays lobi gan (Burkina et Côte D'Ivoire). *Cahiers des Sciences humaines*, 22(1), p. 57-82

LES DOCUMENTS ANNEXES

1) LES GUIDES D'ENTRETIEN

- DU 16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2008

<h2>RECUIEL DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI</h2>

HISTOIRE DU PEUPLEMENT

-Date de l'enquête

-Nom du village

Signification

Autres toponymes

-Identité de l'informateur:

Nom

Prénom

Âge

Profession

Fonction

Statut

-Identification du lignage

Nom du quartier

Nom du lignage

-Langues parlées

A/ L'ANCETRE FONDATEUR

-Comment se nomme votre ancêtre lignager ?

-Quelle est son origine ? (Traduire les orientations géographiques)

-Quelles sont vos relations avec le lieu d'origine de votre ancêtre ?

-Pourquoi est-il parti de cette localité ?

-Est-il venu seul ou accompagné ?

-Quel a été l'itinéraire suivi ?

-Quand s'est-il installé dans le village ? (Situer la migration par rapport à un événement connu ?)

-Pourquoi a-t-il choisi cet emplacement ?

-Y avait-il des villages dans les environs

-Si oui quelles étaient ses relations avec eux ?

-Quelles étaient les activités du fondateur ?

-Ses descendants ont-ils fondé d'autres villages ? (Lesquels et pourquoi ?)

B/ EVOLUTION TERRITORIALE DU VILLAGE

- Quel est le nombre de quartiers du village ?
- Quel est l'ordre chronologique de la fondation des quartiers ?
- Quels sont les quartiers créés par des descendants du fondateur ?
- Quels sont les quartiers créés par d'autres lignages ?
- -Quels sont ceux créés par d'autres ethnies ?
- Quelles sont les origines des fondateurs de quartiers?
- Quelle est la composition de chaque quartier ? (Lignage, ethnie, etc.)
- Quelles sont les causes de création de quartiers nouveaux ?

C/ L'ADMINISTRATION DU VILLAGE

1) Le chef du village

- A quel lignage ou famille appartient le chef de village ?
- Comment l'appelle t-on ?
- A quel moment apparaît la chefferie de village ?
- Quel est le mode d'accession à la chefferie de village ?
- Quels sont les rites d'intronisation du chef de village ?
- Quels sont ses insignes du pouvoir ?
- Quelles sont les fonctions du chef de village ?
- De quel pouvoir dispose le chef de terre ?
- Y aurait-il des limites à ce pouvoir ?
- Existe-t-il une cour ou un conseil (composition et attributions) ?
- Quels sont les chefs qui se sont succédé depuis la fondation du village (noms, durée de règne et date)
- Quels sont les faits dominants de chaque règne ?

2) Le chef de terre

- -A quel lignage ou famille appartient le chef de terre ?
- comment l'appelle t-on ?
- A quel moment apparaît la chefferie de terre ?
- Quel est le mode d'accession à la chefferie de terre ?
- Quels sont les rites d'installation du chef de terre ?
- Quels sont les insignes de ce pouvoir ?
- Quelles sont les fonctions du chef de terre ?
- De quel pouvoir dispose le chef de terre ?
- Y aurait-il des limites à ce pouvoir ?
- Existe-t-il un conseil (composition et attributions) ?
- Quels sont les chefs de terre qui se sont succédé depuis la fondation du village (noms, durée de règne et date)
- Quels sont les faits dominants de chaque règne ?

3) Autres autorités du village

- *maître de la pluie
- *maître de la guerre
- *maître de la brousse
- *etc.

-Quels sont leurs rapports avec le chef de terre ?

4) Rattachement du village à une autre autorité

- Le village relève t-il d'une autre structure supérieure ?
- Quel est le nom de la structure ou de l'espace dont relève le village ?
- Quel est le titre ou le nom du chef de l'espace ?
- Quelles sont les fonctions de ce chef ?
- Quel est son mode de désignation ?
- Quelles sont les relations entre le village enquêté et l'autorité supérieure ?

D) LE PEUPLEMENT DE LA REGION ?

- Quels sont par ordre chronologique les villages les plus anciens de la région ?
- Quelles sont les preuves de leur ancienneté ?
- Qui sont ceux qui les ont fondés ?
- Ces villages existent-ils encore ?
- Quels sont les groupes ethniques les plus anciennement installés ?
- Où les trouve-t-on de nos jours?
- Quelles sont leurs origines ?
- Sont-ils toujours en place ou ont-ils des représentants en place?

E) LES ACTIVITES DE PRODUCTION

1) L'agriculture

2) L'élevage

3) Chasse, pêche et cueillette

4) L'artisanat

- la forge
- la vannerie
- le tissage
- la teinture
- l'orpaillage
- la tannerie

5) Le commerce (Marchands, Marchandises et marchés)

- le commerce intérieur
- le commerce extérieur

F) LES RAPPORTS AVEC L'EXTERIEUR

1) Identification des voisins

2) Nature des rapports (servitude, guerre, commerce, etc.)

G) LES SITES HISTORIQUES

- Existait-il des sites avant votre installation dans le village ?
- Si oui lesquels ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?

- Existe-t-il des sites relatifs à la fondation du village ?
- Si oui quelle est leur nature ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?
- Existe-t-il des sites sur l'histoire générale ou la vie du village ?
- Si oui quelle est leur nature ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?

RECUIEL DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI

LA VIE RELIGIEUSE ET CULTURELLE

-Date de l'enquête

-Nom du village

Signification

Autres toponymes

-Identité de l'informateur:

Nom

Prénom

Âge

Profession

Fonction

Statut

-Identification du lignage

Nom du quartier

Nom du lignage

A) LES RELIGIONS

1) Les religions révélées

-Le catholicisme est-il pratiqué dans le village ?

- Y a-t-il des habitants qui se sont convertis ?

- Ont-ils un ou des lieux de culte ?

- Quel est leur nombre ?

- Quand et comment le village s'est christianisé ?

-Le protestantisme est-il pratiqué dans le village ?

- Y a-t-il des habitants qui se sont convertis ?

- Ont-ils un ou des lieux de culte ?

- Quel est leur nombre ?

- Quand et comment sont-ils devenus protestants ?

--L'islam est-il pratiqué dans le village ?

- Y a-t-il des habitants qui se sont convertis ?

- Ont-ils un ou des lieux de culte ?

- Quel est leur nombre ?

- Quand et comment le village s'est islamisé ?

2) La religion traditionnelle

-Y a-t-il des fidèles de la religion traditionnelle ?

-Sont-ils plus nombreux que ceux des autres religions ?

-Quel est le Dieu que vous priez ?

-Quels sont les lieux sacrés du village ? (Nom, localisation, prêtre sacrificateur, etc.)

- Quels sont les différents autels du village ? (Nature, emplacement et description)

- Quels cultes traditionnels pratique t-on dans le village ?

- Quels sont les rites des différents cultes ?

- Quelles sont les fonctions des cultes ?
- Qui sont les chefs religieux ?
- Comment les désigne t-on ?
- Quelles sont leurs attributions ?
- Y a t-il des divinités étrangères qui sont adorées dans le village ?
- Si oui lesquelles ?
- Comment ont-elles été adoptées ?
- Quelles sont leurs fonctions ?

3) Les pratiques culturelles

- Citez les différentes pratiques culturelles du village (Noms, périodicité et fonction)
- * Celles relatives à la fondation d'un village et à la construction d'une nouvelle maison
- * celles relatives à l'agriculture
- * celles relatives à la chasse
- * celles relatives à la cueillette
- * celles relatives à la pêche
- * celles relatives au mariage
- * Celles relatives à la naissance
- * Celles relatives à l'initiation
- * celles relatives à la mort
- * celles relatives aux funérailles
- * Etc.
- Qui sont les responsables des pratiques culturelles selon les cas ?
- Quelles sont les manifestations des pratiques culturelles selon les cas ? (Organisation, rites, sacrifices, etc.)
- Quels sont les sites culturels du village ?

RECUIEL DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI

LES RUINES EN PIERRE DE LA REGION

-Date de l'enquête

-Nom du village

-Identité de l'informateur:

Nom

Prénom

Âge

Profession

Fonction

Statut

Nom du quartier

Nom du lignage

A) DANS LE VILLAGE

- Avez-vous des ruines de constructions en pierre dans le village ?
- Si oui savez-vous comment est-ce qu'elles ont été construites ?
- Où se trouvent-elles ?
- Ces constructions existaient-elles avant la fondation du village ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui ?
- A qui appartiennent-elle ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est la place de ces ruines dans votre culture ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

B) DANS LA REGION

- Quels sont les villages possesseurs de ruines des constructions en pierre ?
- Quelles sont celles que vous avez vues ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui ?
- Connaissez-vous leurs bâtisseurs ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

C) LES RUINES DE LOROPENI

- Quand avez-vous entendu parlez des ruines de Loropéni pour la première fois?
- Qui vous a parlé de ces ruines ?
- Où et à quelle occasion ces ruines ont été évoquées ?
- Avez-vous déjà vu les ruines de Loropéni ?
- Quand les avez-vous vu pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comparez les à leur état d'aujourd'hui

- Ces ruines sont-elles réellement à Loropéni ?
- Quelles sont les populations qui ont successivement occupé la localité où se trouvent les ruines ?
- A quelle population appartiennent ces ruines ?
- Avez-vous les preuves de ce que vous dites ?
- Quel est le village qui est habilité à y faire des sacrifices et pourquoi ?
- Y aurait-il une famille ou un groupe social qui s'occupe de ces ruines ?
- Les ruines de Loropéni sont-elles anciennes ou récentes ?
- Quand pensez-vous qu'elles ont été construites ?
- Confortez votre réponse

- Selon vous pourquoi y a-t-il eu ces constructions en pierre ?
- A quoi ont-elle servi ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie politique ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie culturelle ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la religieuse ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie économique ?
- A quoi servent aujourd'hui les ruines de Loropéni ?
- Quelle est leur place dans les traditions de Loropéni et ses environs ?
- Existe-t-il dans la littérature des proverbes, des dictons... en rapport avec les ruines de Loropéni ?
- Si oui lesquels
- Quelles sont les connaissances que vous apportent ces ruines ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

- DU 15 AVRIL AU 4 MAI 2008

RECUIEL DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI

-Identité de l'informateur:

Nom

Prénom

Âge

Profession

Fonction

Statut

-Identification du lignage

Nom du quartier

Nom du lignage

-Nom du village

Signification

Autres toponymes

Signification des autres toponymes

-Langues parlées

HISTOIRE DU PEUPEMENT

A/ L'ANCETRE FONDATEUR

-Comment se nomme votre ancêtre lignager ?

-Quelle est son origine ? (Traduire les orientations géographiques)

-Quelles sont vos relations avec le lieu d'origine de votre ancêtre ?

-Pourquoi est-il parti de cette localité ?

-Est-il venu seul ou accompagné ?

-Quel a été l'itinéraire suivi ?

-Quand s'est-il installé dans le village ? (Situer la migration par rapport à un événement connu ?)

-Pourquoi a-t-il choisi cet emplacement ?

-Y avait-il des villages dans les environs

-Si oui quelles étaient ses relations avec eux ?

-Quelles étaient les activités du fondateur ?

-Ses descendants ont-ils fondé d'autres villages ? (Lesquels et pourquoi ?)

B) LA CHEFFERIE DE TERRE

-A quel lignage ou famille appartient la chefferie de terre ?

-Comment appelle t-on le chef de terre ?

-A quel moment apparaît la chefferie de terre ?

-Quel est le mode d'accession à la chefferie de terre ?

-Quels sont les rites d'installation du chef de terre ?

-Quels sont les insignes de ce pouvoir ?

-Quelles sont les fonctions du chef de terre ?

-De quel pouvoir dispose le chef de terre ?

-Y aurait-il des limites à ce pouvoir ?

- Existe-t-il un conseil (composition et attributions) ?
- Quels sont les chefs de terre qui se sont succédé depuis la fondation du village (noms, durée de règne et date)
- -Quels sont les faits dominants de chaque règne ?

C) LES SITES HISTORIQUES

- Existait-il des sites avant votre installation dans le village ?
- Si oui lesquels ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?
- Existe-t-il des sites relatifs à la fondation du village ?
- Si oui quelle est leur nature ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?
- Existe-t-il des sites sur l'histoire générale ou la vie du village ?
- Si oui quelle est leur nature ?
- Quel est leur emplacement ?
- Pouvez-vous les décrire ?

D) LE PEUPLEMENT DE LA REGION ?

- Quels sont par ordre chronologique les villages les plus anciens de la région ?
- Quelles sont les preuves de leur ancienneté ?
- Qui sont ceux qui les ont fondés
- Ces villages existent-ils encore ?
- Quels sont les groupes ethniques les plus anciennement installés ?
- Où les trouve-t-on de nos jours?
- Quelles sont leurs origines ?
- Sont-ils toujours en place ou ont-ils des représentants en place?
 - Si non ou les trouve t -on aujourd'hui?

E) LES RAPPORTS AVEC L'EXTERIEUR

- Identification des voisins
- Nature des rapports (servitude, guerre, commerce, etc.)

LES RUINES EN PIERRE DE LA REGION

A) DANS LE VILLAGE

- Avez-vous des ruines de constructions en pierre dans le village ?
- Si oui savez-vous comment est-ce qu'elles ont été construites ?
- Où se trouvent-elles ?
- Ces constructions existaient-elles avant la fondation du village ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui?
- A qui appartiennent-elles ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est la place de ces ruines dans votre culture ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

B) DANS LA REGION

- Quels sont les villages possesseurs de ruines des constructions en pierre ?
- Quelles sont celles que vous avez vues ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui ?
- Connaissez-vous leurs bâtisseurs ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

C) LES RUINES DE LOROPENI

- Quand avez-vous entendu parler des ruines de Loropéni pour la première fois ?
- Qui vous a parlé de ces ruines ?
- Où et à quelle occasion ces ruines ont été évoquées ?
- Avez-vous déjà vu les ruines de Loropéni ?
- Quand les avez-vous vu pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Pouvez-vous les comparer les à leur état d'aujourd'hui ?
- Ces ruines sont-elles réellement à Loropéni ?
- Quelles sont les populations qui ont successivement occupé la localité où se trouvent les ruines ?
- A quelle population appartiennent ces ruines ?
- Avez-vous les preuves de ce que vous dites ?
- Quel est le village qui est habilité à y faire des sacrifices et pourquoi ?
- Y aurait-il une famille ou un groupe social qui s'occupe de ces ruines ?
- Les ruines de Loropéni sont-elles anciennes ou récentes ?
- Quand pensez-vous qu'elles ont été construites ?
- Confortez votre réponse
- Selon vous pourquoi y a-t-il eu ces constructions en pierre ?
- A quoi ont-elle servi ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie politique ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie culturelle ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la religieuse ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie économique ?
- A quoi servent aujourd'hui les ruines de Loropéni ?
- Quelle est leur place dans les traditions de Loropéni et ses environs ?
- Existe-t-il dans la littérature des proverbes, des dictons... en rapport avec les ruines de Loropéni ?
- Si oui lesquels
- Quelles sont les connaissances que vous apportent ces ruines ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

L'ARCHITECTURE

A) LES ARCHITECTES OU LES BATISSEURS

- Traditionnellement qui sont ceux qui construisent les maisons? (selon les ethnies)
- Quelles sont leurs tâches précises?

- Pourquoi ?
- Dans quel quartier se trouvent t - ils?
- D'où viennent - ils?

B) LES MATERIAUX

- Quels sont les différents matériaux utilisés pour la construction d'une maison?
- Comment les obtient t -on?
- Quels sont ceux intervenant dans la fondation de la maison ?
- Quels sont ceux qui sont utilisés pour l'élévation des murs?
- Quels sont les matériaux du toit d'une maison ?

C) LA CONSTRUCTION

- Comment se fait le choix de l'emplacement d'une maison?
- Y a t -il des sacrifices à faire? Si oui lesquels?
- Quel est le premier acte de la construction d'une maison?
- Comment se fait la fondation d'une maison?
- Combien de temps prend t -elle?
- Comment se construisent les murs?
- Combien de temps cette partie?
- Comment se fait la confection ou la construction du toit?
- Combien de temps prend t -elle?
- En combien de temps peut t -on construire une maison?
- Quelle est la période à laquelle se construisent les maison?

D) DESCRIPTION D'UN HABITAT

- Comment se présente une maison vue de l'extérieure? (Forme)
- Comment se présente le toit vu de l'extérieure?
- Combien de portes possède une maison?
- Combien de fenêtres possède une maison?
- Quels types d'ouvertures (portes et fenêtres) reçoivent les maisons?
- Comment se présente une maison vue de l'intérieure? (Les différents compartiments)
- Comment se présente le toit vu de l'intérieure?
- Y a t -il d autres formes de construction?
- Si oui lesquelles?

L'ARTISANAT

- Énumérez les artisanats au niveau du village
- La forge
- La vannerie
- Le tissage
- La teinture
- L'orpaillage
- La tannerie
 - Pour chaque artisanat, s'intéresser aux points suivants:
- Les artisans
- Les matériaux ou les matières premières
- Les techniques de productions
- Les productions
- La destination des productions

LE COMMERCE

A) LE COMMERCE INTERIEUR

- le marché
- les marchands
- les marchandises
- le transport
- les modalités d'achat

B) LE COMMERCE EXTERIEUR

- les marchés lointains fréquents
- les marchands du commerce à longue distance
- les produits exportés
- les moyens de transport
- les modalités d'achat

RECUIEL DES TRADITIONS ORALES SUR LES RUINES DE LOROPÉNI AUPRES DU ROI GAN

-Identité de l'informateur:

Nom

Prénom

Âge

Profession

Fonction

Statut

-Identification du lignage

Nom du quartier

Nom du lignage

-Nom du village

Signification

Autres toponymes

Signification des autres toponymes

-Langues parlées

HISTOIRE DU PEUPEMENT

-Comment se nomme votre ancêtre lignager ?

-Quelle est son origine ? (Traduire les orientations géographiques)

-Pourquoi est-il parti de cette localité ?

-Quand s'est-il installé dans le village ? (Situer la migration par rapport à un événement connu ?)

-Pourquoi a-t-il choisi cet emplacement ?

-Y avait-il des villages dans les environs

-Si oui quelles étaient ses relations avec eux ?

- Quelle est l'origine des Gan ?

- Pourquoi sont-ils partis de leur berceau ?

- Quel itinéraire ont-ils emprunté ?

- Pourquoi ont-ils choisi de s'installer dans la région ici ?

- Ont-ils trouvé des populations établies avant eux ?

- Existait-il des sites avant votre installation dans le village ?

- Si oui lesquels ?

- Quel est leur emplacement ?

- Pouvez-vous les décrire ?

- Existe-t-il des sites relatifs à la fondation du village ?

- Si oui quelle est leur nature ?

- Quel est leur emplacement ?

- Pouvez-vous les décrire ?

- Existe-t-il des sites sur l'histoire générale ou la vie du village ?

- Si oui quelle est leur nature ?

- Quel est leur emplacement ?

- Pouvez-vous les décrire ?

- Quelles sont les autres localités habitées par les Gan ?
- Les Gan ont-ils connu les Tuna ?
- Quelles relations ont entretenu les Gan avec les Tuna ?
- Les Gan ont-ils connu les Koulango ?
- Quelles relations ont entretenu les Gan avec les Koulango ?
- Les Gan ont-ils connu les Dogossié ?
- Quelles relations ont entretenu les Gan avec les Dogossié ?
- Quels sont par ordre chronologique les villages les plus anciens de la région ?
- Quelles sont les preuves de leur ancienneté ?
- Qui sont ceux qui les ont fondés
- Ces villages existent-ils encore ?
- Quels sont les groupes ethniques les plus anciennement installés ?
- Où les trouve-t-on de nos jours?
- Quelles sont leurs origines ?
- Sont-ils toujours en place ou ont-ils des représentants en place?
 - Si non ou les trouve t -on aujourd'hui?

LES RUINES EN PIERRE DE LA REGION

- Avez-vous des ruines de constructions en pierre dans le village ?
- Si oui savez-vous comment est-ce qu'elles ont été construites ?
- Où se trouvent-elles ?
- Ces constructions existaient-elles avant la fondation du village ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui?
- A qui appartiennent-elles ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est la place de ces ruines dans votre culture ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?
- Quels sont les villages possesseurs de ruines des constructions en pierre ?
- Quelles sont celles que vous avez vues ?
- Quand les avez-vous vues pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Comment se présentent-elles aujourd'hui?
- Connaissez-vous leurs bâtisseurs ?
- A quoi ces constructions ont-elles servi ?
- Quelles sont leurs fonctions aujourd'hui ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?
- Quand avez-vous entendu parlez des ruines de Loropéni pour la première fois?
- Qui vous a parlé de ces ruines ?
- Où et à quelle occasion ces ruines ont été évoquées ?
- Avez-vous déjà vu les ruines de Loropéni ?
- Quand les avez-vous vu pour la première fois ?
- Comment se présentaient-elles ?
- Pouvez -vous les comparez les à leur état d'aujourd'hui?
- Ces ruines sont-elles réellement à Loropéni ?

- Quelles sont les populations qui ont successivement occupé la localité où se trouvent les ruines ?
- A quelle population appartiennent ces ruines ?
- Avez-vous les preuves de ce que vous dites ?
- Quel est le village qui est habilité à y faire des sacrifices et pourquoi ?
- Y aurait-il une famille ou un groupe social qui s'occupe de ces ruines ?
- Les ruines de Loropéni sont-elles anciennes ou récentes ?
- Quand pensez-vous qu'elles ont été construites ?
- Confortez votre réponse
- Selon vous pourquoi y a-t-il eu ces constructions en pierre ?
- A quoi ont-elle servi ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie politique ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie culturelle ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie religieuse ?
- Ont-elle eu dans le passé un apport dans la vie économique ?
- A quoi servent aujourd'hui les ruines de Loropéni ?
- Quelle est leur place dans les traditions de Loropéni et ses environs ?
- Existe-t-il dans la littérature des proverbes, des dictons... en rapport avec les ruines de Loropéni ?
- Si oui lesquels
- Quelles sont les connaissances que vous apportent ces ruines ?
- Quelle est l'importance de ces ruines pour votre région ?
- Souhaitez-vous les voir reconstituer ?

L'ARCHITECTURE

- Comment se présentait l'architecture gan avant leur arrivée ici ?
 - Quels sont les différents matériaux utilisés pour la construction d'une maison ?
 - Comment les obtient t -on ?
 - Quels sont ceux intervenant dans la fondation de la maison ?
 - Quels sont ceux qui sont utilisés pour l'élévation des murs ?
 - Quels sont les matériaux du toit d'une maison ?
 - Comment se fait le choix de l'emplacement d'une maison ?
 - Y a t -il des sacrifices à faire ? Si oui lesquels ?
 - Quel est le premier acte de la construction d'une maison ?
 - Comment se fait la fondation d'une maison ?
 - Comment se construisent les murs ?
 - Comment se fait la confection ou la construction du toit ?
 - Comment se présente une maison vue de l'extérieure ? (Forme)
 - Combien de portes possède une maison ?
 - Combien de fenêtres possède une maison ?
 - Quels types d'ouvertures (portes et fenêtres) reçoivent les maisons ?
 - Comment se présente une maison vue de l'intérieure ? (Les différents compartiments)
 - Y a t -il d'autres formes de construction ?
 - Si oui lesquelles ?

LE COMMERCE

A) LE COMMERCE INTERIEUR

- le marché
- les marchands
- les marchandises
- le transport
- les modalités d'achat

B) LE COMMERCE EXTERIEUR

- les marchés lointains fréquents
- les marchands du commerce à longue distance
- les produits exportés
- les moyens de transport
- les modalités d'achat

2) QUELQUES SEANCES D'ENTRETIEN

2.1 GAOUA

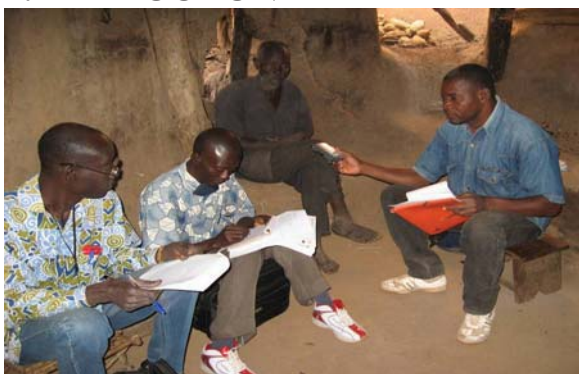


Enquête du 20 janvier 2008 auprès de Lépité Palet, cultivateur né vers 1927 à Gaoua.

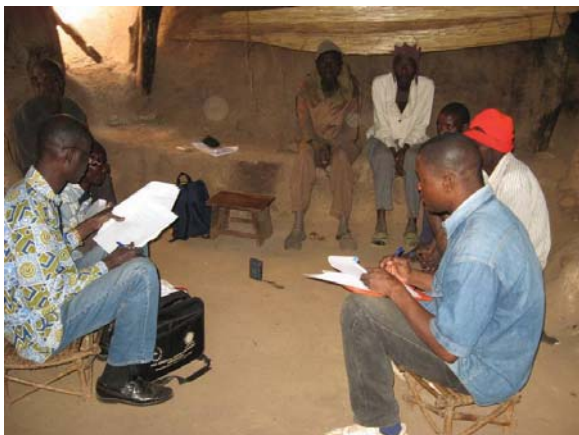


Enquête du 21 janvier 2008 auprès de Sipouté Da (de profil), 67 ans, chef de terre de Kyelkan, prêtre sacrificateur et Perkoré Palé (de face), cultivateur, 71 ans.

2.2 BAKOULONA

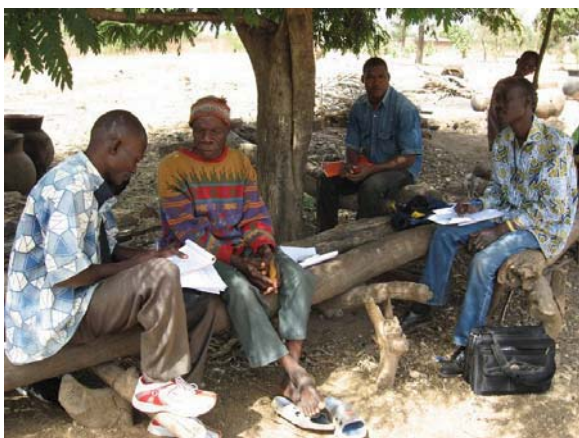


Enquête du 22 janvier 2008 auprès Tiadogonè Hien, 75 ans, cultivateur, sculpteur, tradipraticien et chef de certains rites.



Enquête du 22 janvier 2008 auprès Tiadogonè Hien assisté de quelques uns de ses parents.

2.3 TONKAR-LAMINE



Enquête du 22 janvier 2008 auprès Kobou Hien, né vers 1931, descendant du fondateur du village.

2.4 IRIDIKA



Enquête du 23 janvier 2008 auprès Djempaté Hien, né vers 1930, conseiller municipal.

2.5 LOROPENI



Enquête du 26 janvier 2008 auprès de Houkiir Noufé, cultivateur responsable des initiations



Enquête du 5 Février 2008 auprès de Irèkioma Palet, 71 ans, ménagère



Djounèprèna Da, 71 ans, ménagère, enquêtée du 5 Février 2008



Enquête du 5 Février 2008 auprès de Philippe Farma, né en 1964, Pasteur.



Fatima Farma, née en 1959, ménagère, enquêtée du 6 Février 2008

2.6 TOETAN



Enquête du 26 janvier 2008 auprès de Fanankô Kaman, 68 ans, chef de terre gan.

2.7 LOKOSSO GAN ET LOKOSSO DIOULA



Tièbè Farma, 80 ans, chef de terre de Lokosso gan, enquêté le 30 janvier 2008



Fémia Farma, 83 ans, fidèle de l'Eglise évangélique, enquêté le 30 janvier 2008

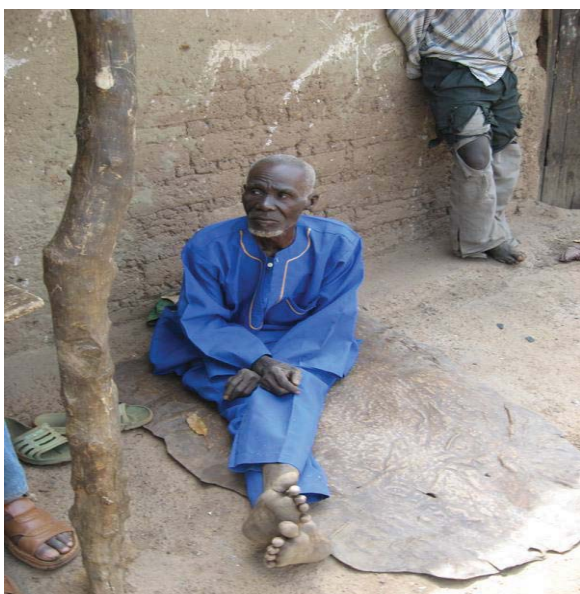


Enquête du 30 janvier 2008 auprès des Dioula de Lokosso dont le responsable est Bamadou Traoré né vers 1991.

2.8 MILPO



Tiohalé Kambiré, né en 1940, chef de terre, enquêté le 30 janvier 2008



Binfité Kambiré, né vers 1940, enquêté le 30 janvier 2008

2.9 HELINTIRA



Enquête du 1^{er} Février 2008 auprès de Tikilré Hien (debout), né en 1953, chef de terre



Tikilré Hien, né en 1953, chef de terre

2.10 GONGOBLA

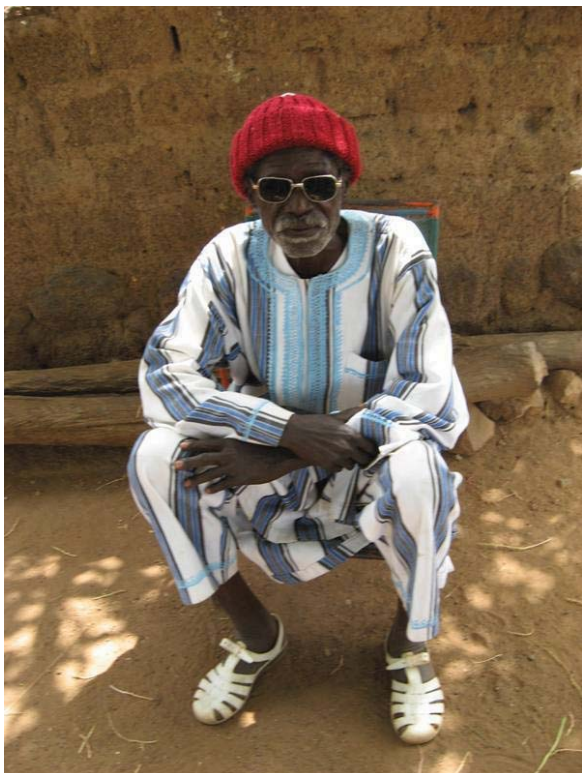


Ontouté Kambiré, 75 ans, cultivateur, enquêté le 1^{er} Février 2008



Kanagarna Kambiré, 70 ans, ménagère, enquêtée le 1^{er} Février 2008

2.11 KAMPTI



Binhalté Hien, né vers 1930, chef de terre, enquêté le 4 Février 2008

2.12 POLTIONAO



Tilmaté Hien, né vers 1932, militaire à la retraite, enquêté le 4 Février 2008

2.13 MALBA



Enquête du 18 avril 2008 auprès de Bayatien Kambou, né en 1930, chef de terre



Enquête du 18 avril 2008 auprès de Nyôrogninè Kambou, 100 ans, cultivateur



Enquête du 18 avril 2008 auprès de Badécape Kambou, né en 1953, cultivateur et fils du chef de terre.



Enquête du 19 avril 2008 auprès de Toho Kambou, né en 1950, chef de terre de Malba campement.

2.14 DAPOLA



Enquête du 19 avril 2008 auprès de Sansanbou Kambou, né en 1939, chef de terre

2.15 SOUROUMBOU



Sonnè Kambou, né en 1932, chef de terre, enquêté le 20 avril 2008

2.16 BATIE



Enquête du 22 avril 2008 auprès de Irkwiné Somé, né en 1930, chef de terre adjoint.

2.17 KOSSO



Enquête du 23 avril 2008 auprès de Midilté Hien, 80 ans, chef de terre.

2.18 GBADORA



Enquête du 25 avril 2008 auprès de Sihaté Kambou, né en 1938, chef de terre.

2.19 BINI



Alakomy Ouattara, 80 ans, cultivateur, enquêté le 26 avril 2008.

2.20 OBIRE



Enquête du 1^{er} mai 2008 auprès du roi gan Batou Kama, 32 ans.

3) RITE SACRIFICIEL



Sacrifice de poulet à l'autel des ruines de Loropéni par le chef de terre de Watan lors du lancement des travaux de fouilles. Source : Photo Lassina KOTE

TABLE DES MATIERES

Introduction Générale.....	p.2
I. Méthodologie.....	p.3
I.1. Les Instruments d'enquête.....	p.3
I.2. L'Approche du terrain.....	p.4
I.3. Les difficultés de terrain.....	p.5
I.4. Les localités d'enquête.....	p.7
I.5. Le Choix des informateurs.....	p.9
I.6. Les entretiens.....	p.9
I.7. Le traitement des données collectées.....	p.10
II. Le peuplement de la région.....	p.11
II. 1. Les populations du Sud-ouest et la mise en place des peuples du Burkina Faso.....	p.11
II.2. La mise en place des populations du Sud-ouest.....	p.13
II. 3. L'identité des populations du premier niveau de peuplement.....	P.21
III. Géographie des Ruine en pierre de la région.....	p.35
III.1. Les ruines de Gaoua et ses environs.....	P.35
III.2. Les ruines de Loropéni et ses environs.....	P.37
III.3. Les ruines de Kampti et ses environs.....	P.42
III.4. Les ruines de Malba et ses environs.....	P. 43
IV. Les ruines de kpôkayãga ou "maison du refus".....	P.44
IV.1. Description et fonction de la construction en pierre.....	p. 44
IV.2. Hypothèse sur la période probable de construction.....	p.47
IV. 3. Les bâtisseurs probables des ruines kpôkayãga.....	p.48

Conclusion générale.....	P.51
Sources et bibliographie.....	P.53
Annexes.....	P.60
Table des Matières.....	p.91

ANNEXE II

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION

.....

DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE CULTUREL



Vue partielle du compartiment sud et atmosphère de fouille

***RAPPORT DE FOUILLES
ARCHEOLOGIQUES DANS LE
COMPARTIMENT SUD DU SITE des
RUINES DE LOROPENI***

Par

Lassina KOTE
Maître Assistant d'archéologie et de Préhistoire
Université de Ouagadougou

Mai 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Problématique

Méthodologie

I LE SECTEUR 1 ET LA PROBLEMATIQUE DE L'ENTREE

I.1 Localisation et contextes archéologiques

I.2 Les Vestiges

I.3 Essaie de synthèse

II. LE SECTEUR 6 ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

II.1 Localisation et contextes archéologiques

II.2 Les Vestiges

II.3 Essaie de synthèse

III HABITATION ET ESPACES DOMESTIQUES

III.1 Le secteur 5

III.1.1 Localisation et contextes archéologiques

III.1.2 Les vestiges

III.1.3 Essaie de synthèse

III.2 Le Secteur 11

III.2.1 Localisation et Contextes archéologiques

III.2.2. Les Vestiges

III.2.3 Essaie de synthèse

IV CONCLUSION ET PROPOSITION

IV.1 Le Site et son environnement immédiat

IV.2 A l'Echelle régional

INTRODUCTION

La problématique

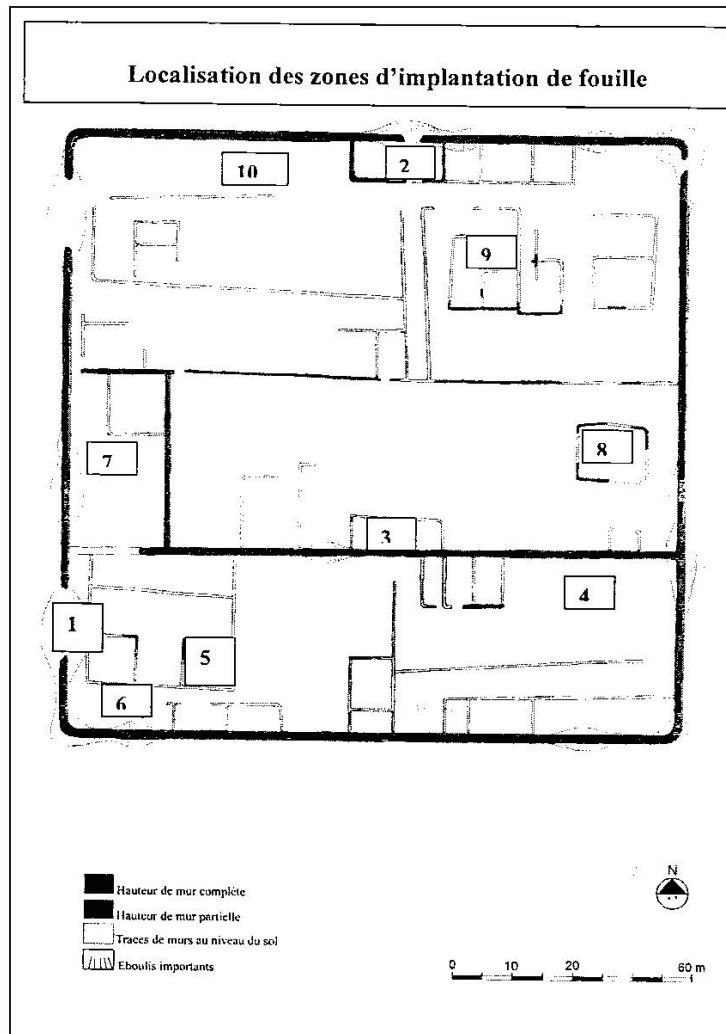
Dans le cadre de l'étude complémentaire pour le dossier d'inscription « des Ruines de Loropéni » sur la liste du Patrimoine mondial des biens culturels de l'UNESCO, le Pr. Jean Baptiste KIETHEGA fut chargé de constituer une équipe afin de répondre à un certain nombre de questions. C'est dans ce cadre que se situe notre action dont l'objectif était de répondre à des préoccupations d'ordre archéologique. En effet malgré les nombreux écrits sur ces ruines depuis XX^{ème} siècle, aucune investigation archéologique sérieuse n'est venue étayer les informations que fournissent les traditions orales et les autres sources documentaires. Des fouilles ciblées devaient donc permettre de combler cette lacune. Les préoccupations majeures de l'équipe d'archéologues concernaient entre autre les modalités d'accès à l'enceinte. En effet la question de l'entrée de l'enceinte reste posée car malgré les descriptions qu'en font les premiers auteurs, aucun indice ne permet aujourd'hui de la localiser avec certitude. Et pour pénétrer dans la ruine, on emprunte alors des zones d'effondrement du mur Ouest.

Par ailleurs, les préoccupations ont porté sur l'organisation de l'occupation à l'intérieur de l'enceinte d'une part et d'autre part sur la durée et/ou la fréquence de cette occupation de même que l'approvisionnement en eau des occupants.

Enfin la caractérisation de la culture des différents occupants devrait être facilitée avec les vestiges matériels que livre le site.

Pour trouver des éléments de réponses à ces différentes préoccupations certaines zones de la ruine furent retenues pour faire l'objet de fouilles ; ces zones furent dénommées secteurs (fig. 1). Onze secteurs ont alors été identifiés sur l'ensemble du site et leurs fouilles confiées à deux équipes.

Fig. 1 : Localisation des différents secteurs de fouilles



Dans le compartiment sud, cinq secteurs furent retenus : Le secteur 1 devait permettre de répondre aux préoccupations relatives à l'entrée. Les secteurs 5 et 11 portant sur des cases devaient fournir des données sur la culture matérielle et l'organisation de l'espace domestique. Enfin les secteur 4 et 6 étaient supposer apporter des éclairages sur la question de l'approvisionnement en eau ; Les fouilles des ces secteurs du compartiment sud furent placées sous la responsabilité du Dr Lassina KOTE. Il était assisté d'une équipe comprenant sept étudiants, et de six manœuvres recrutés sur place. Le présent rapport porte donc sur les cinq secteurs de ce compartiment sud.

La méthodologie

L'intervention sur chacun de ces secteurs a débuté par le nettoyage, qui a consisté à couper les arbustes et les herbes qui encombraient ces espaces. Ensuite nous avons procédé au carroyage par la délimitation de carrés d'un mètre de côté. Ensuite après avoir implanté le

niveau le chantier, nous avons procédé au levé topographique de l'espace carroyé. Les points ont été pris tous les 50cm. Notons que dans ce compartiment, toutes les altitudes ont été prises à partir du même horizon de base.

Après le carroyage et le levé topographique, la fouille pouvait commencer. Tout au long du décapage qui se faisait en stratigraphie réelle, on tenait compte aussi bien de la nature des sédiments (couches) que des horizons portant des vestiges archéologiques (relevés). Les vestiges matériels mis au jour sur un horizon étaient dessinés, photographiés. Leur position verticale était notée. Par contre le prélèvement de ces vestiges se faisait par carré et par type d'objets. Ainsi sur chaque emballage (sachets mini grip) étaient inscrits : le nom du site (Loropéni), l'année de la fouille (2008) le numéro du secteur, les références du carré, la couche, le relevé et le type de vestige : exemple : Loropéni, 2008 , Secteur 1, AK 5, C2 R3 ; scories.

Les vestiges recueillis étaient ensuite acheminés au camp de base pour être nettoyés et étudiés. Les objets sont étudiés également par sachet et par catégorie. Chaque sachet reçoit alors un numéro d'inventaire qui complète les références inscrites après le prélèvement au cours de la fouille. Des échantillons de charbon ont été soumis au Laboratoire de radio-carbone de Niamey pour datation, afin de mieux préciser le contexte chronologique de la ruine.

Le présent rapport traite de la localisation, de la description, de l'analyse des vestiges matériels et d'un essai de synthèse de chaque secteur.

Une synthèse générale présentera l'ensemble des informations recueillies par rapport aux préoccupations qui ont justifiées cette opération.

I LE SECTEUR I ET LA PROBLEMATIQUE DE L'ENTREE

De nos jours l'accès à l'intérieur de l'enceinte se fait en empruntant les zones d'effondrement de la muraille ouest. Mais, comment entraient et sortaient les bâtisseurs et ou les occupant de ces constructions monumentales était une question importance à la quelle il fallait trouver des éléments de réponse. C'est ce qui a justifié les fouilles du Secteur II par l'équipe conduite par le Dr ; Simporé et du Secteur I sur lequel nous sommes intervenu.

I.1 Localisation et contextes archéologiques

Situé sur le mur ouest, ce secteur est une zone d'effondrement de la muraille et qui servait de passage pour accéder à l'intérieur de l'enceinte.

Après avoir escaladé l'éboulement, on a une vue sur l'intérieur de la muraille. Le secteur I se présente alors comme un long couloir d'environ vingt cinq mètres de long et trois mètres de large. Il est limité au nord par la base du grand mur qui compartimente l'enceinte en deux grands ensembles. A l'Est, il est délimité par la base d'un mur perpendiculaire au mur de compartimentage. Ce mur s'arrête à un dizaine de mètre de la muraille du côté sud. Le secteur I pourrait s'apparenter à un vestibule ouvert au sud pour donner accès à l'intérieur de ce compartiment 1. L'éboulement dans cette zone, malgré l'action probable de la végétation, pourrait être la conséquence de l'effondrement du mur au dessus de l'entrée initiale de la muraille (photo n°1).

Photo 1 : Secteur 1 Implantation carroyage



NB : Les piquets avec les feuilles blanches délimitent les carrés ; on peut également observer le dénivelé que fait l'éboulement des blocs du mur.

Une première fouille fut implantée dans ce couloir. Elle a porté sur un espace de 9 X 3 mètres. Les carrés portent les références AK, AL, AM numérotés de 1 à 9 (photo n°2).

Sur la ligne AK, et du sud vers le nord, la hauteur de l'éboulement est très variable. Ainsi elle est la plus faible en AK 1 et à l'intersection AK6-AK7, et la plus importante en

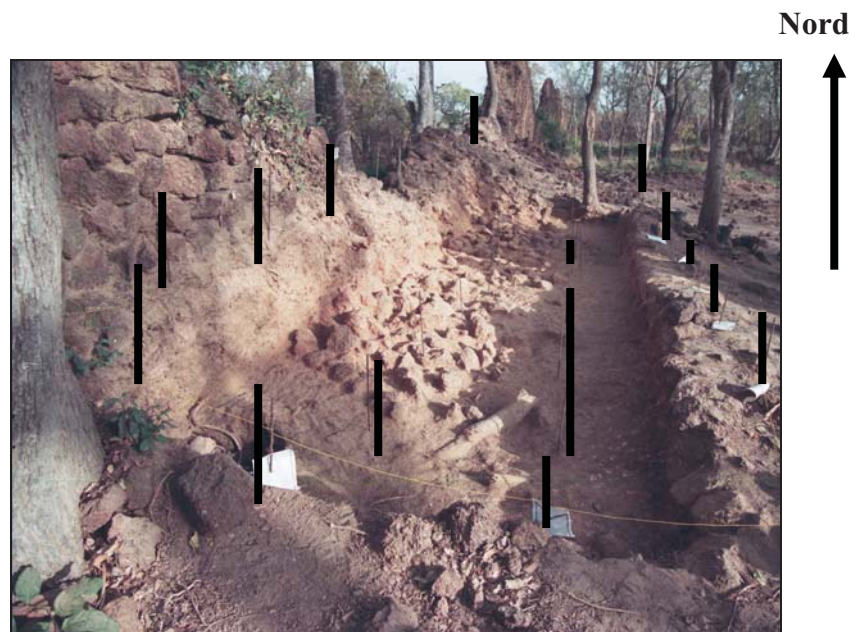
AK3-4 et AK9. Le pendage est également très fort, avec un dénivelé d'environ un mètre, d'Ouest en Est.

Dans un premier temps le décapage a concerné ces 29m², sur une profondeur variant entre 1m et 60cm.

Ensuite la fouille fut réduite aux carrés AK-AL, 6-7, c'est à dire à 6m², dans l'axe de la partie la plus basse de l'éboulement. L'excavation s'est poursuivie à ce niveau jusqu'à une profondeur de 1,40m.

La fouille a mis en évidence une succession d'horizons de blocs de cuirasse, comprenant parfois quelques tessons. Chacun de ces horizons, considéré comme niveau archéologique, a fait l'objet d'enregistrement photographique. Les objets identifiés étaient en plus dessinés avant d'être prélevés. Les blocs de cuirasse ont été prélevés et mis en tas par carré et par niveau.

**Photo n°2 Secteur 1 : En cours de décapage :
à gauche la muraille et à droite, le mur du vestibule**



NB : quelques piquets du carroyage

La stratigraphie à l'intérieure de ce couloir comprend trois niveaux (photo n° 3 et fig. n°2). Du haut vers le bas on distingue la couche humifère de couleur gris foncé d'une épaisseur d'environ 20cm. Elle recouvre une couche argileuse de couleur jaunâtre jusqu'à environ 80 cm de profondeur. Dans ces deux premières couches, les sédiments cimentent les blocs de cuirasse tombés du mur. Enfin la troisième couche argileuse et légèrement

gravillonneuse de couleur jaunâtre sépare sur 60cm, la base du mur du substrat constitué de la cuirasse.

**Photo n°3 : Coupe Stratigraphique du secteur I
face au niveau le plus bas de l'effondrement**

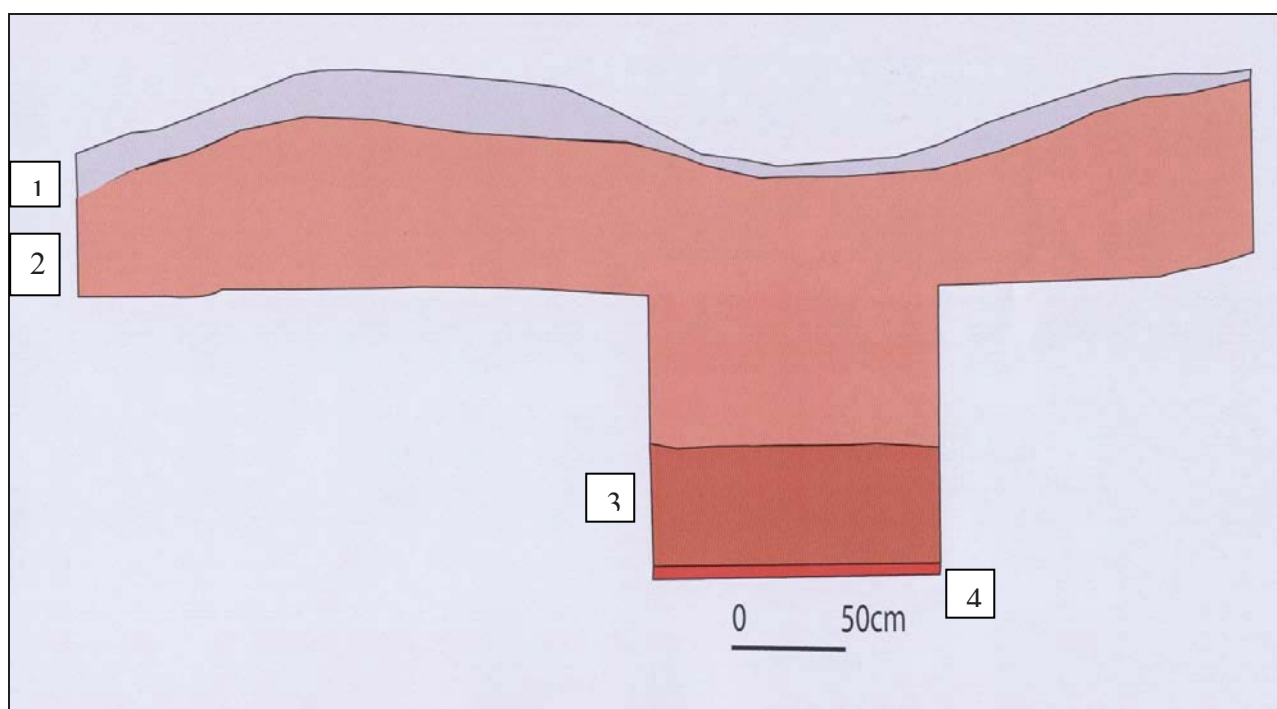
Sud —————→ **Nord**



Les tessons de poteries recueillis lors de la fouille se répartissent de façon diffuse sur les 50 premiers centimètres. Après une interruption de 20cm quelques tessons apparaissent de nouveau et leur densité croit surtout entre 80cm et 1,10m.

On peut retenir l'existence de deux principaux horizons pour ce qui est de la présence des tessons et autres vestiges, surtout des scories. Par Ailleurs, la présence de ces vestiges s'arrête environs 10cm avant la base du mur d'enceinte.

Fig. n° 2 : Secteur 1 ; Coupe schématique de la stratigraphie



Légende : 1 Sédiment gris humifère, 2 sédiment argileux jaune orangé, 3 sédiment argileux et gravillonnaire

Pour mieux apprécier la problématique de l'entrée, nous avons opéré une extension de la fouille à l'extérieur de la muraille (photon n°4).

Photo n°4 : Secteur 1/ Mise en place du carroyage à l'extérieur de l'enceinte



Nord ← ————— → Sud

┆ Piquets du carroyage

Elle a concerné les carrés AH, AI, AJ - 6, 7, 8, pour prendre en compte la partie la plus basse de l'effondrement.

L'éboulement semble moins important à l'extérieur, comme si la muraille s'était davantage effondrée vers l'intérieur de l'enceinte. En tout état de cause, la quantité de blocs dégagés lors des fouilles ne permettrait pas de restaurer toute la partie de la muraille effondrée. On peut retenir alors qu'une bonne partie de ces matériaux a certainement été prélevé pour des raisons diverses par nos contemporains.

Photo n°4 (bis) : secteur 1, stratigraphie de la fouille de l'extérieur



NB: la fouille fut stoppée juste à la base des pierres de la muraille. La racine est celle d'un grand caïlcédra (*Khaya Senegalensis*) qui a poussé juste à côté de la muraille.

La séquence stratigraphique a une épaisseur de 90cm à l'extérieur (Photo n°4 bis) mais comporte les mêmes horizons sédimentaires. Par ailleurs, les vestiges archéologiques n'apparaissent qu'aux environs de 50 cm sous la surface. Le nombre de vestige est également beaucoup moins important qu'à l'intérieur.

A l'issue du décapage, la largeur du mur fait plus d'un mètre. Une surface plane, maçonnée, au niveau de laquelle la fouille fût stoppée, s'observe (photo n°5). L'état de la muraille ne permet pas d'affirmer avec certitude que cet espace correspond à une ouverture, mais l'hypothèse peut être émise surtout si nous nous en tenons aux dimensions de l'entrée (60cm X 80cm) évoquées par les informations orales. Car en toute logique l'ouverture constitue une zone de fragilisation de la muraille. Les racines des nombreux arbres qui ont traversé le mur à cet endroit ont contribué à faire tomber progressivement les matériaux de

construction. Puis avec la chute de la muraille, certains blocs se sont déplacés latéralement pour obstruer ce qui restait du passage.

Photo n° 5 : Emplacement possible de l'ouverture.



NB : on aperçoit à droite et en bas un trou de poteau

En tout état de cause la problématique de comment on entrant et sortait de l'enceinte ne trouve pas de réponse satisfaisante à l'issue des fouilles réalisées au secteur I. L'existence d'un trou de poteau (photo n°5) creusé dans le substrat cuirassé à l'intérieur de la muraille indique que le vestibule devait être recouvert

I. 2 Les Vestiges

Les vestiges recueillis lors des fouilles du secteur I se composent de tessons de poterie, quelques pièces lithiques et des scories.

- **Les scories** sont au nombre de 3, trouvés dans les carrés AJ 6, AK 6 et AL 8, ce sont des scories de métallurgie primaire qui font au total 650g. Vu leurs dimensions il est fort probable on peut admettre logiquement qu'elles étaient des éléments constitutifs du matériau d'enduit de la muraille.
- **Des pièces lithiques** de plusieurs natures furent recueillies dont un petit galet de quartz bien poli (Photo n°6).

Photo n°6 : Petit galet de quartz poli



On dénombre des fragments de quartz, dont bon nombre ne portent aucune trace de débitage.

La présence de ces produits en quartz n'est pas très surprenante dans la mesure où on note la présence de filons de cette roche qui traversent le substrat cuirassé sur lequel fut implanté le site.

Les pièces lithiques comprennent également des molettes (Photo n°7), et des fragments pièce indéfinie dont un poli. L'une de ces molettes, avec un léger surcreusement sur une de ses faces fait penser à une crapaudine¹ (Photo n°8). S'il, s'agit d'une crapaudine cela confirmerait militerait fortement en faveur du fait que le secteur I correspondait à l'entrée de l'enceinte, et que par ailleurs cette entrée se fermait par une porte.

Photo n°7 : Molette



Photo n°8 Crapaudine ou molette



¹ Selon le dictionnaire Larousse la crapaudine « est un palier servant de support et de guide à un axe verticale ». Dans le cas présent elle supporte au sol la base d'une porte en bois pour en faciliter l'ouverture et la fermeture. Le mouvement de va et vient de la porte fini par laisser une empreinte sur la crapaudine.

Ces molettes et autres fragments ont été confectionnés dans des roches vertes, du granite, ou du quartzite.

- **La céramique** constitue, quantitativement le plus grand corpus de vestiges matériels recueillis dans ce secteur.

L'analyse de ce corpus s'est faite sans tenir compte des observations d'ordre stratigraphique. Elle a consisté en un décompte général permettant de connaître le nombre total des restes céramiques. Mais dans ce décompte général, nous avons des discriminations en fonction des différentes parties constitutives d'un récipient. Ainsi avons-nous des parties de bords que nous différencions en fonction de leur orientation : les bords éversés, les bords droits et les bord entrants. Un quatrième groupe est constitué de bord indéterminés c'est-à-dire que l'on ne peut orienter du fait de leur faible dimension. Ensuite nous avons les cols, puis les panses qui sont, soit simples, soit carénés. Enfin nous avons les fonds, qui peuvent être convexes, plats ou à pied. Un autre critère d'analyse de la céramique est l'identification des techniques de décoration utilisées et leur répartition en fonction des éléments morphologiques ci-dessus mentionnés. Le troisième critère concerne l'épaisseur des tessons.

160 tessons pesant 3, 830g ont été recueillis au secteur I (Tableaux 1 et 2). Proportionnellement à la surface fouillée, ceci constitue une faible densité de tessons. Par ailleurs, il s'agit d'une poterie très fragmentée. Les panses sont les parties de récipients les plus représentées, avec une prédominance des panses simples. Les droits et éversés ont des proportions presque égales. Enfin on dénombre plus de fonds à pied que de fonds convexes.

Tableau n°1 Secteur 1 : Fréquence des tessons par élément morphologique

Eléments morphologiques	Bords				Cols	Panses		Fonds	
	Eversés	Droits	entrants	Indéterminés		Simple	Carénés	Convexes	A pied
Nombre	8	6	2	3	2	129	4	2	4

Photo n°9 Fond à pied



A



B

Tableau n°2 : Secteur 1 ; Fréquence des tessons en fonction des éléments morphologiques

Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total	Poids
3	3	1	5	3	1	3	1	1	68	61	3	1	0	2	2	1	160	3830g

: Ba (bords éversés décorés) ; Bb (bords droits décorés) ; Bc (bords entrant décorés) ; Bnda (bords éversés non décorés) ; Bndb (bords droits non décorés) ; Bndc (bords entrants non décorés) ; Bindet (bord indéterminés) ; cold (cols décorés) ; colnd (cols non décorés) ; Pd (panses décorés) ; Pnd (panses non décorés) ; Pcd (panses carénés décorés) ; Pnd (panses carénés non décorés), Fd (fonds décorés) ; Fnd (fonds non décorés) ; Fpd (fond à pied décorés) ; Fpnd (fond à pied non décorés)

L'épaisseur des tessons permet de caractériser une production céramique. Elle permet de déterminer le degré de finesse de cette production, la dimension des récipients, les variations entre le bord, la panse et le fond. Les tessons recueillis au secteur I ont des épaisseurs variant entre 1 et 20 mm (Tableau n°3). Le grand nombre de tessons a une épaisseur comprise dans l'intervalle [9 et 11[. Interviennent ensuite les intervalles [7-9[puis [5-7[pour les tessons les moins épais, et [11-13[puis [13-15[.

En observant les tessons de bords, on remarque que dans l'ensemble, leur répartition est diffuse. Toute fois on constate que plus de bords notamment les non décorés se retrouvent davantage dans l'intervalle [5-7[. Par ailleurs les tessons de bord éversé sont les plus épais. Enfin les fonds à pied sont plus épais que les fonds convexes.

Les tessons ont pour la plupart une épaisseur inférieure à 1cm. On peut en déduire qu'ils n'appartiennent pas à des récipients trop massifs. On note également une variation d'épaisseur entre le bord, la panse et le fond d'un récipient.

Tableau n°3 : Fréquence des tessons par classe d'épaisseur

ELEMENTS MORPHOLOGIQUES																		
EPAISSEUR																		
EN MM	Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total
[1-5[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
[5-7[0	0	1	1	3	0	0	0	1	8	3	0	0	0	0	0	0	17
[7-9[0	0	0	1	1	0	2	0	0	18	13	2	0	0	1	0	0	38
[9-11[1	1	0	0	0	1	0	0	0	25	28	0	0	0	1	0	0	57
[11-13[1	0	0	1	0	0	0	1	0	10	9	1	0	0	0	2	1	25
[13-15[1	0	0	1	0	0	0	0	0	8	5	0	0	0	0	1	0	16
[15-20[0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
[20-25[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur 1																		

La décoration a toujours été considérée comme un des meilleurs critères de discrimination de la production céramique en archéologie. Nul besoin de conjecturer sur cette assertion. Signalons toutefois que pour notre part en parlant de décorations, nous nous exprimons plus en terme de technique de décoration que motifs décoratifs (Tableau n°4). 80 tessons, soit environ 50% de ceux recueillis dans ce secteur sont décoré.

L'état de conservation avec l'usure de la surface, fait qu'il est difficile de déterminer la technique utilisée pour la décoration d'un grand nombre de tessons ; ces sont les tessons au décor illisible.

Tableau n°4 : Fréquence des techniques de décor

Eléments morphologiques										
Technique de décoration	Ba	Bb	Bc	Bindet	Cold	Pd	P c d	Fd	FPd	Total
Cannelure	1	0	0	0	0	3	0	0	0	4
Incision	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impression à la Roulette	3	1	0	0	1	28	5	1	2	41
Impression Peigne	0	1	0	0	0	2	0	0	0	3
Composite	1	0	0	0	0	7	1	0	0	9
Illisible	0	0	0	1	0	19	0	0	0	20
Empreinte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peinture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

La technique la plus utilisée est l'impression à la roulette. Sur quelques tessons on a combiné plusieurs techniques pour obtenir le motif ; ce sont les décors composite, enfin observe quelques cannelure et de l'impression au peigne.

Du point de vu des techniques de décoration, on constate une prédilection pour la roulette.

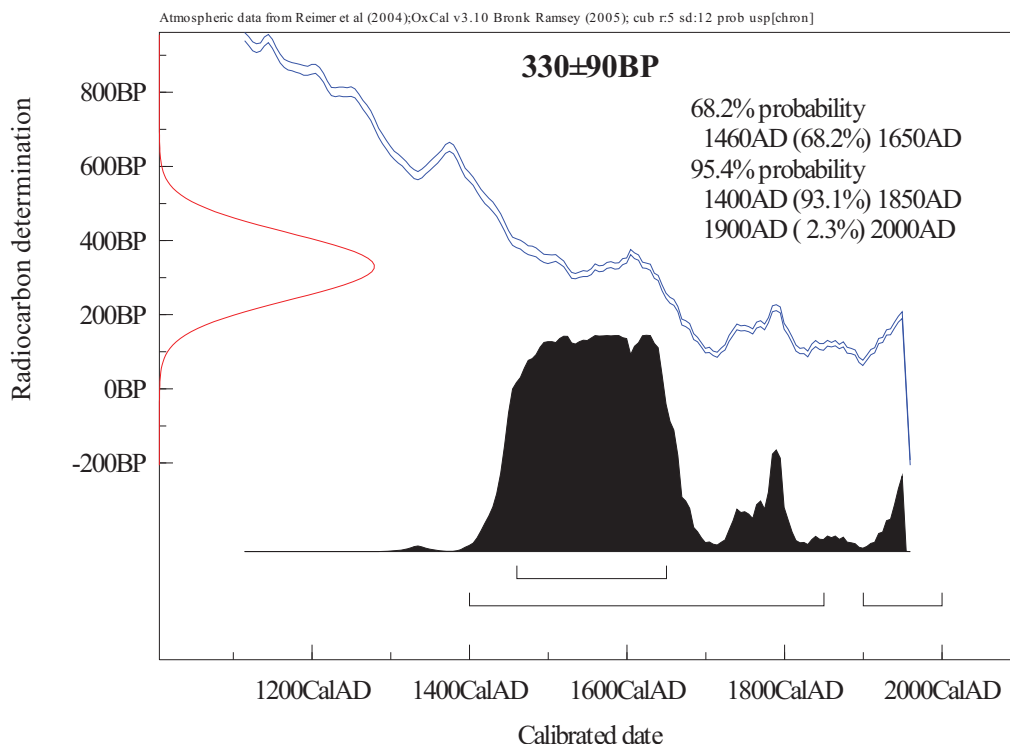
I.3 La datation

Des échantillons de charbon, ont été recueillis à plusieurs niveaux. Celui qui a été soumis à l'analyse pour datation fut prélevé entre 1,10m et 1,20m, à 2àcm avant la base de la muraille. Cet échantillon identifié par le laboratoire par **NIA405** donne la date de 30 ± 90 BP. Le laboratoire ne nous ayant pas fourni de date corrigées, nous avons alors fait recours au logiciel de calibration Oxcal (graphique 1).

A 1 sigma, la probabilité est de 68,2% pour que la date se situe entre 1460 et 1650 AD c'est-à-dire entre la seconde moitié du 15^e et la première moitié du 17^e siècle.

A 2 sigma la probabilité est de 93,1% pour que la date se situe entre 1400 AD et 1850 AD c'est dire le début du 15^e siècle et la première moitié du 19^e siècle.

Graphique 1 : date calibrée du Secteur1



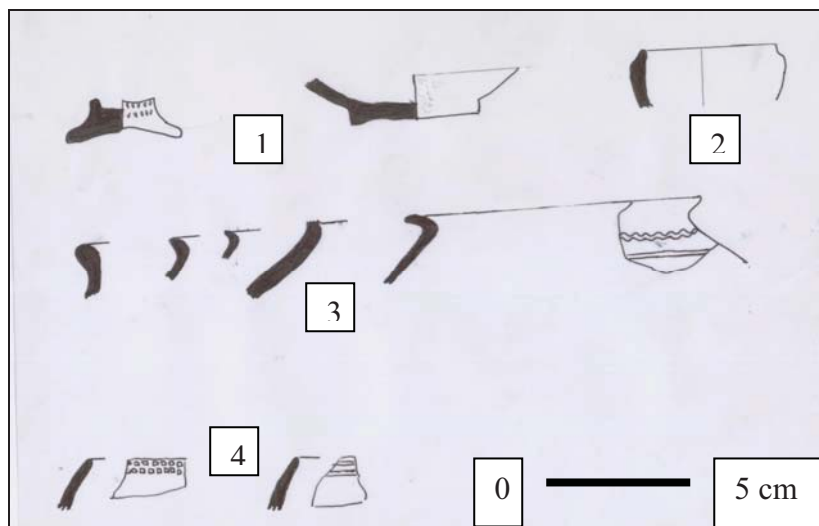
I.3 Essaie de synthèse

A l'issu des fouilles du secteur 1, on peut retenir tout d'abord la différence de dénivelé entre l'intérieur et l'extérieur. La hauteur des éboulis laisse penser que la muraille s'est effondrée davantage vers l'intérieur.

Au niveau de ce qui pourrait être l'entrée, la muraille a une hauteur de 90cm avec près de 60cm sous le niveau actuel du sol. Cela pourrait correspondre à la fondation de la muraille. Sur cette hauteur, la muraille a une épaisseur de plus d'un mètre.

En ce qui concerne la répartition verticale des vestiges, on constate à l'intérieur, une répartition diffuse jusqu'à 70 cm de profondeur. Ces objets du premier horizon pourraient provenir du matériau ayant servi au crépissage de la muraille. Ceci est également la preuve que la zone avait connu une occupation antérieure. A l'extérieur, ce n'est qu'à partir de 60cm de profondeur, que les premiers objets apparaissent. A partir de ce niveau aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, tous les objets recueillis pourraient avoir été contemporains de l'occupation de cette partie du site.

Planche 1 : principaux type de vestiges cramiques du secteur 1



- 1 Fonds à pied ;
 2 Petit bol à carène haute
3 Quelques types de bords éversés ;
 4 types de bords entrant

La céramique du secteur 1 montre que certains des récipients ont des fonds munis de pied. Vu leur dimension ces fonds appartiennent à des bols ou à des écuelles de petites dimensions. Les tessons de bords qu'ils soient éversés ou entrant proviennent également de petits récipients (planche 1).

L'occupation, qui débiterait dans ce secteur au 15^e siècle, pose déjà le problème de l'attribution exclusive des ruines au groupe Gan.

La suite des investigations permettra certainement de mieux étayer cette question des auteurs. Mais au préalable essayons de comprendre comment on se procurait de l'eau dans l'enceinte.

II LE SECTEUR 6 LA QUESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

La vie dans l'enceinte nécessite forcément la présence d'un pour satisfaire aux besoins des occupants. C'est pour trouver des éléments de réponse à la problématique de l'approvisionnement en que la fouille du secteur 6 a été initiée.

II.1 Localisation et contexte archéologique

Situé dans l'angle sud-ouest de la muraille, ce secteur se présente sous la forme d'un amoncellement de blocs de cuirasse latéritique (photo n°10). La configuration circulaire de cet amoncellement laissait supposer l'existence d'une margelle de puits (Photo n°11). Le choix de ce secteur se justifie donc par le fait que si cette hypothèse était confirmée, elle fournissait des éléments de réponse aux questions relatives à l'approvisionnement en eau pour les occupants de l'enceinte.

Photo n° 10 Secteur 6 Nettoyage



Photo n°11 : Concentration de blocs de cuirasse (puits ?)



Le carroyage fut implanté dans le prolongement de celui du Secteur I. D'une superficie de 4m² la fouille a concerné les carrés AS5 AS6, AT5, AT6.

Le décapage sur ces 4m² s'est fait sur environ 50cm de profondeur. La séquence stratigraphique livre de haut en bas un sédiment sablo limoneux de couleur gris foncé d'une épaisseur de 20cm ; c'est la couche humifère qui cimente les blocs de cuirasse.

Suit une couche deux de couleur plus claire, argileuse et gravillonnaire. Elle a une épaisseur de 20 à 25cm.

Dans la partie inférieure, sur une épaisseur de 5 à 10cm le sédiment argileux, gravillonnaire contient des vestiges, en l'occurrence des tessons de poterie. Ce niveau archéologique peut être considéré comme la couche3.

Cette troisième couche repose sur le substrat c'est-à-dire l'horizon de cuirasse ferrugineuse déjà identifié au secteur I.

C'est la zone où la stratigraphique est la moins importante de tout le compartiment I

A l'issue de ce décapage il est évident que l'amoncelle de pierres observé en surface au secteur 6 ne correspond pas à l'emplacement d'un puits. Malgré la déception que cela a pu susciter, ce constat concorde mieux avec le fait que ce Secteur 6 se situe dans une aire de circulation, c'est-à-dire à proximité du vestibule qui conduit du Secteur I à l'intérieur du compartiment I.

II.2 Les Vestiges

Les vestiges matériels se composent surtout de tessons de poterie dont la fragmentation est très importante.

Tableau n°5 : secteur 6 ; Fréquence des tessons par élément morphologiques

Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total	Poids
1	2	0	0	1	0	1	0	0	45	19	4	0	0	0	0	0	77	1725

Le corpus recueilli se compose de 77 tessons pesant 1725g. Les tessons de panses sont les plus nombreux. Parmi les bords, les droits prédominent, enfin nous avons des panses carénées. Par contre on note l'absence totale de fragment de col et de fond (tableau n°5).

Par rapport à l'épaisseur des tessons, la classe [9-11[prédomine. Une présence presque égale des classes [7-9[, [11-13[et [13-15[. Les tessons appartiennent surtout à des récipients dont l'épaisseur est inférieure à 1cm. ; et pour les plus gros l'épaisseur ne dépasse pas 1,5cm car seuls cinq tessons ont entre 1,5 et 2,5cm d'épaisseur (tableau n°6).

Tableau n°6 : Fréquence des tessons par classe d'épaisseur

EPAISSEUR	Eléments morphologiques																		
	EN MM	Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total
[5-7[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	0	0	8
[7-9[0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	4	3	0	0	0	0	0	11
[9-11[0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	14	11	1	0	0	0	0	0	27
[11-13[0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	7	3	0	0	0	0	0	0	13
[13-15[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	7	0	0	0	0	0	0	12
[15-20[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	3
[20-25[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2

L'utilisation des techniques de décor montre une prédominance de l'impression à la roulette. Elle est suivie de la combinaison de plusieurs techniques (composite). On constate également que la peinture fut utilisée même si ce n'est qu'un tesson qui la porte. Enfin seuls deux tessons sont illisibles (tableau n°7)

Tableau n°7 : Fréquence des techniques de décoration par éléments morphologiques

Techniques de décor	Ba	Bb	Bc	Bindet	Cold	Pd	P c d	Fd	FPd	Total
Cannelure	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
Incision	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impression Roulette	0	0	0	0	0	25	0	0	0	25
Impression Peigne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Composite	0	1	0	0	0	7	4	0	0	12
Illisible	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Empreinte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peinture	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1

II.3 Essaie de synthèse

Le secteur 6 se situe tout compte fait dans une aire de circulation qui conduit du vestibule du secteur 1 à l'intérieure du compartiment sud de l'enceinte. La question de la réserve d'eau dans l'enceint reste posée. L'amoncellement pourrait résulter d'actions contemporaines visant un prélèvement de matériaux pierreux pour quelques activités agricoles ou de construction. Aire de circulation par excellence, le Secteur VI ne livre que des tessons comme vestige matériel. Ces vestiges se répartissent sur un seul horizon archéologique presque en contact avec le substrat.

Ce secteur est aussi pauvre que le secteur 1 en vestige. Cette pauvreté peut être mise en relation avec leur fonction d'aire de passage et ou de circulation. En cela il diffère des zones d'habitation que sont les secteurs 5 et 11.

III L'HABITAT ET L'ESPACE DOMESTIQUE

Pour mieux comprendre les modalités d'occupation de l'enceinte, des zones jugées comme aires d'habitation ont fait l'objet de fouilles. Pour le compartiment I, il s'agit des secteurs 5 et 11.

III.1 LE SECTEUR 5

III .1.1 Localisation et contextes archéologiques

Il est situé à 18 mètres à l'Est du Secteur 1, et présente les restes de mur d'une construction quadrangulaire de 8,50 sur 8, 20m. Vu ses proportions et sa localisation, cette construction pourrait être une maison d'habitation. La fouille d'une telle structure devait fournir des indices sur l'équipement, les ressources exploitées par les occupants de l'enceinte, de même que des informations sur les modalités de l'occupation. Par manque de temps, puisque les investigations sur ce secteur n'ont pu se faire qu'au cours des derniers jours de la mission, la fouille n'a concerné que 4m². Elle n'occupe donc ni le centre ni un angle de la maison, à cause des nombreuses souches (photo n°12) qui parsèment la surface de ce secteur. Elle a concerné les carrés CE, CF, CG ; 1 et CG -1, et est adossée au mur ouest.

Photo n°12 Le Secteur 5 en cours de nettoyage avant la fouille



La lecture de la stratigraphie sur la coupe nord (d'ouest en est) de haut en bas montre d'abord la couche grise humifère, d'une épaisseur de 15 à 20cm. Elle recouvre une couche

plus argileuse et de couleur jaune. Cette seconde couche devient plus gravillonnaire vers sa base et repose sur le substrat cuirassé. L'épaisseur totale de la séquence stratigraphique est d'environ 1m (photo n°13).

Photo n°13 Secteur 5 Coupe avec la base du mur ouest



Ainsi nous pouvons constater que le mur s'enfonce dans le sol jusqu'à 60cm de profondeur.

La répartition des vestiges sur cette séquence stratigraphique permet d'identifier trois horizons archéologiques. Les premiers objets apparaissent à environ 15cm de profondeur et se répartissent de façon diffuse sur 10 cm d'épaisseur, dans la zone de contact entre le sédiment gris humifère et la couche sous-jacente. Le second horizon avec une plus forte densité de tessons se situe entre 40 et 50 cm juste au dessus du niveau de la base du mur. Le troisième horizon qui ne livre que quelques tessons apparaît 20cm en dessous du précédent à quelques 5cm au dessus du substrat de cuirasse. Certains indices attestent de l'existence de sols damés comme aménagement de surface d'occupation, et dont seuls de lambeaux sont perceptibles.

III.1.2 Les Vestiges

Les vestiges se composent surtout de charbon de bois (photo n°14), de quelques scories et de tessons de poterie.

Photo n°14 Concentration de charbon in situ



- Les scories, de très petites dimensions, sont des scories de métallurgie primaire. Elles ont été trouvées dans le premier horizon (100g) et dans le second (25g). Vu cette quantité, il est probable qu'elles aient pu constituer des éléments du matériau de crépissage du mur.
- Comme au Secteur I, la céramique est le vestige (photos n° 15 et 16) le plus abondant. 112 tessons pesant 2280g ont été recueillis

Photo n°15 Poterie in situ



Photo n°16 la même après nettoyage



A l'analyse des éléments morphologiques (tableau n°8), les tessons de panses sont les plus nombreux. De même on dénombre plus de panses décorées que de sans décore. Les bords éversés sont prédominants, et pour la plupart non décorés. Il y a plus de tessons de cols que de bords, et pratiquement pas de fond et de panses carénées.

Tableau n°8 : Fréquence des tessons par élément morphologique

Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total	Poids
2	0	0	7	0	1	1	2	9	60	28	1	0	0	0	1	0	112	2280

Par rapport à l'épaisseur quatre classes d'intervalles se partagent l'essentiel des tessons (tableau n°8). Mais on note que les classes [7-9 et [9-11[sont les plus importantes. Les classes [5-7[et [11-13[ont pratiquement les mêmes proportions. Enfin il y a des tessons de plus de 1,5cm. On note une légère nuance entre les panses décorées et ceux non décorées. De même, tous les autres éléments morphologiques se retrouvent surtout dans l'intervalle [9-11[.

Tableau n°8 : Fréquence des classes d'épaisseur

EPAISSEUR EN MM	Eléments morphologiques																	
	Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total
[1-5[0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
[5-7[0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	10	0	0	0	0	0	0	16
[7-9]	0	0	0	1	0	1	0	0	1	23	8	0	0	0	0	0	0	34
[9-11[1	0	0	4	1	0	1	0	2	19	7	1	0	0	0	1	0	37
[11-13[0	0	0	1	0	0	0	0	1	10	3	0	0	0	0	0	0	15
[13-15[0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	3
[15-20[1	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	5
[20-25[0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

La décoration a concerné surtout les tessons de panses (tableau n°9), et l'on constate qu'il y a plus de panses décorées que de non décorées. Par contre il y a moins de bords décorés que de non décorés.

La technique la plus utilisée est l'impression à la roulette qui fut appliquée aux panses et aux cols des récipients. Les quelques bords décorés ont vu l'utilisation de plusieurs techniques. Cette pratique est la seconde technique après l'impression à la roulette. Enfin signalons une cannelure et une incision. Dans ce secteur également le décor de nombreux tessons est illisible, à cause de l'état d'usure de leurs surfaces.

Tableau n°9 : Fréquence des techniques de décoration

Techniques de décors	Ba	Bb	Bc	Bindet	Cold	Pd	P c d	Fd	FPd	Total
Cannelure	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
Incision	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Impression Roulette	0	0	0	0	1	40	0	0	0	41
Impression Peigne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Composite	2	0	0	0	0	4	0	0	1	7
Illisible	0	0	0	0	1	12	0	0	0	13
Empreinte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peinture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Malgré la faiblesse de la surface fouillée, ce secteur est relativement riche surtout en céramique. C'est là que nous avons récolté des fragments de l'un des plus grands récipients de tout ce compartiment (photo n°17).

Photo 17 : Fragment de grand récipient



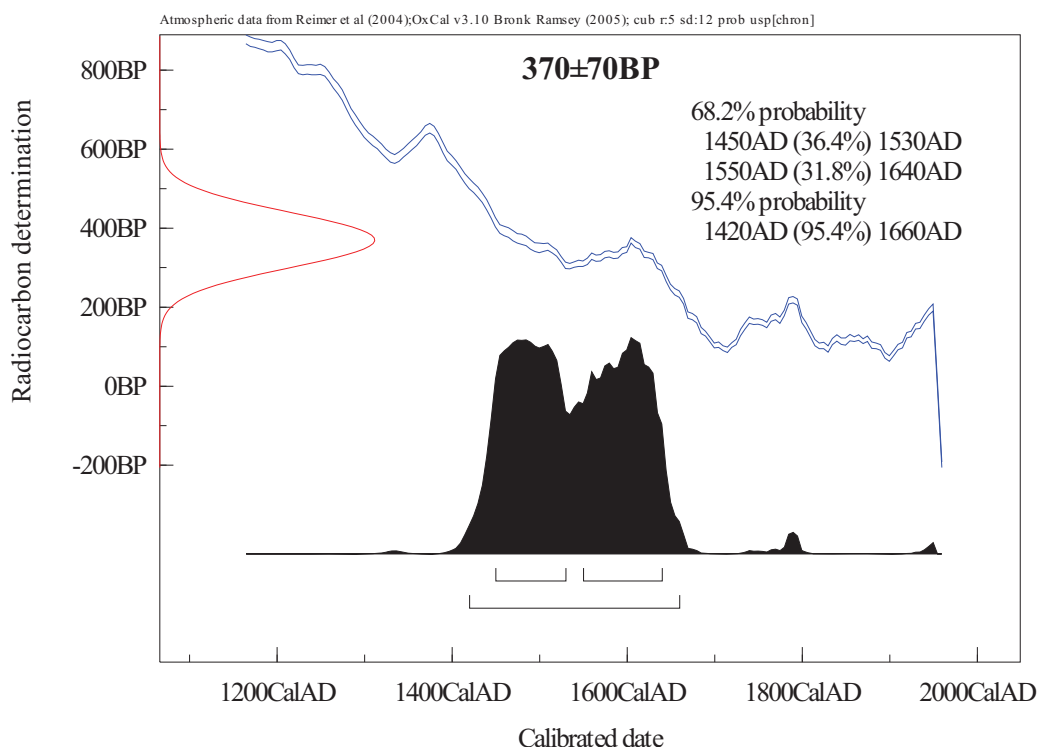
III.3 La datation

L'échantillon soumis à l'analyse provient d'un bloc de charbon, prélevé entre 70cm et 80cm de profondeur c'est à dire en dessous du niveau du mur.

L'échantillon identifié **NIA412** donne la date de 370 ± 70 BP. Après calibration, selon le même procédé que pour le secteur 1, nous constatons qu'à 1 sigma, deux périodes avec des probabilités faibles se dégagent. Ainsi il est possible qu'à 36,4% la date se situe entre 1450 AD et 1530 AD. Il est également possible que ce soit entre 1550 AD et 1640 AD à 31,8 %.

A 2 sigma, la probabilité est de 95,4 % que la date se situe entre 1420 AD et 1660 AD, c'est-à-dire entre le début du 15^e siècle et la seconde moitié du 17^e siècle.

Graphique 2 : date calibrée du Secteur 5



III 1 4 Essai de Synthèse

La bâtisse quadrangulaire, que constitue le secteur 5, a une superficie de 70m². Elle a des angles arrondis comme l'enceinte. Les murs sont pratiquement détruits puisque la hauteur conservées s'élèvent à peine au dessus du sol. La largeur des murs est d'environ 40cm Les blocs qui ont servis à la construction sont moins gros que ceux de la muraille. Comme au secteur 1 le mur n'est pas érigé sur la cuirasse. Environ 50cm de sédiment le sépare du substrat.

Les quelques 4m² fouillés sont insignifiants comparativement à la superficie totale de cette bâtisse. Ceci pourrait justifier la faible quantité de vestiges récoltés. Les trois horizons de vestiges observés sur la séquence stratigraphique pourraient s'expliquer de la façon suivante : l'horizon le plus haut résulte des objets contenus dans le matériau de crépissage du mur. L'horizon intermédiaire serait celui de l'occupation du secteur. L'horizon le plus bas résulte d'une phase d'occupation antérieure à la construction de cette bâtisse.

La prédominance des tessons comme vestiges dans ce secteur est un indice de son caractère d'aire d'activités domestiques. Les récipients ont surtout des bords éversés dont peu portent des décors. Par contre les panses sont très richement décorées. La date se situe dans la même plage que celle du secteur 1. Les données du secteurs 5 sont elles assez illustratives de

ce qui se passe dans les aires d'habitations. Le secteur 11 permettra certainement de recueillir des éléments de réponse.

III.2 LE SECTEUR 11

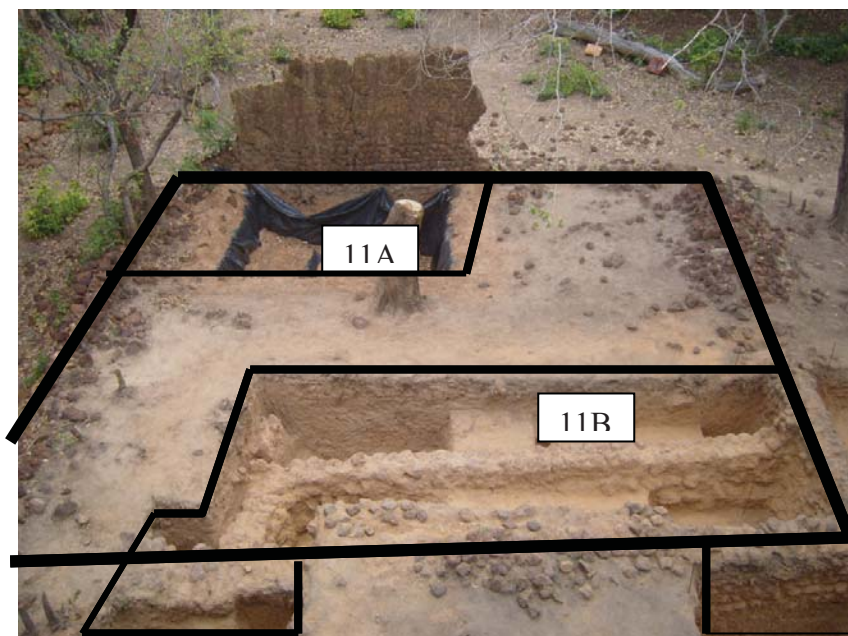
III.2.1. Localisation et contextes archéologiques

Situé presque au milieu du compartiment ; le secteur 11 est ce qui reste d'une maison quadrangulaire. Sur le plan d'ensemble, elle est de forme rectangulaire, avec ses plus grands côtés perpendiculaires à la muraille. Elle est subdivisée en deux compartiments nord et sud. Mais à l'observation sur le terrain, seules les limites du compartiment nord sont visibles dans l'intégralité. C'est donc sur ce compartiment que notre attention fut portée. Il s'agit aussi d'un quadrilatère de 7m dans l'axe nord-sud, sur 6,70m dans l'axe est-ouest.

Une partie du mur nord est conservée sur 4,20m de long et une hauteur de 2,5m. Ce mur est construit en blocs de cuirasse dont la taille diminue progressivement vers le haut. Sur les derniers 80cm de la partie sommitale, les blocs de cuirasse laissent la place à un mur en banco.

Le carroyage de ce quadrilatère a permis de définir des carrés, BA à BG, 1 à 8. Deux stations de fouille furent implantées dans ce secteur. A l'angle nord-ouest nous avons la station 11A et à l'angle sud-Est 11B.

Photo n° 18 : Secteur 11, Localisation des stations de Fouille



La zone 11A, s'étend sur 4,5m² et concerne les carrés BE, BF et une partie de BG (2, 3, 4).

La fouille a révélé une séquence stratigraphique dont l'épaisseur varie, selon les carrés, de 1m à 1,20m.

La coupe nord, est surtout marquée par le mur dont la partie conservée atteint 2,20 m à certains endroits. La base de ce mur s'enfonce sous la surface jusqu'à 70cm. Ainsi le mur a une hauteur totale d'environ 3mètres. Le mur repose sur une couche argileuse et gravillonnaire d'une épaisseur d'environ 20cm, qui recouvre le substrat cuirassé (Cf fig.n°4)

Les autres coupes (sud et est (Fig. n° 3)) révèlent une couche superficielle de 10cm à 20cm d'épaisseur. C'est le sol de couleur grise, parcouru de nombreuses racines. Cette couche repose sur une couche argileuse jaunâtre et gravillonnaire de 20cm d'épaisseur. La troisième couche est également de couleur jaunâtre ; elle est plutôt argileuse. Le substrat est toujours la cuirasse. Deux horizons de vestige s'observent de façon distincte dans cette zone. Le premier horizon apparaît à environ 30cm sous la surface. Sur 20cm des tessons ont été recueillis. Un second horizon de vestige apparaît à environ 80cm avec également une épaisseur de 20cm. Une surface damée recouvre le substrat cuirassé. Un trou de poteau creusé dans la cuirasse est à signalé près du mur nord.

Fig. n° 3: secteur 11 a ; coupe schématique de la paroi Est

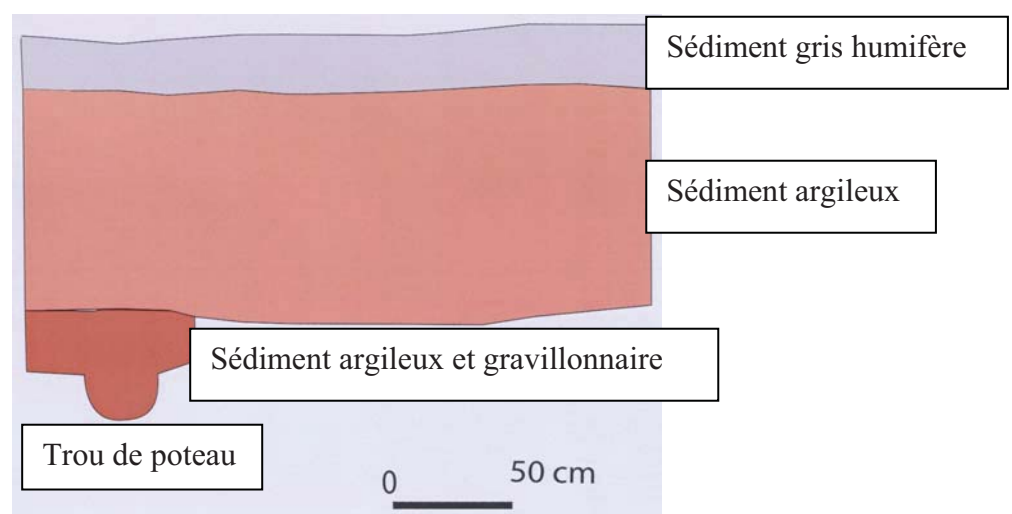
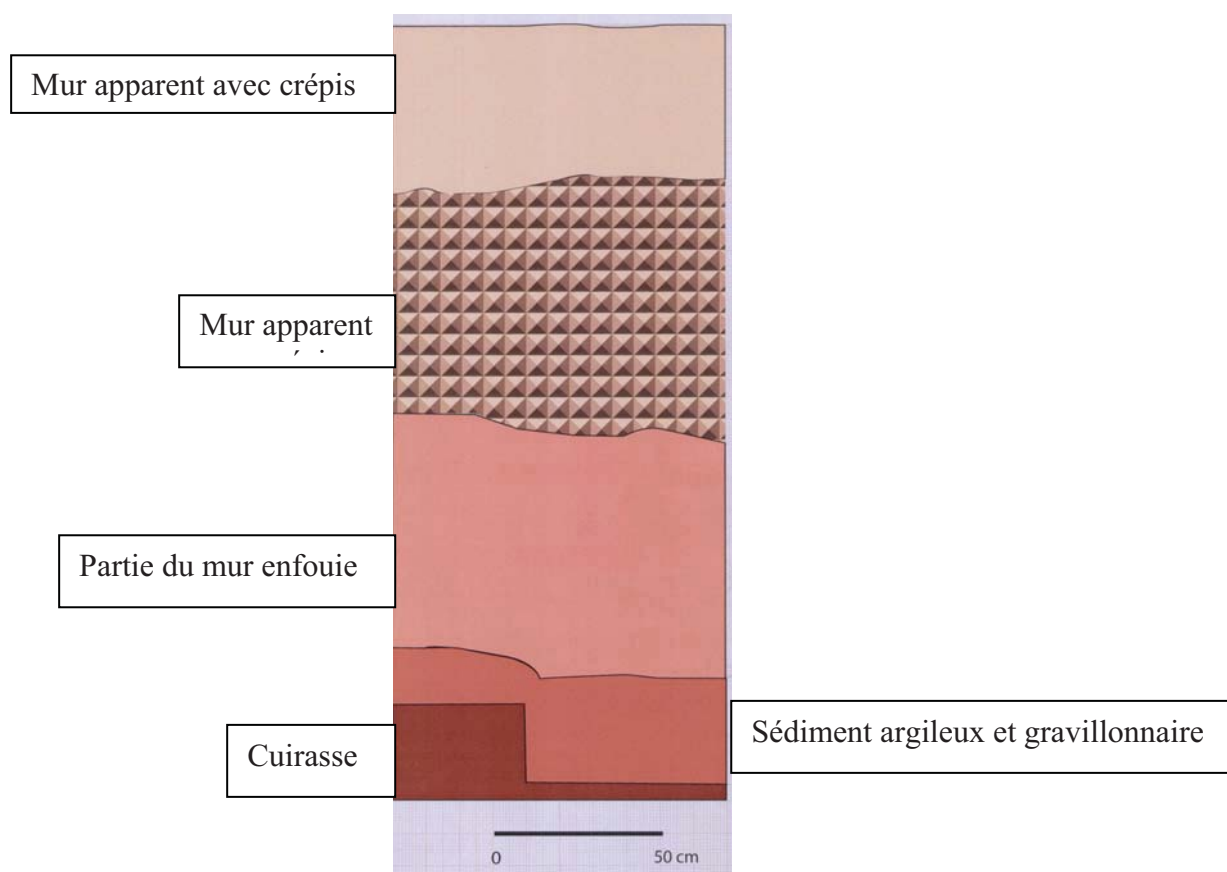
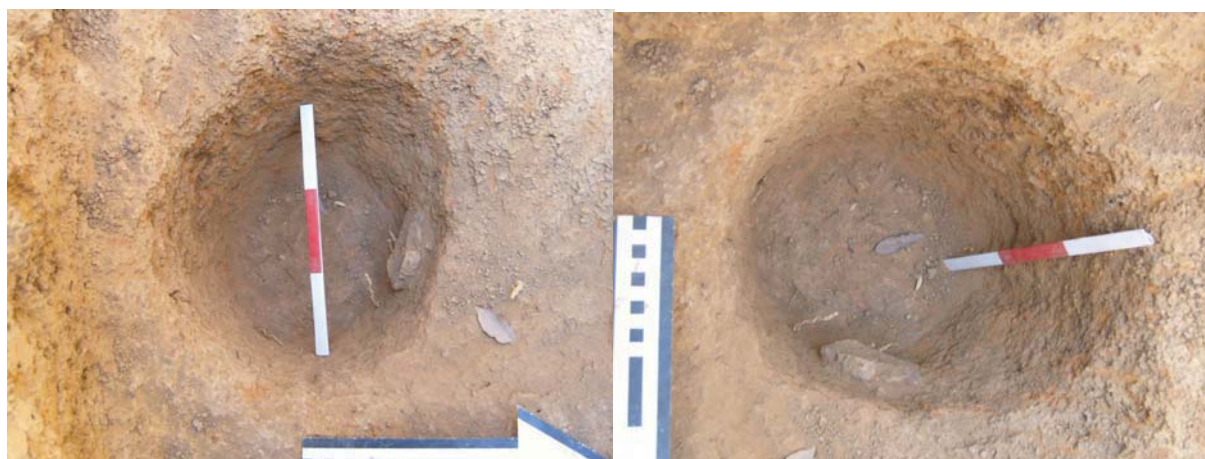


Fig. n° 4 : Secteur 11a ; séquence de la coupe nord avec le mur conservé



Photon°19 : Secteur 11 A trou de poteau



La zone 11B fut implantée dans l'angle sud-est du quadrilatère. Les carrés BB ; BC - 5, 6, 7 furent ouverts.

Photo n°20 : Vue d'ensemble du secteur 11b après les deux campagnes



NB : On peut observer l'agencement des murs

La découverte d'un agencement (photo n°20) de murs a conduit l'extension de cette zone pour atteindre 29m² de surface fouillée. La stratigraphie a la même configuration qu'en 11A ; toutefois la séquence est moins épaisse, et la surface de l'horizon cuirassé est moins régulière.

Photo n° 21 : Secteur 11b La couche 1



NB : De nombreuses racines parcourent cette couche

Mais au-delà de la succession de séquences stratigraphiques, le secteur 11 dans son ensemble livre une histoire du bâti assez intéressante.

A l'issue de la fouille le secteur 11 apparaît, comme le laisse supposer le plan masse, comme un rectangle subdivisé en deux compartiments. Le mur de séparation se poursuit pour chevaucher le murs est de la maison ; ce que ne laisse pas voir le plan masse.

A trente centimètres en dessous de cette première maison, apparaît un autre mur. D'une largeur de 30cm, il s'appuie sur le mur est, à 1,50m du mur sud, auquel il est parallèle. Il se poursuit vers l'ouest sur 5m puis effectue une courbe, passe sous le mur sud pour se diriger vers la muraille. Au nord de ce mur, et dans la cuirasse du substrat, deux trous de poteau se trouvent, l'un contre le mur est et l'autre à l'angle ouest.

Un autre muret apparaît à partir de 30cm de profondeur à l'extérieur du mur est. D'une longueur de 2m il semble en relation avec un foyer dont les éléments constitutifs (pierre de foyer), avec un sol damé se retrouve en contact avec la cuirasse du substratum.

De nombreux restes, sous la forme de torchis, de pierres de foyer (photo n°22) furent trouvés à l'intérieur de l'espace délimité par ce second mur. Les mieux conservées sont soit en contact avec le substrat cuirassé ou légèrement au dessus.

Photon° 22 : Dispositif de foyer avec poterie à pied in situ



Photo n° 23 : Secteur 11 B dispositif de foyer et poterie à pied,



A pierre de foyer



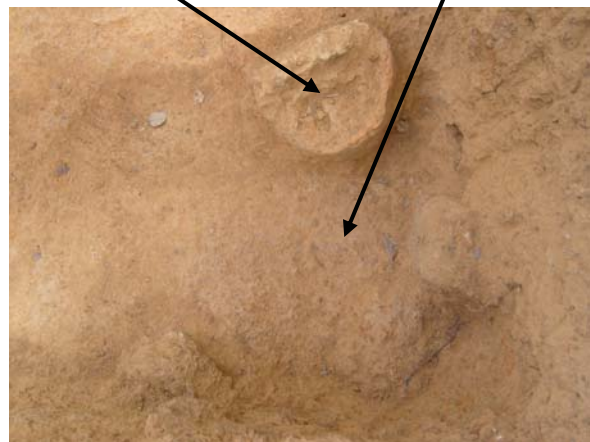
B poterie à pied

Cette technique qui consiste à maçonner les pierres de foyer est toujours pratiquée surtout en milieu rural. En toute logique, elle est verticale, aussi est-il vraisemblable qu'ici elle soit tombée sur le côté.

**Photo n°24 : Secteur 11B
dispositif de cuisine : pierre de foyer
muret**



**Photo n°25 : détail de la base d'une
pierre de foyer maçonnée et sol damé**



Outre ses informations importantes sur l'évolution de l'occupation, et quelques aspects de la vie dans cette maison, le secteur 11, dans son ensemble livre de nombreux vestiges.

III.2.2 Les vestiges

Les vestiges matériels se composent de pièces lithiques, de scorie et de céramique.

- Les pièces lithiques comprennent un bel éclat non cortical (photo n°26), avec un talon lisse, et qui mesure 5,5cm X 3,5cm.

Photo 26 : Eclat de quartz, non retouché



Face Supérieure



Face Inférieure

Signalons également une petite herminette polie trouvée en 11b. Elle mesure 5,2 X 3,5 X 1,5cm. Avec une base légèrement arrondie, elle a un tranchant rectiligne.

Photo n° 27 : Herminette polie



Face



Profil

A cela s'ajoutent deux molettes (photo n°28), un fragment de percuteur, et une pièce discoïde avec quelques enlèvements (photo n°29).

Photo n°28 Molette (14X11X4,5 cm)



**Photo n°29 : pièce indéterminée avec
Quelques enlèvements**



- Les scories récoltées pèsent 1, 425 kg. Ce sont des scories de métallurgie primaire, de petite dimension. Leur présence sur le site peut s'expliquer par toute autre raison, que celle d'une réduction sur place.
- La céramique est comme partout le vestige le plus abondant. Les tessons constituent l'essentiel du corpus. Quelques récipients entiers (photos n° 30, 31, 34, 35) de même que de gros fragments permettant de reconstituer des formes (photos n° 32, 33) furent aussi recueillis

Secteur 11 A Poterie complète

Photo n° 30 : poterie après prélèvement



**photo n°31 : la même poterie après tentative de
Reconstitution**



Secteur 11b : Partie supérieure d'un récipient

Photo n°32 : Poterie in situ



Photo n° 33 : après nettoyage



Photo n°34 Poterie entière in situ



photo n° 35 la même poterie après nettoyage



C'est le secteur qui a livré le plus de poteries avec 832 tessons pesant 19,778kg (tableau n°10). Toutes les parties d'un récipient sont représentées dans le corpus. On note qu'il y a un plus grand nombre de panses que de toutes les autres parties. On constate également une prédominance des bords droits puis des bords éversés. Par ailleurs il y a beaucoup plus de tessons décorés que de non décorés.

Tableau n°10 : Fréquence des tessons par éléments morphologique

Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total	Poids
29	42	10	20	14	1	13	6	24	416	250	15	8	3	0	2	2	832	19778

L'analyse des épaisseurs fait ressortir que es tessons se retrouvent davantage dans l'intervalle [7-9[, puis [5-7[et [11-13[. Il existe aussi des poteries très fines puis que certains tessons on une épaisseur se situant dans l'intervalle [1-5[. Si les bords éversés se répartissent dans plusieurs intervalles, on note néanmoins que le plus grand nombre se situe en [11-13[et [13-15[. Les bords droits se concentrent plutôt dans l'intervalle [7-9[.

La fréquence de tessons par classe d'épaisseur indique que l'on pourrait rencontrer dans ce secteur aussi bien des récipients aux parois fines, que grosses (tableau n°11). Mais d'une manière générale, les récipients ne sont pas très épais.

Tableau n°11 : Fréquence des tessons par classe d'épaisseur

EPAISSEUR	Eléments morphologiques																			
	EN MM	Ba	Bb	Bc	Bnda	Bndb	Bndc	Bindet	Cold	Colnd	Pd	Pnd	P c d	P c nd	Fd	Fnd	FPd	FPnd	Total	
[1-5[1	1	0	0	0	0	0	0	1	6	13	0	0	0	0	0	0	0	22
[5-7[2	1	2	2	2	1	1	0	0	51	68	4	0	0	0	0	0	0	134
[7-9[2	12	4	6	9	0	2	0	0	124	77	0	0	1	0	0	0	0	226
[9-11[1	2	3	4	1	0	2	0	0	19	25	2	0	0	0	0	0	0	59
[11-13[6	6	0	8	4	0	5	3	1	47	26	4	1	0	1	1	1	0	113
[13-15[3	1	9	6	5	0	4	0	4	37	20	0	0	0	0	1	0	0	81
[15-20[0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3
[20-25[0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

L'analyse des décors montre que l'impression à la roulette est la technique prédominante utilisée dans ce secteur (tableau n°12). La préférence va ensuite aux décors composites puis à la cannelure. L'impression au peigne de même que la cannelure furent des techniques utilisées dans ce secteur.

Tableau n°12 : Fréquence des technique de décoration

Eléments morphologiques										
Techniques de décor	Ba	Bb	Bc	Bindet	Cold	Pd	P c d	Fd	FPd	Total
Cannelure	1	2	0	1	2	13	1	0	0	20
Incision	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Impression Roulette	10	25	7	2	2	173	8	1	1	229
Impression Peigne	0	2	0	1	0	9	0	0	9	12
Composite	3	4	1	0	2	68	5	0	0	83
Illisible	3	5	1	0	3	125	2	0	1	140
Empreinte	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1

La présence des récipients complets permet ici de faire quelques observations d'ordre morphologique. Il y a des récipients ouverts à pied (photo n°36), comme celui qui fut recueilli près de la pierre de foyer.

Photo n°36 : Poterie à pied



On a également des récipients de forme ovale à bord entrant (photo n°35). Il existe aussi d'assez grands récipients à col (photo n°37).

Photo n° 37 : Col d'un récipient à bord éversé



On trouve également de petits bols à fonds convexes décorés (photo n°38).

Photo n°38 : Bol à fond convexe, décoré



III 2.3. La Datation

Trois échantillons de charbon du secteur 11 ont été soumis à la datation.

L'échantillon **NIA409** de la station 11A prélevé entre 30 et 40 cm donne une date « **actuel** ». L'échantillon **NIA410** de la station 11B prélevé entre 30 et 35 cm, ce qui correspond à l'horizon d'apparition du mur, donne également une date « **actuel** ». Le troisième échantillon **NIA414** prélevé à environ 80cm dans la station 11B donne une date de **730 ±110BP**. Avec le même procédé de calibration que pour les autres échantillons, nous constatons qu'à 1 sigma, la probabilité est de 53,2% pour que la date se situe entre 1180AD et 1330 AD soit entre la fin du 12^e et le début du 14^e siècle. A 15% Il est possible que la date se

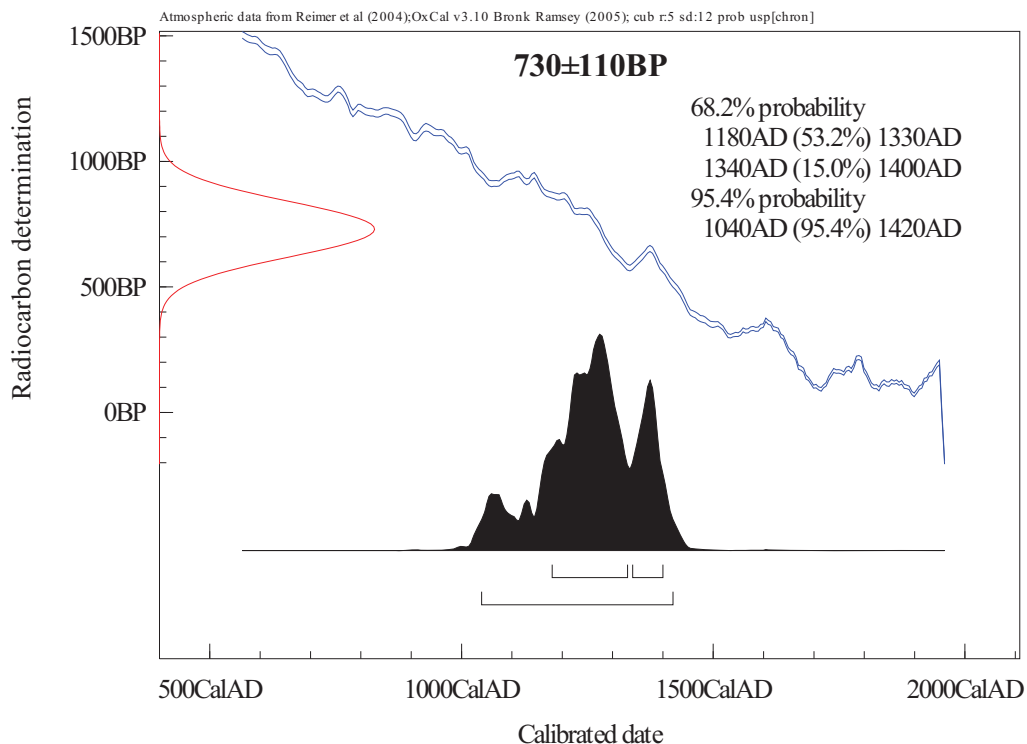
situe entre 1340 et 1400 AD soit en gros dans la seconde moitié du 14^e siècle. A 2 sigma il est probable à 95,4 % que la date se situe entre 1040AD et 1420 AD c'est-à-dire entre le milieu du 11^e siècle et le début du 15^e siècle.

Les deux dates actuelles peuvent être interprétées de deux manières. En tenant compte du fait que les échantillons ont été prélevés à une faible profondeur, sur un horizon parcouru par les nombreuses racines et quelques terriers, ils ont pu être pollués. Cette pollution peut aussi provenir d'erreurs de manipulation sur le terrain. Dans ce cas on pourrait ne pas en tenir compte.

On peut aussi admettre que les échantillons ne sont pas pollués. Dans ce cas les dates attestent de phénomènes très récents. Malgré l'abandon apparent, les ruines restent le lieu d'activités multiples (chasses, cultes, etc.). L'enceinte n'a-t-elle pas servi de refuge pendant la période coloniale ? C'est ce passé récent qu'évoqueraient les deux dates et qui n'a rien à voir forcément avec l'objectif qui prévalait à la construction de l'enceinte.

Nous pouvons relever qu'au secteur 11 aucun des échantillons soumis à la datation ne provient des horizons archéologiques en contact avec le substrat, et pouvant correspondre au tout début de l'occupation du secteur. Les échantillons de charbons recueillis à ce niveau ont des âges infimes et nécessitent une autre technique comme celle de l'AMS pour être datés

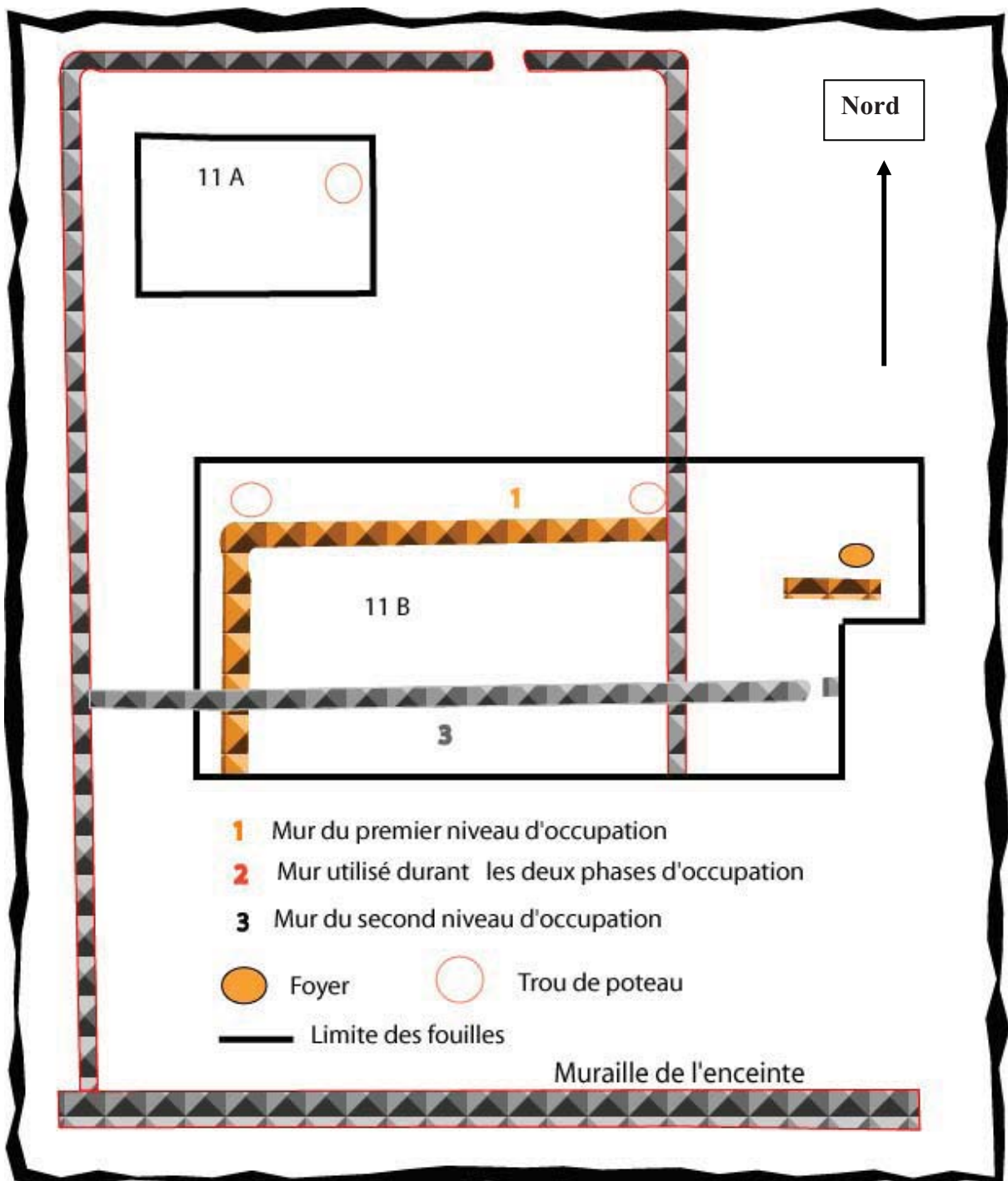
Graphique3 : date calibrée du Secteur 11



III.2.4. Essai de synthèse

Le secteur 11 livre des informations intéressantes tant au niveau des cultures matériel que de celui de l'évolution de cette bâtisse. Les différents murs et structures observés en surface permettent d'identifier au moins deux phases d'occupation de ce secteur (fig. n°5).

Fig. n° 5 : Plan Masse du secteur 11



La première qui débute au cours du 15^e siècle se fait dans une maison dont les contours sont les « murs 2 » et qui s'adosse à la muraille. Elle est compartimentée par le « mur 1. » Un autre témoin architectural de cette première phase est le muret et les pierres qui constituent le foyer. Tous ces murs s'enfoncent dans le sol sur environ 1 mètre et sont séparé du substrat par une couche argileuse de 20 cm d'épaisseur. Le mur de compartimentage de cette première maison a une semelle d'une hauteur d'environ 40cm, avec de gros blocs. Au dessus de cette semelle le mur est plus régulier avec une largeur de 30cm. La hauteur conservée de cette partie est de 30 cm. Aussi bien contre le mur nord que celui de compartimentage, des trous de poteau indiquent que la maison avait une toiture soutenue par une charpente. Mais il nous est difficile de dire s'il s'agit d'un toit de chaume ou une terrasse.

Le foyer qui est constitué de muret et de pierres enrobées d'argile est une pratique encore assez courante en milieu rurale et même urbain au Burkina. De nombreux restes de ces pierres furent recueillis en différents endroits de la fouille indiquant que les foyers auquel elles étaient intégrées ont été détruits. seul celui figurant ci-dessus (fig.4) a des élément qui ont été conservés en place.

Une extension de la fouille devrait permettre de mieux décrire cette première maison et ce qui a caractérisé son occupation.

Le secteur fut-il abandonné à un certain moment ? Très probablement si nous considérons les 30 cm de sédiment qui recouvrent les restes du mur de compartimentage et le dispositif de foyer. Il est difficile de dire pendant combien de temps a pu durer cet abandon. On note cependant que pour une raison encore inconnue de nous, la maison fut réaménagé comme le laisse supposer le « mur 3 ». Cette nouvelle maison utilise les murs extérieurs de celle de la première occupation. Mais elle procède à un nouveau compartimentage, avec un mur parallèle à la muraille. Ce sont les restes de cette configuration qui sont encore perceptibles en surface.

Cette nouvelle maison illustre une occupation du secteur à partir du 15^e siècle. Elle a pu être réaménagé plus tard à une période récente. Dans cette hypothèse les dates « **actuelles** » peuvent être admises.

Les vestiges matériels recueillis au secteur 11 sont assez divers malgré des fréquences inégales de types d'objets.

Au niveau des pièces lithiques, on pourrait s'étonner de la présence de certains objets, notamment la hache polie et l'éclat de quartz. Nombres de traditions africaines associent les aches polies à la foudre ; Elles ont donc une fonction mythico religieuse qui fait que leur présence sur un site daté du 11^e siècle n'a rien d'anormal. Bien au contraire c'est la preuve

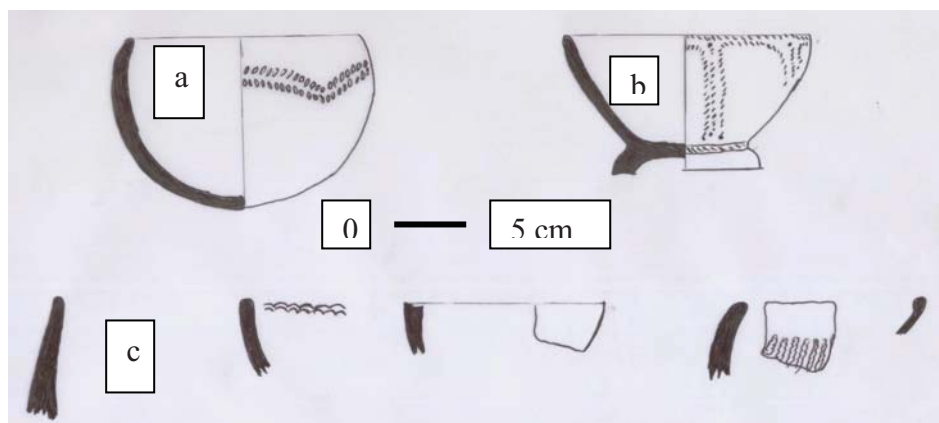
de la persistance de certaines traditions. L'éclat de quart est trop isolé pour que l'on puisse justifier objectivement sa présence dans ce contexte. Il a simplement pu attirer l'attention d'un amoureux des vestiges du passé.

La céramique du secteur 11 malgré la forte fragmentation des tessons permet d'apprécier la gamme variée des récipients utilisés au cours des différentes phases d'occupation de la maison, même si à cette étape de l'étude nous ne faisons de distinction d'ordre chronologique des formes reconnues (planche n°2 et n°3).

Les récipients comprennent petits bols et pots à fond convexe ou munis de pied. Ils sont généralement décorés à l'impression à la roulette. Les motifs ne semblent pas couvrir toute la surface du récipient.

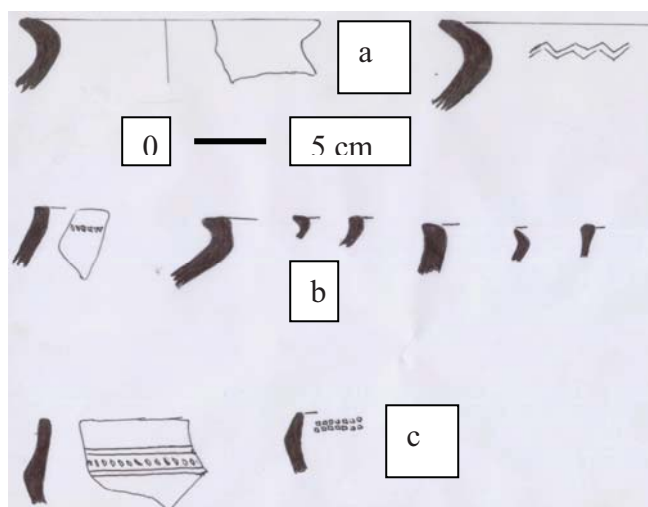
Les plus grands récipients sont représentés par des tessons de bords éversés que portent également certains petits pots. De part les profils envisageables à partir de l'observation de ces bords, les récipients ont des panses hémisphérique ou ovoïde. Enfin cette vaisselle est complétée par des récipients à panse carénée. On est tout de même surpris par la simplicité et la faible quantité de l'équipement dans aires d'habitation.

Planche n°2 : secteur 11 quelques formes de récipient



a Bol à bord entrant et fond convexe, **b** bol à pied, **c** série de bords entrants

Planche n°3 : Secteur 11 ; différent types de bords



NB : Ligne **a** partie supérieures de récipients à bord éversé, ligne **b** ords éversés ; ligne **c** récipient à carène.

Les fouilles de ces deux secteurs attestent bien que les maisons sont des espaces d'habitation, où l'on a mené surtout des activités domestiques. Ce sont les deux zones qui ont fourni le plus grand nombre de vestiges matériels surtout la poterie (fig. n° 4 et 5). Le secteur 11 atteste par ailleurs d'au moins deux épisodes d'occupation du site notamment avec l'agencement des murs. Le deuxième épisode n'a fait que réaménager une bâtisse déjà existante.

IV ELEMENTS DE SYNTHÈSE

L'observation d'ensemble peut se faire à deux niveaux : L'enceinte et son environnement immédiat d'une part , et l'enceinte dans le contexte régional d'autre part.

IV.1 L'enceinte et son environnement immédiat.

A ce niveau l'observation peut porter sur l'ensemble des zones fouillées.

Les différentes fouilles dans le compartiment I que nous avons effectuées, permettent de constater que dans la technique de construction des murs, les blocs de cuirasses sont gros à la base et leur taille diminue progressivement vers le sommet de la muraille. Dans le même ordre d'idée, les matériaux utilisés pour la muraille sont plus volumineux que pour les murs des habitations de l'intérieur.

Il n'a pas toujours été possible de distinguer si ces murs avaient une fondation, mais ils s'enfoncent dans le sol sur au moins cinquante centimètres. Une exception cependant, c'est le mur du premier niveau d'occupation du secteur 11b où l'assise d'une épaisseur d'environ 50cm paraît irrégulière. Alors que le reste du mur qui a une épaisseur de 30cm est beaucoup mieux agencé.

Par ailleurs dans les secteurs I, 5 et 11, le mur ne repose pas directement sur le substrat cuirassé. Il y a toujours entre 40cm et 60cm d'un sédiment argileux et gravillonnaire qui sépare la base du mur du substrat.

En outre on peut faire remarquer que les éléments constitutifs de la stratigraphie présente une certaine homogénéité dans leur succession. A l'exception du secteur 6 où la couche ne dépasse pas cinquante centimètres, partout ailleurs elle tourne entre 1m et 1,20m. De même, la couche 1, pédologique est peu épaisse, ne contient pas de vestiges matériels, et est parcourue par de nombreuses racines.

La répartition des vestiges matériels dans ces séquences stratigraphique permet de faire une distinction entre le secteur 1 et les autres. Dans le secteur 1 la répartition semble diffuse sur toute la séquence. Ceci, combiné à la taille réduite des tessons, permet de suggérer que ces vestiges ont pour la plus part été contenus dans la terre qui a servi de mortier pour la construction d'une part et dans celle ayant servi au crépissage du mur d'autre part. Cette hypothèse semble fondée si nous nous référons aux deux horizons bien distincts de vestiges dans la zone A du secteur 11.

La présence de trous de poteaux dans le planché parfois damé dans les zones d'habitation, atteste de l'existence de charpente qui soutient un toit probablement en terrasse. Cela expliquerait alors l'importance de la couche dans le vestibule et les secteurs d'habitation.

L'observation peut porter également sur les vestiges, et plus particulièrement sur la céramique.

Le nombre de tessons par secteur n'est pas forcément très significatif, puisque les superficies fouillées ne sont pas identiques. Mais en faisant un rapport du nombre par le poids des tessons, cela donne une idée de leur degré de fragmentation qui est sensiblement le même sur l'ensemble des secteurs.

Les épaisseurs des tessons permettent une certaine discrimination des secteurs. Les secteurs 1, 5 et 6 se rejoignent par le fait que le plus grand nombre de tessons se retrouvent dans l'intervalle [9-11[alors qu'au secteur 11 c'est l'intervalle [7-9[qui prédomine. Le secteur 6 comporte plus de tessons épais [15-20[que tous les autres secteurs. Le secteur 1 n'a aucun tesson de cette épaisseur. Les tessons les plus fins se retrouvent surtout au secteur 11. Enfin à

l'exception du secteur 6 l'essentiel des tessons de tous les autres secteurs a une épaisseur entre 5 et 15mm.

Tableau n°13 : Fréquence des classes d'épaisseur par secteur de fouille

EPAISSEUR EN MM	secteur 1	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 11
[1-5[1	0	4	22
[5-7[17	16	8	134
[7-9[38	34	9	226
[9-11[57	37	27	59
[11-13[25	15	13	113
[13-15[16	3	12	81
[15-20[1	5	10	3
[20-25[0	1	2	4

Pour ce qui est des décors on remarquera que pour tous les secteurs, la technique la plus utilisée est celle de l'impression à la roulette. La cannelure, tout comme les décors composites, sont communs également à l'ensemble des secteurs. Par contre on n'observe l'impression au peigne que dans les secteurs 1 et 11, et la peinture seulement au secteur 6. Celui-ci se singularise également par le fait que les tessons au décor illisible sont les moins nombreux.

D'une manière générale, il y a une certaine homogénéité dans le choix des techniques de décor. Notons toutefois que la méthode d'étude ne permet pas de mettre en évidence les motifs.

Tableau n°13 : Fréquence des techniques de décor par secteur

	Secteur 1	Secteur 5	Secteur 6	Secteur11
Cannelure	4	3	3	20
Incision	0	1	0	2
Impression Roulette	41	41	25	229
Impression Peigne	3	0	0	12
Composite	9	7	9	83
Illisible	20	13	2	140
Empreinte	0	0	0	1
Peinture	0	0	1	0

Certains motifs sont assez caractéristiques de la céramique de Loropéni. Ce sont les motifs en arrête de poisson (photo n°39, 40) et des pseudo « wavy line ».

Tessons décorés à la roulette : motif en arrête de poisson

Photo n°39 : cols et panse



photo n°40 : panse



Photo n°41 : Tesson de panse décoré



NB : Série d'incisions qui donnent un motif linéaire horizontal et oblique

D'une manière générale les vestiges céramiques appartiennent à des récipients de petite et moyenne dimensions. Il s'agit de récipients à panse carénée (photo n°42), de bols hémisphériques, et de pots ovoïdes.

Photo n° 42 : Récipient à panse carénée



NB : décor à la cannelure avec des lignes obliques et horizontales

Photo n° 43 et 44 : Fragments d'un récipient à panse carénée et bord éversé



Ces récipients reposent sur un fond convexe ou muni de pied d'un seul tenant (photo n°45).

Photo n° 45 : Récipient à pied



Retenons enfin que les vestiges matériels, mais surtout les séquences stratigraphiques et les successions de mur, permettent d'affirmer que l'enceinte délimitée par la muraille a connu plusieurs phases d'occupation assez prolongée. Les torchis et surtout les restes de pierres de foyer (photo n° 46 à 49) attestent d'une vie domestique relativement simple. On est

alors déçu par le caractère sommaire des vestiges recueillis dans un tel monument architectural.

Photo 45 à 49 : Fragments de la maçonnerie de pierre de foyer



Photo n° 46



Photo n° 47



Photo n° 48 : Face externe



Photo n° 49 : ace interne

Les dates des secteurs 1, et 5 indiquent une certaine contemporanéité avec une occupation entre le 15^e et le 19^e siècle. De ce point de vue le secteur 11 livre les dates les plus anciennes mais aussi les plus récentes de l'occupation du site.

Par ailleurs, au regard des dates sur les autres secteurs de fouille, il y a une certaine homogénéité dans l'évolution de l'occupation du site. Sans trop conjecturer sur ces dates, reconnaissons la nécessité de d'effectuer de plus amples investigations sur ce site pour mieux en comprendre les modalités d'occupation.

A l'échelle locale, la muraille de Loropéni se singularise par ses proportions monumentales. Sur un rayon de deux kilomètres autour de cette muraille on note la présence

de construction moins imposante de forme quadrangulaire surtout. Quelques sondages sur certaines de ces ruines aideraient à une meilleure compréhension de leur occupation et fonctions..

Dans le même rayon deux petits sites de réduction du fer, l'un à l'est ($12^{\circ} 22' N$ et $001^{\circ} 30' O$) et l'autre au Sud-ouest ont été repérés et permettent d'expliquer la présence des scories dans l'enceinte mais surtout comme matériaux de construction de la forge située à l'extérieur et à proximité de la muraille sud.

IV 2 A L'ECHELLE REGIONALE

La visite de nombreux sites de ruine confirme le caractère imposant de Loropéni qui reste somme toute le mieux conservé.

Les ruines de Obiré sont imposantes par les surfaces qu'elles couvrent mais peu de pans de murs sont encore conservés. Le prélèvement actuel de sédiments pour les confections des briques et les constructions, indique bien que la surface d'implantation des ruines est la cuirasse. Ce phénomène du substrat cuirassé est également observable à Bini. La plus grande ruine (photo n°50 à 52) de ce village se situe à $12^{\circ}, 22' N$ et $01^{\circ} 324 O$, à quelques 40 km à vol d'oiseau au nord-ouest de Loropéni.

Photo n° 50 : ruine de Bini (vue du sud)



Photo n° 51 : ruine de Bini (intérieur)



Photo n° 53 : Ruine de Bini mur crépi



photo n° 54 Bini base de fourneau



Cette ruine qui nous fut signalée par le responsable de l'hôtel Halla de Gaoa, est certainement moins imposante que celle de Loropéni, mais elle est relativement bien conservée. Elle se singularise par l'agencement de deux principaux compartiments dont l'un est plus petit. Ce qui lui en plan, l'allure d'une mosquée. Elle est au milieu d'une douzaine de petites enceintes quadrangulaire ou circulaires, et pour certaines desquelles on a utilisé des blocs de quartz et de quartzite comme matériau de construction. A ces ruines sont associés des amas de scorie de réduction du fer. A proximité du village actuel de Bini nous avons pu identifier des bases de fourneaux de réduction du fer (photo n°54) à 12° 22' N et 01°,32 O.

Enfin signalons la ruine de Zono, qui a des dimensions respectables et relativement bien conservées.

A cette échelle on a l'impression que de grandes ruines plus ou moins bien conservées et autour desquelles gravitent des ruines plus petites parsèment la région dont un inventaire le plus exhaustifs permettra de mieux comprendre ce système architectural. .

Les vestiges sont parfois utilisés comme éléments constitutifs de certains autels. C'est par exemple le cas à Obiré, où l'autel (photo n°55) comprend l'axe d'une balance (photo n°56), des scories photo n° 57, une pipe (photo n°58, des fragments de poterie (photo n°59) et un fragment de meule (photo n°62).

Photo n° 55 : OBIRE : Autel près d'une ruine



Photo n° 56 : Elément d'une balance dans l'autel



Phot n° 57 : OBIRE Scorie de l'autel



Photo n° 58 : Pipe de l'autel



Photo n°59 : OBIRE Poteries entière et fragmentée de l'autel



Photo n° 60 et 61 : OBIRE Tessons divers dont des bords



A



B

C

La poterie observée sur l'autel et à la surface de la ruine (photo n°60 et 61) montre de nombreuses similitudes avec celles trouvées en fouille à Loropéni. Impression au peigne (A), Bords éversés (B), et droits (C).

Photo n° 62 : Obiré fragment de meule dans l'autel



Ce survol rapide des données sur les ruines est loin d'illustrer toute la complexité des questions que soulève ce système architectural identifié dans le Sud-ouest du Burkina. .

COCLUSION ET PERSPECTIVES

Ces fouilles sur les ruines de Loropéni furent une grande opportunité pour essayer d'évaluer la contribution de l'archéologie à la compréhension de ce système architectural, à l'identification de ses bâtisseurs et de ses occupants successifs. De cela découlera nécessairement la ou les fonctions de ces constructions.

L'uniformité du style de construction, malgré les différences de formes et de dimensions laisse supposer des groupes importants en nombre et relativement structurés pour mobiliser la force de travail nécessaire à l'édification de telles bâtisses

La pression qui a sous tendu ces fouilles tant au niveau du calendrier des fouilles que de l'exploitation des données, ne permet pas encore une bonne interprétation des vestiges et des contextes archéologiques.

En nous en tenant aux dates actuellement disponibles le l'occupation débute au cours du XI^e siècle. Cela écarte les gans comme bâtisseurs des premiers édifices de ce type puisque selon leurs propres traditions ils n'arrivent dans la zone qu'au cours du XVI^e siècle. Par contre ils ont pu occuper des bâtisses abandonnées au moment de leur arrivée.

Au regard du caractère sommaire des vestiges recueillis on peut encore se poser de nombreuses questions sur les fonctions de tels édifices.

Au-delà de ces préoccupations d'ordre scientifique, il serait souhaitable que le décret qui inscrit Loropéni sur la liste du patrimoine national soit prit de façon diligente.

Après ces 45 jours de fouille il faudra envisager, avec la direction du Patrimoine culturelle, la mise en place d'un programme de recherche de quelques années sur la question pour qu'en plus l'éclairage historique, le nombreux public qui s'intéresse au site soit mieux informé.

ANNEXE

LABORATOIRE DE RADIO-CARBONE
REF.: CA/02/08

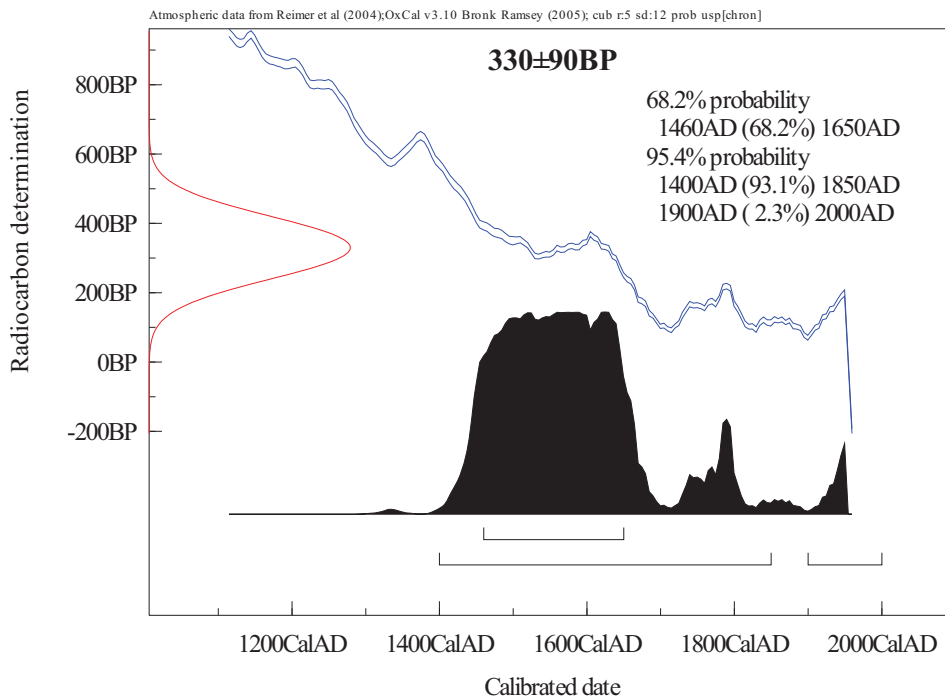
RESULTATS DE DATATION RADIO-CARBONE

ECHANTILLONS EN PROVENANCE DU BURKINA-FASO : LASSINA KOTE

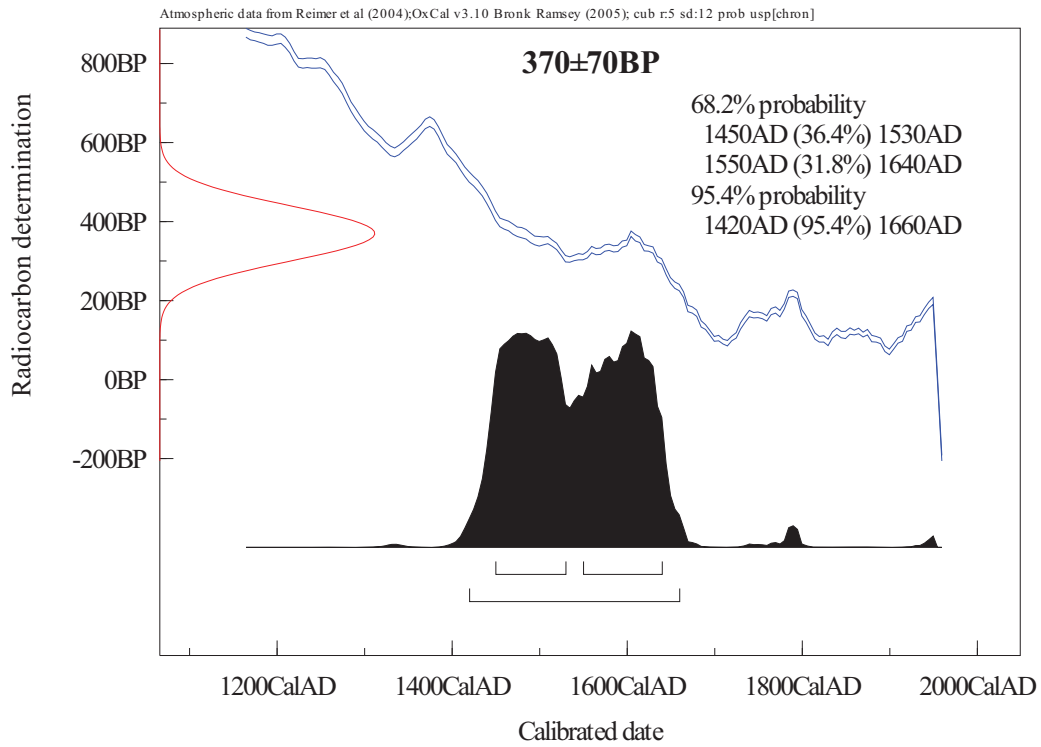
N° Labo	Références - demandeur			Activité relative en %	Age B.P. en années	Observations
	nom du site	nature éch.	n° du site.			
NIA405	Loropeni	charbon	sect.1 AM₆ C₂R₁₃	95.96 ±1.10	330 ± 90	
NIA406	Loropeni	charbon	site 2 A ₂ R ₂	93.17 ± 0.99	570 ± 85	
NIA407	Loropeni	charbon	sect.7 FE ₆ R ₂	93.25 ± 0.95	560 ± 80	
NIA408	Loropeni	charbon	sect.8 S ₈ R ₄	92.15 ± 1.24	660 ± 110	m.e.f.
NIA409	Loropeni	charbon	sect.11A BF₃ C₂R₄	103.03 ± 1.05	actuel	
NIA410	Loropeni	charbon	sect.11B BC₇+BA₃ Z₁₄₈	101.55 ±1.06	actuel	
NIA411	Loropeni	charbon	sect.10 JB ₈ R ₄	94.83 ± 0.86	430 ± 70	
NIA412	Loropeni	charbon	sect.5 CE₁	95.51 ± 0.81	370 ± 70	
NIA413	Loropeni	charbon	sect.9 KG ₉ -R ₆	96.12 ± 0.97	320 ± 80	
NIA414	Loropeni	charbon	sect.11 ZA₉ C₂R₆-C₂R₇	91.36 ±1.26	730 ±110	m.e.f.

m.e.f. : masse échantillon faible

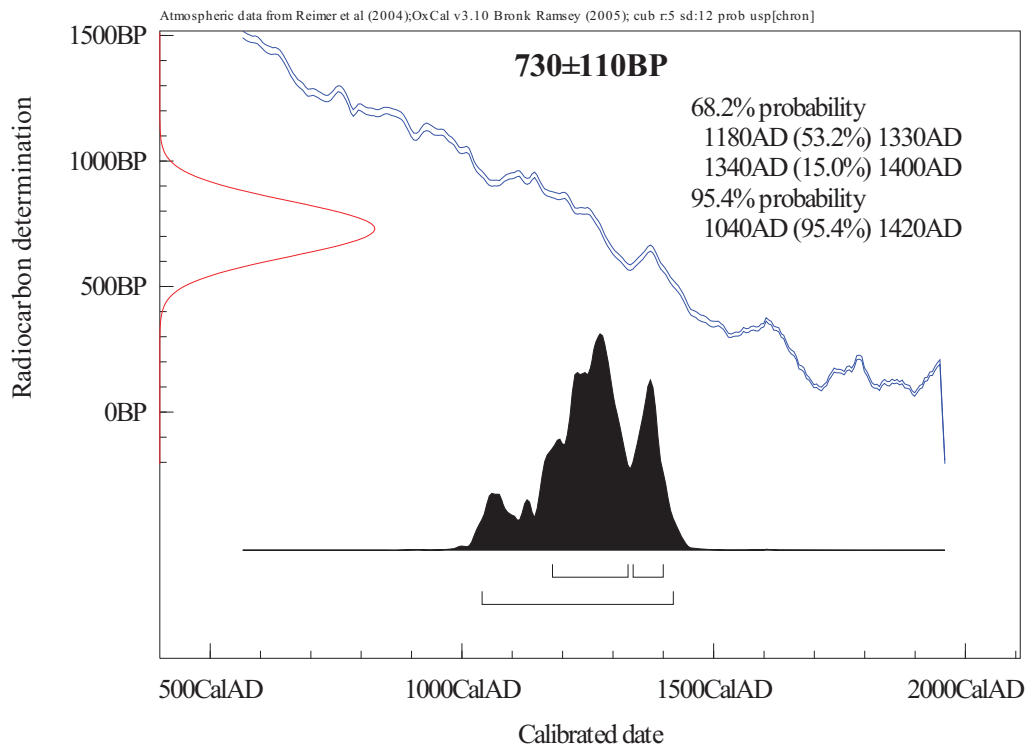
Graphique 1 : date calibrée du Secteur1



Graphique 2 : date calibrée du Secteur 5



Graphique3 : date calibrée du Secteur 11



Annexe III

Burkina Faso

Ministère de la culture du tourisme et de la communication

Direction générale du patrimoine culturel



**Rapport de fouilles archéologiques dans le
compartiment nord des Ruines de Loropéni**

Campagnes du 16 janvier au 15 février et du 15 avril au 4 mai 2008

Dr Lassina Simporé
Assistant en archéologie africaine
Université de Ouagadougou

Remerciements

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier sincèrement :

Le Pr Jean Baptiste Kiéthéga pour m'avoir confié des responsabilités dans ces fouilles de Lorépeni et pour avoir suivi les travaux.

Le Docteur Lassina Koté pour l'encadrement de proximité dont j'ai bénéficié pendant les deux campagnes.

Les étudiants Ouirago Marcel Zongo, Dramane Sanogo, Rasmané Sawadogo, Molo Zoumana Sanou, Dissour Claude Sib, Euphémie Zango et Thiombiano Elise, épouse Ilboudo¹ pour le sérieux constaté lors des différentes étapes du travail.

Moussa Bamba, Sié Innocent Kambiré, Loulou Kambiré, Morou (puis Kokoura) Kama, Gbalankpierre Noufé Sié étaient les dynamiques manœuvres du groupe. Je leur remercie pour leur disponibilité.

Une dizaine de jours avant la fin des travaux, Dr Kaboré Hélène Timpoko de l'université de Abidjan Cocody et du Dr Edwige Zagré/Kaboré m'ont rejoint notamment au secteur de fouilles n°9. Elles disent être venues pour « renforcer » mon groupe. Merci pour leur contribution.

¹ Cette dernière est une doctorante qui était avec nous lors de la première campagne

Sommaire

	Introduction générale.....	1
I.	Présentation des secteurs fouillés	5
II.	Méthodologie de travail.....	23
III.	Résultats des travaux dans les différents secteurs de fouilles.....	37
III.1.1.	Les blocs de pierre.....	38
III.1.2.	La structure des murs.....	42
III.1.3.	Les sédiments dans les secteurs fouillés.....	64
III.1.4.	Le charbon de bois.....	67
III.1.5.	Les objets métalliques.....	68
III.1.6.	La céramique.....	79
III.1.7.	Les ossements.....	90
III.8.	Les scories et les torchis.....	91
	Conclusions générales et recommandations.....	92
	Annexes.....	97

Introduction générale

Après délibérations lors de sa session de juillet 2006, le Comité du patrimoine mondial CPM de l'UNESCO a pris la décision¹ de renvoyer le dossier des ruines de Loropéni², présenté par le Burkina Faso. Le pays avait la possibilité de représenter le dossier après avoir rempli un certain nombre de conditions dont notamment : « *Approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest* ».

Du 18 au 24 mars 2007, une mission de l'équipe mise en place par le ministère de la culture et de la communication³ a déterminé dix endroits à fouiller à l'intérieur des ruines⁴. Le rapport de mission précise à ce niveau que : « *la journée du 23 mars est consacrée essentiellement à l'organisation pratique des futurs travaux....les archéologues ont procédé à l'identification des zones d'implantation de fouilles ; ils étaient guidés par le souci de trouver les portes d'accès, des puits, ainsi que des zones pouvant apporter des informations vitales. Au total, 10 zones d'implantation ont été retenues. Une évaluation de la durée du travail, des ressources humaines et matérielles sera faite dès leur retour à Ouagadougou. Un choix définitif des zones de fouilles s'opérera en fonction de la pertinence et des moyens disponibles* »⁵.

J'ai été désigné pour effectuer les sondages au niveau du compartiment nord⁶ de l'enceinte que Marcel Guilhem présente ainsi : « *Quelques dizaines de mètres encore, et nous franchissons un deuxième mur, aussi considérable que le premier, qui paraît diviser l'immense carré en deux parcelles très inégales. Nous entrons dans le grand rectangle ; et presque aussitôt, nous voici dans un compartiment de quelques mètres de côté... le plan général prévoyait plusieurs de ces pièces, soit adossées au mur mitoyen, soit isolées en plein espace libre* »⁷.

¹ Décision 30 COM 8B.31

² Documents WHC-06/30.COM/8B et WHC-06/30.COM/INF.8B.1

³ Voir arrêté n° 2008-004/MCTC/SG/DPC du 18 janvier 2008, portant constitution d'une équipe de recherche sur les Ruines de Loropeni

⁴ Voir figure n°1. Localisation des zones d'implantation de fouilles des ruines de Loropéni

⁵ Kaboré Barthélemy, rapport de mission, 30 mars 2007, p 6

⁶ Voir figure n°1

⁷ Guilhem Marcel, *Tropiques enchantés*, in Guilhem Marcel et Jean Hébert, Précis d'histoire de la Haute-Volta, Supplément au Précis d'histoire de l'ouest africain, Ligé, p 14

Voir figure n°1 localisation des zones d'implantation de fouille

Dans ce comportement nord de l'enceinte se trouvent :

- le secteur 2 a été retenu comme zone de fouille parce qu'elle correspondrait à une entrée ou à une sortie. L'éboulement de la muraille à ce niveau sert présentement de porte tant pour les visites touristiques que pour les animaux (bœufs notamment). Le but des travaux était de réunir les informations tendant à infirmer ou confirmer la présence d'une ouverture aménagée.

- le secteur 3 qui correspond à un vestibule adossé au mur de partition ;

- les secteurs 7, 8 et 9 qui semblent être les « *pièces isolées en plein espace libre* » évoquées par Guilhem Marcel.

- le secteur 10 qui est une des rares zone curieusement sans aménagements visibles le long de la muraille.

Sauf le secteur 3, toutes ces zones ont fait l'objet de fouilles lors de deux campagnes soit du 16 janvier au 15 février et du 15 avril au 4 mai 2008.

Pour ces fouilles, il a été mis à notre disposition d'une part, sept étudiants de l'option archéologie du département d'histoire et archéologie de l'université de Ouagadougou et d'autres part, cinq manœuvres¹. Il faut signaler aussi l'arrivée entre temps (quand nous étions au secteur 9) de Dr Kienon/Kaboré Timpoko Hélène, Maître assistante à l'université de Cocody et de Dr Zagré/Kaboré Edwige de l'université de Ouagadougou.

Du point de vue matériel de fouille, il est à noter que nous disposons du nécessaire pour un chantier de fouille².

Le présent rapport présente dans un premier temps les différents secteurs de fouilles selon l'ordre de déroulement des travaux ; soit donc : secteurs 2, 8, 7, 10 et 9. Ensuite, nous expliquons la méthodologie adoptée pour les sondages. La troisième partie est consacrée aux différents résultats auxquels nous sommes parvenu ; ces résultats sont présentés dans l'ordre suivant : les blocs de pierre, la structure des murs, le charbon de bois, les objets métalliques la céramique, les ossements, les scories et les torchis.

Une conclusion générale indique ce qu'il faut retenir des fouilles de chaque secteur et fait quelques recommandations.

¹ Voir Annexe 1. L'équipe de fouilles

² Entre autre, on peut citer : le niveau de chantier, divers outils (pioches, pelles, seaux, machettes, clous, piquets, truelles, brouettes, etc. Le matériel était rangé dans trois malles à savoir une pour les outils, une pour les emballages et enfin une pour la papeterie. Nous disposions également d'un appareil photo numérique pour les photographies et les films ainsi que d'un ordinateur pour la numérisation des données.

I. Présentation des secteurs fouillés dans le compartiment nord de l'enceinte

Cette présentation est faite selon l'ordre de déroulement des travaux à savoir les secteurs 2, 8, 7, 10 et 9.

I.1. Localisation et présentation du secteur 2

Le secteur 2 est un des quatre vestibules¹ visible vers le milieu de la muraille nord des ruines. Il paraît le plus long, le plus vaste et le mieux conservé².

Vue de l'extérieur, le mur de l'enceinte, dans sa portion du vestibule est très abîmé à cause des arbres qui ont poussé dans le mur³, le faisant perdre environ 1/4 de sa hauteur. En effet, sur la façade nord, on dénombre entre 17 et 24 couches de moellons de latérite surmontées de mur monté en colombins d'argile de part et d'autre de la partie effondrée qui ne compte plus que six couches. La partie la plus basse du mur servait jusqu'au moment des fouilles, de porte lors des visites des touristes. Les blocs de pierres tombés sont pour la plupart restés proches du mur ; toutefois on en trouve aussi éparpillés jusqu'à 3 m du mur⁴.

En observant le vestibule de l'intérieur de l'enceinte, on voit que le mur parallèle au mur d'enceinte mesure une quinzaine de mètres de long, et s'est écroulé en deux endroits. L'écroulement de la partie située à l'Ouest de la vraisemblable porte (90 cm) semble avoir été provoqué par deux gros arbres qui ont poussé dans le mur. La partie bâtie restante de ce côté est encore haute de 2 m sur 8 m de longueur (13 couches de blocs de latérite). Toute la partie Est de la porte est tombée, emportant avec elle, l'angle d'intersection avec le mur Est.

En observant le vestibule du côté Est, également deux arbres ont poussé au bas du mur, le faisant tomber sur la moitié de sa longueur et déformant l'autre moitié. Le risque que cette partie, qui compte encore 12 à 13 couches de blocs, tombe est élevé. Sur le prolongement du mur d'enceinte, on devine à 3 m du sol, 8 creux qui ressemblent à des emplacements de poutre⁵ (à 2,90 m du sol) qui portaient le toit de la construction. Le mur étant tombé au niveau du vestibule, on ne peut pas affirmer que la ligne de creux passait dans le vestibule.

¹ Voir figure n°1

² On peut voir ces vestibules sur le plan des ruines. Mais en dehors du secteur 2, il ne reste des autres vestibules que des traces de mur au sol

³ Voir planche photo n°1 : Planche photo 1 : Vues des côtés nord, ouest et de face du vestibule du secteur 2

⁴ Voir figure n°2 : Plan du secteur de fouilles n° 2

⁵ Voir Planche photo n°2 : Emplacements supposés de poutres au secteur 2

Figure n°2 : secteur de fouilles n° 2

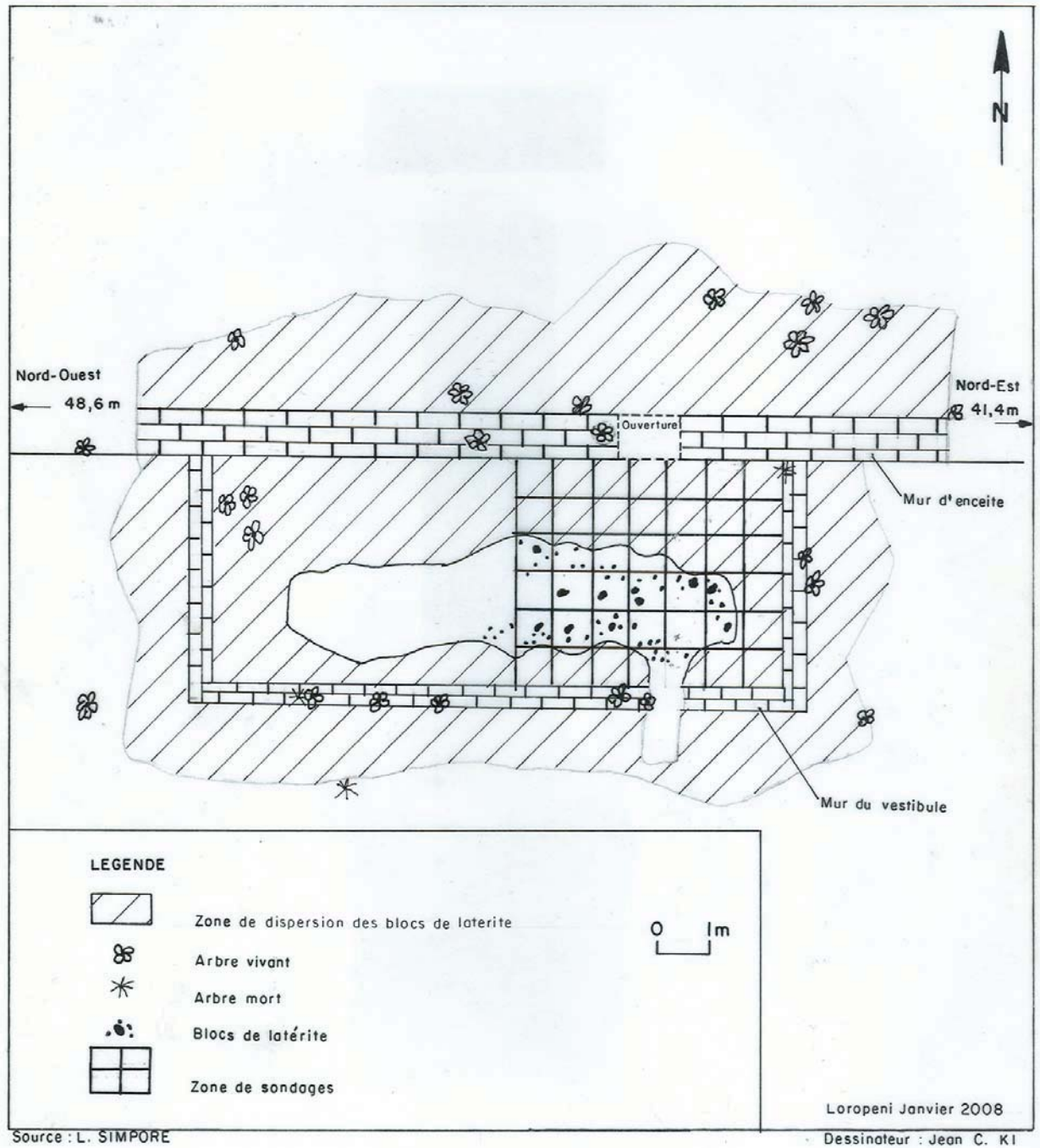


Planche photo 1 : Vues des côtés nord, ouest et de face du vestibule du secteur 2



Photo A : du côté nord, le secteur 2 est délimité par la muraille. L'endroit où l'éboulement est le plus important constitue présentement une porte pour les usagers de l'enceinte.



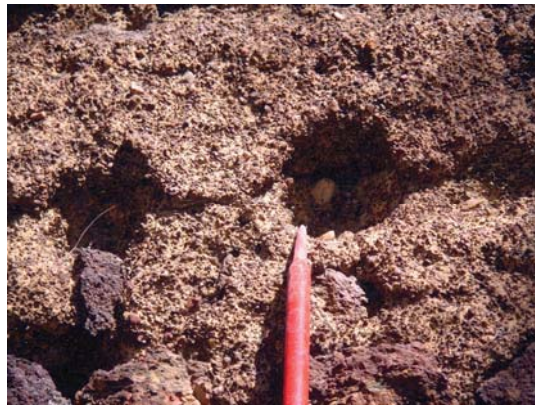
Photo B : le côté ouest du vestibule. Le mur est aussi en grande partie, tombé



Photo C : vu du vestibule à partir de l'angle sud est. On voit l'éboulement dans les angles sud-est et sud-ouest

Planche photo n° 2. Emplacements supposés de poutres au secteur 2

Photo n°3 : détail sur d'éventuels emplacements de poutres. Ils sont situés entre 2,90 et 3 m du sol. Le mur étant tombé au niveau du vestibule, on ne peut pas affirmer que ces trous contenaient les poutres ou poutrelle de la toiture du vestibule. Si tel était le cas, on peut supposer qu'il restait un pan de mur au dessus du toit qui pouvait servir d'écran de protection



Du côté ouest, le mur a également perdu de sa hauteur sur toute sa longueur ; là aussi, les arbres ont joué le rôle d'agent destructeur. Il ne reste plus que 1,10 m de mur (12 couches de blocs de pierre).

L'angle que forment ce mur et le mur parallèle à la muraille d'enceinte est arrondi. Sur le mur d'enceinte qu'il touche à gauche, on ne distingue pas une succession de creux comme du côté Est ; ce qui ne paraît pas surprenant car le plan architectural n'indique pas de prolongement de vestibule de ce côté. On remarque par contre qu'il se termine par une succession de colombins (50 cm) d'argile dans lesquels ont été incrustés de petits blocs de latérites.

Vu de l'intérieur, les blocs de pierres des murs sont également tombés et se sont éparpillés à l'intérieur qui est vaste d'au moins 93,75 m². Toutefois, les tas les plus importants se sont formés aux pieds des murs. Entre les pierres, le sol visible est de couleur grise¹.

On peut retenir grosso modo que les trois côtés du vestibule ainsi que la partie du mur d'enceinte auquel il est adossé sont si rognés au point qu'on se retrouve sans indices sur la hauteur initiale des murs. On peut aussi observer que les moellons des murs du vestibule sont moins gros que ceux du mur d'enceinte. Les moellons au secteur 8 sont aussi de taille plus modeste.

I.2. Présentation et localisation du secteur 8

Le secteur n° 8 est une construction d'environ 300m² ; il est situé vers l'angle sud-est du compartiment nord des ruines². Il est limité à l'Est par le mur d'enceinte Est qui lui, est distant de 5,40 m et au sud par le mur séparant l'enceinte en deux parties ; ce mur est à 13,50 m de la structure. Au Nord, et à 8 m de la construction se trouvent des traces de murs au sol³.

Tout autour et même à l'intérieur de la maison, on remarque la présence de différentes sortes d'arbres et d'arbustes morts ou vivants ainsi que des herbes asséchées.

Le pan de mur sud du secteur a une hauteur variant de 1m à 1,5m sur 8 m de longueur totale du mur. Pour les 4 m restant, on a que des traces de murs au sol. C'est le même visage de traces de murs et de petits pans de murs qu'offrent les murs Est, Nord et Ouest⁴. Les murs sont larges de 40 cm et ont été maçonnés avec de petits blocs de latérite.

¹ Voir analyse du géomorphologue

² Voir figure n°1

³ Voir figure n° 3 : le secteur de fouille n°8

⁴ Voir Planche photo n°3. Vue du secteur 8 avec des vestiges de murs

Figure n° 3 : le secteur de fouille n°8

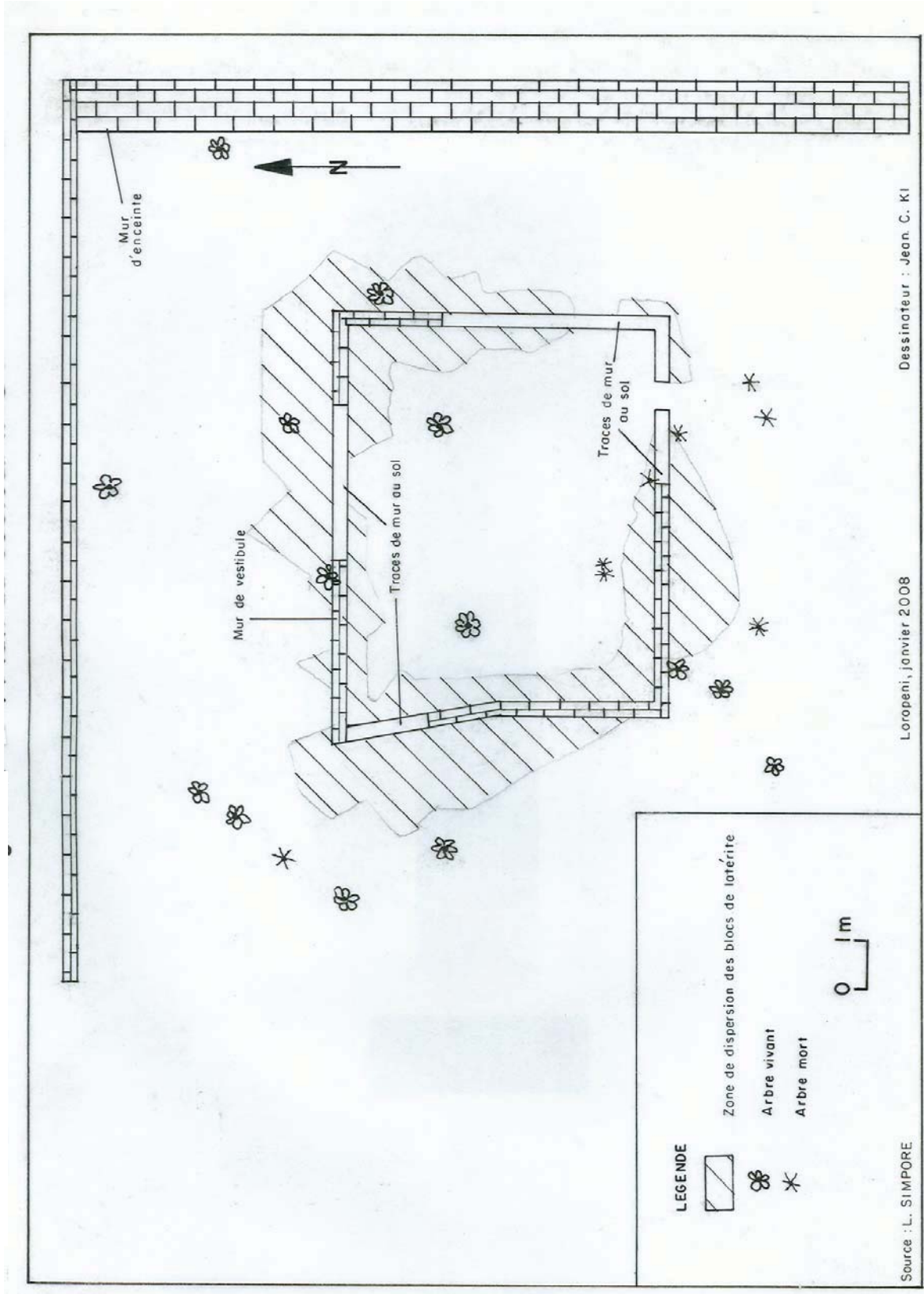


Planche photo n°3. Vue du secteur 8 avec des vestiges de murs



A. On devine bien une structure quadrangulaire avec des pans de murs et des traces de mur au sol pratiquement à chaque côté de la maison.



B. Ce pan de mur (côté nord) permet de supposer que la maison était construite avec une base en pierre et une partie supérieure en argile.

Le bâti a été déformé par des arbres qui ont poussé à la base des murs ou par des racines d'autres arbres qui ont poussé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure¹.

Du point de vue situation géographique dans l'enceinte, le secteur 8 est diamétralement opposé au secteur 7.

I.3. Localisation et présentation du secteur 7

Le secteur n° 7 ressemble à une cour avec une maison, située à l'angle sud-ouest du compartiment nord de l'enceinte de Loropéni². Il mesure 29,70 m de long (axe nord-sud) et 15,8 m (axe est-ouest). A l'extrémité sud-est de cette cour se trouve une pièce de 10,5m x 9,5m³. La grande muraille constitue la limite ouest de la cour ; tandis que du côté sud, le secteur est délimité par le grand mur de partition. Le secteur a été retenu notamment à cause de la forme particulière des moellons qui ont servi à construire la maison située à l'angle nord est de la zone.

La muraille ouest : « *Les matériaux employés à ces diverses constructions sont des blocs non taillées de latérites ferrugineuses et une argile jaune claire, assez compacte qui sert à lier entre eux les moellons, et aussi à constituer la superstructure des murs* »⁴. Cette description de Henri Labouret s'applique à la façade intérieure de la portion de la muraille qui délimite le secteur 7 à l'ouest. La muraille dans cette portion, présente un éboulis important sur 11 m⁵. Cela est certes regrettable mais c'est par ces genres d'éboullis que l'on peut mieux comprendre le profil du mur : il se compose de plusieurs rangées de grosses pierres jusqu'à 3 m ; à partir de cette hauteur, il se rétrécit pour finalement se terminer par trois couches (1,5 m) de colombins. Des arbustes ont poussé entre les pierres qui sont tombées de part et d'autre de la muraille ; on distingue parmi les pierres, un gros bloc de scories de réduction de minerai de fer.

La muraille semble avoir perdu entre 1,5 et 4 m de sa hauteur observable en l'état actuel. Elle porte sur sa façade intérieure comme extérieure une couche de crépis d'argile.

Le mur de partition : Il délimite le secteur n° 7 au sud et se trouve à 21,15 m de la pièce dont les pierres ont la forme d'obus.

¹ Voir figure n°7. Carroyage sur le secteur 8

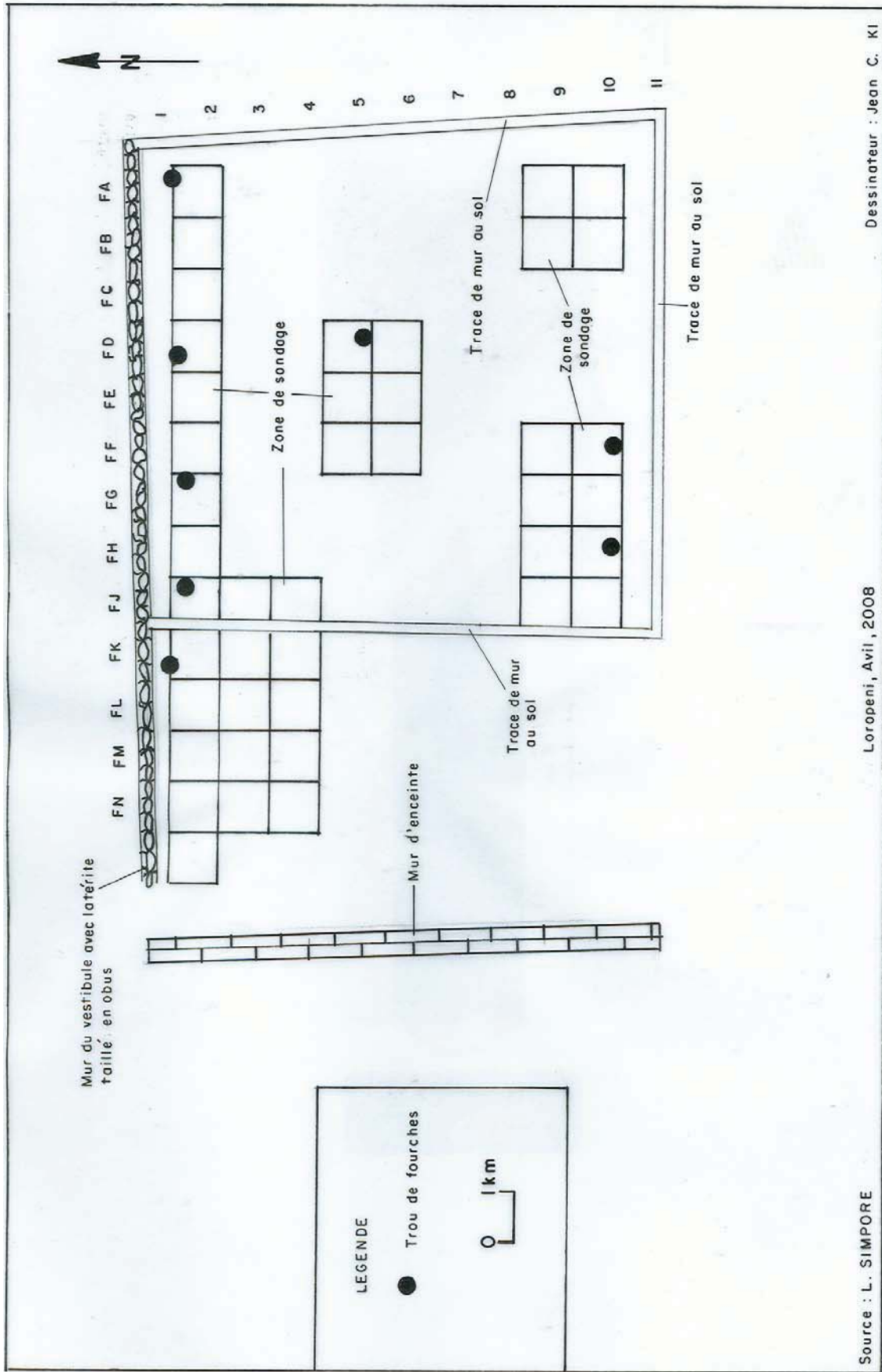
² Voir figure n° 1. Plan du site

³ Voir figure n°4 : Plan du secteur de fouilles n°7

⁴ Labouret Henri, *Les tribus du rameau lobi*, 1932, p 19

⁵ Voir Planche photo n°4. Murs au secteur 7

Figure n°4 : Plan du secteur de fouilles n°7



Source : L. SIMPORE

Loropeni, Avil, 2008

Dessinateur : Jean C. KI

Planche photo n°4. Murs au secteur 7



A. Eboulement important du mur d'enceinte à l'Ouest du secteur 7



B. mur d'enceinte à l'Ouest du secteur 7. 5 m de haut, mur se terminant par des colombins d'argile, et enduits sur les façades



C. intersection en angle droit entre mur Est du secteur et mur de partition



D. Eboulement au niveau du mur de partition



E. Mur délimitant le secteur à l'est



F. Vue de l'épaisseur de la muraille (1m). On distingue entre les pierres le liant en argile

La portion limitant le secteur mesure 16,5 m mais avec seulement 3,75 m de mur bien en place ; le reste (environ 12 m) s'étant écroulé¹. Ce mur qui est aussi enduit d'argile, forme des angles droits avec la muraille d'enceinte et le mur Est du secteur.

La disposition des différentes constructions nous font croire que la muraille d'enceinte semble avoir été construite premièrement ; elle est suivie par le mur de partition et enfin par le mur Est du secteur.

Le mur Est du secteur : Sa hauteur maximale est d'environ 1 m (6 couches de pierres)². Du mur de partition jusqu'à la maison à moellons en obus (20,15m), on dénombre aussi quelques moellons en forme d'obus³. Rien ne permet de connaître sa hauteur initiale, surtout qu'il n'y pas un nombre remarquables de pierres aux pieds du mur⁴.

Du mur nord du secteur. Le mur nord délimitant le secteur n° 7 est construit avec des blocs de latérites en forme d'obus. D'Est vers l'Ouest, il s'arrête à 1,5m de la muraille d'enceinte. En d'autres termes, il ne touche pas la muraille de manière visible et on remarque l'absence d'épandage de pierres des côtés nord et sud du mur.

La maison. La disposition des pierres laisse voir un quadrilatère. La dite construction a cette particularité d'avoir été aménagée avec des pierres taillées en forme d'obus sur ses murs Est et Nord⁵. Les murs ouest et sud sont au ras du sol ; les pierres de ces murs sont de dimensions très modestes et de diverses formes.

La maison du secteur 7 se trouve au sud du secteur 10.

¹ On peut observer que c'est à ce niveau seulement que le mur de partition est tombée.

² Voir Planche photo n°4.

³ Voir figure n°4. Plan du secteur de fouilles du secteur 7

⁴ S'il y avait des moellons de part et d'autre du mur, on aurait fait des extrapolations pour se faire une idée de la hauteur initiale du mur

⁵ Voir Planche photo n°5. Détails sur les pierres de la cabane aux obus

Planche photo n°5. Détails sur les pierres de la cour aux obus



A. 5 ou 6 couches de pierres aux contours réguliers et en forme d'obus sont les vestiges qui attirent les regards et retiennent l'attention dans ce secteur



B. Vu de près, on remarque la présence de mortier entre les moellons



I.4. Présentation et localisation du secteur 10

Sur le plan des ruines figurant dans l'ancien dossier des ruines de Loropeni, le secteur 10 est un espace délimité au sud et à l'est par des traces de murs au sol, à l'Ouest et au Nord par la grande muraille¹. Le secteur a été justement retenu à cause de ce vide insolite.

Au Nord, la muraille est relativement en bon état. Et lorsque Guilhem Marcel écrit que « *Les bâtisseurs voulurent la muraille droite et lisse, sans créneaux, sans meurtrières, sans fenêtres sur l'extérieur, sans aspérités pour l'escalade, sans fossé au dehors, sans remblai au-dedans, sans rien enfin qui rappelle une quelconque nécessité de défense ou d'attaque...* »², c'est bien sur cette façade que l'on peut mieux observer cela.

Au dessus du carré JE, la muraille mesure 4,60 m et se termine par 3 couches de colombins d'argile dans lesquelles sont incrustés de petits blocs de pierres. En 1932, Henri Labouret avait noté pratiquement la même chose : « *la partie supérieure est formée par de l'argile, dans laquelle sont incorporés des cailloux* »³. Georges Savonnet décrit aussi la même partie en ces termes : « *la partie supérieure est faite de pisée d'argile mélangé à des fragments de cuirasse et des gravillons* »⁴.

Mais à l'Ouest, la muraille présente un éboulis important sur près de 15 m. l'éboulement semble avoir été provoqué par les 5 arbres qui sont dans le mur⁵.

¹ Voir figure n° 1. Plan des ruines de Lorepéni

² Guilhem Marcel, *op. cit.*, p 14

³ Labouret Henri, *op. cit.* 1932, p 19

⁴ Georges Savonnet, *Cahier des sciences humaines*, 22 (1), 1986, p 64

⁵ D'ailleurs, de ce côté, pas moins de 7 arbres encadrent le mur sur une trentaine de mètres, à partir de l'angle nord ouest. Ce sont des menaces sérieuses qu'il faut traiter avec diligence.

I.5. Présentation et localisation du secteur 9

Le secteur 9 est un ensemble de maisons qui avait une configuration assez particulière. En effet, on observait un amoncellement de sédiments qui formait des buttes de 1m de hauteur. Les fouilles dans ce secteur ont eu lieu après l'arrivée et l'intervention de deux militaires¹ du génie militaire de l'armée nationale burkinabé pour rassurer l'équipe que l'intérieur de ce secteur ne correspondait pas à une cache d'armes ou de munitions.

En allant du secteur 7, c'est-à-dire de la maison en pierre taillée sous forme d'obus, vers l'Est, le secteur 9 se trouve à 19,6 m de la muraille Est. Il s'agit vraisemblablement d'une concession de 20 X 16 m, avec plusieurs subdivisions².

Le mur sud³ du secteur n'est plus haut que de 90 à 100 cm, soit 07 couches de pierres relativement grosses : 15-20 cm d'épaisseur ; à l'extrémité ouest, le mur est tombé et recouvert de d'arbustes et de lianes. On ne remarque pourtant pas d'arbres qui aient poussé dans le mur ou à proximité qui puissent expliquer que ce mur soit à terre.

Le mur ouest du secteur comprend encore 3 à 4 couches de pierres. Là, l'éboulement du mur s'explique par la présence d'un grand arbre sur le mur. A l'Est, également, le mur est en partie (la moitié) à la même hauteur, l'autre étant complètement désaffectée.

Le mur nord du secteur est composé d'une partie (base) en pierres (5 couches de 100 cm) et d'une partie supérieure en argile (1,40 m). L'érosion ne permet pas de distinguer une succession de colombins comme sur la muraille d'enceinte. Ce pan de mur permet de supposer que le secteur était construit en deux parties :

- une base en pierre haute d'environ 1m
- une partie supérieure en argile.

Les auteurs, comme Georges Savonnet et Henri Labouret, avaient remarqué ce genre de construction non loin de Yerifoula et à Kankongo. Pour le premier site, *«le mode construction des murs diffère de celui observé jusqu'ici. En effet, si la base de l'édifice (assise sur des fondations enterrées) est construite en parpaings latéritiques jusqu'à une hauteur de 1,20 à 1,50 m, la partie supérieur est faite de pisé d'argile mélangé à des fragments de cuirasse et des gravillons»*⁴. À Kankongo également, *« les murs des habitations comprennent une assise de pierres...ne dépassant guère 0,80m, surmontée par un haut en argile »*⁵.

¹ Capitaine Yélé mou Ernest et Adjudant chef Hamado Godo. Voir planche photo n° 7

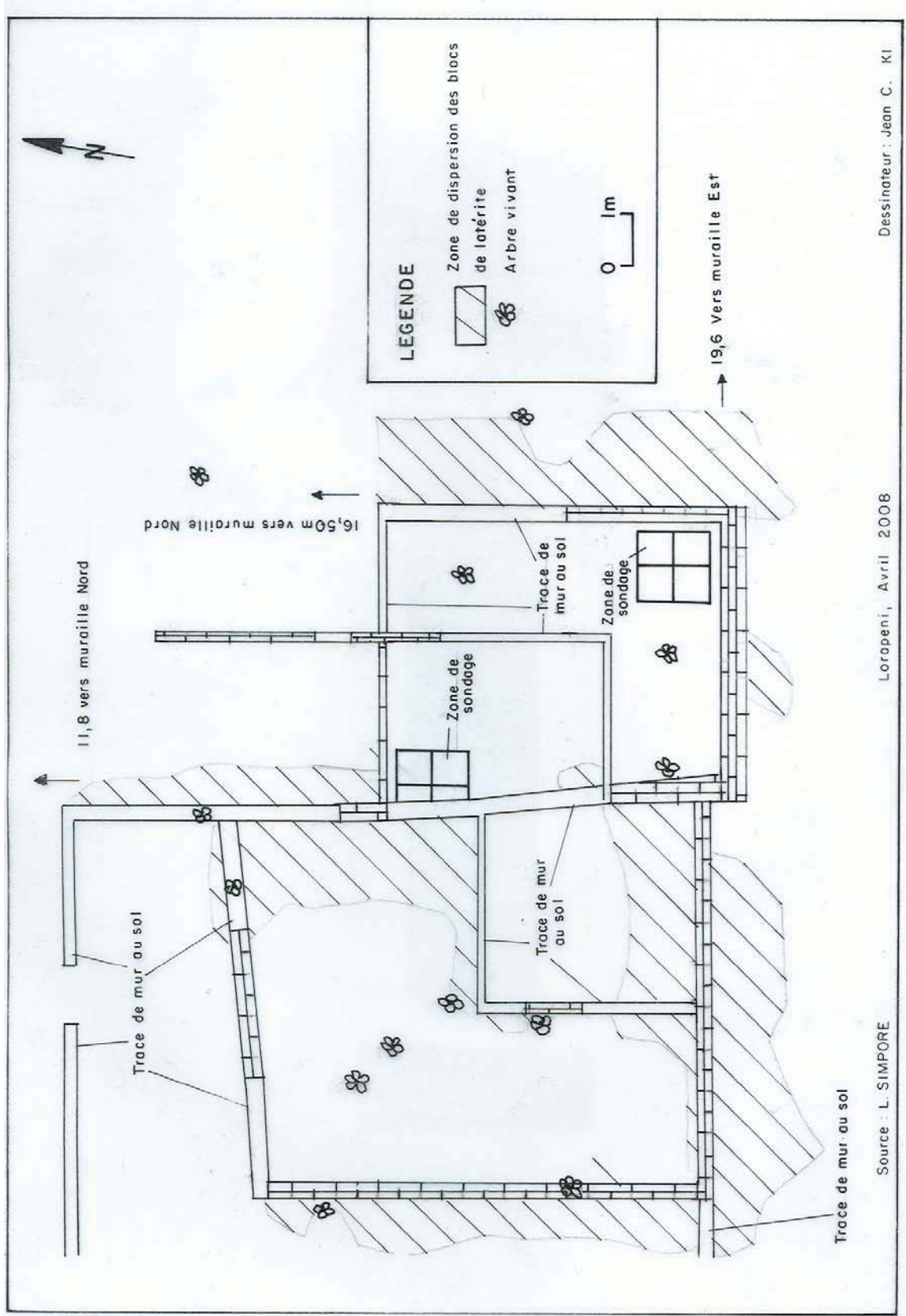
² Voir Figure n°5. Plan du secteur de fouilles n°9

³ Voir Planche photo n°6. Les pans de mur au secteur 9

⁴ Georges Savonnet, Cahier des sciences humaines, 22 (1), 1986, p 64

⁵ Labouret Henri, op cit., p 185

Figure n°5. Plan du secteur de fouilles n°9



Dessinateur : Jean C. KI

Loropeni, Avril 2008

Source : L. SIMPORE

Figure n°5. Plan du secteur de fouilles n°9

Planche photo n°6. Les pans de mur au secteur 9



A. Ce pan de mur (Nord) permet de supposer que la maison était construite avec une base en pierre latéritique et une partie supérieure en argile qui semblait dépasser 1,5m.



B. le pan de mur au sud du secteur 9, mesure entre 90 et 100 cm.



C. Pan de mur à l'est du secteur. On remarque l'intersection en angle droit et la taille modeste



D. Détail sur l'épaisseur des murs.



E. Détails sur la taille des blocs

Vraisemblablement, la partie supérieure est retombée à l'intérieur de la concession ; ce qui a occasionné un remblai important. Si ce secteur a été retenu, c'est surtout à cause de la configuration de l'intérieur de la concession. En effet, on note une différence de dénivellation de l'ordre de 1m entre le niveau le plus élevé et celui le plus bas du secteur¹.

Néanmoins, le remblai laisse voir des murs de séparation réalisés avec de très petits blocs de pierres (taille d'un œuf de poule). Au total une dizaine d'arbres ont poussé à l'intérieur de ce secteur.

Après cette présentation des secteurs fouillés, nous allons à présent expliquer la méthodologie suivie pour les sondages.

Planche photo n° 7. Les deux militaires du génie militaire de l'armée nationale burkinabé en pleine intervention



Le Capitaine Ernest Yélémou (debout en pantalon militaire et l'adjudant chef Hamado Godo. (Accroupi en tee-short blanc)

¹ Le coordonnateur des recherches au vu de son expérience a sollicité et obtenu l'intervention de l'armée nationale burkinabé pour lever les doutes sur la présence ou non d'une soute à armes ou munition. Voir rapport du Capitaine Yélémou. Voir Photo n°5. L'intervention des deux militaires du génie militaire de l'armée nationale burkinabé

II. Méthodologie de travail

La première démarche dans tous les secteurs a consisté à faire de photographies du site avant toute action. Ensuite, il y a eu un nettoyage de l'intérieur comme des abords immédiats des secteurs, question de mettre les membres de l'équipe à l'abri des reptiles et autres animaux dangereux¹. Nous avons aussi aménagé à l'extérieur des secteurs, des endroits pour stocker les blocs de pierres et les sédiments.

Dans les secteurs à structures quadrangulaires, nous avons opté de travailler prioritairement au niveau des angles puis au centre pour la simple raison que ces endroits sont généralement indiqués pour stocker des biens.

Lorsque dans les différents secteurs, les pierres sont mises au jour, nous leur attribuons des numéros et les photographions avant de les enlever². Les pierres sont dégagées à la main ou au moyen de pic et piochons. Elles ont été par la suite prélevées et entreposées dans des répliques du carroyage aménagées non loin du vestibule. Chaque réplique correspond à une couche de blocs de pierres du vestibule³.

Tableau n° 1 : Réplique du carroyage (surface) pour entreposer les moellons de latérite

G	F	E	D	C	B	A	
31	28	25	16	22	19	28	1
16	18	25	34	34	36	40	2
05	03	09	13	33	25	33	3
01	01	03	10	08	09	27	4
08	07	09	09	09	14	22	5
27	26	25	26	04	16	35	6
88	83	96	108	110	119	185	Total
789							

Cette méthode a permis de comptabiliser au fur et à mesure les blocs de pierres dégagées.

Enfin notons que partout, les artefacts ont été recueillis avec le maximum de précautions. Ils ont été enregistrés sur le site même et mis dans des sachets appropriés, puis nettoyés et étudiés⁴. Sur les sachets, les références du carré d'origine des artefacts ont été marquées.

¹ Voir Planche photo n°8 : vue des manœuvres entrain de nettoyer les secteurs et ses abords.

² Voir planche photo n° 9 : vue sur les blocs de pierres in situ et dégagées de la zone du sondage

³ Voir annexes 2. Sur les répliques du carroyage pour entreposer les moellons de latérite

⁴ Voir annexes 3 : étude des artefacts (la céramique)

Planche photo n°8 : Vue des manœuvres entrain de nettoyer les secteurs et ses abords.



A. Vue des manœuvres entrain de nettoyer le secteur 2 et ses abords.



B. Nettoyage du secteur 9



C. vue des manœuvres entrain de nettoyer le secteur 7.



D nettoyage au secteur 8



E. nettoyage au secteur 10, le long de la muraille

Planche photo n° 9: Vue sur les blocs de pierres in situ et dégagées de la zone du sondage



A. In situ. Les pierres ont été numérotées avant tout déplacement comme ici dans le carré C1 R3



B. après dégagement, les pierres sont rassemblées par carré une étiquette identifie chaque tas

II.1. Déroulement des travaux au secteur 2

Le carroyage a été implanté à l'intérieur de sorte à couvrir tout, l'espace du vestibule. Cependant, nous avons travaillé sur la moitié Est du carroyage, c'est-à-dire sur la zone qui encadre les probables portes tant au sud du vestibule que sur le mur d'enceinte (nord). Du côté nord, cette zone mesure 7 m et 6 m du côté sud. Les carrés sont identifiés d'un côté (Nord et Sud) par les lettres A, B, C, D, E, F et G. et de l'autre (Est et Ouest) par des chiffres de 1 à 6¹.

L'essentiel des investigations a porté sur deux sous secteurs à savoir :

- Un sous secteur adossé à la muraille, soit les carrés A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3. Elle offrait des possibilités de réfléchir sur une éventuelle présence de porte. Toutefois, pour des raisons de sécurité d'une part et pour ne pas accélérer tout éboulement d'autre part, nous n'avons pas fait plus d'une couche sur la ligne proche de la muraille A1, B1, C1, et D1.
- Un sous secteur adossée au mur parallèle : soit les carrés E4 à E6, F4 à F6 et G4 à G6. Ce sous secteur a été choisi pour étudier l'architecture du mur dans le sol.

Il y a eu, selon les parties de la zone de fouille, 2 à 3 couches de pierres avant le niveau du sol actuel. A partir de ce niveau, nous avons opté pour une stratigraphie naturelle suivant la couleur des sédiments. Dans la zone adossée à la muraille, le sondage a atteint -97 cm. Au niveau de la zone sud, nous avons été arrêté par la cuirasse à -87 cm.

Chaque couche (au total) a fait l'objet d'un prélèvement pour diverses analyses². Certains carrés ont encore livré 2 à 3 autres couches de pierres et bien d'autres artefacts. Certains artefacts sont rangés dans des sachets appropriés sur lesquels sont marqués les références du carré d'où ils sont sortis.

¹ Voir Planche photo n°10. Le carroyage au secteur 2

² Voir les résultats des travaux du géomorphologue

Planche photo n°10. Le carroyage au secteur 2



A : vue sur le carroyage (coté ouest)



B : vue du sous secteurs de fouilles qui de 4m² carré. On voit bien que les carrés sont identifiés par des lettres et par des chiffres

II.2. Déroulement des travaux au secteur 8

Le carroyage a été posé entièrement à l'intérieur de la maison, 11 m sur la largeur (nord) et 9 m sur la longueur. Les carrés sont identifiés par les lettres de l'alphabet français (J à T) et par les chiffres romains (coté Est) de 1 à 10.

Comme souligné plus haut, nous avons travaillé dans les angles et au centre¹. Au centre, ce sont d'une part les sous secteurs O1, O2, N1, N2 et d'autre part, le sous secteurs O4, O5, N4 N5 qui ont été fouillées². En ce qui concerne les angles, seuls celui du Sud-est n'a pas été fouillé³. Autrement dit, dans cette maison, nous avons exploité 22 m².

Dans toutes les zones, la stratégie arrêtée était d'enlever des couches de 20 cm. Ainsi, trois niveaux (60 cm) ont été nécessaires pour atteindre le sol vierge dans les zones côtoyant le mur nord et au centre. Par contre, dans l'angle sud-ouest, le 3^e niveau livrait toujours des objets dans un sol argileux et différents des autres compartiments ; il a fallu alors descendre jusqu'à - 100 cm de profondeur pour épuiser la couche archéologique.

II.3. Déroulement des travaux au secteur 7

Nous avons posé le carroyage⁴ de manière à couvrir tout l'intérieur de la pièce. Les carrés sont identifiés d'un côté par des lettres de l'alphabet français et d'un autre par les numéros 1 à 9 aux carrés. Aux lettres nous avons adjoint la lettre F⁵ pour éviter les confusions possibles avec la fouille au secteur n°2.

Lors de la première campagne⁶, les sondages ont concerné quatre sous secteurs, soit un de 4 m² (FA 8 et 9, FB 8 et 9) et trois⁷ de 6 m². Pour la seconde campagne⁸, nous avons dans un premier temps, prolongé vers l'Ouest la zone adossée au mur nord sur 6 m. Ces carrés sont identifiés par les lettres FD à FJ (axe est-ouest) et par les chiffres 1 et 2 du Nord vers le Sud⁹.

¹ Figure n°6. Carroyage sur le secteur 8

² Voir Photo n°11, 12 et 13 portant sur les travaux dans le secteur 8

³ La forme de la maison et les difficultés techniques nous ont contraint à positionner le niveau de chantier dans cet angle, afin d'avoir le maximum de la maison dans la ligne de mire.

⁴ Les carrés sont identifiables par les lettres de l'alphabet français d'un côté et par des chiffres de l'autre. Les travaux dans cette station ont eu lieu après ceux de la station n°2, où les carrés étaient également identifiables par des lettres de l'alphabet français. Pour éviter les confusions dans les traitements des données et dans les prélèvements de toute sorte, par nous-mêmes et par les étudiants, nous avons précédé les lettres par la lettre F ; autrement dit, nous avons pris la septième lettre de l'alphabet pour mieux identifier les éléments de la station n°7.

⁵ Etant au secteur n°7, nous avons choisi la lettre F, simplement parce qu'elle est la 7^e lettre de l'alphabet.

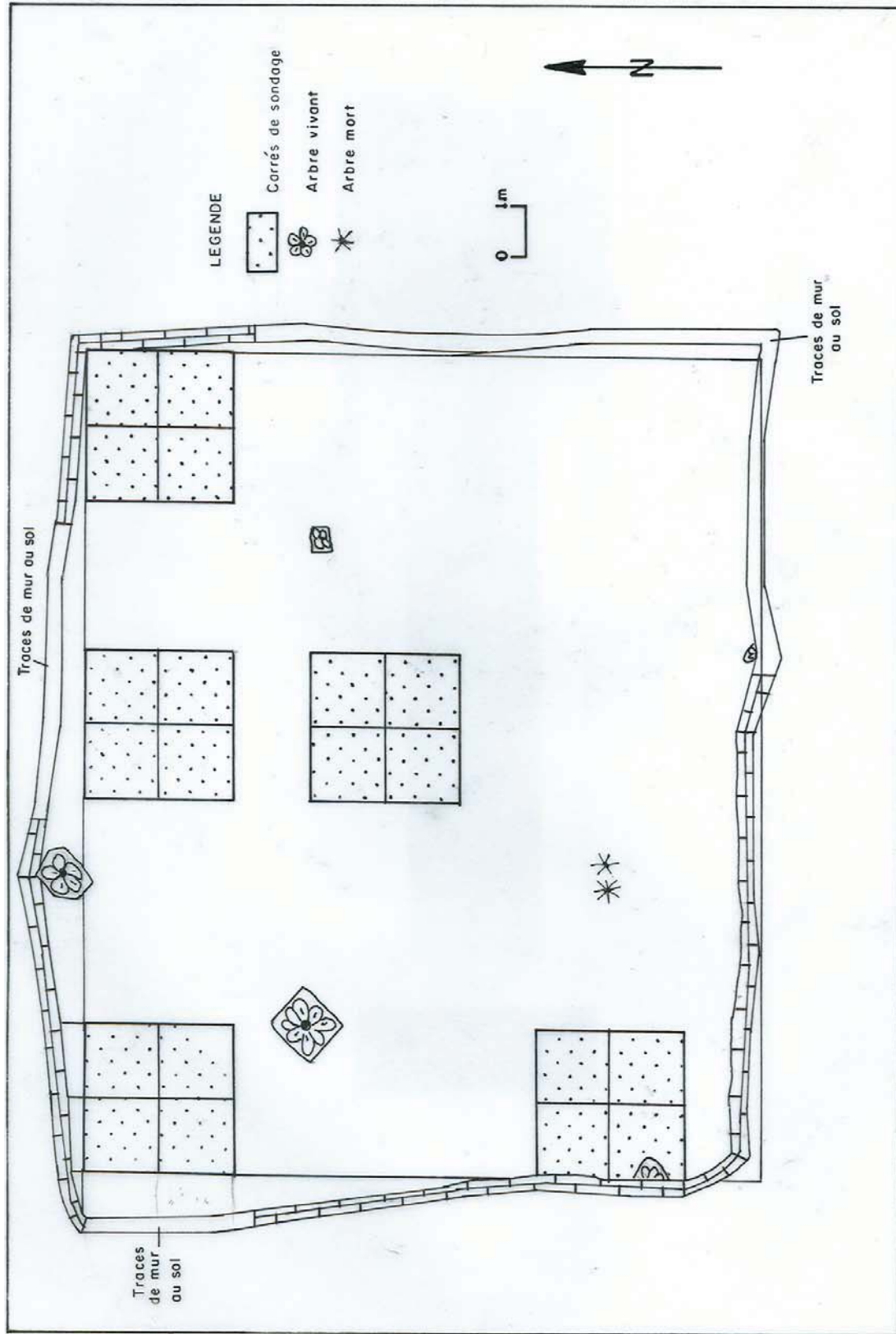
⁶ Du 16 janvier au 15 février 2008

⁷ - FA 1 et 2, FB 1 et 2, FC 3 et 4 ; FD 5 et 6, FE 5 et 6, FF 5 et 6 ; FG 8 et 9, FH 8 et 9, FJ 8 et 9.

⁸ Du 15 avril au 4 mai 2008.

⁹ Voir figure n°4. Plan du secteur de fouilles n°7

Figure n°6. Carroyage sur le secteur 8



Source : L. SIMPORE

Loropeni, Janvier, 2008

Dessinateur : Jean C. KI

Planche photo n°11. Les travaux dans le sous secteur K J (1 et 2) du secteur 8



A. La surface. Les côtés nord et est sont bordés par des murs mesurant entre 1 et 1,5 m de hauteur. En surface de l'espace délimité on voit des pierres latéritiques qui sont probablement tombées des murs



B. Le premier niveau R1 de sous secteur à - 20 cm. Encore des pierres



C. A -60 cm, on a atteint la cuirasse. Les bases des murs reposent sur cette cuirasse sans semelles

Planche photo n°12. Les travaux dans le sous secteur 0N (4 et 5) du secteur 8



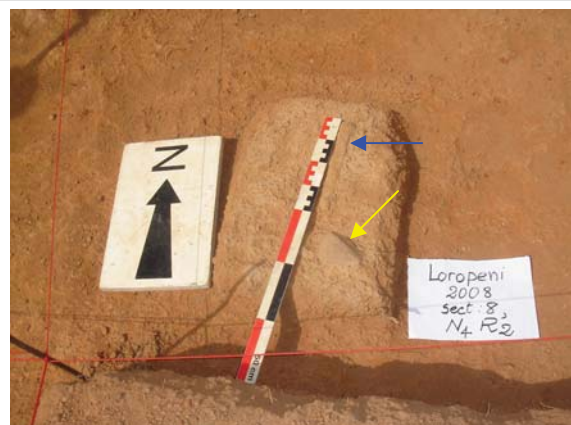
A. La surface. Après nettoyage, pas de pierres



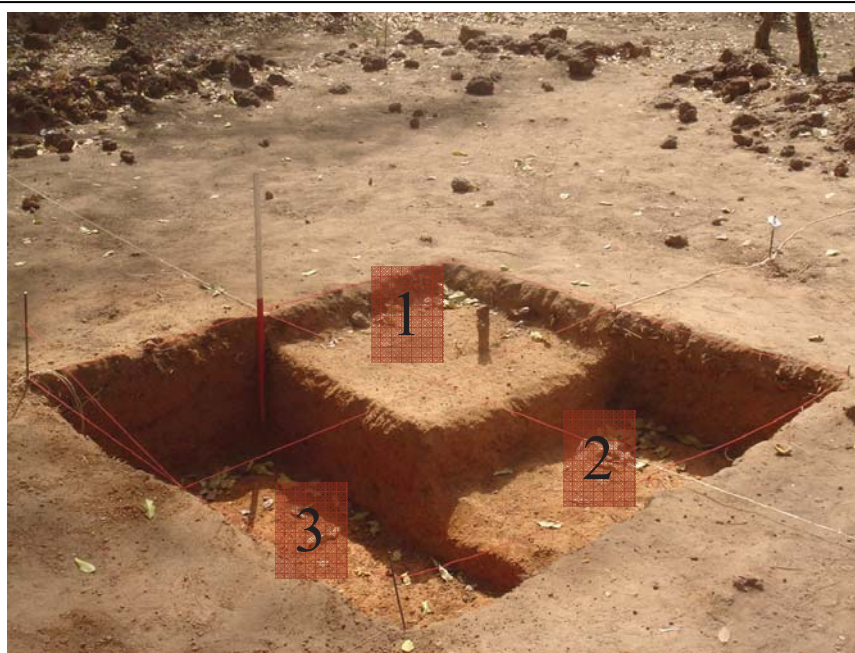
B. Au R1 (-20 cm), nous avons fouillé tous les 4 carrés



C. Au R2 (-40 cm), nous avons fouillé 3 carrés sur la



D. Artéfacts au R2 : un tesson de céramique (flèche jaune) et un objet métallique (flèche bleue)



E. Au R3, nous avons fouillé 2 carrés et avons rencontré la cuirasse.
En conclusion, ce sous secteur laisse voir :

- une 1^e couche d'humus,
- une seconde argileuse où étaient emprisonnés les artefacts,
- et la cuirasse.

Planche photo n°13. Les travaux dans le sous secteur T S (7, 8 et 9) du secteur 8



A. La surface. Des pierres au bas du mur et un arbre du côté ouest



B. Le R1 (-20 cm). On peut remarquer que certaines racines de l'arbre soulèvent le mur ou le poussent vers la chute.



C. Le sondage est à - 70 cm. Pour ne pas accélérer la chute du mur, nous avons taillé les racines au moyen de scie de menuisier. Ici aussi, les murs reposent sur la cuirasse. On voit aussi que les angles ne sont plus soudés.

Ainsi, c'est une bande de 9 de long sur 2 m de large qui a été fouillée. Le carré FJ a été prolongé de 2 m vers le sud pour prendre en compte le passage qui ressemblait à une porte sur le mur ouest de la maison (FJ 3).

Ensuite, nous avons fouillé, à l'extérieur de la maison, précisément à l'angle nord-ouest sur 14 m². Ce sont les carrés : FK 1 à 4, FL1 à 4, FN1 à 4, FM1 à 4.

Au total, nous avons donc fouillé 14 m² de la cour et environ 38 m² à l'intérieur de la pièce ; à ce niveau, les travaux ont concerné la bande nord, deux zones situées aux angles (sud-est et sud ouest) et une zone au centre.

II.4.Déroulement des travaux au secteur 10

A l'intérieur de l'espace délimité¹, on devine deux types de traces de murs au sol. Le premier type laisse deviner un aménagement quadrangulaire et le second un mur long de 3m, parallèle à la grande muraille. Le léger décapage a mis en évidence des traces de murs au sol. Elles ne sont pas indiquées sur le plan de l'architecte figurant dans le premier dossier soumis au CPM. C'est entre ce mur et la muraille d'enceinte que nous avons déployé au départ un modeste carroyage de 10 m sur 5m. Mais l'évolution des fouilles nous a contraint à construire un carroyage plus grand².

Ici, nous avons procédé à de légers décapages pour la grande partie du secteur. Cependant, la nature des découvertes nous a conduit à forer davantage aux carrés JA, JB, JF et JJ. C'est à ces endroits qu'il y avait des murs complètement enterrés.

II.5.Déroulement des travaux au secteur 9

Pour des contraintes de temps ici, les fouilles se sont déroulées au pas de charge. Il fallait tout faire en 3 matinées. Le carroyage de 8 m x 9 m a été installé dans le compartiment du secteur où la butte était le plus élevée. Ensuite, nous avons effectué les sondages dans les angles sud-est et nord-ouest³. Soit une superficie de 8m². Les carrés sont identifiés par les lettres A à H (associées à la K) et les chiffres 1 à 11. Des endroits ont été aménagés non loin du côté Est pour déposer les sédiments bien broyés et les pierres.

¹ Voir au point présentation du secteur 10.

² Voir figure n°10.

³ Voir figure 7. Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : la surface et figure n° 9 Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : le R6

Figure n°7 : Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : la surface

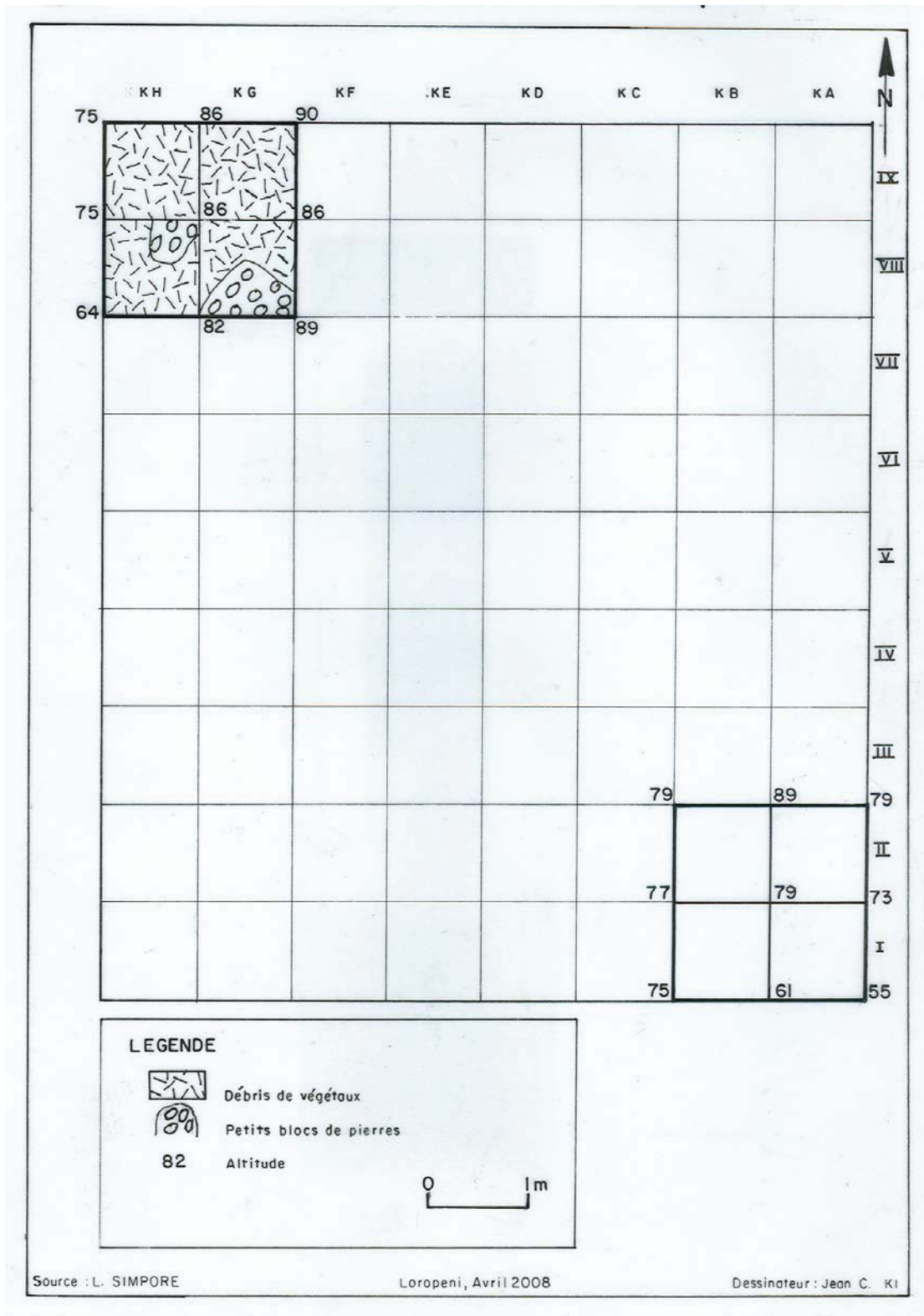
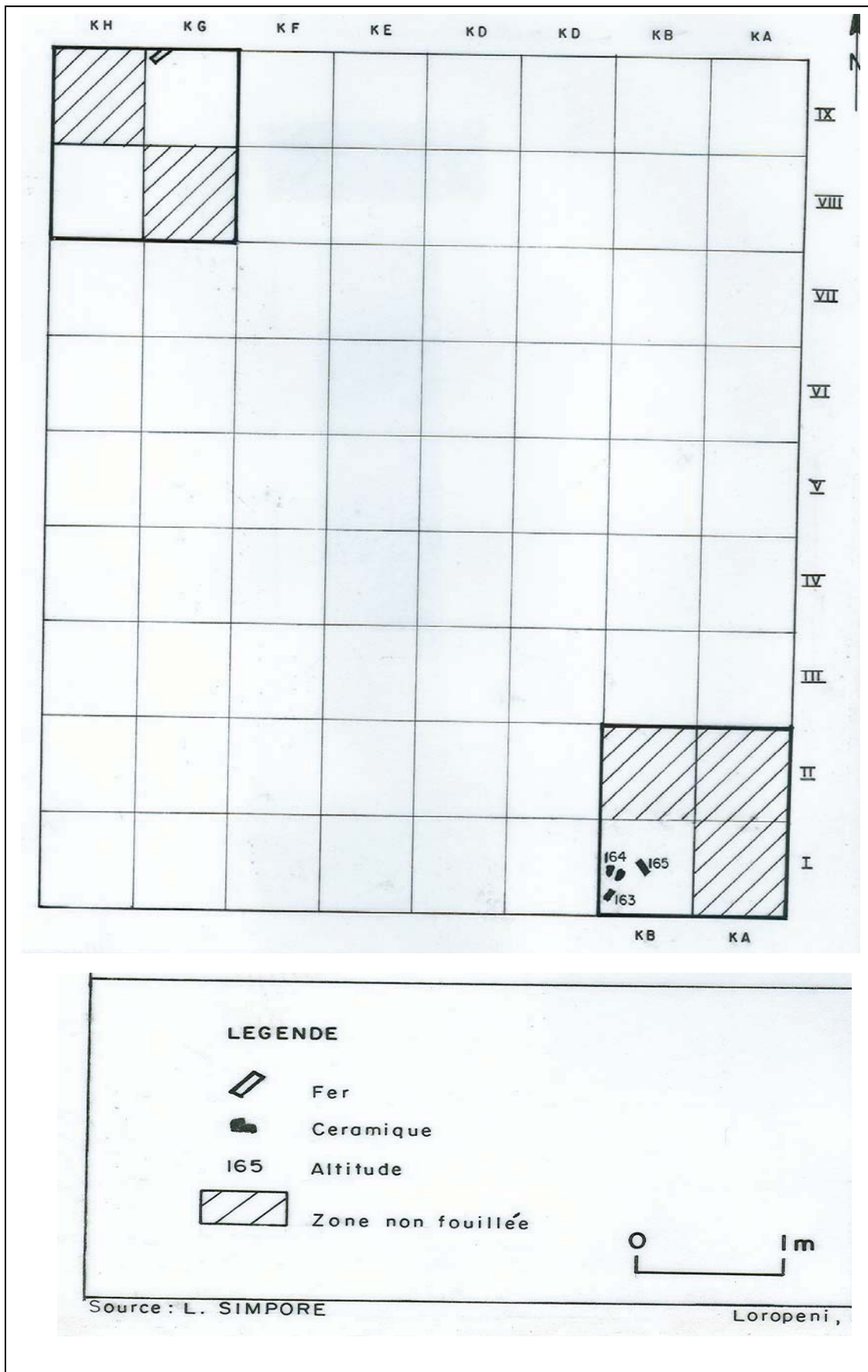


Figure n°8 : Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : le R6



III. Résultats des travaux dans les différents secteurs de fouilles

Du haut vers le bas, les différents secteurs ont livré dans un premier temps des blocs de pierre, puis des artefacts dont du charbon, des objets métalliques et des tessons de céramique. Les fouilles ont également permis de comprendre la structure des murs.

III.1.1. Les blocs de pierre

Nous avons procédé de la même manière dans tous les secteurs. A savoir, les pierres dégagées sont entreposées en tas dans des répliques du carroyage initial. Au niveau de chaque tas qui correspond aux pierres d'un carré, nous avons inséré les références desdits carrés.

III.1.1.1. Les blocs de pierre au secteur 2

A quelques erreurs près, 789 moellons de latérite de formes diverses ont été ramassés au niveau de la couche de « surface » qui concerne les 42 m² de la zone délimitée. Pour la seconde couche, environ 563 blocs ont été déplacés. Il s'agissait de blocs semi enterrés qui n'existaient pas dans tous les carrés. Les carrés B3 à 5, D4 à 6, C3 à 6, G3 à 5, F3 à 4 et E3 à 6 en étaient dépourvus.

A la 3^e couche, la plupart des moellons se trouvaient aux pieds des murs. Il en est de même pour la couche n°4. Ces deux couches ont livré respectivement 496 et 432 moellons. Après la 4^e couche, le reste de la muraille d'enceinte est mis en évidence et nous avons cessé de prélever les pierres pour voir s'il existe ou pas un aménagement spécial d'entrée ou de sortie.

Environ 2 280 blocs de pierres ont été déplacés avant de commencer le sondage proprement dit¹. Au décompte final, le secteur a livré 2345 blocs de pierres latéritiques comme l'indique le tableau n°2.

Tableau n° 2 : Récapitulatif des blocs de pierres déplacés

Couches	Nombres de pierres
Couche surface	789
Couche 1	563
Couche 2	496
Couche 3	432
Couche 4	61
Couche 5	02
Couche 6	02
Total	2345

¹ Voir Annexe n°1

Vraisemblablement, les pierres ne sont pas tombées en même temps. Celles du sommet des murs semblent avoir été les premières à tomber ; elles sont de petites dimensions et sont retrouvées plus bas. Les moyennes et grosses pierres tombées après sont restées près des murs.

En dehors des moellons de latérite, on a retrouvé d'autres types de pierres à différents niveaux du sondage. Il s'agit du granite, du quartz et du grès¹.

III.1. 1.2. Les blocs de pierre au secteur 8

Il y avait en surface dans les sous secteurs fouillés 497 blocs de latérite. Ces pierres, abondantes dans les sous secteurs situés aux angles. Par exemple, à TS (7, 8 et 9), nous avons dénombré 196 pierres ; à K et J (1 et 2), 182 pierres ont été dégagées. Dans ce dernier sous secteur, le R1 a donné 94 pierres. Seulement 2 pierres sont sorties du R2 et du R3 de la zone TS (7, 8 et 9).

Au total, environ 593 pierres ont été déplacées des sous secteurs fouillés vers l'extérieur.

III.1. 1.3. Les blocs de pierre au secteur 7

Le nombre total de pierres prélevées paraît énorme à première vue : 613 pour le mur nord et 110 pour le mur sud.

Tableau n°3. Bilan des pierres dégagées au secteur 7

FN	FM	FL	FK		FJ	FH	FG	FF	FE	FD	FC	FB	FA		
				Traces de murs au sol	Mur avec des blocs de pierres taillés en forme d'obus									Mur avec des blocs de pierres taillés en forme d'obus	
Surface : 139 blocs de pierres R1 : 21 Soit 160 pierres					Surface : 429 blocs de pierres ; R1 : 23. R2 : 1 Soit 453 pierres										1
															2
															3
															4
					Surface : 7 R1 : 1 Soit 8 pierres										5
															6
															7
					Surface : 60										8
					Surf : 10 R2 : 40										9
				Traces de murs au sol											

¹ Ces pierres sont à identifier par d'autres compétences

Mais si on fait des extrapolations sur les dimensions (longueur, largeur, hauteur) du mur nord de la maison par exemple, ce nombre paraît largement faible ou dérisoire. En effet, nous avons dénombré une moyenne de 66 pierres par mètre carré¹. Si le mur était haut pour qu'un homme puisse se tenir debout, il faudrait un minimum de 3 m. Ce qui donnerait environ deux centaines de pierres. Si l'on sait alors que le mur a une longueur d'environ 13 m, il aurait fallu alors autour de 2600 pierres ovoïdes pour le construire. Il reste présentement in situ moins de 1000 (environ 860) pierres. Où sont alors passées non seulement les pierres en formes d'obus, mais aussi les pierres des trois autres murs ?

Un premier élément de réponse est fourni par Georges Savonnet : « *les chercheurs qui se pencheront sur ce problème devront avoir à l'esprit les ponctions opérées par les manœuvres (pour la construction et l'entretien des routes²) sur ces amoncellements de pierrailles, formant une réserve providentielle de matériaux à la portée de main* »³. Certes, mais des prélèvements pour des activités privées ne sont pas à exclure. Dans ce cas, il faudrait que l'on sache qui étaient les auteurs et qu'est-ce qu'ils en ont fait ?

En ce qui concerne le deuxième élément de réponse, il faudra noter que certaines constructions avaient leurs parties supérieures en argile. Si tel était le cas pour la maisonnette du secteur 7, le nombre peu élevé de pierres ne paraît pas surprenant.

¹ Voir Planche photo n°9. Décompte de pierres au mètre carré

² On pourrait citer l'exemple de la route Loropeni-Obiré (Savonnet Georges, 1986)

³ Savonnet Georges, le paysan gan et l'archéologie ou inventaire partiel des ruines de pierres du pays lobi-gan (Burkina et Côte d'Ivoire), in Cahier des sciences humaines, 22 (1), 1986, p 61

Planche photo n°14. Décompte de pierres au mètre carré

Nous avons dénombré une moyenne de 66 pierres par mètre carré.
Il aurait fallu alors autour de 2600 de cette forme pour construire un mur long de 13 m et haut de 3m. Mais il ne reste sur le site qu'environ 860) pierres. Il faudra réfléchir sur le sort des blocs manquants.

III.1. 1.4. Les blocs de pierre au secteur 10

Les travaux au secteur 10 n'ont pas eu à déplacer des blocs de pierres. Au contraire, nous avons laissé le maximum in situ pour mieux comprendre l'organisation de cet espace. Ce qui permet de supposer que le petit espace de 70 cm aux carrés JF 1 et 2 pourrait correspondre à une porte pour le vestibule adossé à la muraille nord¹.

III.1. 1.5. Les blocs de pierre au secteur 9

Au cours des travaux dans ce secteur, des blocs de pierre pas été déplacées comme au niveau des autres secteur 2, 8 et 7. Les fouilles ont mis à nu les bases des murs. Ces murs sont construits avec de moellons de petite taille.

III.1.2. La structure des murs

A première vue, les murs de l'enceinte de Loropéni sont impressionnants comme le souligne Marcel Guilhem : «... *Nous essayons d'évaluer l'épaisseur de la construction. Elle dut mesurer un mètre et demi à sa base. On la voit rétrécir régulièrement jusqu'à son sommet. Les moellons de bonne pierre semblent se rapetisser eux-mêmes à mesure que la construction monte et, aux crêtes, les plus hautes, une couche de banco le surélève encore d'une cinquantaine de centimètres. La hauteur de l'ensemble est bien de six à huit mètres. Les bâtisseurs voulurent la muraille droite et lisse, sans créneaux, sans meurtrières, sans fenêtres sur l'extérieur, sans aspérités pour l'escalade, sans fossé au dehors, sans remblai au-dedans, sans rien enfin qui rappelle une quelconque nécessité de défense ou d'attaque... Les couches de pierre sont régulières et reliées d'un ciment à base d'argile et de sable qui étonne par sa dureté...* »².

Les fouilles ont permis de disposer d'autres informations sur les murs, notamment sur les parties enfouies dans le sol.

III.1.2.1. La structure des murs au secteur 2

En ce qui concerne la question de la porte, il faut souligner que la muraille au secteur 2 a perdu de sa hauteur. De plus, le pan de mur restant est sérieusement perturbé par les arbres qui ont poussé dans les murs. Pour ne pas en rajouter, nous n'avons pas voulu mener des activités trop près du mur. Ainsi, nous ne mettons pas en danger les membres de l'équipe et surtout nous n'accélérons pas l'écroulement du mur, comme le souhaite le plan de gestion et

¹ Voir figure n° 10 : Secteur de fouilles n°10 de Loropéni : le R1

² Guilhem Marcel et Jean Hébert, op. cit. p 14

de conservation de l'enceinte : « *une recherche toute particulière devrait être menée de front avec les recherches archéologiques de façon à anticiper les problèmes de conservation après fouilles. Il faut tout d'abord proposer des méthodes qui permettraient d'éviter de possibles destructions* »¹.

Jusqu'à l'étape où nous sommes arrivé, nous n'avons pas pu formellement identifier un dispositif permettant de supposer la présence d'une porte². Rien ne nous permet de croire comme Marcel Guilhem que les parties de la muraille tombées, pouvaient correspondre aux emplacements de portes. Dans son texte paru dans Précis d'histoire de la Haute-Volta, il note en effet ceci : « *par un des éboulements qui ont dû se produire à l'endroit des portes, nous pénétrons dans le vaste enclos* »³.

Les travaux ont également permis de voir les bases des murs du vestibule particulièrement des côtés Est et Sud. Les pierres qui sont au contact du sol sont très grosses. Elles perdent en volume au fur et à mesure que le mur monte. La base ne repose pas sur une semelle⁴.

¹ DPC et al, Plan de conservation de gestion 2005-2010, p 46

² Voir Planche photo n°9. Vue de la supposée porte

³ Marcel Guilhem, op. cit. p14

⁴ Voir Planche photo n°10 : Vue de la base du mur côté sud

Planche photo n° 15 : Vue de la supposée porte au secteur 2

Ici, le sondage est à environ 1m de profondeur. Après le dégagement des pierres tombées suite à l'éboulement du mur, on ne remarque pas un aménagement indiquant la présence d'une porte

Planche photo n°16 : Vue de la base du mur côté sud au secteur 2



A. Base du mur du vestibule côté sud après 90 cm de fouilles dans le G.



B. Après nettoyage. De grosses pierres sur 4 couches



C. Base du mur du vestibule côté Est à plus de 1m de profondeur ; elle a été aussi aménagée avec des grosses pierres ; on ne remarque pas la présence de semelle

III.1. 2.2. La structure des murs au secteur 8

Les trois angles fouillés ont permis de voir la base des murs est, nord, ouest et sud. Ici aussi, il n'y a pas de semelle ni de fondation apparente¹. L'épaisseur du mur à la base n'est pas fondamentalement différente de celle des pans de mur.

Aucune trace au sol n'indique la présence de porte ni de trou de fourche. Par contre, au niveau du mur nord, on peut noter la présence de trou ressemblant à d'anciens emplacements de poutre.

III.1.2.3. La structure des murs au secteur 7

Les travaux sur la bande nord de la maison permettent d'observer que :

- le mur nord a été construit avec des pierres taillées en forme d'obus sur toute sa longueur. On trouve quelques unes de ces pierres dans le mur Est du secteur² ;
- ledit mur a été construit avec ces mêmes pierres de la base jusqu'à la hauteur où nous l'avons trouvé³. Peut être, l'intérieur de la pièce a reçu après, un remblai ;
- ledit mur s'appuie sur le plancher latéritique et ne montre pas des fondations et des semelles ;
- des trous ont été retrouvés sur le plancher tant le long du mur nord⁴ et sud qu'au centre ainsi qu'à l'extérieur de la maison. Les trous de poteaux de l'intérieur de la pièce sont distants de 70 cm du mur nord ; celui creusé à l'extérieur est à 20 cm. En ce qui concerne la profondeur et les diamètres des trous à l'ouverture, nous avons les mensurations suivantes :

	(Ouest) ● (trou à l'extérieur de la maison)	●	●	●	● (Est)
Profondeur	30 cm	30 cm	28 cm	15 cm	25 cm
Diamètre	20cm	27 cm	21 cm	22 cm	21 cm

En allant de l'Est vers l'Ouest, le premier trou se trouve à 3,5m du deuxième. 2,25 m séparent le deuxième et le troisième. Il y a 1,90m entre le 3^e et le 4^e qui se trouve à moins de 1m du mur ouest. Le trou de poteaux (?) mis au jour au centre de la maison (carré FD5) est profond de 24 cm ; il mesure à l'ouverture 21 cm. Signalons que dans la région, nous avons vu des constructions avec utilisation de bois soit pour soutenir la toiture, soit pour soutenir le mur⁵.

¹ Planche photo n° 11. Les bases des murs au secteur 8

² Voir Figure n°2. Secteur de fouilles n°7

³ Voir Planche photo n°12. Le mur nord et les trous de fourche (?)

⁴ Voir Figure n°9. Représentation des trous de poutre (?) au secteur 7

⁵ Voir Planche photo n°13. Utilisation possible des trous découverts

Planche photo n° 17. Les bases des murs au secteur 8



La base des murs dans le sous secteur S (6, 7, 9) et T (6, 7, 9)



La base des murs dans le sous secteur K (1 et 2) et J (1 et 2)

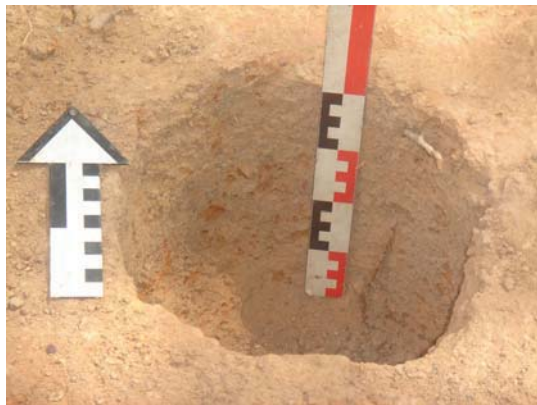


La base des murs dans le sous secteur S (1 et 2) et T (1 et 2)

Planche photo n° 18. Le mur nord du secteur 7 et les trous de poteaux (?)



A. Outre les 5 à 6 couches de pierres affleurants, les fouilles ont mis au jour 4 autres couches. Il y a donc un remblai de 1 m. Ce remblai provient-il d'un dépôt volontaire ou est-ce qu'il s'agit de la terre déposée après abandon du site



B. Les trous de poteaux de l'intérieur de la pièce sont distants de 70 cm du mur nord. La profondeur varie entre 15 et 30 cm



C. Les diamètres varient entre 20 et 27 cm

Figure n°9. Représentation des trous de poutre (?) au secteur 7

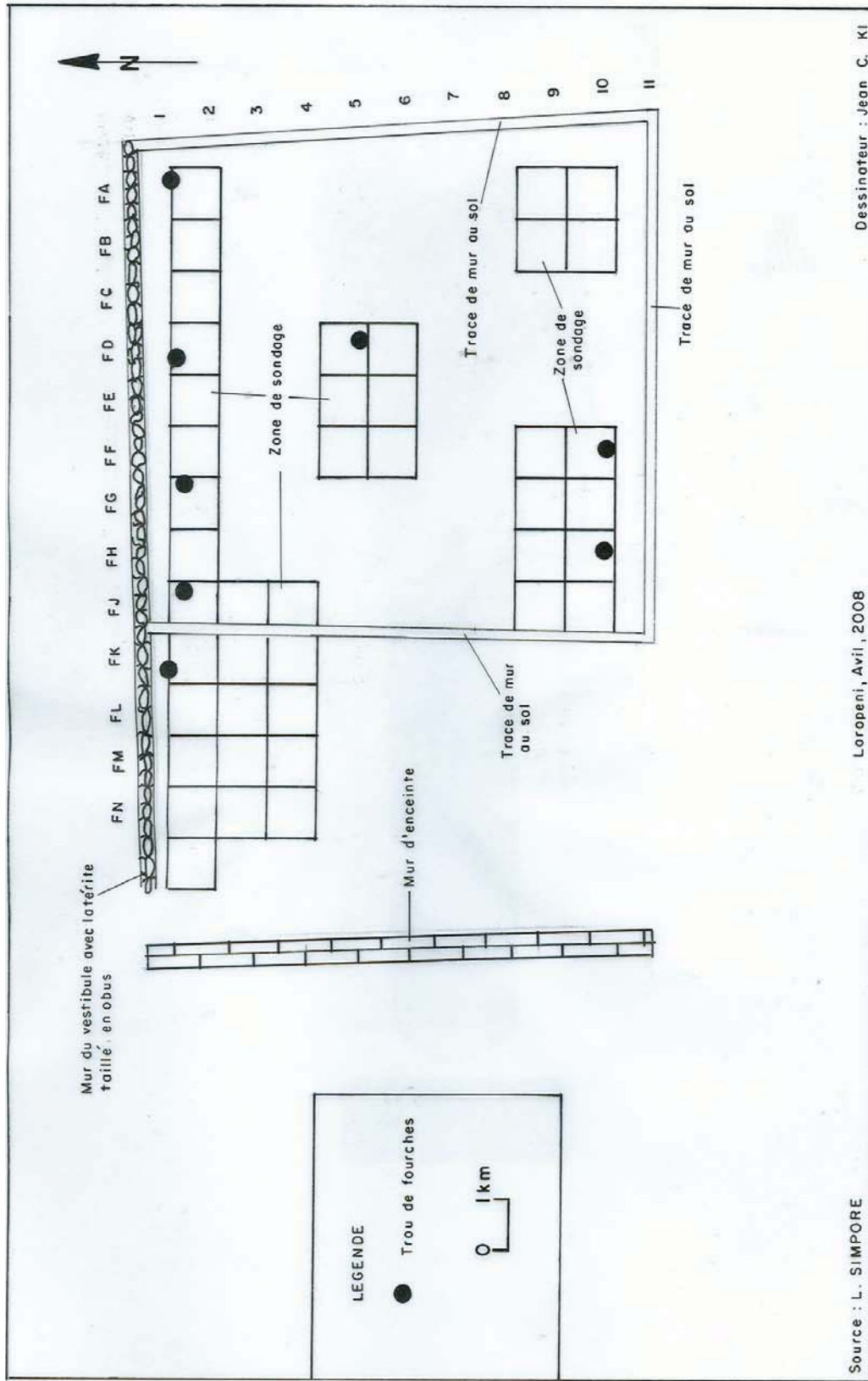


Planche photo n° 19. Utilisation possible des trous découverts au secteur 7

B. Fourche portant une poutre de la toiture. C'est peut être le rôle qu'a joué le trou situé à l'extérieur de la maison du secteur 7.
Voir figure 3

Les différents trous font penser à des emplacements de poutres ou fourches qui, vraisemblablement soutenaient une toiture. Et là, nous pensons à ces notes de Henri Labouret : « *il est probable que ces habitations étaient couvertes par un toit d'argile, formant terrasse, et supporté par des fourches en bois reposant sur le sol de l'appartement* »¹. Concernant la toiture, il convient de souligner aussi ces aveux du Docteur Ruelle : « *nous avons eu beau examiner avec le plus grand soin tous ces vestiges, nous n'avons jamais trouvé trace de débris de toitures ; les intempéries ont dû les détruire complètement. De toutes nos investigations, nous n'avons retenu que le dire d'un vieillard intelligent, notable de Lokhosso, qui, tout enfant, avait habité le village de Karangasso...il se souvient avoir entendu raconter qu'autrefois ces habitations avaient, comme toits, des argamasses ; mais il ignorait absolument si elles reposaient sur du bois ou de la pierre ; il est très probable que la première supposition doit être la bonne, toute trace de matériaux ayant disparu et, seuls, bois et terre damée se prêtaient à pareil émiettement* »².

- Le mur ouest vient toucher le mur nord en angle droit sans s'encasturer³. Et c'est dommage que des Occidentaux comme Henri Labouret n'en reviennent pas⁴.

- Sa base ne se trouve pas au même niveau que celle du mur nord mais plutôt à une vingtaine de cm plus haut que cette dernière⁵. Il semble avoir été construit après le mur nord. Il ne reste que 50 cm de mur

- Les pierres de la base sont plus grosses que celles des vestiges des deux couches apparentes.

- Rien ne permet d'indiquer que le petit passage dans le carré FJ3 était ou non une porte.

¹ Labouret Henri, *Les tribus du rameau lobi*, 1932, p 19

² Docteur Ruelle E., 1905, p469-470 ;

³ Voir Planche photo n°20. L'intersection des murs ouest et nord

⁴ Cet homme dont on crédite de plusieurs pendaisons d'hommes en pays lobi, trouve « *surprenant de constater parmi les populations noire, une exécution passable de maçonnerie, en raison de l'inaptitude proverbiale des nègres à réaliser des lignes droites* ». Voir Labouret H. op cit. p 178

⁵ Voir Planche photo n°20. L'intersection des murs ouest et nord

Planche photo n° 20. L'intersection des murs ouest et nord

- Le mur ouest vient toucher le mur nord en angle droit sans s'encaster
- On peut aussi remarquer que la base du mur ouest (à droite sur la photo) ne se trouve pas au même niveau que celle du mur nord mais plutôt à une vingtaine de cm plus haut que cette dernière. Ne pourrait-on pas alors penser que ce mur ouest a été construit après le celui du nord ?

III.1. 2.4. La structure des murs au secteur 10

Les travaux ont apporté quatre révélations sur les murs au secteur n°10.

La muraille nord. Avant les travaux, la partie visible de la muraille était haute de 4,80 m avec 3 couches de colombins d'argile mesurant entre 40 et 50 cm. Après le sondage, cette hauteur peut être portée à 5,50 m¹.

Les vestibules. Les travaux ont mis au jour deux vestibules adossés à la muraille nord. Contrairement au secteur 2, ici, ces vestibules semblent être aménagés en chambre² d'environ 16m² et en véranda de 25 m². L'épaisseur des murs tourne autour de 40 cm.

Les murs enfouis. A 38 cm sous R1, alors que nous cherchions la base du mur qui apparaissait, nous avons trouvé un autre mur³. Il mesure 5 m et croise le mur nord en angle droit. A l'état actuel des travaux, nous n'avons pas retrouvé le mur parallèle ni le mur perpendiculaire.

Un autre **mur souterrain** apparaît également dans le carré JJ pratiquement au même niveau que le mur de JA, soit à -70 cm du niveau actuel du sol⁴.

Que déduire ? Que le secteur 10 n'a pas toujours été un espace dénudé. Il semble avoir eu une première occupation, puis un abandon, puis une autre occupation. Pour avoir une idée sur les éventuelles dates de cette occupation, il aurait fallu dater les échantillons charbon recueillis non seulement au niveau supérieur mais aussi au niveau inférieur. Malheureusement les ressources financières ne le permettaient pas ; si bien que nous avons opté de dater les échantillons du mur inférieur.

Les trous de poutres. En observant la muraille nord, on aperçoit, des trous qui ressemblent à des emplacements pour poutres⁵. Certains sont visibles dans les colombins d'argiles et d'autres dans les pierres latéritiques. Leurs diamètres sont compris entre 10 et 24 cm.

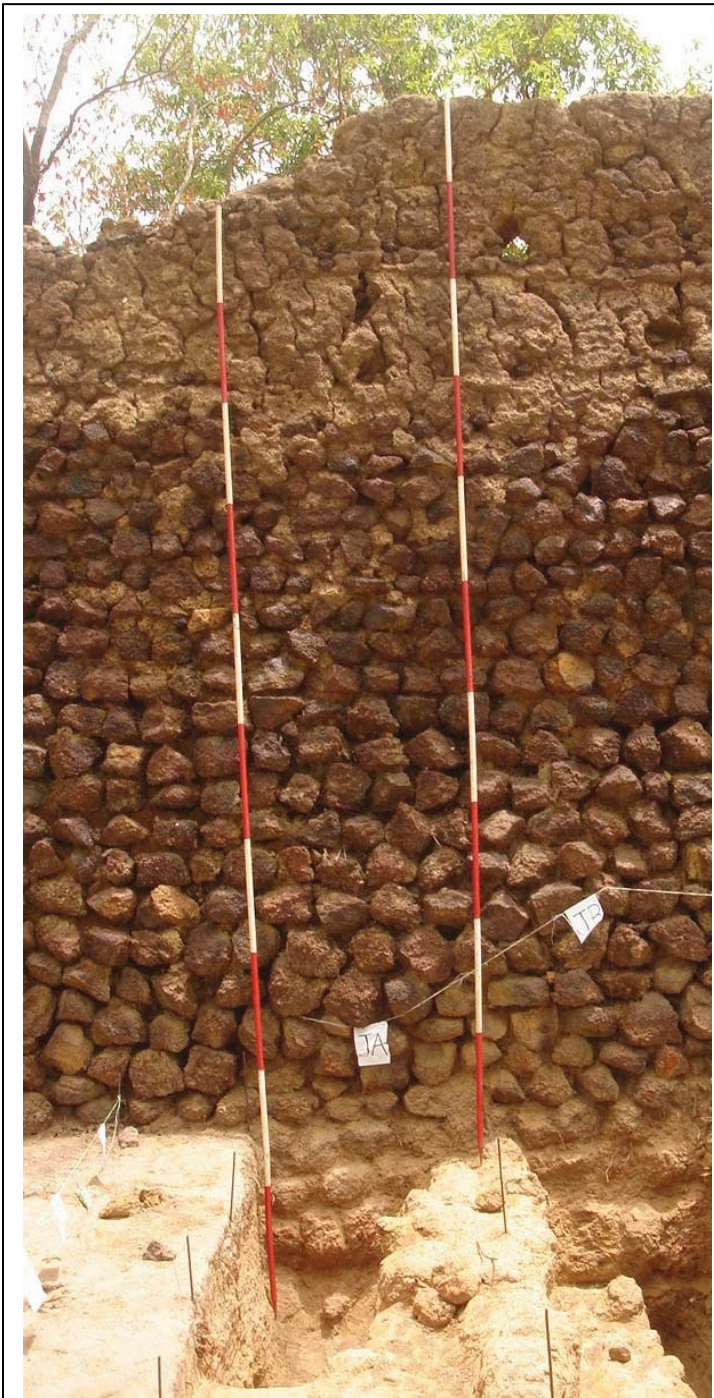
¹ Planche photo n°21. La hauteur de la muraille nord au secteur 10

² Voir Figure n°10. Secteur de fouilles n°10 de Loropéni. Le R1

³ Planche photo n°22. Les travaux dans les carrés JA et JB

⁴ Voir Figure n°11. Secteur de fouilles n°10 de Loropéni. Le R3 et planche photo n°23

⁵ Planche photo n° 24. Les trous de poutres ? au secteur 10

Planche photo n°21. La hauteur de la muraille nord au secteur 10

B. À première vue, le mur est haut de 4,80 m (jalon de droite).

À partir de la fin du sondage (jalon de gauche), nous avons mesuré 5,50 m. D'autres investigations restent à faire pour savoir s'il n'y avait pas plus de 3 couches de colombins

Planche photo n°22. Les travaux dans les carrés JA et JB



A. En surface, rien n'indique la présence de mur dans le couloir formé par les piquets dans le carré JA.



B. Au R1 déjà, on voit apparaître un premier mur parallèle à la muraille et un second mur perpendiculaire à ce dernier et à la muraille visible au fond.

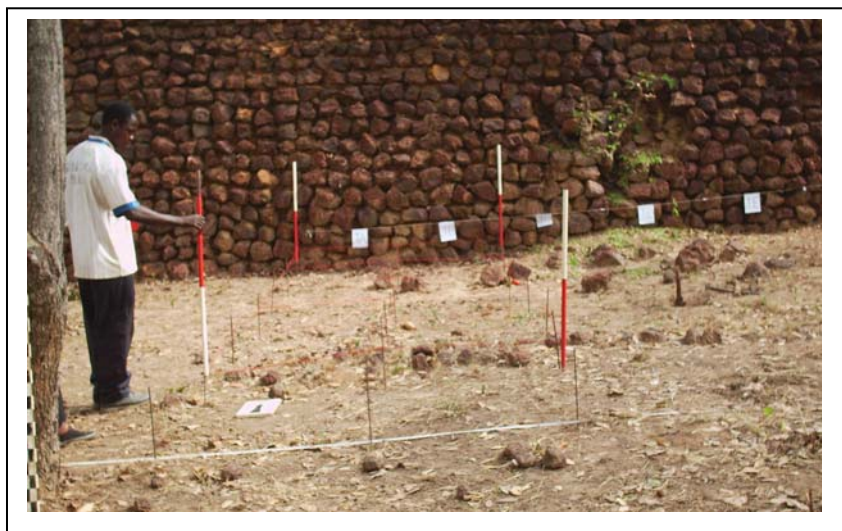


C. Les carrés JA et JB au R2. Le mur perpendiculaire apparaît de mieux en mieux. On peut aussi remarquer qu'il se prolonge vers le Sud mais pas sur le même axe. Il y a un léger décalage d'une vingtaine de cm vers la droite. (voir sur la figure n 10)



D. Les carrés JA et JB au R3. On voit apparaître à droite (JB) le second mur

Planche photo n°23. Les travaux dans les carrés JJ



A. Ici aussi, en surface, rien n'indique la présence d'un mur. Nous n'observons que la présence de blocs de latérite éparpillés çà et là.

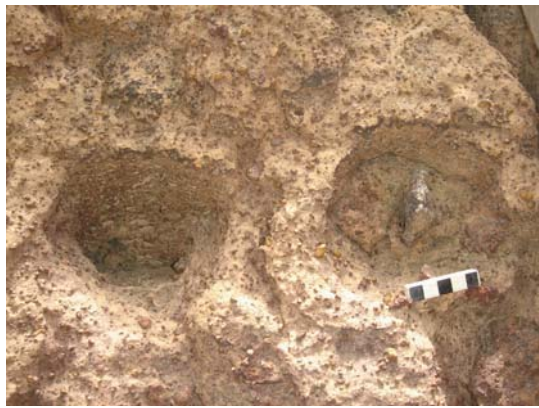


B. Au R1, nous avons fouillé 5m sur l'axe nord-sud. Les travaux ont permis de recueillir des tessons



C. Au R4, c'est-à-dire à 80 cm, nous avons choisi de fouiller seulement dans les carrés JJ4 et JJ5. Dans le dernier carré, on constate apparition d'un mur. Le temps ne nous a pas permis de continuer non seulement pour voir la base du mur mais aussi pour comprendre sa configuration.

Planche photo n° 24. Les trous de poutres (?) au secteur 10



A. Trou dans le colombin d'argile



B. Détail d'un trou dans l'argile



C. Trou taillé dans la pierre

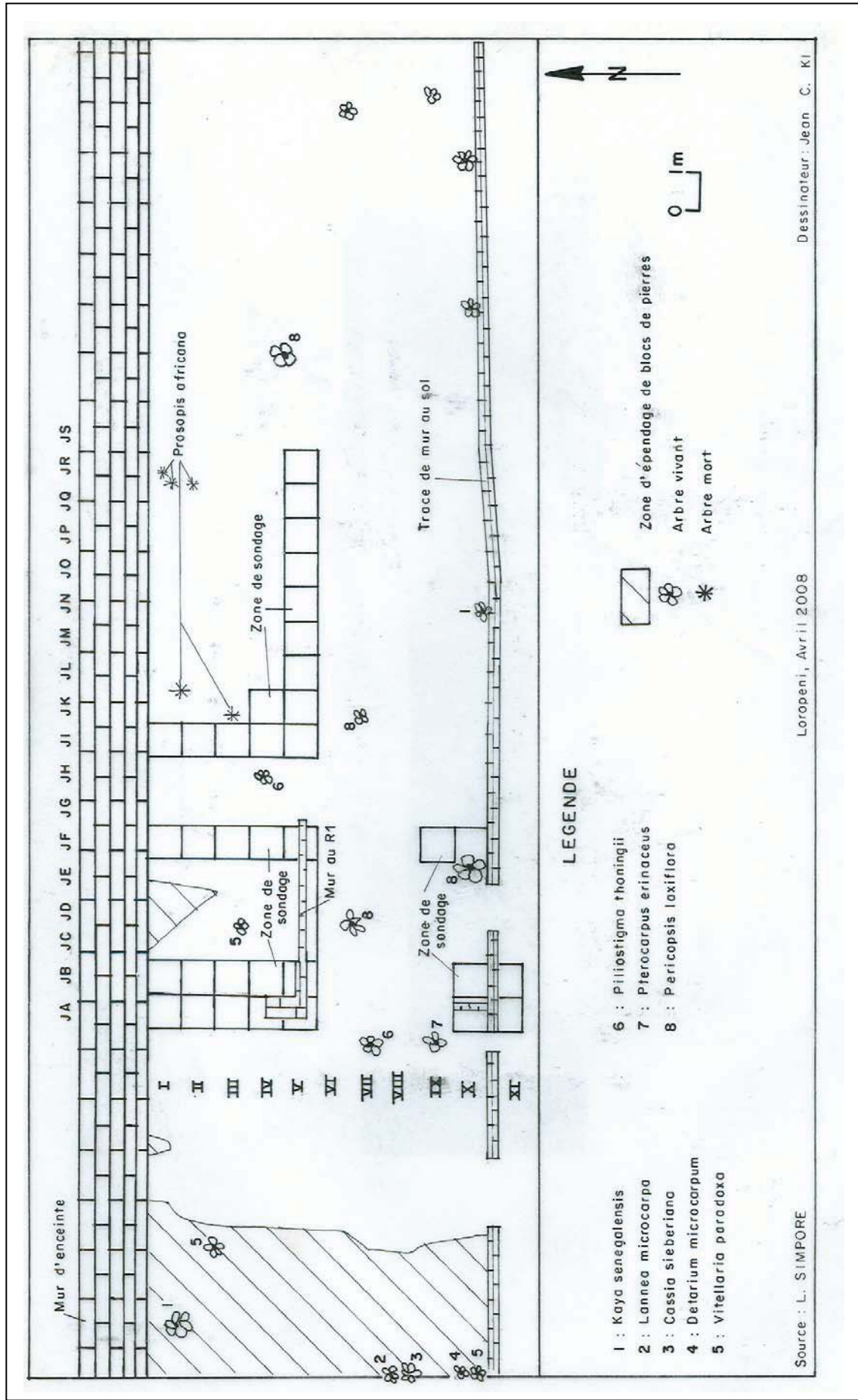


D. Autre trou dans la pierre



E. Série de trous dans les colombins d'argile. (Anciens emplacements de poutre ?). On a l'impression que ces trous ont été placés dans la toute première couche de colombins d'argile qui repose sur les blocs de latérite. Le diamètre des trous laisse penser à des poutres pas bien grosses.

Figure n°10. Secteur de fouilles n°10 de Loropéni Le R1

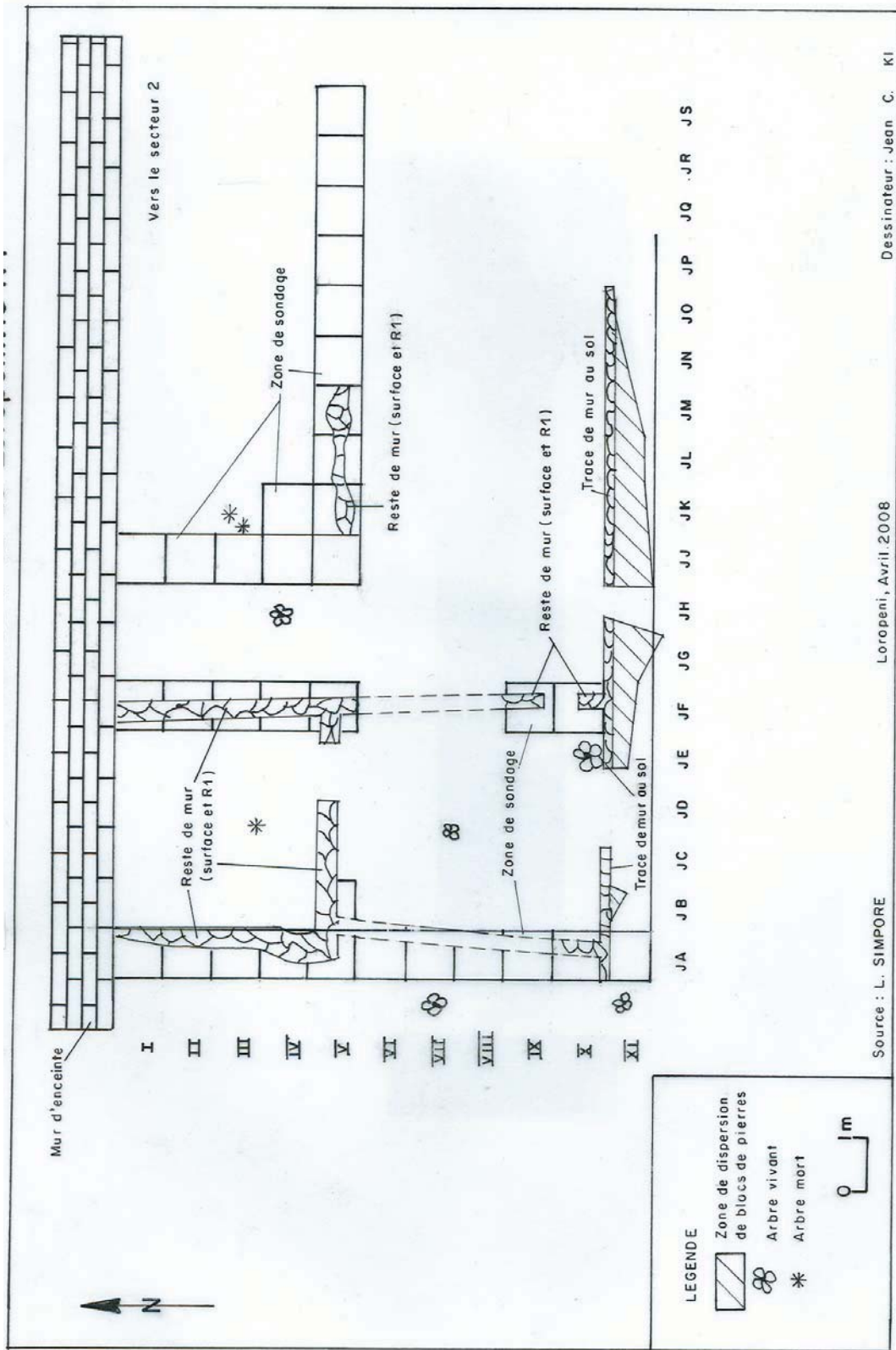


Source : L. SIMPORE

Loropéni, Avril 2008

Dessinateur : Jean C. Kl.

Figure n°11. Secteur de fouilles n°10 de Loropéni Le R3



III.1. 2.5. La structure des murs au secteur 9

Au secteur 9, les travaux ont permis de voir les bases des murs tant dans la zone sud que dans la zone nord. Dans la zone sud (KA et KB), le mur mis à nu est un mur de bordure. Les pierres du bas sont grosses sur environ 1, 20 m de hauteur. Ces pierres sont ensuite relayées par de petits moellons, disposés en 2 lignes parallèles. Il n'y a pas de semelles et le mur ne repose pas sur la cuirasse que nous n'avons pas atteint pour des contraintes de temps.

Par contre, dans le carré KH, nous croyons avoir à faire à un mur d'intérieur, c'est-à-dire, un des murs qui sépare l'intérieur de la structure en plusieurs compartiments. Les moellons de petite taille que l'on voit au « sommet » des murs, se retrouvent en profondeur.

Les travaux dans cette zone nous ont également permis de faire des observations sur la paroi de la tranchée. Il ressort, comme dans les autres secteurs, un sol humifère de couleur grise au dessus, suivi d'un sol argileux à tendance gravillonnaire¹.

Sur le mur qui défie encore le temps dans le secteur, on peut signaler la présence de trous à une certaine hauteur² comme dans les secteurs 8 et 10. Apparemment, il doit s'agir d'aménagements pour loger des poutres d'une toiture.

¹ Voir Planche Photo n°26. La base des murs aux carrés KH et la paroi

² Voir Planche photo n° 27. Les trous de poutres (?) au secteur 9

Planche photo n°25. La base des murs aux carrés KA et KB du secteur 9



A. La base du mur dans le carré KB (côté nord). Nous n'avons pas pu atteindre la cuirasse. Nous nous sommes arrêté vraisemblablement au niveau du plancher de la maison mais après avoir fouillé sur plus de 1m. Le mur à ce niveau ne présente pas de semelles.



B. Le côté sud du même mur. A remarquer le changement de la taille des moellons à 70 cm (à partir de la 6^e couche)

Planche photo n°26. La base des murs aux carrés KH (côté nord) et la paroi du secteur 9



A. Les moellons sont de petite taille même dans la partie enfouie Ici, vraisemblablement, il s'agit d'un mur d'intérieur.



B. Cette photo montre 2 couches stratigraphiques. Du haut vers le bas, on distingue un sol meuble de couleur grise sur 30-40 cm et un sol argileux. Le premier type de sol est riche en humus, en témoigne la présence des racines)

Planche photo n° 27. Les trous de poutres (?) au secteur 9

Au secteur 9, le pan de mur qui reste du côté nord, présente (côté intérieur de la maison), des vestiges de trous tels ceux que nous avons vu au secteurs 8 et 10. Nous pensons que ces trous ont dû loger des poutres d'une toiture.

Nous avons pu accéder aux bases des murs, après avoir dégagé non seulement des blocs de pierres mais surtout des sédiments. Qu'elle était la nature de ces sédiments dans les différents secteurs fouillés ?

III.1.3. Les sédiments dans les secteurs fouillés dans le compartiment nord

L'équipe désignée pour réaliser les recherches complémentaires comprenait en son sein un géomorphologue. Ce dernier semble être plus indiqué pour l'analyse des sédiments. Des prélèvements d'échantillons de sol ont d'ailleurs été fait dans certaines couches et attendent d'être étudiés¹. Toutefois, nous nous permettons quelques observations d'ordre général.

Primo. Nous distinguons trois couches dans le compartiment nord de l'enceinte.

- une première couche humifère, de couleur grise pleine de feuilles décomposées et de racines² ; frêles ou grosses, elles appartiennent aux arbres et arbustes qui ont poussé à l'intérieur des secteurs. Nous avons dû les enlever astucieusement au moyen de machettes pour celles qui sont sur les planchers et au moyen de scie pour celles qui ont traversé les murs.

- une seconde couche argileuse où étaient emprisonnés les artefacts ;

- enfin la couche latéritique³.

Secundo. Au vu de la disposition des éléments recueillis lors des fouilles, on peut supposer que les sédiments sortis des premières, seconde et même troisième couche peuvent être pour l'essentiel, le mortier du mur avec au dessus un dépôt éolien de terres humifères⁴.

Les sédiments emprisonnaient des vestiges tels que des objets métalliques, des tessons de céramique et du charbon du bois.

¹ Voir travaux du géomorphologue

² Voir planche photo n°28 : les racines dégagées au cours des sondages

³ Voir planche photo n° 29 : la paroi au secteur 8.

⁴ Voir les analyses du géomorphologue

Planche photo n°28 : les racines dégagées au cours des sondages



A. Vue des carrés F5, G5 et G6 en surface



B. Vue des racines dans les mêmes carrés F5, G5 et G6 au R2 (-20 cm)

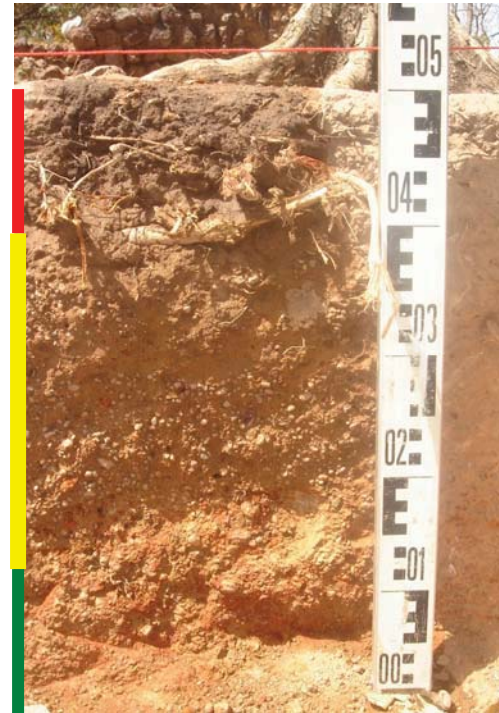


C. Vue des racines dégagées à l'intérieur du vestibule, le long de la muraille nord

Planche photo n°29. La paroi au secteur 8.



A. Le géomorphologue de l'équipe en pleine observation de la paroi du sous-secteur ON du secteur 8



B. Les différentes couches stratigraphiques au secteur 8 sur 50 cm de sondage

III.1.4. Le charbon de bois

Tous les secteurs fouillés ont permis de recueillir du charbon de bois. Toutefois, il convient d'observer que le charbon de bois issu des premières couches semble provenir de feux récents. Les échantillons recueillis à partir de la 2^e au 4^e couche paraissent anciens du fait qu'ils étaient emprisonnés dans les sédiments archéologiques. Un échantillon par secteur fouillé a été proposé pour datation au Carbone 14 à l'Institut de radio isotope du Niamey de Niger. Les résultats suivants nous sont parvenus :

Tableau n°3 : résultats de datation radio-carbone¹

N° Labo « NIA »	Secteur de fouilles	Références des carrés	Résultats		
			Activité relative en %	Age B.P. en années	Dates calibrées ²
NIA406	2	A2 R2	93.17 ± 0.99	570 ± 90 (95,4 %)	1260-1480
NIA408	8	S8 R4	92.15 ± 1.24	660 ± 110 (94 %)	1150 -1460
NIA407	7	FE6 R2	93.25 ± 0.95	560 ±80 (95,4 %)	1270-1470
NIA411	10	JB8 R4	94.83 ± 0.86	430 ±70 (94,4 %)	1390-1650
NIA413	9	KG9 R6	96.12 ± 0.97	320 ± 80 (93,7 %)	1400-1850

Au secteur 8, l'échantillon soumis pour datation nous renvoie au XII^e siècle ; c'est la plus vieille des dates obtenues pour le compartiment nord. La date la plus récente provient de l'échantillon du secteur 9.

D'après G. Savonnet, les « paysans gan » se sont installés dans cette région depuis un siècle et demi³, pour M. Delafosse, ils y étaient à la fin XII^e siècle⁴. D'autre part, M. Delafosse fait remonter la construction de ces habitations au-delà du XI^e siècle de notre ère⁵. Nous faisons remarquer qu'à ces dates, les ruines existaient déjà, puisque le secteur 8 nous renvoie autour de 1150. Les débats ne devraient-ils pas alors être orientés sur le fait qu'ils aient ou non, occupé le site à un moment donné ?

Outre le charbon de bois, des objets métalliques ont été prélevés dans les secteurs fouillés.

¹ Laboratoire de radio-carbone. REF : CA/02/08

² Calibrage effectué par Dr Lassina Koté qui disposait d'un logiciel approprié à savoir Oxcal

³ Savonnet Georges, 1986, p 57

⁴ Delafosse Maurice, 1972, p 9

⁵ Delafosse Maurice, 1972, p 9

III.1.5. Les objets métalliques.

Les bâtisseurs de cette infrastructure, devraient disposer de l'outillage nécessaire pour la taille des blocs de latérite, la coupe du bois, pour creuser des trous, etc. Aussi, nous attendions nous à trouver des vestiges d'objets métalliques. Nous en avons trouvé dans tous les secteurs fouillés dans le compartiment nord¹.

III.1. 5.1. Les objets métalliques au secteur 2

Six objets métalliques ont été mis au jour². Un seul de ces objets est non seulement moderne et récent mais surtout en argent. Il s'agit d'une pièce de 10 francs CFA portant l'inscription de la date 1971. Les cinq autres éléments sont du fer, naturellement recouverts de gangue. Malgré le nettoyage à sec, il a été difficile d'identifier les formes de ces objets ; toutefois, on distingue un objet plat, un morceau d'une pièce apparemment plus grande, objet ressemblant à une soie de la lame de daba et à des pointes de flèche.

III.1. 5.2. Les objets métalliques au secteur 8

La lame de daba³ demeure la principale découverte de ce secteur, précisément dans le carré S1 R3 ; dans le même carré, se trouvait aussi une pointe de flèche. Le secteur a également livré un objet long, plat et pointu dans le carré N4 R2⁴.

¹ Ici aussi, nous présentons les résultats dans l'ordre chronologique des fouilles

² Voir Planche photo n° 30 : les objets métalliques au secteur 2

³ Voir Planche photo n° 31 : la lame de daba du secteur 8

⁴ Voir Planche photo n° 32 : Autres objets métalliques du secteur n°8

Planche photo n° 30 : Les objets métalliques du secteur 2



A Vestige de soie de lame de daba du carré C3 R5



B. Vestige de pointe de flèche du carré G6 R6



C. Reste de pointe de flèche du carré F5 R5



D. Objet métallique non identifiable du carré B2 R3



E. Vestige de lance du carré N4 R2

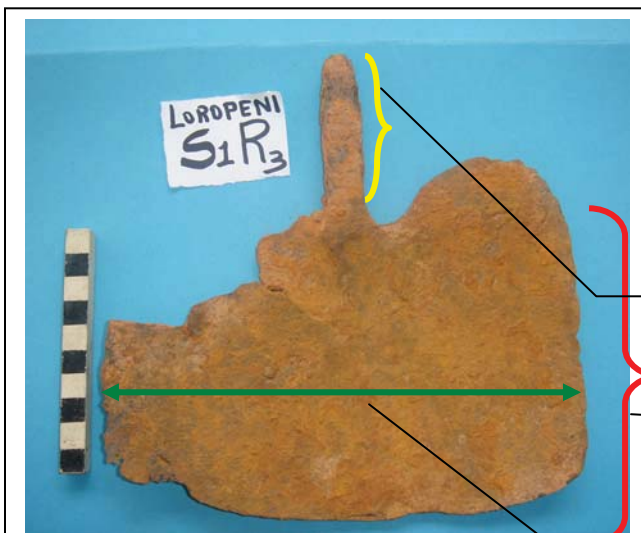


F. Une pièce de 10 francs CFA de 1971 trouvé dans le carré C3 R1

Planche photo n° 31 : La lame de daba du secteur 8



A. Vue de dos



B. Vue de face



C. Des lames de daba en vente au marché de Loropéni

Planche photo n° 32: Autres objets métalliques du secteur n°8



A Vestige de lance ?
du carré N4 R2
L : 18 cm ; lame : 2,5
cm



B. objet non identifiée. L :
9,57 cm du carré S1 R3
Armature de flèche ?



C. Vestiges de lance du
carré S8 R1

III.1. 5.3. Les objets métalliques au secteur 7

Le secteur 7 aussi a été riche en objets métalliques. Une quinzaine d'objets ont été retrouvés surtout dans la zone sondée à l'extérieur du vestibule. Les formes de certains d'entre eux sont évidentes : notamment des couteaux et des pointes de flèches¹. Par contre, pour un certain nombre d'objets, les formes sont difficiles à déterminer au stade actuel des travaux².

FN	FM	FL	FK		FJ	FH	FG	FF	FE	FD	FC	FB	FA			
				Traces de murs au sol	Mur avec des blocs de pierres taillés en forme d'obus									Mur avec des blocs de pierres taillés en forme d'obus		
	▼		○													1
○																2
		○						▼▼								3
		○○			▼											4
		▼														5
								▼▼								6
																7
													▼▼		▼	8
																9
Traces de murs au sol																

Légende : ▼ : Objets métalliques découverts au R2 ; ○ : Objets métalliques découverts au R3

III.1. 5.4. Les objets métalliques au secteur 10

Le secteur 10 a livré au total 5 objets métalliques dont 3 découverts dans le carré JB, c'est-à-dire là où un mur souterrain apparaît ; un travail d'identification reste à faire³.

III.1. 5.5. Les objets métalliques au secteur 9

Au secteur 9, nous avons retrouvé 4 objets métalliques, tous dans la zone nord de fouille (carré KH et KG). Parmi ces objets, on distingue deux pointes de flèche⁴. La forme des autres objets reste à déterminer. Il convient de signaler qu'un objet recueilli au carré R6 KG9 est plat (ressemblant) à une cravate, ressemble à d'autres objets de la même matière retrouvés eux au secteur 7, dans les carrés FJ4 R2 et FF6 R2. Comme on le voit, tous les 4 objets⁵ ont été retrouvés au R2, c'est-à-dire entre -20 et -40 cm. Mais rappelons ici que la dénivellation était plus élevée au secteur 9 et que les deux secteurs se font face, dans le compartiment nord.

¹ Voir Planche photo n°33 et 34 : Objets métalliques du secteur 7

² Planche photo n° 35. Objets métalliques du secteur 7 à identifier (3)

³ Planche photo n° 36. Les objets métalliques du secteur 10

⁴ Planche photo n° 37. Les objets métalliques du secteur 9

⁵ Planche photo n° 38. Les objets métalliques identiques des secteurs 7 et 9

Planche photo n° 33. Objets métalliques du secteur 7 (1)



A. Partie de la douille qui encastre le manche de daba. Au carré FL4 R2



De profil

B. Fer de lance (vue de face) du carré FJ4 R2



C. Fer de lance (vue de face) du carré FF6 R2. Longueur : 10 cm

Planche photo n° 34. Objets métalliques du secteur 7 (2)



A. Extrémité de lance ? au carré FG R2.



B. Vestige de couteau au carré FG2 R2



C. Pointe de flèche au carré FK R3.



D. Pointe de flèche au carré FL4 R3

Planche photo n° 35. Objets métalliques du secteur 7 à identifier



A. Objet à identifier
au carré FL3 R3



B. Objet à identifier
au carré FN2 R3



C. Objet (flèche ?) à
identifier au carré FM1
R2



E. Objet à identifier
au carré (flèche ?)
FL3 R3.

Planche photo n° 36. Les objets métalliques au secteur 10



A Objet à identifier au carré JB2 R4 (vestiges de la



B. Objet à identifier au carré JB3 R5. (Vestige de couteau)



C. Objet à identifier au carré JF5 R1 (vestige de la



D. Objet à identifier au carré JJ5 R4 (Vestige de couteau)



E. Objet à identifier au carré JB3 R1 (fond d'un récipient métallique)



Planche photo n° 37. Les objets métalliques du secteur 9



A. Pointe de flèche du carré KG8 R2



B. Pointe de flèche du carré KH9 R2

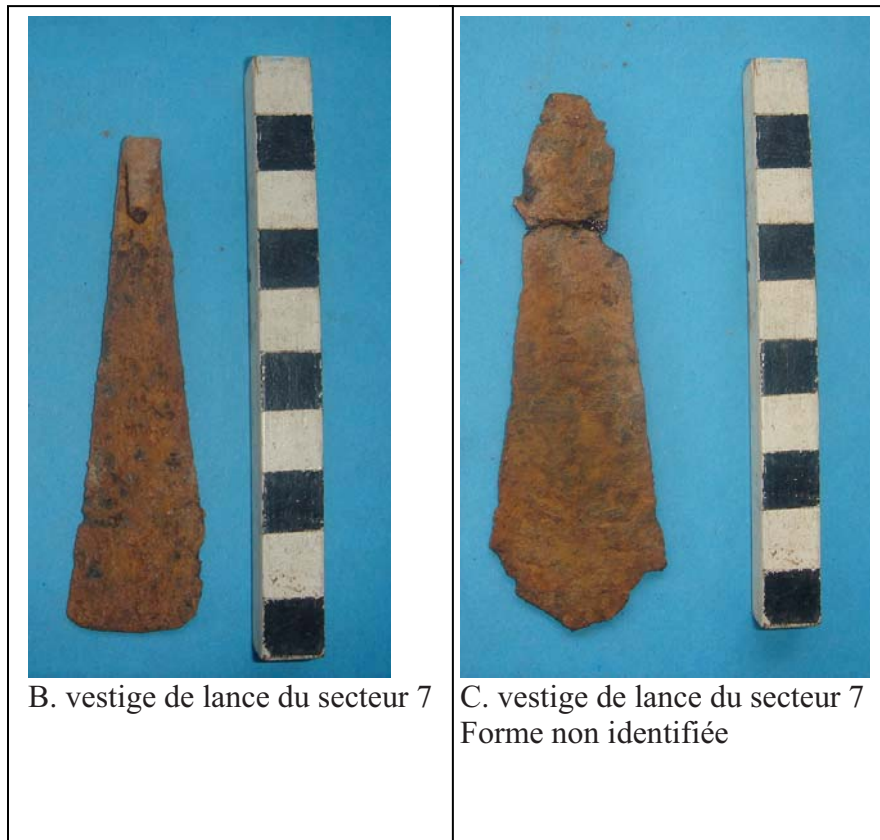


C. Vestige de lance du KG9 R6.

**Un objet semblable a été retrouvé
au secteur 7**



D. Objet non identifiée du KG8 R2

Planche photo n° 38. Les objets métalliques identiques des secteurs 7 et 9

III.1.6. La céramique

La présence de tesson de céramique dans une structure comme Loropéni n'est pas étonnante. En effet, on n'en recueille dans les sites d'habitation comme objets usuels ou de culte ; en plus de cela, dans le cas précis de Loropéni, les récipients céramiques ont peut être contribué à la construction du mur. Ce qui est étonnant pour ce site fouillé c'est la faible quantité de tessons prélevés. Cette quantité est largement en deçà des attentes, si l'on compare ce site à celui de Wargoandga¹ où la céramique constitue la principale découverte et même au site de Nobéré². Nos cinq secteurs fouillés n'ont livré que 1339 tessons pesant 25,385 kg.

III.1. 6.1. La céramique au secteur 2

Le secteur a livré 307 tessons de céramique pesant au total 5,925 kg. Parmi ces tessons, figurent 270 panses dont une de forme carénée ; 25 bords, 9 cols et 3 fonds³. La plupart de ces tessons mesurent entre 9 et 13 cm d'épaisseur. Sur les 307 tessons, 157 étaient décorés avec les techniques de l'impression à la roulette, du peigne et de l'incision.

Sur le plan morphologique, on remarque :

- deux types de bords. Il s'agit notamment de 2 bords éversés et de 5 bords droits
- deux types de panses, à savoir une panse carénée⁴ et des panses à relief lisse.

III.1. 6.2. La céramique au secteur 8

Ce secteur n'a pas été riche en tessons de céramiques. Seulement 44 tessons pesant 1,250 kg ont été mis au jour. Soit 41 fragments de panses et 3 de bords dont un portant une cannelure (O1, R1) ; 65,90% des tessons portent des décors. Peut-être à cause de l'usure du temps ou du lavage, certains décors sont illisibles. Les motifs lisibles ont été appliqués au moyen d'une impression à la roulette pour la plupart⁵. Les épaisseurs des parois varient entre 9 et 13 mm. Cela fait penser à des récipients conçus pour contenir des liquides et des aliments ou comme marmite.

Sur le plan morphologique, on remarque :

- deux types de bords. Il s'agit notamment d'un bord éversé et d'un bord droit.
- un seul type de panse sur lesquelles des motifs de décoration ont été portés. Une cannelure a été observée sur une panse retrouvée dans le carré (J1, R3).

¹ A la date du 24 novembre 2004, on était à 13 343 tessons dont 5 062 décorés

² La céramique de Nobéré provient de deux sondages (stations I et III) et de ramassage de surface (stations II et IV). Au total, 1626 tessons pesant au total 49,760 kg ont été étudiés. Simporé Lassina, 2005, p 279

³ Voir figure n°12. La céramique du secteur 2

⁴ Planche photo n° 39. La Céramique du secteur 2

⁵ Planche photo n°40. La céramique du secteur 8

Figure n°12. Céramique au secteur 2

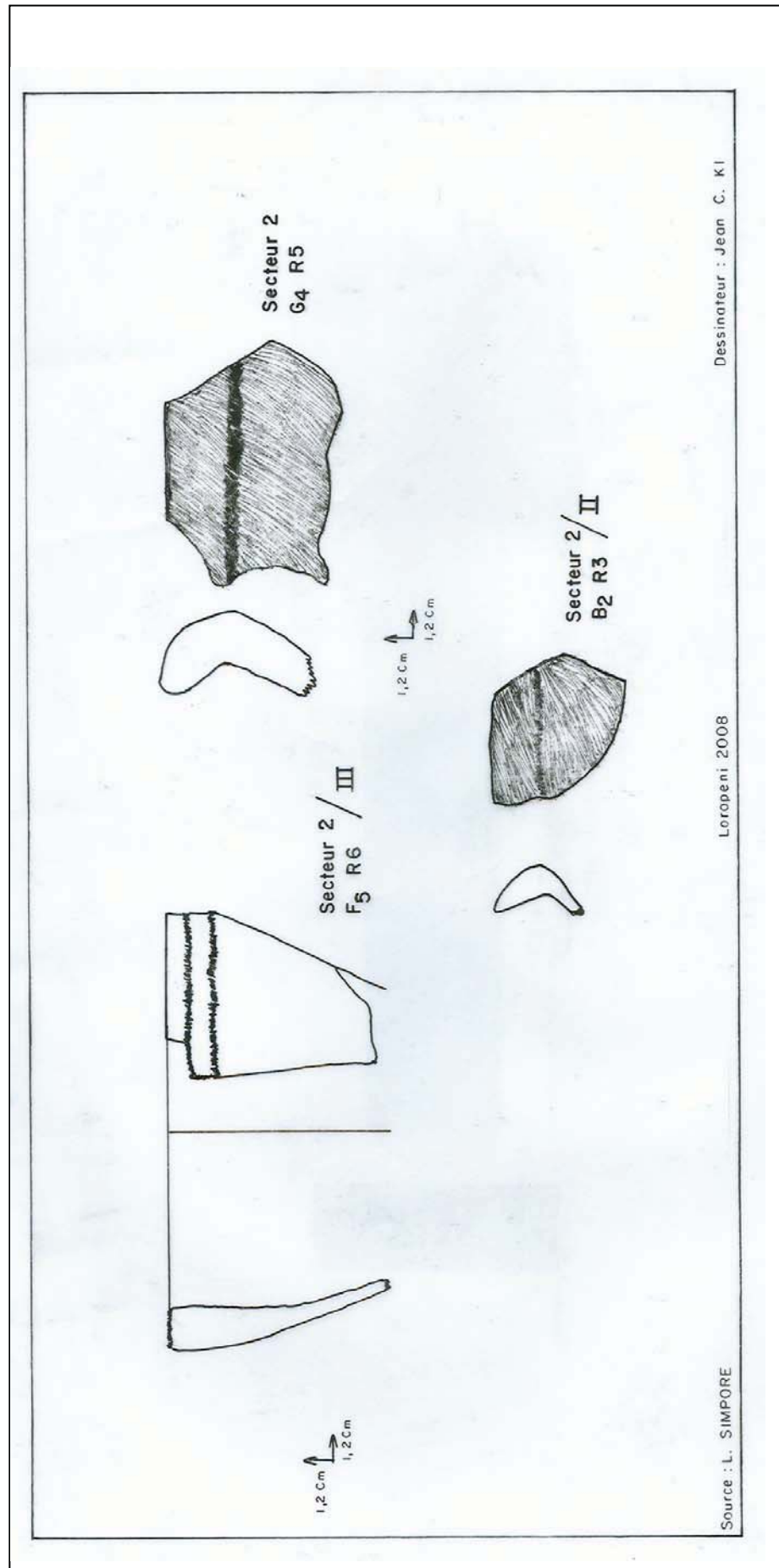


Planche photo n°40. La céramique du secteur 8



A. Une panse carénée du carré S2 R2, portant un décor composite



B. Une panse décorée du carré S2 R2



C. Un bord droit non décoré carré K1 R3



Le même tesson vue de profil (10mm)



D. Un tesson prélevé non loin du secteur 8.
Décors : impression à la roulette

III.1. 6.3. La céramique au secteur 7

Nous avons recueilli au secteur 7, 122 tessons de céramique, repartis ainsi qu'il suit : 09 bords, 12 cols et 101 panses le tout pesant 2,699 kg. Seulement 44 de ces tessons ne sont pas décorés. Les décors récurrents sont : l'impression (à la roulette et au peigne), l'incision, le piquetage¹. Ces types de décor se présente seuls ou quelques fois en groupe pour donner alors un décor composite. Les épaisseurs des tessons varient entre 9 et 13 cm.

Sur le plan morphologique, on remarque deux types de bords². Il s'agit notamment de 2 bords éversés et de 5 bords droits.

III.1. 6.4. La céramique au secteur 10

Bien que les fouilles aient été superficielles, ce secteur a livré 648 tessons (12,080 kg) de céramique repartis ainsi qu'il suit : 70 bords, 33 cols et 545 panses. 60,55 soit 404 tessons portent des motifs de décoration, imprimés au moyen du peigne et de la roulette³. Quelquefois ces décors se retrouvent ensemble sur les tessons donnant alors, un décor composite⁴.

Ici, les bords se scindent en trois groupes ; par ordre d'importance on a les bords éversés (45), droits (18) et à inflexion interne (6). En ce qui concerne les panses, on note la présence de certaines (17), qui sont carénées.

Enfin, signalons que la plupart des tessons ont des épaisseurs comprises entre 9 et 13 cm.

III.1. 6.5. La céramique au secteur 9

Les 8 carrés de ce secteur ont livrés 218 tessons de céramiques dont 160 panses, 7 cols 26 bords et 24 fonds. Ces tessons pèsent au total 3,431 kg. On distingue surtout des fragments de petits récipients⁵. 118 soit 54,12% des tessons portent des motifs de décoration.

Sur le plan morphologique, on remarque deux types de bords. Il s'agit notamment de bords éversés qui sont dominants (18 sur 26) et des bords droits. Parmi les panses, il convient de noter que 10, 65 % d'entre eux sont carénées⁶. Enfin nous observons que certains fonds disposent de pieds.

¹ Voir Figure n°13. La céramique au secteur 7

² Voir Planche photo n°41. La céramique au secteur 7

³ Voir Figure n°14. La céramique au secteur 10

⁴ Voir Planche photo n°42. La céramique au secteur 10

⁵ Voir Figure n°15. La céramique au secteur 9

⁶ Voir Planche photo n°43. La céramique au secteur 9

Figure n°13 : la céramique au secteur 7

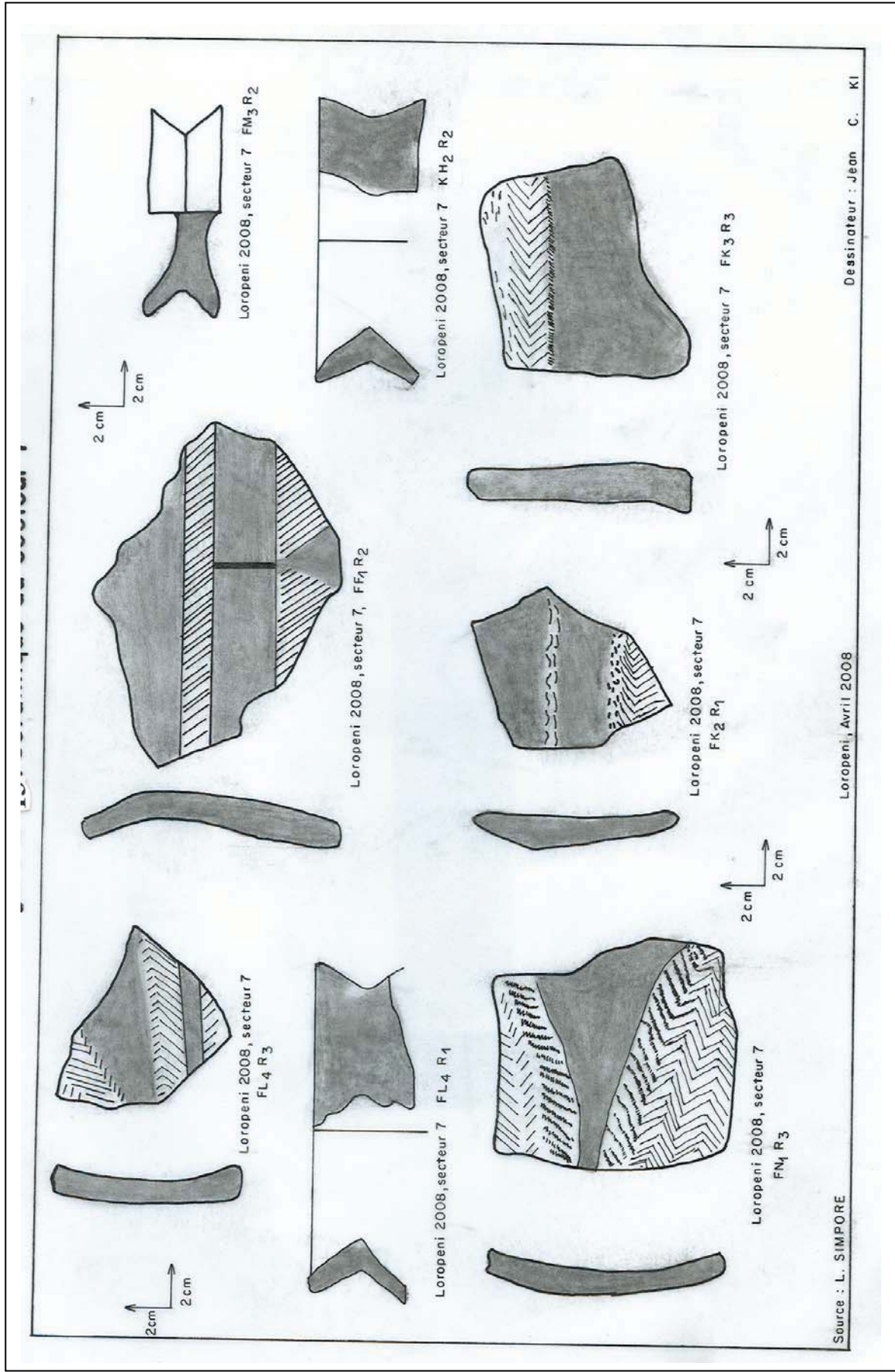


Figure n°13 : la céramique au secteur 7

Planche photo n°41. La céramique du secteur 7



A. Un bord de type éversé, vue de face, sans décors



Et vue de profil (plus de 13 mm)



B. Un bord éversé.

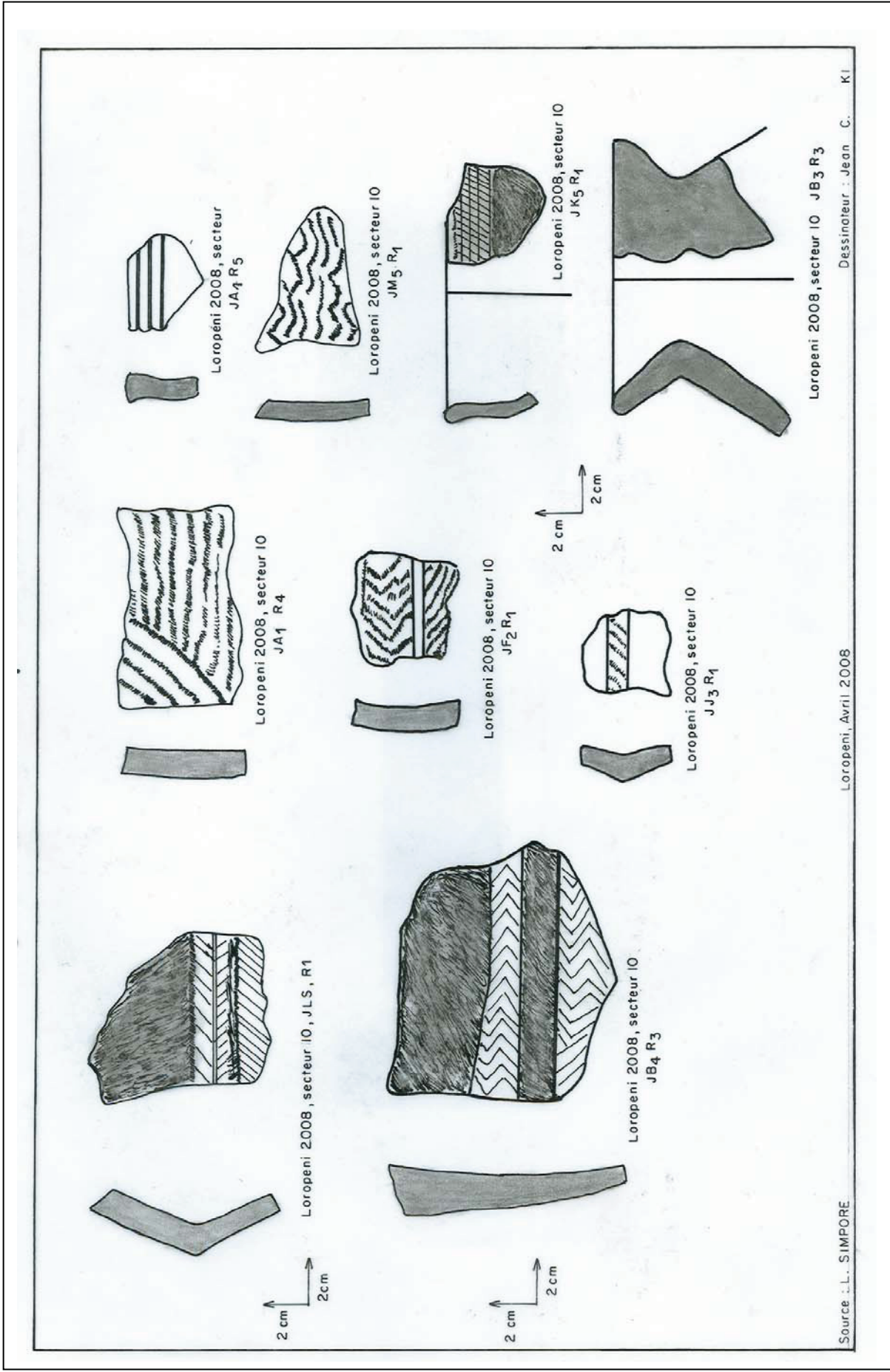


C. Un bord droit



D et E. Des panses décorées par Impression à la roulette.

Figure n°14. La céramique au secteur 10



Source : L. SIMPORE
Loropéni, Avril 2008
Dessinateur : Jean C. KI

Figure n°14. La céramique au secteur 10

Planche photo n°42. La céramique du secteur 10



A. Un bord éversé du carré JA11 R1. On peut remarquer l'impression d'un motif de décoration au niveau du col



B. Un bord éversé du carré JB3 R3. Comme au niveau du précédent, on peut remarquer l'épaisseur du tesson.



C. Une panse du carré JL5 R1 avec association de plusieurs motifs de décoration



D. Une panse du carré JA1 R5. C'est le seul tesson de cette dimension découvert dans ce secteur. Les motifs de décoration sont disposés tels que les nervures d'une feuille.

Planche photo n°43. La céramique au secteur 9

A. Poterie carénée sortie du carré KB R6 (-80 cm). On remarque qu'il s'agit d'un récipient de petites dimensions avec un décor composite dont une cannelure à mi hauteur du récipient



B. Poterie carénée au décor composite du carré KA R5. Elle est également de petite dimension

Que retenir de la présence de la céramique archéologique parmi les artefacts ?

En plus des ruines elles mêmes, la céramique nous fait croire que les bâtisseurs étaient des sociétés sédentaires. Comme telles, elles devaient vivre principalement de l'agriculture même si nous n'avons pas de vestiges dans ce sens (restes de provisions alimentaires composés de petit mil, de sorgho et de haricots par exemple) et accessoirement du petit élevage.

Au vu des épaisseurs des tessons, la céramique du compartiment est de forme variée et certainement avaient diverses fonctions certes. Mais pensons plus à des utilisations domestiques (conservation et la cuisson des aliments, univers magico-religieux et médicinal) ; aucun tesson ne renvoie à des jarres (grenier, cercueil, funéraire, etc.). L'analyse fait ressortir l'absence d'une part de poteries à fonds troués et d'autre part, d'éléments additifs tels que les anses, les tenons, les couvercles et les trépieds très utiles pour les différenciations fonctionnelles.

Dans tous les cas, il faudrait envisager une étude détaillée sur la céramique des ruines de Loropéni, afin de dégager ses tendances, ses particularités et relever des influences extérieures ; cette étude ne devrait pas occulter l'apport de la thermoluminescence. Cette méthode de datation a été bien¹ exploitée par Paul Ramaekers sur les ruines de même nature se trouvant dans le nord ivoirien.

L'observation sur la quantité de tessons recueillis est valable aussi en ce qui concerne les ossements. De tous les secteurs fouillés, c'est seulement aux secteurs 2 et 7 que des ossements ont été recueillis.

III.1.7. Les ossements

Le secteur 2 a livré des ossements à trois niveaux de fouilles, soit au R2, R4 et R5 respectivement dans les carrés A2, B2 et F1. L'occasion ne nous a pas été donnée d'identifier les espèces à l'origine de ses ossements.

Quatre échantillons d'ossements ont été prélevés au secteur 7. Les premiers (dans les carrés FA2 R1, FA5 R1 et FB1 R3) se trouvaient à l'état pulvérulent et ne résistaient pas à nos tentatives de prélèvement ; le second a été recueilli dans le carré FL4 R3 à -63 cm de profondeur. Il est mieux conservé et ressemble à première vue aux os (incisives ?) de la dentition d'un rongeur.

¹ Ramaekers Paul, *Ruines de pierres du pays lobi ivoirien*, 1996, p 18 et suivantes

III.8. Les scories et les torchis

Des scories de réduction de minerai de fer de petites dimensions ont été prélevées les carrés F5 R4 (-60 cm) et D3 R5 (-70 cm). Quelquefois, il y avait du torchis au secteur 2 qui ont été prélevés au même niveau que les scories : (D3 R5, F5 R4, F6 R4). La non découverte pour l'instant de fourneaux de petite dimension nous interdit de croire à une activité de réduction de minerai de fer à cet endroit.

Nous avons reconnu quelques scories au secteur 8, notamment dans le carré S1 R3 d'où est sortie la lame de daba et dans le carré T7 R3.

Au secteur 7, les morceaux de scories, gros comme un poing d'homme faisaient partie des blocs de latérite de la muraille ouest. Nous en avons aussi prélevé dans certains carrés de la maison aux pierres en forme d'obus notamment, dans les carrés (FC1, R1 ; FD1, R2 ; FB1, R3 ; FK2, R4).

Tandis qu'au secteur 9, on distingue les particules (apparemment écrasées) de scories dans le mortier du mur nord.

Nous retiendrons en ce qui concerne ces vestiges que

- ces éléments apparaissent comme une indication que cet art du feu (la réduction du minerai de fer) était connu dans la région et pourquoi pas non loin des ruines.
- La présence des scories sur les murs fait croire qu'elles étaient aussi utilisées comme matériaux de construction, tantôt comme moellon, tantôt comme composantes du mortier qui se trouve entre les pierres.

Conclusions générales et recommandations

Pour réaliser les « *fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur* » préconisées par le Comité du patrimoine mondial (CPM) de l'UNESCO, deux équipes ont été mises en place ; l'une pour fouiller dans le compartiment sud et l'autre dans le compartiment nord de l'enceinte de Loropéni.

Dans ce dernier compartiment où j'ai eu à conduire les travaux, six endroits ou secteurs de fouilles ont été pressentis pour être fouillés : il s'agit des secteurs **2, 3, 7, 8, 9 et 10** ; pour des contraintes de temps, le secteur 3 n'a pas été fouillé.

Que peut-on retenir au niveau de chaque secteur fouillé ?

Le secteur 2 qui correspondrait à une entrée

Au terme des travaux au secteur de fouilles n°2, nous retenons :

- qu'il n'y a pas d'aménagement spécifique qui puisse faire penser à une de porte ;
- que les bases des murs sont faits de grosses pierres sur au moins quatre couches, soit environ 80 cm ;
- que les arbres qui ont poussé, tant à l'intérieur que sur les murs, constituent de réels dangers pour la structure.

Le secteur 8 qui correspond à une construction isolée

Il ressort que sur le plan des artefacts, le secteur est relativement pauvre même s'il a livré une belle pièce métallique, en l'occurrence une lame de daba. Cependant, les fouilles ont permis de comprendre l'organisation de la base de la construction. Vraisemblablement, les murs sont posés directement sur la cuirasse latéritique sans semelles. Ils sont larges de 40 cm de la base jusqu'au sommet. S'il n'y a aucune trace de porte (peut-être du côté sud), on peut toutefois noter la présence de traces de trou dans le mur qui pourrait correspondre à d'anciens emplacements de poutres qui soutenaient une toiture.

Le secteur 7 qui ressemble à une cour avec une maison

Les sous secteurs fouillés ont permis de savoir :

- que les murs ne reposent pas sur des fondations et n'ont pas de semelles ;
- que le mur nord est entièrement construit avec des moellons taillés en obus ;
- quelques uns de ces moellons particuliers ont été utilisés dans le mur Est du secteur ;
- aucune porte n'a été formellement identifiée ;
- que des trous dans le sol permettent de penser à d'anciens emplacements de fourches soutenant des poutres d'une toiture.

Le secteur 10, jadis composés de vestibules

La principale conclusion est que vraisemblablement, le secteur 10 n'était pas jadis un espace vierge ou non aménagé. On y avait construit des vestibules adossés à la muraille nord. Ces vestibules étaient recouverts de toiture, si on considère que les trous aménagés sur la muraille étaient des emplacements de poutres.

En ce qui concerne les portes, le mystère demeure ici aussi. Toutefois, nous avons remarqué une rupture de 70 cm dans l'alignement des pierres au niveau du carré JF10. Si ces pierres n'ont pas été déplacées par les racines du grands arbres qui y ont poussé, on pourrait alors pensé que cette rupture correspond à l'entrée du vestibule¹.

A quoi servaient ces vestibules ? Il semble difficile de répondre à cette question à un moment où tout le secteur n'a pas fait l'objet de fouilles. Autrement dit, nous pensons comme Henri Labouret que : « *Dans l'état actuel des ruines, il serait téméraire de prétendre déterminer l'utilisation de chaque partie par les occupants, mais on peut admettre que certains vestiges observés sont des chambres, d'autres des magasins, d'autres des cuisines* »².

Le secteur 9, correspond à un habitat complexe

Le secteur 9 qui a été retenu comme secteur de fouilles à cause de la butte qui s'est formée dans l'un de ses compartiments³. Les fouilles de 8 m² de la dite butte ont permis de recueillir du charbon, des tessons de céramique et des objets métalliques dont certains ressemblent à des objets du secteur 7. Les travaux ont permis de comprendre les bases des murs. L'analyse de la configuration d'un vestige de mur au nord du secteur, fait ressortir que les murs de l'habitat étaient construits avec une partie basse en pierre et une partie haute en terre. La partie basse était aménagée avec de gros moellons en bas et de moellons plus modestes en haut. La butte semble s'être formée avec l'écroulement de la partie en terre.

¹ Rappelons que l'ouverture de l'enceinte de Karankasso mesurait 0,60 m de large. Ruelle E, 1905, p469

² Labouret Henri, *Les tribus du rameau lobi*, 1932, p 19

³ L'intervention de deux militaires de l'armée nationale burkinabé a levée tout équivoque quant aux dangers potentiels du lieu.

Au total, nous pouvons retenir que :

- tous les secteurs fouillés ont livré des artefacts tels des tessons de céramiques, des objets métalliques et du charbon de bois qui ont permis d'avoir, pour la première fois, des dates absolues sur les ruines de Loropéni.
- d'une manière générale, la couche archéologique paraît de faible importance dans ce compartiment nord. Elle est plus mince au milieu du compartiment (secteurs 7 et 8) et assez consistante le long de la muraille nord (secteurs 2 et 10). Est-ce l'écoulement des eaux de ruissellement qui se fait selon la pente, de direction Sud-Nord qui a charrié les sédiments vers la muraille ?
- les fouilles ont également permis de comprendre l'agencement des murs, surtout dans les parties enfouies. Le secteur 10 qui ressemblait à un espace dénudé, s'est révélé être l'emplacement d'anciens vestibules adossés à la muraille nord. Certains de ces vestibules semblent avoir été construits sur les cendres d'autres plus anciens. C'est dire que le plan actuel des ruines est à réactualiser.
- La plupart des murs qui se sont écroulés ou qui sont abîmés sont le fait des arbres qui ont poussé dans le mur ou à proximité. Lors des travaux, nous avons pris le maximum de précaution pour ne pas rajouter d'autres dégâts ou être à l'origine d'autres éboulements. C'était l'une des principales recommandations du plan de gestion et de conservation.

Nous pensons à cette étape du travail avoir satisfait à une partie des travaux demandés par le CPM à savoir réalisé des « *fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur* ».

Toutefois, au vu des artefacts recueillis, il nous paraît difficile « *d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest* ». Mais, peut-on le faire avec ce nombre très minime de surface fouillée ? C'est pourquoi, ces fouilles doivent être considérées comme le début d'un vaste chantier archéologique du Burkina Faso ; car il faudra d'autres investigations avant de tenter de lever le mystère ou certains mystères des ruines de Loropéni.

Cependant, au vu de ce que nous avons constaté, nous formulons quelques recommandations dont une de portée générale : que tous les acteurs intervenant dans l'enceinte ou travaillant pour l'enceinte aient pour référence, non seulement la « *vision pour les ruines de Loropéni* » mais surtout les objectifs édictés dans le plan de conservation et de gestion qui demande certes une réactualisation.

En ce qui concerne particulièrement les secteurs fouillés, nous recommandons :

- que des dispositions soient prises pour que l'écroulement de la muraille (surtout au secteur 2 et dans l'angle nord-est de la muraille) ne soit plus exploité comme porte lors des visites et par les animaux.
- qu'il soit envisagé pour les objets métalliques des analyses métallographiques et des démarches pour stabiliser la corrosion.
- qu'il soit également envisagé une datation par thermoluminescence des tessons céramiques.
- que des mesures préventives soient prises pour éliminer les arbres qui ont poussé sur certains murs ou à côté afin de diminuer les risques d'écroulement, en attendant l'aboutissement du dossier de restauration ;
- que pour le secteur 7, l'on poursuive les sondages à l'intérieur de la construction afin de réunir le maximum d'informations pour expliquer la particularité des moellons et de trouver d'autres trous de poteaux ;
- que pour le secteur 10, les travaux se poursuivent de sorte à permettre une réactualisation, des plans actuellement en vigueur. On pourrait envisager des extensions à l'Ouest du sondage actuel jusqu'à la muraille ouest, tout comme à l'Ouest du sondage actuel, jusqu'au secteur n° 2 afin de voir s'il y avait ou non des vestibules tout le long de la muraille nord. D'autres fouilles sont également nécessaires pour tenter de retrouver au sol, des traces de trous sensés avoir « accueillis » les poteaux soutenant les poutres de la toiture. Enfin, à la base des carrés JA et JB, il est possible de passer sous le mur d'enceinte pour mesurer l'épaisseur de sa base afin de rompre avec les estimations par simple observation et déduction.
- que pour le secteur 9, il soit envisagé des fouilles aux endroits où la dénivellation est faible afin de réunir d'autres types de vestiges.
- qu'en attendant l'aménagement d'un musée de site, les artefacts soient stockés au musée des civilisations du sud-ouest où un pavillon pourrait leur être consacrés.

Annexes

Annexe 1. Les équipes de fouilles



A : L'équipe de fouilles au secteur 2

Assis, les manœuvres (gauche à droite) : **Kama Morou, Kambiré Loulou, Kambiré Innocent, Bamba Moussa, et Noufé Sié**

Débout, les étudiants (gauche à droite) : **Mme Ilboudou Elyse, Sib Dissour Claude, Sanago Dramane Sanou Molo Zoumana, Zango Eupiphanie, Zongo Marcel et Sawadogo Rasmané**



B. Le groupe avec le dernier recruté Palé (assis 3^e à partir de la droite) et Kama Kokoura (2^e à partir de gauche) qui a remplacé Kama Morou

21	12		48	142	195	14		Total
432								

E. Moellons de la couche 4 du secteur 2

G	F	E	D	C	B	A		
Mur d'enceinte nord								
							Mur est du vestibule	I
			03	09				II
				02				III
04	02		07		33			IV
	06							V
	01							VI
04	09		10	11	33			Total
61								

F. Moellons de la couche 5 du secteur 2

G	F	E	D	C	B	A		
Mur d'enceinte nord								
							Mur est du vestibule	I
								II
								III
								IV
								V
01								VI
01								Total
01								

G. Moellons de la couche 6 du secteur 2

G	F	E	D	C	B	A		
Mur d'enceinte nord								
							Mur est du vestibule	I
								II
								III
								IV
								V
	01							VI
	01							Total
02								

Annexe 3 : Etude des artefacts (la céramique)



A. Séance de nettoyage des tessons



B Tessons de céramique en cours de séchage après lavage



C. Etudier les tessons issus des fouilles

Table des annexes

Annexe 1	Les équipes de fouilles	97
Annexe 2	Les répliques du carroyage du secteur 2 pour entreposer les moellons de latérite	98
Annexe 3.	Etude des artefacts (la céramique)	100

Table des tableaux

Tableau n° 1	Réplique du carroyage (surface) pour entreposer les moellons de latérite	24
Tableau n°2	Bilan des pierres dégagées au secteur 7	38
Tableau n°3.	Résultats de datation radio-carbone	67

Table des figures

Figure n°1.	Localisation des zones d'implantation de fouilles des ruines de Loropéni	3
Figure n° 2 :	Plan du secteur de fouilles n° 2	7
Figure n° 3 :	Le secteur de fouille n°8	11
Figure n° 4 :	Plan du secteur de fouilles du secteur 7	14
Figure n° 5 :	Plan du secteur de fouilles n°9	20
Figure n° 6 :	Carroyage sur le secteur 8	30
Figure n° 7 :	Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : la surface	35
Figure n° 8 :	Secteur de fouilles au secteur 9 de Loropéni : le R6	36
Figure n° 9 :	Représentation des trous de fourche (?) au secteur 7.	49
Figure n°10.	Secteur de fouilles n°10 de Loropeni. Le R1	58
Figure n°11.	Secteur de fouilles n°10 de Loropeni. Le R3	59
figure n°12.	La céramique au secteur 2	80
Figure n°13.	La céramique au secteur 7	84
Figure n°14.	la céramique au secteur 10	86
Figure n°15 :	la céramique au secteur 9	88

Table des planches photo

Planche photo n° 1	Vues des côtés nord, ouest et de face du vestibule au secteur 2	8
Planche photo n° 2	Emplacements supposés de poutres au secteur 2	9
Planche photo n° 3	Vue du secteur 8 avec des vestiges de murs	12
Planche photo n° 4	Murs au secteur 7	15
Planche photo n° 5	Détails sur les pierres de la cour aux obus	17
Planche photo n° 6	Les pans de mur au secteur 9	21
Planche photo n° 7	L'intervention de militaires du génie militaire de l'armée nationale burkinabé	22
Planche photo n° 8	Vue des manœuvres entrain de nettoyer les secteurs et ses abords.	25
Planche photo n° 9	Vue sur les blocs de pierres in situ et dégagés de la zone du sondage	26
Planche photo n° 10	Le carroyage au secteur 2	28
Planche photo n° 11.	Les travaux dans le sous secteur K J (1 et 2) du secteur 8	30

Planche photo n° 12.	Les travaux dans le sous secteur 0N (4 et 5) du secteur 8	31
Planche photo n° 13.	Les travaux dans le sous secteur TS (7, 8 et 9) du secteur 8	
Planche photo n° 14	Décompte de pierres au mètre carré au secteur 2	41
Planche photo n° 15	Vue de la supposée porte au secteur 2	44
Planche photo n° 16	Vue de la base du mur au secteur 2 (côté sud)	45
Planche photo n° 17	Les bases des murs au secteur 8	47
Planche photo n° 18	Le mur nord du secteur 7 et les trous de fourche (?)	48
Planche photo n° 19	Utilisation possible des trous découverts au secteur 7	50
Planche photo n° 20	L'intersection des murs ouest et nord	52
Planche photo n° 21	La hauteur de la muraille nord au secteur 10	54
Planche photo n° 22	Les travaux dans les carrés JA et JB	55
Planche photo n°23.	Les travaux dans les carrés JJ	56
Planche photo n° 24.	Les trous de poutres (?) au secteur 10	57
Planche photo n° 25.	La base des murs aux carrés KA et KB du secteur 9	61
Planche photo n° 26	La base des murs aux carrés KH et la paroi du secteur 9	62
Planche photo n° 27.	Les trous de poutres (?) au secteur 9	63
Planche photo n° 28	Les racines dégagées au cours des sondages	65
Planche photo n° 29.	La paroi au secteur 8.	66
Planche photo n° 30.	Les objets métalliques au secteur 2	69
Planche photo n° 31.	La lame de daba du secteur 8	70
Planche photo n° 32.	Autres objets métalliques au secteur n°8	71
Planche photo n° 33.	Objets métalliques du secteur 7 (1)	73
Planche photo n° 34.	Objets métalliques du secteur 7 (2)	74
Planche photo n° 35.	Objets métalliques du secteur 7 à identifier	75
Planche photo n° 36.	Les objets métalliques au secteur 10	76
Planche photo n° 37.	Les objets métalliques du secteur 9	77
Planche photo n° 38.	Les objets métalliques identiques des secteurs 7 et 9	78
Planche photo n° 39.	Céramiques du secteur 2	81
Planche photo n°40.	La céramique du secteur 8	82
Planche photo n°41.	La céramique du secteur 7	85
Planche photo n°42.	La céramique du secteur 10	87
Planche photo n°43.	La Céramiques du secteur 9	89

Table des matières

	Introduction générale.....	1
I.	Présentation des secteurs fouillés.....	5
I.1.	présentation et localisation du secteur 2.....	6
I.2.	Présentation et localisation du secteur 8.....	10
I.3.	présentation et localisation du secteur 7.....	13
I.4.	Présentation et localisation du secteur 10.....	18
I.5.	Présentation et localisation du secteur 9.....	19
II.	Méthodologie de travail	23
II.1.	Déroulement des travaux au secteur 2.....	27
II.2.	Déroulement des travaux au secteur 8.....	29
II.3.	Déroulement des travaux au secteur 7.....	29
II.4.	Déroulement des travaux au secteur 10.....	33
II.5.	Déroulement des travaux au secteur 9.....	33
III.	Résultats des travaux dans les différents secteurs de fouilles.....	37
III.1.1.	Les blocs de pierre.....	38
III.1.1.1.	Les blocs de pierre au secteur 2.....	38
III.1. 1.2.	Les blocs de pierre au secteur 8.....	39
III.1. 1.3.	Les blocs de pierre au secteur 7.....	39
III.1. 1.4.	Les blocs de pierre au secteur 10.....	42
III.1. 1.5.	Les blocs de pierre au secteur 9.....	42
III.1.2.	La structure des murs	42
III.1.2.1.	La structure des murs au secteur 2.....	42
III.1. 2.2.	La structure des murs au secteur 8.....	46
III.1.2.3.	La structure des murs au secteur 7.....	46
III.1. 2.4.	La structure des murs au secteur 10.....	53
III.1. 2.5.	La structure des murs au secteur 9.....	60
III.1.3.	Les sédiments dans les secteurs fouillés.....	64
III.1.4.	Le charbon de bois.....	67
III.1.5.	Les objets métalliques.	68
III.1. 5.1.	Les objets métalliques au secteur 2.....	68
III.1. 5.2.	Les objets métalliques au secteur 8.....	68
III.1. 5.3.	Les objets métalliques au secteur 7.....	72
III.1. 5.4.	Les objets métalliques au secteur 10.....	72
III.1. 5.5.	Les objets métalliques au secteur 9.....	72
III.1.6.	La céramique	79
III.1. 6.1.	La céramique au secteur 2.....	79
III.1. 6.2.	La céramique au secteur 8.....	79
III.1. 6.3.	La céramique au secteur 7.....	83
III.1. 6.4.	La céramique au secteur 10.....	83
III.1. 6.5.	La céramique au secteur 9.....	83
III.1.7.	Les ossements	90
III.8.	Les scories et les torchis.....	91
	Conclusions générales et recommandations.....	92
	Annexes.....	97

ANNEXE IV

BURKINA FASO

MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE CULTUREL



ETUDE BOTANIQUE SUR LES RUINES DE LOROPENI

Par

Sita GUINKO
Professeur Titulaire
Université de Ouagadougou

Mai 2008

Photo de la couverture : *Ficus iteophylla* croissant en épiphyte arbustif mutilé, accroché au flanc extérieur du mur Est de la forteresse, les racines se développant dans l'épaisseur du mur. On note les traces laissées par quelques moellons détachés sous l'action des racines.

Photo S. Guinko, 02.05.08

Avant-Propos

La présente étude a été préparée pour le compte de la Direction du Patrimoine Culturel du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso, dans le cadre de la réalisation de recherches et d'études complémentaires au dossier d'inscription des « Ruines de Loropéni » sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle représente le volet Botanique d'un travail pluridisciplinaire exécuté par une équipe de recherches composée d'archéologues, d'historiens, de sociologues, de géomorphologues et de botanistes. La supervision et la coordination des travaux de l'équipe sont assurées par le Professeur Jean-Baptiste KIETHEGA.

Deux missions de terrain ont été organisées pour la récolte de données selon le calendrier suivant :

- 1^{ère} mission : du 6 au 15 Février 2008,
- 2^e mission : du 25 Avril au 4 Mai 2008.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé dans l'exécution de cette étude :

- Le Directeur du Patrimoine Culturel, Monsieur Jean-Claude DIOMA, pour sa constante disponibilité et ses collaborateurs pour la parfaite organisation de la 2^e mission de terrain ;
- Le Professeur Jean-Baptiste KIETHEGA pour la bonne coordination des activités de terrain dans un climat convivial ;
- Les collègues chercheurs (Lassina KOTE, Lassina SIMPORE, Jean Célestin KI, Dia Christophe SANOU et Moustapha GOMGNIMBOU) pour les échanges fructueux d'information au cours des travaux de terrain ;
- Monsieur Alain BAMBARA, Technicien Botaniste, pour son efficacité dans la collecte des données de terrain ;
- Monsieur Béli NEYA, Chercheur au CNRST, pour les échanges d'information sur la dendrochronologie ;
- Le Dr Amadé OUEDRAOGO du Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétales de l'UFR/SVT pour les photographies des cernes ;

- Les Doctorants du Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétales (Salifou TRAORE, Oumarou OUEDRAOGO, Lassina TRAORE, Salfo SAVADOGO, Issaka OUEDRAOGO) pour leur appui dans le traitement des échantillons et la saisie des tableaux ;

- La Direction Régionale de l'Environnement de Gaoua et le Chef du Service Départemental de l'Environnement de Loropéni, Mr NIKIEMA T. Vincent, pour leur appui dans l'exécution des travaux de terrain ;

- Les Informateurs sur les noms des plantes en Lobiri et Gan (MM Koffi FARMA, Noufé BALAMPERE et KAMBIRE Djatarè), pour leur franche collaboration.

La saisie du texte a été effectuée avec rapidité et beaucoup d'attention par Mme Azara YAGO ; nous la remercions vivement.

RESUME

L'étude porte d'une part sur la flore et la végétation de la zone des ruines de Loropéni et d'autre part sur la dendrochronologie des arbres morts et des arbres vivants de la forteresse en vue d'apprécier l'ancienneté de leur installation dans ce milieu.

L'inventaire floristique des ruines, de la zone tampon et de la galerie forestière adjacente montre que la zone renferme 218 espèces réparties en 53 familles. C'est un réservoir de concentration et de maintien de la diversité floristique car on y trouve presque toutes les espèces de la zone sud-soudanienne du Burkina. La galerie forestière renferme une espèce rare et nouvelle pour le Burkina : *Anthostema senegalense*.

La végétation de la zone tampon, constituée de savanes, dériverait d'une forêt claire à *Isobertia doka* et *Daniellia oliveri* qui a été intensément déboisée par la coupe du bois et l'installation des cultures. Le résidu de cette forêt claire subsiste sous forme de peuplement à *Isobertia doka* et *Isobertia tomentosa* au nord de la zone tampon.

La végétation de l'enceinte des ruines, du type forêt claire, contraste fortement avec les savanes environnantes par la taille plus haute des arbres (20 à 25 m) et les cimes qui sont plus ou moins jointives. Elle subit une faible pression anthropique en raison sans doute du caractère sacré du milieu. Elle renferme de nombreux bois morts sur pied qui appartiennent aux mêmes espèces ligneuses que celles qui forment les arbres dominants actuels (*Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*). Cela signifierait que la végétation ligneuse actuelle des ruines ne se trouve pas à un stade initial d'installation ; elle représenterait au minimum la deuxième génération d'arbres croissant spontanément dans les ruines.

Sur la base des cernes de croissance qui sont nets et réguliers, l'étude dendrochronologique des bois des arbres morts montre que les arbres ont atteint 46 à 69 ans avant de mourir. Mais les termites ayant détruit une bonne partie des cernes intérieurs, ce qui se remarque par la présence d'un trou au centre avec parfois la terre de termitière cathédrale, on peut estimer l'âge de ces arbres morts à au moins 100 ans.

L'étude dendrochronologique de deux arbres vivants abattus (*Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*) montre que l'âge de ces arbres se situe autour de 73 à 106 ans. Aussi on peut penser que la végétation ligneuse actuelle de l'enceinte des ruines s'est installée il y a au moins 100 ans.

Par ailleurs on ne trouve aucune trace des espèces étrangères comme le manguier (*Mangifera indica*), le neem (*Azadirachta indica*) ou le goyavier (*Psidium guajana*) dans

l'enceinte des ruines. L'absence de ces espèces qui cohabitent avec l'homme dans les habitations, prouve que les ruines n'ont pas été habitées depuis la période coloniale qui correspond à la période d'introduction des espèces exotiques dans le pays.

En conclusion, en considérant la durée de vie de la première génération de la végétation ligneuse installée dans les ruines à 100 ans et la durée de vie de la végétation ligneuse actuelle à 100 ans également, on peut estimer la durée d'installation des arbres dans les ruines à 200 ans.

Trois recommandations ont été faites ; elles portent sur l'extension de la zone tampon à la galerie forestière et au résidu de forêt claire à *Isobertinia*, sur l'évaluation dendrochronologique des arbres vivants par tarière et sur les épiphytes étrangleurs de la forteresse qui ne doivent pas être coupés.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS.....	3
RESUME.....	5
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION.....	8
I. METHODOLOGIE.....	9
1. Flore.....	9
2. Nomenclature des espèces dans les langues vernaculaires.....	9
3. Paramètres dendrométriques.....	9
4. Dendrochronologie.....	12
II. RESULTATS.....	13
1. Flore et végétation.....	13
a – La flore.....	13
b – La végétation.....	21
2. Exploitation de la végétation.....	22
3. Evaluations dendrochronologiques.....	22
a - Etude des souches mortes.....	22
b - Etude du bois vivant.....	24
CONCLUSION.....	26
RECOMMANDATIONS.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29
ANNEXE : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.....	30

INTRODUCTION

Situées dans le sud-ouest du Burkina Faso à 3 km de la ville de Loropéni et à 500 m au nord de la route de Banfora, les ruines de Loropéni fascinent les naturalistes par les imposants épiphytes étrangleurs du genre *Ficus* qui se développent sur des murailles géantes de 4 à 6 m de hauteur constituées de moellons de latérite (photos 5 à 8). Ces ruines, découvertes depuis 1902 (KIETHEGA, 2007), ont fait l'objet de nombreux écrits sans que l'on ne puisse encore répondre aux questions suivantes : qui sont les bâtisseurs de ces ruines, quelles ont été leurs fonctions, à quelles dates elles ont été construites ?

C'est dans le but de contribuer à répondre à ces questions qu'une équipe pluridisciplinaire de recherche composée de sociologues, historiens, archéologues, géomorphologues et botanistes a mené des investigations sur le terrain au cours de la saison sèche 2008.

Au plan botanique, les ruines de Loropéni ont déjà fait l'objet d'une étude en janvier 2005 (DIALLO A., 2005) qui a porté sur l'inventaire floristique des ruines et de la zone tampon. L'étude, qui a concerné les ligneux et herbacées, a relevé 180 espèces réparties dans 50 familles.

La présente étude, axée sur la flore ligneuse, vise à apporter des compléments sur l'inventaire floristique déjà établi et surtout à faire une évaluation historique du peuplement végétal ligneux installé dans la forteresse.

I - METHODOLOGIE

1 - Flore

La flore ligneuse de l'intérieur de la forteresse, rempart de forme carrée de 105 m de côté (Fig. 1 et Fig. 2) est établie à la suite d'un parcours de tous les compartiments suivi d'un relevé systématique de toutes les espèces ligneuses rencontrées.

La zone tampon de 400 ha entourant la forteresse (Fig. 1), a été parcourue suivant 4 axes principaux : nord, sud, est, ouest. Les relevés floristiques ont également concerné quelques îlots de forêt-galerie et forêt claire situés au nord de la zone tampon sur la route de Obirè. L'abondance de chaque espèce relevée est appréciée ainsi qu'il suit :

xxx : individus de l'espèce très fréquents dans le site inventorié

xx : individus de l'espèce fréquents

x : individus de l'espèce rares

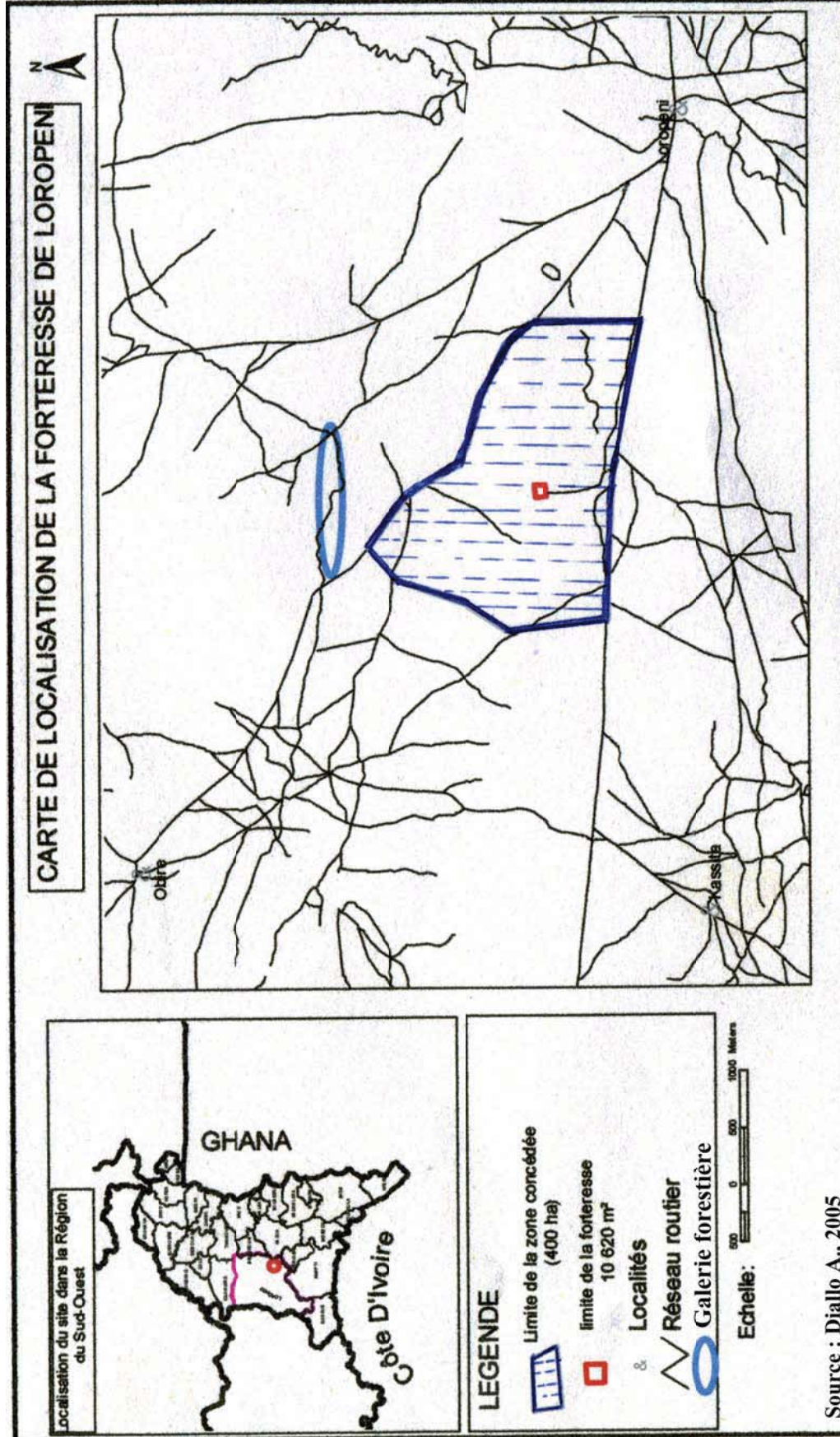
2 - Nomenclature des espèces dans les langues vernaculaires

Les noms vernaculaires des plantes dans les langues locales « gan » et « lobiri » ont été récoltés sur le terrain lors de l'inventaire systématique, au contact des échantillons sur pied, auprès de trois informateurs possédant de bonnes connaissances ethnobotaniques en gan ou en lobiri : Koffi Farma pour la langue « gan », Noufe Balampere et Kambiré Djatarè pour le « lobiri ». Les noms des plantes en « mooré » et « jula » sont tirés des documents bibliographiques. Les noms vernaculaires sont présentés suivant la transcription phonétique des langues nationales africaines où « u » se prononce comme « ou » français ; « g » comme « gu » français ; « ny » comme « gne » français.

3 - Paramètres dendrométriques

Quelques arbres particuliers de la forteresse croissant sur les murs du rempart principal, sur les éboulis importants de la muraille, sur les terre-pleins et murs écroulés des bâtisses internes et ceux accolés aux murs et dont les racines se développent sous les murs, ont fait l'objet d'appréciation de hauteur totale et de mensuration de diamètre à la base (D/base), diamètre à hauteur de poitrine (DHP) ou à 1,30 m et hauteur du fût.

Les diamètres des moignons de souche des arbres situés à l'intérieur de la forteresse et généralement sur les terre-pleins et les murs écroulés des bâtisses internes, ont été également mesurés. La détermination de l'espèce ayant produit la souche dépourvue d'écorce







Source : Diallo A., 2005

Figure 1 : Localisation de la forteresse, de la zone tampon et de la galerie forestière

Ruines de Loropeni
Burkina Faso
Echelle: 1/500^{ème}



-  Hauteur de mur complète
-  Hauteur de mur partielle
-  Traces de murs au niveau du sol
-  Eboulis importants

- ☆ = arbre vivant
- ⊗ = souche morte tronçonnée



0 10 20 60 m

Figure 2 : Plan de la forteresse et positionnement des souches et arbres vivants

est faite par comparaison de la tranche tangentielle du bois de la souche avec celle du bois des arbres morts sur pied qui sont reconnaissables par leurs écorces.

La hauteur des arbres et celle du fût ont été appréciées visuellement à l'aide d'une perche graduée ; les diamètres ont été mesurés avec un ruban dendrométrique. Les coordonnées GPS des arbres et souches retenus ont été relevées.

4 - Dendrochronologie

Il s'agit d'un système de datation de l'âge d'un arbre par l'examen de couches concentriques annuelles de bois appelées cernes, qui se sont déposées dans l'épaisseur du tronc de l'arbre.

On sait que chez les plantes ligneuses (arbres, arbustes), le fonctionnement du cambium ou assise génératrice du bois suit un cycle saisonnier dans les climats comportant des saisons bien tranchées.

Ainsi, en région tempérée, le fonctionnement du cambium s'interrompt à l'automne et reprend au printemps. Chaque année, une nouvelle couche de bois est formée à l'extérieur de la précédente. Sur une coupe transversale de tronc, ces couches concentriques de bois appelées cernes apparaissent souvent de façon nette. Le comptage des cernes du bois permet de déterminer l'âge de l'arbre.

Dans la région soudano-sahélienne où le climat est aussi caractérisé par deux saisons bien tranchées (saison sèche et saison pluvieuse), on peut penser que le fonctionnement du cambium suit aussi un cycle saisonnier et que la croissance en épaisseur du tronc se fait sous forme de couches annuelles concentriques de bois. Aussi, nous avons tenté d'appliquer le système de dendrochronologie à certains arbres morts des ruines. Ces arbres morts sont représentés par des souches dressées dont le centre, dévoré par des termites, est souvent creux.

Nous ignorons l'ancienneté de leur mort ; mais nous espérons qu'en comptant les cernes annuels de ces souches, on peut avoir une idée de l'âge des arbres installés dans la forteresse après abandon et qui sont morts par vieillesse.

La méthode d'étude des cernes des souches mortes consiste à prélever des rondelles de bois à l'aide d'une tronçonneuse (photos 17 et 18). Le diamètre de la souche à la base est préalablement mesuré à l'aide d'un ruban dendrométrique. La rondelle de bois est ensuite poncée dans une scierie puis revêtue d'un vernis sur les deux faces lisses afin de rendre les cernes bien apparents. Le comptage des cernes est effectué à la loupe suivant trois directions différentes allant du centre vers l'extérieur. On dégage ensuite la moyenne pour déterminer le nombre total de cernes qui correspond à l'âge.

Un certain nombre d'arbres vivants localisés dans les ruines et dans des positions particulières et curieuses, pourraient apporter quelques informations sur l'ancienneté des ruines. C'est le cas des arbres croissant sur les éboulis et vestiges des murs, accolés ou accrochés au mur, ou à cheval sur les murs. L'abattage de ces arbres en vue d'une évaluation des cernes pourrait endommager les murs dressés ; c'est la technique dendrochronologique par Tarière de Pressler qui est la mieux indiquée pour l'étude de leurs cernes. Elle consiste à prélever à hauteur de poitrine (1,30 m) un petit cylindre de bois appelé « carotte de sondage » à l'aide de la tarière (sorte de tire-bouchon creux) enfoncée perpendiculairement dans le tronc. Mais nous n'avons pas pu disposer d'un tel outil pour mener l'étude. Néanmoins nous avons retenu, pour des études ultérieures, 15 arbres relevant de 7 espèces différentes avec une estimation des éléments dendrométriques.

II – RESULTATS

1 - La flore et végétation

a – La flore

L'inventaire floristique réalisé par DIALLO Adama en janvier 2005 et complété par nos missions de Février et Avril 2008, révèle que la flore d'ensemble de la zone des ruines de Loropéni comprenant l'enceinte des ruines, la zone tampon et la galerie forestière adjacente (Fig.1) s'élève à 218 espèces réparties en 53 familles (Tableau I) dont 124 espèces répandues dans l'enceinte des ruines, 153 dans la zone tampon et 40 dans la galerie forestière. La zone des ruines s'étendant sur une superficie approximative de 400 ha pour un tel nombre d'espèces, il s'agit là d'un réservoir important de concentration et de maintien de la diversité floristique. On y trouve en effet la plupart des espèces communes de la zone sud-soudanienne du Burkina et une espèce rare (*Anthostema senegalense*) localisée dans la galerie forestière adjacente.

La flore de l'enceinte des ruines présente une curiosité singulière par la densité des espèces se développant dans un espace de 1,062 ha et la diversité des espèces ligneuses croissant au pied des murs, sur les vestiges et éboulis des murs, sur le sommet des murs, sur les flancs des murs (photos 9 à 12). La force développée par la croissance des racines profondément enfoncées dans les murs contribue à l'affaiblissement de la forteresse.

Il n'existe dans l'enceinte des ruines aucune trace d'espèces ligneuses étrangères comme le manguiier (*Mangifera indica*), le goyavier (*Psidium guajava*) ou le neem (*Azadirachta indica*) qui accompagnent généralement l'homme dans ses habitations. Cela prouve que l'enceinte des ruines n'a pas été habitée depuis la période d'introduction des espèces exotiques dans le pays, c'est-à-dire la période coloniale.

Tableau I: Liste floristique des ruines de Loropéni, de la zone tampon et de la galerie forestière adjacente.

N°	Famille	N°	Nom scientifique (genre/ espèce/ auteur)	port	Noms Vernaculaires				Localisation et fréquence							
					more	jula	gan	lobiri	R	Z	G					
1	ACANTHACEAE	1	<i>Blepharis linearifolia</i> Pers.	H							X					
		2	<i>Lepidagathis anobrya</i> Nees	H	yiemyoaya							XX				
		3	<i>Nelsonia canescens</i> (Lam.) Spreng.	H	gmug- nakida						XX					
		4	<i>Peristrophe bicalyculata</i> (Retz.) C. Christen	H	tingh puga						XX					
		5	<i>Phaulopsis falsisepala</i> C.B.Cl.	H	napug sabelga						X		X			
2	AGAVACEAE	6	<i>Sansevieria libertica</i> Gérôme et Labroy	H												
		7	<i>Sansevieria senegambica</i> Bak.	H	kantoabga					gbaro	naban					
3	AMARANTHACEAE	8	<i>Achyranthes haspera</i> Lam.	H	baag- yoré							XX				
		9	<i>Alemantiera nodiflora</i> R.Br.	H								X				
		10	<i>Pandiaka heudelotii</i> (Moq.) Hook.	H	yod- sabelé							XX				
		11	<i>Pupalea lappacea</i> (L.) Juss.	H	yoens- tabendo							XX				
		12	<i>Anchomanes welwitschii</i> Engl.	H								X				
4	ARACEAE	13	<i>Elaeis guineensis</i> A. Chev.	A								X				
		14	<i>Stylochiton hypogaeus</i> Lepr.	H	goadba wuula							XX	X			
5	ANACARDIACEAE	15	<i>Lannea acida</i> A. Rich.	Aa	sabulga						peku-ni	fimba	kpomporo	XX	X	
		16	<i>Lannea microcarpa</i> Engl. et K. Krause	A	sabga						peku-ba	dombo	dederu	X	X	
		17	<i>Lannea velutina</i> A. Rich.	a	wansabga							bakoro-peku			X	
		18	<i>Ozoroa insignis</i> Del.	a	ninore							nakorikpere	tangbapoè	X	X	
		19	<i>Scleroearya birrea</i> (A. Rich.) Hochst.	A	nobga							kuna, kunan		X	X	
6	ANNONACEAE	20	<i>Annona senegalensis</i> Pers.	a	bataama						dan-ha	nipe	kontegnetru	XXX	XXX	
		21	<i>Uvaria chamae</i> P. Beauv.	L										X	XXX	
7	APOCYNACEAE	22	<i>Ancylotryps amoena</i> Hua	L											X	
		23	<i>Baiassa multiflora</i> A. DC.	L	nongsego									kpenko	XXX	XX
		24	<i>Landolphia dulcis</i> (R. Br. ex Sabine) Pichon	L										manakpinga	XXX	
		25	<i>Landolphia heudelotii</i> A. DC.	L										huntru		XXX

					A	bongbako	oroforaba	potiru	X	X	X
25	GINGIBERACEAE	94	Xeroderris stuhlmannii (Taub.) Mendonça et E.P. Sousa								XXX
		95	Alchornea cordifolia (Schumacher et Thonn.) Mull. Arg.		Aa						XXX
		96	Anthostema senegalense A. Juss.		A		pokuo				XXX
		97	Kaempferia aethiopia (Schweinf.) Solms-Laub.		H				XXX	XX	
		98	Phyllanthus muellerianus (O. Kze) Exel.		a						XX
26	HYPERICACEAE	99	Psorospermium febrifugum Spach.		a				X		
27	HIPPOCRATEACEAE	100	Loeseneriella africana (Willd.) Wileczek		L				X	X	X
28	IRIDACEAE	101	Gladefolius klattianus Hutch.		H						XX
29	LAMIACEAE	102	Englerastrum gracillimum Th. Fries		H				XXX		
		103	Hoslundia opposita Vahl		H	sankoné			XX	X	
		104	Hypsis spicigera Lam.		H	run- rungi			XX	XX	
		105	Hypsis suaveolens Poir.		H	run- run- gnaaga			XX	XX	
		106	Leucas martinicensis (Jacq.) Ait.		H	bin- wubdo			XX		
		107	Tinnea barberi Guinh.		H	kinkirs- kaandé			X	XX	
30	LORANTHACEAE	108	Agelanthus dodoneifolius (DC.) Danser		P	welebre	tahukhoserege	kpukpupo			X
		109	Tapinanthus globiferus (A. Rich.) van Tiegh.		P	welebre					X
31	LAURACEAE	110	Cassytha filiformis L.		P		subulu				X
32	LILIACEAE	111	Asparagus africanus Lam.		L				X	X	
		112	Aloe buettneri A. Berger		H	napug maandé					X
33	LOGANIACEAE	113	Strychnos innocua Del.		a				X	X	
		114	Strychnos spinosa Lam.		a	katpoaga	ngagolo	kukubri	XXX	X	
34	MALVACEAE	115	Abutilon pamosum Schl.		H				XX	X	
		116	Hibiscus asper Hook.		H	rakon- biito					X
		117	Sida acuta Burm. f.		H	zon- raoga			XX		
		118	Wissadula amplissima (L.) Fries		H	gontilaongo			X	X	
35	MELIACEAE	119	Khaya senegalensis (Desr.) A. Juss.		A	kutka	jala	kerbè	XX	XX	XX
		120	Carapa procera DC.		Aa						
		121	Pseudocedrela kotschy (Schweinf.) Harms		Aa	siguédré					X
		122	Trichilia emetica Vahl		a	kinkirs- taanga		kootii	X	X	
36	MIMOSACEAE	123	Acacia dudgeoni Craib. ex Hall.		a	gom- sabelga	huwofira		X	XX	
		124	Acacia macrostachya Reichenb. ex DC.		a	zaminga	bonzoni		X	X	
		125	Acacia sieberiana DC.		a	gom- poosgo	baki- do	ublo	X	X	
		126	Albizia zygia (DC.) J. F. Macbr.		a						X
		127	Dichrostachys cinerea (Forst.) Chiov.		a	susutga	giliki	kpafrè	XX	XX	

			a	sconego		diagnomba	ohèbaduo	XX	XX
128	<i>Entada africana</i> Guill. et Perr.		A	roaaga		nomba	duhoo	X	XX
129	<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) Benth.		A	seiga		kpimba	sankolo	X	XX
130	<i>Prosopis africana</i> (Guill. et Perr.) Taub.		a					XX	X
131	<i>Ficus cordata</i> subsp. <i>Leccardii</i> (Warb.) C.C. Berg		A				tèfa		X
132	<i>Ficus dicranostylla</i> Mildb.		a	kunkwiga		thinsiga	tchiasie	XX	XX
133	<i>Ficus ingens</i> (Miq.) Miq.		A			kpivotimemoga			XX
134	<i>Ficus iteophylla</i> Miq.		A	kamsaogo		kpivotinga	ladu	XX	XX
135	<i>Ficus ovata</i> Vahl		A	womsega				X	X
136	<i>Ficus platyphylla</i> Del.		a	kankanga				X	X
137	<i>Ficus sur</i> Forsk.		a						
138	<i>Ficus sycomorua</i> subsp. <i>gnaphalocarpa</i> (Miq.) C.C. Berg.		a						
139	<i>Phenostylis schweinfurthii</i> Harms		A			gnon culo			XX
140	<i>Syzgium guineense</i> var <i>macrocarpum</i> (Engl.) F. White		Aa				labaru		X
141	<i>Lophira lanceolata</i> Van Tiegh. ex Keay		L					X	X
142	<i>Ochna schweinfurthiana</i> F. Hoffm. Beitr.		a	leenga		monigna	kpulan		X
143	<i>Olax subscorpioides</i> Oliv.		L	wagsalga			laare	XX	XX
144	<i>Ximena americana</i> Linn.		H						XXX
145	<i>Opilia celtidifolia</i> (Guill. et Perr.) Endl. ex Walp.		H	mopaoko, pita					XXX
146	<i>Andropogon ascimoides</i> C.B.Cl.		H						XXX
147	<i>Andropogon gayanus</i> var. <i>bisquamulathus</i>		H						XXX
148	<i>Andropogon pseudapricus</i> Stapf		H						XX
149	<i>Aristida mutabilis</i> Trin. et Rupr.		H						XX
150	<i>Beckeropsis unisetata</i> (Nees) K. Schum.		H					X	
151	<i>Brachiaria deflexa</i> (Sch.) Hubb.		H						X
152	<i>Brachiaria distichophylla</i> (Trin.) Stapf		H						X
153	<i>Brachiaria lata</i> C.E. Hubb.		H					XX	XX
154	<i>Chloris pilosa</i> Schum. Th.		H						XX
155	<i>Ctenium elegans</i> Kunth.		H						XXX
156	<i>Ctenium newtonii</i> Haack		H	soompiiga					XX
157	<i>Cymbopogon schoenanthus</i> subsp. <i>proximus</i> Maire		H						XX
158	<i>Digitaria horizontalis</i> Willd.		H						XX
159	<i>Diheteropogon amplexatus</i> Nees et Clayton		H						XX
160	<i>Elionurus pobeguinii</i> Stapf		H						XX
161	<i>Euclea condylotricha</i> Stapf		H					XX	XX

37 MORACEAE

38 MYRTACEAE

39 OCHNACEAE

40 OLACACEAE

41 OPILJACEAE

42 POACEAE

b – La végétation

La végétation d'ensemble de la zone tampon environnant les ruines est une savane arborée (photo1) et arbustive par endroit à tapis herbacée dense régulièrement parcouru par les feux de brousse. Le tapis herbacé est dominé par des graminées pérennes comme *Andropogon gayanus* et *Andropogon asciodis* qui constituent la paille de choix pour les toitures des maisons. La strate arborée, d'une hauteur moyenne de 10 à 15 m est constituée de grands arbres disséminés appartenant souvent aux espèces suivantes : *Burkea africana*, *Daniellia oliveri*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Lannea acida*, *Ficus glumosa*. La strate arbustive, haute de 3 à 5 m, est constituée d'un mélange de rejets de souche et de drageons d'arbres abattus et d'espèces arbustives typiques comme *Piliostigma thonningii*, *Entada africana*, *Terminalia avicennioides*, *Cassia sieberiana*. Les savanes arborées et arbustives, par l'abondance des rejets et des drageons, semblent représenter un stade intermédiaire de reconstitution d'une végétation initiale du type forêt claire à *Isobertia* et *Daniellia*. La végétation initiale a été abattue pour l'installation des cultures vivrières et quelques plantations d'anacarde qu'on rencontre encore par endroit dans la zone tampon.

Dans la partie nord de la zone tampon, sur la route de Obirè, une belle galerie forestière à *Anthostema senegalense* et *Berlinia grandiflora* se développe le long d'un cours d'eau temporaire mais jadis permanent, à cause de la présence d'espèces de cours d'eau à écoulement permanent comme *Berlinia grandiflora*, *Carapa procera* et *Phyllanthus reticulatus* (Fig. 1). L'espèce *Anthostema senegalense*, décrite dans les flores comme étant une espèce guinéo-congolaise de forêt marécageuse, est considérée comme une espèce nouvelle pour le Burkina. Pour le moment, c'est seulement dans cette station qu'on la trouve. La forêt galerie avoisine un peuplement à *Isobertia doka* et *Isobertia tomentosa* du type forêt claire qui, par l'abondance de gros arbres et l'absence de traces de culture, apparaît comme une formation végétale primaire. Cette poche de forêt claire à *Isobertia* pourrait être considérée comme le résidu d'une forêt claire qui s'étendait autrefois dans tout l'espace de la zone tampon.

La végétation de l'enceinte des ruines contraste fortement avec la végétation environnante. C'est une forêt claire constituée d'arbres de 20 à 25 m de hauteur à cimes plus ou moins jointives influençant un tapis herbacé clairsemé (photo 2 à 4). On n'y trouve pas les hautes graminées pérennes qui forment la masse du tapis herbacé des savanes environnantes. Les principales espèces ligneuses constitutives de cette forêt claire sont *Prosopis africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis* et *Burkea africana*.

2 – Exploitation de la végétation

La végétation de la zone tampon est exploitée par les populations riveraines pour satisfaire divers besoins en produit dont les principaux sont :

- produits de cueillette utilisés comme aliments : jeunes feuilles tendres (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*), fruits divers (*Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Gardenia erubescens*, *Saba senegalensis*, *Landolphia heudelotii*) ;

- produits de pharmacopée : feuilles, écorce de tige et de racine de diverses espèces dont *Securidaca longepedunculata*, *Sarcocephalus latifolius*, *Crossopteryx febrifuga*, *Zanthoxylum zanthoxyloides* ;

- produit d'empoisonnement des flèches : *Strophanthus sarmentosus* ;

- bois de service : construction (*Prosopis africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Anogeissus leiocarpus*), enterrement (*Prosopis africana*) ;

- bois d'œuvre : *Bombax costatum*, *Cussonia bartheri* ;

- bois de chauffe : bois de presque toutes les espèces ligneuses sauf celui de *Stereospermum kunthianum* car la fumée qui se dégage de la combustion du bois aurait un effet hallucinogène ;

- production de charbon : *Prosopis africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis* ;

- paille pour les toitures de maisons : *Andropogon gayanus*, *Andropogon ascinodis*, *Ctenium newtonii* ;

- chasse par l'incendie du tapis herbacé pendant la saison sèche.

Les traces de ces diverses formes d'exploitation de la végétation se rencontrent partout à travers toute la zone tampon et même dans la galerie forestière.

La végétation de l'enceinte des ruines subit une très faible pression anthropique, en raison sans doute du caractère sacré du milieu. Cependant, les bois morts de *Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*, qui constituent les espèces dominantes, sont brûlés, débités et ramassés. Aussi, observe-t-on sur les multiples souches mortes de ces deux espèces d'innombrables traces de coup de hache et de feu (photos 15 et 16).

3 – Evaluations dendrochronologiques

a – Etude des souches mortes

Les souches mortes qu'on rencontre dans différents endroits de l'enceinte appartiennent souvent à *Prosopis africana*. Aussi 6 souches mortes de *Prosopis africana* et 1 souche de *Khaya senegalensis* ont été étudiées (Tableau II et Figure 2).

Tableau II : Dendrochronologie des souches mortes des ruines de Loropéni par tronçonnage

Position N°	Nature	Diamètre (cm)	Espèce	Nombre de cernes			Epaisseur moyenne des cernes (mm)	Coordonnées UTM	Observations
				Cœur	Aubier	Total			
1	Souche morte	40	<i>Prosopis africana</i>	53	détruit	53	7,5	30P0438337 1139723 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 17 cm de diamètre au centre
2	Souche morte	32	<i>Prosopis africana</i>	66	détruit	66	4,8	30P0438345 1139721 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 14 cm de diamètre au centre
3	Souche morte	32,1	<i>Prosopis africana</i>	58	détruit	58	5,5	30P04388356 1139742 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 07 cm de diamètre au centre
4	Souche morte	27	<i>Prosopis africana</i>	46	détruit	46	5,8	30P0438388 1139760 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 01 cm de diamètre au centre
5	Souche morte	32,5	<i>Prosopis africana</i>	47	11	58	5,6	30P0438345 1139717 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 05 cm de diamètre au centre
6	Souche morte	26	<i>Khaya senegalensis</i>	30	17	47	5,4	30P0438388 1139760 UTM	Cernes réguliers, pas de trou au centre
7	Souche morte	39,2	<i>Prosopis africana</i>	69	détruit	69	5,6	30P043834 1139807 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 05 cm de diamètre au centre
8	Tronc arbre à moitié mort	40	<i>Prosopis africana</i>	69	4	73	5,4	30P0438335 1139791 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 05 cm de diamètre au centre
9	Tronc arbre vivant sur éboulis de mur intérieur	32	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	92	14	106	3	30P0438341 1139715 UTM	Cernes réguliers, trou d'environ 02 cm de diamètre au centre

Les 6 souches de *Prosopis* ont des diamètres allant de 27 à 40 cm. Les rondelles de bois présentent toutes des cernes réguliers et nets d'épaisseur variant entre 4,8 et 7,5 mm (photo 20). Il existe toujours un trou au centre de chaque souche ; le trou résulterait de la destruction des tissus centraux par des termites car on trouve dans certains trous la terre compacte et argileuse des termitières du type cathédrale. Sur les 6 souches, la souche n° 5 seule comporte un aubier c'est-à-dire, la partie moins dure du bois, à 11 cernes. L'aubier des autres souches a été rongé par les termites ; il ne subsiste que le cœur ou partie dure du bois résistant aux termites, à cernes réguliers et nets.

Pour les souches n° 1, 2, 3, 4, 7 à aubier détruit et à trou au centre, le nombre total de cernes varie de 46 à 69.

Pour la souche n° 5 pourvue d'un aubier mais avec un trou au centre, le nombre total de cernes est 58.

Les cernes de croissance sont annuels ; aussi, sur la base des cernes existants et comptés, nous estimons l'âge des arbres ayant produit ces souches entre 46 et 69 ans au moment de leur mort. Il s'agit là d'une estimation d'âge nettement inférieure à l'âge exact car des cernes centraux et des cernes d'aubier ont été dévorés par les termites. Par ailleurs, on ignore l'âge de ces souches ; ces arbres sont morts il y a combien d'années ? On doit ajouter l'âge de la souche à l'âge estimé par le comptage des cernes pour dégager l'âge du début d'installation de ces arbres dans le milieu.

La souche n° 6 de *Khaya senegalensis*, de diamètre 26 cm, ne comporte pas de trou au centre ; le cœur et l'aubier sont bien différenciés. Le total des cernes est 47. C'est un jeune arbre qui serait mort à 47 ans, mais depuis quand ?

b – Etude du bois vivant

Les arbres vivants susceptibles de fournir des informations sur l'ancienneté des ruines par dendrochronologie, sont situés dans divers endroits de la forteresse et dans des positions curieuses : accolés au mur, accrochés au mur, à cheval sur le mur, à cheval sur éboulis de mur, etc... (Tableau III et photos 9 à 12). Leur abattage en vue d'observer les cernes des troncs accélérerait la dégradation de la forteresse. C'est la méthode d'évaluation dendrochronologique par tarière qui conviendrait.

Cependant, deux arbres vivants appartenant à deux espèces fréquentes des ruines (n° 8 et n° 9 du Tableau II) ont été abattus pour évaluation dendrochronologique ; il s'agit d'un arbre à moitié mort de *Prosopis africana* et d'un arbre de *Pterocarpus erinaceus*.

Tableau III : ARBRES VIVANTS RETENUS POUR EVALUATION DENDROCHRONOLOGIQUE PAR TARIERE

Position N°	Espèce	Famille	D/Base (cm)	DHP (cm)	Fût (m)	Hauteur (m)	Coord. (UTM)	Localisation
1	<i>Manilkara multinervis</i>	Sapotaceae	55,7	46,2	10	20	30P4383110 1139724UTM	Intérieur forteresse, proximité du mur Ouest
2	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	69,1	63,1	5,8	20	30P0438419 1139725 UTM	Intérieur, accolée au mur Est
3	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	52,6	46,5	5,8	20	30P0438424 1139743 UTM	Intérieur, accolée au mur Est
4	<i>Cussonia bartheri</i>	Araliaceae	24,2	23,2	3,5	7	30P0438403 1139773 UTM	Intérieur, sur vestiges de mur
5	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Fabaceae	49,4	40,2	2	15	30P0438330 1139747 UTM	Intérieur, sur vestiges de mur
6	<i>Lannea microcarpa</i>	Anacardiaceae	38,5	31,9	3,7	10	30P0438304 1139798 UTM	A cheval sur éboulis du mur Ouest
7	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	70,1	49,7	2,4	15	30P0438306 1139810 UTM	Intérieur, accolée au mur Ouest dans l'angle
8	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Fabaceae	58,4	56,4	2	12	30P0438361 1139806 UTM	Intérieur, sur vestiges de mur
9	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	88,5	79,6	15	30	30P0438395 1139803 UTM	Intérieur, accolée au mur Est
10	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	75,4	60,5	15	30	30P0438405 1139814 UTM	Intérieur, accolée au mur Est
11	<i>Tamarindus indica</i>	Caesalpinziaceae	35,1	33,9	5	10	30P0438406 1139814 UTM	Intérieur, sur vestiges mur Nord dans l'angle
12	<i>Lannea microcarpa</i>	Anacardiaceae	37,2	22,3	1,3	7	30P0438370 1139819 UTM	A cheval sur éboulis du mur Nord
13	<i>Ficus ingens</i>	Moraceae	54,4	50,9	1,3	10	30P0438400 1139714 UTM	Extérieur, accrochée au mur Sud
14	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Fabaceae	43	35,1	5	12	30P0438327 1139705 UTM	Extérieur, accolée au mur Sud
15	<i>Lannea acida</i>	Anacardiaceae	28,6	19,6	3	7	30P0438316 1139734 UTM	A cheval sur éboulis du mur Ouest

Légende

D/Base = diamètre à la base du tronc ; DHP = diamètre du tronc à hauteur de poitrine ; Coord. = Coordonnées GPS.

Le bois de ces arbres est bien différencié en cœur et aubier avec des cernes réguliers d'une épaisseur variant entre 3 et 5,4 mm (photos 19 et 20).

Le tronc de *Prosopis africana* présente un total de 73 cernes. L'arbre, qui est sur le point de mourir, serait âgé donc de 73 ans.

Le tronc de *Pterocarpus erinaceus* présente un total de 106 cernes. Cet arbre de 15 m de hauteur, dressé sur les éboulis d'un mur intérieur, serait donc âgé de 106 ans.

CONCLUSION

La zone tampon des ruines de Loropéni aurait été occupée au temps jadis par une forêt claire à *Isobertinia doka* et *Daniellia oliveri*. Suite à l'exploitation intense de cette forêt claire par les populations riveraines, notamment par les feux de brousse et l'abattage massif des arbres pour l'installation des cultures, des savanes arborées et arbustives se sont installées. Le résidu de cette formation originelle existe de nos jours sous forme de peuplement à *Isobertinia doka* et *Isobertinia tomentosa* dans la partie nord de la zone tampon, à proximité d'une forêt galerie abritant une espèce rare et nouvelle pour le Burkina : *Anthostema senegalense*.

La végétation de l'enceinte des ruines contraste fortement avec la végétation environnante par la hauteur des arbres (20 à 25 m) et leurs cimes jointives qui influencent un tapis herbacé clairsemé de sous-bois. Le grand nombre d'arbres morts sur pied représentés par de nombreuses souches appartenant à deux espèces (*Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*), montre que la végétation actuelle ne se trouve pas à un stade initial d'installation dans un site abandonné par les habitants ; elle constituerait au minimum le deuxième stade d'installation des arbres. Le premier stade serait mort par vieillesse et aurait laissé les bois morts qu'on rencontre actuellement un peu partout dans tous les compartiments de la forteresse. Les bois morts étant dominés par ceux de *Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*, la végétation ligneuse initiale serait floristiquement semblable à celle qui existe actuellement et qui est dominée aussi par ces deux espèces.

Toutes les espèces ligneuses de l'enceinte sont engendrées par les espèces de la végétation environnante par l'intermédiaire de divers agents de dissémination dont le vent et surtout les oiseaux frugivores et chauves souris qui sont à la base de l'installation de divers *Ficus* étrangleurs sur les murs de la forteresse.

Dans les milieux habités de Loropéni et des villages environnants, on trouve des espèces étrangères comme le manguier (*Mangifera indica*), le neem (*Azadirachta indica*) et le

goyavier (*Psidium guajava*), parfois sous forme de vieux arbres à tronc massif. Ces espèces qui cohabitent avec l'homme dans ses habitations ont été introduites dans le pays pendant la période coloniale. Or on ne trouve aucune trace de ces espèces exotiques dans l'enceinte des ruines. Cela signifierait que les ruines n'ont pas été habitées depuis la période coloniale sinon on y trouverait les traces d'espèces étrangères qui accompagnent souvent l'homme dans ses habitations et même dans ses champs (on rencontre des pieds de manguier isolés et asphyxiés par les arbustes dans la zone tampon).

L'étude dendrochronologique des bois morts montre une dominance des bois lourds (*Prosopis africana*, *Pterocarpus erinaceus* et *Khaya senegalensis*) c'est-à-dire des bois ayant une densité supérieure à 9,75 ; cela se manifeste par le grain très fin de ces bois et leur dureté remarquable. Ces bois sont caractérisés par une proportion d'aubier très faible ou nulle, ce qui prouve que les arbres qui ont engendré les souches mortes étudiées ont été très vieux. Sur la base des cernes existants observés, ces arbres auraient été vieux de 46 à 69 ans. Mais les termites ayant détruit une bonne partie des cernes intérieurs, on peut estimer l'âge de ces arbres morts à au moins 100 ans.

L'étude dendrochronologique de deux arbres vivants (*Prosopis africana* et *Pterocarpus erinaceus*) à bois lourds munis d'aubier, montre que l'âge de ces arbres se situe respectivement autour de 73 et 106 ans. On peut donc penser que la végétation ligneuse actuelle de l'enceinte des ruines comportant des arbres à tronc immense et creux comme *Bombax costatum* (photo 4) et des arbres géants de 30 m et à fût haut de 15 m comme *Khaya senegalensis* (photo11) s'est installée il y a au moins 100 ans.

En estimant la durée d'évolution des arbres morts qui ont laissé les souches à 100 ans et la durée de vie de la végétation ligneuse actuelle à 100 ans aussi, on peut penser que les ruines ne sont pas habitées il y a au moins 200 ans.

Les espèces arborescentes qui ont laissé leurs traces de croissance dans les ruines à travers les souches, sont exactement les mêmes que celles qui forment la végétation ligneuse dominante actuelle : *Prosopis africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Burkea africana*, *Bombax costatum*, *Khaya senegalensis*. Ce sont toutes des espèces spontanées qui ne cohabitent pas avec l'homme dans les habitations. Les populations anciennes et actuelles de la région de Loropéni ne les plantent pas et ne les entretiennent pas dans leurs habitations. Elles se sont installées spontanément dans les ruines après abandon de la forteresse par les derniers occupants.

RECOMMANDATION

1 – Sur l’extension de la zone tampon

La galerie forestière située dans la partie nord de la zone tampon, sur la route de Obirè, renferme une espèce rare et nouvelle pour le Burkina : *Anthostema senegalense*. Son intégration dans la zone tampon contribuera à enrichir davantage la diversité floristique du site de Loropéni. Il est également souhaitable que le peuplement à *Isobertia doka* et *Isobertia tomentosa* qui jouxte la galerie forestière soit incorporé dans la zone tampon. Ainsi les gros arbres de ce peuplement joueront le rôle de semenciers pour renforcer la reconstitution de la végétation de la zone tampon.

2 – Sur l’évaluation dendrochronologique des arbres vivants

Un certain nombre d’arbres de hauteurs allant de 7 à 30 m, sont fortement enracinés sous les murs, dans les murs et sur les vestiges de mur de la forteresse. L’estimation de l’âge de ces arbres par le système de prélèvement de carotte de bois à l’aide d’une tarière, sans abattage, pourrait aider à mieux comprendre et dater l’histoire des ruines de Loropéni. Par ailleurs, il est déconseillé d’abattre ces arbres car leur chute pourrait endommager les murs de la forteresse.

3 – Sur les épiphytes étrangleurs des ruines

Trois espèces de *Ficus* (*Ficus platyphylla*, *Ficus ingens* et *Ficus iteophylla*) se développent sur les murs de la forteresse en différents endroits sous forme d’arbres et arbustes dont les racines s’enfoncent profondément dans l’épaisseur des murs en resserrant fortement les moellons de latérite. Les arbustes de ces *Ficus* présentent souvent des traces de mutilation. Or leur destruction et même leur dépérissement peuvent entraîner le détachement des moellons. Aussi, il est souhaitable que la coupe de ces figuiers épiphytes soit évitée.

BIBLIOGRAPHIE

1. AKE ASSI L. et GUINKO S., 1991 – Plantes utilisées dans la médecine traditionnelle en Afrique de l'Ouest. Ed. Roche, Suisse, 151 p.
2. AKOEGNINO A., VAN DER BURG W. J. et VAN DER MAESEN L. J. G., 2006 – Flore analytique du Bénin. Backhuys Publishers, 1034 p.
3. ARBONNIER M., 2000 – Arbres, Arbustes et Lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest. CIRAD, MNHN, UICN, 541 p.
4. DIALLO A., 2005 – Inventaire floristique des ruines de Loropéni, Direction du Patrimoine Culturel, Ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme, 13 p.
5. GUINKO S., 1984 – Végétation de la Haute-Volta. Thèse de Doctorat d'Etat ès Sciences Naturelles. Université Bordeaux III, 2 tomes, 556 p.
6. KIETHEGA J. B., 2007 – Kpôkayâga ou la maison du refus. Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, 18 p.
7. NACOU LMA – OUEDRAOGO O. G., 1996 – Les pratiques médicinales et les pratiques médicales du Burkina Faso, cas du Plateau Central. Thèse de Doctorat d'Etat ès Sciences Naturelles, FAST/UO, 2 tomes, 581 p.

ANNEXE : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 1. savane arborée de la zone tampon. Photo prise au niveau d'une butte à sommet cuirassé, au stade de renouvellement de la végétation après les feux de brousse précoces.

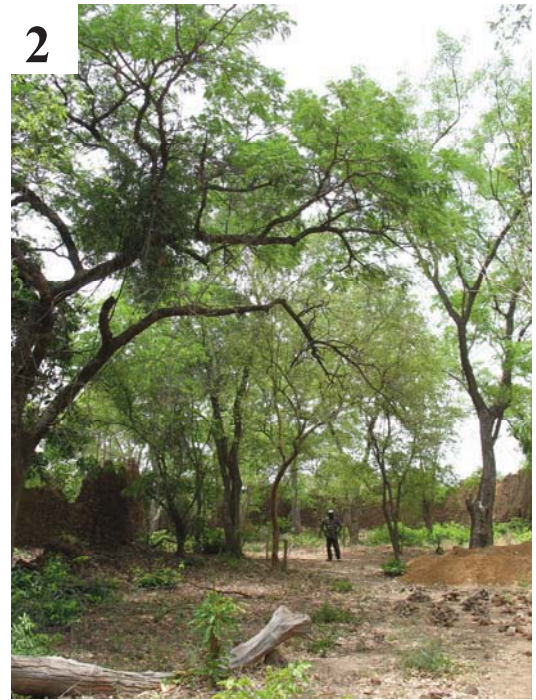


Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 2. végétation du premier compartiment des ruines : forêt claire dominée par *Prosopis africana* et *Pterocarpus erninaceus*



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 3. Un spécimen géant de *Bombax costatum* de la forêt claire du premier compartiment des ruines.



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 4. Base du tronc massif, creux et en partie détruite de *Bombax costatum*. Quel âge pourrait avoir ce spécimen ?



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 5. *Ficus ingens* se développant en épiphyte arborescent accroché au flanc extérieur du mur Sud de la forteresse ; le système racinaire principal étant enfoncé dans l'épaisseur du mur.



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 6. Tronc du *Ficus ingens* ; diamètre : 54,4 cm ; hauteur du fût : 1,30 m ; hauteur totale de l'arbre : 10 m.



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 7. *Ficus platyphylla* se développant en épiphyte arborescent accroché au flanc extérieur du mur Nord de la forteresse ; le système racinaire principal étant enfoncé dans l'épaisseur du mur.



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 8. Base du tronc du *Ficus platyphylla* avec des racines étrangleuses étalées en éventail et entrelaçant fortement les moellons de la muraille. Hauteur de l'arbre : 10 m.

9



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 9. *Cussonia bartheri* se développant en épiphyte arborescent au sommet du mur Sud de la forteresse. On note la dégradation de la muraille sous l'action des racines croissant dans l'épaisseur du mur.

10



Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 10. *Lannea acida* se développant en épiphyte arborescent, à cheval sur la section écroulée du mur Ouest de la forteresse.

11

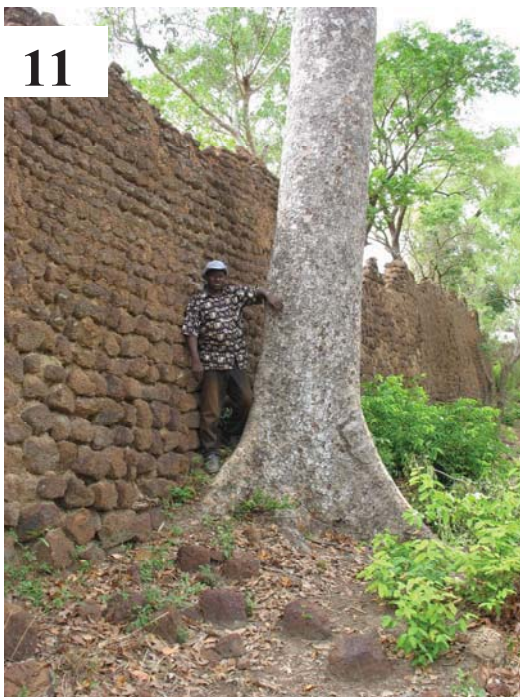


Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 11. Tronc de *Khaya senegalensis* géant de 30 m de hauteur, se développant à proximité du mur Est de la forteresse, côté intérieur, les racines évoluant sous l'épaisseur du mur. Diamètre du tronc : 88,5 cm ; hauteur du fût : 15 m.

12

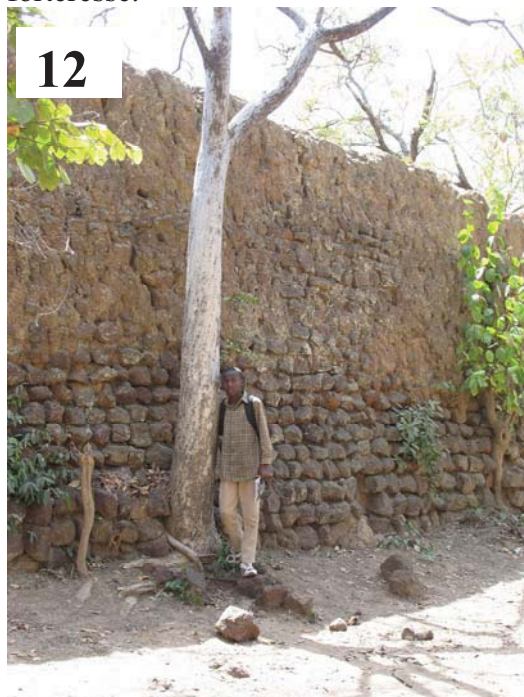


Photo S. Guinko, 02.05.08

Photo 12. Tronc de *Lannea microcarpa* arborescent, haut de 10 m, se développant au pied du mur Sud de la forteresse, côté intérieur, la base du tronc étant coincée dans le mur ; on note quelques moellons détachés.

13



Photo S. Guinko, 12.02.08

Photo 13. Souche morte de *Khaya senegalensis* située dans le deuxième compartiment des ruines sur un terre-plein. L'écorce est détruite par des termites.

14



Photo S. Guinko, 11.02.08

Photo 14. Souche morte de *Pterocarpus erinaceus* située dans le deuxième compartiment des ruines sur un terre-plein. L'écorce est détruite par des termites

15



Photo S. Guinko, 11.02.08

Photo 15. Souche morte de *Prosopis africana* située dans le premier compartiment des ruines. L'écorce est détruite par des termites.

16

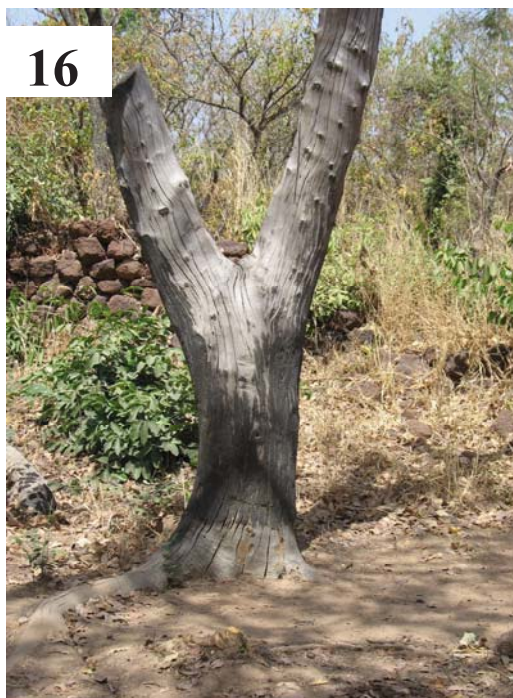


Photo S. Guinko, 11.02.08

Photo 16. Souche morte de *Prosopis africana* à base brûlée, située dans le premier compartiment des ruines.



Photo S. Guinko, 29.04.08

Photo 17 : Sciage d'une souche de *Prosopis africana* à la tronçonneuse en vue du prélèvement d'une rondelle de bois destinée à l'analyse dendrochronologique.



Photo S. Guinko, 29.04.08

Photo 18 : Rondelle de bois prélevée sur une souche de *Prosopis africana*. Elle sera ensuite poncée dans une scierie en vue de rendre les cernes bien apparents.

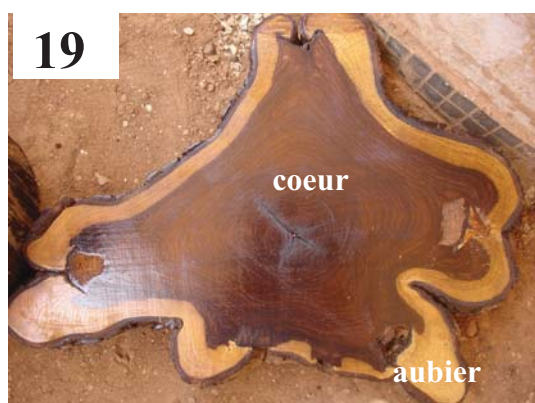


Photo A. Ouédraogo, 09.05.08

Photo 19 : Rondelle de bois prélevée sur un tronc d'arbre vivant abattu de *Pterocarpus erinaceus*. Le cœur et l'aubier apparaissent bien différenciés avec des cernes nets.



Photo A. Ouédraogo, 09.05.08

Photo 20 : Rondelle de bois prélevée sur un tronc d'arbre, à moitié mort, abattu de *Prosopis africana*. Après ponçage, les cernes apparaissent de façon nette. L'aubier est faiblement différencié.

ANNEXE V

BURKINA FASO

.....
MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION

.....
DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE CULTUREL



RAPPORT SUR LES ETUDES GEOMORPHOLOGIQUES DES RUINES DE LOROPENI

**DYA CHRISTOPHE SANOU
GEOMORPHOLOGUE**

JUIN 2008

ETUDE GEOMOPRHOLOGIQUE DES RUINES DE LOROPENI

Dya Christophe SANOU
Géomorphologue
Université de Ouagadougou

PLAN

INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ETUDE

I- LES REALITES NATURELLES DU SITE

- A) Le contexte géologique et géomorphologique
- B) L'environnement climatique et les cours d'eau
- Les sols et les formations végétales

II- LES RUINES PROPREMENT DITES

- A) Les travaux de construction
 - 1°) Les matériaux de construction
 - 2°) A propos des sites d'extraction
- B) La sédimentologie des fouilles

III- LES PRINCIPALES MENACES NATURELLES DU SITE

- A) L'érosion pluviale
- B) Les processus d'engorgement
- C) L'action des vents
- D) Les matériaux de construction

CONCLUSION

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Le rapport provisoire que voici fait suite à une prestation de service entre la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication et nous-mêmes, dans le cadre d'une étude pluridisciplinaire des ruines de Loropéni (province du Poni). Il s'agissait pour nous, dans une équipe forte de sept membres¹, tous enseignants chercheurs,

- De décrire les réalités naturelles du site sur les plans géologique, géomorphologique, pédologique, hydrologique et climatique ;
- De décrire les matériaux de construction des structures et de déterminer leur lieu d'extraction ;
- De réaliser une étude sédimentologique des fouilles ;
- De faire l'inventaire des principales menaces naturelles auxquelles le site est exposé.

Après une première mission exploratoire effectuée par toutes les parties prenantes en mars 2007, deux missions de recherche proprement dite ont été organisées :

1. une première mission du 5 au 15 février 2008 ;
2. une deuxième mission du 25 avril au 4 mai 2008.

Comme on peut le constater, chaque mission de recherche a duré 10 jours, faisant ainsi un total de 20 jours de terrain. Ce rapport fait le point sur les principales conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

¹ L'équipe était composée de Jean-Baptiste Kiethéga, Lassina Koté, Lassina Simporé, Jean Célestin Ky, Moustapha Gomingou, Sita Guinko et Dya Christophe Sanou. A noter que d'autres spécialistes, non burkinabé, ont aussi pris part à cette grande opération de recherche. L'équipe a été placée sous la coordination du Professeur Jean-Baptiste Kiethéga.

I- LES REALITES NATURELLES DU SITE

A) Le contexte géologique et géomorphologique

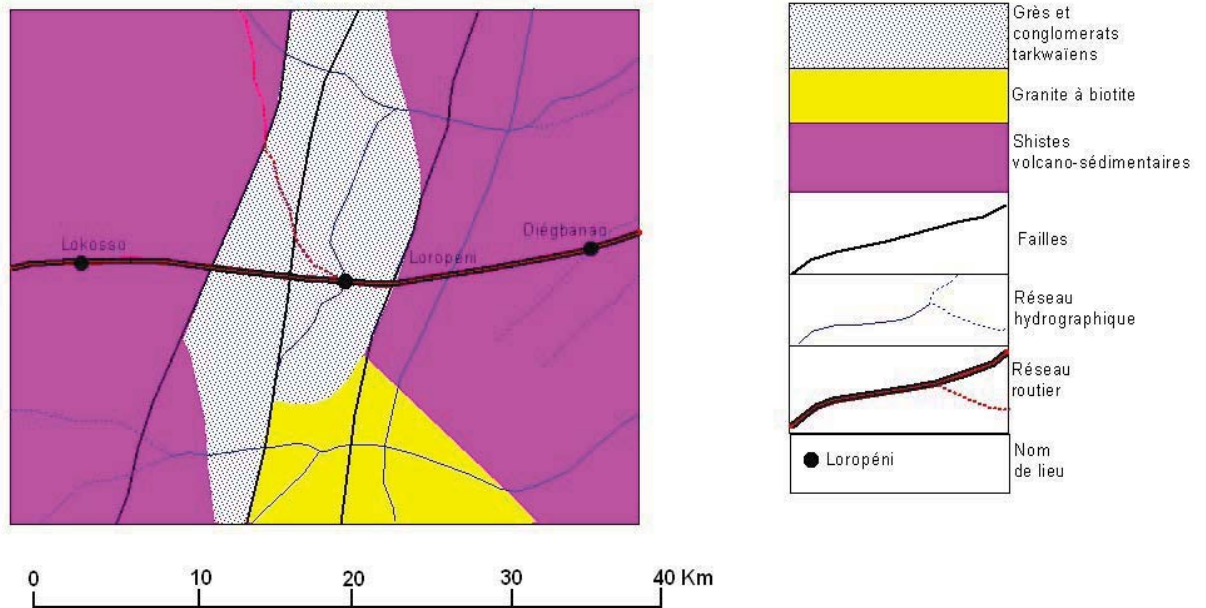
Sur le plan géologique, Loropéni et sa région font partie du vaste socle granito gneissique perturbé par des venues éburnéennes et du système birimien (2,3 MA). Trois principales formations rocheuses peuvent être retenues (cf. esquisse géologique).

1. **Les granites à biotite.** Ils sont localisé à l'est de Loropéni et leur mise en place a été consécutive aux mouvements orogéniques de l'éburnéen. Ils sont donc dus à un tectonisme éburnéen.
2. **Les schistes volcano sédimentaires.** Localisés à l'ouest de Loropéni, ces formations feuilletées font partie du grand complexe birimien dont les manifestations sont encore bien visibles dans le reste du pays.
3. **Les grès et conglomérats.** Ils constituent la roche mère de Loropéni et des ruines. Communément classées dans la ceinture birimienne, ces formations ont été mises en place au tarkwaïen, notamment les conglomérats.

Un **réseau de failles** parcourt la région, notamment aux environs de Loropéni et des ruines, réglant ainsi le comportement de la nappe phréatique.

A noter que de ces trois formations rocheuses, **aucun affleurement n'a pu être observé dans la région.** Les roches de la zone d'étude sont entièrement recouvertes par des formations superficielles plus ou moins épaisses selon le cas. Le plus souvent, la partie supérieure de ces formations superficielles est organisée en sol généralement profond et à très bonne potentialité agronomique.

Esquisse géologique de la région de Loropéni.
(d'après CASTAING C. et al, 2003)

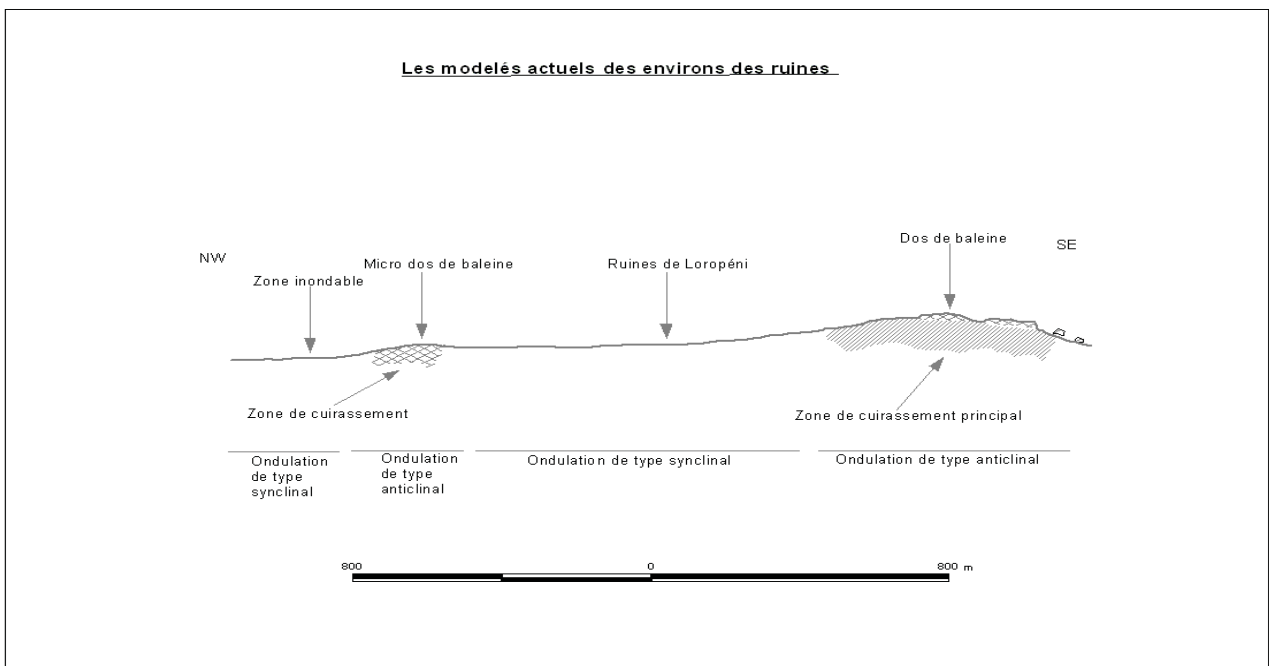


Justement, ce sont les formations superficielles qui règlent la géomorphologie de la région, grâce surtout au développement d'une cuirasse de type ferrugineuse...

Sur le plan géomorphologique, la région se caractérise par **un pseudo relief de croupes matérialisé par de longues ondulations de type anticlinal et de type synclinal**. Aux anticlinaux, correspondent les lignes de partage des eaux d'un réseau hydrographique dense. Aux synclinaux, correspondent en fait de grandes vallées où l'importance du lit actuel des cours d'eau est liée à la vigueur des anticlinaux adjacents. Ainsi donc, Loropéni et sa région immédiate ne possèdent aucun relief vigoureux, structural ou non. La zone d'étude peut être caractérisée

comme étant une zone à géomorphologie simple, marquée par un relief globalement calme, c'est-à-dire sans accident majeur et plus ou moins fortement vallonnée.

Ce modelé est encore plus calme au niveau du site proprement dit des ruines. Ainsi, comme le montre le croquis sommaire ci-dessous, la bâtisse est de nos jours située dans une micro ondulation de type synclinal, la cuirasse constituant les deux micros ondulations de type anticlinal adjacents.



B) L'environnement climatique et les cours d'eau

1°) Le climat

Loropéni, les ruines et comme tout le sud-ouest du Burkina Faso, baignent dans un climat de type soudanien (domaine climatique à précipitations supérieures à 900 mm/an). Ainsi, la station synoptique de Gaoua, sur une période de 30 ans (1971-2000), montre des totaux pluviométriques annuels allant de 713,5 mm pour le minimum en 1983, à 1255,6 mm pour le maximum en 2000. L'indice de variation est donc de 1,7, ce qui démontre bien l'irrégularité inter annuelle des précipitations. Ici, les variations vont pratiquement du simple au double pour cette période normale...

Malgré cette importante hauteur pluviométrique en comparaison avec les totaux pluviométriques des pays des latitudes non tropicales (pays de l'Europe notamment), les averses ne tombent que sur une période globale de 6 mois (mai – octobre). Les autres mois de l'année sont pratiquement secs, surtout ceux de décembre, janvier et février.

ANNEES	HAUTEUR (MM)
1971	1083,3
1972	874,3
1973	981,2
1974	1216,4
1975	953,6
1976	1035,9
1977	1056,2
1978	1048,4
1979	962,7
1980	1035,8
1981	766,4
1982	1022,6
1983	713,5
1984	905,8
1985	1112,2
1986	1150,3
1987	1060,5
1988	1059,8
1989	1179,2
1990	1006,5
1991	1435,5
1992	917,3
1993	955,6
1994	1003,7
1995	1093
1996	1183,9
1997	1125,1
1998	925,1
1999	1315,7
2000	1255,6
lv	1,7
MOY.	1047,8

Tableau n° 1 : Pluviométrie annuelle de la station de Gaoua de 1971 à 2000.

Les températures quant à elles, suivent pratiquement le rythme inverse de celui des pluies. Mais, ce qu'il est surtout important de noter c'est que **les températures maximales annuelles de la zone d'étude ne dépassent guère 40° C**. En effet, l'observation de la période normale (1971-2000) montre que seule une température est supérieure à 40° C : celle de 41° C en 1998. Mieux, durant les trente années, sept années seulement ont des températures supérieures ou égales à 39° C : 39°3 C (1983) ; 39°4 C (1987) ; 39°1 C (1988) ; 39° C (1989) ; 39°1 C (1990) ; 39°5 C (1991) et 41° C (1998). On a donc à faire à une région où les températures ne sont pas excessives, toute chose qui contribuera à la pédogenèse.

ANNEES	Min Ann	Max Ann	Ampl.
1971	16,5	37,4	20,9
1972	18,1	37,9	19,8
1973	17,4	38,9	21,5
1974	16,7	37,9	21,2
1975	16,6	38,4	21,8
1976	16,3	37,8	21,5
1977	16,8	37,9	21,1
1978	18,8	38,3	19,5
1979	17,8	38,1	20,3
1980	16,5	38,9	22,4
1981	16,3	38,5	22,2
1982	17	36,9	19,9
1983	16,6	39,3	22,7
1984	17,6	38,7	21,1
1985	16,4	38,4	22
1986	15,9	38,1	22,2
1987	17,7	39,4	21,7
1988	16,8	39,1	22,3
1989	15,2	39	23,8
1990	18,8	39,1	20,3
1991	17,3	39,5	22,2
1992	13	38,6	25,6
1993	14,6	37,4	22,8
1994	13,8	38,5	24,7
1995	13,2	38,5	25,3
1996	12,7	38,6	25,9
1997	13,7	38,5	24,8
1998	14,4	41	26,6

1999	14,2	38,8	24,6
2000	13,9	38,1	24,2

Tableau n° 2 : Températures moyennes annuelles de la station de Gaoua de 1971 à 2000.

2°) Le réseau hydrographique

L'observation des différentes cartes (topographiques, géologique) disponibles de la région montre un réseau hydrographique dense. Ainsi, trois principaux types de cours d'eau peuvent être distingués pour Loropéni et la région des ruines : la rivière dénommée Koo, les ravines et les ravineaux.

Le Koo est l'écoulement le plus important de la zone d'étude. Il coule du sud-ouest au nord-est dans notre zone d'étude. Son régime hydrologique est temporaire, avec un écoulement qui commence au mois de juillet, pour s'estomper en novembre – décembre. Il se présente alors sous forme de chapelet de mares qui s'assèchent plus ou moins rapidement selon le cas. A Loropéni, le Koo a été barré, donnant ainsi naissance au barrage de Loropéni, dont l'observation donne des informations utiles sur la technique d'extraction du mortier et de l'enduit des ruines...

Les ravines et les ravineaux, tout comme la rivière Koo, ont des écoulements intermittents. Ils constituent un chevelu hydrographique dense, parfois bordé de formations ripicoles comme s'est le cas à l'entrée de Obiré. Leur profondeur ne dépasse guère le mètre, ce qui n'enlève en rien leur formidable dynamisme pendant la saison des pluies.

C) Les sols et les formations végétales

Comme mentionné plus haut, la zone d'étude ne présente aucun affleurement rocheux. On a donc des formations superficielles et des sols plus ou moins épais

selon le cas. A noter que la zone d'étude n'a pu être l'objet d'aucune étude pédologique classique, faute de moyens. Aucune fosse pédologique n'a par exemple été aménagée et aucun inventaire à partir de P.V.A. n'a été fait. Nous nous limiterons donc ici à la seule description des états de surface.

Justement, les sols de la zone d'étude présentent des états de surface sablonneux, argileux, limoneux ou à codominance de ces fractions. **Les sols à état de surface gravillonnaire sont quasi inexistant à Loropéni et sa région.** C'est la principale particularité pédologique de la zone d'étude. Un tel constat dénote aussi de la bonne tenue des sols, à potentialités agronomiques probablement très bonnes...

Mention spéciale doit ici être faite des cuirasses qui constituent le seul type de formation superficielle de la zone. Il s'agit de cuirasses ferrugineuses, affleurantes à subaffleurantes. On a donc là des lithosols sur cuirasse. Là où elle affleure, la cuirasse a été exploitée pour la construction des ruines. Les zones à cuirasse subaffleurante quant à elles, constituent de nos jours les zones les plus dégradées du point de vue du couvert végétal.

Justement, le paysage végétal de Loropéni et de la région des ruines semble assez classique dans son ensemble. Sans entrer dans le détail d'identification des espèces et de caractérisation de la biodiversité², nous nous bornerons à ne reprendre ici que les descriptions déjà faites à ce sujet. En effet, le document de présentation générale des ruines intitulé « Kpôkayâga ou la maison du refus », campe bien la situation générale du couvert végétal : « Dans son ensemble, le site est recouvert par une savane arborée et arbustive par endroit. Il s'agit d'une formation ouverte, caractérisée par un tapis herbacée dense, régulièrement

² Le volet sur le couvert végétal est confié à un spécialiste de la question : le Professeur Sita Guinko.

parcourue par les feux de brousse. Les populations riveraines des ruines ont de tout temps exploité l'environnement végétal en préservant les espèces propices à la consommation, celles nécessaires à la pharmacopée et en utilisant certaines espèces dans la confection des objets utilitaires et des objets de culte », p. 11. A cela, il faut ajouter l'impact de l'agriculture sur ces formations végétales.

II- LES RUINES PROPREMENT DITES

A) Les travaux de construction

1°) Les matériaux de construction

Les **constructions** ont été faites à partir de deux matériaux de construction : l'argile et la cuirasse.

✓ L'argile sert de liant entre les galets de cuirasse qui font office de moellons. Elle comporte une importante quantité de nodules ferrugineux. La granulométrie des trois fractions de ce matériau la classe dans la catégorie texturale « argile ». **C'est ce même matériau que l'on retrouve en stratification dans la plupart des sondages réalisés.**

✓ La cuirasse quant à elle, présente 10 principaux faciès dans le détail. En fait, il s'agit de 4 types de complexe cuirassé qui ont été utilisés, avec pour chaque type, la cuirasse ou dalle et la carapace (Photos n° 1, 2 et 3). Ainsi, on a

1. **une cuirasse ferrugineuse massive et riche en éléments ferreux.**

C'est une cuirasse primitive et comme telle, elle est très résistante aux intempéries. Sur la photo n° 1, sa dalle porte le numéro 1 tandis que sa carapace est indiquée par le numéro 2.

2. **une cuirasse ferrugineuse pisolitique.** C'est une cuirasse de néo formation, c'est-à-dire issue de la reprise en charge et du cuirassement d'éléments préexistants. Elle a donc une résistance moyenne à faible, selon sa richesse en fer et surtout la nature du ciment. Dans les ruines, deux principaux faciès de cuirasse ferrugineuse pisolitique peuvent être retenus : la cuirasse ferrugineuse pisolitique fine (n° 3) et sa carapace (n° 4), et la cuirasse ferrugineuse pisolitique à gros nodules de quartz (n° 7) et sa carapace (n° 8).
3. **une cuirasse ferrugineuse massive, riche en fer et à éléments orientés.** L'orientation de ces éléments est due à une pseudo tectonique de compaction de la roche mère. Certes, il s'agit là d'une cuirasse primitive qui, par essence, devrait être très résistante, notamment à cause de sa teneur en fer. Mais son aspect feuilletée lui confère une résistance moyenne, aussi bien pour sa cuirasse (n°5) que pour sa carapace (n° 6).
4. **une cuirasse ferrugineuse micro conglomératique.** Elle est assez pauvre en fer, comme le montre sa patine de couleur chocolat. Cuirasse de néo formation, elle est la moins résistante des 4 grands types de cuirasses, aussi bien au niveau de sa dalle (n° 9) que de sa carapace (n° 10).



Photo n° 1 : Typologie des cuirasses ferrugineuses



Photo n° 2 : Typologie des cuirasses ferrugineuses.

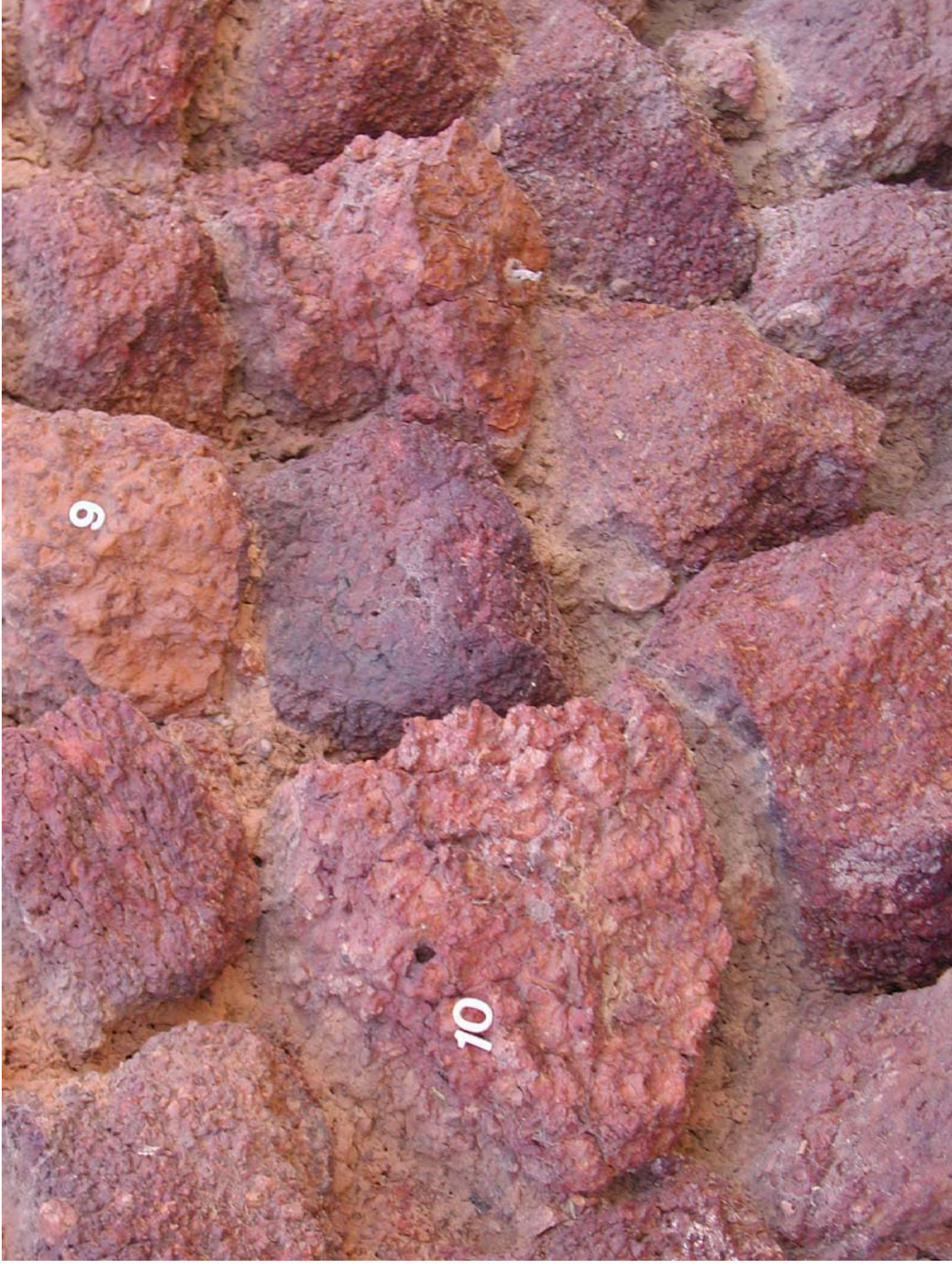


Photo n° 3 : Typologie des cuirasses ferrugineuses.

Mais, d'une manière générale, on peut retenir que les complexes cuirassés utilisés dans la construction des ruines de Loropéni ont des teneurs en éléments ferromagnésiens moyennes à faibles, comparativement au reste du pays. Cela s'explique assez simplement par la qualité même de la roche mère, c'est-à-dire sa capacité à libérer les sesquioxydes. En effet, dans la zone, on a affaire à des roches pauvres en fer, en alumine ou en manganèse, surtout les grès et conglomérats sur lesquels repose le site.

Pour avoir une idée, la plus exacte possible sur leur **composition granulométrique**, deux types de mesures ont été effectuées sur les galets de cuirasse.

- ✓ Les moellons qui ont servi à construire la muraille principale ;
- ✓ Les moellons qui ont servi à construire les maisonnettes à l'intérieur de l'enceinte.

Au total, ce sont 132 galets qui ont ainsi été mesurés. De ces investigations, on retiendra que :

- La muraille a été construite avec des galets à longueur variant entre 30 et 6 cm. Les largeurs des pierres quant à elles, vont de 29,6 cm pour la plus large, à 3,1 cm pour la moins large. Les plus gros galets de cuirasse sont à la base tandis que les plus fins sont sommet.
- Les maisonnettes quant à elles, ont été construites avec des pierres dont les plus grandes longueurs tournent autour de 20 cm tandis que les plus petites sont de l'ordre de 6 cm. De même, on note des valeurs allant jusqu'à 20 cm de plus forte largeur et 4 cm de largeur minimale.

Ici aussi, les éléments les plus gros sont disposés à la base des maisonnettes.

A noter que les galets de cuirasse ont été utilisés sans sélection apparente du type de cuirasse. Ainsi, on retrouve sur le même niveau, cuirasse et carapace. Seul le tri granulométrique global est visible, les plus gros galets en bas, et les plus petits en haut.

2°) A propos des sites d'extraction des matériaux de construction

Deux sites d'extraction des galets de cuirasse ont pu être identifiés

dans les environs immédiats de la bâtisse :

- Un premier site localisé à l'ouest des ruines, à environ 800 m de celle-ci. Il est peu étendu spatialement et est constitué d'un complexe cuirassé du type cuirasse ferrugineuse primitive. Il pourrait approvisionner les bâtisseurs de l'édifice en moellon n° 1, 2, 5 et 6.
- Un deuxième site localisé à l'est des ruines et à environ 1 km de celles-ci. Il est beaucoup plus important spatialement que le premier. Il s'agit en fait d'un long dos de baleine à cuirasse affleurante et démantelée, notamment sur ses rebords. La cuirasse y est du type cuirasse de néoformation à dalle et carapace peu épaisses. L'hétérogénéité du matériel pris en compte y est assez remarquable. En effet, on retrouve sur cette formation la quasi-totalité des faciès de cuirasses de néoformation utilisées pour construire la muraille et ses « annexes » : cuirasse ferrugineuse pisolitique, cuirasse ferrugineuse conglomératique, cuirasse ferrugineuse à galets de quartz.

Ces sites ont fourni une importante quantité de pierres ayant servi à édifier les murs. Mais au vu de l'impressionnante quantité de moellons utilisés, il paraît évident que ces deux sites n'ont pas été les seuls lieux d'approvisionnement des

bâtitseurs de ces ruines. En effet, si cela avait été le cas, les carrières d'extraction précédemment décrites auraient présenté des traces très nettes de prélèvement des pierres. Or cela n'est pas le cas. Il faut alors imaginer une société plus ou moins bien organisée dans laquelle l'approvisionnement en moellons se faisait aussi à partir d'autres sites plus ou moins éloignés des ruines...

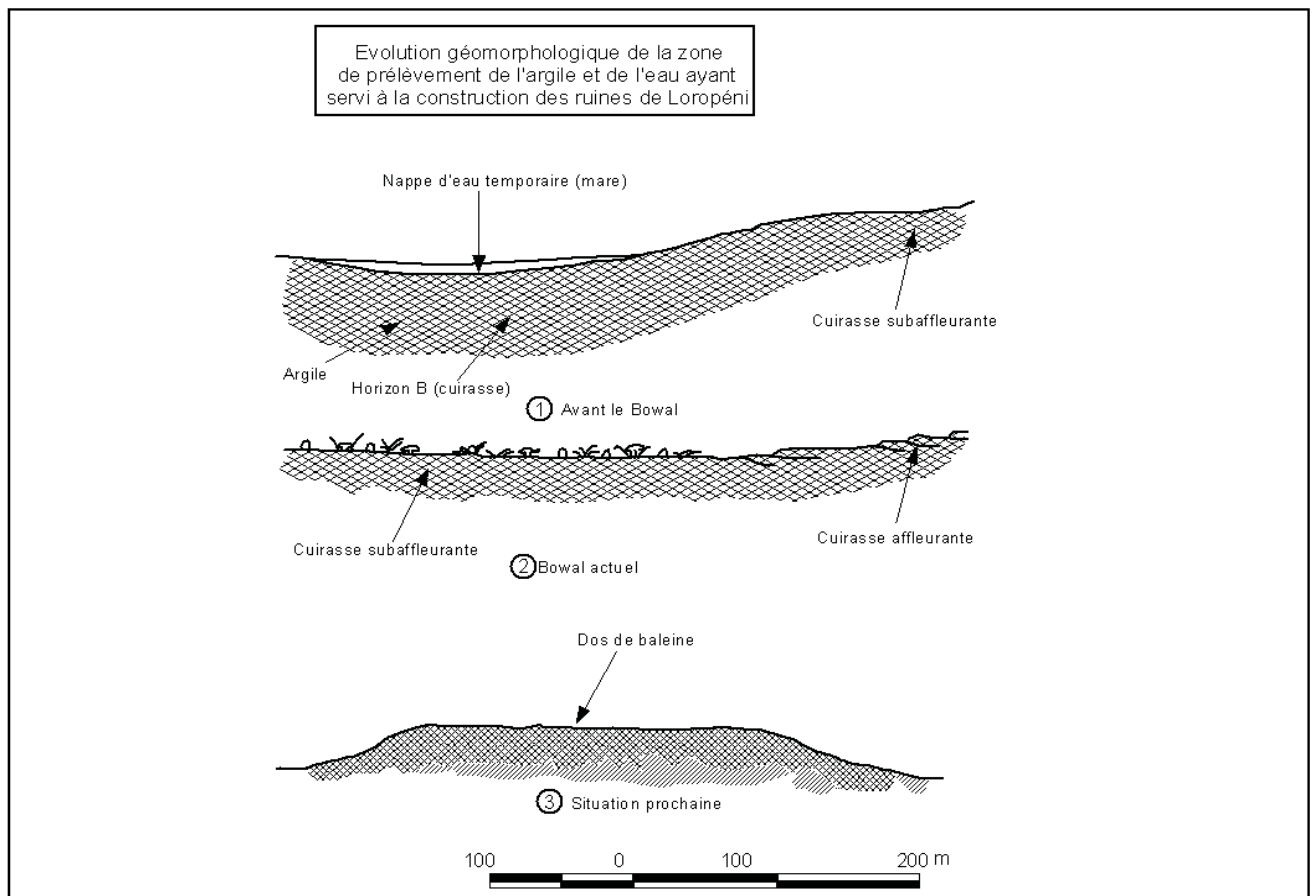
En ce qui concerne le joint constitué d'argile à forte teneur en nodules ferrugineux, il aurait été prélevé à l'est des ruines, à environ 500 m seulement de celles-ci. Cet endroit était à l'époque occupé par une mare naturelle et dont l'eau aurait en même temps servi pour la construction. Les nodules ferrugineux, issus du démantèlement d'une cuirasse préexistante et transportés par le ruissellement se sont déposés dans la mare. La sédimentation s'est déroulée en présence d'une argile très collante, d'où l'utilisation de ce liant par les bâtisseurs.

Sur le plan géomorphologique, on a là un cas typique d'inversion de relief en finition. En effet, à la mare, correspond aujourd'hui une zone à cuirasse subaffleurante. Cette zone qui, auparavant constituait une véritable zone de dépression ne l'est plus de nos jours. Elle est en effet à peu près à la même altitude que ses environs immédiats. Et, du fait du cuirassement, représentera plus tard une portion franchement élevée, comme le montrent les schémas suivants.

A noter que le déroulement de ces étapes est différent selon les conditions locales du milieu. Il dépend notamment de la richesse du milieu en éléments ferromagnésiens, de l'importance de la nappe phréatique, des pentes et de la durée de la période pluvieuse. De nos jours, on ne saurait encore dater avec précision la durée réelle d'un tel processus de cuirassement. Mais, au regard des nos observations de terrain, nous pouvons estimer à des centaines d'années (400 à 500

ans, voire plus), le temps mis par le processus à Loropéni, du moins en ce qui concerne les ruines...

Remarque : La construction du barrage de Loropéni a de nos jours, reproduit un environnement similaire à celui de la paléo mare des environs des ruines. Afin de mieux cristalliser cette évolution géomorphologique, le touriste visitera avec intérêt les abords immédiats de ce barrage...



B) La sédimentologie des fouilles

Les sondages archéologiques effectués dans le cadre de cette étude ont été bien référencés par les collègues. Pour des questions d'harmonisation qui faciliteraient la compréhension nous adoptons ici les mêmes notations que les

archéologues de l'équipe. Ces sondages ont été réalisés par secteurs et les travaux supervisés par les collègues archéologues Lassina Koté et Lassina Simporé. Un tableau récapitulatif des principales caractéristiques de ces sondages en page 23, permet d'avoir une vision synthétique de l'environnement sédimentologique à l'intérieur des ruines.

❖ **Le secteur 8 (responsable : Lassina Simporé).** Ce sondage a été réalisé dans une « zone cloisonnée », à l'est du grand mur et à environ 5 m de celui-ci. La fosse la plus intéressante sur le plan pédologique est au centre de la « zone cloisonnée ». Elle présente 3 horizons bien distincts :

1. un horizon A_{01} , d'environ 10 cm d'épaisseur et de couleur très noire. Il est très riche en nodules ferrugineux et a une texture terrain limono sablonneuse. Il pourrait être assimilé à l'horizon A d'un profil pédologique classique, vue sa structuration et l'organisation du reste du profil.
2. un horizon A_{02} , de 15 cm d'épaisseur et de couleur brune. C'est un horizon où les nodules ferrugineux sont assez denses. Ici aussi, on pourrait, par analogie, qualifier cet horizon d'horizon B
3. un horizon B qui correspond au début du « sol en place. Il s'agit en fait d'une carapace ferrugineuse bien compacte. Ce dernier niveau représenterait l'horizon C, début des altérites dans certains profils pédologiques.

A noter que dans l'une des 5 fosses ouvertes, on peut observer un horizon argileux assez particulier. Il s'agit d'argile blanchâtre « emprisonnée » entre deux niveaux rouge.



Photon° 4 : profil pédologique-type du secteur 8 (Lassina Simporé)

❖ **Le secteur 2 (responsable : Lassina Simporé).** Le sondage de ce secteur est réalisé au pied de la muraille principale, côté nord, et à l'intérieur de la bâtisse. Deux parties peuvent être distinguées dans ce sondage :

1. le côté orienté vers la muraille. Il est d'un seul tenant et présente les mêmes caractéristiques que le profil pédologique du secteur 1.
2. le côté « opposé » au mur présente quant à lui, deux horizons bien distincts.

Un horizon superficiel A_{01} , caractérisé par une couleur brune, semblable à celle rencontrée en S_8A_{02} . sa transition avec l'horizon suivant est diffuse.

Un deuxième horizon, gravillonnaire lui aussi, mais dont la densité de nodules ferrugineux est nettement moins importante que dans le premier horizon. Sa couleur est brun clair.



Photo n° 5 : profil pédologique-type des secteurs jouxtant la muraille

❖ **Le secteur 11 (responsable : Lassina Koté)**

Sur le plan pédologique, on a un sol de type ferrugineux tropical à deux horizons bien tranchés.

1. un horizon noir, humifère, parcouru par de nombreuses racines. Sa texture terrain est limono sablonneuse.
2. un horizon rougeâtre, pratiquement dépourvu de racines. C'est un horizon très gravillonnaire, probablement issu du décapage de l'enduit du mur et même du joint ayant servi à la construction. Sa texture terrain est argileuse.

Mais, au delà de ces fines descriptions, il est surtout important de noter que **les fouilles à l'intérieur des ruines ne révèlent que de très minces horizons pédologiques**. De plus, ces horizons sont peu intéressants sur le plans sédimentologique, car peu variés et provenant pour la plupart du décapage de l'enduit des murs. Il devient donc ici inutile de procéder à des descriptions répétitives. Les couches limono sablonneuses observées çà et là proviennent probablement de la minéralisation de l'humus issu de la litière fournie par le couvert végétal de l'intérieur de l'enceinte. Une telle hypothèse, si elle se confirmait, montrerait non seulement la formidable vitesse d'accomplissement des processus pédogéniques, mais aussi et surtout, donnerait une idée sur l'état des lieux au moment de l'abandon de la bâtisse. En effet, dans ces conditions, on pourrait penser que **l'intérieur des ruines était tenu très propre, et sans horizon pédologique pur**. Seule la cuirasse constituait alors le sol sur lequel se déroulaient les activités. Ce sont l'abandon de la bâtisse et le développement du couvert végétal qui ont créé les différents horizons pédologiques décrits, d'où leur grande homogénéité...

Mais pour un raisonnement véritablement scientifique, cette hypothèse devra être confirmée par quelques investigations à l'extérieur des ruines.



Photo n° 6 : profil pédologique-type du secteur 11 (Lassina Koté)

CARACTERISTIQUES DES SONDAGES

SITE	H	E	TEXT. TERRAIN	COULEUR	SYST. RACIN.	FENTE	TRANSIT.	ECHANT.	OBSERVATIONS
SECT.- -11- KOTE	A ₀₁	20 cm	Limono sablonneux	Noire	Très dense	Néant	Nette	S ₁₁ A ₀₁	Horizon anthropique. Le A ₀₁ est dû à la décomposition de la litière.
	A ₀₂		Argileux	Rouge	Rare	Néant		S ₁₁ A ₀₂	
SECT.- -1- KOTE	A ₀		Argileux	Rouge	Rare	Néant			Horizon semblable à A ₀₂ . Il est situé près du grand mur.
SECT.- -8- SIMPO RE	A ₀₁	10 cm	Limono sablonneux	Très noire	Dense	Néant	Nette	S ₀₈ A ₀₁	Idem que secteur 11, sauf qu'ici, on a atteint le sol en place, et que le S ₈ A ₀₂ est différent du S ₁₁ A ₀₂ . Le B' est un horizon argileux d'environ 5 cm compris entre 2 S ₈ B.
	A ₀₂	15 cm	Argilo sablonneux	Brun	Rare	Néant	Diffuse	S ₈ A ₀₂	
	B		Argileux	Rouge	Néant	Néant		S ₈ B	
	B'		Argileux	Beige	Néant	Néant		S ₈ B'	
SECT.- 2- SIMPO RE	A ₀₁	20cm	Limoneux	Brun	Dense	Néant	Diffuse	S ₂ A ₀₁	Profil pédologique semblable à celui du secteur 1, côté muraille. Le côté « intérieur de la cour présente 2 horizons différents, quelque peu visuellement semblable au S ₈ A ₀₂ .
	A ₀₂		Argilo sablonneux	Brun clair	Abondant	Néant			

III- LES PRINCIPALES MENACES DU SITE

Compte tenu des réalités de son environnement, les ruines de Loropéni sont soumises à quatre principales menaces naturelles : l'érosion pluviale, les processus d'engorgement, l'action du vent, et la nature des matériaux.

A) L'érosion pluviale

Les ruines de Loropéni, tout comme l'ensemble du pays, sont soumises à une formidable érosion. Ceci est d'autant plus vrai que l'agressivité climatique moyen de cette région est de 538 points, sur une échelle qui va de 656 à 260 points, selon GALABERT J. et MILLOGO E.. On voit donc que l'impact des gouttes de pluie sur cet édifice sera maximal. C'est cette érosion pluviale qui est responsable du décapage du crépi du mur et de l'enlèvement d'une plus ou moins grande partie des joints...

B) Les processus d'engorgement

Les ruines de Loropéni sont une grande bâtisse à ciel ouvert. A ce titre, elles constituent un endroit clos dans lequel toutes les eaux de pluie n'ont aucune issue vers l'extérieur. Elles s'infiltrant donc dans le sol des ruines. Cette situation entraîne un engorgement plus ou moins important selon la saison des pluies et qui, à son tour, a trois principales conséquences.

- L'accélération de la pédogenèse : l'eau et les températures élevées (comprises entre 20 et 50° C) constituent les conditions idéales pour l'accomplissement des différents processus pédogeniques. On le voit, la zone répond à ces critères et cela a comme conséquence directe la mauvaise conservation des vestiges, végétaux et métalliques surtout. Ces éléments feront l'objet d'une altération accélérée, expliquant entre autres ainsi l'impossibilité de récolter certains vestiges osseux retrouvés lors des fouilles (secteur de Lassina SIMPORE).

- La fragilisation de la base des constructions : l'eau qui reste longtemps en ces lieux provoque un processus d'engorgement qui gonfle surtout les argiles et les limons. Cela entraîne la diminution de leur résistance face aux autres agressions (racines des plantes, vents, poids de la bâtisse).
- Le développement accéléré des espèces végétales : cet aspect n'est plus à démontrer pour qui connaît les lieux. L'intérieur des ruines est en effet occupée par une végétation quasi luxuriante et qui tranche nettement avec la physionomie du couvert végétal environnant. Sans entrer dans le détail du sujet car réservé au spécialiste botaniste de l'équipe, on voit bien que le système racinaire de ces plantes (ligneuses et herbacées) qui ont poussé un peu partout, va causer des dommages parfois irréversibles aux ruines de Loropéni...

C) L'action du vent

On le sait, les caractéristiques climatiques du domaine soudanien dans lequel baignent les ruines de Loropéni, sont telles que la saison des pluies est accompagnée de vents violents et dévastateurs. Ces grosses bourrasques de vent qui soufflent à des vitesses pouvant dépasser les 150 Km/h auront tendance à provoquer la chute des arbres, surtout les plus grands, à casser certaines branches et même à faire tomber les murs de ces lieux...

D) La nature des matériaux

Les différents types de cuirasses précédemment décrits présentent des résistances variées à l'érosion. Mais on retiendra que d'une manière générale,

- ✓ Les cuirasses ferrugineuses massives, primitives, sont plus résistantes que les cuirasses ferrugineuses pisolitiques ou micro conglomératiques, car ces dernières sont de néo formation.

- ✓ La cuirasse ou dalle est plus résistante que la carapace quel que soit le type de complexe cuirassé considéré.

Dans le cas des ruines de Loropéni, les portions de mur qui comprendront un fort pourcentage de carapace et/ou de cuirasse de néo formation, seront donc des endroits particulièrement fragiles. Pour une conservation à long terme de cet édifice, cet aspect devra être impérativement pris en compte, afin d'éviter toute surprise désagréable, surtout qu'il n'y a aucun tri de faciès de la base au sommet de la bâtisse...

Les ruines de Loropéni subissent donc plusieurs types d'agression naturelles. Celles-ci sont pour la plupart liées au climat soit directement (érosion pluviale, action du vent) soit indirectement (processus d'engorgement, couvert végétal). A noter aussi une agression non moins importante, car intimement liée à la structure même de la bâtisse : les matériaux de construction. **Tous ces paramètres agissent ensemble**, et avec des intensités différentes, **pour donner aux ruines leur dynamique actuelle.**

CONCLUSION

Au total, on retiendra que **le site des ruines de Loropéni est en parfaite harmonie avec son environnement naturel.** Ainsi, tous les matériaux ayant servi à sa construction sont strictement locaux et largement naturels, c'est-à-dire n'ayant pas subi de profondes modifications. De même, la dynamique superficielle actuelle observée sur le site est strictement réglée par les conditions climatiques du moment. Certes, les hommes, pour diverses raisons, ont quelque peu exploité le site (coupe et /ou ramassage du bois, feux, ramassage des moellons issus de l'effondrement du mur), mais ces actions ne semblent nullement décisives dans l'obtention du paysage architectural actuel des ruines. Tout se passe comme si l'action anthropique ne faisait que nettoyer la bâtisse et ses environs. Mais de nos jours, toute tentative de valorisation de ce site devra non seulement

prendre en compte les principales menaces ci-dessus répertoriées, mais aussi intégrer l'action anthropique qui, en notre sens, sera de plus en plus déterminante à partir de la vulgarisation des résultats de ces différentes investigations...

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

MINIST. DE LA CULT., DU TOURISME ET DE LA COMM., 2007, Kpôkayâga ou la maison du refus, Ouagadougou, 18 p.

MINIST. DE LA CULT., DU TOURISME ET DE LA COMM., 2005, Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine culturel mondial : les ruines de Loropéni, Ouagadougou, 48 p.

BUMIGEB, 2003, Notice explicative de la carte géologique et minière à 1/1000000 du Burkina Faso, 3^{ème} édition, Ouagadougou, 147 p.

HOTTIN Georges et OUEDRAOGO O F, 1975, Notice explicative de la carte géologique à 1/1000000 de la république de Haute-Volta, Ouagadougou, 38 p. + 1 carte.

IGN, 1965, Carte topographique du degré carré de la feuille de Gaoua, à 1/200 000^e, Paris.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RELEVES GRANULOMETRIQUES

GRANULOMETRIE GALETS DE LA MURAILLE							
Longueur	largeur		Longueur	largeur		Longueur	largeur
24	18,5		10,8	12,4		31,0	26,9
27,8	23,7		13,2	14,3		26,7	16 ,6
30,3	19,2		16,0	15,8		8,8	13,3
22,4	22,4		24,0	21,5		23,0	18,0
26,3	18,8		21,5	15,5		19,0	20,0
32,1	18,3		11,0	8,2		18,4	14,9
27,2	21,3		9,9	8,5		18,3	12,9
27,3	22,2		9,1	10,6		18,9	18,2
11,4	10,3		9,6	8,4		23,2	19,5
13,4	9,2		7,4	7,2		27,2	23,1
13,5	15,2		8,8	5,0		10,8	13,0
16,7	13,0		7,3	6,0		5,9	5,9
11,4	6,5		10,6	6,8		5,8	3,1
22,9	23,5		7,5	6,5		8,9	7,3
20,9	17,0		7,7	4,0		24,3	21,2
19,4	17,8		8,2	6,1		29,6	23,2
30,4	23,6		7,6	7,1		31,7	24,5
20,7	17,9		13,4	10,5		12,9	13,0
21,0	11,8		14,5	12,8		12,6	11,6
28,9	19,7		15,9	13,3		17,4	15,0
24,5	20,0		19,0	12,6		6,9	12,1
11,0	12,0		19,5	21,0		10,2	10,4

GRANULOMETRIE GALETS DES MAISONNETTES

Longueur	largeur		Longueur	largeur		Longueur	largeur
20,0	13,5		20,5	14,8		9,5	9,9
16,2	15,1		11,5	8,2		13,0	9,4
13,0	14,3		11,9	11,8		15,4	9,5
15,9	12,4		18,5	17,5		6,0	9,3
14,3	11,8		16,0	16,2		6,8	5,5
15,3	10,3		16,5	15,1		13,4	12,4
18,8	16,5		10,9	11,0		16,2	8,0
14,0	11,3		11,0	9,3		10,5	7,8
16,2	12,6		13,8	10,7		13,0	8,1
19,7	16,8		13,9	12,4		6,0	7,6
17,6	12,6		14,0	11,6		9,4	7,0
18,8	14,9		10,8	10,1		7,7	5,0
22,7	14,7		17,0	13,5		8,8	5,0
20,0	19,8		11,2	6,7		5,6	4,4
13,0	14,0		12,0	6,5		10 ,2	7,5
15,6	10,7		8,4	8,0		9,6	5,0
15,4	9,9		12,2	6,9		10,5	6,8
19,0	14,6		8,2	6,8		11,4	9,0
14,4	13,0		8,8	8,8		7,1	4,5
13,9	15,0		10,6	10,3		8,3	4,0
16,4	14,9		10,9	8,0		6,2	5,0
7,3	5,9		8,5	7 ,1		7,0	7,3

ANNEXE 2 : LES DIFFERENTS SITES D'EXTRACTION



C'est de cette paléo mare que provenaient eau et argile ayant servi aux constructions.



Détail de la paléo mare : la cuirasse y est aujourd'hui affleurante ...

ANNEXE 3 : LES ENVIRONS DU BARRAGE DE LOROPENI



Le barrage de Loropéni comme sœur jumelle de la paléo mare ...



Cette argile aurait pu servir à la construction de la muraille ...

BURKINA FASO



MINISTERE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE LA COMMUNICATION



DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

**RAPPORT DE MISSION D'APPUI AUX RECHERCHES
ARCHEOLOGIQUES SUR LES RUINES DE LOROPENI**

par

Angèle Dola AGUIGAH

et

Alexis B.A. ADANDE

Université de Lomé

Université d'Abomey-Calavi

République Togolaise

République du Bénin

Mars 2008

SOMMAIRE

1. Contacts, visites protocolaires et remerciements.....	3
2. Documentation : orale, écrite/imprimée et iconographique.....	4
3. Participation à des activités de fouille et d'animation et mise en contexte du site de Loropéni et nos observations.....	5
3.1 Visite du site et activités de fouilles.....	5
3.2 Mise en contexte du site de Loropéni et animation.....	6
3.3 Nos observations.....	7
4. Nos recommandations.....	8
4.1 La question centrale des interprétations des données de fouilles.....	8
4.2 La stabilisation, la restauration et la conservation des « Ruines de Loropéni ».....	9
4.3 La formation spécialisée et les infrastructures d'accompagnement.....	10
4.4 La production du matériel didactique et la signalétique absente ou inadéquate.....	10
Quelques références bibliographiques.....	12
Annexes.....	I

« L'histoire de l'Afrique restera inachevée, aussi longtemps qu'elle ne sera pas à la fois vécue et exprimée par les Africains eux-mêmes. »

P. Engelbert Mveng 1966 : 70

Le gouvernement et le peuple du Faso, dans la volonté affirmée de promouvoir le patrimoine culturel riche du Burkina, ont choisi le site archéologique des « Ruines de Loropéni » comme le premier ensemble qu'ils proposent à l'inscription sur la liste du patrimoine culturel mondial. Il s'agit d'une première contribution de ce pays à l'enrichissement du patrimoine universel. Le dossier initial envoyé pour évaluation a suscité, de la part du Comité de sélection du Centre du patrimoine mondial, une série de questions et de remarques visant toutes à une meilleure compréhension du site à travers une documentation plus approfondie. Ceci a été signifié à la partie burkinabè, suite à la session dudit Comité, en juillet 2006, à Vilnius (Lituanie).

Dans le souci d'apporter les compléments documentaires indispensables à un nouvel examen concluant dudit dossier, en 2009, le gouvernement du Faso a commis le Ministre en charge de la culture de prendre toutes les dispositions utiles à cette fin. La Direction du Patrimoine culturelle (D.P.C.), structure administrative et technique du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication, a la responsabilité de la gestion du dossier : « Les Ruines de Loropéni ». En vue de remplir de façon satisfaisante la mission à elle confiée, la D.P.C. a contracté une commission scientifique placée sous la direction du Professeur titulaire d'archéologie, M. Jean-Baptiste Kiéthéga de l'Université de Ouagadougou et, en appui, deux experts de la sous-région, Mme Angèle Dola Aguigah, archéologue à l'Université de Lomé (République Togolaise) et M. Alexis B.A. Adandé, archéologue à l'Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin) ont été invités à participer à partie des travaux de terrain et à la réflexion en cours. Le texte qui suit est un rapport circonstancié de cette mission d'appui, programmée du 1^{er} au 11 février 2008.

1. Contacts, visites protocolaires et remerciements

En fait, c'est depuis le 04 avril 2007 que Monsieur le Directeur du Patrimoine culturel du Burkina Faso prenait contact avec nous pour connaître notre disponibilité respective à apporter notre appui à la première campagne de fouilles sur « les Ruines de Loropéni », prévue se dérouler au mois de juin 2007. Pour des raisons qui nous échappent, l'invitation n'a pas pu se concrétiser avant le mois de février 2008. Mis en route le 1^{er}, nous n'avons pu voyager que le 2, en raison d'un mouvement de grève du personnel navigant de la compagnie aérienne qui devait assurer notre transport sur le Burkina. Accueillis à l'aéroport international de Ouagadougou par le Directeur du Patrimoine culturel en personne, M. Jean-Claude Dioma qui nous a accompagné le lendemain jusqu'à Gaoua. Là, au chef-lieu de la Province du Poni et de la région du Sud-ouest, nous avons établi notre base de séjour. Nous avons été introduits à l'équipe du Professeur Kiéthéga et après le dîner en commun, nous avons eu une brève séance de travail sur le programme du séjour et les activités du lendemain. Le 4, nous avons rendu visite aux autorités administratives de la localité et à celles de Loropéni, à une quarantaine de kilomètres à l'Ouest de Gaoua. Enfin nous avons pris contact avec le reste de l'équipe basée à Loropéni, avec les étudiants et avec le principal objet de notre mission, le site des « Ruines de Loropéni ».

A ce niveau, nous tenons à exprimer nos remerciements à toutes les personnes morales et physiques qui ont facilité notre mission marquant ainsi leur grand intérêt pour la réalisation de l'objectif majeur du « Projet des Ruines de Loropéni » : leur mise en valeur et inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Par ordre chronologique de rencontre, nous citons :

- M. Jean-Claude Dioma, Directeur du Patrimoine culturel ;
- M. le Professeur Jean-Baptiste Kiéthéga, responsable du volet scientifique et toute son équipe ainsi que les étudiants d'histoire et d'archéologie de l'Université de Ouagadougou (U.O.) ;
- M. le Professeur Sita Guinko, botaniste de renom ;
- M. Le Haut-commissaire de la Province du Poni ;
- M. le Gouverneur de la Région du Sud-ouest ;
- M. le Préfet-maire de Loropéni ;
- M. le Commissaire de police de Loropéni ;
- M. Prosper Somé, Conservateur du Musée des civilisations du Sud-ouest ;
- M. le Curé de la paroisse de Loropéni ;
- Le Gan-ya d'Obiré, Roi des Gan ;
- Le Maître de terre de Loropéni et enfin, non des moindres
- M. Souleymane Ouédraogo, Secrétaire Général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication qui, en présence de M. Lazare Eloundou-Assomo du Centre du patrimoine mondial, a consacré, dans la soirée du jeudi 7, une importante séance de travail à l'ensemble des responsables des divers volets du « Projet des Ruines de Loropéni » pour une évaluation à mi-parcours sur le terrain. Nous ne saurions terminer avec les remerciements sans exprimer notre profonde gratitude à l'endroit des responsables du Centre du patrimoine mondial qui ont mis à notre disposition, par l'intermédiaire de la Direction du Patrimoine culturel, les moyens financiers de ladite mission et Monsieur le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication du Faso qui en a autorisé la réalisation.

2. Documentation : orale, écrite/imprimée et iconographique

Pour accompagner notre prise de contact et notre découverte des cultures diverses du Poni et nous introduire de plain-pied à la problématique complexe du site archéologique des « Ruines de Loropéni », le Professeur Jean-Baptiste Kiéthéga nous a fourni une documentation écrite, imprimée et iconographique abondante sur différents aspects relatifs aux peuples, à l'histoire, à l'anthropologie et aux cultures matérielles du Sud-ouest du Burkina Faso. Issus de cultures dites de l'oralité, les échanges oraux et des fragments de sources orales ont constamment alimenté notre information, quitte à nous d'user de la critique historique pour en tirer de la documentation.

Toutefois, deux autres types de documents ont retenu notre attention, d'une part la curieuse et péremptoire production de Mme Madeleine Père (Père, 1992, 1997, 2000), heureusement contrebalancée par des publications plus orthodoxes comme les Actes du colloque de Ouagadougou (10-15 décembre 1990) (Fiéloux et alii, 1993 ; Millogo, 1993) et,

d'autre part, des fascicules et un dossier de projet datant de 1995 ; les uns sont relatifs, entre autres, à des activités pédagogiques sur le site des « Ruines de Loropéni » remontant aux années 1957 pour les élèves du primaire dont certains témoins vivent encore et 1969 pour les étudiants d'histoire du Centre d'enseignement supérieur (C.E.S.) de Ouagadougou dont le Professeur Kiéthéga qui se souvient de cette excursion réalisée avec des promotionnaires de l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de l'Université de Montpellier (France) et l'autre concerne un vaste programme élaboré avec le Professeur Rogier Bedeaux des Pays-Bas mais qui n'a pas pu être exécuté. Ce dernier document qui visait à allier la recherche archéologique à des travaux de restauration et de conservation du site principal et des autres sites remarquables du type enceinte dans la région du Poni, replacée dans un contexte sous-régional plus large. Il y était même prévu, à la phase finale du programme d'une durée de six ans, la mise en place d'infrastructures de type muséal et d'un conservatoire. De même, nous avons eu accès à la documentation plus spécifique du dossier initial soumis pour la candidature au classement sur la liste du patrimoine mondial et l'évaluation par le Comité de l'ICOMOS ainsi que les demandes de précisions du Comité du patrimoine mondial, suite à sa 30^{ème} session.

Toutes ces informations nous ont permis de mieux cerner les contours de notre mission et le contexte des recherches en cours.

A nous, il est demandé de :

- faire le point sur l'état d'avancement de la première campagne de fouilles lancée par l'équipe d'archéologues dirigée par le Professeur Jean-Baptiste Kiéthéga;
- contribuer si nécessaire à préciser les objectifs de fouilles dans la perspective d'apports de réponses aux questions posées par le Comité ;
- faire des recommandations en vue de la finalisation des travaux de fouilles et des interprétations des résultats.

3. Participation à des activités de fouille et d'animation, mise en contexte du site de Loropéni et nos observations

3.1- Visite du site et activités de fouilles

L'essentiel de nos activités s'est déroulé dans et autour du site « des Ruines de Loropéni ». Localisé à environ deux kilomètres Nord-ouest de Loropéni qui lui donne son nom, le site principal se présente sous forme d'un quadrilatère de 105 m sur 106 m de côté, soit une superficie de 11 130 m². Le site désormais inscrit sur le registre d'inventaire du Patrimoine culturel du Burkina Faso et sur la liste Nationale du Patrimoine, est doté d'une zone tampon de terres en friches et de forêts claires, le tout couvrant 278,40 ha.

Ainsi, nous avons visité les secteurs ciblés pour l'implantation des fouilles (cf. Figure n° 1), à savoir :

*les secteurs 1 et 11 sous la responsabilité de Dr Lassina Koté, le premier concernant la recherche de l'accès présumé à l'intérieur de l'enceinte et la fondation même de la dite enceinte, le second, à l'intérieur d'un enclos ;

*les secteurs 2, 7 et 8 sous la responsabilité de Dr Lassina Simporé, le premier concerne un autre seuil présumé d'accès.

À l'intérieur, côté nord de l'enceinte, le secteur 8 à l'intérieur d'un enclos, et le secteur 7 à l'intérieur d'un compartiment dont les moellons de construction sont de forme ovoïdale (Photo n°6).

Le site se présente donc comme un quadrilatère, divisé à l'intérieur par deux murs de séparation d'orientation Ouest- Est, dont le plus remarquable délimite le tiers Sud de l'enceinte. C'est dans cet espace que se situent les secteurs fouillés sous la conduite de Dr Koté.

- Secteur 11 : à l'intérieur de l'enclos, deux carrés de fouilles ont été ouverts dans le carroyage : un au nord et le second au sud : dans le premier carré, des pierres de construction ont été dégagées : des tessons et une poterie entière mais fêlée (Photo n°8), du charbon de bois ; dans le second, est apparu au cours du décapage, un mur en pierres sur deux assises : ceci dénote au moins deux moments d'aménagement de cet espace. Par ailleurs, au Sud-est de ce mur, a été dégagé un collecteur avec des scories et une céramique. Il s'agit d'évidences de métallurgie primaire ou secondaire, des analyses permettront de préciser.
- Secteur 1 : le carroyage posé et ouvert dans ce secteur a permis de constater la technique de pose de la fondation de la muraille d'enceinte mais la question de l'accès à cet endroit précis n'est pas encore clairement élucidée.

Dans cet espace, l'équipe du Professeur Kiéthéga voudrait également examiner la question de l'existence d'un puits ou d'un système de stockage d'eau tel que le suggère la tradition orale.

Au nord du mur principal de séparation, trois secteurs ont été fouillés : les secteurs 2, 7, 8 sous la supervision de Dr Simporé.

- Secteur 2 : ici il s'agissait également de vérifier l'existence d'un accès au nord de l'enceinte. Un carroyage a été posé et des carrés de fouilles décapés à l'intérieur d'une construction faisant vestibule. Des moellons ont été dégagés et des tessons de poterie, des pointes de flèche et des clous ont été exhumés.
- Secteur 8 : à l'intérieur de cet enclos, la fouille a dégagé outre les fondations dudit enclos, des tessons de poterie et une lame de daba.
- Secteur 7 : à l'intérieur de ce compartiment de murs construits avec des moellons ovoïdes, trois carrés de fouille ont été ouverts : dans le carré nord, est apparu au cours du décapage des ossements partiels et friables d'un animal probablement un cheval ou un âne dont le crâne était sous des moellons. Dans les carrés ont été prélevés des tessons de poterie et du charbon de bois.

En prévision d'une prochaine restauration de secteurs du site, les archéologues ont prélevé et classé les moellons, en prenant soin d'identifier leur emplacement originel (Photo n°7). Cette méthode nous paraît tout à fait appropriée pour faciliter la restauration et la conservation du site.

De même, la procédure de traitement du matériel archéologique à la base de résidence des étudiants, sous encadrement des enseignants-chercheurs, a l'avantage de familiariser les uns et les autres avec ce matériel et également elle accélère l'étude d'ensemble des données des fouilles archéologiques.

3.2- Mise en contexte du site de Loropéni et animation

En vue de nous permettre une bonne lecture de l'ensemble du site, notre hôte nous a fait parcourir les abords immédiats des « Ruines de Loropéni » avec les vestiges d'un espace de métallurgie primaire et des gîtes probables de carrières de moellons et d'argile quand on sait que la construction de l'enceinte, d'une hauteur de six mètres (aux endroits les mieux conservés), a exigé une quantité importante de pierres avec de l'argile comme mortier et pour le revêtement ainsi que pour la bauge au sommet (Photo n°2). De même, nous avons visité en une reconnaissance extensive, des sites de métallurgie primaire fouillés quelques années plutôt par le Professeur Kiéthéga (Kiéthéga, 2008), les enceintes et les sanctuaires royaux de Obiré et dans la région de Kampti sur la route menant à la frontière avec la Côte d'Ivoire des ruines d'enclos ou d'enceintes de forme circulaire (Photo n° 5) ou quadrangulaire, confirmant l'existence de constructions similaires à la grande enceinte des « Ruines de Loropéni ». Notre hôte nous précisa qu'au-delà des frontières du Faso des sites semblables existent au Ghana et en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, il nous fit visiter des gîtes d'orpaillage traditionnel sur la route de Kampti, méthode qu'il connaît parfaitement pour l'avoir étudiée dans le secteur de Poura (Kiéthéga, 1983) .

Il est à noter que cette première expérience de fouilles archéologiques sur «les Ruines de Loropéni » a été couverte par les médias avant, pendant et après la première phase des travaux. Le samedi 10 a été consacré à l'accueil des autorités administratives, des journalistes de la presse locale, des enseignants du primaire et du secondaire (Photo n° 10), des élèves des écoles et collèges de Loropéni.

Organisés en plusieurs groupes d'une trentaine de personnes, les visiteurs ont pu circuler de secteur en secteur et recevoir des chercheurs et des étudiants en action, des explications sur le déroulement des travaux et les instruments employés. Les autorités, les journalistes et les enseignants ont reçu de l'équipe des archéologues, un document introductif intitulé : *Les Ruines de Loropéni ou Kpokayaga*, élaboré sous la direction du Professeur Kiéthéga.

3-3. Nos observations

. La stratégie d'investigation adoptée nous paraît judicieuse pour collecter des éléments de réponse aux questions posées par le Comité du patrimoine mondial et l'ICOMOS et même au-delà, pour coller à la problématique générale de l'équipe des archéologues burkinabè sur le fonctionnement du site dans un contexte culturel et historique plus large (Kiéthéga, 1993 a). En plus, pour un management optimum du temps, l'équipe a fonctionné en deux groupes simultanés.

. Des choix judicieux :

- Le brassage de jeunes Burkinabè de différentes catégories sociales et des deux sexes - intégration à l'équipe des étudiants de licence, de maîtrise et des doctorants (12), élargissement aux guides du site et du pays lobi (3) et recrutement de jeunes comme aides fouilleurs, choisis par leur communauté (12).
- La pluridisciplinarité de l'approche : le botaniste et son aide (Photo n° 1), le géomorphologue, les historiens (un historien, maître de recherche au CNRST, un historien de l'art et un étudiant de l'U.O., titulaire d'un D.E.A. dont le mémoire a porté sur les « Ruines de Loropéni »).

- L'association de collègues de la sous-région : c'est la manifestation de la volonté d'associer le Bénin, le Togo, et plus tard la Côte d'Ivoire et le Ghana, à la lecture du site des « Ruines de Loropéni » et de l'ensemble des structures similaires prises en compte. En fait, Dr Hélène Timpoko Kiénon- Kaboré, chef de département d'archéologie à l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) de l'Université de Cocody, à Abidjan (Côte d'Ivoire) est attendue pour la fin de la deuxième phase de la campagne archéologique. Elle est l'invitée du Ministère en charge de la culture du Faso.
-
- Enfin, l'anticipation sur la restauration et conservation du site par des dispositions visant à faciliter les opérations de reconstruction partielle du site (Photo n°7).

4- Nos recommandations

4.1.- La question centrale des interprétations des données de fouilles

Au regard des activités menées avec l'équipe des collègues burkinabè, de la grande expérience scientifique du Professeur Jean-Baptiste Kiéthéga et de la nature des premières données archéologiques collectées, nous pouvons affirmer que les travaux archéologiques en cours sont dans la bonne orientation pour apporter des éléments substantiels de réponse aux questions posées par le Comité du patrimoine mondial. Nous pensons que l'équipe est à même d'interpréter le matériel issu des fouilles, à la lumière de l'environnement multiculturel qui a caractérisé cette partie de l'actuel Burkina Faso depuis une période que les datations soumises à un laboratoire isotopique (probablement celui de l'Université Abdou Moumouni de Niamey) permettront de préciser. De même, l'analyse des artefacts permettra également de mieux cerner les rapports intra et interrégionaux de l'enceinte des « Ruines de Loropéni » prise comme une unité fonctionnelle (ou d'étude). A ce propos, il serait souhaitable que soient posés lors de la dernière phase de la campagne archéologique en cours, quelques sondages à l'extérieur de l'enceinte afin d'établir les rapports éventuels entre la structure principale et celles qui lui semblent liées, à proximité. A défaut, un ramassage raisonné de fragments de céramique en surface sur ces lieux permettrait d'entrevoir ces liens éventuels.

La pertinence des investigations prévues sur la question d'approvisionnement et de stockage de l'eau et des vivres à l'intérieur de l'enceinte ne souffre d'aucun doute. Aussi il est suggéré à l'équipe de continuer de prêter une grande attention aux macro-restes botaniques en attendant de faire intervenir des archéo-botanistes et des palynologues en plus des investigations complémentaires en cours par le botaniste.

A moyen ou à plus long terme, le programme de recherches dans le Sud-ouest du Burkina pourrait envisager des investigations sur les paléo environnements, comme cela est déjà le cas pour l'Oudalan ou le Nord et pour le Sud-est, pour autant que nous sachions. Cette remarque n'est pas superflue car, à notre avis, il y a toute une enquête à entreprendre sur d'éventuels changements des habitudes alimentaires ou l'introduction dans cet espace, de cultures essentielles comme le riz, le mil, le sorgho et les autres céréales ou tubercules (cf. les travaux des phytogénéticiens au Burkina Faso ; Obenga, 1986 :45-49 ; Kiéthéga et alii, 2006). De même, l'équipe des historiens devrait amplifier l'enquête sur la dimension spirituelle éventuelle du site, en tout cas sur tout ce qui recouvre l'intangible s'y rapportant – contes, légendes, mythes, chants, musique, proverbes, interdits éventuels, esthétique du monument, etc.

Un autre point touchant aux interprétations est celui de la comparaison avec des structures similaires ou proches dans la sous région et ailleurs sur le continent ou dans le monde. Dans nos échanges avec le responsable scientifique, nous avons brossé ensemble, un

tableau général des sites connus de nous, pour des constructions ou une architecture de pierre d'une part et d'autre part, pour une architecture combinant la pierre à de l'argile et/ou de pierre avec un revêtement d'argile (plus rare) particulièrement en ce qui concerne une enceinte comme c'est le cas pour le site des « Ruines de Loropéni ». Nous avons convenu d'échanger des références bibliographiques et des documents à notre disposition sous ces aspects. Au Bénin et au Togo, par exemple, l'architecture en terre, comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, est dominante avec des œuvres remarquables telle la *takienta tammari* (Djangenane, 2005) mais il existe aussi, particulièrement en milieux montagneux et d'inselbergs (Monts Togo-Atakora, plateau de Danyi, Dassa-Zoumè et Savè), des constructions en pierre et même des aménagements de défense voire des enceintes en pierre mais ayant utilisé des techniques moins élaborées (à savoir des pierres sèches, sans liant, ni revêtement en argile). Les cas des constructions en pays dogon ou à Tombouctou ou encore à Gao-Sané sont mieux connus (Denyer, 1978) et comme il se trouve, les constructions en pierre schisteuse de Mauritanie sont familières à notre hôte (Dhar Tichitt, Tegdaoust où il a été initié à la fouille archéologique au début des années 70). Dans le Nord Cameroun (Lauwe, 1937) et le Nord-Nigéria, des cas sont identifiés mais n'ont pas bénéficié de la même diffusion même si certains sont classés comme Sukur qui figure sur la liste du patrimoine mondial (David & alii, 1999). Ailleurs sur le continent, c'est naturellement vers l'Afrique australe que l'on se tourne et, inévitablement vers Great Zimbabwe (Ndoro, 2005) et les complexes architecturaux qui lui sont associés et également vers les cités swahili de la côte orientale qui ont fait usage de la pierre ou des coraux pour leurs architectures y compris défensives. Les différences peuvent être aisément dégagées à partir de l'abondante littérature existante, y compris en archéologie. Ailleurs dans le monde, ce sont aux cités des Incas dans les Andes ou des Maya dans la Més-Amérique que l'on pense. Les célèbres ruines de Machu Picchu s'imposent à nous, tout comme, en Asie, celles du célèbre site archéologique khmer à Angkor ou l'emblématique Muraille de Chine (la brique étant le principal matériau de base). Ici, les proportions, les techniques de construction se différencient nettement de celles des « Ruines de Loropéni ».

Avec le concours de collègues spécialistes de l'histoire de l'architecture, il devrait être possible d'aller plus loin dans les approches comparatives pour mieux faire ressortir les traits originaux du site des « Ruines de Loropéni » qui en fait un patrimoine culturel immobilier original, digne de figurer sur la liste du patrimoine mondial.

Nous faisons confiance aux capacités de discernement de l'équipe scientifique en place et de la Direction du Patrimoine culturel du Burkina pour faire le choix des partenaires idoines pour une lecture croisée du site des « Ruines de Loropéni » afin de le mettre en perspective par rapport à des sites similaires en Afrique et ailleurs dans le monde.

4.2.- La stabilisation, la restauration et la conservation des « Ruines de Loropéni ».

La valeur architecturale et le sens historique du site des « Ruines de Loropéni » ne font l'objet d'aucun doute comme patrimoine culturel africain. L'approfondissement des connaissances sur ce site, appelé très probablement à devenir éponyme, est en cours et sur des bases assurées. Aussi la question de la stabilisation des secteurs les plus perturbés est plus que jamais à l'ordre du jour (Photo n° 4). Il s'agit d'actions à inscrire sur le court terme et l'équipe des archéologues a, nous l'avons souligné, pris des dispositions pour en faciliter l'effectivité et l'efficacité. Comme on le sait, ce genre d'intervention suit des normes que connaissent les architectes du PCI. Des analyses préalables des matériaux d'édification de la muraille et des murs -la pierre, le mortier ou ce qui en tient lieu, le revêtement/la bauge faîtière (ou la crête au sommet) (Photo n° 3), etc. - sont indispensables de même celles des sols et de leur résistance -. Par ailleurs, il y a lieu de prendre en urgence une décision par rapport aux arbres

et à la végétation sur ou à proximité immédiate de l'enceinte et des structures bâties intérieures et des mesures d'accompagnement pour stabiliser les parties concernées.

Enfin, à moyen et à long terme, il s'agit de programmer la sauvegarde de l'ensemble des « Ruines de Loropéni », d'en assurer la conservation et éventuellement la restauration contrôlée de certaines parties afin de donner aux visiteurs, une visibilité partielle du site tel qu'il a pu paraître au moment où il a été édifié. A défaut, une maquette de bonne facture pourrait y contribuer.

4.3.- La formation spécialisée et les infrastructures d'accompagnement.

Dans l'immédiat et dans des domaines spécifiques où il n'y a encore ni expertise nationale, ni laboratoires adéquats, le Burkina devra inévitablement avoir recours à la coopération bilatérale et/ou internationale selon les canaux d'usage pour une mobilisation diligente, particulièrement là où les urgences sont signalées (Photo n° 4). Dans le moyen et le long terme, il est suggéré la programmation de la formation de spécialistes de la conservation préventive du PCI, de la restauration et de techniciens des laboratoires correspondants en nombre et en qualité suffisants pour faire face à l'ampleur des tâches.

Puisque d'évidence les recherches archéologiques lancées cette année ne sont pas appelées à être ponctuelles, il faut également programmer dans des délais rapprochés, la mise en place d'infrastructures pour les études et les analyses des artefacts et des écofacts qui seront issus de travaux à venir- des unités légères de caractérisation, d'identification et de conservation des ossements, des macro-restes botaniques, des objets métalliques, des collections céramiques, etc. Selon les ambitions des autorités du Burkina Faso et en raison de l'importance à accorder, selon nous, au site des « Ruines de Loropéni » qui est appelé en toute vraisemblance à acquérir le statut du site archéologique éponyme, au moins en Afrique de l'Ouest, il faut le doter d'infrastructures d'accompagnement. Dans cette perspective, il n'est pas irréaliste d'envisager à long terme, l'implantation dans le Sud-ouest du Burkina d'un institut de recherches historiques et archéologiques qui coordonnerait l'ensemble des travaux de terrain et les laboratoires associés à la conservation du site principal et des autres sites similaires au Faso et, au-delà des frontières nationales, dans le cadre des conventions régionales et bilatérales. Cet institut pourrait acquérir progressivement le statut d'une agence technique régionale et, naturellement, développerait ultérieurement des programmes de formation.

Tous ces investissements lourds n'auraient aucun sens sans une restitution des résultats au public de cette partie du Burkina d'abord, mais également à la communauté nationale et internationale. Il s'agit de la mise en valeur de ce patrimoine culturel à travers, entre autres, l'implantation d'un musée de site ou tout au moins d'un centre d'interprétation. Dans le court terme, nous suggérons qu'une brève exposition temporaire soit montée à Loropéni à la clôture de la deuxième phase de la présente campagne et plus tard, après étude et analyse du matériel archéologique, une exposition plus complète soit mise en place au Musée des civilisations du Sud-ouest pour restituer au public et aux touristes, les résultats des premiers travaux archéologiques, en attendant la mise en place du musée de site ou du centre d'interprétation.

4.4.- La production du matériel didactique et la signalétique absente ou inadéquate.

La journée du samedi 9, consacrée à l'accueil et à la visite du site archéologique par des dizaines d'enseignants et des centaines d'élèves du primaire et du secondaire a été pour nous un révélateur de la soif de la jeunesse et du corps enseignant burkinabè de connaissances nouvelles sur leur propre histoire. Le nombre impressionnant de visiteurs venus des écoles et collèges voisins, leur attention aux présentations et leurs questions sont autant d'indicateurs

du haut niveau de la demande pédagogique et andragogique et qui n'est en fait qu'une demande culturelle- Sommes-nous vraiment concernés par ces « Ruines », ce ne serait pas les Blancs qui les auraient laissées ? Rappelons que pour ce public-là, c'était la toute première expérience d'observer et de questionner des archéologues en action. Et cette interrogation fait écho à la question d'une touriste française du 3^{ème} Age qui, après avoir observé les archéologues burkinabè au travail (certainement pour elle, une première expérience de voir des Africains pratiquer cette activité scientifique), demande au responsable de la mission – Quand est-ce que l'encadrement français arrivera ?

Sans épiloguer sur le sens profond du questionnement des uns et des autres, il apparaît nécessaire et urgent pour la Direction du Patrimoine culturel de concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif conséquent qui doit accompagner la mise en valeur et l'animation de ce site singulier, replacé dans son contexte culturel, historique et géographique. A ce propos, nous tenons à rappeler aux collègues du Burkina Faso, l'appel lancé en 1994 à Ouahigouya par notre confrère béninois Emmanuel Tiando pour l'inscription des cultures matérielles du Sud-ouest du Burkina dans ce qu'il a appelé la « continuité géographique », c'est-à-dire dans le contexte sous-régional du Bassin supérieur des Volta, depuis le Nord de la Côte d'Ivoire, l'ensemble du Faso, le Nord du Ghana, le Nord-Togo et le Nord-ouest du Bénin (Tiando, 1994). Dans cette dernière région, il y a des groupes ethniques qui partagent nombre de traits culturels avec les populations actuelles du Sud-ouest du Burkina.

Ainsi à l'axe nord-sud qui focalise l'attention, devrait s'adjoindre un axe ouest-est pour une approche holiste des rapports d'échanges et d'influences réciproques entre les groupes humains de notre sous-région et une plus juste évaluation des fonctions éventuelles et de la perception (des perceptions ?) contemporaine (s) du site des « Ruines de Loropéni ». Nous suggérons donc que divers documents soient élaborés, entre autres, avec le concours des enseignants-chercheurs de l'Université de Ouagadougou qui effectuent les investigations en cours et avec des pédagogues/andragogues confirmés (Kiéthèga, 1993a ; 1993b). Par ailleurs, le programme éducatif devrait également prendre en compte les visiteurs étrangers aux cultures africaines et qui n'ont, pour certains d'entre eux, que des préjugés comme repères dont des africanistes d'hier et d'aujourd'hui sont à l'origine (Adandé, 1990).

Enfin, dans l'immédiat et pour assurer une meilleure visibilité du site des « Ruines de Loropéni » et sa lisibilité *in situ*, il faudrait revoir et compléter une signalétique assez défaillante sinon quasi absente sur le site même. Il faudrait produire des dépliants de qualité, des cartes postales, émettre des timbres postaux avec pour thème les « Ruines de Loropéni » et à terme éditer un guide de visite et des circuits possibles de parcours intra et extra site principal et aménager un parking formel pour desservir le site des « Ruines de Loropéni ».

En guise de conclusion au présent rapport, nous voulons rappeler de prime abord, la position du politique exprimée à la séance de travail du jeudi 7, par la voix de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la culture, du tourisme et de la communication qui donne la priorité au traitement du dossier des « Ruines de Loropéni ». Les chercheurs sont à l'œuvre, particulièrement l'équipe des archéologues, pour apporter des éléments de réponse à la demande de compléments de documentation du Comité du patrimoine mondial et à celui de l'ICOMOS. Au terme de notre séjour studieux, nous pouvons affirmer que la stratégie et la méthode adoptées sont de nature à donner plus de substance à la documentation initiale et pourraient même ouvrir des perspectives heuristiques en matière de relations interculturelles sous-régionales. D'avoir pris directement connaissance avec le site archéologique majeur et avec ceux qui lui sont associés, a été pour nous un grand moment, vu que les informations diffusées jusque-là, ne rendent pas vraiment justice à ces témoins architecturaux singuliers. L'authenticité de l'ensemble des structures est attestée et son caractère africain confirmé, il

pourrait bien à la suite de la documentation archéologique amorcée et de sa mise en contexte historique et géographique, être désigné comme site éponyme pour les enceintes du genre dans la sous région ouest-africaine, un peu comme Great Zimbabwe en Afrique australe (Ndoro, 2005).

Les efforts en cours appellent une réactualisation du plan de conservation et de gestion (2005-2010) et des actions vigoureuses de stabilisation du site, de formation du personnel nécessaire à son entretien et son animation quotidiens. La demande éducative est forte et un tourisme culturel de qualité est appelé à se développer rapidement dans le Sud-ouest du Burkina, avec les « Ruines de Loropéni » comme attraction majeure parce que mieux documentées. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial sera, à n'en pas douter, un plus non négligeable pour une juste renommée internationale de ce site archéologique ouest-africain.

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adandé Alexis, 1990 *“Cultural heritage, archaeology and education”*, pp. 102-109. In B.W.

Andah (ed.) **Cultural Resource Management: an African dimension**, Ibadan-Owerri: Wisdom Publishers.

David Nicholas & Judy Sterner, 1999,

Mandara Archaeological Project (1984 – to date), Calgary

University (Web-site: www.sukur.info/home.htm).

Denyer Susan, 1978 **African Traditional Architecture**, London: Heinemann Educational Books, XIV + 210 p.

Djanguenane Nayondjoua,

2005 « *Le Koutammakou – Premier site du Togo inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial* », **Chronique Africa-2009**, n°5, pp.10- 11.

Fiéloux Michèle, Jacques Lombard (dir.)
avec la collaboration de Jeanne –Marie Kambou, 1993

Images d’Afrique et Sciences sociales - les pays lobi birifor et dagara (Burkina Faso, Côte d’Ivoire et Ghana). Actes du colloque de Ouagadougou (10-15 Décembre 1990) Paris : Editions Karthala et de l’ORSTOM, 567p.

Kiéthéga J-B., 1983

L’Or de la Volta Noire- Archéologie et histoire de l’exploitation traditionnelle (Région de Poura, Haute-Volta), Paris : Karthala- Centre de Recherches Africaines, 247p.

Kiéthéga J-B., 1993a)

« *La mise en place des peuples du Burkina Faso* », pp.9-29. In **Découvertes du Burkina**, tome I, Paris - Ouagadougou : Sépia – A.D.D.B.

- Kiéthéga J-B., 1993b) « *Etat des recherches sur la production traditionnelle du fer au Burkina Faso* », **Afrika - Zamani, nouvelle série n°1**, pp. 221-246.
- Kiéthéga. J-B., (dir.) 2006 **Etat des lieux des savoirs locaux au Burkina Faso - Ethnobotanique et médecine traditionnelle, pratiques et systèmes culturels, ethnozoologie et santé animale, habitats, matériaux locaux et énergie, artisanat, arts du feu et pratiques funéraires**, Ouagadougou : CAPES –Centre d’analyse des politiques économiques et sociales –R.G.C.B. Réseau de gestion des connaissances au Burkina, 379p.
- Kiéthéga J-B., 2008 **La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso**, Hommes et sociétés, Paris : Karthala, Ouagadougou : Université de Ouagadougou.
- Lauwe P.H. (de), 1937 « *Une mission ethnographique au Cameroun du Nord* », **Le Monde colonial illustré** n° 174, déc., pp.292 -293.
- Millogo Antoine K., 1993 « *Contribution de l’archéologie à l’histoire du peuplement de la région lobi* » pp. 30 -37 in M. Fiéroux et alii (dir.) **Images d’Afrique et Sciences Sociales**
- Mveng Engelbert P., 1966 **Dossier culturel panafricain**, Paris : Présence Africaine, 236 p.
- Ndoro Webber, 2005 **The Preservation of Great Zimbabwe - Your monument Our shrine** ICCROM conservation studies n°4, Rome: ICCROM, 90p.
- Père Madeleine, 1992 «*Vers la fin du mystère des ruines du Lobi* » **Journal de la Société des Africanistes**, n° 62 (1), pp. 79-93.
- Père Madeleine, 1997 « *La fin du mystère des ruines du Lobi* » texte dactylographié, 6p.
- Père Madeleine, 2000 « *Une culture retrouvée – essai sur la mémoire kâa : la société gan au Burkina Faso* », **Conférence donnée à l’Université de Ouagadougou** FLASHS – le jeudi 04 mai – Amphithéâtre I, 10 p. texte dactylographié.
- Tiando Emmanuel, 1994 « *Continuité géographique et cultures matérielles : les technologies métallurgiques de l’Atakora (Nord –ouest du Bénin) dans le contexte sous-régional du Bassin supérieur des Volta* », communication au **séminaire itinérant sur la paléométallurgie en Afrique de l’Ouest, à Ouagadougou, Ouahigouya et Bobo-Dioulaso**, 13p

MINISTERE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

RAPPORT DE SYNTHESE DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES
RESULTATS DES RERECHERCHES COMPLEMENTAIRES SUR
LES RUINES DE LOROPENI

Octobre 2008

Du mercredi 22 au jeudi 23 octobre 2008, s'est tenu dans la salle de Conférence du centre d'Accueil, de Conférences et de séminaires de Ouagadougou (CACS), dit Résidence du Voyageur, un atelier international de restitution des résultats des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni en vue du classement et de l'inscription de ce patrimoine national exceptionnel sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'atelier a réuni les autorités et autres représentants de la culture, du tourisme et de la communication, les membres du comité de gestion de Loropéni, les chefs de terre de Loropéni et de Watan, la Direction Générale du Patrimoine Culturel, l'équipe scientifique, les experts de l'UNESCO, des enseignants chercheurs de l'université de Ouagadougou, du Centre national de la Recherche Scientifique et Technologique et des Universités de Lomé et de Cotonou (cf. Liste de présence en annexe).

I. Cérémonie d'ouverture

Placée sous la présidence de Monsieur le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication, la cérémonie officielle d'ouverture de l'Atelier sur la restitution des résultats des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni a été marquée par trois interventions : le mot du Directeur Général du Patrimoine Culturel, qui a souhaité la bienvenue aux participants et aux invités à l'Atelier. Il a ensuite restitué le contexte du présent atelier. Après avoir relevé le fait que le patrimoine est un héritage du passé, il a souligné la nécessité de le transmettre aux générations futures. Il a ensuite expliqué les avantages que le classement du site de Loropéni sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pourrait apporter non seulement aux populations locales en particulier, mais encore au Burkina Faso en général. Il a terminé son propos en remerciant l'équipe scientifique, les experts de l'Unesco, de CRATerre et tous les représentants des populations locales, en particulier les chefs coutumiers. S'agissant de l'intervention de Monsieur Lazare Eloundou représentant du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO elle a rappelé le fait que le dossier avait déjà fait l'objet d'un examen en 2006 à la 30^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial à Vilnius en Lituanie. Il n'avait pas alors été inscrit, car, il s'est posé le besoin d'informations complémentaires sur le site. Alors en montrant la détermination à faire inscrire le site sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, le Burkina Faso a compris l'importance socio-économique liée à l'inscription de ce site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il a donc souhaité que lors de la 33^{ème} session en Espagne en 2009, le site de Loropéni soit enfin inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est là, selon le représentant de l'UNESCO, que réside toute l'importance de l'Atelier de restitution des résultats des

recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni qui devra répondre aux trois principales questions qui avaient été posées sur le dossier d'inscription des ruines de Loropéni et qui sont :

- ❖ Approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'ouest ;
- ❖ Réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du lobi ;
- ❖ Formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

Enfin dans son discours d'ouverture Monsieur le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication a tenu à remercier les experts de l'UNESCO et les chercheurs qui ont conduit les recherches complémentaires, car, cela montre la nécessité de réunir des compétences quand on veut atteindre des résultats fiables. Il a ensuite montré la nécessité pour nous africains de nous approprier le site. Il a terminé son discours en souhaitant bonne chance à l'ensemble de l'équipe impliquée dans le projet ruines de Loropéni et un bon séjour aux invités venus d'ailleurs. Ensuite, Monsieur le ministre de la culture, du tourisme et de la communication a souhaité un bon succès aux travaux et a prononcé l'ouverture de l'Atelier de restitution des résultats des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni.

A l'issue d'une suspension de 30mn les travaux proprement dits de l'atelier ont démarré sous la présidence du Directeur général du patrimoine culturel représentant le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication empêché.

L'atelier de restitution des résultats des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni avait des objectifs généraux et des objectifs spécifiques à atteindre.

Pour ce qui est des objectifs généraux, il s'agissait :

- de mettre à la disposition des participants les résultats des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni ;
- d'apporter des réponses aux interrogations du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO suite au renvoi du dossier de classement du site de Loropéni au Burkina Faso pour complément d'informations.

L'atteinte des ces objectifs généraux passe par la réalisation d'objectifs spécifiques. Aussi au titre des objectifs spécifiques, l'atelier devra permettre :

- de faire le point sur l'avancée des travaux de recherche sur les ruines ;
- de présenter les différents rapports de recherche produits par l'équipe scientifique ;
- de justifier la valeur universelle exceptionnelle du site en question ;
- de reprendre le formulaire d'inscription des « Ruines de Loropéni » conformément aux recommandations du Comité du Patrimoine Mondial qui a conseillé l'entreprise des recherches complémentaires. A travers ces objectifs généraux et spécifiques, les résultats attendus de l'Atelier de restitution des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni sont les suivants :
- Les participants sont informés de l'état d'avancement des travaux de recherche sur les ruines de Loropéni ;
- Les résultats des recherches complémentaires sont présentés aux participants ;
- La valeur universelle exceptionnelle du site des « ruines de Loropéni » est justifiée ;
- Le formulaire d'inscription des « ruines de Loropéni » est repris conformément aux recommandations du comité du patrimoine mondial.

II. Méthodologie de travail.

Les travaux se sont déroulés en séances plénières avec des présentations suivies immédiatement de débats. Il convient de signaler que cette approche a été adoptée parce qu'auparavant, les différents rapports et le dossier de candidature de 2005 avaient été mis à la disposition des participants.

II.1. Présentation des travaux et débats

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de Communication modérateur officiel de l'atelier étant empêché, ce fut Monsieur le Directeur Général du Patrimoine Culturel qui, jouant le rôle de modérateur a procédé à la présentation du présidium, composé du professeur Jean-Baptiste Kiéthéga, professeur titulaire d'archéologie, Moustapha Gomgnimbou, maître de recherches en histoire africaine, Rapporteur Général et Barthélemy Kaboré de la DGPC, Rapporteur.

Après cette présentation, le professeur Kiéthéga a rappelé les conditions posées par le comité mondial du patrimoine au Burkina Faso dans le cadre du dossier de classement des ruines de Loropéni sur la liste du patrimoine mondial de L'UNESCO.

Il a ensuite procédé à la présentation des membres de l'équipe de recherche et des collègues du Bénin, du Togo et de la Côte-d'Ivoire qui ont apporté leur soutien à l'équipe nationale.

A l'issue de ces présentations, les équipes scientifiques ont fait, à tour de rôle, l'économie des résultats de leurs recherches. Au total six présentations ont été faites.

II.1. Présentation des résultats de recherche de l'équipe de collecte des sources orales.

Les recherches sur les sources orales ont été conduites par le professeur Moustapha Gomgnimbou, maître de recherche en histoire africaine et par le Dr Jean Célestin Ky, Maître assistant en histoire de l'art. L'économie des résultats de cette équipe a été faite par le Dr. Jean Célestin Ky.

Les résultats de cette équipe concernent la mise en place du peuplement ; la répartition géographique des ruines en pierres de la région ; les ruines de Loropéni, les bâtisseurs des ruines de Loropéni, la date probable de leur construction et enfin leur fonction.

Pour ce qui est de la mise en place du peuplement, l'équipe distingue deux niveaux de peuplements. Un premier niveau de peuplement qui comporte deux phases. Une phase antérieure au XIV^e siècle, qui voit la mise en place du groupe Nabè-Lorhon-Koulano-Touna. Une deuxième phase, entre le XIV^e et le XVII^e siècle, qui voit l'arrivée des Gan, les Dogossié, les Padoro, les Komono.

Le deuxième niveau de peuplement comporte également deux phases. Une phase située entre le XVIII^e et le XIX^e siècle qui voit la mise en place des populations du groupe « rameau Lobi ». Enfin, une phase qui se situe à partir du XIX^e siècle, qui est la période d'installation des populations du groupe dioula dans le sud-ouest du Burkina Faso.

Suivant le rapport de cette équipe les bâtisseurs des constructions en pierre sont à rechercher au sein du premier groupe du premier niveau de peuplement, à savoir les Nabè-Lorhon-Koulano-Touna.

S'agissant de la répartition géographique des ruines, elles sont fréquentes dans toute la région, les plus anciennes se trouvant à l'est au bord du Mouhoun et les plus récentes à l'ouest vers la frontière de la

Côte d'Ivoire. Pour la fonction, l'équipe collecte de sources orales a estimé que les constructions en pierres servaient d'habitat et la date probable de leur édification se situe à une période comprise entre le XIV^e siècle et le XVIII^e siècle.

En guise de conclusion, l'équipe a souhaité que la recherche soit de plus en plus associée aux questions du patrimoine et également que les recherches sur les ruines de Loropéni se poursuivent dans cette perspective, car, c'est à ce prix que l'on peut obtenir des résultats fiables et probants en matière de patrimoine culturel.

Après l'exposé général, les auteurs du rapport ont apporté des précisions aux interrogations et préoccupations soulevées par les participants.

I. 3. Présentation des résultats de recherches de l'équipe de fouilles archéologiques.

L'économie de ces recherches a été faite par le Dr Lassina Koté, maître assistant en archéologie et le Dr. Lassina Simporé, assistant en archéologie.

Le Dr. Koté ayant jugé inutile de revenir sur le contexte des recherches complémentaires sur les ruines de Loropéni a présenté les objectifs de son équipe. Il s'agissait d'entreprendre des fouilles ciblées afin de permettre non seulement d'identifier les bâtisseurs de ces constructions, mais encore de disposer d'éléments de datation.

L'approche de l'équipe a consisté à se subdiviser en deux sous groupes de fouilles. Le premier sous la conduite du Dr. Lassina Koté et le second dirigé par le Dr Lassina Simporé. Le terrain a donc été divisé en deux compartiments. Le compartiment sud a été confié au Dr. Koté et le Nord au Dr. Simporé. Les résultats exposés par Dr Koté sont donc relatifs au secteur sud. Dans l'ensemble les résultats montrent qu'il s'agit de restes d'habitats avec la présence de nombreux restes de céramiques. En outre la disponibilité en charbon de bois dans les fouilles de ce secteur a permis d'obtenir pour ce qui est de la chronologie des ruines de Loropéni des datations. Ainsi, 10 échantillons de charbons ont été analysés et datés. Les résultats donnent une chronologie des ruines de Loropéni comprise entre le XI^e et le XIX^e siècle. Ces dates montrent qu'il y eu au moins trois étapes d'occupation du site. Le Dr Lassina Koté a terminé sa présentation en souhaitant que la recherche scientifique ait la place qu'il lui faut dans les questions relatives au patrimoine.

A l'issue de cet exposé l'auteur a apporté des éclaircissements et des précisions aux différentes préoccupations.

Dr Lassina Simporé a poursuivi la présentation des résultats de fouilles notamment sur le secteur Nord dont il s'est occupé. Les résultats des travaux dans le secteur nord font voir les structures des murs, et ont livré du charbon de bois, des objets métalliques, de la céramique, des ossements et des scories. La particularité du secteur Nord réside dans l'abondance de restes métallurgiques qu'on ne retrouve pas au secteur Sud.

Les échantillons de charbon du secteur nord soumis à la datation donnent le XII^e siècle comme date la plus haute.

En ce qui concerne les restes de céramique ils font penser à un usage domestique. Les scories quant à elles indiquent probablement une activité métallurgique dans la région ou même aux abords des ruines.

Les débats qui ont suivi cette présentation ont montré que les résultats obtenus par le Dr. Simporé viennent confirmer une fois de plus l'ancienneté du site. Des préoccupations relatives aux échanges entre les communautés qui vivaient dans les ruines et entre elles et celles qui sont hors des enceintes en pierres ont été soulevées. Les questions relatives à la précision chronologique ont encore été formulées et des éclaircissements sur certains concepts techniques ont été demandés. De même des questions relatives à la protection du site après les fouilles ont été soulevées.

A toutes les préoccupations, Dr Simporé, Dr Koté et le professeur Jean-Baptiste Kiéthéga ont apporté les éclaircissements nécessaires.

5. Présentation des résultats en botanique et géomorphologie a été faite par le professeur Sita Guinko et porte sur l'étude de la botanique.

Le professeur après avoir présenté les objectifs de ses recherches, à savoir faire l'historique de la flore, a présenté sa méthodologie avant de faire l'économie des résultats auxquels il est parvenu.

Sur la flore et la végétation il dénombre 218 espèces réparties en 53 familles. La galerie forestière renferme une espèce rare pour le Burkina Faso, *Anthostema Senegalense*.

En ce qui concerne la végétation du site elle est de type forêt claire avec un tapis herbacée très bas. Il ne relève aucune trace d'espèces étrangères comme le manguier, le goyavier etc. Cela signifie que cette zone n'a pas été habitée pendant la période coloniale sinon l'homme y aurait introduit des espèces étrangères.

Suivant les résultats de la dendrochronologie, les arbres morts auraient été vieux de 48 à 68 ans. Deux arbres vivants abattus et soumis à la dendrochronologie ont donné 73 ans et 106 ans. Cela signifie que cette végétation se serait installée il y a au moins 100 ans et que les ruines ont été abandonnées il y a au moins 200 ans. En conclusion la zone tampon des ruines de Loropéni aurait été occupée jadis par une forêt claire. Il a terminé son exposé en recommandant, qu'en raison de l'existence de l'espèce nouvelle la zone tampon soit étendue de sorte à inclure l'espèce.

Il recommande aussi que les arbres croissants sur ou dans les murs de la forteresse fassent l'objet d'une étude dendro-chronologique pour déterminer leur âge. De même il recommande d'éviter l'abatage des arbres qui ont poussé sur les murs avant la mise en place de mesures de conservation.

Il a ensuite répondu à quelques questions de compréhension posées par les participants.

A la reprise l'après midi, le coordonnateur de l'équipe scientifique Jean-Baptiste Kiéthéga, professeur titulaire d'archéologie a fait l'économie de son rapport de synthèse.

Présentation du rapport de synthèse sur les « ruines de Loropéni ».

Avant de procéder à la présentation du rapport de synthèse, le professeur Kiéthéga a tenu à remercier des intervenants comme par exemple l'armée nationale dont l'intervention devait rassurer sur le caractère dangereux ou non de certains secteurs ciblés pour la fouille. Il a ensuite rappelé les questions qui devaient faire l'objet des recherches complémentaires. Il s'agissait :

- ❖ d'approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'ouest ;
- ❖ de réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du lobi ;
- ❖ formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

De ces trois points, seuls les deux premiers ont été confiés à l'équipe de recherche scientifique sous la coordination du professeur Jean-Baptiste Kiéthéga.

Par rapport à l'exécution de ces deux points, en résumant l'apport de toutes les disciplines, il faut rechercher l'origine des bâtisseurs parmi les populations du premier niveau de peuplement composé des Nabè, des Lorhon, des Koulango et des Touna. Il a montré ensuite qu'aujourd'hui les termes Touna et Koulango sont utilisés pour désigner les populations du premier niveau de peuplement. Elles ont partout dans la région la maîtrise de la terre. Les principales conclusions tirées sont :

- ❖ Sur la question des fonctions des ruines, il n'existe pas de témoignages sur les fonctions défensives des ruines. Par contre, les compartiments et les remparts évoquent le besoin de se protéger des populations qui y vivaient vis-à-vis de l'extérieur, alors, ce qui fait penser plutôt à un habitat.
- ❖ Sur le contexte sous-régional, il n'existe pas un inventaire exhaustif des ruines, mais on peut les estimer à plus de 200 et plus on va vers l'ouest plus elle sont nombreuses. Par rapport au commerce ouest africain à l'époque médiévale, il y avait un courant entre le nord et le sud par des axes dont certains passaient par la région du lobi en direction des métropoles de la boucle du Niger et vers la Côte. Il a également expliqué comment l'or du lobi alimentait le commerce Ouest africain. Par la suite l'exposant s'est attelé à comparer l'architecture des ruines de Loropéni à d'autres ruines du même genre au Burkina Faso, dans la sous région et en Afrique en général.

En concluant, le professeur Jean-Baptiste Kiéhéga a montré en quoi et dans quels domaines les contributions de chacune des équipes de recherche à permis l'éclairage complémentaire sur le fameux mystère des ruines de Loropéni.

Les préoccupations soulignées par les participants à l'issue de la présentation du rapport de synthèse ont trouvé des réponses très concises. Le professeur a apporté notamment des informations qui rapprochent les Gan du Burkina Faso aux Guins du Togo qui auraient migré vers le XVII^e siècle en direction du Ghana, du Burkina Faso et de la Côte-d'Ivoire. Il a alors montré la nécessité d'une recherche transfrontalière sur la question des ruines de Loropéni.

Après leur intervention, les participants se sont penchés sur le projet de stabilisation, les critères d'inscription et sur la justification de la valeur universelle exceptionnelle du site des ruines de Loropéni.

Séance II. La deuxième séance a consisté en la présentation du projet de stabilisation des ruines de Loropéni, les critères sur la base desquels le site est proposé pour inscription, la justification de la valeur universelle exceptionnelle du site.

I. Présentation du plan de stabilisation des Ruines de Loropéni », faite par Monsieur Thierry Joffroy de CRATerre-ENSAG.

En guise d'introduction, le présentateur a d'abord précisé les objectifs généraux du plan de stabilisation des ruines de Loropéni qui s'appuie sur le projet de plan de conservation et de gestion élaboré en 2005.

Ces objectifs généraux ont été formulés au regard de l'état de conservation du site. Ce site, compte tenu de certaines menaces, comporte quelques pathologies pouvant accélérer sa dégradation. Une suppression de ces risques et menaces concourrait à la stabilisation des structures. Car, le site comporte plusieurs atouts qui permettent de le conserver dans son état ancien et authentique. Dans l'ensemble le projet de stabilisation vise une meilleure connaissance des matériaux utilisés et du processus de dégradation afin de procéder éventuellement aux interventions les plus appropriées. Pour ce faire un certain nombre d'activités pour atteindre ces objectifs est proposé. Il s'agit entre autre de l'acquisition des équipements, de la constitution et de la formation d'une équipe, des études et des recherches à entreprendre, une évaluation des activités de conservation du site. Pour toutes ces activités il existe des financements acquis et en cours d'acquisition et un planning indicatif des activités a été établi.

Après des questions d'éclaircissement et de compréhension, des suggestions ont été faites aussi bien sur l'amélioration du plan de stabilisation que pour la recherche des financements. Il serait déterminant suivant les interventions que tous les courriers relatifs aux promesses de financement du plan de stabilisation soient annexés au dossier « ruines de Loropéni ». Des questions d'éclaircissement ont été posées sur l'identification des personnes devant s'occuper au quotidien de la conservation des ruines et sur la question de la formation de ces personnes. Il a été montré également la nécessité pour la direction du patrimoine d'affecter du personnel permanent qui s'occuperait non seulement du site des ruines de Loropéni mais aussi de l'ensemble des ruines de la région. Les intervenants ont souligné l'importance de la contribution de l'Etat partie dans le financement du projet de stabilisation.

La journée du Jeudi 23 octobre 2008 a été consacrée à l'examen des critères
d'inscription

II. Le Présentation des critères d'inscription, leur argumentation et la valeur universelle exceptionnelle du site.

Après la pause, l'atelier a repris ses travaux sous la présidence de Mr le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication qui a tenu à faire un témoignage sur le

pourquoi du renvoi du dossier de Loropéni au Burkina pour complément d'informations. Il a ensuite rappelé les *questions essentielles qui reviennent et celles auxquelles le Burkina Faso* devra apporter des réponses claires au Comité du patrimoine mondial afin d'espérer le classement du site de Loropéni sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces préalables ont permis d'aborder avec sérénité le point consacré aux critères d'inscription et à leur argumentation ainsi que la justification de la valeur universelle exceptionnelle du site.

A la suite du SG, Monsieur Eloundou du Centre du patrimoine mondial est intervenu pour rappeler les préoccupations soulevées par le Comité du patrimoine mondial et auxquelles il faudra apporter des précisions claires, en guise de complément d'informations qui justifient que ce site a une valeur universelle. Dans ces conditions si les informations complémentaires contredisent le premier dossier, il devient un nouveau dossier qui devra reprendre tout le circuit des candidatures pour le classement sur la liste du patrimoine mondial. Il a ensuite fait un exposé sur les différents critères qui servent de base au classement d'un site par le patrimoine mondial, de sorte à permettre à l'atelier de faire un choix approprié des critères qui s'adaptent le plus au cas du site de Loropéni. C'est sur cette base, que s'est faite la révision des critères qui se présentent comme suit :

Critère 4 :

Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine

Les ruines de Loropéni sont le vestige le plus imposant et le mieux conservé des extraordinaires forteresses que le peuple rassemblant les Nabé, Lohron, Koulango, Touna fut amené à concevoir à partir du XI^{ème} siècle pour répondre à la forte demande d'or dans la région, en liaison avec une augmentation importante du commerce à cette période, et ce dans un contexte de sécurité qui deviendra de plus en plus précaire.

Critère 2 :

Témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;

Les ruines de Loropéni témoignent du développement progressif du commerce en Afrique de l'Ouest à partir du XI^{ème} siècle et surtout de l'importance primordiale que prit celui de l'or dans la région dans les siècles qui suivirent entre les zones côtières et les grandes villes

commerçantes de la sous région : Kong, Begho, Bondoukou, Bobo Dioulasso, Djenné, Mopti et Tombouctou.

Critère 3 :

Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue

Les forteresses construites à partir du début du XI^{ème} siècle et plus particulièrement celle de Loropéni qui est d'une taille très imposante pour l'époque, illustrent l'ingéniosité du peuple rassemblant les Nabé, Lohron, Koulango, Touna, originaires du Mandé et détenteur des savoir faire pour extraire et transformer l'or, à exercer sa tradition et poursuivre son rôle clé dans la région, en liaison avec les commerçants Dioula, et ce alors que les conditions de sécurité devenaient de plus en plus difficiles. Elles prouvent aussi une forte capacité endogène d'évolution et d'adaptation à de nouvelles conditions avec la création d'une nouvelle typologie de fortification originale et complexe.

Après avoir déterminé les critères et fourni les éléments de justification de la valeur universelle, l'atelier a recommandé à la Direction Générale du Patrimoine Culturel, de se mettre en rapport avec l'équipe scientifique pour finaliser le dossier

Faite à Ouagadougou, le 23 octobre 2008

Le Président

Jean Claude DIOMA

Le Rapporteur Général



Moustapha GOMGNIMBOU

ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DES RECHERCHES
SUR LES RUINES DE LOROPENI (Ouagadougou, 22 et 23 octobre 2008)
LIEU : CENTRE D'ACCUEIL DE CONFERENCES ET DE SEMINAIRES
(CACS) « La Résidence du voyageur »

N°	Nom & Prénom (s)	Structure	Contact
1	KOTE Lassina	Université de Ouagadougou	70 26 41 95
2	GUINKO Sita	Université de Ouagadougou	70 26 23 80
3	KI Jean Célestin	Université de Ouagadougou	70 26 21 10
4	GOMGNIMBOU Moustapha	CNRST/Ouagadougou	76 65 27 42
5	DIOMA Jean-Claude	Directeur Général du Patrimoine Culturel	70 25 89 31
6	KIETHEGA Jean-Baptiste	Université de Ouagadougou	70 26 40 94
7	ELOUNDOU Lazare	UNESCO	+ 33 1 45 68 19 38
8	JOFFROY THIERRY	CRA Terre-ENSAG	joffroy@voila.fr
9	ADANDE Alexis	Université d'Abomey-Calavi (BENIN)	aladande@hotmail.com (229 20 22 43 63)
10	AGUIGHA Angèle Dola	Université de Lomé (TOGO)	Daguiga2000@yahoo.o.fr (228 2261028/9046 739)
11	DJANGUENANE Nayondjoua	Ministère du Tourisme ICOMOS (TOGO)	(228 903 41 50)
12	ZAGRE Amidou	Direction Générale du Musée National	70 28 34 41 amidouzagre@yahoo.o.fr
13	DARANKOUM T.Eric	Assemblée Nationale	70 64 63 22
14	SAWADOGO Yalguédo Bernard	Gouvernorat de la Région du Sud-Ouest	70 26 93 85
15	KONE Brahim	Préfecture de Loropéni	70 41 51 11
16	KOUDOUGOU Jean-Paul	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 18 00 39
17	TRAORE Sidi	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 62 34 96
18	KABORE Barthélemy	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 28 87 40
19	DIASSO Gustave	Directeur Général du Tourisme	70 25 18 04
20	BANTENGA Moussa Willy	UFR/SH université de Ouagadougou	70 25 48 04

21	ZORINGRE L. Djibril	CN/ UNESCO	70 36 42 18
22	SOME B. Prosper	Musée de Gaoua	70 61 74 09
23	KONDOMBO Hamado	ONTB	70 12 25 01
24	Chef de terre FARMA Simbé		
25	Chef de terre KAMA Kagan		
26	ZONGO Rasmané	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 57 00 53
27	TAPSOBA Lassané	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 06 73 09
28	SOME Emmanuel	Direction Générale du Tourisme	76 50 00 52
29	HIEN Pierre Claver	CNRST (INSS)	76 65 28 99 hienpc@yahoo.fr
30	OUEDRAOGO Saïdou	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 65 10 26
31	SAWADOGO Adama	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 31 99 32
32	YAMEOGO Renée Sarah	Direction Générale du Patrimoine Culturel	78 80 67 72
33	SEGUEDA Doriane	Direction Générale du Patrimoine Culturel	71 40 60 14
34	ZONGO Alexis	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 27 05 71
35	SONGOTOUA Alassané	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 23 64 29
36	OUEDRAOGO Rasmané	Cabinet/MCTC	70 56 76 25
37	TRAORET Assita	Cabinet/MCTC	76 65 64 96
38	BAYALA Stanislas	Direction Générale du Patrimoine Culturel	76 08 53 20
39	COMPAORE Siméon	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 70 78 29
40	KAHOUN Nestor	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 60 19 62
41	NIGNAN Amine	Direction Générale du Patrimoine Culturel	78 40 04 02
42	TOUGMA Alain	Direction Générale du Patrimoine Culturel	70 18 23 57
43	BAMOGO	Direction Générale du Patrimoine Culturel	



Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
Direction du Patrimoine Culturel
Burkina Faso

PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



Les Ruines de Loropéni

*Annexe 6 . Document de projet pour le premier programme de
conservation préventive et engagements des partenaires
financiers*

Janvier 2009

MINISTERE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Projet de stabilisation des ruines de Loropéni

Version finale

Janvier 2009

DGPC / CRATerre-ENSAG

Fiche résumée

Titre du Projet:	Stabilisation des runes de Loropéni
Etat Partie :	Burkina Faso
Lieu du projet:	Loropéni , Province du Poni, Région du Sud– Ouest
Institution	Direction Générale du Patrimoine Culturel Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication
Responsable du projet :	Jean-Claude DIOMA, Directeur Général du Patrimoine Culturel 03 BP 7007 Ouaga 03 Tél : + 226 50 31 09 27 jcdioma2@yahoo.fr
Responsable exécutif	KABORE Barthélemy chef de service des sites et monuments, Direction Générale du Patrimoine Culturel , 03 BP 7007 Ouaga 03 Tél: 50 31 09 27 bemarchy@yahoo.fr
Coût total du projet :	177 359 US\$
Autres contributions	Etat partie : 64 000 US\$ World monument Fund: 55.500 US\$ Fonds du Patrimoine Mondial Africain: 17.780 US\$ Ambassade des Pays Bas: 40 000 US\$

Résumé du projet :

Les ruines du Lobi, dont font partie les Ruines de Loropéni, constituent aujourd'hui un ensemble culturel inter-étatique entre le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire et le Ghana. Elles s'inscrivent dans un quadrilatère approximatif de 200 Km de long du Nord au Sud et de 100 km de large d'Est en Ouest. L'érection des ruines du Lobi, correspond à la migration d'extracteurs d'or d'origine Mandé, venant de la région de Kong pour exploiter les placers. La région devint un lieu d'extraction d'or et une route commerciale importante, et qui donc fut aussi fréquentée par les chasseurs de trésors. A partir du XI^{ème} siècle, cette zone connut le développement du commerce, mais aussi une insécurité grandissante, à l'instar d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest. Entre autres stratégies imaginées pour se protéger, les peuples à qui sont attribué l'exploitation de l'or, ont développé un concept original d'édification de murailles, de plus en plus grandes et élaborées, dont les ruines de la forteresse de Loropéni, une des plus grande, sont le vestige le mieux conservé.

A ce titre, le bien dit « les Ruines de Loropéni » est un site inscrit sur la Liste des biens culturels immobiliers du Burkina Faso, et, au-delà, sur la liste Indicative du Burkina Faso. Classé en premier sur cette liste, il fait l'objet actuellement d'un examen par le Comité du patrimoine Mondial pour inscription à la Liste du Patrimoine mondial. Toutefois ce bien qui a réussi à traverser les ages est particulièrement menacé, car il est aujourd'hui dans un état de dégradation critique, à partir duquel les processus risquent de s'accélérer. Les protections des sommets des murs sont assez dégradées et un certain nombre de points à la base sont devenus faibles. La végétation à aussi un rôle de plus en plus important dans la dégradation. Si aucune mesure physique n'est prise, en complément de la protection légale déjà établie, il risque en quelques années de perdre sa lisibilité de rempart fortifié par l'action de facteurs naturels non maîtrisés.

Dans le but de sauvegarder ce bien, il est envisagé de mettre en oeuvre un premier programme d'interventions d'urgence et de consolidation, visant la stabilisation de son état de conservation exceptionnel. Cependant, la particularité de la technique de construction, l'état de ruine qui a une signification forte et la présence de nombreuses traces de l'histoire inscrites en divers points des murailles et autres vestiges, imposent de développer en préalable aux travaux, une série d'études (matériaux, techniques, impact visuel) et des expérimentations qui permettront de définir les solutions adaptées à ces contraintes. A cette fin, les travaux seront menés par une équipe pluridisciplinaire, et ne viseront dans un premier temps que l'élimination des risques majeurs et la préparation d'un programme ultérieur, plus complet. Aussi, afin d'assurer le maintien de ce bien dans un état stable sur le long terme, une équipe chargée de la conservation et de l'entretien sera constituée et bénéficiera d'une formation durant ce projet de stabilisation des Ruines de Loropéni. Un premier travail d'amélioration des conditions de visite est aussi prévu (voie d'accès, toilettes,..) dans le cadre de ce projet.

1. Contexte et justification du Projet

1.1. Histoire des ruines de Loropéni

Les ruines visibles dans ce qui est appelé aujourd'hui le pays Lobi ont été probablement érigées dès le début du 2ème millénaire de notre ère par les Lohron et les Koulango, ancêtres des Touna qui sont aujourd'hui encore les chefs de terre des territoires qui sont aujourd'hui occupés principalement par de nouveaux arrivants, les Gan (à l'Ouest) et les Lobi (à l'Est). Les Lohron et les Koulango, populations très proches venaient du sud, de la région de Kong où ils étaient établis précédemment, et qui, outre leurs connaissances de l'agriculture et de la chasse, maîtrisaient l'extraction et la transformation de l'or.

Les ruines de Loropeni, sont le vestige le mieux conservé de la typologie la plus imposante de ces espaces fortifiés qui se caractérisent par des murailles plus grandes et plus hautes qu'auparavant et pour lesquelles le plan exclusivement orthogonal remplace, le circulaire ou ovoïde. Ce changement illustre probablement l'évolution importante du contexte de l'époque, très certainement lié à au renforcement du commerce en Afrique de l'Ouest, et ce jusqu'au Maghreb, de l'or, du sel, mais aussi très probablement de celui des escalves.

Les fouilles archéologiques conduites récemment, et les analyses radiocarbone qui les ont accompagnées permettent de situer l'utilisation du site de la « forteresse » de Loropeni à partir du XI^{ème} siècle. La stratigraphie qui a pu être réalisée montre au moins deux niveaux d'occupation assez distincts, qui pourraient correspondre aux signes très visibles de dégradation importante puis de reconstruction de certaines parties du mur d'enceinte.

Cette utilisation sur une période assez importante est aussi attestée par la présence, en certains points de la murailles de plusieurs couches d'enduit assez épaisses. ces éléments sont autant de signes importants qu'il conviendra de bien préserver lors de souhaitables travaux de préservation.

Les ruines du pays Lobi auraient été abandonnée par les Touna au cours du XVII^{ème} siècle et les Gan, migrant depuis la côté Ghanéenne qui vinrent se fixer dans la région de Loropeni, les Lobi n'ayant jamais progressé beaucoup plus loin que l'emplacement actuel de la ville de Gaoua.

Cette époque, marquée à la fois par un renforcement de la production d'or en pays Ashanti et Baoulé et par une réduction substantielle de la traite de l'esclave a probablement diminué l'importance stratégique et économique de la région. Celle de Loropeni, en meilleur état aurait-elle été la dernière à être utilisée ? Ou est ce parce qu'elle n'a pas été réutilisée (la forteresse, mais aussi les matériaux de construction) qu'elle est en meilleur état ? Une certitude est que celle-ci ne fut pas réutilisée par les Gan, à l'instar de ce qui s'est produit à Obiré où le village, capitale des Gan est situé à l'emplacement de la ruine d'une forteresse similaire.

Pourtant, selon les traditions orales Gan, la forteresse dont sont issues les « Ruines de Loropeni » aurait été édifié au XVIII^{ème} siècle par Tokpā Farma, neuvième roi de la dynastie des Gan. Ce dernier aurait habité le village pendant trois ans avant d'être atteint par une grave maladie dont il mourra. A cause de cette maladie mortelle contractée par le roi, les populations auraient refusé d'habiter l'enceinte qu'elles ont appelée Kpôkayâga, ce qui veut dire «la maison du refus». Cette tradition orale n'a pas manqué de conférer au bien un aspect mystérieux qui perdure jusqu'à nos jours et est probablement à l'origine de la meilleure conservation de ses ruines par rapport aux autres forteresses similaires de la zone.

Les ruines restent en fait la propriété des Touna, groupe dont sont issus les chefs de terre de la région, en tant que héritiers des Lohrons. En certaines occasions, des libations ou sacrifices y sont faits.

Le site est ouvert au public officiellement depuis 2001 et des visites guidées s'y déroulent régulièrement. En 2003 un peu moins de 200 entrées ont été enregistrées. Le rythme actuel reste a progressé, probablement du fait de l'intérêt provoqué par le montage du dossier de nomination au patrimoine Mondial. Il est espéré de l'inscription au patrimoine Mondial qu'elle entraînera plus d'intérêt et une fréquentation plus soutenue.

1.2. Description des ruines de Loropéni

L'enceinte fortifiée de Loropéni s'étend sur un peu plus de 1 hectare, dans une zone peu à peu gagnée par la savane.

Les ruines de Loropéni sont constituées d'un rempart massif édifiée selon un plan presque carré dont les côtés font chacun un peu plus de 100 m de côté (entre 106 et 110 m). Sa hauteur initiale était probablement constante, avec plus de six mètres. Quand à sa largeur, elle atteint jusqu'à 1,40 m à la base et s'amincit progressivement vers le haut jusqu'à atteindre la dimension d'un mur de terre plus classique (construction simple de la région), aux alentours de 30 cm.

Un mur de nature similaire, bien qu'un peu moins large à sa base, divise l'intérieur de cette vaste enceinte en deux compartiments de tailles inégales selon un axe Est-ouest. Le compartiment sud a une surface aux environs du tiers de la surface délimitée par l'enceinte principale.

Même si ces murailles principales sont en partie écroulées, une majorité reste encore très visibles. Un des aspects mystérieux de ces ruines reste la difficulté d'identifier avec certitude ce qui aurait pu être le lieu d'accès.

A l'intérieur de ces compartiments, se trouvent des vestiges de structures de dimensions plus modestes et qui, sauf exception sont moins visibles en élévation. Ces structures sont des vestiges de constructions rectangulaires de dimensions diverses et d'épaisseurs de murs variées. Les traces visibles ainsi que la forte épaisseur des décombres laisse penser que ces structures étaient couvertes de toitures « plates » en terre sur une structure de poutres et perchettes, en certains cas supportées par des piliers.

Certains des murs apparaissent correspondre à des clôtures qui divisaient l'espace intérieur en plusieurs cours. L'un d'entre eux divise le compartiment Nord en deux parties principales. Dans le compartiment nord, deux murs assez long pourraient avoir délimité une rue centrale (axe nord-sud).

Enfin, les Ruines de Loropéni disposent d'un important potentiel archéologique qui a pu faire l'objet de premiers constats lors des fouilles organisées en 2008. Même si les découvertes n'ont permis de faire de révélation exceptionnelle, elles ont permis de mettre en évidence une utilisation sur une durée assez longue, avec au moins deux périodes distinctes, visibles au niveau du sol avec des bases de mur (fondations) qui se superposent clairement. Outre ces vestiges de constructions, le matériel mis au jour comprend principalement des scories, du matériel lithique et des fragments de céramique. Toutefois, à ce jour, seuls de premiers sondages ont été réalisés et la poursuite des fouilles laisse présager de nouvelles découvertes.

Les Ruines de Loropéni sont aujourd'hui incluses dans une « zone tampon » de 278,40 ha assurant leur préservation et garantissant la protection des nombreux sites auxquels elles seraient potentiellement associées. Il s'agit entre autre de buttes anthropiques, témoignages d'occupations anciennes, de carrières d'extraction des moellons qui auraient servit à la construction des murailles, etc....

1.3. Une valeur historique indéniables et unique

Le site des « Ruines de Loropéni » est le témoin le mieux conservé et donc le plus important de l'histoire de la sous région au cours du deuxième millénaire de notre ère. A cette période est associé à l'exploitation de l'or dans la région ainsi que le développement du commerce (sel, esclaves) qui ne cessa de se renforcer entre la côte (Ashantis du Ghana et Baoulé de Côte d'Ivoire via la ville de Kong) et le Sahel (villes commerçantes de Bobo Dioulasso, Djénné et Mopti), et au-delà vers les portes du désert (Tombouctou et Taoudénit - route du sel) puis vers l'Afrique du Nord. La dimension imposante des forteresses dont Loropéni est la mieux conservée, est unique dans la sous région pour cette époque. Elle témoigne de la valeur importante des biens qui y étaient conservés et du fort climat d'insécurité qui régnait.

Les ruines de Loropéni sont aussi la preuve de la capacité endogène qu'ont eu certains peuples africains pour développer des solutions techniques élaborées, utiliser de façon judicieuse les matériaux disponibles dans leur environnement, et mettre en place une organisation du travail complexe.

Enfin, l'ensemble des écrits sur les ruines de Loropéni est un témoignage particulièrement éloquent des difficultés qui existent pour retracer l'histoire des peuples anciens de l'Afrique. Outre les dénégations portées par certaines mentalités coloniales pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, il s'est par la suite avéré très difficile d'interpréter les traditions orales. Elles ont aussi évolué au cours du temps en fonction des réalités politiques ou économiques du moment, avec des pertes ou ajouts d'informations importants en ce qui concerne les réalités des ruines du Lobi en général et de celles de Loropéni en particulier.

A ce titre, le site nommé «Les ruines de Loropéni » est un bien qui bénéficie d'une forte considération à la fois aux niveaux national, régional et international. Il est inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immobilier National. Suite aux réunions régionales de Stratégies Globales organisée par le Centre du patrimoine mondial, à la demande du Comité du patrimoine mondial, le site a été unanimement proposé par le pool d'expert régionaux réunis pour être inscrit en premier sur la liste indicative que le Burkina Faso a présenté à l'UNESCO en vue de futures nominations au Patrimoine Mondial.

1.4. Un site fragile qui nécessite des interventions pour qu'il garde ses valeurs exceptionnelles

Le site des ruines de Loropéni est de loin le mieux conservé de toutes les ruines observables dans la zone. Il reste encore particulièrement visible et lisible du fait de la grande hauteur des pans de murs qui sont encore debout. Cet état exceptionnel vient probablement du fait que la forteresse, ni ses abords, ne fut jamais réutilisée, au moins sur une durée longue (voir histoire), et probablement aussi à une qualité toute particulière de la terre utilisée pour le mortier et le couronnement fait d'une couche de terre façonnée.

Toutefois, ce bien qui a réussi à traverser les âges est particulièrement menacé, car un certain nombre de ses éléments se trouvent aujourd'hui dans un état de dégradation critique, à partir duquel les processus risquent de s'accélérer. Les protections des sommets des murs (couronnement en terre façonnée) sont assez dégradées et un certain nombre de points à la base sont devenus faibles. La végétation qui n'est pas contrôlée et donc se développe (nombre, taille) joue de plus en plus un rôle important dans la dégradation.

Si aucune mesure physique n'est prise, en complément de la protection légale déjà bien établie, le risque est de voir en quelques années une dégradation accélérée et donc une perte de la lisibilité de ce rempart, et ce sous la simple action des facteurs naturels et plus particulièrement :

- . des pluies battantes ;
- . des stagnations voire en certains endroits, la circulation d'eau à la base des murs ;
- . du développement non contrôlé de la végétation dans les structures ;
- . de la circulation humaine et animale.

Dans le but de sauvegarder ce bien, il est donc envisagé de mettre en oeuvre des programmes d'interventions d'urgence et de conservation, visant principalement la stabilisation de son état (sous forme de ruine). Cependant, la particularité de la technique de construction des Ruines de Loropéni et le manque d'expertise dans ce domaine spécifique, imposent de développer en préalable aux travaux, une série d'études préalables (matériaux, techniques) et des travaux expérimentaux qui seront menés par une équipe pluridisciplinaire. Aussi, afin d'assurer le maintien de ce bien dans un état stable, une équipe chargée de la conservation et de l'entretien sur le long terme sera constituée et bénéficiera d'une formation durant ce projet de stabilisation des Ruines de Loropéni. Il est aussi prévu de rehausser les conditions d'accueil des visiteurs en complétant le dispositif existant (accueil, toilettes) et en remettant en état la voie d'accès principale (dont le parcours doit être revisité pour éliminer une partie des risques d'inondation).

2. Description du Projet

2.1 Objectif global de ce projet

L'objectif général du projet est d'établir un système permettant de contrôler, et autant que possible stopper les processus de dégradation des « Ruines de Loropéni », de façon à garantir que ce site puisse conserver sa valeur historique exceptionnelle, être visitable dans de meilleures conditions (lisibilité, sécurité) et autant que possible contribuer à l'activité économique de Loropéni et du Département du Poni.

2.2 Objectifs spécifiques du Projet

Le projet vise :

- 2.2.1. une meilleure connaissance des matériaux et techniques de construction utilisés
- 2.2.2. une meilleure connaissance des processus de dégradation et de leur développement
- 2.2.3. la suppression des pathologies et des risques les plus importants
- 2.2.4. le renforcement de la qualité de l'accueil des visiteurs et de la gestion du site
- 2.2.5. la définition d'un cahier des charges pour des phases ultérieures qui traiteront des techniques de stabilisation des pathologies à progression lente et d'une meilleure présentation des ruines (révision du plan de gestion).

2.3. Principaux résultats attendus

Première partie

- 2.3.1. un rapport présentant les propriétés des matériaux de construction et les possibles carrières d'approvisionnement
- 2.3.2. un rapport présentant les processus de dégradation et leurs développements, leur cartographie et présentant les solutions propos
- 2.3.3. une première série de mesures de conservation expérimentales mises en œuvre
- 2.3.4. des cahiers de charges pour les investissements devant être faits par l'Etat permettant de passer des appels d'offre

Deuxième partie

- 2.3.5. un rapport d'évaluation des expérimentations (après une saison de pluie)
- 2.3.6. suppression (aussi complète que possible) des risques et processus de dégradation majeurs
- 2.3.7. de premières compétences en matière de conservation au niveau local
- 2.3.8. un accès et une infrastructure d'accueil améliorée
- 2.3.9. un plan de gestion révisé et un programme de travail précis pour la poursuite de la préservation/présentation du site

2.4. Activités

Première partie

2.4.1. Documentation et diagnostic

Sur la base des documents déjà établis, il sera procédé à :

- . l'identification et la recherche de carrières pour les matériaux de construction
- . l'identification, caractérisation et cartographie des pathologies principales, menaces et situations de risque
- . une recherche de causes de dégradation
- . une recherche de solution et l'identification des ressources nécessaires / accessibles (physiques, humaines)
- . la proposition de solutions adaptées

- . la validation des solutions avec les principales parties prenantes (comité de gestion du site)
- . la définition d'un programme d'expérimentation de ces solutions.

2.4.2. Expérimentation pour les interventions prioritaires

Sur la base du travail réalisé précédemment, il sera procédé à :

- . l'acquisition des équipements nécessaires et leur transfert sur place
- . la constitution et début de formation d'une équipe locale pour la réalisation des travaux expérimentaux
- . la mise en œuvre du programme d'expérimentation prévu
- . sur la base des résultats, la pré programmation (programme, budget) du travail devant être réalisé sur tout le site.

2.4.3. Etude de définition pour les améliorations des infrastructures d'accueil sur le site

Il sera procédé à

- . Un approfondissement des constats et de l'analyse des besoins
- . l'établissement d'un premier niveau de cahier de charge pour les divers besoins identifiés (voirie, eau, accueil,..)
- . la validation avec les principales parties prenantes (comité de gestion du site)
- . l'identification de personnes ressources capables de réaliser les dossiers techniques
- . la révision des propositions puis leur validation
- . le lancement des appels d'offre pour les travaux ne pouvant être réalisés sous la direction de l'équipe de base du projet
- . l'organisation d'un système d'information permettant aux entreprises de répondre aux besoins exprimés.

Rapport intermédiaire

A l'issue de cette première partie un rapport intermédiaire complet (technique et financier) sera préparé ;

Deuxième partie

2.4.4. Evaluation du programme expérimental

Après une saison des pluies complète, il sera procédé à :

- . une observation minutieuse de tous les travaux expérimentaux réalisés
- . une évaluation des résultats
- . la validation / invalidation des solutions expérimentées,
- . l'établissement d'un programme final d'intervention sur les structures (cadre du projet)
- . la validation du programme par l'équipe technique
- . la validation avec les principales parties prenantes (comité de gestion du site)
- . la programmation détaillée de ce programme final en vue de sa bonne préparation

2.4.5. Mise en œuvre du programme d'intervention

Sur la base du programme détaillé (2.4.4.), il sera procédé à :

- . la préparation du chantier (rassemblement des matériaux, constitution de l'équipe, achat de matériel)
- . la mise en place et formation des équipes de travail sur le terrain, par typologies de travaux,
- . la mise en œuvre des travaux avec un suivi permanent de l'équipe de base
- . la mise en œuvre de travaux plus simples mais nécessitant une durée plus longue (suivi par le conservateur du site uniquement)
- . l'établissement d'un rapport détaillé de tous les travaux réalisés

2.4.6. Amélioration de l'accueil des visiteurs

Sur la base du programme final retenu, il sera procédé à :

- . l'ouverture des prix pour les appels d'offre et la sélection des entreprises
- . la préparation et l'organisation du suivi par le conservateur du site et les experts nationaux (visites)
- . le lancement des travaux
- . le suivi des travaux
- . la réception après inspection

2.4.7. Evaluation des résultats et programmation des futures actions de conservation (révision du plan de gestion)

A la fin de tous les travaux, et si possible après une nouvelle saison des pluies, il sera procédé à :

- . une observation minutieuse de tous les travaux expérimentaux réalisés
- . une évaluation des résultats
- . la validation / invalidation des solutions expérimentées,
- . la révision du plan de gestion
- . l'établissement d'un nouveau programme d'intervention et de dossier(s) de présentation.

Rapport final

A l'issu de cette deuxième partie un rapport final complet (technique et financier) sera préparé.

2.5. Gestion et personnes ressources

La gestion du projet sera assurée par la DGPC en partenariat avec CRATerre-ENSAG, et en étroite collaboration avec le conservateur du musée du Poni, Gestionnaire du site.

La DGPC sera plus particulièrement chargée de :

- . la gestion des fonds qui lui seront confiés (Etat burkinabé ; Ambassade de Hollande ; AWHF ; voir budget joint)
- . la mise à disposition des fonds nécessaire à la réalisation des activités par les autres partenaires en temps prévu (voir budget joint)
- . la sélection des experts nationaux et locaux (voir budget joint)
- . la mise à disposition de personnel qualifié au minimum pendant les missions des experts internationaux et nationaux
- . faire le suivi régulier (à intervalles) de l'avancée du projet sur place,
- . assurer une bonne communication entre les experts locaux nationaux et ceux de CRATERRE
- . contribuer à l'établissement des rapports techniques.
- . établir les rapports financiers des fonds qui lui sont confiés ;

Le conservateur du site sera responsable de :

- . la gestion des fonds qui lui seront alloués pour régler un certain nombre de dépenses locales (à définir)
- . la bonne liaison avec les parties prenantes et personnes ressources locales
- . l'aide à la sélection des personnes ressources locales, artisans et ouvriers qualifiés
- . suivre très régulièrement l'avancée du projet sur place, y compris en l'absence des experts nationaux et de CRATERRE-ENSAG..

CRATERRE-ENSAG sera chargé de :

- . la gestion des fonds qui lui seront confiés (WMW, voir budget joint)
- . la mise à disposition des fonds nécessaire à la réalisation des activités par les autres partenaires en temps prévu (voir budget joint)
- . donner un avis sur la sélection d'experts nationaux et locaux
- . mettre à disposition du personnel technique capable de maîtriser les problèmes rencontrés à Loropéni et de façon plus large à exécuter le programme prévu.
- . assurer la formation des artisans et ouvriers
- . établir les rapports techniques (rapports de mission, intermédiaire et final).
- . établir les rapports financiers des fonds qui lui sont confiés ;

Pour les besoins du projet, il sera constitué un comité technique restreint qui comprendra

- . le Directeur Général du Patrimoine Culturel
- . 2 experts de la DGPC
- . 2 experts du Département d'archéologie de l'Université de Ouagadougou
- . 1 expert de CRATERRE-ENSAG.

Autres personnes ressources :

En fonction des besoins spécifiques, d'autres experts pourraient être invités aux réunions techniques prévues. Sont pressentis ::

- . 1 botaniste
- . 1 géomorphologue ou pédologue
- . 1 responsable des eaux et forêts

En fonction de l'identification plus détaillée des besoins en expertise, certains experts nationaux seront invités à se rendre sur place lors de la réalisation des missions techniques et des missions de mise en place et suivi des travaux.

Le comité de gestion du site sera réuni en des moments clés du projet. Il sera consulté sur les options proposées et pour l'identification des personnes ressource locales.

Experts et personnes ressources pressenties

Experts nationaux

- Jean-Claude DIOMA Directeur Général du Patrimoine Culturel
- Barthélemy KABORE spécialiste en conservation préventive
- Pr. Jean-Baptiste KIETHEGA professeur titulaire d'archéologie à l'Université de Ouaga, Président du comité scientifique des ruines
- Pr. Sita GUINKO Botaniste spécialiste en botanique
- Dr.Lassina SIMPORE archéologue, gestionnaire du patrimoine culturel immobilier, Université de Ouaga
- Dr.Dia Christophe SANOU géomorphologue dynamique Université de Ouaga
- Abbé SOME personne ressource, membre du comité de gestion du site

Experts internationaux Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble.

- Thierry Joffroy, CRAterre-ENSAG, architecte
- David Gandreau, CRAterre-ENSAG, archéologue, conservateur
- Sébastien Moriset, CRAterre-ENSAG, architecte

3. Planning prévisionnel

La durée des mission et activités est indiquée (en semaines) dans le budget prévisionnel. La durée globale du projet est de deux ans.

Première partie (Mars-Mai 2009)

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Documentation et diagnostic : | Mars 2009 |
| 2. Expérimentation pour les interventions prioritaires : | Mai 2009 |
| 3. Etude de définition pour les améliorations des infrastructures d'accueil sur le site | Mars à Mai 2009 |

Rapport intermédiaire	Juin 2009
-----------------------	-----------

Deuxième partie

- | | |
|--|-----------------------------|
| 4. Evaluation du programme expérimental | Octobre 2009 |
| Rapport pour AWHF/ WMW | Novembre 2009 |
| 5. Mise en œuvre du programme d'intervention | Janvier 2009 – Février 2010 |
| 6. Amélioration de l'accueil des visiteurs | Octobre 2009 – Janvier 2010 |
| 7. Evaluation des résultats et programmation des futures actions de conservation (révision du plan de gestion) | Septembre 2010 |
| Rapport final | Octobre 2010 |

4 Budget prévisionnel et ressources financières

4.1 Budget prévisionnel détaillé

BUDGET ESTIMATIF (Dépenses)										
	PARTENAIRE	DUREE (semaines)	HONORAIRES	PER DIEMS	DEPLACEMENTS	MATERIEL	PUBL.	DIVERS	TOTAL	TOTAL par Phase
1ère partie. MISSIONS PREPARATOIRES et PROGRAMME D'EXPERIMENTATION (documentation / diagnostique / analyse en laboratoire / experimentation / programmation)										
1 : Documentation et Diagnostique										
Experts nationaux principaux (2)	DGPC	1		980					980	
Autres experts nationaux (2)	DGPC	0,5	392	490					882	
Experts locaux (1)	DGPC	0,25		98					98	
Expert CRATerre (1) - préparation et rapport	CRATerre	0,75	2 100				420		2 520	
Expert CRATerre (1) - mission	CRATerre	2	5 600	1 400	1 680				8 680	
Réunion technique	DGPC				420				420	
Transport local	DGPC				700				700	
Materiel et analyses en laboratoire	CRATerre					4 900			4 900	
Main d'oeuvre locale et staff local	DGPC					140			140	19 320
2 : Expérimentation pour les interventions prioritaires										
Experts nationaux (2)	DGPC	1,5		1 470					1 470	
Autres experts nationaux (2)	DGPC	1,5	1 176	1 470					2 646	
Experts locaux (1)	DGPC	1,5		294					294	
Experts CRATerre (2) - préparation et rapport	CRATerre	0,8	4 480				420		4 900	
Experts CRATerre (2) - mission	CRATerre	2	11 200	2 800	3 360				17 360	
Transport local	DGPC				840				840	
Materiel et équipement	DGPC					2 800			2 800	
Main d'oeuvre locale et staff local	DGPC					1 120			1 120	31 430
3 : Etude de définition pour l'amélioration infrastructures de visite										
Experts nationaux (2) étude et cahier de charge	DGPC	0,6		588					588	
Experts locaux (1)	DGPC	0,25		98					98	
Experts nationaux (2) montage dossiers	Gvt.	2	1 176	1 344					2 520	
Experts CRATerre - étude et cahier de charge	CRATerre	1	2 800						2 800	
Réunion de parties prenantes	DGPC	0,3		882	840				1 722	
Réunion technique	DGPC				420				420	
Transport local	DGPC				560				560	8 708
Suivi administratif & logistique										
Gestion et secrétariat	DGPC							1 120	1 120	
Frais de communication et frais de bureau	DGPC							980	980	
Petits frais divers	DGPC							560	560	
Gestion et secrétariat	CRATerre							3 920	3 920	
Frais de communication et frais de bureau	CRATerre							1 820	1 820	8 400
TOTAL 1									67 858	67 858
2ème partie. PROGRAMME DE CONSERVATION (évaluation des résultats / programmation / mise en oeuvre / évaluation /élaboration d'un protocole d'entretien/programmation)										
4: Evaluation du programme d'expérimentation										
Experts nationaux principaux(3)	DGPC	0,5		490			210		700	
Autres experts nationaux (2)	DGPC	0,5	392	490					882	
Experts locaux (2)	DGPC	0,6		118	84				403	
Expert CRATerre (1) - préparation et rapport	CRATerre	1	2 800				420		3 220	
Expert CRATerre (1) - mission	CRATerre	1	2 800	910	1 680				5 390	
Réunion technique	DGPC				420				420	
Transport local	DGPC				700				700	
Staff local	DGPC					140			140	11 855
5 : Mise en oeuvre du programme d'interventions prioritaires										
Experts nationaux (2)	DGPC	2		1 960					1 960	
Autres experts nationaux (2)	DGPC	1	784	980					1 764	
Experts locaux (1) pour suivi	DGPC	2		392	112				504	
Experts CRATerre (2) - préparation et rapport	CRATerre	1	5 600				420		6 020	
Experts CRATerre (2) - mission	CRATerre	2,4	13 440	3 192	3 360				19 992	
Réunion technique	DGPC				420				420	
Transport local	DGPC				980				980	
Materiel et équipement	DGPC					3 500			3 500	
Matériaux	DGPC					910			910	
Main d'oeuvre locale et staff local	DGPC					2 100			2 100	38 150
6: Amélioration de l'accueil des visiteurs										
Experts locaux (1) pour suivi	DGPC	2		784	280				1 064	
Experts nationaux (2) pour suivi	DGPC	1		490					490	
Transport local	DGPC				560				560	
Petits équipements facilitant le travail du conservateur	DGPC							5 000	5 000	
Amélioration de la voie d'accès	Gouv. Burkinabé							15 000	15 000	
Construction accueil, local rangement et toilettes	Gouv. Burkinabé							13 200	13 200	
Moto pour inspection	Gouv. Burkinabé							3 000	3 000	38 314
7: Evaluation des résultats et programmation des futures actions de conservation (révision du plan de gestion)										
Experts nationaux principaux(3)	DGPC	0,5		490			210		700	
Autres experts nationaux (2)	DGPC	0,5	392	490					882	
Experts locaux (1)	DGPC	0,25		98	70				168	
Expert CRATerre (1) - préparation et rapport	CRATerre	1	2 800				420		3 220	
Expert CRATerre (1) - mission	CRATerre	1	2 800	910	1 680				5 390	
Réunion de parties prenantes	DGPC	0,3		882	840				1 722	
Réunion technique	DGPC				420				420	
Transport local	DGPC				700				700	
Staff local	DGPC					140			140	13 342
Suivi administratif & logistique										
Gestion et secrétariat	DGPC							1 400	1 400	
Frais de communication et frais de bureau	DGPC							1 120	1 120	
Petits frais divers	DGPC							840	840	
Gestion et secrétariat	CRATerre							2 800	2 800	
Frais de communication et frais de bureau	CRATerre							1 680	1 680	7 840
TOTAL 2									109 501	109 501
TOTAL 1+2			60 732	24 590	21 126	15 750	2 520	52 440	177 359	177 359

4.2. Contributions au financement :

Coût total du projet :	207 148 \$ US
Contributions confirmées :	
Etat partie :	64 000 US\$
World monument Fund:	55 500 US\$
Fonds Africain du Patrimoine Mondial:	17.780 US\$
Ambassade des Pays Bas:	40 000 US\$

Notes sur les contributions :

Les contributions de chaque financeur sont considérées sur l'ensemble. Toutefois pour des raisons pratiques ou spécifiques aux règles de chaque partenaires, il sera procédé à :

. la consommation en priorité des budgets alloués par WMF et de FAPM les budgets qu'ils allouent au de façon à ce que ceux-ci puissent faire l'objet d'un rapport financier pour Novembre 2009.

. l'allocation en priorité des fonds provenant du budget national aux dépenses d'investissement ainsi qu'à celles liées à l'expertise nationale.

Engagements des partenaires financiers

**MINISTRE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION**

CABINET



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N° 2008 /MCTC/CAB

Ouagadougou, le 28 NOV 2008

08-01910

Le Ministre
Porte parole du Gouvernement

A

Monsieur le Président du Comité du
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
PARIS

Objet : Stabilisation des Ruines de Loropéni.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus visant l'inscription des Ruines de Loropéni sur la liste des sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce processus a conduit à une mobilisation conséquente de scientifiques qui ont abattu de gros efforts dans la connaissance du site par des fouilles archéologiques ciblées. En outre, un plan de stabilisation des Ruines a été élaboré. Tous ces programmes ont bénéficié du soutien d'experts de l'UNESCO.

Conscient de l'importance de ce site pour la mémoire collective nationale et dans le but de mettre ce site en partage avec le reste du monde, l'Etat du Burkina Faso s'est engagé à financer le projet de stabilisation, à hauteur de trente millions (30 000 000) de francs CFA.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.


Philippe SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre National

03 B.P. 7007 Ouagadougou 03 – Tél. : (226) 50 33 09 63 – Fax : (226) 50 33 09 64
E-mail : mcat@cenatrin.bf

95 Madison Avenue
New York, NY 10016
Telephone: 646 424 9594
Fax: 646 424 9593
www.wmf.org

WORLD MONUMENTS FUND

December 11, 2008

Mr. Thierry Joffroy
CRATerre - ENSAG
60, avenue de Constantine, BP 2636
38036 Grenoble Cedex 2
France

Dear Mr. Joffroy:

It is a pleasure to inform you that the Loropeni Ruins in Burkina Faso has been chosen for a grant from the *World Monuments Fund® Annenberg Program for Endangered Heritage in the Developing World*. We are prepared to make available funds of \$55,500 for urgent structural repairs and conservation.

Accompanying this letter is an Agreement which describes the project, outlines responsibilities, and lists reporting requirements. Please review the document carefully and return to me along with the *Payment Method Form* e-mail document as soon as possible. Also, I have attached the budget form, which does not have to be returned at this time, but should be used for future reports to WMF.

The signed Agreement and Payment Method Form must be sent within 30 days of the date indicated on this letter. If you have any questions about the contents of the Agreement or what you are to provide throughout the award cycle, please contact me at hmaccammon@wmf.org. All other questions should be directed to Mr. Gaetano Palumbo, Director of Archeological Conservation at gpalumbo@wmf.org.

When this award is acknowledged publicly, we ask that you indicate that your project has been made possible *in part by the World Monuments Fund® Annenberg Program for Endangered Heritage in the Developing World*.

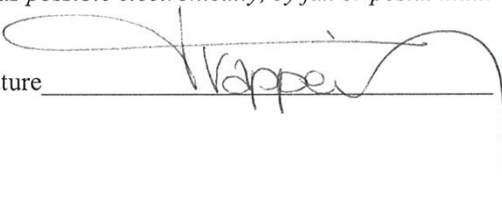
Congratulations on your award. We look forward to monitoring the progress of your efforts to preserve the site.

Sincerely yours,



Holly MacCammon
Grants Manager
World Monuments Fund

Please sign below indicating that you have received the Project Agreement and return to me as soon as possible electronically, by fax or postal mail.

Signature 

Date 22 December 08



Ambassade van het

Koninkrijk der Nederlanden

Monsieur Jean-Claude Dioma
Directeur général du Patrimoine Culturel
Ministère de la Culture, du Tourisme
et de la Communication

Ambassade du Royaume des Pays-Bas
415, Ave Dr. Kwamé N'Krumah
01 BP 1302
Ouagadougou 01
Burkina Faso

Date 9 décembre 2008
Référence OUA 08 1053 Loropéni
Page 1/1
Annexe(s)
Objet Accord de principe
Projet de stabilisation des Ruines de Loropéni
C.c.

Rédacteur Ann Ndiaye
Tél. +226 50306134
Télécopie +226 50307695
ann.ndiaye@minbuza.nl
www.ambassadepays-bas.bf

Monsieur Dioma,

Suite à notre dernière conversation téléphonique, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'Ambassade des Pays-Bas a donné son accord de principe pour une contribution financière en 2009 à la stabilisation des Ruines de Loropéni pour un montant maximal de 20.000.000 FCFA.

Les modalités de notre contribution pour le présent projet vous seront communiquées ultérieurement après l'analyse des documents que vous nous avez transmis en date du 12 novembre 2008 sous la référence 08-092/MCTC/SG/DGPC.

En espérant que notre accord de principe contribuera à la finalisation du budget pour 2009, je vous prie d'agréer, Monsieur Dioma, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Ambassadeur,

Paul Tholen
Premier Secrétaire

M. Jean Claude Dioma,
Directeur Général du Patrimoine Culturel,
Ministère de la Culture, du Tourisme
et de la Communication
Burkina-Faso

17 Novembre 2008

Suj.: Projet de stabilisation des Ruines de Loropéni

Au nom du Conseil d'Administration du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain, nous vous présentons nos félicitations car votre projet sur la Stabilisation des Ruines de Loropéni a été approuvé pour recevoir notre financement. A cet effet, la somme de **17,780 USD** selon votre demande, vous sera transférée.

Un Contrat de transfert vous sera bientôt envoyé pour approbation et signature. Une fois cela fait, nous pouvons procéder au transfert de ladite somme.

Afin de nous aider à préparer le Contrat de transfert, veuillez répondre à la présente lettre tout en indiquant la date de début des activités que nous allons financer, sachant qu'il nous est très important que ce projet soit mis en œuvre avant le **1^{er} avril 2009**.

Nous voudrions également vous remercier pour votre appui dans l'amélioration de la gestion du patrimoine africain.

Meilleures salutations,



Rabemanantsoa Rintsamahefa
Assistante Technique AWHF

Receivés Pol
11.02.09

→ WHC / POL for reply
(original)

CC: WHC / ATK
+ Chair 33 com

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MINISTRE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION



CABINET

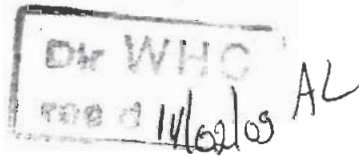
WHC REGISTRATION	
Date	14/02/09
Id N°	1225 REV
Copy	1 item 14

N° 2008 /MCTC/CAB

Ouagadougou, le 28 NOV 2008

08-01910

7239



Le Ministre

Porte parole du Gouvernement

A

Monsieur le Président du Comité du
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
PARIS

Objet : Stabilisation des Ruines de Loropéni.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus visant l'inscription des Ruines de Loropéni sur la liste des sites classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce processus a conduit à une mobilisation conséquente de scientifiques qui ont abattu de gros efforts dans la connaissance du site par des fouilles archéologiques ciblées. En outre, un plan de stabilisation des Ruines a été élaboré. Tous ces programmes ont bénéficié du soutien d'experts de l'UNESCO.

Conscient de l'importance de ce site pour la mémoire collective nationale et dans le but de mettre ce site en partage avec le reste du monde, l'Etat du Burkina Faso s'est engagé à financer le projet de stabilisation, à hauteur de trente millions (30 000 000) de francs CFA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Filippe SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre National